1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

...e d'inventario 496 862
...a Grande
...nsia 11 Palchetto 1
...e d'ord. 7 14

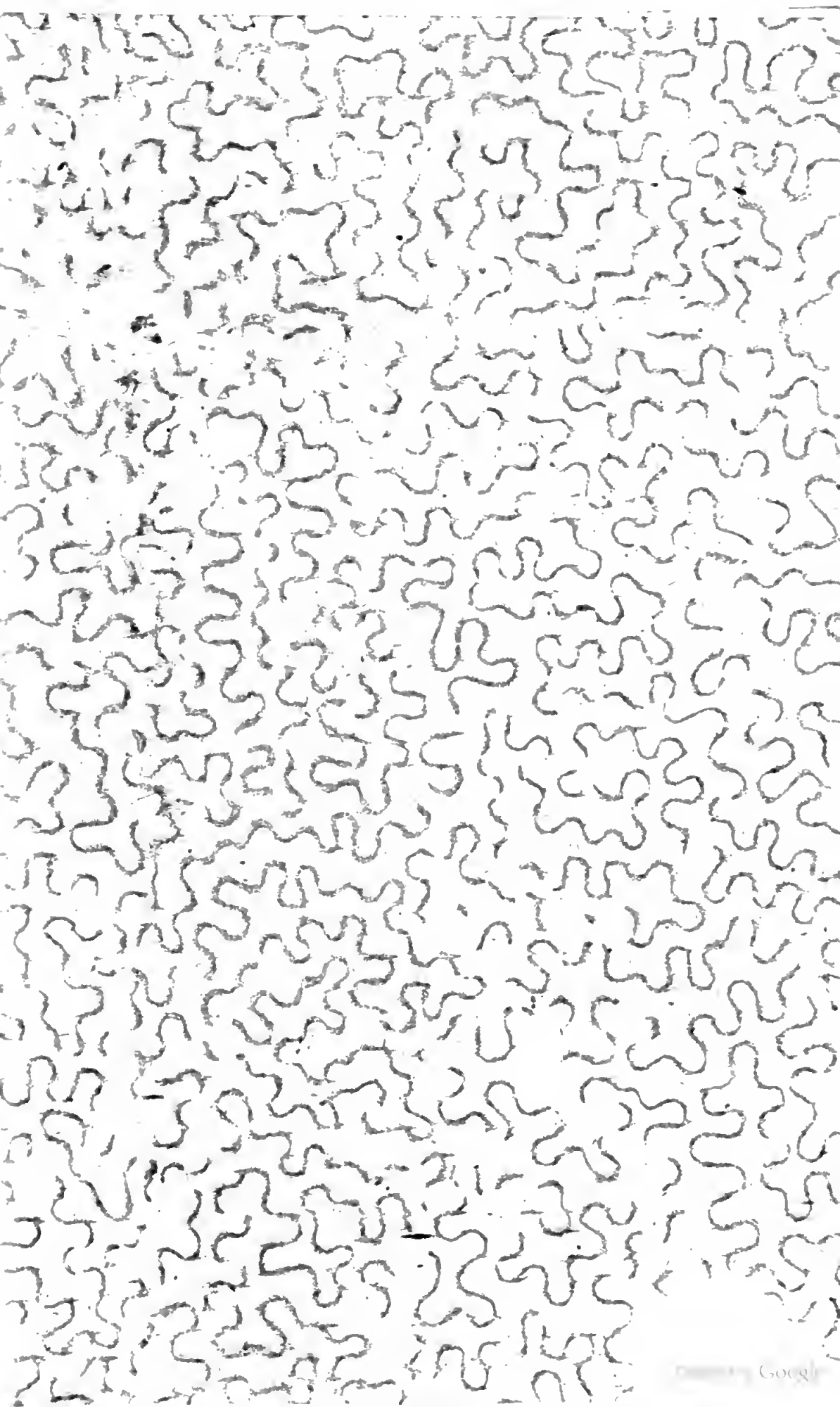

1.8.39.1 a 3110
Inv. 4 —

~~XI — 7 — 7~~

Tafel XI 7

DICTIONNAIRE

BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.

A. — D.

569333 SBN

DICTIONNAIRE

BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

DES

HOMMES MARQUANS

DE LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la Révolution françoise.

Suivi d'un supplément et de 4 tableaux des massacres et proscriptions.

RÉDIGÉ

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME PREMIER.

LONDRES.

1800.

AVIS

Sur les principes qui ont dirigé la rédaction de cet ouvrage.

La révolution françoise, quelle que puisse être maintenant son issue, sera désormais une des époques marquantes de l'histoire du monde, non à raison du sang qu'elle a fait couler, beaucoup d'autres en ont coûté plus encore; mais par sa cause même et par ses résultats. Les progrès étonnans de la physique, l'invention de la boussole, de la poudre, de l'imprimerie, avoient changé le cours des idées, augmenté et sur-tout popularisé les connoissances : une force terrible, inconnue pour ainsi dire jusqu'à ce siècle, celle de l'opinion, acquéroit peu-à-peu, sans que le vulgaire le soupçonnât, un degré incalculable d'intensité, depuis que la presse lui avoit fourni les moyens de voler comme l'éclair, et d'ébranler à-la-fois les quatre parties du monde. Il étoit impossible que l'homme, porté naturellement à abuser de tout, n'empoisonnât pas les nouveaux dons qui lui étoient offerts, et ne franchît pas, dans son orgueil, les bornes mêmes de la carrière qui s'ouvroit devant lui. Il étoit naturel aussi que la nation la plus vive, la plus impatiente, fût la première à s'égarer dans cette route, ou plutôt à y dépasser la ligne, souvent imperceptible, qui sépare le bien du mal et l'usage de l'excès. Cependant, quel que soit le gouvernement sous lequel se réfugie la nation françoise, il paroît certain que l'abus même qu'elle a fait des connoissances et de l'art d'analyser, loin de décrier la science, doit en quelque sorte la rendre plus chère encore, puisque son exemple met à même de fixer désormais, autant qu'il est permis à l'homme, le point où cette substance salutaire se dénature et devient un poison. L'histoire de cette révolution étonnante, que la postérité regardera sans doute, plus particulièrement que toute autre, comme celle de l'esprit humain, deviendra donc un monument à jamais précieux, dès que le siècle qui

va commencer aura produit un homme capable de la méditer avec la sagesse et de l'écrire avec la force que réclame le sujet.

Inondés jusqu'à ce jour d'ouvrages de partis où l'on trouve de tout excepté du bon sens, de prétendues histoires où rien n'est omis sinon la vérité, il n'existe peut-être pas, pour nous, une source dans laquelle l'homme impartial ose puiser avec sécurité. Chacun a vu nos troubles à travers le prisme des passions, et il les peint ensuite sous les couleurs que ce prisme infidelle leur a transmises. Les auteurs de la révolution, épris de leur propre ouvrage, l'ont admirée, souvent de bonne foi, jusques dans ses horreurs les plus dégoûtantes; tandis que ses ennemis, décidés d'avance à improuver tout ce qu'elle enfanteroit, sont demeurés aveugles sur ce qu'elle a produit de grand et même sur le peu de bien qu'elle a fait. Quel est le François qui a pu, au milieu d'une commotion semblable, ne pas se déclarer, avec plus ou moins de chaleur, pour l'un des deux partis qui occupoient la scène; et quel est celui, qui après avoir fait un choix, n'est pas devenu injuste dans sa propre cause? Cependant lorsque dix années d'infortunes ont calmé tous les esprits, l'homme capable de réfléchir, celui qui ne fut jamais exagéré, peut, sinon se rapprocher de ses rivaux, du moins les juger avec calme, en parler sans aigreur, et les louer même dès que l'équité l'ordonne.

C'est ce dégré d'impartialité que nous avons tâché d'atteindre dans cet ouvrage.

Regardant la révolution françoise comme un incendie qui a ravagé l'un des plus beaux pays du monde, et dévoré, dans sa course incertaine, ceux-là même qui l'attisèrent, nous n'avons pas imaginé cependant pouvoir ranger dans la même classe tous ceux qui en furent les promoteurs ou les artisans:

Ainsi que la vertu le crime a ses degrés;

et nous sommes loin de vouloir confondre les victimes avec les bourreaux, et les instrumens aveugles des forfaits avec leurs auteurs. Il existe deux classes d'hommes qu'il sera du devoir de l'historien de flétrir, et pour lesquelles

nous n'eussions jamais cru trouver de couleurs assez fortes, si le ton que nous devions prendre ne nous eût été prescrit par le genre même de cet ouvrage. La première est celle des Conventionnels qui couvrirent la France de décombres, de misère et de sang, qui réduisirent en principes l'anarchie, et finirent par se dévorer successivement eux-mêmes, comme autant de bêtes féroces; la seconde, celle des êtres moins criminels, mais plus vils encore, qui se firent de l'ingratitude une vertu, de la bassesse une habitude, qui déchirèrent le sein qui les avoit nourris, trahirent, assassinèrent, celui qui les avoit comblés de faveurs, d'honneurs, de richesses, et dont ils avoient jusques-là mendié servilement les bienfaits. Nous aurions pensé faire injure à la raison en plaçant sur la même ligne que ces scélérats (ce qu'on n'a fait que trop souvent) tous ceux qui, fanatisés pour une cause quelconque, la servirent néanmoins sans se souiller de sang et de rapines, ceux enfin qui ne se mêlèrent aux factieux que par foiblesse, par occasion, ou par l'espoir de tempérer leurs fureurs. C'est avec d'autant plus de franchise que nous avons rapporté les exploits des généraux françois, que peu d'entre eux ont flétri leurs lauriers en les couvrant du bonnet hideux des Jacobins. Mais au reste, nous nous sommes efforcés d'être équitables envers tous; et il n'est pas jusqu'au caractère prononcé de Saint-Just, et aux bonnes actions de Robespierre (s'il en *commit* jamais une seule) auxquels nous ne nous soyons fait une loi de rendre justice. Parvenus enfin a une époque où l'on accorde aux déclamations le mépris qu'elles auroient dû obtenir toujours, nous nous sommes astreints constamment à raconter les faits, à citer des autorités, à écarter toute digression, toute conjecture, à moins qu'elles ne fussent absolument commandées par le sujet: en sorte que chacune de nos notices est un résumé, un tableau chronologique, aussi fidelle qu'il étoit possible, des actions ou opinions de chaque personnage, et non des divagations sur son compte, des louanges ou des injures prodiguées par la passion. Mercier, Prudhomme sont souvent cités dans cet ouvrage,

et on en concevra aisément la raison. Lorsque nous avons eu à rapporter quelques crimes commis par des Républicains, il nous eût été difficile de trouver une autorité plus puissante et moins suspecte que celle d'un membre de la Convention, auteur de *L'an* 2240, du *Tableau de Paris*, du *Nouveau Paris*, etc.; ou bien que celle du journaliste qui contribua si puissamment, dès 1789, avec Camille-Desmoulins, Marat et autres folliculaires, à renverser l'ordre social en pervertissant l'esprit public. Certes, leur opinion a plus de poids que toute autre, lorsqu'ils attaquent les révolutionnaires ou la révolution.

On nous saura gré, sans doute, de n'avoir pas borné nos recherches aux François seuls, et de nous être occupés aussi des étrangers. On ne peut refuser un grand degré d'intérêt à tout ce qui contribue à faire connoître les opinions, les talens et la conduite des ministres, des généraux et des démagogues, qui conjurèrent, combattirent, ou appelèrent sur leur patrie le fléau révolutionnaire. Nous sommes loin cependant d'imaginer avoir porté cet ouvrage au point de perfection dont il est susceptible. La rapidité que commandent les circonstances n'a pu que nuire, sur-tout à sa rédaction. Mais l'eût-on travaillé pendant 20 ans, eût-il été écrit par une plume distinguée, encore est-il certain qu'il fût demeuré très-imparfait à une première édition. Il n'y a que le temps qui puisse achever un ouvrage de ce genre. Le cadre est fait, le tableau est tracé, il reste à y ajouter, retrancher et rectifier. Nous n'avons pas découvert une seule liste de législateurs, une seule nomenclature de ministres, de généraux, imprimée même sous les yeux des gouvernemens, qui ne fût remplie d'erreurs; qu'on juge s'il est permis d'après cela de se flatter de n'en avoir commis aucune dans un tableau historique aussi étendu. C'est au reste le témoignage des hommes qui se sont livrés à quelque rédaction semblable, que nous osons invoquer ici. C'est eux, et non le public (qui jouit sans soupçonner même le travail), c'est eux qui savent quelles recherches prodigieuses il faut

faire, combien de volumes il faut compulser, lire, extraire, combien de matériaux il faut rassembler, combien dégoûts il faut surmonter, combien de contradictions, d'erreurs il faut concilier ou rectifier, combien d'années enfin il faut consacrer à un pareil ouvrage, avant d'arriver à un résultat, même médiocre.

Nous osons croire cependant que tel qu'il est, ce dictionnaire excitera à-la-fois la curiosité et l'intérêt. Outre les renseignemens qui s'y trouvent recueillis pour l'histoire, outre les secours qu'il offre à ceux qui veulent ne pas demeurer étrangers aux événemens qui se sont passés sous leurs yeux, il doit piquer la curiosité même des gens du monde; et il acquerra encore un degré d'intérêt de plus à mesure que la révolution se prolongera, en mettant à même, à chaque mutation, tout lecteur de connoître les principes, la conduite passée, et par conséquent ce qu'on peut craindre ou espérer, ce qu'on doit attendre, des personnages qui reparoissent en scène.

Il est impossible qu'un tableau des crimes, des foiblesses et des variations politiques d'hommes la plupart vivans, ne déplaise pas, à ceux sur-tout qui ont joint l'hypocrisie à la scélératesse. Comme nous avons été par-tout avares de raisonnemens, que nous nous sommes appuyés constamment sur des pièces, des discours, des rapports, des lettres, des procès-verbaux, également légalisés, sur des faits de notoriété publique et déjà divulgués par les journaux, de tels hommes n'ont de notre part aucune rétractation à attendre; nous nous ferions plutôt un devoir d'ajouter de nouvelles preuves à celles déjà énoncées, s'il nous en parvenoit: mais aussi, nous serons toujours prêts à rectifier avec franchise et surtout avec plaisir les erreurs involontaires qui pourroient nous être échappées malgré nos soins.

Si nous croyons n'avoir imputé à personne des crimes ou des actions imaginaires, nous ne sommes pas toujours aussi certains sur l'exactitude des noms, des dates, et sur l'identité des personnes: c'est sur ce point qu'il est difficile, malgré les recherches immenses que

nous avons faites, que nous ne nous soyons pas égarés quelquefois dans une première édition. Cette raison même, et les fautes qui se glissent nécessairement dans l'impression d'un ouvrage tel que celui-ci, nous engagent à fondre un *errata* alphabétique et raisonné des noms dans le supplément placé au troisième volume. Nous invitons le lecteur à consulter l'un et l'autre. Il trouvera aussi à la fin de l'ouvrage 3 tableaux chronologiques des différentes factions et proscriptions, et un tableau des massacres commis en septembre 1792 dans les prisons de Versailles, Paris, etc.

TABLE DES ABRÉVIATIONS.

Adjud. — adjudant.
Adminis. — { adminstrateur. / administration.
Angl. — Anglois.
Artil. — artillerie.
Ass. — Assemblée.
Autrich. — autrichien.
Av. — avril.
Baill. — Baillage.
Bat. — bataillon.
Bon. — baron.
Britan. — britannique.
Brum. — brumaire.
Capit. — capitaine.
Chass. — chasseurs.
Chev. — chevalier.
Colon. — colonel.
Commd. — commandant.
Commiss. — commissaire.
Comm. — commission.
Cte. — comte.
Cond. — condamné.
Conjur. — conjuration.
Cons. — Conseil.
Conseil. — conseiller.
Conspir. — { conspiration. / conspirateur.
Constit. — consitution.
Contre-révol. — contre-révolutionnaire.
Conv. — Convention.
Crim. — criminel.
Déc. — décembre.
Dép. — département.
Div. — division.
Divis. — divisionnaire.
Dom. — domicilié.
Emp. — empereur.
Fév. — février.
Flor. — floréal.
Franç. — { françois. / françoise.
Frim. — frimaire.
Fruct. — fructidor.
Génér. — général.
Germ. — germinal.
Impér. — impérial.
Infér. — inférieur.
Infant. — infanterie.
Janv. — janvier.
Juil. — juillet.
Lieut. — lieutenant.
Maj. — major.
Mal. — maréchal.
Marq. *ou* Mis. — marquis.
Mess. — messidor.
Milit. — militaire.
Minis. ppl. — ministre plénipotentiaire.
Municip. — { municipal. / municipalité.
Nat. — national.
Négt. — négociant.
Niv. — nivose.
Nobl. — noblesse.
Nov. — novembre.
Oct. — octobre.
Offic. — officier.
Parlem. — parlement.
Pluv. — pluviose.

Prair. — prairial.
Précéd. — précédent.
Présid. — président.
Procur. — procureur.
Popul. — populaire.
Régt. — régiment.
Représ. — représentant.
Rép. — république.
Répub. — républicain.
Rév. — révolution.
Révol. — révolutionnaire.
Sénéch. — Sénéchaussée.
Sept. — septembre.
Serv. — service.
Therm. — thermidor.
Trib. — tribunal.
Vendém. — vendémiaire.
Vent. — ventose.
Vte. — vicomte.
Voy. — voyez.

Nous invitons le lecteur à consulter le supplément et les tableaux qui se trouvent à la fin du 3e. volume.

DICTIONNAIRE

BIOGRAPHIQUE.

A.

A B A

ABBADIE (*d'*), capit. au corps royal du génie. Il fut en 1789 député du tiers-état des Quatre-Vallées aux Etats-Génér.

ABANCOUR (*Franqueville d'*), neveu de Mr. de Calonne, et ministre au département de la guerre. Il fut élevé à ce ministère après la journée du 20 juin 1792, et celle du 10 août l'en culbuta. Il fut à cette époque décrété d'accusation, envoyé dans les prisons de la Force, de-là à Orléans, et ensuite à Versailles où il fut massacré le 8 septembre.

ABAFOUR, lieut. au régt. de Boulonnois, avant la rév. Il fut ensuite capit. au 2e. bat. du 79 régt. Il se distingua à l'affaire du 30 août 1795, devant le mont Genèvre, et fut nommé sur le champ de bataille commandant de bat. par le représentant du peuple. Il avoit alors 45 ans de service.

A B A

ABATUCCI, général de div. au service de la Rép. franç. Il étoit d'une des premières familles de Corse, et se distingua parmi les adversaires de Paoly. Accusé par ce chef de parti, il fut condamné aux galères à Toulon. Au bout de plusieurs années il prouva que les dénonciations faites contre lui étoient fausses et il fut mis en liberté. Il entra ensuite au service de France pendant la rév., et en décembre 1796 il commandoit à Toulon.

ABATUCCI (*Charles*), fils du précéd. génér. de div. au service de la Rép. franç. Il sortit en 1790 de l'école milit. de Metz, pour entrer au 2e. régt. d'artil. En 1793, il passa dans l'artil. à cheval, et fut fait ensuite aide-de-camp du général Pichegru. Il fut nommé en Hollande adjud. génér., après avoir refusé déjà trois fois cette place. Devenu général de

brigade, il fut employé à l'avant-garde de l'armée de Rhin et Moselle, sous les ordres du général Férino, pendant la campagne de 1796. Dans la journée du 24 juin où les François passèrent le Rhin, il dirigea une des attaques contre le fort de Kehl, et le 20 octobre de la même année, il contint l'ennemi et protégea la retraite près de Nimbourg. En nov. il commandoit dans Huningue, en qualité de général de division. Il fut chargé de défendre l'ouvrage à cornes qui étoit à la tête du pont, lors de l'attaque vigoureuse que firent les Autrichiens dans la nuit du 1er. au 2 décembre. Il fut dangereusement blessé dans cette affaire, et mourut quelques jours après. Il étoit âgé de 26 ans, et avoit pendant toute cette campagne, ainsi qu'à l'armée du Nord, donné des preuves de courage et d'intelligence.

ABBEMA, ministre de la Rép. Batave près des villes anséatiques, et ci-devant banquier hollandois. Il fut en 1786 un des chefs des patriotes de son pays, et s'étant ensuite rendu en France, il fut entendu comme témoin dans le procès de Favras, auquel il prétendit avoir répondu en voyant tous ses plans: „ Votre affaire est une „pièce en 3 actes; le premier „s'est passé en Brabant, le second „en Hollande, le troisième se pas„sera à Paris; mais je ne veux être „ni acteur, ni payeur dans cette „pièce.“ Il retourna dans sa patrie quand elle se fut constituée en république, et devint son ministre à Hambourg.

ABEL, Conseil. de légation du duc de Würtemberg. Il fut nommé Minis. ppl. pour conclure entre ce prince et la Rép. franç. le traité de paix qui fut signé à Paris le 7 août 1796.

ABERCROMBI, (*Sir Ralph*) général-major au service de S. M. B. Il fut employé à l'armée angl. sur le continent, et se distingua particulièrement à l'attaque du camp de Famars, le 23 mai; à l'affaire devant Dunkerque, le 24 juillet; à celle du 24 août près la même ville, et à celle du 17 avril 1794 en avant du Cateau-Cambresis. Le duc d'York rendit le compte le plus satisfaisant de la conduite qu'il tint le 17 mai 1794, jour où il montra toute l'habileté et le sang froid possibles. Le 10 octobre de la même année, il reprit le fort Saint-André sur la Meuse. Lors du siége de Valenciennes, il dirigea une des principales attaques sur l'ouvrage à cornes, du côté de St. Sauveur. Il repassa en Angleterre lors de l'invasion de la Hollande par les François, et partit de Londres en fév. 1796 pour se rendre à Portsmouth, et de-là aux Indes occiden-

tales, où il servit avec succès. En fév. 1797, il repassa en Angleterre; en 1799 il commanda sous le duc d'York l'expédition que firent les Anglois contre la Hollande. Il étoit à cette époque regardé comme le meilleur officier de l'armée britannique.

ABERCROMBI (*Sir Robert*), lieutenant-général au service de S. M. B. Il commandoit une grande partie des troupes angloises dans l'Inde au moment de la rév. franç. Il partit de Bombay en juil. 1790, et à la tête d'un corps destiné à combattre Tippo-Sultan, il s'empara, dans les mois de janv. et fév. 1791, de Cananore, Biliapatam et Nurkakow, prit un nombre considérable d'hommes, d'armes et de munitions. Il battit complétement l'armée de Tippo sous les murs de Sérigapatam, en juin 1791; mais pour effectuer sa jonction, devenue nécessaire, avec le général Cornwallis, il se retira en juillet sur Illiacore, Billlapatam et Cananore, où il prit ses cantonnemens, malgré les efforts de l'ennemi. Après le départ du général Cornwallis, Sir Robert fut fait gouverneur de Bombay, le 20 oct. 1793. Le 15 décem. 1795 il rendit compte à la cour de Londres, qu'après la reddition de Cochin, un corps de troupes britan. s'étoit emparé sans résistance du fort Quilon et des comptoirs hollandois dans le pays de Travanore; de sorte que la Hollande ne conservoit plus d'établissement dans l'Inde.

ABINGDON (*Lord*), membre de la Chambre des Pairs du parlement d'Angleterre, attaché au parti ministériel. Dans la séance du 13 juin 1793, où le lord Grenville fit le rapport du comité secret, relatif aux conspirations existantes dans la Grande-Bretagne, lord Abingdon appuya vivement la motion qui fut le résultat de ce rapport. Dans la séance du 2 mai 1794, il s'opposa au bill pour défendre l'exportation des esclaves, disant que ce bill étoit fondé sur les principes du jacobinisme français; dans le courant du même mois il parla en faveur de la suspension de la loi d'*habeas corpus*. Le 25 oct. 1795 il appuya le bill contre certaines sociétés, séditieuses, et s'autorisa de l'exemple de la France bouleversée par les clubs et sur-tout par les jacobins.

ABOLIN (*G. T.*), membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de la Haute-Garonne. Ayant obtenu un congé de plusieurs mois, il se rendit dans son dép. et se fit adjuger par le ministre des finances, malgré le directoire du dép. une partie de la fortune du marquis d'Espagne, dont il avoit été l'homme d'affai-

res. Ce domaine qu'il n'eut pas honte de payer 10,000 liv. valoit en 1790 120,000 liv. et étoit encore estimé 47,000 liv. Mademoiselle d'Espagne, restée seule des enfans du marquis, s'opposa en vain à cette vente, et réclama inutilement une indemnité, qui lui étoit légitimement due: Abolin fut confirmé, par un arrêté du Conseil, du 7 oct. 1796, dans la possession de ce bien, qu'il a cependant restitué depuis à celle qui en avoit été dépouillée.

ABOLIN (*Joseph*), lieutenant au 18e. régt. de dragons, dom. à Cassado, canton de Montauban, dép. du Lot, condamné à mort comme conspir. le 18 prairial an 2, par le trib. révol. de Paris. (1)

ABRIAL, juge au Puy. La commiss. chargée d'épurer le tribunal révolutionnaire de Paris, après la mort de Robespierre, le nomma membre de ce trib. le 10 août 1794. Il devint membre de la haute cour nationale, puis Min. de la justice.

ABZAC (*Charles d'*), noble, capit. au 2e. régt. de chass. à pied, dom. à Romans, dép. de la Drôme, cond. à mort comme émigré le 27 germ. an 2 par le trib. crim. du dép. de Lot et Garonne.

ABZAC (*Bern.-Augustin d'*), ancien capit. au régt. de la marine, dom. à Bagne, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme conspir. le 24 niv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

ACHARD de Bonvouloir, député de la nobl. du Cotentin, aux Etats-Génér. Il protesta le 30 mai 1789, contre la double députation accordée au tiers-état. Le 11 mars 1791 en combattant le projet de décret pour abolir l'inégalité dans les partages de succession, il s'annonça comme parlant au nom de la majorité de sa province. Signataire des protestations des 12 et 15 sept. 1791, il en fit une particulière, dans laquelle il s'élevoit contre l'atteinte portée aux droits et prérogatives de la Normandie, et contre l'abolition de ses coutumes.

ACLOQUE, officier de la garde nationale parisienne, brasseur à Paris au moment de la révolution. Il fut nommé l'un des six commd. de ce corps, après le départ de M. de la Fayette. Il ne quitta pas le roi dans la journée du 20 juin 1792; et au moment où une troupe de furieux pénétra dans la chambre du fond, où on avoit engagé Louis XVI à se retirer, ce monarque, entouré seulement de quatre grenadiers, s'appuya sur Acloque,

(1) Nous prévenons que tous les articles des guillotinés étant extraits des actes de condamnation, on ne doit pas s'étonner des absurdités qui s'y rencontrent: nous leur avons conservé aussi la date républicaine.

qui ne cessa depuis de lui rendre des services aussi essentiels que désintéressés. De tous ceux qui occupèrent ces places de chefs de la garde nationale, Acloque est le seul qui ait échappé au massacre ou à la destitution.

ACTON, ministre des affaires étrangères à Naples. Il est fils du médecin Acton, Irlandois habitant à Besançon. Ayant obtenu la confiance de la reine de Naples, il fit à cette cour une fortune rapide, et parvint au ministère. C'est lui qui répondit le 16 déc. 1792 à la lettre que le grenadier Belleville apporta au roi des Deux-Siciles, de la part de M. de la Touche Tréville, contre-amiral de la flotte françoise. Les propositions que contenoit cette lettre furent acceptées, de peur de voir bombarder Naples. En 1793 il fit prévenir le divan pour l'engager à ne pas recevoir Sémonville comme ministre de France. Il donna sa démission au mois de mai 1795. Ses ennemis se réjouirent de cet événement, parce qu'ils crurent que son crédit étoit tout-à-fait perdu. Leur joie ne fut pas de longue durée; le roi lui conserva la dignité de cons. d'Etat, la grande croix de St. Janvier, et lui accorda une pension de 4000 ducats, réversible à sa mort, sur la tête de la personne qu'il désigneroit. De plus S. M. l'autorisa à correspondre pour les affaires de tel département que ce pût être, et ordonna à tous les bureaux de se conformer aux dépêches signées de sa main, comme si elles venoient de la part du roi lui-même.

ACTON (*Chevalier d'*), frère du précédent. Il étoit major des hussards de Saxe, lorsque ce régiment sortit de France en 1792, pour rejoindre les frères de Louis XVI. Il servit cette année, avec son corps, sous les ordres des princes françois, et les suivantes à l'armée autrich.

ACVIT, général répub. franç. Il servit en 1794 contre les Vendéens.

ADAIR, sergent ès lois, membre du parti de l'opposition dans la chambre des communes du parlement d'Angl. Le 10 fév. 1794 il appuya la motion de M. Grey contre le débarquement des troupes étrangères en Angleterre. Le 14 mars il fit un discours fort entortillé pour soutenir l'opinion de M. Grey, qui, en s'élevant fortement contre le bill *d'abolition* sur le débarquement des troupes hessoises, demanda qu'il fût permis d'apporter un bill *d'abolition* pour toutes les personnes qui avoient conseillé à S. M. d'ordonner le débarquement des troupes étrangères. Adair se distingua encore dans la séance du 7 mars 1796, par la chaleur avec laquelle il défendit la motion

de M. Wilberforce, pour l'abolition de la traite des Nègres.

ADAM, homme de loi, procureur-syndic du district de Chinon. Il fut en sept. 1791 nommé député du département d'Indre et Loire à la Législat.

ADAM, accusateur public et vice-président du directoire du district de Sarguemines. Il fut nommé en sept. 1791 député à la Législat. par le département de la Moselle. Le 29 juillet il s'opposa vivement à un projet de décret qui enfreignoit le traité de 1766, par lequel l'intégrité et l'existence de l'abbaye de Wadgass, dont les biens étoient en grande partie situés sur les terres d'Empire, se trouvoient garanties. L'assemblée passa sur cet objet à la question préalable, malgré l'avis du comité diplomatique, présenté par Roch, qui se trouva conforme à l'opinion d'Adam.

ADAM l'aîné, juge militaire à Metz. Il fut porté sur la liste des jurés du tribunal révol. après la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794); mais il en fut rayé le 23 janv. 1795, attendu qu'il avoit été agent de Robespierre, et que même depuis la mort de ce chef de parti il n'avoit pas cessé de professer ses principes.

ADAM (*Magdelaine-Caroline-Gasparine*), veuve de Louis-François Gravaud, âgée de 41 ans, née à Berlin, dom. à Paris. (Son mari étoit l'inventeur des porcelaines de France établies à Sèves.) Elle fut condamnée à mort, comme conspir. entretenant des correspondances avec *le brigand appelé roi de Prusse*, le 2 niv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

ADAM le marin (*J. G.*), âgé de 41 ans, né à Paris, ancien capitaine de vaisseau, cond. à mort le 22 messidor an 2 par le trib. révol. de Paris, comme conspir. et complice de la conjuration des prisons du Luxembourg.

ADAMS (*Sir John*), l'un des fondateurs de la rép. américaine. Devenu en 1789 vice-président du congrès, il seconda Washington pour éviter la rupture que le parti franç. vouloit provoquer avec l'Angleterre. (Voyez Washington). Ce dernier ayant quitté la place de président en mars 1797, Sir Adams, fut nommé pour le remplacer. Il étoit maître d'école avant la rév. américaine.

ADÉLAIDE (*Madame*), de France, tante de Louis XVI. Les femmes de la Halle ayant appris au commencement de 1791, qu'elle avoit demandé la permission de quitter le royaume, vinrent à Bellevue, où elle faisoit sa résidence, la supplier de ne point abandonner le roi. Elle leur fit une réponse évasive et partit le 19 fév. à 10 heures du

soir, avec sa sœur, madame Victoire. La municip. de Moret les arrêta et décida qu'elles attendroient les ordres de l'Ass. Nat., quoiqu'elles se fussent munies d'une attestation du roi, qui les faisoit reconnoître pour ses tantes, et d'une déclaration de la municip. de Paris portant qu'elles avoient, comme tous les François, le droit de parcourir le royaume. Un détachement du régiment des chasseurs de Lorraine les fit relâcher à main armée. Elles furent de nouveau arrêtées à Arnay-le-duc, et il fallut des ordres précis du roi et de l'Ass. Nat. pour qu'on leur permît de continuer leur route. Elles se retirèrent alors à Rome, où elles fixèrent leur résidence. L'invasion des François les força à quitter cette ville en 1799, et madame Victoire mourut à Trieste, dans le courant de cette année.

ADÉLASIO, patriote milanois. En août 1796 il fut nommé par le Directoire cisalpin, ministre de cette république près du corps Helvétique.

ADÈLE, citoyen françois. Il remplaça Grouvelle comme agent de France, en Dannemarck, le 29 mars 1794.

ADET, ambassadeur de France en Amérique. Après avoir été en 1793 adjoint du ministre de la marine, il passa successivement dans le cours de 1794 à Genève, à Gênes, comme résident de France, et ensuite près des Etats-Unis d'Amérique, en qualité de ministre plénipotentiaire. Le 21 oct. de la même année il fit don au congrès, de la part de la nation françoise, d'un drapeau aux trois couleurs, qui fut reçu comme le gage d'une amitié fidelle, et déposé dans les archives. Adet fut rappelé en France le 4 mars 1796; mais le Directoire ne pouvant trouver un sujet propre à le remplacer, il demanda qu'on lui conservât sa place, ce qui lui fut accordé. Le 28 octobre de la même année il remit au secrétaire des Etats-Unis une note officielle, dans laquelle il lui faisoit part de l'arrêté du Directoire du 29 juin précédent, portant: *que le pavillon de la République traitera le pavillon neutre comme celui-ci se laissera traiter par les Anglois.* A la suite de cette déclaration se trouvoit un long énoncé des griefs imputés au gouvernement américain. Les Etats-Unis prouvèrent que le traité de 1778 s'opposoit formellement à la notification du Directoire. Le 16 nov. suivant l'envoyé publia une annonce par laquelle il faisoit connoître qu'étant suspendu de ses fonctions de ministre plénipotentiaire, les demandes qu'on auroit à faire à la république devoient être dorénavant adressées au consul-général ou aux consuls particuliers.

ADHEMAR (*Jean d'*), lieutenant-colonel du régiment de Cambresis. Il fut arrêté à Perpignan sur la dénonciation du club de cette ville, qui l'accusa d'avoir voulu, de concert avec 35 autres, livrer la citadelle aux Espagnols. On le conduisit à Orléans, chargé de chaînes, et il fut massacré à Versailles le 9 sept. 1792. Il avoit 56 ans de service.

ADHÉMAR (*François d'*), officier au régiment de Cambresis, fils du précéd. Il fut massacré comme son père.

ADHÉMAR (*Félix d'*), officier au régiment de Cambresis, frère du précédent. Prisonnier à Orléans et massacré à Versailles le 9 sept. 1792.

ADHEMAR (*Raymond*), noble, âgé de 42 ans, né et dom. à la Linde, canton de Mussidan, département de la Dordogne, cond. à mort comme contre-révol. le 5 messidor an 2, par le trib. révol. de Paris.

ADINGTON, membre distingué des communes du parlement d'Angleterre. En 1796 il fut choisi pour orateur de cette chambre, et se rendit avec elle à celle des Pairs le 28 sept., pour faire connoître le choix qu'elle avoit fait.

ADOLPHE (*le Prince*) d'Angleterre, fils du roi. Il fut employé dans l'armée angloise et hanovrienne en 1793. Au mois de mars il amena la seconde colonne des Hanovriens à l'armée combinée. Dans la retraite de la nuit du 6 sept. 1793 il se distingua par des prodiges de valeur, et fut un moment au pouvoir des républ. Il dut sa délivrance à une patrouille hanovrienne qui s'étant trompée de chemin, vint dans le village de Respoede, où on le gardoit, et à la bravoure du général de Valmoden qui rassembla à la hâte un corps de troupes et vint fondre sur ceux qui l'emmenoient. Ce fut le régiment des gardes hanovriennes qui le dégagea; il reçut dans cette affaire deux légers coups de sabre. Il avoit alors 19 ans.

ADOMÉ, nègre de Cayenne. Il fut un des chefs de la révolte qui devoit éclater en fév. 1794, parmi les Nègres de la campagne. L'époque du massacre des Blancs étoit fixée à la nuit du 4 au 5: mais les conjurés étant convenus avec les insurgés de la ville, de prendre pour signal quelques coups de canon de salut, il se fit des mouvemens partiels d'insurrection, que le gouvernement parvint à réprimer. Adomé fut pris, désarmé, et fusillé.

ADRIAN (*Marie*), jeune fille de 16 ans. Deguisée en homme, elle remplit à la défense de Lyon le dangereux et pénible office de canonnier, „comment, lui dit un

des juges qui la condamnèrent à la mort, „comment as-tu pu braver „le feu et tirer contre ta patrie? „C'est au contraire, répondit-elle, „pour la défendre et la sauver de „l'oppression."

AFFENBERG, colonel autrich. Il servit avec distinction en 1793 dans les Pays-Bas. Le général Hotze lui accorda les plus grands éloges sur la bravoure, l'activité et la présence d'esprit qu'il avoit deployées dans l'affaire près Würtzbourg, le 3 sept. 1796. Il se distingua de nouveau dans la journée du 16, attaqua la gauche de l'ennemi au-delà de la Lahn, près Wetzlar, et malgré un feu considérable d'artillerie, il le chassa de la hauteur qu'il occupoit et s'y maintint à sa place. Il fut fait général-major en fév. 1797.

AFFESTEIN, lieut. colonel au service de la rép. franç. Ce fut un des antagonistes de Custines; et le 27 av. 1793 il accusa ce général devant le trib. des trois commis. de l'armée du Rhin. Custines s'en plaignit amèrement à la Conv. ajoutant qu'Affestein étoit un des plus méprisables sujets de la république.

AFFORTY, cultivateur à Villepinte. Il fut en 1789 député du tiers-état de la vicomté de Paris aux Etats-Généraux.

AFFRY (*le comte d'*), colonel du régiment des gardes suisses du roi de France, chevalier de ses ordres, lieutenant-général de ses armées, grand'croix de l'ordre de St.-Louis, entra fort jeune au service et se trouva placé à l'époque de la Révolution à la tête d'un des deux régimens chargés de la garde du roi. Plus heureux que le colonel des gardes françoises, il parvint à conserver son corps au milieu des tentatives faites pour le corrompre et à rendre de grands services à Louis seize dans les journées du 5 et du 6 octobre 1789. Mais affoibli par l'âge et trop au-dessous d'un poste aussi délicat à une époque aussi difficile, Mr. d'Affry mal dirigé, d'ailleurs presque abandonné par les Cantons partagés alors sur la manière d'en agir avec la France, renonça bientôt à s'opposer aux vues du parti contraire à la cour. Ce fut lui qui lors du départ. du roi pour Varennes, ravit à Dumouriez l'honneur de s'offrir le premier à servir l'assemblée législative contre le monarque. Depuis lors nul pour la cour, quoique revêtu du commandement important de l'intérieur, et peu considéré par les ennemis de cette cour, Il ne prit que fort peu de part aux grands événemens qui renversèrent la monarchie, et se vit réduit, à n'obtenir la vie, qu'en prouvant avoir manqué aux devoirs de sa charge. C'est à tort que l'on a accusé le comte d'Affry

d'avoir paru comme accusateur et témoin dans le procès de la reine; oublié ou méprisé par Robespierre, ce vieillard est mort dans son lit en 1793, aussi jaloux peut-être qu'inconsolable de la mort de son fils, tué aux Tuileries au dix août 1792.

AGASSE (*les frères*), fils d'un négociant accrédité de la rue Saint-Honoré. Convaincus d'avoir fabriqué de fausses lettres de change, ils furent cond. à mort et exécutés le 9 fév. 1790. Le bataillon de la garde nat. du quartier Saint-Honoré députa vers leur aïeul pour tâcher de le consoler de cet événement malheureux.

AGASSE, le jeune, frère des précéd. Il fut nommé à une place de lieut. au bataillon Saint-Honoré, le jour de la mort de ses frères. Ses nouveaux camarades s'efforcèrent par l'accueil qu'ils lui firent d'effacer de son souvenir le malheur arrivé dans sa famille. M. de la Fayette, après l'avoir reçu officier, l'embrassa, et le fit placer à côté de lui dans un repas qu'il donna à la suite de l'exécution des frères Agasse.

AGIER, lieutenant-général de la Sénéch. de Poitou. Il fut en 1789 député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Généraux.

AGIER, membre de la commune de Paris en 1789. Il fut nommé au comité des recherches le 18 nov. de la même année. Le 23 décem. 1790, il fit au nom de ce comité un rapport, par lequel il annonçoit que les dépenses avoient été peu considérables, parce qu'on n'avoit point eu d'occasion de donner aux dénonciateurs les sommes qu'on avoit été autorisé à leur distribuer. Le 31 du même mois il fut élu juge du second arrondissement de Paris, dit du Faubourg Mont-martre. Au mois de janvier 1795 on le nomma présid. du trib. révol. à la place de Mauricault. Lorsqu'il avoit été question de donner un gouverneur au Dauphin, Agier avoit réuni plusieurs suffrages.

AGOULT (*Vincent d'*), major du régiment des gardes-françoises. Ce fut lui qui au mois de mai 1788 arrêta au palais, en vertu des ordres du roi, M. M. d'Espréménil et Goislard de Montsabert. (*Voyez ces noms*).

AGOULT (*le comte Antoine d'*), sous-lieutenant des gardes du corps du roi de France. Il fut en 1789 député de la noblesse du Dauphiné aux Etats-Généraux, et passa le premier, avec monsieur de Blacons, le 22 juin, à la chambre du tiers-état. Il rejoignit depuis à Coblentz ses camarades, servit avec eux, et passa en 1795 avec son corps, à l'armée de Condé, dont il suivit le sort.

AGUESSEAU (*d'*) de Fresnes,

conseiller d'état. Il fut en 1789 député de la noblesse du baill. de Meaux aux Etats-Généraux et se réunit un des premiers de cet ordre à celui des communes. Il donna sa démission au mois de juin 1790, et fut remplacé par M. Dubuat.

AGUESSEAU (*H. A. L. d'*), femme du duc d'Ayen, émigré, âgée de 57 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort le 4 therm. an 2 par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg, où elle étoit détenue.

AGUESSEAU (*Marquis d'*), major-général des gardes du corps. Il fit d'abord des dispositions pour défendre le château contre les brigands le 5 oct. 1789; mais il vint bientôt apporter, de la part du roi, la défense de tirer sur le peuple, et de faire aucune résistance.

AGUILAR (*Marquis d'*). Il étoit maire de Perpignan lors des troubles occasionnés dans cette ville par la fuite du Vte. de Mirabeau, qui emporta les cravattes des drapeaux du régiment de Touraine, dont il étoit colonel. Comme M. d'Aguilar lui avoit donné un logement chez lui, les soldats le regardèrent comme complice, et sans respect pour son rang et son âge ils le traînèrent en prison. Un décret de l'Ass. le fit relâcher.

AGUIRE (*Don Alphonse d'*), chargé d'affaires d'Espagne en France. Au mois de déc. 1796 il fut présenté au Directoire, en cette qualité, à la place de don Yarta.

AHLEGREEN, négt. suédois. Il fut impliqué dans l'assassinat du roi de Suède, et arrêté le 22 mars 1792. En avril suivant il fut reconnu innocent et mis en liberté.

AIGALLIERS (*Bruyès Baron d'*), il fit en 1789 député de la noblesse de la Sénéch. de Nîmes aux Etats-Généraux.

AIGLE (*d'*), républ. français. Se disant chargé des affaires de France lors de l'insurrection qui éclata à Varsovie contre les Russes, il voulut se faire reconnoître comme minis. de la rép.; mais il fut arrêté comme suspect, vu les circonstances.

AIGUEVILLIERS (*Jean-Jacques-Marie-Martin*), âgé de 56 ans, présid. aux enquêtes du parlem. de Toulouse, né et dom. en cette ville, dép. de Haute Garonne, cond. à mort le *25 prair. an 2* par le trib. révol. de Paris, pour avoir cherché à anéantir la liberté publique en provoquant et en signant des écrits contre-révol., faits au nom du parlem. de Toulouse les 25 et 27 sept. 1790.

AIGUILLON (*Vignerot duc d'*), pair de France, colonel du régiment de royal Pologne, cavalerie, commandant des Chevaux légers de la garde du roi. Il fut en 1789

député de la nobl. d'Agen aux Etats-Généraux, et à la séance du 23 juin, il alla avec la minorité de la nobl. se réunir au tiers-état. Dans la fameuse séance nocturne de 4 août, il fut le second à provoquer les gentils hommes à renoncer à leurs priviléges. Toute la France fut convaincue qu'il étoit un des hommes déguisés en femme lors des horreurs des 5 et 6 octobre 1789. Les procédures instruites par le châtelet sur cette affaire, se réunirent toutes pour servir de preuve à cette accusation. Le 4 août il avoit donné, avec le Duc de Liancourt, un repas remarquable par sa profusion aux agens du parti révolutionnaire. Le 4 janvier il fut élu secrétaire de l'Ass. Après la lecture d'une lettre de la municip. de Moret, qui annonçoit qu'elle avoit en vain essayé de s'opposer au départ de Mesdames, tantes du roi, et qu'elle avoit été obligée de céder à la force, le duc d'Aiguillon demanda que le ministre de la guerre fût interpellé, pour savoir s'il avoit ordonné de fournir une escorte à Mesdames; „dans ce cas, „continua le duc, je le dénonce „comme auteur d'un délit grave, et „comme ayant porté atteinte à la „constitution." Le 13 août il renouvela la proposition faite précédemment et tendante à décréter que le roi et l'héritier présomptif de la couronne ne pourroient jamais commander les armées. Il s'appuyoit sur ce que le roi étant inviolable, il ne pouvoit remplir une fonction qui le mît dans le cas de la responsabilité. Il remplaça au commencement de 1792 le génér. Custines dans le commandement de l'armée employée dans les gorges de Porentrui. Il resta à cette armée jusqu'au mois d'août, époque où une lettre qu'il écrivoit à Barnave, ayant été saisie, elle devint le motif d'un décret d'arrestation contre lui; il sortit alors de France. Il s'étoit distingué parmi ceux qui vouloient qu'on refusât au roi le droit de faire la paix et la guerre; et s'étoit fait remarquer par son acharnement contre ce prince, au milieu même de cette foule de courtisans, qui comblés de ses bienfaits se déclarèrent contre lui, dès qu'ils le virent chanceler. On a prétendu qu'un ressentiment particulier contre la reine avoit seul jeté d'Aiguillon dans le parti démocratique, où le défaut de moyens ne lui permit pas de jouer un rôle distingué.

AILLY (*d'*), conseiller d'état. Il fut en 1789 député du Tiers du Bailliage de Chaumont en Vexin aux Etats-Généraux. Le premier juin il fut nommé président d'âge de l'ass. de son ordre, mais la foiblesse de sa poitrine ne lui ayant pas permis do continuer ses fonctions pendant plus de deux où

trois séances, il donna sa démission le 3 juin et fut remplacé par Bailly.

AIMÉ (*J. J. Job*), natif de Montélimart, procur. général syndic, du dép. de la Drôme. En sept. 1795 il fut nommé député de ce dép. au Conseil des 500, mais dès la séance du 19 décem. Genissieux le dénonça comme un des chefs des royalistes du Midi, et des *compagnons de Jésus*. Goupilleau de Montaigu, prononça le lendemain contre lui un discours très-violent, cita des pièces vraies, ou supposées, pour prouver, que de son aveu, il avoit été dans le Midi à la tête de 20 mille royalistes, et fut secondé par Genissieux, qui attaqua de nouveau Aimé avec emportement, et le désigna comme étant sur la liste des émigrés. Aimé qui n'avoit pu obtenir la parole la veille, répondit ce jour-là d'une manière sage et mesurée, s'arrêta sur tous les chefs de son accusation et finit par dire: „J'ai cherché à garantir „ma vie et ma liberté; quel que „soit le résultat de cette affaire, „je subirai mon sort sans remords, „parce que j'ai toujours vécu sans „crime, et je ferai des vœux pour „la prospérité de la Rép.“ Il descendit de la tribune, plusieurs membres eurent l'air de vouloir se jeter sur lui, l'altercation devint très-vive, le présid. fut obligé de se couvrir, et enfin le 4 janvier 1796 Treillard, après avoir fait déclarer l'urgence, obtint que Job-Aimé ne pourroit jusqu'à la paix exercer les fonctions législatives. Il réclama en vain la parole, elle lui fut refusée, et le 7 du même mois le Cons. des Anciens approuva la résolution. En 1797 Job-Aimé fut frappé par la proscription du 18 fructidor an 5 (*4 sept.*). S'étant d'abord caché, il ne fut point conduit à Cayenne; mais on l'arrêta à Paris peu de mois après, et il fut compris dans le second transport de déportés.

AINSLEY (*le Chev. d'*). Il fut envoyé à Vienne en 1790 en qualité d'ambassadeur de S. M. B. En 1794 il partit avec le même titre pour Constantinople; il remplit ces fonctions près de la Sublime Porte jusqu'au mois de juillet de la même année, époque où il fut rappelé.

AIZELIN, commiss. au district de Dijon. Après la mort de Robespierre, il fut nommé juré au trib. révol. de Paris, par la commission chargée d'épurer ce tribunal.

AKIR, Pacha. Il commandoit en chef l'armée turque près d'Andrinople en sept. 1795. Le 25 mai 1796 il fut sur le point de perdre la tête, comme soupçonné d'avoir des intelligences avec les rebelles bulgares.

ALANCOURT (*d'*), adjud.-général au service de la rép. franç.

En juillet 1795 il remporta une victoire considérable sur les Chouans, au château de Brunet.

ALANO, royaliste françois. Il servit parmi les Chouans, et signa, comme secrétaire du conseil de leur armée, une proclamation adressée le 5 janv. 1796 aux habitans des villes et aux soldats répub.

ALAUZIER (*Marie Gertrude-Ripert*), noble, religieuse, dom. à Bollone cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort, comme contre-révol. le *22 messid. an 2*, par la comm. popul. séante à Orange.

ALBANETTE (*Augustin-Philibert-Bernard*) de Cessieux, noble, âgé de 75 ans, natif de Paris, trésorier, dom. à Lyon dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le *23 niv. an 2*, par la comm. révol. de Lyon.

ALBANI (*Jean-françois*), Cardinal, et doyen du sacré collége. Le 28 août 1796, il assita à la congrégation qu'assembla S.S. pour discuter les matières relatives à la France. Le 24 oct. de la même année il fut envoyé à Vienne par S. S., avec la copie du traité d'alliance conclu entre le Pape et le roi des Deux-Siciles, lequel traité ne devoit avoir son effet qu'après une réponse qu'on attendoit de Paris. Le 12 nov. il fut chargé, en sa qualité d'auditeur du Saint-Siége Apostolique auprès de l'empereur, des négociations relatives à la force armée à mettre sur pied dans les états de l'Eglise.

ALBARADE (*d'*), capit. de valsseau. Le 16 avril 1793 Cambon le fit nommer minis. de la marine, à la place de Monge, qui lui-même avoit été successeur de la Coste. d'Albarade fut mis dans les prisons de l'Abbaye, ainsi que son adjud. le 14 sept. 1793. Il fut relâché et admis dans la société des jacobins de Paris le premier fév. 1794. Bon marin, il n'avoit point assez de génie pour occuper la place de minis.; il étoit d'un caractère défiant et jaloux des talens d'autrui.

ALBATANI, adjud.-général au service de la Rép.-franç. En 1796 il fut employé à l'armée de Moreau, et conduisit la première colonne qui passa le Rhin près de Kehl, le 24 juin.

ALBERMALE (*Williams-Charles-Keppel, comte d'*), membre de la chambre des Pairs, du parlement d'Angleterre. Il eut pour mentor lord Lauderdale, et parut vouloir suivre les pas de Fox. Le 21 fév. 1794, entrant dans sa majorité, il fit au parlement ce qu'on nomme son *discours vierge (Maiden Speech.)* Il se signala dans cette séance par une motion sur l'illégalité de faire débarquer des troupes étrangères en Angl. Le 5 mai 1794

il s'éleva fortement contre la motion du lord Grenville, qui demandoit que le bill sur la création des corps d'émigrés fût examiné en comité. Lord Albermale prétendit que ce bill étoit inconstitutionnel, qu'il répugnoit à l'humanité, enfin qu'il tendoit à prolonger la guerre, en faisant cause commune avec des personnes dont les vues étoient absolument différentes de celles de l'Angl. Toujours opposé au parti ministériel, il fit le 16 mars 1797 une motion tendante à examiner les mesures adoptées pour faire servir la marine angl. à la protection de l'Irlande, contre l'invasion de l'ennemi.

ALBERT (*J. B.*), homme de loi. Il fut en sept. 1792 nommé député du dép. du Haut-Rhin à la Conv. Nat. où il vota la réclusion de Louis XVI jusqu'à la paix. Devenu membre du Conseil des 500 il en sortit le premier prair. an 5. (*20 mai 1797.*)

ALBERT DE RIOMS (*le comte d'*), officier-général de la marine franç. Il commandoit dans le port de Toulon en 1789; deux charpentiers ayant désobéi à l'ordre qu'il avoit donné à tous les ouvriers de l'arsenal de ne pas porter la cocarde tricolore, et de ne pas se faire inscrire dans la garde nat., il les fit arrêter. Cet acte de rigueur excita une insurrection considérable; les troupes de ligne refusèrent de défendre Mr. d'Albert, il fut arrêté par la populace et mis en prison, avec MM. de Castellet et de Villages. Quelques jours après l'Ass. Nat. décréta qu'il n'y avoit pas lieu à inculpation, et le fit relâcher avec des circonstances honorables pour lui. En 1790 il reçut le commandement de la flotte armée à Brest; après avoir vainement tenté d'y rétablir la discipline, il l'abandonna au mois de juillet. Il se rendit ensuite à Coblentz, près des frères de Louis XVI, et fit la campagne de 1792 sous ces princes, dans le corps formé des officiers de la marine; il se retira par la suite en Dalmatie.

ALBERTAS (*d'*), ancien premier présid. de la chambre des comptes de Provence, âgé de 76 ans. Il fut assassiné à la fin d'un dîner qu'il donnoit à ses vassaux pour une fête civique. Son meurtrier, qui étoit fils d'un maître d'école du voisinage, lui porta plusieurs coups de couteau; il fut traduit en prison à Aix, et élargi sous prétexte qu'il étoit en démence.

ALBESPY, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en 1797 par le dép. de la Gironde, et sa nomination fut cassée par suite de la journée du 18 fructid. an 5 (*4 sept. 1797.*)

ALBESSARD (*Jean-Bapt.*), avocat-général au parlement de

Gulenne, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme contre-révol. le *3 therm. an* 2 par la comm. milit. séante à Bordeaux, pour avoir donné asile à Guadet, député mis hors la loi.

ALBIGNAC (*d'*), commandant-général des troupes de ligne à Nismes et dans le dép. du Gard en 1791. Le 18 fév. de cette année, il marcha à la tête de 300 hommes de la garde nat. de Nismes, de 50 hommes du régiment de Dauphiné, de 2 pièces de canon, pour assurer la tranquillité dans Usez et les environs. Après avoir réuni 7000 hommes il s'avança sur le camp de Jalès, le dispersa sans brûler une amorce, et prit 4 des principaux chefs. Les administrateurs du dép. du Gard envoyèrent une adresse à l'Ass. où ils vantoient beaucoup la conduite de ce général. Il fut nommé en av. 1791 maréchal de camp près la neuvième div. de l'armée, formée des dép. de l'Ardèche, la Lozère, le Gard, l'Aveyron, le Tarn et l'Hérault. Le 24 oct. de la même année, il fut fait commissaire pour opérer la réunion du Comtat-Venaissin et de la ville d'Avignon à la France. Arrivé à Orange avec ses collégues, il eut l'air de prendre, de concert avec eux, les mesures nécessaires pour y rétablir l'ordre, mais il paroît qu'il ne contribua pas peu aux massacres commis par Jourdan coupe-tête et son armée; en mai 1792 il fut fait lieutenant-général.

ALBINI (*Baron d'*), minis. de l'électeur de Mayence. Au mois de juil. 1792, il fit remettre au minis. ppl. de France accrédité auprès de S. A. S. E. une note officielle, pour le prévenir de l'arrivée du roi de Hongrie et de Bohème, élu chef de l'Empire, du roi de Prusse, des princes françois, etc. etc. à Mayence. On remettoit à la prudence de l'envoyé de considérer si, dans ces circonstances où son A. E. ne pourroit peut-être assurer convenablement les égards qui lui étoient dûs, il ne feroit pas mieux de s'éloigner. Le baron d'Albini étoit à Mayence à l'époque où les François s'en rendirent maîtres, le 21 août 1792, et il assista à la conférence que tinrent les chefs du gouvernement pour régler la capitulation. Il fut nommé par l'électeur pour assister en son nom au congrès de pacification en sept. 1795; et figura ensuite à celui convoqué à Rastadt en 1797. Ce fut lui qui en 1799 se mit à la tête de la levée Mayençaise qui couvrit la Franconie.

ALBITTE l'aîné, homme de loi, demeurant à Dieppe. Il étoit très-jeune au moment de la rév.; il avoit étudié pour le barreau, mais n'avoit encore aucun état fixe. Son caractère turbulent, et ses motions incendiaires

incendiaires le firent nommer en sept. 1791 député du dép. de la Seine-Infér. à la Législat. et en sept. 1792 à la Conv. Nat. où il vota la mort de Louis XVI. Dans la séance du 30 oct. 1791 il présenta un mode de remplacement pour les offic. qui avoient quitté le service. Le premier mai il appuya la motion de 3 individus, qui vinrent à la barre crier à la trahison, au sujet du combat près de Tournay : l'Ass. les avoit chassés, en les traitant de coquins ; Albitte demanda la parole contre le président, fit un tapage affreux, et fut rappelé à l'ordre. Il demanda le 8 mai que les conseils de guerre fussent composés d'un nombre égal d'offic. et de soldats ; et le 11 juillet suivant, il fit la motion de démolir toutes les fortifications des villes de l'intérieur. A la séance permanente du 10 août il obtint un décret pour faire abattre toutes les statues des rois et les remplacer par celle de la liberté. Le 8 fév. 1793 il se distingua par l'activité qu'il mit à faire rapporter le décret qui ordonnoit de poursuivre les auteurs du massacre de sept. Le 23 mars il fit décréter que les émigrés armés ou non armés, trouvés dans les pays envahis par les François, seroient traités de la même manière. Il fut commiss. avec Dubois-Crancé, auprès de l'armée qui fit le siége de Lyon, sous les ordres de Kellermann, et le 25 août il passa avec le même titre à l'armée de Cartaux. Marseille, Toulon, la Savoie, le Comté de Nice furent tour-à-tour le théâtre de ses réquisitions iniques et de ses vexations. Il fut collégue de Collot d'Herbois dans les démolitions et massacres qui eurent lieu à Lyon. Il y fit guillotiner en effigie, le 12 janv. 1794, les rois d'Angleterre, d'Espagne, de Prusse, de Sardaigne, l'Empereur, le Pape, Pitt, et brûler la ville de Toulon, sous la figure d'une femme. Devenu représentant du peuple dans le dép. de l'Ain il s'y fit suivre par plusieurs membres de la comm. révol. de Lyon, auxquels il joignit son valet d'écurie, cond. depuis à 20 ans de fers, et il les chargea de ses vengeances, pendant que lui-même se livroit au luxe et à la mollesse. Il envoya aux jacobins de Paris, la liste des prêtres de ce département, qui s'étoient *déprêtrisés*, et demanda à être reconnu membre de la société, quoique absent : cette exception fut faite en sa faveur. A son retour il proposa de prendre des mesures efficaces pour la sureté des lettres, attendu que les adresses des jacobins ne parvenoient plus dans les armées. Il appuya le décret proposé par Chénier relativement aux jours décadaires, et en sollicita la prompte

exécution. Il fut décrété d'arrestation à la séance du premier prairial an 3 — 20 *mai* 1795, comme agent et provocateur de l'insurrection jacobine qui avoit eu lieu contre la Convent. Il vint à bout de se soustraire, par la fuite, à l'exécution du décret, et reparut lors de l'amnistie accordée aux personnes condamnées pour cause d'opinion. Le Directoire le nomma alors maire de Dieppe, et le fit venir ensuite à Paris pour soutenir la cause directoriale.

ALBITTE jeune, frère du précédent et député du départ. de la Seine-Infér. à la Convent. Le premier prair. an 3 — 20 *mai* 1795, jour où la séance fut très-orageuse, il resta passif, et ne parla que pour disculper son frère, ce à quoi il ne put réussir. Il n'étoit entré dans l'assemblée qu'après le procès de Louis XVI, et il ne passa point en sept. 1795 dans les Conseils.

ALBORGETTI, citoyen de Bergame. Il fut un des chefs de la révolution qui s'opéra en 1797 dans sa patrie, à l'approche des François.

ALBOUYS, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le départ. du Lot, et y vota la réclusion de Louis XVI, et son bannissement à la paix; son opinion, quoique courte, fut une des plus propres à opérer en faveur de ce prince, parce que ses motifs pour le soustraire à la mort, étoient puisés à-la-fois dans la justice générale, dans le bien de l'état et sur-tout dans la constitution elle-même.

ALBRION (*d'*), maj. du régt. d'Oneilly au service de S. M. Sarde. A la tête d'un corps de Piémontois, il attaqua le 29 juillet 1793, dans la vallée de Sturo, le petit camp de Sainte-Anne. Les François qui y étoient au nombre de 300 furent obligés, après une heure de résistance, d'abandonner leurs tentes, vivres, munitions et mulets.

ALCAINI (*Comte d'*), colonel autrich. Il fut nommé général-major en fév. 1794, et servit avec distinction pendant cette campagne. A l'attaque de Neuwied, le 29 sept. 1796, il se distingua par sa valeur et sa fermeté, et reçut les éloges les plus flatteurs de la part du général Kray.

ALCUDIA (*Codougno duc d'*), ministre d'état du roi d'Espagne. De simple officier des gardes Vallonnes il parvint au ministère, fut comblé de distinctions, de grâces, de fortune, et jouit du crédit le plus étendu. Le 15 nov. 1792 il fut nommé secrétaire d'état du roi d'Espagne, à la place du comte d'Aranda. Il conserva l'emploi de major des gardes du corps, qu'il occupoit auparavant. Devenu premier-ministre, il refusa au commencement de fév. 1793 d'accorder

une conférence au citoyen Bourgoing ministre de France. Cependant après la guerre malheureuse faite contre cette puissance, il conclut un traité de paix avec elle au mois de sept. 1795, et en récompense des soins et de l'activité qu'il mit dans cette négociation, le roi d'Espagne le nomma *Prince de la paix*, et lui donna en outre, auprès de la ville de Grenade, un domaine dont le revenu se montoit à 50,000 piastres fortes. En vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus de son maître, il signa, le 19 août 1796, à St. Ildephonse, une alliance offensive et défensive avec la Rép. françoise. Le 31 oct. il répondit à une note officielle remise par le nonce du Pape, qui demandoit la protection du roi d'Espagne, en faveur de la religion catholique; et exhorta le St. Père à se détacher des biens du monde, en mettant tous ses soins à conserver sa personne, et reprocha à la cour de Rome d'avoir rompu l'armistice avec les répub. Il renonça quelque temps après au ministère, et on le crut un moment disgracié; mais il conserva toutes ses places, ses dignités, toute sa fortune, tout son crédit, et le roi et la reine le traitèrent toujours avec la plus grande faveur.

ALDINI, avocat italien. Il se rendit à Paris le 5 juil. 1796, en qualité de minis. ppl. de l'état de Bologne près la Rép. franç. En nov. de la même année, il fut élu présid. du congrès de Modène.

ALENCASTER, génér. au serv. de S. M. le roi d'Espagne. En oct. 1796 il reçut le commandement d'une armée d'observation, forte d'environ 20 mille hommes.

ALENÇON (*Comte d'*). En 1789 il fut nommé député-suppléant aux Etats-Génér. par la noblesse du Baill. de Toul, et il remplaça le comte de Rennel, lorsque ce dernier quitta l'Ass. Nat.

ALESSANDRI, citoyen de Bergame. Il joua un rôle dans la révol. qui s'opéra dans cette ville en 1797, fut élu membre du congrès Cispadan, et ensuite directeur de la Rép. Cisalpine.

ALEXANDRE, commissaire des guerres dans les armées de la Rép. franç. Il fut l'un des moteurs de la journée du 10 août 1792. Il avoit d'abord été courtier à la bourse de Paris; Santerre son ami, le fit nommer comdt. du batt. des Gobelins. Il passa à l'armée des Alpes en qualité de commiss. ordonnateur. Le 22 juin 1793 il fut proposé par Barrère pour être minis. de la guerre, à la place d'Alexandre de Beauharnois, qui avoit refusé cet emploi; mais Billaud-Varennes et Thuriot firent à l'instant rapporter le décret; et il continua à être employé dans les armées comme commissaire des guerres. Lors de la rév.

des 18 et 19 brum. an 8 — 9 et 10 nov. 1799, opérée par Buonaparte et Sieyès, il fut nommé adjoint du minis. de la guerre Berthier, puis membre du Tribunat.

ALFIÉRI (*le Comte d'*), Piémontois. Le 2 oct. 1793, il fut envoyé par le roi de Sardaigne près de celui de Naples, pour lui demander 2000 hommes, qu'il s'étoit obligé de fournir à la coalition, et porter des plaintes sur ce que les jacobins n'étoient pas chassés de ses états. Il assita pour son maître au congrès de Rastadt en 1797.

ALI EFFENDI, ambassadeur Turc. Après avoir occupé les premières charges de la chancellerie d'état à la Porte, il fut nommé ambass. extraord. à la cour de Berlin en mai 1795. En sept. 1796 il quitta cette place pour aller remplir les mêmes fonctions près du Directoire de la Rép. franç.; la manière dont il fut traité à Paris en 1799, lorsque la guerre éclata entre la Rép. et la Porte, firent soupçonner, ainsi que différens autres indices, qu'il avoit plus servi la puissance près de laquelle il résidoit, que celle qu'il étoit chargé de représenter.

ALIFF, Anglois, membre de la société dite de correspondance, de Londres. Il est l'auteur d'un livre intitulé: *Sommaire des devoirs du citoyen, écrit expressément pour les membres de la société de correspondance de Londres.* Il commence par établir dans cet ouvrage, qui parut en juil. 1796, „Que la société civile renferme „deux espèces de monstres; les „tyrans et les esclaves." Il prétend que les tyrans de l'Angleterre peuvent être subdivisés en différentes classes; mais que la plus funeste à l'univers et aux progrès de la philantropie, est celle des *gouvernemens de toute espèce;* tels que les prêtres, les soldats et les hommes de loi. Il tourne la religion en ridicule, et se moque surtout de Moyse, de Jésus-Christ et de tous ceux qui croient à leur doctrine. Laton, libraire, fut dénoncé par le procureur-général, au nom de la couronne, comme ayant publié cet ouvrage. Le jury spécial des négocians à Guildhall, le déclara coupable; et lui et l'auteur furent rigoureusement poursuivis.

ALIMANN, adjud. au régt. des gardes Suisses. Il fut massacré le 2 sept. 1792 à la Conciergerie.

ALIS, officier au service de la Rép. franç. Il fit les fonctions d'adjud. général chef de l'état maj. d'artill. pendant le blocus de Luxembourg, et cette place s'étant rendue en juin 1795, il fut chargé par le général en chef de porter cette nouvelle à la Conv.

ALLAFORT, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept.

1792 par le dép. de la Dordogne, et y vota pour la mort de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit le 20 mai 1795; il fut ensuite employé comme commiss. du Directoire.

ALLAIN (*l'Abbé*), curé de Josselin en Bretagne. Il fut en 1789 député du clergé de St. Malo aux Etats-Généraux.

ALLAIN-LAUNAYE, procureur-syndic du district de Caraix. Il fut en sept. 1791 nommé député du dép. du Finistère à la Législat.

ALLAIN, membre de la Convent. Il y fut nommé par le dép. du Cher, et ne vota point dans le procès de Louis XVI.

ALLARD, procur. de la commune de Poitiers. Il fut en sept. 1791 nommé député du départ. de la Vienne à la Législat. où il se montra l'ennemi des innovateurs. Le 26 juil. 1792, dans la discussion de l'affaire de Grangeneuve et de Jouneau, il rappela le tort qu'avoit eu l'assemblée, en attentant au pouvoir judiciaire, dans l'affaire du juge de paix Larivière. Il demanda qu'on ne renouvelât pas le même abus d'autorité, dans la circonstance présente, et proposa de décréter qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer, sur la pétition du juge de paix de la section des Lombards et sur la motion de Carlier. (Voyez Grangeneuve). Le 19 août Chabot le fit censurer pour avoir dit à l'Ass. qu'elle avoit *été forcée* de rendre les décrets du 10 août. Il voulut en vain pour se défendre, ajouter qu'elle n'y avoit *été forcée* que parce que le roi avoit violé la constitution.

ALLARD, médecin. Il fut en 1789. député du tiers-état d'Anjou aux Etats-Généraux.

ALLARD DU PLANTIER, cultivateur. Il fut en 1789 député du tiers-état de Dauphiné aux Etats-Généraux.

ALLARD, habitant de Revel, maire de Montesquieu, membre de la Convent. En sept. 1791 il avoit été nommé député-suppléant du départ. de la Haute-Garonne à la Législat., et en sept. 1792, tint encore élu député-suppléant du même dép. à la Convent. Il y fut admis le 3 août 1794, à la suite d'un rapport fait par le comité de sureté générale, qui le justifia d'inculpations portées contre lui. Dans la séance du premier juin 1795 la société populaire du dép. de l'Ariège, l'accusa d'avoir favorisé les émigrés, d'avoir exercé des cruautés, de s'être montré profondément immoral et atroce, d'avoir volé beaucoup d'effets précieux; et il fut sur-le-camp décrété d'accusation.

ALLARDE (*le Baron d'*), député de la nobl. de St. Pierre le Moustier aux Etats-Génér. de 1789. Le 2 oct. de la même année il pré-

senta un plan général de finance, qui par sa longueur fatigua l'Assemblée; le 21 nov. il combattit d'une manière sèche le plan de banque de Mr. Necker, et finit par reproduire son plan général déjà si mal reçu. Le 25 nov. il fut nommé commiss. pour l'examen de l'état de situation de la caisse d'escompte. Le 21 janv. 1790 il fut choisi pour être un des membres du comité des impositions. Il présenta le 15 fév. suivant au nom de ce comité un projet de décret tendant à supprimer les jurandes et maîtrises, et à déclarer que tout citoyen a le droit de vendre et de tirer parti de son industrie, avec la clause de se munir d'une patente, qui atteste qu'il a adopté tel ou tel genre de commerce. Le 5 mai de la même année il attaqua le projet de décret présenté par Rabaud de Saint-Etienne, pour mettre en circulation une émission nouvelle de petits assignats. Il prouva que les assertions du rapporteur étoient inexactes, et entre autres que le papier numéraire d'Angleterre, porté par M. Rabaud à un milliard quatre-vingt millions sterling, ne se montoit qu'à dix. Le discours de M. d'Allarde fut imprimé par ordre de l'Ass. Après la session il se jeta dans le commerce et l'agiotage.

ALLASSEUR, membre de la Conv. Nat. En sept. 1792 il y fut nommé député par le départ. du Cher, et il y vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI.

ALLÉGRE de Saint-Trône, chef de div. de l'armée des Chouans, dans le Morbihan. Il signa l'adresse aux habitans des villes, du 5 janv. 1796. Sur la fin de juin suivant, il déposa les armes, et se soumit aux lois de la République. Il y eut aussi un Allégre d'Alzon qui fut décrété d'accusation par l'Ass. législat. pour avoir fait partie du camp de Jalès.

ALLEMAND (*L'*), maréchal de camp employé dans l'armée de la Fayette en 1792. Il livra quelques petits combats aux Autrich. vers Busancy, dans le mois de juill. de cette année.

ALLEMAND (*L'*), envoyé extraord. de France à Venise. Il fut reconnu comme tel le premier janv. 1795; et remplaça Noël, qui avoit pris la qualité de minis. ppl., mais sans être avoué par le sénat.

ALLIER, prieur curé de Chambonnas, présid. du comité central du camp de Jalès. Il fut un des agens principaux de ce rassemblement, et ce fut lui qui porta à Coblentz aux Princes franç. la délibération de ce camp. Il fut décrété d'accusation par l'Ass. législ. le 18 juil. 1792, cond. à mort, par contumace, le 3 sept. 1793, par le trib. crim. du départ. de la Lozère, et enfin arrêté par les forces dispersées

dans le départ. de l'Ardéche, en nov. 1795.

ALLIER (*Benoît*), *d'Auteroche*, noble, âgé de 58 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 25 pluv. an 2 par la commiss. révol. de Lyon.

ALLONVILLE (*le Comte Armand d'*), major en second avant la révolution. C'est lui qui est l'auteur du pamphlet ayant pour titre : *Lettre d'un Royaliste à M. Malouet, du 22 mai 1792*. Il y presse vivement son adversaire, et après avoir détruit tous ses sophismes, il lui annonce qu'une crise effrayante se prépare, qu'il est pressant de devenir exclusivement royaliste ou républicain, et qu'il ne sera bientôt plus possible d'échapper par aucun subterfuge. Il est fils aîné du comte d'Allonville, maréchal de camp, neveu de celui qui suit, ainsi que du baron d'Allonville, également maréchal de camp et tué à l'armée de Condé, en décem. 1793.

ALLONVILLE (*le Chev. d'*), sous-gouverneur de Mgr. le Dauphin. Il étoit auprès de son élève le 10 août 1792, et fut tué en sortant du château.

ALLUT, procureur de la commune d'Uzès. Il fut en sept. 1791 nommé député du dép. du Gard à la Législat.

ALMAIN, chef de brigade, au service de la Rép. franç. Il fut employé à l'armée de l'Ouest, contre les Chouans, en 1796.

ALMEIDA (*le Chev. d'*), minis. de Portugal en Angleterre. Il fut présenté, pour remettre ses lettres de créance, en juill. 1792.

ALMORAS-LATOUR, citoyen du district de Vienne. En sept. 1792, il fut nommé par le départ. de l'Isère, député-suppléant à la Conv. Nat., et il y entra le 24 avril 1795 par la voie du sort, avec onze de ses collégues, pour remplacer les représentans morts ou déportés.

ALOPÉUS (*d'*), minis. de Russie à Berlin. En janv. 1796, il fut nommé conseiller d'état de S. M. l'impératrice, et remplacé en Prusse par M. Kalitcheff; il alla ensuite résider, comme envoyé de Russie, près du cercle de Basse-Saxe, et en 1798 près de la Diète de Ratisbonne.

ALQUIER, avocat du roi et maire de la Rochelle. Il fut en 1789 député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. Le 4 mars 1790 il fut nommé membre du comité des colonies, et le 31 juil. suivant proclamé secrétaire de l'Ass. Le 17 fév. 1791 il fit un rapport sur les troubles survenus dans l'île de Tabago; et défendant avec chaleur les particuliers qui avoient voulu mettre le trouble dans la colonie, il jeta le blâme sur le commandt., qui par sa fermeté avoit su prévenir tous les malheurs. Il

fut aisé de juger que ce rapport avoit été dicté par l'esprit de parti. Dans la séance du 19 du même mois, il fit un autre rapport sur les rixes qui avoient eu lieu à Nismes, entre les protestans et les catholiques, et montra la plus grande partialité en faveur de ceux qu'il désignoit sous le nom d'amis du nouvel ordre de choses. Il fut nommé le 22 juin 1791 commiss. près les dép. du Nord et du Pas de Calais, pour maintenir l'ordre et la tranquillité, qui pouvoient être troublés sous le prétexte de l'évasion du roi. Il avoua, dans la séance du 28 août, que le régt. de Beauce étoit dans un état d'insurrection vraiment fâcheux, et demanda que les mesures les plus promptes fussent prises, pour réprimer les excès auxquels se portoient les soldats. Pendant la Législature il continua à intriguer à Paris, et à se remuer dans le tourbillon révolutionnaire; il fut fait président du trib. crim. du départ. de Seine et Oise, et nommé en sept. 1792 député de ce dép. à la Conv. Nat. où il vota la mort de Louis XVI, demandant que l'exécution fût différée jusqu'à la paix, mais qu'elle eût lieu en cas d'invasion étrangère. En 1793 il fut membre du comité de Sureté-génér. Jusqu'à à l'époque du 31 mai il ne resta jamais assis à la même place pendant toute une séance. A 2 heures il siégeoit au *Marais* et rioit avec *Vergniaux*, à 3 il étoit sur la *Montagne* donnant la main à *Danton*, causant avec *Saint-Just*, et n'applaudissant jamais que du pied. Pendant sa mission dans les dép. de l'Ouest pour la réquisition des chevaux, il fit très-bien ses affaires, sans affliger personne. Il disoit un jour à Jambon-St.-André: „Vous autres grands faiseurs vous „aimez à commander aux hommes; pour moi j'aime mieux mes „chevaux, ce sont les meilleures „gens du monde; jamais ils ne dé„noncent, et ils mourroient de „faim sans se plaindre." Grâce à la discrétion de ses chevaux Alquier vivoit dans l'opulence en 1796, disant avec son ami Courtois de l'Aube: „Qu'on me mé„prise pourvu que je dîne." Au mois de mai 1795 il avoit été représentant du peuple près des armées du Nord et de Sambre et Meuse, où il s'étoit conduit avec modération. Devenu membre du Conseil des Anciens, il présenta, dans la séance du premier sept. 1796, l'avis d'une commission sur la suppression du clergé régulier de la Belgique. „En donnant aux religieux „et religieuses, dit-il, un capital „suffisant pour les faire subsister, „ils n'auront point à se plaindre." Le conseil approuva la résolution. Etant sorti du corps législatif en mai 1798, il fut envoyé par le

Directoire près de l'Electeur de Bavière, et y résida jusqu'à ce que la reprise des hostilités, en 1799, le força à rentrer en France. Alquier avoit été aussi en mission à Lyon dans le temps où cette ville étoit devenue la proie des terroristes; mais il fut plutôt témoin qu'acteur des crimes qui s'y commirent. Se trouvant, comme nous l'avons dit, employé à Versailles en sept. 1792, il essaya même d'empêcher les massacres des prisonniers venus d'Orléans; mais Danton, alors ministre de la justice, au lieu de le seconder, lui défendit de se mêler de cette affaire. Après la rév. de brum. an 8 (nov. 1799), opérée par Buonaparte, il reparut sur la liste des candidats diplomatiques.

ALRICY (*A. J.*), membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le départ. de l'Isère.

ALSACE (*Charles-Alexandre-Marcellin d'*), prince d'Henin, frère cadet du prince de Chimay. ancien capit. des gardes d'Artois, dom. à Paris départ. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol. le 19 messid. an 2 par le trib. révol. de Paris.

ALTIZZA, de Raguze, procureur des Bénédictins et pensionné de la cour d'Espagne. Il fut conduit au tribunal du Saint Office le 10 août 1791; les motifs de cette arrestation furent différemment expliqués; mais il falloit qu'il eût à sa charge de grandes inculpations, puisqu'il fut abandonné de la cour de Rome, malgré ses talens et l'amitié que lui portoit le cardinal Albani. Ce religieux avoit accompagné en Espagne le fils de la princesse de *Santa-Cruce*, pour y porter le bonnet au dernier cardinal de cette nation. Il paroît qu'il étoit maître d'une loge établie à Longara, et qu'il y pratiquoit les mystères de Cagliostro.

ALTON (*Richard comte d'*), commandeur de l'ordre de Marie Thérèse, chambellan, cons. d'Etat, génér. d'infanterie au service d'Autriche. Il fut nommé vers la fin de 1787 génér. des armées dans les Pays-Bas à la place du génér. Cte. de Murray. Son exactitude et sa sévérité ne le firent point aimer des Brabançons. Se trouvant commander dans ces provinces lors de leur insurrection, en 1789, il eut d'abord en nov. quelques succès sur les patriotes vers Tirlemont; mais à la fin de décembre il concentra ses forces vers Bruxelles, et après la prise de Gand, par l'armée patriote, il y redoubla de précautions; il fit dépaver une partie de la ville, couper les rues par des tranchées, et placer de l'artillerie dans le parc. Il leva une légion de son nom et la joignit aux troupes impériales. Lors de l'insurrection qui éclata dans cette ville, il fut averti par le banquier Walquiers, que 15,000 patriotes s'avançoient

de Vaterloo; sans approfondir cette nouvelle, qui se trouva fausse, il prit le parti de se retirer, abandonnant le trésor, la chancellerie et tous les papiers du gouvernement. Ce fut le 12 décembre qu'il sortit par la porte de Namur, avec un corps de troupes qui, quoique affoibli, se montoit encore à 5000 hommes. Les officiers de son armée lui reprochent d'avoir montré trop de foiblesse, et encouragé par-là les rebelles. Lorsqu'il quitta Bruxelles il pouvoit encore s'y maintenir, puisqu'il restoit maître de la ville haute; mais ses ordres lui défendoient d'endommager une seule maison, d'ailleurs, les régimens Wallons qu'il avoit avec lui, et sur-tout celui de Murray, diminuoient de jour en jour par la désertion. Il quitta bientôt l'armée, pour se rendre à Vienne, et il mourut en route.

ALTON (*Comte d'*), lieutenant-général au service d'Autriche, frère du précédent. Il se distingua dans la guerre des Turcs, et servit ensuite dans les Pays-Bas contre les François. Il fut décrété d'arrestation à Bruxelles le 20 mars 1792, pour avoir permis à l'imprimeur Jaubert, qui fut aussi arrêté, de publier des mémoires pour servir à la justification du feu comte Richard d'Alton. Il commanda, dans le mois d'avril de la même année, une division de l'armée des Pays-Bas. Il fut employé au siége de Valenciennes sous les ordres du général Ferrari. Il étoit à la tête des troupes autrichiennes destinées à faire le siége de Dunkerque, de concert avec le duc d'Yorck; et il fut tué près de cette ville, à la sanglante bataille du 24 août 1793, après s'y être distingué par des prodiges de valeur. Il fut vivement regretté par ses troupes, ainsi que par le duc d'Yorck, qui avoit en lui la plus grande confiance.

ALVARÈS (*Don*), général espagnol. Il fut nommé command. de l'armée de cette puissance, sur la frontière de Portugal, en oct. 1796.

ALVARÈS (*Don Migralla*), général d'infanterie au service d'Espagne, oncle du prince de la Paix. Il remplaça au ministère de la guerre M. Ahanza le 14 oct. 1796.

ALVENSLEBEN (*le Baron d'*), chambellan du roi de Prusse, et ci-devant son ministre accrédité près des différentes Cours. Il fut nommé le 1er. mai 1791 ministre intime d'état et membre du département des affaires étrangères.

ALVINZY (*le Baron d'*), lieutenant feld-maréchal au service de l'Emp. En 1789 il commanda une division de l'armée du général Laudon contre les Turcs. En 1790, il fut employé à faire rentrer dans l'ordre la ville et le pays de Liège,

révoltés contre leur Souverain. Dans les campagnes de 1792 et 1793 il commanda une division dans l'armée des Pays-Bas. Le 25 juil. 1793 il re rendit à Leuse où se trouvoient les troupes qui avoient suivi Dumourier; il leur demanda „Si elles vouloient s'engager à re„mettre Louis XVII sur le trône?" Sur leur réponse affirmative, il leur fit prêter le serment de fidélité à l'Empereur. Le 17 av. 1794 il remporta des avantages sur les Franç. à Catillon sur la Sambre, et à Nouvion. Il fut fait grand-croix de l'ordre de Marie Thérèse, en juin 1794. En nov. et décem. il commanda, sous les ordres du prince de Cobourg, le corps d'armée autrich. employé à la défense de la Hollande. Au mois d'av. 1795 il fut nommé commandt. de l'armée autrich. sur le Haut-Rhin; il quitta ce poste le 26 mars 1796, pour aller prendre le commandement de la Gallicie; le 25 mai suivant il fut reçu membre du conseil Aulique de la guerre. Ayant été ensuite nommé au commandement de l'armée d'Italie, il passa la Piave le 13 oct. et battit les François dans les environs de Scalda-Ferro. Le 4 nov. il s'empara de Bassano, le 6 il attaqua l'eunemi entre cette ville et celle de Vicence, et après un combat très-opiniâtre il le repoussa avec une perte considérable. Le 9 janv. il se rendit à Roveredo pour recommencer de nouvelles attaques; il détacha le génér. Marq. de Provéra pour aller de Legnano à Mantoue, et dès le 12 et 13, il attaqua les répub. Le sort de ces deux journées ne lui fut pas absolument contraire; mais le 14 il essuya une défaite complète. Il fut contraint de se retirer après avoir perdu beaucoup de monde et une grande partie de son artillerie. Ces revers furent généralement attribués à son incapacité, et on alla même jusqu'à soupçonner sa fidélité; mais il se justifia entièrement sur ce dernier point, et pour le récompenser de 44 ans de services l'empereur lui donna en juill. le commandement de la Hongrie, et le nomma son conseiller intime.

AMAND, Carme chaussé, surnommé, lors de la révolte des Brabançons, *père l'assassin*. Il faisoit des quêtes pour contribuer, disoit-il, à la défense de la religion.

AMANS, jacobin françois. Il fut, sous Boyenva, l'un des dénonciateurs de la prétendue conspiration des prisons. Il avoit été aide de camp dans l'armée de Cartaux. Il joignoit à une profonde cruauté une hypocrisie parfaite. Avec une éducation soignée, il possédoit toutes les qualités d'un scélérat; on le nommoit, *le troisième volume de Robespierre*.

AMAR, avocat au parlement de

Grenoble. Il fut en sept. 1792 nommé député du départ. de l'Isère à la Conv. Nat. où il vota la mort de Louis XVI, après avoir travaillé à hâter son jugement. Ses liaisons avec les chefs les plus ardens des *montagnards* lui donnèrent une certaine influence dans la Convent. En 1793 il fut envoyé en mission avec Merlino dans le départ. de l'Ain, où il commit toutes sortes de crimes et d'exactions. Le 19 mai des citoyens de ce départ. vinrent se plaindre des vexations atroces exercées par ces deux commiss. Entre beaucoup d'arrestations injustes, ils citèrent celle d'une femme incarcerée, pour avoir entretenu une correspondance avec son fils émigré, tandis qu'il fut prouvé qu'elle n'avoit jamais eu d'enfans. Le 29 d'autres pétitionnaires du même dép. vinrent réclamer contre l'emprisonnement de 500 citoyens, tyranniquement arrêtés. Malgré ces inculpations Amar fut nommé le 8 juill. secrétaire de la Convent. Etant entré ensuite dans les *Comités* du gouvernement, il en devint un des rapporteurs habituels, et tous les ordres *d'arrestations* étoient signés de lui. Le 3 oct. de la même année il fit le fameux rapport sur la faction de Brissot et de ses adhérens. A la suite de cet exposé, où il détailla les moyens pris par cette faction pour soutenir, disoit-il, la royauté et détruire la république, 46 membres furent décrétés d'accusation comme prévenus de conspiration, 73 furent mis en état d'arrestation, et le scellé posé sur leurs papiers. Le 8 janv. 1794 il fit un rapport sur un décret relatif aux finances, falsifié par Fabre d'Eglantine, et le 14 mars il dénonça Chabot, Bazire, de Launay d'Angers, Fabre d'Eglantine et Julien de Toulouse, comme ayant cherché à s'enrichir aux dépens de la Rép.; il conclut par demander un décret d'accusation contre eux. Le 4 av. il fut nommé présid. de la Conv. Le 26 juill. voyant que Robespierre vouloit perdre les membres des comités, il se réunit aux autres députés que menaçoit le tyran, afin de le renverser. Dans la séance du 28 août Lecointre de Versailles dénonça Amar comme complice de Robespierre; Amar sans se déconcerter sollicita et obtint un décret qui déclara qu'il s'étoit conduit d'une manière conforme au vœu national. Enfin ayant pris part à la conjur. jacob. qui éclata le 12 germ. an 3 (1er. av. 1795) il fut arrêté et conduit au château de Ham. Mis en liberté par une amnistie, il mena ensuite une vie assez obscure; il fut cependant impliqué dans la conspir. que Drouet et Babœuf vouloient faire éclater au mois de mai 1796. Elle fut découverte; Amar se sauva, se déroba d'abord

à toutes les poursuites, et fut enfin arrêté le 16 mai dans une maison voisine de celle où lui-même étoit allé jadis, pour saisir son collégue Rabaud de St. Etienne. Il fut alors transféré à Vendôme, devant la haute cour nationale, qui l'acquitta. Amar passoit dans son dép. pour un homme instruit. Il est naturellement mélancolique, et on attribue son aversion pour la société à une affaire qu'il eut contre l'abbé Elie, Chanoine de la cathédrale de Grenoble, qui l'accusa d'avoir voulu, le pistolet à la main, le forcer à donner l'absolution à une de ses cousines, avec laquelle il avoit vécu: quoiqu'il fût parvenu à repousser cette accusation, elle avoit influé sur son caractère.

AMARILLAS (*Marq. de Las*), voyez Las-Amarillas.

AMAT, administrateur du départ. des Hautes-Alpes. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce départ. à la Législat.

AMATI, habitant de Messine. Se trouvant dans l'église de Naples, dite Dell Carmine, au moment où on disoit la Messe, il s'approcha de l'autel, prit en main le Calice, et se tourna vers le peuple en criant: *Liberté, liberté!* Tous les assistans fondirent sur lui, et ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on le tira de leurs mains à demi-mort.

AMBARRÈRE (*d'*), offic. répub. attaché au génie. Il fut employé contre la Vendée en 1793, et ce fut lui qui fit toutes les dispositions pour l'affaire de Doué, où le prince de Talmont et M. d'Autichamp furent battus.

AMBERT (voyez Merle d'Ambert.)

AMBLIMONT (*Fuschemberg Marq. d'*), offic. génér. de la marine françoise. Etant passé au service d'Espagne depuis la révolution, il fut nommé commandt. d'un vaisseau espag. de 112 canons en 1796, et fut tué dans le combat où l'amiral Jervis, depuis lord St. Vincent, battit la flotte espagnole.

AMBLY (*le Marq. d'*), gouverneur de la ville de Rheims, lieut.-génér. et cordon rouge. Il fut en 1789 député de la nobl. de Champagne aux Etats-Génér. Il adhéra aux protestations faites par son ordre lors de la communication des pouvoirs en juin 1789. Il s'opposa vivement à la destruction des titres et des armoiries, et défendit devant l'Ass. Nat. le comte de Lautrec son ami et son compagnon d'armes. Dans la séance du 26 juil. 1790 il s'éleva contre l'avancement et les pensions accordés aux officiers qui étoient restés tranquilles, pendant que ceux qui avoient fait la guerre demeuroient dans l'oubli. Il présenta le 30 ses vues sur le plan

d'organisation de l'armée. Le 10 fév. 1791 il prit la parole pour obtenir qu'on mît en liberté madame de Melair, chanoinesse de Meaux, détenue dans les prisons de cette ville, par ordre du comité des recherches, sous prétexte qu'elle avoit distribué des libelles. Lors du décret du 21 juin suivant, qui ordonnoit la prestation d'un serment de fidélité à la nation et au roi, M. d'Ambly monta à la tribune et prononça ces paroles: „Je suis fort „âgé, j'avois demandé à être em„ployé, et j'avois été mis sur la „liste des lieut.-génér., mais j'ai „été rayé par les Jacobins qui ont „substitué à ma place M. de Mon„tesquiou. Je suis vieux, cela „m'est égal; ma patrie est ingrate „envers moi, je jure de lui rester „fidelle." Il quitta ensuite la France, et servit, malgré son âge, dans des corps émigrés. Un de ses neveux fut tué à l'armée de Condé.

AMELOT, ancien intendant de Bourgogne. Il fut nommé par le roi commiss. au dép. de la caisse de l'extraordinaire en nov. 1790. Le 3 av. 1792 il écrivit au présid. de l'Ass. législ. que si l'Ass. ne décrétoit pas l'émission de nouveaux assignats, le service ne pourroit continuer à se faire. La commune de Paris, créée le 10 août, posa les scellés chez lui. Il en prévint l'Ass., qui ordonna qne quatre de ses membres allassent les faire lever. A la même séance M. Amelot vint à l'Ass. pour la prier lui-même de juger sa conduite avec toute la sévérité possible. Le 21 sept., lors de l'ouverture de la Conv. Nation. il prêta serment de liberté et égalité, et fut ensuite destitué.

AMELOT, ancien ministre du départ. de Paris, et de la maison du roi. Il fut mis dans les prisons du Luxembourg avec sa femme et nne grande partie de sa famille. La jeune et intéressante Bois Bérenger (Voyez Tardieu Malessy) lui prodigua ses soins pendant sa détention, et il finit par mourir en prison. Il étoit père du commiss. de la caisse de l'extraordinaire.

AMELOT, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé, en mai 1797, par le départ. de l'Allier.

AMINHOFF, lieut.-Colon. au serv. de Suède. Il se distingua dans une affaire qui eut lieu contre les Russes, près de Pertumaski, le 30 av. 1790. Devenu Colon. il fut obligé en 1794 de prendre la fuite et de se cacher, étant accusé d'avoir trempé dans la conspir. du baron d'Armfeld. Il fut arrêté au mois d'av. dans la maison de son beau-père à Stralsund; on le conduisit à Stockholm, où il

fut enfermé dans la prison d'état de Riddarscholm. Le 30 juillet il fut cond., par sentence du tribunal de la Cour, à rester en prison, ayant nié tous les faits à sa charge. Le même conseil le déclara le 23 sept. convaincu d'avoir participé à la conspiration, et le condamna en conséquence à perdre la vie, l'honneur et les biens. Le duc Régent convertit cette peine en une détention perpétuelle dans la forteresse de Carlstein. Il y fut transféré le même jour, après avoir été dégradé de nobl. Il tenta de s'échapper au mois d'oct.; à la fin de la régence le jeune roi adoucit son sort. (Voyez Armfeld.)

AMIRAL (*Henri*), ancien domestique dans la maison du ministre Bertin, puis directeur de la loterie de Bruxelles. Dans la nuit du 26 mai 1792 il attaqua Collot-d'Herbois, et lui tira deux coups de pistolet qui firent long feu. Geoffroi le poursuivit avec la garde, enfonça la porte de la chambre où il s'étoit retiré et s'empara de sa personne. Dans son interrogatoire il déclara „que son projet „étoit d'assassiner Collot-d'Her„bois et Robespierre, que pen„dant trois jours il avoit cherché „l'occasion de tuer ce dernier; „qu'il étoit au désespoir de n'a„voir pu réussir, parce qu'il au„roit sauvé la Rép., délivré la „France, et seroit devenu l'objet de „l'admiration et des regrets de „l'univers.„ On fit de son entreprise l'objet d'une conspiration, et on le confronta avec une trentaine de personnes: „Que de braves ci„toyens compromis pour moi, s'é„cria-t-il en les voyant. C'étoit le „seul chagrin qui pût m'atteindre, „mais il est bien vif.„ Puis se tournant vers Fouquier-Tinville: „Est-ce que vous avez le diable au „corps, lui dit-il, d'accuser tout „ce monde d'être mes complices. „Je ne les ai jamais ni vus ni con„nus.„ Il assura qu'il avoit conçu seul son projet, et après son interrogatoire il entonna d'une voix forte:

Plutôt la mort que l'esclavage!
C'est la devise des François.

On mit avec lui dans son cachot un homme condamné aux galères pour vol, chargé de l'espionner. On ne put rien tirer de lui, sinon qu'il avoit voulu servir sa patrie. Il fut cond. à mort le 29 prair. an 2 par le trib. révolut. de Paris. Il alla à la guillotine avec la fille Renaud, qui fut exécutée comme ayant voulu tuer Robespierre; c'est à elle qu'il dit: *Vous vouliez voir un tyran? Vous n'aviez qu'à aller à la Convent.; vous en eussiez vu de toutes les façons.* On le couvrit d'une chemise rouge pour l'exécuter. C'étoit un homme petit, mais musculeux; son maintien étoit d'une austérité extrême,

il ne paroissoit pas avoir reçu une éducation bien soignée. Il avoit 50 ans au moment de son supplice, et étoit né à Auzolet, départ. du Puy-de-Dôme.

AMY, président du trib. de Jonville. Il fut en sept. 1791 nommé député du départ. d'Eure et Loire à la Législat.

AMYON, membre de la Conv. Il y fut nommé en sept. 1792 par le départ. du Jura, et il y vota la mort de Louis XVI. Il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation sous Robespierre, comme signataires des protestations des 5 et 9 juin 1793; après la chute de Robespierre il rentra dans le sein de la Convent. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1797.

ANCE, habitant de Rochefort. Il se présenta aux représ. du peuple Lequinio et Laignelot, pendant leur mission dans cette ville, et demanda la faveur d'exercer les fonctions de bourreau. Ils lui accordèrent sa demande et le créèrent *guillotineur*. Il fut logé dans leur maison, admis à leur table, et la Conv. applaudit à son dévouement patriotique.

ANCELIN (*Louis*) de la Garge, noble, âgé de 51 ans, né à Benessart, dom. à Saintes, départ. de la Charente-Infér. cond. à mort le 23 messid. an 2 par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir applaudi aux *crimes de Capet*, aux assassinats de Marat, de Lepelletier, d'avoir provoqué la dissolution des ass. popul.

ANCEY, génér répub. franç. Il fut employé en 1794 contre la Vendée, et sans se permettre lui-même aucune atrocité dans ce pays, il y devint l'instrument de la cruauté du génér. Grignon. (Voyez cet article.)

ANCKARSTRÖM (*Jean Jacob*), Suédois. Il étoit d'une famille noble, quoique peu illustrée, et servit aux gardes du roi de Suède, avec rang de capitaine; mais sa mauvaise conduite le fit chasser de son corps et envoyer en exil dans la Gottlande. Il tenta de soulever les paysans de ce pays; mais il échoua dans son entreprise. Ce scélérat né avec un esprit sombre, inquiet, haineux et vindicatif, ne put oublier le traitement qu'il avoit reçu; et quoique le roi lui eût pardonné et lui eût même permis de revenir, il en conserva un vif ressentiment, qui joint à la perte d'un procès, exaspéra tellement son ame, qu'instruit d'une conjuration que formoient contre Gustave plusieurs nobles, mécontens de la révolution opérée par ce prince, il s'offrit à eux pour le poignarder. Dans la nuit du 16 au 17 mars 1792, Gustave s'étant rendu à l'opéra pour un bal masqué, malgré les avis qui lui avoient

avolent été donnés, sur les périls qu'il devoit y courir, il fut entouré par un grand nombre de masques, et blessé d'un coup de pistolet, qui porta entre la hanche droite et l'épine du dos. L'assassin prit la précaution de laisser tomber un second pistolet et une espèce de poignard dont il étoit muni; et on ne put le distinguer parmi la foule. On ramassa ses armes et on les examina: le pistolet étoit chargé d'une balle ronde, d'une autre carrée, d'une quantité de petits grains de plomb et de plusieurs clous. Le couteau avoit une pointe recourbée et fut reconnu par un coutelier de Stockolm, qui déclara l'avoir vendu quelques jours auparavant au capit. Ankarström. D'après cette dénonciation on arrêta le coupable, le 18 mars. Il fut mis à la question plusieurs fois, et il confessa son crime; mais on ne put lui arracher aucun aveu positif, qui donnât des renseignemens sur la conjuration. Il fut condamné à être mis au carcan pendant 2 heures, fouetté de verges sur les trois places de la ville, ayant les instrumens de son forfait et un écriteau portant la qualification de régicide, attachés au-dessus de sa tête, enfin à avoir la main droite et la tête coupées. Ce qui fut exécuté les 19, 20, 21 et 22 avril 1792.

ANCKWITZ, comte du Saint Empire, nonce du palatinat de Cracovie, député de l'ordre équestre à la diète de Pologne, ambassadeur extraordinaire de cette répub. à la cour de Dannemarck, en 1792. En nov. il revint à Varsovie pour rendre compte de sa mission à la confédération génér. Le 17 juin 1793 il fit à Grodno l'ouverture de la diète, et signa, comme minis. plénip. du roi et de la rép. de Pologne, le traité d'alliance avec la Russie, le 23 juil. En nov., c'est-à-dire après la diète, il fut nommé maréch. du conseil permanent, avec un traitement de 24,000 flor. Lors de l'insurrection de Varsovie, le 18 av. 1794, il fut arrêté et mis en prison. Le 3 mai il fut traduit devant les juges du trib. provisoire, et après lecture faite de sa correspondance avec les Russes (surprise dans les papiers du génér. Ingelström) il fut condamné à être pendu, et exécuté le même jour, devant l'hôtel de ville, à la demande du peuple de Varsovie. Le cadavre resta exposé jusqu'au soir, puis on l'enterra dans la sépulture des mal faiteurs.

ANDELAU (*d'*), abbé de Murbach. Il fut en 1789 député du clergé du Baili. de Colmar aux Etats-Génér.

ANDELAU de Hombourg (*Baron d'*) maréch.-de-Camp, grand bailli d'épée. En 1789 il fut nommé député de la noblesse du

Baill. d'Haguenau aux Etats-Génér.

ANDERSON, membre du parti ministériel dans la chambre des communes du parlement d'Angleterre. Il soutint la cause des minis. à la séance du 18 fév. 1794, où Fox chercha à prouver que chaque coin du globe, où le commerce angl. s'étendoit, fournissoit une preuve de la négligence des minis. etc. Anderson lui opposa entre autres un fait notoire et concluant : „ Aujourd'hui même, „dit-il, les primes d'assurance „pour la mer Baltique, sont les „mêmes qu'elles étoient au temps „de la plus profonde paix."

ANDIONNE, sous-lieut. au service de la Rép. franç. Au combat de Borghetto il s'empara, avec une vingtaine d'hommes, d'une pièce de 18. Peu de temps après, le 6 juill. 1796, il se présenta le premier dans les retranchemens de Belone, à la tête des carabiniers, qui à son exemple affrontèrent tous les dangers, avec la plus étonnante bravoure.

ANDRÉ, maire de Lille. En sept. 1792, au moment où les Autrich. bombardoient cette place, André, de concert avec Ruault qui en étoit commandt., empêcha qu'elle ne se rendît, en menaçant de faire pendre le premier qui parleroit de capituler.

ANDRÉ (*Pierre*) d'Aubier, âgé de 43 ans, natif de Clermont, dép. du Puy de Dôme, noble, conseiller à la cour des aides, dom. à Clermont, cond. à mort, comme contre-révol. le 29 pluv. an 2 par la comm. révol. de Lyon.

ANDRÉ du Tillot, notaire, administrateur du départ. des Voges. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

ANDRÉ (*Abraham*), charpentier, de la paroisse de Clède, dép. de Rhône et Loire. Il obtint, en vertu d'un décret du 30 août 1791, une gratification de 600 liv., en récompense du courage et du patriotisme qu'il montra, le 12 nov. 1790, en s'exposant sur un bateau, pour porter du secours à 32 personnes qu'il retira du milieu des eaux, dans un débordement de la Loire.

ANDRÉ, notaire à Lyon. Il fut mis en arrestation par décret de la Conv. du 2 décem. 1792, comme fortement compromis dans les papiers trouvés chez Louis XVI, au château des Tuileries. Il fut cond. à mort comme contre-révol. le 21 niv. an 2 par la comm. révol. séante à Lyon. Il étoit âgé de 41 ans.

ANDRÉ de Logny, administrateur du directoire du départ. de l'Orne. En sept. 1791, il fut nommé député de ce dép. à la Législ.

ANDRÉ, de la Lozère (*Pierre*). En sept. 1795 il fut nommé député de ce dép. au Conseil des 500, où il se montra constamment l'ennemi des terroristes. Appelé

le troisième pour prêter le serment de haine à la royauté, le 21 janv. 1796, il dit: „*Je jure haine à la „royauté et à toute espèce de tyran- „nie, quel que soit le masque dont „elle voulût se couvrir; car le ty- „ran coiffé d'un bonnet rouge me „fait autant d'horreur que le ty- „ran couronné.*" Cette addition, fut cause que le présid. invita les députés à se renfermer dans la formule de serment prescrite par la loi. Il fut une des victimes du 18 fructidor an 5, mais ayant été cond. à la déportation, il échappa aux recherches du Directoire, se réfugia en Allemagne, et fut rappelé par Buonaparte en décem. 1799.

ANDRÉ (*d'*), conseil au parlem. d'Aix. Il fut en 1789 député de la nobl. de Provence aux Etats-Généx. Le 25 juin de cette année il passa dans la salle du tiers-état avec 43 autres membres, et siégea toujours du côté gauche. Le 5 juill. il demanda que dorénavant les opinions des juges fussent données publiquement, et leurs jugemens motivés; le 31 juill. 1790 il fut nommé présid. de l'Ass., et le 1er. août membre du comité diplomatique. Le 22 décem. il occupa de nouveau le fauteuil, et le 10 mai 1791 il y fut élevé pour la troisième fois. Au commencement de juin il refusa la place de substitut de l'accusateur public, près du trib. crim. de Paris. Le 27 du même mois il alla, avec deux autres commissaires, entendre la déclaration du roi, lorsque ce prince fut détenu aux Tuilleries, à son retour de Varennes. Le jour du départ de Louis XVI M. d'André avoit appuyé la motion de Barnave, qui proposoit de décréter que tous les citoyens devoient se tenir prêts et armés. Dans la discussion qui eut lieu le 30 août sur le projet de convoquer une Convention Nat. pour réviser la constitution, il parla longuement et fortement pour faire pressentir les mouvemens que se donneroient les royalistes et les républicains, afin de renverser la constitution de 1791, si on convoquoit une convention avant 30 ans. Il demanda le 18 sept. que l'Ass. déclarât qu'elle se sépareroit le 30, et ce projet fut adopté. Le 29, il prit de nouveau la parole pour engager à recevoir avec tout le respect qui lui étoit dû, le roi qui devoit paroître à la séance du lendemain. Il fit décréter que l'Ass. resteroit debout quand le roi entreroit dans la salle, et qu'elle seroit assise lorsque le roi se seroit assis. A la fin de la session M. d'André s'associa avec MM. Cinot et Charlemagne pour faire le commerce de l'épicerie. On le peignit au peuple comme un accapareur, et sa maison, ainsi que sa personne coururent les plus grands dangers. Il avoit toujours

suivi avec prudence les mouvemens de la révolution, de peur d'avoir à se repentir d'une démarche trop prompte. Avant la réunion de la noblesse au tiers-état il étoit presque toujours de l'avis de la majorité restée fidelle à la monarchie; mais après cette réunion il garda le silence, attendant, pour se décider, qu'un parti l'emportât sur l'autre, et dès qu'il vit les défenseurs du roi écrasés, il se tourna du côté des factieux. Il n'osa jamais, dans les questions importantes, se mesurer avec les grands orateurs; on ne l'entendit faire que des propositions brèves, ou des amendemens dans le sens du parti dominant. Une seule fois on le vit sortir de son caractère; ce fut lors du massacre de M. Pascalis à Marseille. Son attachement pour cette malheureuse victime, lui donna le courage d'attaquer Mirabeau en personne, et de le dénoncer comme l'instigateur de cet assassinat. Lorsqu'il vit des horreurs déshonorer la rév. qui l'avoit d'abord séduit, il se rejeta du côté des royalistes.

ANDREI (*Antoine-François*), membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par la Corse, et vota la détention de Louis XVI. Se trouvant lié au parti de la Gironde, il fut mis hors de la loi le 3 oct. 1793, comme conspirateur et opposant aux journées des 31 mai et 2 de juin. Ayant échappé à la proscription, il rentra ensuite à la Convent., et devenu membre du Cons. des 500, il en sortit le 20 mai 1797.

ANDRÉOSSY, gén. de brigade au service de France. Il servit d'une manière distinguée en Italie, pendant la campagne de 1796, n'étant encore que chef de bat. d'artil. Le 18 juillet, à l'attaque de Mantoue, il fit, avec 5 chaloupes canonnières, une fausse attaque, afin d'attirer sur lui tout le feu de la place, tandis que les génér. Murat et d'Allemagne remplissoient leurs missions. Devenu chef de brigade, il donna le 19 mai 1797 une nouvelle preuve d'intrépidité. Chargé par Buonaparte de reconnoître si le Lisonzo étoit guéable, il se précipita lui-même dans la rivière, et la passa et repassa à pied. Après la rév. que Buonaparte, de concert avec Siéyès, opéra le 9 et le 10 nov. 1799 (18 et 19 brum. an 8), il fut nommé par le *Consulat* chef de l'état-major-général de l'armée de l'intérieur, ensuite adjoint du ministre de la guerre Berthier.

ANDRIEU, avocat-général du duché de Montpensier, maire d'Aigne-Perse. Il fut en 1789 nommé député du tiers-état de la Sénéchaussée de Riom en Auvergne aux Etats-Génér. Dans la séance du 22 mars 1791 il s'opposa à ce que l'Ass. Nat. portât des décrets de

circonstances, relatifs aux troubles qui pourroient survenir dans les dép. Il demanda que les avis fussent renvoyés au pouvoir exécutif, chargé de faire observer les lois. Il s'opposa aussi à ce qu'on exclût la branche d'Orléans du trône, en admettant les droits de celle d'Espagne.

ANDRIEUX-Sérisiat. Il fut un des membres du trib. révol. de Lyon, qui ordonna le massacre d'un grand nombre de citoyens de cette ville, après le siége qu'elle soutint en 1793.

ANDURAND, avocat. Il fut en 1789 député du tiers-état de la Sénéchaussée de Ville-Franche de Rouergue aux Etats-Génér.

ANENKOF, col. russe. Il se distingua dans divers combats contre les Polonais, pendant la campagne de 1794; notamment à ceux de Krupeziec, des Brzesc, de Kobylka et à l'assaut de Prague. Il reçut en janv. 1795 une épée d'or, et en nov. précédent il avoit déjà obtenu l'ordre de St. Georges de la 4e. classe.

ANGELLI, patriote italien. Il fut en 1797 membre du congrès Cispadan.

ANGELY, garde du roi, dom. à Ste. Foi, canton des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme chef de Vendéens, le 24 sept. 1793, par la commiss. milit. séante aux Sables.

ANGO, bailli de St. Sauveur le Vicomte. Il fut en 1789 député du tiers-état du Baill. de Coutances aux Etats-Génér.

ANGOSSE (*Marq. d'*). Il fut en 1789 député de la nobl. d'Armagnac, Lectoure et l'Ile-Jourdain, aux Etats-Génér. et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

ANGRAN d'Alleray Cte. de Maillis (*Denis Franç.*), lieut. civil. du châtelet de Paris. Sa fortune fut longtemps employée à payer les dettes de ceux que, comme juge, il veuoit d'envoyer en prison. Il avoit 69 ans lorsque, le 28 avril 1794, Robespierre le fit guillotiner. On lui demanda dans son interrogatoire s'il n'avoit pas entretenu une correspondance avec ses enfans émigrés; il répondit qu'oui. — Mais la loi vous le défendoit. — J'en connois nne plus sacrée. Celle qui ordonne aux pères de secourir leurs enfans. Il avoit été en 1787 membre de l'ass. des notables.

ANHALT-Cœthen (*le prince d'*), lieut. col. à l'armée de l'Emp. en 1793. Il fut blessé et égaré pendant plusieurs heures à l'attaque du camp de Maubeuge, le 16 oct. 1793. Il fut fait alors gén. maj., et lieut. feld-maréch. en 1798.

ANNEVILLE (*François-Antoine-Henri*) de Chiffrevart, noble dom. à Tamerville, canton de Valogne, dép. de la Manche, cond. à mort, comme contre-révol. le 19 messan 2 par le trib. révol. de Paris.

ANSEAUME, administrateur du dép. du Calvados. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce dép. à la Législat.

ANSELME, génér. répub. Il étoit avant la révolution col. de grenadiers royaux; il fut fait maréchal de camp en 1791, et employé en 1792 à l'armée du Var. Le conseil exécutif le nomma le 21 sept. 1792 pour aller remplacer le génér. Montesquiou à l'armée du midi, mais à la séance suivante la Convent. rapporta cette nomination. Anselme resté génér. de l'armée du Var, passa ce fleuve le 28, prit Nice, et bloqua Montalban qui capitula. S'étant rendu maître de Ville-Franche, il occupa les postes importans de la Turbie. La prise de Ville-Franche fit tomber entre ses mains une frégate, une corvette, les magasins de la marine, et plus de 100 pièces d'artill. des batteries de la côte. On lut à la séance de la Conv. le 27 oct. une lettre des habitans de Nice, qui demandoient le grade de maréchal de France pour Anselme; l'Ass. passa à l'ordre du jour. Il ne tarda pas à éprouver des revers; en nov. il reçut un échec à Sospello, il perdit plusieurs magasins, des pièces d'artill., et fut chassé du poste de Castillon; les commiss. de l'armée écrivirent à la Convention, dans le mois de déc., que les désordres qui avoient eu lieu, étoient une suite *de l'abnégation de principes, de la foiblesse, de l'insouciance et du défaut de mesure du général Anselme*, et que convaincus de son incapacité, ils venoient de le suspendre de ses fonctions et de le remplacer par Biron. Le 14 fév. il fut dénoncé par le 2e bat. du dép. de l'Aude comme coupable de dilapidations et de prévarications de tout genre. Tallien demanda qu'il fût décrété d'arrestation, mais Goupilleau fit remettre la décision de la Conv. jusqu'à ce que les commiss. de l'armée du Var eussent été entendus. Quelques jours après il fut mis à l'Abbaye; il obtint cependant d'être transféré chez lui, à raison d'une blessure. Il fut acquitté, et resta dans l'obscurité pendant le reste de la révolution.

ANSELME D'AUBARDE (*Jean*), âgé de 72 ans, né à Lyon, noble, capit. d'infant., dom. à Paris, cond. à mort le 6 therm. an 2 par le trib. révol. de Paris.

ANSON, Receveur des finances. Il fut en 1789 député du tiers-état de Paris aux Etats-génér. Le 25 sept. de cette année il fit un rapport sur les impositions. Le 28 nov. il en fit un autre très-détaillé sur les dépenses relatives aux divers départemens: de ce rapport, qui excita tour-à-tour l'admiration et la critique, il résultoit qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que d'ériger la caisse d'es-

compte *(dont il étoit actionnaire)* en banque nationale, ou de trouver 90 millions pour rembourser à cette caisse les avances qu'elle avoit faites au trésor public. A la séance du 9 av. 1790 il fit un rapport très-long et très-circonstancié sur l'émission des assignats. Le 17 sept. suivant il fit un autre rapport sur le même objet. Il vint annoncer une *bonne nouvelle pour la nation* à la séance du 24 déc. „ Enfin, dit-il, un „million des premiers assignats „est brûlé aujourd'hui même! Il „se vérifie donc ce présage que „nous avions eu le bonheur de „vous offrir au mois d'av. dernier, „que l'année ne se passeroit pas „sans voir brûler le premier mil„lion de ce numéraire qui a „sauvé l'état. Au premier de janv. „aucune nation de sera plus au „courant de ses payemens que la „nation franç." Il fut couvert d'applaudissemens. Le 3 fév. 1791, il fut nommé l'un des administrat. du dép. de Paris, et signa en cette qualité la pétition adressée au roi, pour le supplier d'apposer son *Veto* au décret du 21 nov. 1791, contre les prêtres non assermentés. Le 10 av. il prit la parole pour attaquer le projet présenté par le comité de constit. relativement à l'organisation du ministère; son discours et le projet de décret qu'il présenta à ce sujet, furent imprimés. Obligé de se cacher sous le régime décemviral, il fit une traduction en vers des 60 odes d'Anacréon qui nous restent, et la publia en Angleterre en nov. 1795.

ANSPACH, habitant de Genève. Il fut procureur génér. de cette ville lors du gouvernement révol. de 1794. Il étoit ministre, et zélé partisan du système de l'égalité.

ANSTRUTHER, avocat, membre du parti ministériel, de la chambre des Communes d'Anglet. Il s'éleva le 4 fév. contre la motion d'Adam, tendant à réformer les lois criminelles de l'Ecosse. Il soutint que ce changement seroit inutile et même impopulaire dans un pays aussi attaché à ses lois. A la séance du 14 mars, il combattit la motion de Mrs. Gray et Adair relativement au débarquement des troupes Hessoises, auquel le parti de l'opposition ne vouloit pas consentir.

ANTIBOUL *(Charles-Louis)*, homme de loi, adminis. du dép. du Var. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce dép. à la Conv. Nat. Le 15 janv. 1793, il refusa de prendre la qualité de juge de Louis XVI, et se bornant à l'opinion qu'il pouvoit avoir comme homme, et sous le rapport uniquement politique, il prononça *Oui* sur la question: *Louis est-il coupable?* Il vota ensuite pour la détention, et sur la question du sursis, il répondit: *ni oui, ni non.*

Le 8 mai il fit décréter une loi sur les prises maritimes. Etant envoyé en mission à Marseille au mois de juin, il y fut arrêté et interrogé par les sections. L'armée de Cartaux, qui s'empara de cette ville le 25 août, le mit en liberté. Le 7 sept. il fut décrété d'arrestation pour avoir compromis la dignité Nat. dans son interrogatoire à Marseille. Il fut envoyé au tribunal révol., cond. à mort comme complice de la faction de la Gironde, et exécuté le 9 brumaire an 2. Il étoit né à St. Tropès, et âgé de 40 ans.

ANTICI, cardinal. Il étoit minis. de Pologne à la cour de Rome en 1790. Le dix juin de cette année il eut une longue audience du Saint-Père, et le 28 août 1796, il assista à la congrégation assemblée extraordinairement pour discuter les articles présentés par la France, comme préliminaires de la paix.

ANTOINE (*François-Paul-Nicolas*), lieut. général du Bailliage de Boulay. Il fut en 1789 député du tiers-état du Baill. de Sarguemines aux Etats-Génér. et s'y montra zélé partisan des principes révol. Après la dissolution de l'Ass. Constituante il continua à demeurer à Paris, et à figurer parmi les chauds jacobins. En 1792 il appuya la pétition des ouvriers soldés par les Clubs, pour venir demander à la barre la suspension du roi; et il fut l'un des membres qui restèrent aux Jacobins, lorsqu'une partie de cette société alla former celle des Feuillans. Il devint juge de paix à Metz, et y fit massacrer l'abbé de Fiquelmont, chanoine de la cathédrale. Le dép. le suspendit de ses fonctions, mais l'Ass. législ. le réinstalla, et suspendit à son tour le dép. Ayant engagé la commune qu'il présidoit à adhérer aux décrets du 10 août 1792, Merlin lui fit accorder une inscription honorable au bulletin de la séance du 18. En sept. de la même année il fut nommé député. du départ. de la Moselle à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI en ces termes: *Sur mon honneur Louis mérite la mort!* En avril 1793 il fut envoyé en mission dans le départ. de la Meurthe, où il se permit beaucoup de vexations et de cruautés. Revenu à Metz par congé, il y mourut de maladie au mois de mai 1793; il légua, par testament, tous ses biens à la nation. La Conv. décréta que sa mémoire étoit chère aux François.

ANTOINE, membre de la société des jacobins de Paris. Il fut un des députés qu'elle envoya à Lyon après le siége de 1793, pour concourir à la destruction de cette malheureuse ville. (Voyez Ronsin et Lafage.)

ANTONELLE, maire d'Arles. Il fut en sept. 1791 nommé député

du départ. des Bouches du Rhône à la Législ. Antonelle étoit si détesté dans sa patrie que des commiss. s'étant rendus à Arles en nov. 1791, on leur donna une fête suivie d'une course de taureaux, au milieu de laquelle Antonelle, représenté par un mannequin, fut traîné la corde au cou, et ensuite éventré; on arracha la pierre qui portoit: *place Antonelle*, et elle fut brisée. Envoyé le 11 août 1792 à l'armée de la Fayette pour annoncer la déchéance du roi, il fut arrêté à Mézières et conduit à Sedan, où il fut gardé comme otage, attendu que ses pouvoirs n'étoient pas signés du roi. Il resta en prison jusqu'au 19, que le dép. des Ardennes ordonna qu'il fût mis en liberté. Pendant la Convent. il demeura à Paris, et malgré quelques réclamations en sa faveur, il fut exclus de la société des jacobins, en sa qualité de noble, le 1 fév. 1794. Nommé juré au trib. révol. il condamna à mort Vergniaux et 22 autres députés. Le Directoire lui confia par la suite la rédaction d'un journal officiel, qui lui fut bientôt retirée. Il fut arrêté le 11 mai 1796, comme complice de la conjuration de Babœuf, et traduit à la haute cour nationale à Vendôme; mais il échappa à cette accusation, qui ne coûta la vie qu'à Babœuf et à Darthé. A la suite de la révol. opérée les 18 et 19 brum. an 8 (9 et 10 nov. 1799) par Bonaparte et Siéyès, il fut cond. à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér. Il étoit l'ami de Jourdan-coupe-tête, il l'avoit accompagné au siége de Carpentras et au camp de Monteux. Il prit sa défense avec chaleur dans des observations qu'il fit imprimer. Voici comme il y parle au roi: „Roi „des François, dis un mot à ta „femme, à tes ministres, aux ra„visseurs de l'acte constitutionnel; „c'est que s'ils trahissent un jour, „s'ils abusent de toi même, si .... „alors, certes, alors tous les fa„natismes unis, Rome, Coblence, „Madrid et Vienne, le sacerdoce „et les couronnes, ne les soustrai„roient pas à la justice éclatante „du plus généreux des peuples, „si lâchement abusé. Ta femme „et tes ministres périront les pre„miers sous le glaive de la loi. „Le peuple marchera ensuite, s'il „le faut, vers tous les trônes, etc." A l'époque où il publia cet écrit, il n'étoit pas encore question de République.

ANTONELLI, cardinal et membre du consistoire en 1790 et 91. Le 15 janv. 1791, époque où la cour de Rome s'occupa de la révolution que le serment des prêtres occasionnoit en France, ce prélat fut d'avis que le Pape donnât sa sanction à ce que la constitution exigeoit du clergé, prétendant que

la résistance des évêques franç. n'étoit qu'un moyen politique pour faire avorter une révolution qu'ils détestoient, mais de laquelle il étoit lui-même le secret partisan. Il assista aussi à la congrégation assemblée le 28 août 1796, pour y traiter de la paix avec la France.

ANTRAIGUES (*de Launay comte d'*). Il fut en 1789 député de la noblesse de la Sénéch. de Ville-neuve-de-Berg aux Etats-Génér., où il montra des talens. A l'ouverture des Etats il fut un des commiss. chargés de travailler à un règlement de police pour son ordre, et il porta ensuite la parole, au nom des commissaires de la noblesse, aux conférences conciliatoires qui eurent lieu, à la fin de mai, en présence des délégués du roi. C'est sur sa motion que son ordre avoit autorisé ses commiss. à annoncer à ceux des communes que la presque totalité de ses cahiers portoit la renonciation aux priviléges pécuniaires, en matière d'impôts. A la séance du 3 juill. il se prononça en faveur d'une déclaration des droits de l'homme, ou plutôt du citoyen, fondée sur des bases justes, et plus encore pour lui apprendre ses devoirs que ses droits. Le 8 août, en s'opposant à un nouvel emprunt que sollicitoit Necker, il lui échappa des expressions insultantes contre la cour. Le 2 sept., dans la discussion sur le *veto*, à accorder ou à refuser au roi, il se déclara, dans un long et éloquent discours, en faveur de la sanction royale, comme le seul moyen de maintenir une monarchie, tout en insinuant que, d'après son opinion particulière, le meilleur gouvernement est la répub. fédérative. Mr. d'Antraigues est auteur de plusieurs écrits politiques, entre autres de *mémoires* sur les Etats-Généraux. Son activité l'a jeté, depuis l'émigration, dans plusieurs négociations qui l'ont fait accuser d'intrigue: employé en Italie par la Russie, il y fut arrêté par les François contre le droit des gens; il montra beaucoup de noblesse et de fermeté dans sa prison, écrivit une lettre très-fière au génér. répub., et vint à bout de s'évader, avec le secours de madame St. Huberti, actrice célèbre de l'Opéra, qui après avoir été sa maîtresse est devenue sa femme.

ANTEROCHE (*César d'*), évêque de Coudom. Il fut en 1789 députe. du clergé de la Sénéch. de Nérac, aux Etats-Génér., et il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites pas l'Ass. Nat.

AOUST (*le Mis. d'*). Il fut en 1789 député de la noblesse du Baill. de Douai aux Etats-Génér. et donna dans le parti révolut. En sept. 1792 il fut nommé député du départ. du Nord à la Conv. Nat.

où il vota la mort de Louis XVI. Il fut envoyé vers la fin de 1792 en mission dans les départ. du Nord. Après la session il fut employé comme commiss. du Directoire dans son dép.

AOUST (*Eustache d'*), fils du précédent. Il étoit avant la rév. officier au régt. du roi infanterie; ayant suivi le parti démocratique, il devint rapidement général de brigade et de division, fut employé à l'armée des Pyrénées Orientales, où il montra beaucoup de bravoure et quelque talent, et la commanda en chef provisoirement, pendant la maladie de Doppet. Il ayoit déjà été destitué une fois, en oct. 1793, il le fut encore à la fin de la même année, et ayant été traduit devant le trib. révol. de Paris, il fut cond. à mort le 14 mess. an 2, comme traître à la patrie, la trahissant à la tête des armées. Il étoit âgé de 31 ans et né à Douai.

APCHIER (*Comte d'*). Il fut en sept. 1789 député de la noblesse de la Sénéch. de Mende aux Etats-Génér. Il donna sa démission et fut remplacé par Château-neuf-Randon.

APEL - VOISIN (*Gabrielle Charlotte*), de la Roche-Dumaine âgée de 52 ans, née à Poitiers, noble, dom. à Villeneuve-la-Montagne, canton de Corbeil, départ. de Seine et Oise, cond. à mort comme contre-révol. le 17 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

APPLAGNAT, jeune Chouan d'une taille gigantesque, chef du canton de Liffré. Il fut pris dans le château de Bréquigny près de Rennes, et cond. à mort.

APRAXIN, général russe. Il étoit un des commands. des troupes de L'Imp. dans Varsovie en 1794. Le 17 av. il fut obligé de se retrancher dans un des quartiers de cette ville, pour se mettre à l'abri d'une insurrection. Ne pouvant réussir à l'apaiser, il se fit jour au travers des Polonois, et sortit de la ville avec son détachement et Mr. d'Igelström qui se trouvoit auprès de lui. Il se distingua dans plusieurs combats contre les Polonois, et particulièrement à celui de Macziewicz. C'est lui qui fut envoyé le 25 oct. 1789, porter à Pétersbourg la nouvelle de la prise du château de Palanka, et de la ville d'Akermann. Il fut fait brigadier en nov. 1794, et en récompense de sa bravoure à la bataille de Kobylka et à l'assaut de Prague, il reçut l'ordre de St. Volodimer de la 3e classe, en janv. 1795.

ARANDA (*le Comte d'*), ancien ambass. d'Espagne à la cour de France. Le 27 fév. 1792, il remplaça dans le ministère le Comte de Florida Blanca, (Voyez ce nom) et fut en outre promu, dans le courant de mars, à la haute dignité de présid. du cons. de Castille

et de premier membre du conseil d'Etat. Son extrême prudence, son expérience et sa philosophie l'empêchèrent de prendre un parti violent dans la situation où se trouvoit l'Europe. Ce fut sous son ministère que la cour d'Espagne reconnut Bourgoing comme minis. ppl. *du roi des François*. Le 15 nov. 1792 il remit par ordre du roi le porte-feuille du ministère des affaires étrangères (qu'il avoit par intérim) au duc d'Alcudia, qui fut revêtu de la qualité de minis. de ce dép. Le Comte d'Aranda fut mis en jugement en 1795, à la fin de sa carrière, comme trop favorable au système franç., et exilé dans ses terres.

ARAUJO (*Chev. d'*), Chargé d'affaires de Portugal en Hollande. Il se rendit le 18 mars 1796 à l'invitation faite aux minis. étrangers d'assister à l'ouverture de la Conv. Nat. Batave. Le 4 oct. 1796 il partit de la Haye pour Paris, chargé de travailler à l'arrangement des différens qui subsistoient entre la Rép. franç. et le Portugal. Le Directoire françois mécontent de ce que la reine de Portugal n'avoit pas voulu ratifier le traité conclu à Paris, fit arrêter ce ministre, et il ne recouvra sa liberté que long-temps après. Il eut même l'air de s'être échappé ; mais sa fuite étoit concertée, et ne fut point ignorée du gouvernement. Il est regardé actuellement comme un des premiers poëtes portugais.

ARBAUD, habitant de Marseille. Ce fut lui qui prit en août 1793, le commandement des troupes marseilloises, qui s'organisèrent pour secouer le joug de la Montagne, secourir Lyon, et qu'on nomma les troupes fédéralistes. Après avoir passé la Durance il battit le général Cartaux, et s'empara du château de Cadenet. On fit marcher aussitôt contre lui un corps de 6000 répub. ; Arbaud fut blessé et fait prisonnier, après avoir été forcé d'évacuer la ville et le château dont il s'étoit rendu maître : sa perte fut suivie de celle de plusieurs de ses parens.

ARBAUD (*Joseph-Victor-Alphonse*), homme de loi, juge de paix à Marseille, cond. à mort le 4 pluv. an 2 par le trib. révol. de Marseille, comme conspir.

ARBAUD (*Joseph*), âgé de 35 ans, né à Grenoble, dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 21 frim. an 2, par la comm. milit. de Lyon.

ARBAUD (*André-Eléazar*), âgé de 57 ans, noble, natif d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, présid. au parlement de Provence, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 6 niv. an 2, par la commiss. révol. de Lyon.

ARBAUT (*d'*), minis. envoyé par la Conv. Nat. à Lisbonne, en 1793. Il ne put obtenir d'être reconnu, et reçut ordre de quitter Lisbonne et le Portugal.

ARBERG (*Comte d'*), général au serv. de l'Emp. Il succéda en 1789 au général-major Schröder dans le commandement d'un corps autrichien, contre les Brabançons, après que ce dernier se fut laissé battre à Thurnhout. Il parut d'abord inspirer de la frayeur aux révoltés, et remporta sur eux un avantage; mais il fut bientôt repoussé, ses propriétés dans le Hainault furent ravagées, et il donna sa démission vers le milieu de novembre.

ARBOGAST, Recteur de l'Université de Strasbourg. Il fut en sept. 1791 nommé député du départ. du Bas-Rhin à la Législ. Le 20 juin 1792 il demanda qu'indépendamment des 24 membres envoyés près du roi, l'Ass. en envoyât encore 12 auprès du prince royal. Lasource fit rejeter cette proposition, comme superflue, prétendant que la famille royale ne couroit aucun danger. Le premier août suivant Arbogast fit, au nom du comité d'instruction publique, un rapport sur la nécessité d'une uniformité dans les poids et mesures; cette uniformité fut décrétée à la suite du discours du rapporteur. Devenu membre de la Convent, il vota pour la détention de Louis XVI jusqu'à la fin de la guerre. Le 29 oct. 1794 il fut un des membres chargés d'examiner la conduite de Carrier.

ARCHAMBAULT, habitant de Paris. En 1790 il fut employé comme juge dans les trib. de districts. Se trouvant en 1795 présid. de la section du théâtre franç., il fut cond. à mort, par le cons. milit. séant au palais Egalité, comme convaincu d'avoir, lors de la révolte des 12, 13 et 14 vendémiaire, an 4, (3, 4 et 5 oct. 1795) signé une invitation aux citoyens de la commune de Vitry, pour les engager à s'armer et à venir au secours de la commune de Paris, contre les troupes de ligne et les comités du gouvernement. On les pressoit en outre d'amener avec eux toutes les pièces de canons qu'ils pourroient se procurer, et de faire passer la même invitation à toutes les communes environnantes. Archambault prévint l'exécution de son jugement et s'évada.

ARCHAMBAULT (*Renard Ducoudray*), âgé de 54 ans, né à Paris, y demeurant, chevalier de l'ordre du roi, cond. à mort le 8 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de St. Lazare.

ARCHE (*Jean-françois d'*), noble, dom. à Felletin, dép. de la Creuze, cond. à mort comme cons-

pir. le 15 germ. an 2, par le trib. de son dép.

ARCHIER DE ST. CHAMAS, administrateur du départ. des Bouches-du-Rhône. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce dép. à la Législat.

ARCHINARD, négt., administrateur du district de Crest. Il fut en sept. 1791 nommé député du départ. de la Drôme à la Législ.

ARCO (*Comte d'*). En 1796 il fut chargé par le gouvernement de Bavière de se rendre près du général Moreau, pour traiter de la paix de cet Etat avec la Répub. franç., et ensuite d'aller en France pour le même objet.

ARÇON (*d'*), officier distingué dans le corps du génie de France. Il avoit servi utilement et glorieusement au siége de Gibraltar. Devenu génér. en 1792, il fit le siége de Bréda, que le Comte de Byland lui rendit le 24 fév. 1793. Malgré ses talens il resta assez obscur pendant la rév.; sous le règne de la Convent. il fut employé par Carnot dans les conseils ou comités milit., et le Directoire continua à profiter de même de ses lumières.

AREMBERG. voyez LAMARCK.

ARÉNA, procur. général syndic du départ. de Corse. En sept. 1791 il fut nommé député de cette île à la Législ. Le 2 juil. 1792 il appuya la motion de Thuriot, pour faire licencier l'état-maj. de la garde Nat. de Paris, et pour faire déclarer la patrie en danger. Le 27 il dénonça tous les minis. qui avoient succédé au ministère jacobin. Il fut un des secrétaires de l'Ass. à la séance du 10 août. Le 18 sept. il fut envoyé à Rouen avec Lacroix, pour y rétablir la circulation des grains. Etant membre des jacobins de Paris, il prononça le 5 nov. un discours où il protesta hautement contre les dénonciations faites à la Conv., tendantes à la faire douter du patriotisme de la société. Il ne fut point réélu à la Convention, mais devenu membre du Conseil des 500, il continua à s'y montrer zélé partisan des jacobins. Lorsque Buonaparte entra, le 10 nov. 1799 (19 brum. an 8) au Conseil des 500 pour y opérer le changement déjà fait dans celui des Anciens, Aréna fut un de ceux qui s'éleva le plus vivement contre ce général, et on prétendit même qu'il avoit voulu l'assassiner, il démentit ce fait dans les papiers publics, et se tint caché, pour n'être pas emprisonné. Son frère, qui avoit d'abord été arrêté, fut ensuite élargi, comme n'ayant pas partagé ses projets. Il fut bientôt cond. lui-même à la déportation à la Guianne; mais cet arrêt fut ensuite mitigé.

ARGENTEAU (*Mercy Comte d'*), génér.-maj. Autrich. il fut employé

en 1794 à l'armée d'Italie. Quelques légers succès qu'il obtint, ne purent balancer les défaites qu'éprouva sa colonne le 16 mai entre Orméa et Céva, le premier oct. à Balestrino, et à la bataille de Leva, qu'il fit perdre en découvrant, par sa retraite, le flanc droit de l'armée Austro-Sarde. Tous ces revers, firent naître des doutes sur sa loyauté, et on crut y voir des rapports avec la conduite de son parent Mercy d'Argenteau, qui avoit semblé suspecte à beaucoup de monde. Il demanda et obtint un conseil de guerre, pour se justifier, le 5 fév. 1796. Le 12 mars il fut fait feld-maréchal-lieut. Le 11 av. la colonne conduite par le général Roccavina, commandt. sous ses ordres, repoussa les François jusqu'au mont Régino; mais dès le lendemain ceux-ci revinrent à la charge et, attaquant les Autrich. sur plusieurs points, ils les obligèrent à se retirer jusqu'à Dégo, d'où M. d'Argenteau fut chassé le 14, et poussé jusques à Acqui, après une perte considérable d'hommes, de canons et de munitions. Il vit avec dépit un général Vallon (le baron de Beaulieu) prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie, place qu'il s'étoit flatté d'obtenir après la disgrace du général Devins; et si à l'ouverture de la malheureuse campagne de 1796, il ne fut pas coupable de trahison, du moins le fut-il de négligence, en ne remettant pas exactement aux généraux employés sous lui, les ordres qu'il recevoit du général en chef. Après les 32 jours de défaites, du 10 av. au 12 mai, M. de Beaulieu le fit arrêter et conduire provisoirement à Pavie. Cette arrestation n'eut aucune suite grave, malgré les demandes réitérées de M. de Beaulieu, pour qu'on lui fît son procès.

ARGENTEAU (voyez Mercy-d'Argenteau.)

ARGENTEUIL (*le Bascle d'*), maréch.-de-camp. Il fut en 1789 député de la nobl. du baill. d'Auxois aux Etats-Génér., et ensuite un des signataires des protestations du 12 et du 15 sept. 1791. Il mourut à l'armée de Condé en 1793.

ARGENTIÈRE (*d'*), offic. vendéen, de la div. d'Isle et Vilaine. Il signa la proclamation qui parut le 26 juil. 1794, *de par le roi*, au nom de *l'armée royale*.

ARGENTRÉ (*Duplessis d'*), évêque de Limoges. Il fut en 1789 député du clergé de la Sénéch. de Limoges aux Etats-Génér.

ARGENTRÉ (*d'*), émigré débarqué par les Angl. près de St. Malo. Il fut pris et fusillé le 22 av. 1796.

ARGOLD, adjud. gén. franç. Il servit en Italie, et se distingua particulièrement dans les batailles du 12 au 15 janv. 1797.

ARMAND (*François*), avocat à Aurillac. Il fut en 1789 député du tiers-état de St. Flour aux Etats-Génér. En sept. 1795 il fut nommé député du départ. du Cantal au Conseil des 500. A propos du projet de Camus, qui demandoit une augmentation de traitement pour les fonctionnaires publics et employés de la Rép. Armand prononça ces paroles: „ loin que ce „que vous accordez aux fonction„naires puisse les empêcher de „mourir de faim, ils n'auront „même pas de quoi se faire enter„rer.“ Il conclut à ce que le sou additionnel des impositions, fût appliqué au payement des fonctionnaires de l'état.

ARMAND, vicaire épiscopal du départ. de Seine et Marne. A la séance de la Convent. du 16 nov. 1794, il fit don de sa pension à la patrie, et annonça qu'il renonçoit à son métier de *fainéant*, pour vivre du travail de ses mains.

ARMFELD (*Gustave-Maurice baron d'*), grand gouverneur de la ville de Stockolm, lieut. génér. des armées de Suède, premier gentilhomme de la chambre, ministre près les cours d'Italie, chev. des ordres du roi et de ceux de Dannemarck, de l'Eléphant et de St. André. Il fut du nombre des confédérés de la noblesse et de l'état milit. que le roi de Suède fit arrêter en Finlande au mois de mars 1789, lorsque ce prince opéra la révol. qui bornoit la puissance des premiers ordres. M. d'Armfeld fut néanmoins employé en chef dans la campagne de 1790 contre les Russes, et remporta divers avantages sur eux. Après avoir utilement servi pendant la guerre, il fut nommé minis. plénip. du roi de Suède, et conclut la paix avec la Russie, dans la plaine de Waerela, sur les bords du Kymène, entre les avant-postes des armées, le 3 août 1790. Le 19 oct. 1791 il signa un traité d'alliance entre ces deux cours. Aussitôt après l'assassinat de Gustave III, qui eut lieu le 29 mars 1792, il fut nommé gouverneur de la ville de Stockolm. Il se démit de sa place de génér. en juillet, parce que le duc régent refusoit de faire marcher des troupes contre la France, conformément au traité fait avec l'Impér. de Russie. Le 11 du même mois il fut nommé minis. accrédité de Suède près les cours d'Italie. En décem. 1793 il fut soupçonné de conspir. contre le duc régent et de correspondance perfide avec la comtesse de Rüdensköld. On envoya en fév. 1794 un courrier pour le faire arrêter à Naples; le gouverneur de cette ville lui fournit les moyens de se sauver; et sur les plaintes que forma la cour de Suède, il prétendit qu'on n'avoit pas rempli auprès de lui les formalités nécessaires. Cette affaire

affaire, qui fut sur le point de brouiller les deux puissances, s'accommoda cependant par la médiation de l'Espagne. Le baron d'Armfeld se retira en Pologne et fit mettre sa justification dans les papiers publics. Le premier de mars il fut cité devant le trib. de la cour, comme prévenu de haute trahison et coupable de lèze majesté. D'après ses différentes correspondances surprises et lues publiquement à l'audience, on le déclara convaincu d'avoir voulu mettre un prince étranger sur le trône de Suède, et sacrifier la liberté de ses concitoyens, pour s'arroger à lui-même une grande partie de l'autorité suprême. Diverses lettres de lui annonçoient le projet de faire entrer une flotte ennemie dans les ports de Suède, pour seconder son entreprise dans la capitale. Le 10 juillet il fut condamné à mort: on le mit hors la loi et on permit à chacun de lui courir sus, dans le cas où il mettroit le pied sur le territoire suédois. Ses biens furent confisqués et son jugement affiché dans toutes les grandes villes de Suède. On a cru généralement que M. d'Armfeld n'étoit tout au plus coupable que d'une intrigue de cour; et on a publié que le duc de Sudermanie ne lui avoit jamais pardonné un propos qu'il se permit, sur la manière foible dont ce prince punit les assassins de son frère. Lorsque le jeune roi Gustave Adolphe II prit lui-même les rênes du gouvernement, M. d'Armfeld rentra en grâce, et sa femme fut même grande-gouvernante des enfans du roi.

ARMONVILLE (*J. B.*), cardeur de laine à Rheims. En sept. 1792 il fut nommé député du départ. de la Marne à la Convent. Nat., où il vota pour la mort de Louis XVI. On l'accusa de s'enivrer habituellement et de se rendre méprisable par les disputes qu'il s'attiroit dans les cafés et ailleurs. Il se présenta un jour à la tribune avec son bonnet rouge; forcé de l'ôter, par les huées qui le poursuivoient, il le jeta sur la tête de Marat, ce qui fit beaucoup rire. Lors de la clôture du club des Jacobins il lui arriva une querelle, à la suite de laquelle il fut conduit par le peuple au comité de sureté génér. quelques jours après il essaya de se justifier, devant la Convention. A la fin de la session il rentra dans sa classe, et redevint un soutien subalterne de la révol.

ARNAUDAT (*d'*), conseiller au parlement de Navarre. En 1789 il fut député du tiers-état de Béarn aux États-Génér. Le 22 mars 1791 il dénonça l'assemblée électorale du départ. du Calvados, comme

contrevenant aux décrets du corps législatif.

ARNIN (*d'*), propriétaire de la seigneurie de Seybitz près Barenth. Il fut arrêté le 24 fév. 1792 par un détachement de housards et conduit en prison à Barenth, pour avoir arraché la patente par laquelle S. M. Prussienne annonçoit sa prise de possession des margraviats d'Anspach et Bareuth.

ARNIM (*d'*), ambassadeur de Prusse à la cour de Dannemarck en 1789. Le 6 juill. il demanda l'assurance de la neutralité de cette cour. Il quitta Copenhague en janv. 1792, pour aller remplir les mêmes fonctions à Dresde.

ARNOLDY, génér. patriote brabançon. Il fut arrêté et conduit en prison à Bruxelles en déc. 1789, comme prévenu d'avoir trahi son parti dans l'affaire de Dinan, où il avoit cependant remporté un léger avantage sur les Autrichiens.

ARNOULD, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en mars 1798 par le départ. de la Seine. Lors de la rév. opérée les 18 et 19 brum. an. 8 (9 et 10 nov. 1799) par Buonaparte, il fut nommé un des membres de la commission intermédiaire des 500, et ensuite du tribunat.

ARNOULT. Il vint à Nantes se mettre lui-même entre les mains de Carrier, en avouant qu'il avoit fourni des armes aux Vendéens. Il fut guillotiné.

ARNOULT, avocat, député du tiers-état de Dijon aux Etats-Génér. de 1789. Dans la séance du 15 sept. de la même année il proposa de déclarer la branche espagnole de la maison de Bourbon exclue de la succession au trône de France. Le 23 avr. 1791 il parut à la tribune, au nom du comité féodal, dont il étoit membre, pour y lire un travail sur la pêche etc. Toutes les questions relatives aux objets de ce genre furent renvoyées à la Législature. Il fit le 26 mai, au nom du comité des domaines, un rapport sur les bails des terres connues, seulement en Bretagne, sous la dénomination de domaines congéables.

ARNOUX, Curé d'Aubignan, commandt. d'un bat. de volontaires du départ. de la Drôme. Il obtint le 11 mars 1793 un décret de l'Ass., qui lui permettoit de marcher aux frontières, en conservant le tiers de son traitement de curé.

ARPAJON (C. *A. L.*), noble, femme du maréchal de Noailles-Mouchy, âgée de 66 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort le 9 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue de s'être déclarée ennemie du peuple, en se rendant *complice du traître Capet, en distribuant des sommes que*

ce tyran employoit à soudoyer des fanatiques.

ARQUES (*Mis d'*), gentilhomme Poitevin. Il se réunit le 14 mars 1793 à Catineau, lorsque celui-ci s'empara de Beaupreau, et il fut nommé commandt. en second de la divis. de l'armée du haut Poitou, sous les ordres de M. d'Elbée.

ARQUIER (*Jean-François-Marie*), de Beaumelle, ex-conseil. au parlement d'Aix, cond. à mort comme fédéraliste, le 26 pluv. an 2, par la commiss. milit. de Marseille.

ARRAING (*d'*), propriétaire. Il fut en 1789 député du tiers-état du pays de Soule anx Etats-Génér. Il donna connoissance à l'Ass. le 4 juil. 1791 des dispositions où étoient les habitans du pays Basque de repousser toutes les invasions que les Espagnols pourroient tenter de ce côté, et détruisit toutes les idées de terreur qu'avoient montrées certains membres, par rapport à l'Espagne.

ARRIGHY (*Jean*), député de Corse à la Conv. Nat. Il n'y prit séance qu'après le jugement de Louis XVI. Le 9 oct. 1794, il fit décréter qu'il seroit accordé aux Corses réfugiés sur le continent, des secours provisoires, et que la nation se chargeroit de faire élever ceux de leurs enfans qui se trouvoient alors en France. Il fut ensuite un des commiss. nommés pour examiner la conduite de Joseph-Lebon; en 1795 il passa au Conseil des 500.

ARRIVEUR, commissaire aux enquêtes en la Sénéch. de Lyon. Il fut en 1789 député du tiers-état de la Sénéch. de Trévoux aux Etats-Génér.

ARSAUD, homme de loi, maire de Rhodes. Il fut en sept. 1791 nommé député du départ. de l'Aveiron à la Législat.

ARSENIEUW, général russe commandt. de Wilna. Attaqué le 19 av. 1794 par les soldats polonais licenciés, réunis aux bourgeois de la ville, il fut fait prisonnier avec sa garnison. Il avoit été plus heureux dans la guerre contre les Turcs, et lors du sanglant assaut d'Ismaël, le 22 déc. 1790, il avoit, à la tête de sa colonne, escaladé un cavalier élevé de 40 pieds, le long de l'eau et garni de 22 pièces de canons.

ARTAULD-BLANVAL, voyez Blanval.

ARTHUR, membre de la société des Jacobins, et ensuite de la commune de Paris. Il y joua un rôle quoique étranger, et ce fut lui qui fit rendre l'arrêté qui ordonnoit à tout citoyen d'inscrire sur sa porte le nom de chaque personne qui habitoit chez lui. Quand Robespierre voulut perdre Danton et Clavière, Arthur se porta leur accusateur; mais, pour prix de son zèle, il fut bientôt emprisonné lui-même,

et il se poignarda pour éviter le sort que lui réservoit le tyran.

ARTIS (*d'*), vieillard de 74 ans, l'un des antagonistes les plus décidés des Jacobins. Il fut massacré à Montpellier, et ses bourreaux jetèrent ses membres épars dans la rue en criant: *Voila pour les chiens.*

ASCH (*le baron d'*), conseil. d'ambassade du cabinet de Pétersbourg. Il fut incarcéré dans l'arsenal de Varsovie au moment de l'insurrection qui eut lieu dans cette ville le 17 av. 1794. On lui donna une garde de sureté, ainsi qu'à tous les autres membres de cette légation, qui n'avoient pu sortir avec M. Igelström.

ASP (*d'*), envoyé de Suède à la cour de Constantinople, en août 1791. Il y arriva en déc. et notifia formellement le traité d'amitié et d'alliance conclu entre l'Impératrice de Russie et son maître, ajoutant qu'un article de ce traité portoit que le roi de Suède seroit dispensé d'assister la Russie, si elle avoit à soutenir une guerre contre la Porte. Il fut rappelé à Stockholm en jan. 1796.

ASPE (*d'*), présid. au parlement de Toulouse. Il commandoit dans cette ville au commencement de la rév. une légion de volontaires nat., qui portoit son nom. Comme les principes de ce corps étoient opposés à ceux des fauteurs du nouveau système, il devint l'objet de leur haine. Ces dissentions amenèrent des voies de fait; on prêta à la légion d'Aspe le dessein d'égorger toute la ville, on la nomma la légion *de St. Barthélemi*, et l'assemblée sur les faux rapports qui lui furent faits décréta que cette légion seroit cassée.

ASPRE (*le baron d'*), maj. autrich. Il fut envoyé en déc. 1790 avec un corps Limbourgeois et d'Autrichiens pour remettre l'ordre à Liége, alors en insurrection. Il se distingua beaucoup dans toutes les affaires qui eurent lieu à l'ouverture de la campagne de 1792; en sept. 1793 il contribua aux succès qui eurent lieu près de Lille. Ce fut lui que le duc de Saxe-Teschèn envoya au command. de cette place pour le sommer; la populace s'ameuta contre lui, il courut un instant risque de la vie, mais il en fut quitte pour des injures. Au combat du 10 mai 1793 il conduisit un des points d'attaque sur les bois d'Hanson, d'où le gén. Clairfait, qui commandoit en chef cette opération, chassa les Franç. après un combat très-meurtrier. Ce général se loua particulièrement de l'activité et de la bravoure du baron d'Aspre. Devenu lieut.-colon. il servit en 1796 à l'armée de Latour, et fut blessé vers la fin de la campagne.

ASSAN Pacha, Grand-Visir. C'est lui qui commandoit l'armée

ottomane dans la campagne de 1790, si malheureuse pour les Turcs. Il fut décapité à Schiumla, le 25 fév. 1791.

ATTILLYS, officier franç. tué à Quiberon. Il étoit avant la rév. lieut. colon. du rég. de Royal-Comtois, puis en 1790 il fut nommé colonel du 103e. rég., formé des débris du rég. du Roi infan., licencié après l'affaire de Nancy. En 1792 il fut adjudant-gén. de l'infan. de la nouvelle garde du roi, et après son licenciement il passa en Angleterre. Devenu lieut. col. du rég. d'Hervilly, auquel fut confiée la garde du fort Penthièvre dans la presqu'île de Quiberon, il fut une des premières victimes de la trahison de ses soldats, qui le massacrèrent, avant de remettre ce fort aux républ. (Voyez Hervilly.)

ATZFELD (*comte d'*), minis. sous l'Emp. Joseph II. A la mort de ce prince, il signa, conjointement avec l'archiduc François, (aujourd'hui Emp.) les expéditions des affaires intérieures, jusqu'à l'arrivée du roi de Bohème et de Hongrie, Léopold, alors grand-duc de Toscane.

AUBANEL, membre de la Conv. où il n'entra qu'après le procès de Louis XVI. Dans la séance du 9 août 1795, il prétendit que les faits reprochés à Bô n'étoient pas suffisamment prouvés il demanda que sa conduite fût de nouveau examinée, ajoutant qu'il s'étoit parfaitement conduit à l'armée des Pyrenées occidentales où il avoit *organisé* la victoire. (Voyez Bô.)

AUBENTON (*d'*), premier professeur du muséum d'histoire naturelle. Il étoit âgé de plus se quatre-vingts ans, avoit passé sa vie dans de longs et utiles travaux snr l'étude de la nature, et n'obtint de la Convention, en 1794, qu'un traitement de 2800 livres. Buonaparte le fit nommer en 1799 membre du Sénat-conservateur; mais il mourut presque aussitôt.

AUBEPIN, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en 1797 par le départ. du Nord; mais sa nomination fut annullée par suite de la rév. du 18 fruct. an 5 (4 sept. 1797).

AUBERT, curé de Couvignon. Il fut en 1789 député du clergé du baillage de Chaumont en Bassigny aux Etats-Génér.

AUBERT (*Louis*), de Fligny, noble, dom. à Coulomiers, canton de Rozay, départ. de Seine et Marne, cond. à mort comme conspir. le 9 fruct. an 2, par le trib. révol. de Paris.

AUBERT du Bayet, membre de l'Ass. législat., général républ., ministre de la guerre, et ambassadeur de France à Constantinople. Il étoit en 1780 sous-lieut. au rég. de Bourbonnois, et fit en cette qualité la guerre en Amérique.

Au commencement de la rév. il parut un instant opposé aux nouveaux principes et il écrivit même en 1789 une brochure virulente contre les juifs, leur rapacité, et le danger de les admettre dans le gouvernement. Mais son colon., le pr. de Broglio, l'entraîna bientôt dans le parti novateur, en flattant son ambition et ses idées philosophiques; et il devint tellement exagéré qu'en s'adressant à l'assassin de M. de Voisins, massacré à Valence, il lui dit: *que nul titre de noblesse, quelque ancien qu'il pût être, ne valoit celui qu'il venoit d'acquérir aux yeux du monde entier.* En sept. 1791, étant présid. du corps électoral du départ. de l'Isère, il fut nommé par ce départ. député à la Législat. Dans la séance du 22 oct. il prit la parole sur la question relative à l'émigration, et après avoir prononcé un discours fort élégant, sans aucune discussion sur le sujet, il le termina par un projet de décret, où il ne fit nulle mention des émigrans. Le 4 fév. 1792 il s'opposa à la création de deux places d'adjud. génér. attachés au ministère, sollicitée par les ministres. Le 19 av. il fit la motion de rechercher l'alliance de l'Angleterre, de la Suisse, et demanda en même-temps qu'on fît venir le minis. de l'Intérieur, pour savoir de lui où en étoient les négociations avec le corps helvétique. Il occupa le fauteuil au mois du juill., et montra de la fermeté en différentes occasions, en maintenant la parole aux orateurs qu'on vouloit empêcher de parler. Durant sa présidence, (le 23 juill.) une députation de Fédérés vint à la barre demander la suspension et le jugement du roi, la convocation des ass. primaires et d'une Conv. Nat. Il voulut leur faire sentir que la France seroit sauvée sans eux; ces factieux lui défendirent de faire des phrases, et il les invita aux honneurs de la séance. Le 7 août il fit décréter une augmentation de traitement pour les religieuses qui sortiroient de leurs cloîtres. Il fit le 9 du même mois un éloge assez adroit des fédérés qui se trouvoient à Paris, mais craignant l'effet des suggestions et d'un zèle inconsidéré, il demanda qu'ils fussent sur-le-champ obligés de partir pour le camp de Soissons, où il offrit au reste d'aller servir avec eux. Il fit décréter le 30 que le mariage n'étoit qu'un contrat civil, dissoluble par le divorce. Le 22 fév. 1793 il fut de l'avis de ceux qui proposoient de faire passer les secours les plus prompts dans les colonies. Devenu successivement capit. au régt. de Bourbonnois, lieut. col. du régt. de Saintonge, et génér. de brigade en 1792, il servit en cette qualité à la défense de

Mayence en 1793. Il fut décrété d'arrestation après la reddition de cette place, mais Merlin de Thionville le fit relâcher, par un autre décret du 4 août. En 1794 il commanda l'armée de la Moselle, et envoyé ensuite dans la Vendée, avec la garnison de Mayence, il fut complétement battu à Clisson, perdit 8,000 hommes, ses bagages et toute son artillerie. Les négociations lui réussirent mieux que les combats, et malgré la fougue de son caractère, il se conduisit avec assez d'humanité et sur-tout d'adresse, dans ce malheureux pays. Le 25 mars 1795, quelques jours après la signature de la paix avec les Chouans, il eut à Laval une entrevue avec Cormartin, qui désiroit prendre, de concert avec lui, des mesures pour calmer les esprits inquiets des massacres qui venoient d'avoir lieu. Dubayet se comporta à son égard avec une fierté et une arrogance incroyables. „*La paix*, lui dit Cormartin, *devroit amollir votre rudesse.* — „*La paix, La paix!... nous voulons bien vous accorder asile sur le territoire de la Répub.; quant à la paix, on n'en fait point avec des rebelles.*„ Il le provoqua ensuite à un combat particulier. „*Que vous et moi terminions la querelle!*“ lui dit-il, etc. Elevé au grade de génér. de div., il commanda l'armée des côtes de Cherbourg en 1795, et écrivit le 8 oct. à la Conv., pour l'assurer de son dévouement, et lui protester que si elle n'eût pas remporté sur les Parisiens les victoires des 3, 4 et 5 oct. (12, 13 et 14 vendém.) il auroit volé à son secours avec son armée. Comme tous les autres chefs répub. employés contre les Chouans, il fit sans cesse, des rapports où il annonçoit que les rebelles étoient entièrement anéantis. Nommé au ministère de la guerre, en janv. 1796, il y signala son entrée par une lettre qu'il écrivit aux généraux, afin de les engager à réformer tous les hommes sans capacité, occupant des emplois. Il quitta cette place le 8 fév. pour celle d'ambassadeur à la Porte Ottomane; et ayant pris congé du Directoire le 30 mars, il s'embarqua pour Constantinople, où il arriva à la fin de septembre. Sa suite très-nombreuse, étoit composée pour la plus grande partie d'officiers destinés à rester au service de la Porte, entre autres d'une compagnie d'artillerie à cheval, que le Grand Seigneur réforma quelque temps après. Il demanda à faire son entrée comme les ambass. de Russie, à être salué par le canon de Topanz et de tous les vaisseaux du port; mais on le lui refusa, sous prétexte qu'aucun ambass. de France n'étoit jamais entré de la sorte à Constantinople. Il

eut plus de succès dans la demande qu'il fit d'être réintégré dans tous les droits des ambass. de France, et particulièrement dans celui de protéger les églises catholiques, établies à Constantinople et dans les Echelles du Levant. Il ne profita de ce droit que pour convertir en casernes la plupart de ces églises et pour y loger des soldats. Le Grand Seignenr lui accorda une première audience le 17 janv. 1797, et lui donna quelques marques d'une distinction particulière. Aubert harangua ce prince, le félicita d'être demeuré l'ami du peuple franç., et lui promit l'immortalité due à ses vertus. Il fut fait généér. en chef à cette occasion. Quelques jours après sa présentation il demanda au Reisseffendi l'éloignement immédiat de tous les royalistes franç. retirés dans les états de la Porte. En décem. 1797 il fut attaqué d'une fièvre maligne, au moment où sa femme venoit le joindre, et il mourut le 17 du même mois. Aubert Dubayet étoit zélé républ., enthousiaste de la puissance de la France, mais surtout de ses propres talens; sa vanité et sa présomption le rendoient souvent ridicule, et on le vit répondre un jour à quelqu'un qui le félicitoit sur sa nomination à l'ambassade de Constantinople : *J'ai commandé avec gloire les armées de la Rép.; j'ai mis le militaire sur un tout autre pied étant ministre de la guerre; j'aurois pu être Directeur; je suis nommé à l'ambassade la plus intéressante de l'Europe; il ne me reste plus qu'à mourir les armes à la main en combattant pour la liberté.*

AUBIER, gentilhomme ordinaire du roi. Il fut un des 5 gentishommes qui ayant défendu Louis XVI aux Tuileries, le 10 août 1792, le suivirent à l'Ass. Nat. Il coucha dans l'antichambre de la famille royale, tout le temps qu'elle resta dans l'enceinte de l'Ass., et en quittant le roi, il lui offrit 50 louis, qui étoient tout ce dont il pouvoit disposer. Après la mort de Louis XVI il passa en Allemagne, et devint chambellan du roi de Prusse, qui plaça aussi son fils.

AUBIGNY (*d'*), gentil homme françois émigré, volontaire dans le corps à cheval de Béon. Voyant qu'un chasseur de Mahony blessé dans l'affaire de Boussigny, le 30 av. 1794, étoit entouré par 7 fantassins françois et quelques dragons, il courut sur eux et dégagea le chasseur. Celui-ci détachant la médaille dont on avoit récompensé son courage dans d'autres occasions, voulut l'attacher au côté du volontaire, qui s'y refusa, et se déroba aux témoignages de sa reconnoissance, en lui laissant ignorer son nom.

AUBIN (*Louis*), noble, lieut.

dans le régt. d'Anjou, dom. à Vannes, dép. du Morbihan, cond. à mort comme émigré, le 25 vendém. an 2, par la com. milit. de Bois-le-Duc.

AUBLIN (*Philippe*), âgé de 56 ans, né à Dun, homme de loi, membre du cons. général de la commune en 1792. Accusé d'avoir été d'intelligence avec les émigrés et les Prussiens lors de leur invasion en Champagne, il fut cond. à mort le 9 vendém. an 3.

AUBRÉE, membre du Conseil de Anciens. Il y fut nommé en 1797 par le dép. d'Ile et Vilaine; mais sa nomination fut cassée par suite de la journée du 18 fruct. an 5 (4 sept. 1797.)

AUBRY, Curé de Veel, dans le duché de Bar. Il fut en 1789 député du clergé du Baill. de Bar-le-Duc aux Etats-Génér. Ayant donné dans la rév. il fut ensuite élu évêque constit. du dép. de la Meuse.

AUBRY (*la Comédienne.*) elle fut une des femmes choisies pour représenter la déesse de la raison. On la promena triomphalement dans les rues de Paris, on la plaça sur l'autel de la métropole, on la montra au peuple en lui disant: „Voilà la „divinité des Franç., toute leur re„ligion sera désormais d'honorer la „liberté dans le temple de la raison.

AUBRY DU BOCHET, commissaire à terrier. Il fut en 1789 député du tiers-état du Baill. de Villers-Cotterets aux Etats-Génér. C'est lui qui dans la séance du 14 oct. proposa un cadastre pour la division du royaume en départemens. Le 4 sept. il proposa l'émission des assignats de 500 liv., pour payer la dette de l'état.

AUBRY (*François*), membre de la Convent. et du Conseil des 500. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. du Gard, et vota la mort de Louis XVI, avec sursis jusqu'après l'acceptation de la constitution par le peuple. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793, dirigée contre la tyrannie de la *Montagne*, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation, et réintégrés dans le corps législat. par décret du 8 décem. 1794. Depuis ce moment il s'occupa beaucoup de la partie militaire. Le 25 fév. 1795, il fit rendre un décret sur les convois et transports milit.; le 28 il proposa un autre projet relatif à l'organisation du Génie: l'Ass. l'adopta le 8 mars; le 18 du même mois, il obtint que tous les citoyens de Paris seroient obligés de faire personnellement leur service. Il fit accorder une pension à la veuve et aux enfans du général Dugommier, mort au service de la Rép. Il obtint de même une augmentation de paye pour les sous-officiers de toutes les armes et pour les matelots. Devenu membre du Cons. des 500, il fit le

2 juil. 1796 un rapport sur les inconvéniens qui résulten de mettre les commiss. des guerres sous la dépendance des généraux, relativement à la partie des finances; il ne trouva pas moins de risques à donner à ces commiss. une indépendance entière des généraux, et demanda à ce sujet un nouveau travail de la commission. Le 28 août il prononça un long discours pour combattre l'opinion des membres qui rejetoient l'amnistie générale proposée par Camus, comme injuste, impolitique et outrepassant les pouvoirs du Cons. On ordonna l'impression de ce discours dans lequel, en convenant que la rév. avoit été souillée d'une multitude de crimes, contre lesquels *l'humanité se révolte, qu'une faction a tolérés et souvent légalisés*, il demanda le rapport de la loi du 3 brumaire. Il présenta ensuite, au nom d'une commiss. nommée à cet effet, les moyens de remettre les ordonnances en vigueur dans les armées, et le mode d'établissement pour les conseils de guerre. Il fut enveloppé dans la proscription du 18 fructidor an 5, et condamné à la déportation: arrivé à Cayenne, il en partit en même-temps que le général Pichegru; mais il mourut avant d'avoir regagné l'Europe.

AUBRY *(d')*, négociant françois établi à Constantinople. En 1790 il y étoit l'agent secret des Jacobins franç., et c'est par ses intrigues et celles d'un nommé Hérin, qu'il s'éleva au mois d'août de la même année un différent assez sérieux entre le minis. ottoman et le chargé d'affaires de Russie, relativement aux donanes. Malgré tous les efforts d'Aubry, malgré les impulsions secrètes qu'il donnoit au cabinet de la Porte, il ne put cependant parvenir à susciter des troubles entre ces deux puissances. Un négociant du même nom, tenta aussi en 1794 d'établir une espèce de club à Copenhague.

AUCANE *(J. L.)*, âgé de 45 ans, natif de la Martinique, ex-maître des comptes, ex-capit. de cavalerie, dom. à Paris, cond. à mort le 8 thermid. an 2, comme complice de la conspir. de la maison d'arrêt de St. Lazare.

AUCKLAND *(William-Eden Lord-Baron d')*, ambassadeur d'Angl. en Hollande. Il assista au nom de sa cour au congrès des minis. des puissances garantes du traité de Reichenbach, pour le rétablissement de l'ordre dans la Belgique. Le 16 déc. 1792 il communiqua à L. H. P., au nom de son souverain, le désir que l'Angl. avoit de voir continuer la bonne harmonie qui existoit entre les deux cours, sur-tout dans un moment où le théâtre de la guerre étoit si près de leurs frontières.

Le 25 janv. 1792 il remit aux Etats-Généraux un mémoire pour leur faire part des armemens qui se faisoient alors en Angl.; il leur annonça aussi que S. M. B. venoit de faire signifier à l'envoyé de la Rép. franç. de sortir sous 8 jours de la Grande-Bretagne. Le 5 av. il demanda que les membres de la Conv. Nat. de France et ceux du directoire exécutif fussent exclus des possessions de L. H. P. et arrêtés s'ils s'y présentoient. Ayant assisté au congrès d'Anvers, il prit congé le 28 mai pour retourner dans sa patrie. Il fut introduit dans la chambre des Pairs et prêta le serment d'usage le 11 juin. Le lendemain il appuya la motion de Milord Stanhope, qui demandoit qu'on examinât la conduite qu'il avoit tenue en Hollande. A la séance du 17 juin toutes ses démarches furent approuvées, et on reconnut que tout ce qu'il avoit fait et dit avoit été ordonné par Sa Majesté. Le 21 janv. 1794 il appuya la motion de l'adresse de remercîment au roi, et le 5 mai suivant il soutint avec chaleur le bill que proposoit lord Grenville sur la levée des corps d'émigrés; il parla d'eux avec le plus grand intérêt, et réfuta les objections que venoit de faire lord Albermale. Le 5 juin 1796, après avoir prouvé l'exagération et le peu de justesse des calculs du lord Lauderdale sur l'état des finances de l'Angleterre, il dit qu'il ne seroit pas juste de comparer les dépenses de cette guerre avec celles de la guerre d'Amérique, puisqu'il y avoit une si grande disproportion dans l'importance de leur objet. „L'Angleterre, „dit-il, combat aujourd'hui pour „ses lois, sa liberté, sa religion, „ses propriétés et même son exis„tence. Elle combat contre des „barbares, pour ne pas tomber elle„même dans la barbarie.“ Il avoit publié en janvier un ouvrage intitulé : *Remarques sur les circonstances apparentes de la guerre.*

AUCLERC DES COTTES, médecin. Il fut en 1789 député du tiers-état du Baill. du Berry aux Etats-Généraux.

AUDÉ (*François*), âgé de 70 ans, ayant 48 ans de service. A la bataille de Laufelt, en 1747, le général angl. Ligonnier s'étant trouvé investi par un corps de carabiniers, se mit à leur tête et les encouragea au combat comme s'il eût été un capit. franç. Audé le reconnut pour un ennemi et le fit prisonnier, quoique le général lui proposât de l'argent et de l'avancement. Il le conduisit à son capit. et retourna au combat. Il obtint une pension de 200 liv. Il se présenta à la séance de l'Ass. Nat. le 29 juil. 1790 et sollicita une pension plus forte, vu les besoins que lui occasionnoit sa vieil-

lesse. L'Ass. lui donna de grands applaudissemens et renvoya sa demande au comité des pensions, qui lui accorda une gratification plus considérable, mais qui lui fut mal payée.

AUDÉOUD — Voyez Odéoud.

AUDIER-MASSILLON, lieutenant-général de la Sénéch. d'Aix. Il fut en 1789 député du tiers état de cette Sénéch. aux Etats-Génér. Il fut ensuite membre du tribunal de cassation, et nommé en 1796 juge de la haute cour nat.

AUDIONS, grenadier au 32e régt. Il fut du nombre des 200 hommes envoyés pour prendre Stoffet. Ayant entouré la maison où il se trouvoit, dans la nuit du 22 fév. 1796, douze d'entre eux, conduits par le chef de bataillon Loutil, entrèrent sans difficulté en se disant royalistes. Audions ayant voulu le premier mettre la main sur le général, pensa payer cette hardiesse de sa vie. Stoffet le terrassa, lui donna plusieurs coups de sabre et alloit le tuer, sans le secours de ses camarades.

AUDOUIN (*Xavier*), prêtre et vicaire de St. Eustache de Paris. Ayant donné dans la rév. avec fureur, il figura dans tous les comités de la capitale. Au mois de sept. 1792, époque où les troubles commencèrent à éclater dans le dép. de la Vendée, il y fut envoyé comme commiss. du pouvoir exécutif. Il fut dans le même mois nommé député du départ. de Seine et Oise à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En janv. 1793 il épousa publiquement la fille de Pache, minis. de la guerre. Le 25 juin, il fut nommé secrétaire de la Convent. Au mois de sept. 1794 la société des Jacobins décida de faire imprimer un discours d'Audouin, dans lequel il avançoit que la *Montagne* étoit la partie saine de la Conv., et que tout ce qui ne s'y joignoit pas devoit être suspect. Après la chute de Robespierre il fut impliqué dans le rapport des pièces trouvées chez le tyran. De ce moment on le vit prendre un ton de modération qui ne lui étoit pas ordinaire; néanmoins il fut cond., en mai 1795, à être traduit au trib. crim. du départ. d'Eure et Loire. Il fut acquitté et devint membre du Cons. des 500. Dans le mois de déc. 1795 il fit un rapport sur les parens d'émigrés, et proposa de les contraindre à demander le partage de leurs biens d'avec ceux de leurs enfans émigrés, ou de les assujettir au séquestre. En janv. 1796 il voulut prouver qu'Aimé ne pouvoit siéger dans le corps législ. vu qu'il étoit compris dans la loi du 3 brum. Sur son rapport on décréta que les pères ou aïeux d'émigrés ne pourroient jouir de leurs biens que jusqu'à la concurrence de

20,000 liv., et que pour le reste ils entreroient en partage avec la nation et les autres héritiers. Audoin motiva l'opinion qui fut la base de ce décret, sur ce que cette mesure privoit les ennemis d'une multitude de ressources, accroissoit le gage des assignats et donnoit de nouveaux moyens de pousser la guerre avec vigueur. Le 3 fév. le Cons. chargea, sur sa proposition, le Directoire de prononcer définitivement sur les demandes en radiation de la liste des émigrés. Toujours ardent à suivre le même but, Audouin mit encore sous les yeux du Conseil, le 17 av., un projet qui fut adopté trois jours après, et qui portoit que les pères et mères d'émigrés qui voudroient entrer en partage avec la nation, seroient délivrés du séquestre; mais que ceux qui se refuseroient à ce partage demeureroient privés de la jouissance de leur fortune. Le 30 août, il appuya la motion que fit Camus d'accorder une amnistie générale. Il est l'auteur du *Publiciste Philantrope*, ouvrage dans lequel il combattit quelquefois les Jacobins, dont il avoit été long-temps un des partisans les plus zélés. Il rédigeoit auparavant une autre feuille intitulée *Journal universel*, dont la Convent. se servit, au commencement de sa session, pour corrompre l'esprit public. Lors de la révol. des 18 et 19 brum. an 8 (9 et 10 nov. 1799) opérée par Buonaparte, il fut cond. à la déportation à la Guianne: cette peine fut ensuite mitigée.

AUDOY, membre du dép. du Tarn. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

AUDREIN *(l'Abbé)*, vice-régent du collége des Grassins, grand vicaire de l'évêque constitutionnel du Morbihan, membre de la Législat. et de la Convent. Il avoit été préfet de Robespierre, au collége de Louis-le-Grand, et mérita depuis de devenir son collégue. Il ne fut jamais sévère dans sa morale, on lui entendit dire plus d'une fois aux jeunes gens qu'il étoit chargé d'instruire: „*Vive la liberté, mes „amis, loin de nous la cagoterie.*“ Il fut nommé en sept. 1791 député du Morbihan à la Législat. Le 8 oct. il prit la parole pour développer les inconvéniens résultant de l'organisation des comités, et présenta sur ce sujet un projet de décret qui fut mal accueilli. Ayant été nommé commiss. pour l'examen des papiers trouvés aux Tuileries et chez Mr. de Laporte, il fit, le 20 août 1792, un rapport où il annonça qu'il avoit rencontré plusieurs liasses de pièces anti-civiques, dont il fit l'énumération. A la fin du même mois il fut envoyé à l'armée de la Meuse avec Quinette et Isnard. Député à la Conv., il y vota pour la mort de Louis XVI,

avec la restriction d'examiner la question du sursis. Courbé sous le joug de son ancien élève, il n'osa ni improuver, ni partager ses crimes, et sortit obscurément du corps législatif à la fin de cette session. Il avoit prononcé, le 6 fév. 1790 dans la chapelle du collége des Grassins, un discours à l'occasion du serment que prêtèrent les maitres et les écoliers. „*Notre bon roi*, avoit-il dit en finissant, „*se charge „d'habituer dès ses premiers ans, „son fils à être heureux du bonheur „des François; jeunes citoyens, c'est „pour vous qu'il parle, étudiez „toute votre vie cette sublime leçon „de patriotisme.*„ Après avoir ainsi parlé du père, et l'avoir condamné à mort 3 ans après, l'abbé Audrein publia en juil. 1795 un ouvrage en faveur de la fille. MadameRoyale dut à ce mémoire quelque adoucissement dans les traitemens rigoureux qu'on lui faisoit éprouver. Retiré dans son dép. il voulut reprendre en quelque sorte son métier de prêtre, et écrivit contre la philosophie, à laquelle il attribua toutes les horreurs de la révolution.

AUGEARD, présid. de la chambre des vacations du parlem. de Bordeaux. Mandé à la barre de l'Ass. Nat. en mars 1790, à raison d'un arrêt que cette chambre avoit rendu le 20 fév. précédent, il parla avec la plus grande fermeté, et le 28 av. il reparut de nouveau à la barre, pour entendre lire par le présid. le décret qui improuvoit sa conduite.

AUGEARD, fermier génér. Il fut accusé d'être l'auteur d'un projet tendant à faire évader le Roi et le conduire à Metz avec toute sa famille. Traduit devant le Châtelet de Paris, il fut renvoyé absous le 8 mars 1790.

AUGER (*Antoine-Augustin*), député du départ. de l'Oise à la Convent. Nat. Il n'y entra qu'après le procès de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des 500, il y prononça, le 29 fév. 1796, un discours dont le but étoit de prouver la nécessité et la facilité de donner du crédit et de la valeur aux assignats. Il présenta à ce sujet un projet de résolution en 33 articles. Auger sortit du Cons. le 20 mai 1797.

AUGEREAU, général en chef au service de la Répub. franç. Il est fils d'un petit artisan de Paris. S'étant engagé dans les troupes napolitaines, il y servit comme soldat jusqu'en 1787; à cette époque il s'établit à Naples maître en fait d'armes, et en fut renvoyé avec le reste de ses compatriotes en 1792. Il entra alors en qualité de volontaire dans l'armée d'Italie, et son audace, jointe à de l'intelligence, lui ayant fait faire rapidement son chemin, il fut employé

en 1794 comme général de brigade, à l'armée des Pyrénées, et se distingua le 19 mai à l'affaire de Figuières, et dans plusieurs autres occasions. En mai 1795 il contribua notamment au gain de la bataille livrée contre les Espagnols sur les bords de la Flavia. Devenu général de division, il servit avec la même activité et le même succès en Italie. A la suite d'une marche forcée de deux jours, il emporta le 10 avril 1796 les gorges de Millésimo, et s'étant réuni par cette opération aux généraux Menard et Joubert, il chassa l'ennemi de toutes les positions environnantes, et enveloppa, par la promptitude et la hardiesse de sa manoeuvre, une divis. que commandoit le génér. autrich. Proveyra. Le 15 du même mois il occupa les redoutes de Montezemo, au combat de Dego, et facilita la jonction de l'armée avec le génér. Serrurier. Il partit le lendemain de sa position, attaqua et emporta le camp retranché de Céva, défendu par les Piémontois. Le 26 il s'empara d'Alba. Le 7 mai il se rendit maître de Casale. Le 16 juin il passa le Pô à Borgoforte, arriva à Bologne le 19, y fit prisonniers 400 soldats du Pape, le cardinal Légat et tout l'Etat-major. Dans le courant de juil. les habitans de la ville de Lugo s'étant soulevés contre les François, Augereau s'y porta pour rétablir l'ordre, et après avoir dissipé les rebelles, il livra la ville au pillage pendant 3 heures. Ayant dans les premiers jours d'août repris sa position au centre de l'armée, il contribua beaucoup à dégager Massena, qui se trouva un instant dans un état critique. Il soutint pendant une journée des combats opiniâtres contre des troupes supérieures en nombre, et s'empara du village de Castiglione. Quelques jours après il eut un succès complet sur l'ennemi appuyé à la tour de Scaguello; il passa ensuite l'Adige le 25 août et repoussa, jusques sur Roveredo, les troupes qui étoient devant lui. Il partit de Vérone le 4 sept. pour marcher sur la droite de l'armée, afin de tenir en échec un corps posté à Bassano. Se trouvant le 6 à Borgo di Valdi Sugana, son avant-garde, commandée par le général Lanusse, emporta le lendemain le village de Primolan, et il prit lui-même possession du fort Cavelo. Ayant quitté Padoue le 10 sept. il se dirigea sur Porto-legnago, tandis que Massena, parti en même-temps de Vicence, avançoit du côté de Villa-nova, de manière que le général Wurmser se trouvant cerné avec 5000 h. d'infanterie et 1500 cavalerie qu'il commandoit, ne se sauva qu'avec peine dans Mantoue, en suivant les bords de l'Adige. Le 11 Augereau investit

Porto-legnago, y entra par capitulation le même jour et y prit 22 pièces de canon. De concert avec le génér. Sahuguet il s'empara, le 15, du fort St. George près Mantoue, occupa la tête du pont, la Favorite, et prit beaucoup d'hommes et de canons. Ayant appris le 7 nov. que les ennemis avoient passé la Brenta à Bassano, et qu'ils faisoient mine de vouloir se porter sur le pont de la Lisiera, il y courut, les poursuivit pendant 4 lieues, et les repoussa jusqu'aux portes de Bassano, après leur avoir fait éprouver une perte considérable. Ce fut lui qui au mois de fév. 1796 porta au Directoire tous les drapeaux enlevés aux Autrich. dans les batailles qui précédèrent la prise de Mantoue. Plein de bravoure et d'activité, il avoit tous les talens d'un général divisionnaire; mais l'opinion générale étoit que le défaut d'instruction et de grandes vues, le rendoit incapable de commander en chef. Cependant lorsqu'il eut opéré (sans s'en mêler) la rév. du *18 fructidor*, à la place de Hoche, qui avoit rejeté cette commission après l'avoir d'abord acceptée, il fut nommé généralissime des armées du Rhin et de celle de Hollande. Il déploya alors un faste qui contrastoit plaisamment avec sa grossièreté et son manque d'éducation. Lors du *18 fructidor* il avoit cru remplacer un des Directeurs qu'il aidoit à culbuter: trompé dans son attente, il s'en plaignit en soldat, et osa menacer les Triumvirs; aussi l'arracha-t-on bientôt des bords du Rhin, où il commandoit des forces considérables, pour l'envoyer, sous prétexte d'une expédition contre le Portugal, languir dans l'oisiveté, avec les garnisons des places qui bordent les Pyrénées. Lorsque Buonaparte, changea la forme du gouvernement dans les journées des 9 et 10 nov. 1799 (18 et 19 brum. an 8), Angereau accourut près de lui et se jeta dans ses bras en lui disant: *Général, vous ne m'avez point appelé; c'est égal, je viens vous joindre.* Il obtint ensuite le commandement de l'armée de Hollande.

AUGIER (*Victoire*), noble, offic. au régt. d'Artois, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 23 messid. an 2 par la commiss. popul. d'Orange.

AUGIER, négt. à Coignac. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. d'Angoulême aux Etats-Génér. Quoique protestant, il se montra un des membres de son ordre les plus attachés à la monarchie; il siéga du côté droit de l'Ass. Nat., et signa la protestation du 12 sept. contre les innovations que s'étoit permises cette assemblée.

AUGIER

AUGIER - Sauzaye, nég. à Charente, neveu du précédent, dont il étoit loin de partager les principes. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Saintes aux Etats-Génér.

AUGUIER (*Madame*), première femme de chambre de la reine de France. Elle aida sa maîtresse à se sauver, lorsque des brigands pénétrèrent dans la chambre de S.M., pendant la nuit du 5 au 6 oct. 1789.

AUGUIS, président du tribunal du district de Melle. Il fut nommé en sept. 1791 député du départ. des Deux-Sèvres à la Législat., et en sept. 1792 à la Convent. où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. En mars 1793 il fut envoyé comme commissaire de la Convent. à l'armée des côtes de la Rochelle, et ensuite près de celle des Pyrénées-orientales: ce fut lui qui annonça à l'Ass. que cette armée acceptoit la constitution. Se trouvant à Marseille lors des troubles qui y éclatèrent en sept. 1794, il créa une commiss. milit. pour punir les coupables. Revenu de sa mission, il rendit compte le 28 déc. de l'état où il avoit laissé les dép. méridionaux, et fit entrevoir des craintes sur leur tranquillité, malgré le calme apparent où ils sembloient être. Le 16 fév. 1795, il proposa, au nom du comité de sureté génér., un projet de décret, sur les cartes de sureté; il fut adopté, et on arrêta qu'il y en auroit de trois espèces: les unes blanches pour les citoyens de Paris au-dessus de 21 ans, des autres rouges pour les mêmes citoyens de Paris ayant l'âge de 14 ans et au-dessus, enfin des bleues pour les externes. Le 25 du même mois Auguis dénonça à l'Ass. un horrible assassinat commis par des brigands dans le départ. de Vaucluse, sur la personne du nommé Pollier. Lors de l'insurrection jacobine du 12 germinal an 3 (premier avril 1795) il fut arrêté par la section du Panthéon-françois, au moment où il visitoit les prisons, par ordre de l'Ass.; relâché un instant, il fut traîné de nouveau au corps de garde du Petit-pont, section des Termes; une force armée envoyée par la Convent. le délivra, mais il reçut en cette occasion deux coups de piques, l'un à la lèvre, l'autre à la main. Il montra dans cette journée beaucoup de courage; mais il en déploya plus encore dans celle du 1er. prair. (20 mai), où les terroristes firent une seconde tentative contre la Convention. Il fut un des 4 députés qui arrivèrent à minuit au milieu de la salle des séances, à la tête de la force armée, et en chassèrent la multitude. Il passa en sept. 1795 au Conseil des anciens, et à la fin de 1799 au Corps-législ.

AUGUSTE, artiste et soldat national. A la séance du 14 juin 1790, l'assemblée passa à l'ordre du jour, sur sa demande d'employer du métal de cloches, pour faire un buste du roi, destiné à être placé sur l'autel de la patrie, le jour de la fédération.

AUMONT (*Jacques duc d'*). Le jour de la prise de la Bastille on lui proposa le commandt. en chef de la garde nat. parisienne; ayant hésité à l'accepter, on y nomma le marq. de la Salle, puis la Fayette. Il commandoit l'avant-garde de l'armée parisienne qui, sous la conduite de la Fayette, alla attaquer Versailles le 5 oct. 1789. Il fut envoyé en av. 1791 pour servir en qualité de maréchal-de-camp près la onzième div., formée des dép. de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrenées. Il commandoit le bat. nat. de garde près du roi, à l'époque du 20 juin 1791. Le peuple voulant le rendre responsable de l'évasion de ce prince, l'arrêta et le conduisit à l'hôtel de ville, après l'avoir maltraité. Au mois de juillet suivant il alla prendre le commandt. de Lille, avec le titre de lieut. génér. Il fut aussitôt présenté et affilié à la société des amis de la constitut. de cette ville. Son défaut de moyen l'empêcha de figurer par la suite, et il mourut à Paris en 1799.

AURILLAC (*le Baron d'*). Il fut en 1789 député de la noblesse du Baill.' de St. Flour aux Etats-Génér. et il signa la protestation du 12 sept. 1791, dirigée contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

AURY, curé d'Hérisson. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Moulins aux Etats-Génér.

AUTICHAMP (*le Marq. d'*), maréchal-de-camp au service de France. Il fut impliqué par le comité des recherches de la municip. de Paris dans la prétendue conspir. de juil. 1789 et dénoncé en conséquence au Châtelet le 19 nov. Vers la fin de déc. cette dénonciation fut renouvelée par Garran de Coulon. Il fut de nouveau accusé en décem. 1790 d'avoir pris part à la conjuration de Lyon, tendante à livrer cette ville aux princes françois. Il se rendit à cette époque près du prince de Condé auquel il étoit attaché; mais il passa ensuite à l'armée des frères de Louis XVI, et y commanda le corps de la gendarmerie à cheval, pendant la campagne de 1792. En mars 1794 il leva un régiment de déserteurs franç. au service d'Angleterre, et ce corps ayant, en 1795, été fondu dans l'armée de Condé, il entra en 1797, comme général-lieutenant au service de Russie.

AUTICHAMP (*F. C. A. d'*), âgé de 56 ans, ex-noble né à Angers, chanoine de Notre Dame de Paris,

demeurant en cette ville, cond. à mort le 5 therm. an 2 par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison des Carmes, où il étoit détenu.

AUTICHAMP (*Chev. d'*), neveu du marquis, et l'un des chefs de l'armée de la Vendée. Le 14 mars 1793 il se joignit à Catineau, lorsque celui-ci se rendit maître de la ville de Beaupreau. Jaloux de la nomination de M. d'Elbée au grade de généralissime, il se réunit au prince de Talmont pour passer la Loire, marcher sur Paris, et en cas d'insuccès s'emparer d'un port, pour se mettre à même de recevoir des secours de l'étranger. (Cette expédition fut une des causes de la chute de la Vendée.) Il commandoit avec ce prince à l'affaire de Doué, où ils furent battus par leurs mauvaises dispositions et leurs faux mouvemens pendant le combat. Après la mort de Stofflet il fut élu général en chef des restes de son armée, qui ne tarda pas à se débander. Il figura ensuite parmi les Chouans, notamment à la fin de 1799.

AUVINET, sénéchal de Montaigut. Il fut en 1789 député du tiers-état des Marches communes de Poitou et Bretagne aux Etats-Génér. Il eut un de ses fils ou neveux qui figura ensuite parmi les chefs de la Vendée, et se soumit à la Répub. le 17 fév. 1795.

AUVRY, procureur-sindic du dép. Il fut en 1789 député du tiers-état du Baill. de Montfort l'Amaury aux Etats-Génér.

AVARAY (*Béziade Marq. d'*), maître de la garde de robe de Monsieur frère du roi, député de la nobl. d'Orléans aux Etats-Génér. Il proposa un modèle de déclaration des devoirs de l'homme, pour la joindre à celle de ses droits. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, relatives aux innovations faites par l'Ass. Nat.

AVARAY (*le Comte d'*), colon. du régt. de Boulonnois infant., fils du précéd. Se trouvant avec Monsieur, lorsque ce prince émigra, il parvint à le sauver par sa présence d'esprit. Arrivé à Maubeuge, il entra dans la chambre du maître de poste et lui dit avec l'accent de la plus vive douleur, qu'il le conjuroit de le faire conduire à Mons par des chemins de traverse, pour aller recevoir les derniers soupirs de sa sœur qui étoit chanoinesse en cette ville, et qui se trouvoit à la dernière extrémité. Le maître de poste ému par ses larmes et ses prières, autant que persuadé par une récompense qui lui étoit promise, lui donna des chevaux, qui conduisirent Monsieur à Mons, où il arriva à minuit. Le prince reconnoissant de ce service essentiel, nomma le comte d'Avaray capit. de ses garder, et après la mort de

Louis XVII, lui donna l'emploi de capit. des gardes du roi. Il lui accorda en outre le droit de porter sur ses armes celles de France, et d'y joindre pour devise la date du jour où il avoit sauvé son maître.

AVELINE, administrateur du dép. du Calvados. Il fut en sept. 1791, nommé député de ce dép. à la Législat.

AVERSBERG (*Charles Prince d'*), génér. autrich. et chev. de la Toison-d'or. Il fut chargé le 16 juil. 1792 d'aller à Berlin et à Dresde annoncer le couronnement de l'empereur. Sa M. P. lui donna une tabatière estimé 10,000 Thalers. Le 26 av. 1796 il alla recevoir, au nom de S. M. I., les hommages des habitans de la partie de la Pologne échue à la cour de Vienne. En récompense de ses services l'empereur lui donna, le 21 déc. 1796, la place de capit. de sa garde de Trabans.

AVESBERG (*François Xavier Comte d'*), lieut. génér. autrich. En 1793 il fut employé à l'armée des Pays-Bas, et ayant été fait prisonnier par les Franç., il fut transféré de Rheims à Paris, par décret du 14 av., pour y servir d'otage aux commiss. arrêtés par Dumouriez, et livrés aux Autrichiens.

AVESSENS (*Marq. d'*), de St. Rome. En 1789 il fut dépnté de la noblesse de la Sénéch. de Langnedoc aux Etats-Génér.

AVIGNEAU — voyez Marie d'Avigneau.

AVOCAT (*l'*), lieut. de vaisseau, membre du cons. de l'état-major de l'armée des Chouans et aide-de-camp de Puisaye. Il fut pris dans le château de Bréquigny, près Rennes, dans la nuit du 14 janv. 1796, et cond. à mort.

AVRIL, génér. de l'armée révol. en 1793. La Conv. ayant décrété la suppression de ce corps, Avril, qui étoit alors dans le dép. du Morbihan, s'incorpora avec sa troupe, dans celles qui se trouvoient près de lui. En déc. 1794 il commanda une div. de l'armée des côtes de Brest, employée contre les Chouans, et fut nommé en 1795 adjud. de section de la garde nat. de Paris.

AYAT (*Beaufranchet d'*), ancien page du roi, cru fils de Louis XV et de la Dlle. Morphise, mariée au Sr. de Beaufranchet d'Ayat, gentilhomme d'Auvergne, remariée long-temps avant la rév. au Sr. le Normand, trésorier du marc d'or. Il étoit capit. au régt de Berry, cavalerie. Devenu génér. républicain, il fut employé contre les royalistes de la Vendée en 1793. Il sauva les débris de l'armée battue près de Fontenay, le 27 mai de cette année. Il y commandoit une brigade, sous les ordres du général Chalbot, qui fut complétement défait.

AYMAR, (*Chev. d'*), chef d'escadre, et commandeur de l'ordre

de St. Louis. Il avoit perdu un bras en combattant dans l'Inde sous les ordres de M. de Suffren. Dans le commencement de la rév. se trouvant sur la terrasse des Tuileries, au moment où un particulier déclamoit contre le roi et la reine et vantoit *la justice* du peuple, qui pilloit l'hôtel de Castries (voyez ce nom), il se permit de lui faire quelques observations sages et mesurées. Le peuple l'entoura aussitôt, et vouloit le plonger dans le grand bassin, lorsqu'un citoyen représenta en faveur du chevalier d'Aymar, que les opinions étoient libres. La populace revenue de sa première fureur, reconduisit en triomphe celui qu'elle vouloit d'abord immoler.

AYMAR, envoyé par la Conv. en sept. 1793 pour remplacer le chev. de Caumont, en sa qualité de chargé d'affaires de France près du grand-maître de Malthe. Le grand-maître déclara formellement le 20 oct. „qu'il ne recevroit ni ce „personnage ni tout autre comme „agent de la prétendue Rép. franç., „qu'il ne vouloit, ni ne pouvoit „reconnoître.„

AYOT, commiss. civ. du Pouvoir-exécutif à l'île de St. Domingue, en 1791. Au commencement de 1793 il quitta ses collégues Polverel et Santonax pour venir à Paris, prendre de nouveaux pouvoirs. La Conv. le fit d'abord mettre en prison; ses papiers furent saisis, mais sur le rapport de Pénières il recouvra sa liberté le 18 av. 1793.

AYRAL, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de la Haute-Garonne, et il y vota la mort de Louis XVI. A la fin de la session il rentra dans l'obscurité.

AYROLLES, curé de Reirevigne. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. du Quercy aux Etats-Génér. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

AZAIS, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en 1797 par le dép. des Côtes-du-Nord; mais sa nomination fut cassée par suite de la journée du 18 fructid. an 5 (4 sept. 1797).

AZAR, génér. répub. Il étoit Génovéfin avant la révolution. Il devint le principal agent de Rossignol lorsque celui-ci commanda l'armée révolutionnaire. (Voyez Rossignol.) Il fit avec lui les guerres de la Vendée, participa à toutes les horreurs commises par ce génér., fut mis avec lui en prison, et en sortit pour occuper dans les armées un grade supérieur.

AZÉMA (*Michel*), homme de loi, adminis. du dép. de l'Aude. Il fut nommé en sept. 1791 député de ce dép. à la Législat. et en

sept. 1792 à la Convent. Nat. où il vota la mort de Louis XVI. Après la session il devint commiss. du Directoire dans les dép.

AZZARRA (*Don. Nicolas Chev. d'*), minis. de la cour d'Espagne à Rome. Dans cette place assez délicate, vue la position mixte de l'Espagne vis-à-vis la France, il montra une fluctuation de principes, une inconséquence dans sa conduite, faite pour être remarquée. Après s'être chargé de remettre lui-même à S. S. la lettre par laquelle MONSIEUR notifiait au Pape la mort de Louis XVII et son avénement au trône de France, on le vit donner le 26 juil. 1796 un grand dîner au minis. répub. Miot, dîner auquel n'assista aucun autre minis, que celui de Venise. Chargé, en sept. de la même année, d'assister au congrès de Florence, comme médiateur, au nom de S. M. C., entre le Pape et les François, il se déclara hautement pour ces derniers, et accusa S. S. de ne pas agir de bonne foi et de faire servir la religion à alimenter la haine contre la République.

B.

BABEY (*Athanase-Marie*), avocat du roi à Orglet. Il fut en 1789 député du tiers-état du Baill. d'Aval aux Etats-Génér., où il se montra un des plus ardens partisans de la rév.; mais il n'y déploya ni talens, ni connoissances. Quelque courte que fût l'opinion qu'il vouloit annoncer, il ne parloit jamais qu'avec les gestes de la fureur. Le 28 fév. 1791, lorsque le comité de constitution refusa de présenter un projet de loi contre l'émigration, Babey éclata en propos menaçans contre ceux qui s'y opposoient. Il ne montra pas moins de chaleur à l'époque du 20 juin 1791, lorsque le roi et la famille royale quittèrent Paris; et il appuya la motion de Vernier, qui demandoit que l'Ass. s'emparât de tous les pouvoirs. Devenu député du Jura à la Conv. il y vota pour la réclusion et le bannissement de Louis XVI. Le 21 mars 1793, après la lecture d'une adresse des jacobins de Marseille, qui traitoient de lâches et de perfides tous les membres de la Conv., qui avoient voté l'appel au peuple, lors du jugement du roi, Babey demanda la convocation des ass. primaires. Cette proposition fut vivement soutenue, et cependant rejetée, après une longue discussion. Babey fut un des 73 députés

arrêtés pour la protestation du 6 juin 1793, et mis en liberté et rappelés dans le sein de la Convent. le 8 décem. 1794. Devenu membre du Conseil des 500, il en sortit en mai 1797.

BABI (*J. F.*), propriétaire et habitant du dép. de l'Arrlège, l'un des agens de Robespierre. An mois de mars 1794 il obtint du comité de Salut-public une commission pour aller dans son dép. déjouer les projets des contre-rév. Chargé de pouvoirs proconsulaires il fit dresser une multitude de listes de proscription; 400 personnes furent arrêtées, 14 envoyées au tribunal de Paris et guillotinées. Non content de ces premières cruautés Babi, parcourut les campagnes, pour donner la chasse aux prêtres, et présida, en qualité de commiss. civil, à l'armée révol. Après la mort de Robespierre il fut traduit au trib. crim. de Foix, et il alloit être condamné lorsque l'amnistie de vendémiaire le sauva. Il eut l'audace de paroître; le 28 juin 1796, au Cons. des 500, et de demander une indemnité des pertes qu'il prétendoit avoir essuyées. On rappela tous les crimes qu'il avoit commis, et sa demande fut rejetée. Enfin ayant participé à la conspiration jacobine qui éclata au camp de Grenelle, dans la nuit du 9 au 10 sept. 1796, il fut cond. à mort le 18 vendémiaire an 2, par une commission milit. Il étoit âgé de 37 ans, né à Tarascon, dom. à Paris.

BABIN (*Jacques*), âgé de 34 ans, noble, né à Lignac, dom. à Angoulême, dép. de la Charente, cond. à mort comme contre-rév., le 13 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BABOEUF (*François-Noël*), qui pendant la rév. se fit appeler *Gracchus*. Il étoit né dans un village près de St. Quentin; son père étoit employé dans les Gabelles et fort peu riche. Babœuf quitta la maison paternelle en 1777, et ayant cherché vainement une place d'écrivain ou de copiste, il se vit contraint, par la plus extrême misère, d'entrer, comme domestique, dans un château près de Roye, où on le reçut par charité. Il servit 3 ans dans cette maison; le seigneur qui faisoit renouveler son terrier l'employa à ce travail. Une des femmes de chambre devint grosse à la suite d'un commerce qu'il eut avec elle, et il l'épousa; il devint ingrat, insolent, fut chassé par son maître, contre lequel il plaida, et il perdit son procès. Il se fixa à Roye et se déclara commiss. à terrier. Ce nouveau parti lui attira de nouvelles affaires; il eut successivement plusieurs procès qu'il perdit, et notamment contre une dame de Paris, contre le prieur de St. Aubin, et

contre le marq. de Soyecourt, qui lui ayant tous donné leur confiance, furent bientôt obligés de renoncer à se servir de lui, à cause de sa mauvaise foi. Jusqu'à l'année 1789 il vécut d'écritures qu'il faisoit pour les gens de la campagne. Dans les commencemens de la rév. il se signala par des productions incendiaires. Il fut arrêté et mis un prison à trois fois différentes, pour avoir écrit sur les aides et les gabelles, sur la suppression du régime féodal, et sur le partage des biens communaux. Lors des ass. électorales du mois de sept. 1792, il fut nommé électeur du dép. de la Somme, puis adminis. du district de Moudidier. Au bout de deux mois il fut mis en justice et condamné a 12 années de fers pour un faux matériel qu'il commit dans la vente des biens nationaux ; il s'évada et vint s'établir à Paris, où ses écrits le firent encore arrêter, et il fut conduit dans la citadelle d'Arras. Au moment de son arrestation, provoquée par Talllen, il avoit offert 30,000 à celui qui étoit chargé de se saisir de sa personne ; mais il fut refusé. Etant sorti par amnistie des prisons d'Arras, il reparut dans la capitale, et se mit à la tête de la conjuration jacobine qui devoit éclater en mai 1796, et dans laquelle Drouet se trouva compromis. Le but des conjurés étoit, si l'on en croit le message du Directoire, de renverser la constit., égorger le corps légilat., tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, les autorités constituées de Paris, et de livrer cette ville au pillage. Babœuf arrêté, ainsi que tous ses complices, fut conduit chez le ministre de la justice. Il avoua avec audace qu'il étoit le rédacteur du journal intitulé *le Tribun du peuple*, et il soutint tous les principes qui y étoient développés, déclarant qu'il vouloit extirper tous les tyrans qui pesoient sur la France et rétablir la constit. de 1793, la seule qui convînt à un peuple libre. S'étant trouvé mal il demanda un verre d'eau en disant : *Esclave, donne-moi à boire.* Durant tous ses interrogatoires il montra beaucoup de fermeté, et lorsqu'on lui demanda si son projet étoit de renverser le gouvernement et de massacrer les membres des autorités constituées, il répondit que *oui.* On voulut qu'il déclarât le nombre et les noms de ses complices : *On me connoît bien mal,* s'écria-t-il, *si l'on me croit assez lâche pour m'avilir par le rôle de dénonciateur.* Le 21 mai il fut transféré au temple, et le 29 il écrivit au Directoire une longue lettre qui commençoit par ces paroles: „*Regarderiez-vous au-dessous de* „*vous ; Citoyens Directeurs, de*

„*traiter avec moi comme de Puis-*
„*sance à Puissance? Vous avez*
„*vu à présent de quelle vaste con-*
„*fiance je suis le centre? vous avez vu*
„*que mon parti peut bien balancer*
„*le vôtre: vous avez vu quelles im-*
„*menses ramifications y tiennent.*
„*J'en suis plus que convaincu, cet*
„*aperçu vous a fait trembler. Quel*
„*que soit mon sort, mon nom sera*
„*placé a côte des Barnewelt et des*
„*Sidney; qu'on me conduise à la*
„*mort ou à l'exil, je suis toujours*
„*sûr d'arriver à l'immortalité.*„
Cette lettre ridicule, ainsi que tous ses discours, le fit regarder comme un homme dont la tête étoit à-peu-près aliénée: son procès fut renvoyé devant la Haute-cour, à Vendôme, qui le cond. à mort le 5 prair. an 5, comme conspir.

BABOEUF (*Emile*), fils du précéd. Il seconda son père dans les menées de la conspiration de mai 1796. C'étoit lui qui faisoit une partie de la correspondance avec Drouet.

BACHELIER (*Jean Marguerite*), âgé de 43 ans, né à Nantes, y demeurant, notaire public et membre du comité révol. dont se servit Carrier pour dévasteur ce malheureux pays. Il fut mis en jugement au trib. révol. de Paris en oct. 1794. Ayant présidé quelque temps le comité de Nantes, il étoit accusé d'avoir eu une part très-active à ses opérations; mais il en rejeta tout l'odieux sur Carrier, et assura n'avoir été que son agent passif. Il tomba en défaillance pendant son interrogatoire, et s'écria en revenant à lui: *Les infortunés sont-ils donc des criminels!* Il fut renvoyé absous. Prudhomme, dans son histoire des crimes de la rév. assure que pendant l'existence de ce trib., Bachelier frappoit de préférence les notaires, afin d'augmenter les produits de son étude.

BACHELIER, prêtre. Admis à une séance de la Conv. en nov. 1793, il lui fit don de ses lettres de prêtrise, de ses sermons, de ses bréviaires et autres livres de piété, et déclara qu'il abjuroit sa religion.

BACHELOT (*François-Marie*) membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. du Morbihan.

BACHER (*François*). Il fut envoyé en 1791 comme secrétaire d'ambassade en Suisse, sous Barthélemy; et professant des principes beaucoup plus révol. que ce dernier, il le força souvent, par la crainte d'être dénoncé, à des démarches qui répugnoient à son caractère tranquille. Vers la fin de 1795 il fut chargé de négocier l'échange de Madame Royale, contre les députés livrés aux Autrich. par Dumouriez. Il alla la chercher à Huningue le 24 déc., monta en voiture avec elle, et la remit au prince de Gavres, dans la maison

de campagne de M. Reber, citoyen de Bâle, ainsi que le portoit la convention. On remarqua qu'il l'avoit toujours appelée Madame, et qu'il avoit eu pour elle plus d'égards, qu'on ne devoit en attendre de lui. Lorsque Barthélemy fut nommé Directeur de la Rép. franç. il le remplaça à l'ambassade de Suisse. Après la rév. du 4 sept. 1797 (18 fruct. an 5), les trois Directeurs firent mettre les scélés sur ses papiers; mais cet événement n'eut pas de suite, et il continua à être employé. En nov. 1797 il présenta différentes notes au sénat de Bâle, pour faire arrêter Richer-Sérizy, exclure des émplois le major Mérian dont la Rép. étoit *mécontente* et defendre aux Suisses de porter les anciens ordres françois. Lors de la conquête des états napolitains et toscans, il y fut employé comme commiss. du Directoire.

BACHMANOW, génér. russe. En 1794 il fut employé contre les Polonois, se distingua dans différens combats, notamment près de Varsovie, à Macziewitz, à Kobylka et à l'assaut du faubourg de Prague; pour prix de sa bravoure il reçut, en juin 1794, l'ordre de St. Walodimir de la 2de. classe, et en janv. 1795 une épée enrichie de diamans.

BACKMANN (*Jacques-Joseph-Antoine-Léger*), natif du canton de Glaris en Suisse âgé de 59 ans, major-génér. du régt. des Gardes Suisses. Le 9 août 1792 il marcha avec son corps, et vint prendre poste au château des Tuileries pour défendre le roi. Quelques jours après il fut arrêté et conduit d'abord à l'Abbaye, puis à la Conciergerie, où son procès lui fut fait par le trib. rév. qui le condamna à mort, comme convaincu de conspir. dans la journée du 10 août, au château des Tuileries. Il fut exécuté le 3 sept. sur la place du Carroussel, et mourut en héros.

BACO de la Chapelle, procureur du roi à Nantes. En 1759 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Nantes aux Etats-Génér. Elu en sept. 1795 membre du Conseil des 500, il s'y montra favorable à l'admission de Job-Aimé dans le corps-législatif, et parla sur l'organisation de la marine le 14 janv. 1796.

BACON de la Chevalerie. Il fut en 1791 présid. du club de l'hôtel de Massiac, dont les membres prenoient le titre *d'amis des Noirs*. Envoyé par cette société à St. Domingue, il contribua beaucoup aux troubles qui désolèrent cette île, en se mettant à la tête de la faction des *Léopardins*, (voyez Mirbeck) pour entraver les opérations des commissaires pacificateurs. M. Mirbeck, l'un d'entre eux, accusa Bacon d'être le principal au-

teur des malheurs arrivés dans la colonie. Bacon trouva moyen de se faire envoyer ensuite avec Burnel aux Iles de France et de la Réunion (Bourbon); mais on refusa de les y reconnoître, et les généraux qui y commandoient les firent exporter aux Manilles. De retour en France Bacon adressa le 24 nov. 1796, au Conseil des Anciens, de concert avec son collégue Burnel, un rapport sur leur mission dans ces îles, afin de prouver qu'ils avoient été accusés à tort, et qu'on les avoit au contraire persécutés, pour les empêcher de faire le bien.

BACON, membre du Conseil des Anciens. Il y fut nommé en mars 1797; mais il en fut exclus par suite de la journée du 18 fruct. an V (4 sept. même année.)

BADEN, (*Le Colonel de*) au service de l'Elect. palatin. Il fut chargé du command. des troupes palatines qui se réunirent en 1789 au corps prussien commandé par le génér. de Schlienfen, et au corps munstérien commandé par le génér. maj. comte de Vartensleben, pour travailler de concert à faire exécuter dans le pays de Liège les décrets de la chambre impériale de Vetalar, relatifs à la révolte de ce pays contre son souverain.

BADENS, (*Marq. du Pac de*). Il fut en 1789 député de la noblesse de la Sénéch. de Carcassonne aux Etats-Génér.

BADENY, chambellan polonais. Après la célébration de l'office divin, à l'occasion de la constitution polonaise de 1791, il s'approcha de l'autel et adressant la parole au peuple assemblé, il dit: „*Citoyens „et Nobles, jurons devant l'autel „du Seigneur de rester fidelles au „nouveau système du 3 mai, et de le „défendre de toutes nos forces.* Il prêta le serment, tous les assistans imitèrent son exemple, et l'air retentit des cris de Vive le Roi Stanislas-Auguste! Vivent les illustres Etats! Vive la Constitution! Vive la Nation! Ce trait arriva le 1er. janv. 1792, dans la ville de Siewierz principauté de Sewerie.

BAERT, député du Pas-de-Calais, à la Législat. de 1791. Le 21 oct. de la même année, il prit la parole sur la question relative aux prêtres non assermentés, et demanda que tous les cultes fussent tolérés. Il fut l'un des sept membres qui, le 20 av. 1792, s'opposèrent à la déclaration de guerre. Il étoit de la minorité et rédigeoit un journal ayant pour titre: *L'Indicateur*, et qui n'étoit pas ce qu'on nommoit alors *dans le sens de la révolution*. Il se trouva chez le Roi à la journée du 20 juin, et lui jura que l'Ass. ne négligeroit rien pour assurer sa liberté. *Oui!* lui répondit ce malheureux prince, en lui montrant les piques, les haches, les fourches, les fusils, les canons

qui l'entouroient, *vous la voyez; mais vous*, continua-t-il, *qui avez beaucoup voyagé, que croyez-vous qu'on dira de nous chez l'étranger?*

BAFFOIGNE, administrateur du dép. des Landes. Il fut nommé en sept. 1791 député de ce dép. à la Législat.

BAGDELONE, génér. répub. Il fut employé en 1794 à l'armée des Alpes, et il s'y distingua le 24 av. en enlevant les postes du Mont-Valsain, du Mont-Saint-Bernard et de la Thuile, où il prit vingt bouches à feu, et le 18 juin en s'emparant du Petit-Saint-Bernard.

BAGNEUX (*Louis-Balthazar*), fermier-génér., dom. à Paris dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-rév. le 19 flor. an 2 par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple franc. en mettant de l'eau dans le tabac et des ingrédiens nuisibles à la santé des Citoyens. C'est ce que porte son jugement: mais tout le temps qu'il fut prisonnier à la Bonrbe, il employa l'argent qui lui restoit à secourir ses compagnons de captivité.

BAGOT, médecin à St. Brieux. Il fut nommé en sept. 1791 député du dép. des Côtes du Nord à la Législat. Lorsque, dans la séance du 20 oct., on proposa une loi répressive contre les prêtres insermentés, il observa qu'il seroit injuste d'opprimer des citoyens sous un prétexte aussi léger que celui de l'incompatibilité d'opinions, et il demanda que la loi ne frappât que les perturbateurs, quelles que pussent être leurs opinions religieuses.

BAIER, lient. prussien. Le 30 sept. 1794 se trouvant à Labischin avec 20 fantassins et 12 cavaliers, il se retrancha dans un cimetière sur une haute montagne, et se défendit contre 200 Polonois. L'artillerie ayant fait brèche au mur du cimetière, il se retira dans l'église dont il barricada l'entrée, et se défendit encore pendant une heure. Quelques boulets ayant enfoncé la porte, il se réfugia derrière le maître-autel et continua de faire feu sur les Polonois. Une pareille bravoure étonna le général Dombroski qui commandoit l'attaque, il s'approcha et fit signe avec son mouchoir pour engager le brave Baier à épargner sa vie et celle de ses soldats. Le lieutenant n'ayant plus de munitions se rendit prisonnier. Le général l'embrassa et le présenta à sa troupe, comme un modèle d'intrépidité et de présence d'esprit.

BAIGNOUX, (*Pierre Philippe*) homme de loi, membre du directoire du district de Tours. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. d'Indre et Loire à la Législat. A la séance du 13 nov. il annonça une insurrection arrivée à Tours, à l'oc-

casion de l'ouverture de l'église des Cordeliers pour les prêtres non assermentés. Le 16 mai 1792 il fit, au nom du comité de l'ordinaire des finances, un rapport à la suite duquel l'Ass. décréta la suppression des rentes apanagères des princes frères du Roi, et la vente de leurs biens. Le 23 août Baignoux fit décréter qu'il seroit accordé des secours aux domestiques pensionnés, par Louis XVI, ou encore à son service, pourvu qu'ils justifiassent le payement de leurs contributions patriotiques, de leurs impositions foncières et mobiliaires, ainsi que leur inscription dans la garde nationale.

BAILE, homme très-considéré à Lyon. Après la reddition de cette ville en oct. 1793, il fut condamné à être fusillé. Le peuple demanda et obtint sa grâce; les jacobins déchaînés contre lui, le firent condamner de nouveau et exécuter.

BAILLARD, (*Amande Amédée Victoire*) femme Belle-Snisse de Troussebois, nobl., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme émigrée le 7 flor. an 2 par le trib. révol. de Paris.

BAILLE, (*Pierre*) député du dép. des Bouches du Rhône à la Con. Nat. où il vota la mort de Louis XVI. Quelque temps avant il s'étoit étonné qu'on mît en question si ce prince étoit justiciable, et il avoit demandé qu'il fût jugé sous huit jours. Le 25 août 1793 il fut un des députés chargés de faire exécuter la levée en masse de tous les citoyens français. Se trouvant ensuite commiss. de la Rép. à Toulon, lorsque les Anglois s'emparèrent de cette place, il fut pris et on voulut lui faire crier *Vive Louis XVII*: „*Je n'ai pas voté la mort du tyran*, „répondit-il, *pour voir régner son fils*." Il fut mis dans les prisons de cette ville où il mourut en novembre 1793. Il passa pour certain qu'il s'étoit pendu lui-même.

BAILLE, (*Moyse*) voyez Bayle.

BAILLET de la Tour, (*comte de*) génér. maj. au serv. de l'Emp., et frère du général Latour. Il servit sous son frère à l'armée du Rhin en 1796, et signa le 9 janv. 1797 la capitulation du fort de Kehl, que les François rendirent aux Autrichiens. Dans le courant de fév. suivant, il fut élevé au grade de feld-maréchal-lieut.

BAILLEUL, (*Jaques-Charles*) président de l'élection du Perche. Il fut en 1789 député du tiers-état de ce Baili. aux Etats-génér., et en sept. 1792 du dép. de la Seine-Inférieure, à la Convent. Nat. où il vota la détention de Louis XVI. Il proposa le 30 oct. 1792 un projet de loi sur les provocations au meurtre, par une suite des excès de la liberté de la presse: il fut rejeté. Il signa la protestation du 6 juin 1793, qui servit de

motif à l'arrestation de 73 députés. Il fut remis en liberté et rentra dans le sein de la Convent. par décret du 8 décem. 1794. Dans le courant du même mois il s'opposa vivement à Merlin-de-Douai, qui présenta un décret peu favorable au député David, mis en arrestation comme terroriste; Bailleul l'emporta, et David, (voyez ce nom) redemandé d'ailleurs par ses élèves, fut remis en liberté. Dans le courant de janvier suivant, Bailleul fit un rapport sur les membres du ci-devant trib. révol. de Nantes, qui, quoique coupables des plus grands crimes avoient été acquittés; il demanda aussi qu'on accordât au plutôt des secours provisoires aux créanciers des émigrés qui se trouvoient dans la nécessité. Devenu membre du cons. des 500, il fit le 10 av. 1796, un rapport à la suite duquel on accorda une pension de 2000 liv. aux veuves et enfans de Valazé, Pétion, Carra, Buzot, Gorsas, Brissot, Phélipeaux, Salles, Gardien, et Desmoulins. En sept. il fit un long discours sur l'insuffisance des lois contre les attroupemens séditieux; il attira l'attention du gouvernement sur l'audace des complices de Dronet, qui annonçoient jusques dans les places publiques leurs projets factieux, et termina par demander une commission, chargée d'examiner et de réformer les lois relatives aux attentats contre le gouvernement. Cette comm. fut établie. Le 23 juin 1797 il combattit fortement Dumolard, qui avoit dénoncé au Cons. des 500 la conduite du Directoire à l'égard de Venise. Quelques jours après il s'éleva contre la rentrée des émigrés d'Alsace; le 12 juillet il parla avec chaleur en faveur des clubs jacobins. A la fin d'août il fit une espèce de manifeste, ou déclaration à ses commettans; il y dénonçoit le Conseil des 500, et ce qu'il appeloit *la grande conspiration royaliste*. Ce qui a le plus attiré les regards sur Bailleul, est le rapport qu'il fit après le 18 fructidor an 5, (4 sept. 1797) sur cette journée; rapport dans lequel il essaya de blanchir le Directoire, et qui donna lieu à une réponse de l'ex-directeur Carnot. Sans beaucoup de moyens, il est travailleur, et on l'a vu pencher tour-à-tour vers les modérés et vers les jacobins; il passa au Tribunat en décem. 1799.

BAILLEUL, membre du conseil des 500. il y fut nommé en 1797 par le dép. de l'Orne, et sa nomination fut cassée après la journée du 18 fruct. an 5, (4 sept. 1797).

BAILLEUL, (*Jean-Louis*) noble, dom. à Vasselot, canton de Montivilliers, dép. de la Seine-Infer. cond. à mort comme conspir. le 11 mai 1793, par le trib. crim du dit dép.

BAILLOT, avocat. Il fut un

1789 député du tiers-état du Baill. de Troyes aux Etats-Génér.

BAILLY, (*Jean-Sylvain*) né à Paris en 1734, l'un des 40 de l'académie française, de l'académie royale des sciences, de l'institut de Bologne, des académies de Stockolm et de Harlem, etc., savant très instruit, écrivain élégant et pur, auteur d'excellens ouvrages, entre autres de l'*Histoire de l'astronomie des peuples tant anciens que modernes*, et des *recherches sur l'Atlantide*. Il fut député par le tiers-état de la ville de Paris aux Etats-Génér. de 1789. A la séance du 3 juin il fut nommé président de son ordre, sous le nom de Doyen; il présida aussi le premier l'Ass. Nat. Le 6 juin il complimenta le roi à la tête des communes, et se plaignit des obstacles que mettoit la noblesse au désir qu'avoient les membres du tiers-état de commencer les opérations pour lesquels S. M. les avoit appelés; il protesta de leur dévouement à maintenir les droits du trône, et termina par offrir l'hommage de leur sensibilité au sujet de la mort du Dauphin. Ce fut lui qui le 20 juin, lorsque le roi fit défendre aux communes de s'assembler, indiqua le jeu de paume et y présida cette fameuse séance qui fut comme l'ouverture de la révolution. Lorsque le maître des cérémonies vint, de la part du roi, ordonner aux membres du tiers-état de sortir de la salle du jeu de paume, Bailly lui répondit „*que la „nation assemblée n'avoit point „d'ordres à recevoir.*„ Il réclama en sa qualité de président le droit de prêter le premier serment de ne pas se séparer avant d'avoir établi la constit. sur des bases solides. Le 16 juil. il fut nommé maire de Paris par le comité permanent, après l'assassinat de M. de Flesselles, Prévôt des marchands. Le 17 il reçut le roi à l'hôtel de ville et lui présenta la cocarde nationale; on remarqua cette phrase dans le discours qu'il adressa à ce prince: *Henri IV avoit conquis son peuple, ici c'est le peuple qui a reconquis son roi.* Il fut de nouveau proclamé maire dans cette même journée, par les 120 électeurs des districts. Le 25 août il prêta en cette qualité le serment suivant, au roi: „*Sire, je jure à „Dieu, entre les mains de V. M. de „faire respecter votre autorité lé„gitime, de conserver les droits „sacrés de la commune de Paris et „de rendre la justice à tous.*„ Il offrit ensuite au roi un bouquet enveloppé d'une gaze sur laquelle étoit écrit en lettres d'or: *Hommage à Louis XVI. le meilleur des Rois.* Dans la journée du 5 oct. les femmes qui vouloient marcher à Versailles crièrent que Bailly méritoit aussi la lanterne. Il vint re-

cevoir le roi à la barrière, et lui fit un long discours auquel Louis XVI ne répondit que ces mots: *Monsieur, c'est toujours avec plaisir et avec confiance que je me trouve au milieu des habitans de ma bonne ville de Paris.* Le 19 lorsque l'Ass. vint tenir sa première séance à Paris, il la complimenta, et dans son discours il ne fit que louanger la ville de Paris, la Fayette et lui-même. Le 24 il fut attaqué par le jeune Desmaisons, comme coupable de quelques abus d'autorité; mais cette accusation n'eut pas de sultes. Le 11 déc. il fut entendu comme témoin dans le procès de M. de Bézenval; il ne déposa que des choses insignifiantes. Il alla le 5 fév. 1790 féliciter le roi sur la séance qu'il avoit tenue la veille à l'Ass. et sur le discours qu'il y avoit prononcé; il lui dit entre autres choses qu'il *réunissoit tous les titres des monarques chéris, Louis le juste, Louis le bon, Louis le sage et bientôt Louis le grand.* S'apercevant que son crédit baissoit, il envoya le 19 sept. 1791 au corps municip. sa démission, motivée sur le délabrement de sa santé. D'après le refus de ce corps et les supplications qui lui furent faites, il rentra de nouveau dans l'exercice de ses fonctions. Le 8 oct. il alla complimenter l'Ass. législ. à l'ouverture de ses séances, et quitta la place de maire dans les premiers jours de nov. Ce fut le 18 qu'il présenta son successeur Pétion au cons. génér. de la Commune. Il alla ensuite passer quelque temps en Angleterre, puis revint à Paris. Devenu odieux au peuple, dont il avoit été l'idole, il fut obligé de se cacher pour mettre ses jours en sureté. On l'arrêta à Melun et on le traduisit aux Madelonettes. Il fut transféré à la Conciergerie et appelé en jugement devant le trib. révol. par Fouquier, Tainville, accusateur public. Après l'information des différens crimes qu'on lui reprochoit, le trib. le condamna à mort, pour avoir comploté avec *Capet, sa femme, et autres*, pour avoir troublé la tranquillité de l'état, excité la guerre civile et occasionné le massacre du Champ de mars le 17 juil. 1791, jour où, de concert avec la Fayette, il avoit ordonné à la Garde nationale de tirer sur un attroupement séditieux, causé par Laclos, créature du duc d'Orléans. Le lendemain de son jugement il fut livré au bourreau et mis dans la fatale charrette, derrière laquelle on attacha le drapeau rouge, comme pour lui reprocher de l'avoir fait déployer quelquefois durant sa mairie. Pendant qu'on le menoit au supplice il fut accueilli par les injures et les imprécations de la multitude; on le couvrit de boue; des hommes furieux le frappèrent avec

avec tant de barbarie que les bourreaux eux-mêmes en furent indignés. On brûla le drapeau et on l'agita tout enflammé sur sa figure; enfin après avoir souffert toutes les ignominies imaginables, il aida lui-même à porter les pièces de son échafaud, qu'on lui fit dresser au milieu d'un tas d'ordures; accablé sous le fardeau, il tomba un instant et s'évanouit; revenu à lui il demanda avec une sorte de fierté qu'on terminât ses maux: *Tu trembles, Bailly*, lui dit alors quelqu'un qui vit s'agiter ses membres affoiblis par l'âge et mouillés par une pluie froide et continue: *Mon ami*, répondit-il avec calme, *c'est de froid.* Il mourut avec le même courage. Il étoit âgé de 58 ans. Dans les derniers temps de sa vie il parut oublier ses premières erreurs, et appelé comme témoin dans le procès de la Reine, il déclara n'avoir jamais eu de relations avec la famille royale, et protesta contre l'acte d'accusation dressé contre Marie-Antoinette, disant que tous les faits qu'il contenoit étoient faux et controuvés. Il fut l'homme de la rév. le plus heureux en honneurs; mais il fut aussi celui qui souffrit l'agonie la plus douloureuse: il étoit né à Paris; on a prétendu qu'il ressembloit au ministre anglois Dundas.

BAILLY, laboureur. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Vermandois aux Etats-Génér.

BAILLY DE JUILLY, (*Edme-Louis-Barthélemy*) député du dép. de Seine et Marne, à la Conv. Nat. Il y vota pour la détention de Louis XVI, et son bannissement deux ans après la paix. Il fut élu secrétaire de la Conv. en mai 1794. En sept. suivant il demanda et obtint un décret qui fixa l'ouverture des ass. prim. au 15 vendémiaire (6 oct.) afin que le corps législatif fût formé le 1er. brumaire, (22 oct.) Envoyé en qualité de représentant du peuple à Strasbourg, il rappela à la Conv. tous les maux qui avoient pesé sur cette malheureuse ville, et annonça qu'il avoit chassé des fonctions publiques tous les suppôts de Robespierre. En sept. 1795 il passa au Conseil des 500.

BAILLY, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en mars 1798, par le dép. de la Haute-Garonne, et expulsé le 19 brum. an 8, (10 nov. 1799) par suite de la rév. opérée ce jour-là et la veille par Buonaparte et Sieyès.

BALARD, Curé de Peyré. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. du Poitou aux Etats-Génér. et se réunit un des premiers de son ordre aux Communes.

BALARD, membre du Conseil des Anciens. Il y fut nommé en sept. 1795, par le dép. de la Nièvre.

Il avoit été procureur-sindic de son département.

BALBANY (*Joseph*), de Vaubonne, noble, Seigneur de Bédouin, canton de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-rév. le 9 prair. an 2 par le trib. crim. du dit dép.

BALBO, (*le Comte de*) ambassadeur du Roi de Sardaigne auprès de la Rép. franç. Il fut présenté au corps législatif dans la séance du 30 nov. 1796, par le minis. des relations extérieures, et prononça un discours dans lequel il dit: „Que le Roi son maître n'avoit ja„mais été l'ennemi de la nation „françoise, ni de son gouverne„ment; que le malheur des circons„tances lui avoit mis les armes „à la main; mais que cela n'avoit „pas empêché ses voeux pour la „paix: l'amitié des deux états, „continua-t-il, est posée sur des „bases inébranlables: je suis chargé „de la cultiver, afin de vous désa„bnser des procédés qui ont eu lieu „à l'égard du dernier ambassadeur „de France." Il eut quelques jours après, son audience publique du Directoire, il prononça un discours auquel Barras répondit en qualité de président.

BALCARRAS, (*Alexandre Lindsey Lord Comte de*). Il commanda pour le roi d'Angleterre dans l'île de Jersey, pendant la guerre de la rév. contre la France. Cette île paroissant être menacée en avril 1794 par les Répub., tous les françois émigrés qui s'y trouvoient prirent les armes, pour se joindre aux troupes et aux habitans: Lord Balcarras invita à cette occasion les prêtres exportés à s'armer aussi; mais les évêques s'y refusèrent, représentant que cette conduite seroit contraire aux statuts de l'Eglise, et que c'étoit *moins le cas que jamais* d'enfreindre les lois établies.

BALESTRINO, Corse. Il fut un des chef du parti anglois dans cette île; et il la quitta avec les troupes de cette nation, lorsqu'elles en furent chassées par les François, en nov. 1796.

BALIVET, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de la Haute-Saône, et y vota, comme mesure de snrté générale, la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il passa en 1795 au Conseil des Anciens.

BALIVIÈRE, (*le Marq. Cornu de*) lieut. colonel de régt. du Roi infanterie. Il se trouvoit commander ce corps en août 1790, lors de son insurrection à Nancy; et on l'accusa de n'avoir pas employé toute la fermeté convenable, dans cette occasion.

BALLA, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. du Gard, et y vota la ré-

clusion de Louis XVI, et son bannissement à la paix.

BALLAND, (*Charles-André*) procureur-sindic du district de Bruyères. En sept. 1791 il fut nommé député suppléant du dép. de Vosges à la Législat., et en sept. 1792 député à la Conv.; où il vota la détention de Louis XVI, *sauf à le faire mourir*, dit-il, *si le peuple le veut;* pendant le procès de ce prince, il avoit demandé qu'il ne fût point jugé par la Conv., mais par une haute-cour-nationale. Devenu membre du Conseil des 500, il travailla dans le comité des finances, et fit entre autres le 13 fév. 1796, un rapport sur l'emprunt forcé. Il sortit du corps législatif le 1er. prair. an 5. (20 mai 1797.)

BALLET, juge au trib. d'Evaux. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Creuse à la Législat. Il s'y occupa particulièrement des finances: le 2 avril 1792 il fit un rapport sur la caisse de l'extraordinaire, et demanda que les assignats en circulation fussent portés à la somme 1650 millions. Ce projet fut ajourné; mais deux jours après il obtint l'émission de 50 millions de nouvaux assignats, qu'il avoit sollicitée. A la séance du 28 août il fit décréter que les premières pages du fameux *Livre rouge* restées sous les scellés, par ordre de l'Ass. Nat., seroient envoyées aux 83 dép., comme preuve des déprédations de Louis XVI.

BALLIDARD *(de)*. Il fut en 1789 député de la nobl. de Vitry-le-Franç. aux Etats-Génér., et signa la protestation du 12 sept. 1791 contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BALLOT, génér. de brigade au service de la Rép. franç. Il commanda contre la Vendée, et ce fut lui qui envoya le génér. royaliste Stofflet devant le conseil milit. d'Angers, pour y être jugé, en fév. 1796.

BALLU, notaire et juge de paix à Peronne. Il fut nommé en sept. 1791 député du dép. de la Somme à la Législat. Il ne prit qu'une seule fois la parole dans cette Ass., et ce fut le 26 août 1792, pour déclarer que c'étoit lui qui avoit écrit à la commune de Paris, afin de lui annoncer que plusieurs de ses collégues, attachés au parti royaliste, et effrayés de la journée du 10 du même mois, devoient demander des passe-ports, pour aller parcourir les dép. infectés d'aristocratie. L'Ass. approuva sa conduite.

BALMAIN, (*Jacques-Antoine*) membre de la Conv. Il y fut nommé par le dép. du Mont-Blanc, après sa réunion à la Rép. franç., et étant passé au Conseil des 500, il en sortit le 1er. prair. an 5. (20 mai 1797)

BALORE, (*de*) évêque de Nis-

mes. Il fut en 1789 député du clergé de la Sénéch. de Nismes aux Etats-Génér. (Voy. COURTOIS.)

BALTAZARD, sergent-maj. au service de la Rép. franç. Au passage du Rhin du 6 sept. 1795, il s'empara, à la tête de 4 grenadiers, de deux pièces de canon, après en avoir tué les canonniers.

BALZA, (*Alexandre*) patriote Belge. Dès que les François se furent emparé de Mons, en nov. 1792, il y établit un club, et s'étant rendu le 14 à Bruxelles, il devint président de celui qui se forma dans cette ville. Le 20 du même mois il signa, comme président des représentans du peuple de Bruxelles, une proclamation par laquelle on déclaroit rompus tous les liens, qui attachoient ce peuple à la Maison d'Autriche. Dumouriez se trouvoit dans cette ville à cette époque. Ayant été ensuite à Paris, Balza en revint en décem. avec un plan pour l'organisation de la Belgique, approuvé par le Conseil-exécutif-provisoire.

BALZAC (*j. j.*), de Frimy, noble, âgé de 60 ans, né à Senergue, dép. de l'Aveyron, conseil. au parlement de Toulouse, dom. dans cette ville, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. ayant signé les arrêtés de son parlement des 25 et 27 sept. 1790, contraires aux décrets de l'Ass. Nat.

BANASSAT, curé de St. Fiel. Il fut en 1789 député du clergé de la Sénéch. de Guéret aux Etats-Génér. et signa la protestation du 12 sept. 1791, contre les innovations faites pas l'Ass. Nat.

BANCAL, (*Henry*) membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. du Puy-de-Dôme, et il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Le 27 sept. 1791 il avoit demandé, ainsi que Louvet, que la Savoie, enlevée à son souverain, ne fît point un 84e. dép.; mais qu'elle pût se gouverner comme bon lui sembleroit. Il fut un des commissaires envoyés en avril 1793 près de Dumouriez pour observer sa conduite, et prendre des mesures contre lui en cas de besoin : il fut livré aux Autrichiens par ce général, ainsi que ses collégues. Echangé à Bâle avec eux, contre Mde. Royale de France, en décem. 1795; il entra au Conseil des 500 le 1er. janv. 1796, au milieu des cris de joie de l'assemblée, et on le porta en triomphe jusqu'au bureau du président. Il sortit du Conseil le 20 mai 1797.

BANCZAKICWICZ, capit. d'artillerie au service de la rép. de Pologne. Il fut un de ceux qui organisèrent le mouvement au moyen duquel on chassa les Russes de Varsovie en avril 1794.

BANDI-DE-LACHAUX, lieut. de maire de Guéret. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér.

BANEAUX, (*Louis-Balthasar*) noble, fermier génér., âgé de 55 ans, né à Paris, cond. à mort le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris comme conspir. et comme ayant commis toutes sortes d'exactions et de concussions sur le peuple, mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens.

BAPTISTE, valet de chambre de Dumouriez. (Son véritable nom est *Jean-Baptiste Renard.*) Ce général tourmenté du besoin de faire parler de lui, se servit de Baptiste pour produire plus d'effet à Paris, après la victoire de Gemmappe. Il l'envoya dans la capitale avec son aide-de-camp Larue, qui le présenta à la Conv. comme ayant contribué au gain de cette bataille, en ralliant des troupes rompues: sur la proposition de Philipeaux, Hérault-Séchelles, président, lui donna l'accolade fraternelle; Barrère le fit monter, armer et équiper aux frais de la nation, enfin Sergent obtint qu'il seroit employé dans l'armée, et on lui expédia un brevet de capit. et d'aide-de-camp. Quelque temps après il fut dénoncé comme ayant tenu des propos contre-révol.; mais il sortit de France avec son maître, ou son général, et il se fit ensuite maître de langue françoise à Hambourg.

BAR, (*Jean-Etienne*) avocat. En sept. 1792 il fut nommé député du dép. de la Moselle à la Conv. Nat. où il vota la mort de Louis XVI. A la fin de 1792 il fut commiss. à l'armée du Nord. Le 19 juill. 1794 il fut nommé secrétaire de l'Assemblée. Devenu membre du Conseil des Anciens, il se déclara, le 7 janv. 1796, contre l'admission de Job-Aimé dans le corps législatif. Il en sortit lui-même le 1er. prair. an 5 (20 mai 1797.)

BARAGUEY-D'HILLIERS, génér. au service de la Rép. franç., officier d'artil. avant la rév. Il fut employé à l'armée d'Italie, commanda dans la Lombardie en 1796, et ce fut lui qui, pour punir les habitans de Lodi de n'avoir pas voulu former une garde nationale, mit leur ville en état de siége le 16 déc. de cette année, fit murer les clochers, publia une proclamation menaçante et garnit la ville de troupes françoises. Le 28 du même mois il s'empara, à la tête de 1500 hommes, de Bergame, appartenant à la rép. de Venise. Il servit comme génér. de div. à l'armée du Rhin en 1799.

BARAILON, (*Jean-François*) médecin, membre de la Conv. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép.

de la Creuse, et il y vota la détention de Louis XVI, *non comme juge;* il demanda en même-temps l'expulsion de tout ce qui avoit porté le titre de prince. Devenu membre du Conseil des 500, il y dénonça, le 29 oct. 1797, les prêtres comme auteurs de tous les troubles, et reproduisit contre eux, ainsi que contre les nobles, plusieurs inculpations très-vives qu'il avoit déjà avancées le 4 sept. Il fit aussi dans la même année différens rapports sur les costumes des fonctionnaires publics, et sur les écoles de médecine. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

BARBANÇON (*Comte de*), En 1789 il fut député de la noblesse de Villers-Coterets aux Etats-Génér. Il donna ensuite sa démission et fut remplacé à l'Ass. Nat. par Mr. de Mazancourt. Ayant émigré, il fut accrédité par le prince de Condé auprès du commdt. de l'armée autr. Il mourut à Manheim le 19 mars 1797.

BARBANTANE (*Le comte de*), commdt. de la ville d'Aix en Provence. Lors des troubles qui eurent lieu dans cette ville, à l'occasion du régt. d'Ernest, il se conduisit de manière à laisser croire qu'il étoit d'intelligence avec les Jacobins de Marseille, pour leur faciliter les moyens de désarmer ce corps. Il alla jusqu'à se dépouiller du commandement, qu'il remit à M. de Vatteville, maj. du régt. d'Ernest. Il fut destitué et envoyé par ordre du Roi devant un cons. de guerre. Il fut un instant employé sous le général Deflers, en 1793, contre les Espagnols; mais il n'y montra ni talent, ni caractère et fut destitué le 14 sept.

BARBAROUX, (*Charles*) de Marseille. En sept. 1792 il fut nommé député du dép. des Bouches-du-Rhône à la Conv. Nat.; mais il se trouvoit à Paris avant cette époque, et prenant, sans en avoir la mission, le titre de député des Marseillois, il contribua beaucoup à l'insurrection du 10 août. Ayant pris séance à la Conv., il y accusa le 27 sept. la commune de Paris de vouloir tout désorganiser, en se fédérant avec d'autres communes; il dénonça en particulier Robespierre, s'éleva avec force contre le projet de *dictature*, que Rébecqui prêtoit à ce représentant, et après avoir menacé les Parisiens des braves Marseillois, qu'il annonça être en route, il demanda qu'on décrétât que la Rép. étoit une et indivisible. Le 10 oct. il accusa Talien, Panis, Santerre, Desforgues, Robespierre, Marat, Pétion et les autres membres de la commune de Paris, d'avoir fait disparoître une grande quantité d'argenterie et une somme de 1,100,000 liv. en or: il s'appuya de l'aveu même du comité de surveillance de cette com-

mune. Le 16 il demanda que la Conv. se formât en comité judiciaire pour juger Louis XVI et sa famille. Le 30 il fit de nouveau un discours très-violent contre Robespierre, qu'il accusa de conspir. et de despotisme; il proposa de décréter que la municip. et le conseil de la commune seroient cassés. Le 5 nov. il sollicita la permission de renouveler sa dénonciation contre Robespierre; l'Ass. ne voulant pas l'entendre à la tribune, il descendit à la barre et offrit de donner sa démission, pour y prendre la posture d'un simple pétitionnaire; il n'obtint pas plus d'indulgence et ne put réussir à se faire écouter. Il fut un des membres les plus ardens à demander le jugement de Louis XVI et à parler de ses prétendues trahisons. Le 11 nov., au nom du comité des 21, il lu à la Conv. l'acte énonciatif des crimes que l'on imputoit à ce malheureux Souverain. Il est à remarquer que cet acte est tout différent du rapport fait la veille par Lindet. Le 16 janvier Barbaroux vota pour la mort du Roi, et cependant il fit ensuite tous ses efforts pour obtenir le renvoi à la sanction du peuple et un sursis à l'exécution du jugement. Le 7 mai il essaya, mais en vain, de faire restreindre les pouvoirs donnés aux représentans du peuple en mission. Moyse Bayle et Boysset ayant été chassés de Marseille, voulurent se venger par un arrêté qu'ils prirent à Montélimar, et dont ils envoyèrent copie à la Conv. Barbaroux les accusa d'avoir abusé de leur autorité et prêché ouvertement le meurtre et le brigandage. Malgré Legendre, Bourdon et Marat, qui le traitèrent de scélérat, il parvint à faire prononcer que l'exécution de l'arrêté de ces représ. seroit suspendue. Le 14 mai il se plaignit violemment de ce que les places militaires, loin d'être données en récompense à la valeur, étoient exclusivement accordées à l'intrigue. Il avança que les jacobins avoient de la sorte fait donner des grades à neuf mille personnes: il cita entre autres Dubois-Crancé capitaine reformé, Lacroix avocat, et Rovère qui n'avoit, prétendit-il, jamais servi que dans la garde du Pape, et qui venoient d'être promus tous trois au grade de maréchal de camp. Il fit décréter dans la même séance que tout fonctionnaire public étoit à chaque instant comptable de sa fortune. Il s'opposa à l'emprunt forcé d'un milliard, et proposa à la place des droits sur les effets commerciaux et des mesures pour faire rendre gorge à ceux qui s'étoient enrichis aux dépens de la France. Le 2 juin, lors de la fameuse lutte qui renversa le parti de la Gironde, dont il étoit un des soutiens, il se défendit

avec vigueur contre ceux qui vouloient l'opprimer; il refusa de donner sa démission, ou de se suspendre de ses fonctions, et entendit avec calme prononcer contre lui et ses collégues le décret d'arrestation, qui fut exécuté le jour même. Il ne voulut point se soumettre, et trouva moyen d'échapper au gendarme qui le gardoit à vue. Il se retira dans le dép. du Calvados, et tenta de concert avec Buzot, Gorsas, Henri-Larivière et autres d'opérer un soulèvement contre la Conv. Obligé de fuir, afin de se dérober aux poursuites des gens envoyés pour le prendre, il arriva à Quimper à travers mille dangers, s'embarqua pour se rendre à Bordeaux et fut guillotiné dans cette ville le 7 mess. an 2 (25 juin 1794). On avoit d'abord assuré l'avoir trouvé dans un blé, aux environs de Castillon sur Dordogne, où il s'étoit fracassé la mâchoire d'un coup de pistolet.

Barbaroux étoit jeune, ardent, mais doué de peu de moyens; de fréquens mouvemens colériques animoient tous ses discours. Voici ce qu'en dit Mde. Roland, femme du ministre de l'intérieur: „*Nous le „vîmes davantage quand mon mari „fut sorti du ministère; son caractère ouvert, son ardent patriotisme nous inspirèrent de la confiance: ce fut alors que raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du despotisme pour le nord, (sans Robespierre) nous formames le projet conditionnel d'une répub. dans le midi. Ce sera notre pis-aller*, disoit en souriant „Barbaroux; *mais les Marseillois „qui sont ici, nous dispenseront d'y „recourir.*„ Cette femme célèbre aimoit beaucoup Barbaroux, qui étoit, dit-elle, *aussi beau qu'Antinoüs*. Outre la haine violente que lui portoit Robespierre, Barbaroux fut encore en butte à toute celle de la faction d'Orléans, pour l'avoir dénoncée nominativement et de la manière la plus violente, à l'occasion du procès de Louis XVI.

BARBÉ-MARBOIS, membre du Conseil des Anciens. Il est fils du directeur de la Monnoie de Metz; il fut fait conseiller au parlement de cette ville, et nommé ensuite intendant à Saint-Domingue. Rappelé de cette île, il fut envoyé par le Roi à la diète de Ratisbonne, en déc. 1791; et il se rendit à Vienne en 1792, en qualité d'adjoint à M. le Mis. de Noailles, pour savoir les intentions positives de l'Empereur, relativement aux princes possessionnés en Alsace et en Lorraine. Ils étoient chargés d'offrir un dédommagement en terres, au lieu des indemnités pécuniaires, qui paroissoient ne pas convenir à la majorité des personnes intéressées. Ne pouvant, après un mois de séjour à Vienne, obte-

nir une réponse cathégorique, Barbé-Marbois partit de cette capitale. Nommé en sept. 1795 député du dép. de la Moselle au Conseil des Anciens, il fut dénoncé en nov. comme rédacteur du traité de Pilnitz. Un de ses collégues prit sa défense, et prouva que tout le temps qu'il avoit occupé la place de maire de la ville de Metz, il avoit sans cesse donné des preuves du patriotisme le plus pur. Dans le courant du même mois il appuya la résolution du Conseil des 500 qui mettoit à la disposition du Directoire une somme de trois milliards, pour dépenses à faire dans les dép. Le 24 janv. 1796 il fit un discours sur les moyens d'organiser la marine; son but étoit sur-tout de prouver la nécessité de séparer les fonctions administratives des fonctions purement militaires. Le 17 août il parla en faveur des rentiers. Dans la lutte qui eut lieu en 1797 entre la partie modérée des Conseils et la majorité du Directoire, il se prononça fortement en faveur des Conseils, et il proposa, dans la séance extraordinaire du 20 juill. soir, de voter des remerciemens à celui des 500, pour l'active surveillance qu'il exerçoit dans le danger où se trouvoit la chose publique: aussi le 4 sept. (18 fructid.) fut-il condam. à la déportation, et transporté à la Guiane. Il ne fut point du nombre de ceux qui se sauvèrent avec le génér. Pichegru; mais l'habitude qu'il avoit contractée à Saint-Domingue du climat d'Amérique, le fit résister aux maladies qui enlevèrent un grand nombre de ses compagnons d'infortune. Il fut rappelé par Buonaparte en déc. 1799.

BARBEAU DU BARRAN, procureur. En sept. 1792 il fut nommé député du dép. du Gers à la Conv. Nat. où il vota pour la mort de Louis XVI. Dans la séance du 15 janv. 1794 il fit au nom du comité de Salut-public, dont il étoit membre, un rapport sur la conduite du nommé Bernard admis comme suppléant, qu'il dénonça comme chef des fédéralistes dans le dép. des Bouches du Rhône. En fév. il présida la Convent, ensuite les jacobins: il fut membre du premier comité de Sureté-générale, et le 28 mai 1795 la Convent. le décréta d'accusation comme ayant été, en cette qualité, un des agens du système de la terreur. Il fut ensuite amnistié.

BARBIER, lieutenant-général au Baill. de Vitry-le-François, et maire de cette ville. En 1789 il fut député du tiers-état de son Baill. aux Etats-Génér.

BARBIÉRI, secrétaire du régt. Romain des Bleus, en garnison au château St. Ange. Il fut arrêté le 7 juil. 1796 comme chef d'un complot, dans lequel étoient entrées

environ 1500 personnes, et dont le but étoit de mettre le feu dans les magasins à foin, afin d'y attirer la troupe, et de profiter de ce moment de trouble pour emprisonner les personnes les plus considérables de la ville de Rome, et s'emparer du château. Le maj. Bamitz, sous lequel étoit employé Barbiéri, découvrit cette conspir., et lui fit enlever ses plans par deux sergens. Cet homme, très-intelligent et assez instruit, ne paroissoit pas avoir assez de tête pour de grands projets; son procès lui fut fait peu de temps après.

BARBON, juge au trib. du district de Tulle. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Corrèze à la Législat.

BARBOTAN (*Joseph Claire Comte de*), maréchal-de-camp. En 1789 il fut nommé député aux Etats-Génér. par la noblesse de la Sénéch. de Dax. Il avoit soixante ans lorsque, en 1793, on l'accusa de conspirer contre la patrie. Il fut cité devant le trib. révol. du dép. du Gers, et acquitté par le jury chargé de l'examen de son procès: mais un décret de la Conv. l'ayant traduit devant le trib. révol. de Paris, il fut cond. à mort le 11 germ. an 2, comme conspir. ayant fait passer de l'argent à des émigrés.

BARBOTIN, curé de Prouvy. En 1789 il fut député du clergé du Hainault aux Etats-Génér., et il signa la protestation du 12 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BARBOTTE, administrateur du directoire du dép. de l'Orne. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BARBOU, curé. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de Meaux aux Etats-Génér.

BARBOUX, général de brigade au serv. de la Rép. Il servit à l'armée de Sambre et Meuse en 1797; il se distingua particulièrement à l'affaire d'Hettersdorff, vers le milieu d'avril, et y eut un cheval tué sous lui.

BARCELO, vieux militaire, très-redouté par les Marocains. De simple matelot il étoit devenu lieut.-général des armées navales espagnoles, et fut nommé par le roi pour aller prendre le commandement de la flotte destinée contre Tanger, en fév. 1792.

BARCO, maj. des hussards autrich. de ce nom. Il se distingua dans plusieurs occasions pendant la guerre de la rév. contre la France, et il eut notamment le 22 av. 1794, près de Solre-le-Château, trois chevaux tués sous lui, deux par des coups de feu et le troisième par des coups de baïonnette. Le général du même nom fut mis à la pension en fév. 1797.

BARDANÈCHE (*Jacques-Raimond*), âgé de 56 ans, natif de St. Jacques, dép. de Rhône et Loire, noble et curé, dom. à St. Jacques-de-Sarets, cant. de Ville franche dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 16 pluv. an 2 par la commiss. rév. de Lyon.

BARDET DES GLAIREAUX (*Charles-Henri-Jacques*), chev. de St. Louis, noble, lieut. de vaisseaux, convaincu d'avoir, pendant le séjour des Royalistes à Angers, pris la cocarde blanche, rendu visite à l'un d'eux et de l'avoir reçu dans sa maison, fut condamné à mort le 20 janv. 1794 par le trib. crim. de Mayenne et Loire.

BARDI (*L'abbé*), vivement soupçonné d'avoir été l'assassin de son frère, il fut renfermé à la Force et massacré le premier par le peuple, 2 sept. 1792. Il avoit été condamné à être pendu le 20 janv.; mais son jugement avoit été porté, par appel, à d'autres tribunaux.

BARDIE, membre de la Convention. En sept. 1792 il y fut nommé député-suppléant par le dép. de la Haute-Loire, et le 24 avril 1795 il y fut appelé, pour remplir une des places vacantes.

BARDOU BOISQUETIN (*Philippe-René*), cultivateur, procur. sindic du district de Stenay. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Sarthe à la Législat., et en sept. 1795 au conseil des 500.

BARDY (*Jean*), âgé de 85 ans, né à Montpellier, noble, cons. au parlem. de Toulouse, cond. à mort le 18 messid. an 2 par le trib. rév. de Paris, pour avoir pris part aux arrêtés *liberticides* des Parlemens, notamment à ceux pris par le parlem. de Toulouse les 25 et 26 sept. 1790.

BARÈME (*Joseph-Antoine, Joseph-Auguste, Joseph-Henri*), trois frères, nés à Tarascon, nobles et hussards dans le premier régt., cond. à mort comme contre-rév. le 4 prair. an 2 par le trib. rév. de Paris.

BARENNES, homme de loi et procur. génér. syndic du dép. de la Gironde. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BARENTIN (*Charles-Louis-François*), premier présid. de la cour des aides de Paris, et ensuite garde des sceaux. Cette place, au-dessus de ses forces, lui attira beaucoup de désagrémens au milieu des premiers troubles de la rév., et il fut sur le point d'être dénoncé dans l'Ass. Nat., comme ayant donné au roi des conseils contraires aux vues de cette assemblée; mais il prévint le coup qu'on vouloit lui porter en donnant sa démission. Pour le rendre odieux au peuple on répandit le bruit qu'il avoit distribué 500,000 liv. parmi le tiers-état pour s'y faire des créatures. Le 18 nov. 1789 il fut accusé,

par le comité des recherches de Paris, d'avoir participé à une conspiration formée contre Paris et l'Assemblée, et dont le but avoit été de former un rassemblement considérable de troupes dans les environs de la capitale. Vers la fin de décembre Garran de Coulon reprit cette dénonciation dans un discours très-long et très-virulent. Mr. Barentin avoit été membre de l'Ass. des Notables, convoquée en fév. 1787. Il échappa à ses ennemis et se retira en pays étranger.

BARENTIN (*Madame de*), soeur du précéd. Elle étoit abbesse du couvent des Annonciades, lorsque Charles de Lameth vint y faire des perquisitions au nom du comité des recherches. La ridicule conduite de Lameth, et les indécences commises dans ce couvent, fournirent l'idée d'un assez joli poëme au Mis. de Bonnay. (Voyez ce nom).

BARENTIN, femme Quatre-sous-de-Marolle, (*Louise-Magdeleine-Charlotte*), âgée de 46 ans, née à la Motte en Auvergne, noble, dom. à Marolle, canton de Rosay, dép. de Seine et Marne, cond. à mort le 9 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARETY, député des Hautes-Alpes à la Conv. Nat. Il y vota pour la détention de Louis XVI pendant la guerre et son exil à la paix.

BARGEMONT DE VILLENEUVE, Chantre, Comte et Chanoine de St. Victor. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Marseille aux Etats-Génér.

BARILLON, officier dans l'armée de Charette. Il fut arrêté dans la Vendée en mai 1796 et jugé par un cons. milit.

BARITAUT (*Jean*), âgé de 47 ans, né et dom. à Bordeaux, cons. au parlem. de Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme complice d'émigrés, le 21 messid. an 2 par la commiss. milit. séante à Bordeaux.

BARLOFF, Anglo-Américain. Il écrivit sur les vices de la constit. françoise de 1791, et proposa des vues sur celle de 1792. Thomas Payne fit hommage du livre de Barloff à la conv. le 7 nov. 1792.

BARMOND (*l'Abbé Pérotin de*), conseiller clerc au parlem. de Paris, Député du clergé de la ville de Paris aux Etats-Génér. de 1789. Il fut arrêté à Chalons sur Marne ayant dans sa voiture le Chev. de Bonne-Savardin dont il vouloit favoriser l'évasion; on le reconduisit à Paris; il parut à la barre de l'Ass. pour rendre compte de sa conduite: il fut renvoyé au Châtelet, consigné chez lui et quelques jours après déclaré absous. (Voyez Bonne-Savardin).

BARNASCHIN, major de hussards au serv. de Russie. Cet homme, d'une mauvaise conduite, s'étant vanté devant les officiers de

son corps. d'être capable d'assassiner l'Empereur Paul I, et ayant même assuré qu'il pourroit bien exécuter ce projet, son chef le fit arrêter et conduire à Pétersbourg. L'Empereur curieux de voir un homme qui vouloit attenter à ses jours, le fit paroître devant lui; mais il ne trouva dans ce malheureux qu'une sorte de bête farouche incapable de remords et indigne de pardon. Il laissa donc continuer la procédure, et commua ensuite la peine de mort en une prison perpétuelle. Dix mois après ce prince informé que Barnaschin montroit beaucoup de calme et de repentir, le fit amener en sa présence. Le coupable tombe à ses pieds, demande sa grâce et l'obtient. Paul le place dans ses gardes, lui donne une somme assez considérable, l'avance à son rang d'ancienneté; et cet homme qui le matin croyoit terminer sa vie en prison, n'avoit plus le soir de vœux à former.

BARNAVE (*Antoine-Jean-Marie*), avocat au parlem. de Grenoble, fils d'un procur. au même parlem., député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Né avec beaucoup de talens et de caractère, il donna vivement dans le parti révol.; et emporté par la jeunesse et la violence de ses passions, il lui échappa quelques phrases qui le firent nommer le sanguinaire Barnave: lorsque Mr. de Lalli-Tolendal demanda au nom de la famille de M. Berthier, intendant de Paris, arrêté à Compiègne, que l'Ass. envoyât une députation pour empêcher un nouveau crime, (voyez Foulon), Barnave s'écria: *Le sang qui coule est-il donc si pur!* Ces mots lui furent ensuite bien souvent reprochés. Au mois de juin 1789 il s'opposa à ce que l'on défendît au peuple d'entrer dans la salle pendant les délibérations. C'est lui qui, le 15 juil., proposa le premier le renvoi des nouveaux ministres, que venoit de nommer le roi, et qui déplaisoient à l'Ass. Dans la séance du premier août il se prononça vivement en faveur de la déclaration des droits de l'homme. Le 8, à propos d'un emprunt proposé par Necker, Barnave jeta en avant quelques phrases, qui sembloient faire pressentir qu'on avoit dessein de prendre les biens du clergé, pour les faire servir d'hypothèque au nouvel emprunt, ce qui fut en effet décrété peu après. Le 2 sept. il parla avec son énergie ordinaire en faveur du *veto suspensif* à accorder au roi. Le 15 oct. il essaya de prouver que les biens du clergé appartenoient à l'état, et que le clergé ne pouvoit pas être regardé comme un des ordres de la nation, mais uniquement comme une profession. Il s'éleva le 17 nov. contre le parlem. de Metz, qui avoit refusé l'en-

registrement de quelques décrets de l'Ass., et combattit les bruits qu'on répandoit, que le roi n'étoit pas libre. Il fut un de ceux qui opinèrent le plus fortement pour que ce prince fût privé du droit de faire la paix et la guerre: à cette occasion le peuple le porta en triomphe. Il s'étoit trouvé dans cette discussion en opposition avec Mirabeau, et son discours passe pour un des plus éloquens qu'il ait prononcés. Le 10 déc. il se déclara vivement contre l'opinion de Mirabeau sur le droit d'éligibilité auquel ce dernier vouloit mettre quelques entraves; Barnave plus exagéré que son adversaire, se permit même des personnalités assez fortes contre lui. Le 26 il s'annonça comme l'avocat des protestans, des comédiens, des juifs, et des bourreaux, et sollicita leur admission aux droits de citoyen. Dans la séance du 4 mars il fut nommé membre du comité des colonies. Lorsqu'il fut question du serment que le roi devoit prêter à la fédération, il fit retrancher de la formule proposée par le comité, quelques mots qu'il prétendit ne pas convenir à la majesté du trône. Il fut successivement commissaire pour l'affaire d'Avignon et membre du comité diplomatique. Il eut au mois d'août une affaire avec Mr. de Cazalès; et ce dernier fut blessé d'un coup de pistolet. Barnave s'étoit déjà battu avec le vicomte de Noailles au mois de mars: il tira le premier et manqua son adversaire; le vicomte lâcha son coup en l'air et on les raccommoda. Lors de l'affaire de Nancy, il opina pour que l'Ass. annonçât avec fermeté qu'elle puniroit les coupables de quel grade qu'ils fussent. A la séance du 25 oct. il fut proclamé présid. de l'assemblée. Profitant du trouble violent qui s'éleva à la séance du 25 janv. 1791, à l'occasion des reproches faits aux jacobins, il prit le parti de cette société, et dénonça celle connue sous le nom de *monarchique*, en la qualifiant de *ramas de factieux*. Il fit adopter le 31 janv. un projet de décret pour envoyer à St. Domingne trois commiss. civils, chargés de maintenir l'ordre et la tranquillité publiques. Il proposa aussi d'en envoyer à Cayenne et à la Guiane. Sur la nouvelle du départ de Mesdames, tantes du roi, il demanda que le comité de constit. présentât sous deux jours une loi précise sur les obligations et les devoirs de la famille royale. Dans la séance du 24 fév. on lut cette loi qui défendoit au roi et à sa famille de s'éloigner du lieu où l'Ass. tenoit ses séances. Barnave applaudit à toutes ces dispositions; mais il demanda qu'elles ne fussent que provisoires, en attendant une loi sur la régence. Le 21 fév.,

après avoir rappelé le départ de Mesdames, il ajouta qu'il étoit des émigrations bien plus importantes, dont on commençoit à parler : *Pouvons-nous*, dit-il, *souffrir qu'on répande que des citoyens du sang de nos rois sont les plus cruels ennemis de la France!* Il fut chargé de présenter un projet de décret sur ce sujet. Dans la séance du 11 mai il insista fortement pour qu'on ne portât aucune loi sur les gens de couleur, avant que l'initiative n'eût été faite par les colonies; mais il ne put empêcher qu'nn décret contraire ne passât le 15 du même mois. Le 21 juin, lors de la fuite de Louis XVI, il montra beaucoup de calme et de présence d'esprit, au milieu de la stupeur qui régnoit dans la capitale et sur une partie de l'Assemblée. Il défendit la Fayette contre les reproches qu'on lui faisoit d'avoir été instruit de cet événement; et demandâ qu'on ordonnât aux citoyens de prendre les armes, mais de demeurer tranquilles, avec la ferme résolution d'obéir aux ordres de l'Ass. Sur la Nouvelle de l'arrestation du roi à Varennes, il fut nommé, avec Pétion et Latour-Maubourg, commissaire pour aller chercher la famille royale et la ramener à Paris. Il revint dans la voiture de Leurs Majestés et se conduisit avec tout le respect et les égards convenables; on a même cru qu'à dater de cette époque, il s'étoit entièrement jeté dans le parti du roi. Après que l'Ass. eut entendu le rapport des comités sur ces événemens, Barnave monta à la tribune et fit le récit simple de sa mission, sans ajouter aucune réflexion; il parla ensuite sur l'inviolabilité du roi, et repoussa par des regards de mépris les huées des tribunes. Le 25 juil. il s'éleva contre la proposition d'accorder 15 jours aux soldats pour apporter leurs dénonciations contre les officiers qu'ils auroient forcés d'abandonner leurs places, et finit par dire que les officiers n'avoient été expulsés que par les sous-officiers, qui vouloient jouir plutôt des emplois qui leur étoient destinés par les décrets. Le 5 sept., se croyant désigné par les dénonciations des habitans de Brest, faites à la barre de l'Ass., il reprit la parole sur la loi du 15 mai relativement aux colonies; il réitéra ses protestations contre elle, et qualifia des épithètes les plus fortes ceux qui en étoient les soutiens. L'air de mépris avec lequel on écouta son discours dut le convaincre que le temps de son triomphe étoit passé. Il ne se découragea pas, et deux jours après il fit encore de nouvelles tentatives, présenta de nouvelles observations sur les conséquences de cette loi : il ne fut pas plus heureux. Cependant il parvint, dans la séance du

23, à faire adopter le rapport de ce décret, rapport qu'il indiqua comme la seule mesure pour sauver les îles. Le parti connu sous le nom *d'amis des noirs*, se dévoila entièrement dans cette discussion, et laissa percer le projet, formé déjà depuis long-temps, de rendre la liberté aux esclaves. A la fin de la session de l'Ass. Nat. Barnave fut nommé maire de Grenoble, où il épousa la fille unique d'un conseiller de la cour-des-aides, qui lui apporta nne dot de 700,000 livres; (il étoit lui-même assez riche) mais il ne jouit pas long-temps de sa fortune. Les terroristes le firent décréter d'accusation: un détachement de gardes nationales et de canonniers alla le saisir dans sa maison de campagne, et le conduisit aux prisons de la ville; il fut ensuite transféré à Paris, et condamné à mort le 28 nov. 1793, par le trib. révol. Il étoit né à Grenoble, âgé de 32 ans, petit, mais joli homme, et professoit la religion protestante. Quelques personnes, entre autres Prudhomme, ont avancé que l'esprit de cette secte étoit la seule cause de l'espèce de cruauté que ce jeune homme ardent, mais doux et aimable avoit montré un instant. Lors de son jugement il prononça un discours plein d'éloquence, se conduisit avec la plus grande fermeté, et maltraita beaucoup Dumas, président du trib., qu'il finit par appeler *vil scélérat et infame créature*.

BARON, avocat. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Rheims aux États-Génér.

BARRA, député du dép. des Ardennes au Cons. des 500. Il fut un des membres qui se montrèrent les plus favorables à la rév. opérée en nov. 1799 (brum. an 8) par Buonaparte. Il remplit même à cette époque les fonctions de secrétaire du Cons.; il fut en conséquence nommé membre de la commission intermédiaire de ce même Conseil, et ensuite du Tribunat.

BARRA de Falaiseaux, jeune répub. âgé de 13 ans. Il fit des prodiges de valeur dans la Vendée. Se trouvant un jour cerné par les Royalistes, qui voulurent lui faire crier: *vive le roi*, il aima mieux mourir en criant: *vive la République*. Ce jeune homme nourrissoit sa mère avec sa paye. L'Ass. décréta qu'on lui accorderoit les honneurs du Panthéon, et qu'on feroit une gravure représentant son devouement et sa piété filiale, pour l'envoyer à toutes les écoles primaires, afin de retracer sans cesse à la jeunesse un si bel exemple.

BARRAS (*Paul-François-Jean-Nicolas, Vicomte de*), membre de la Conv. Nat. et Directeur de la Répnb. franç. né à Foxemphoux, en Provence, (dép. du Var) le 30 juin

juin 1755, de la famille des Barras si ancienne qu'on disoit proverbialement dans la province: *noble comme les Barras, aussi anciens que les Rochers de Provence.* Il commença sa carrière milit. comme sous-lieutenant au régt. de Languedoc, où il resta jusqu'en 1775, ayant fait à cette époque un voyage à l'île de France, dont un de ses parens étoit gouverneur, et voyant la guerre allumée dans l'Inde, il passa dans le régiment de Pondichéry; mais il faillit périr en se rendant à la côte de Coromandel Le vaisseau assailli par une violente tempête, donna contre des écueils, et tout l'équipage s'abandonna au désespoir. Barras seul conserva sa présence d'esprit, tira les matelots de leur stupeur, et la construction d'un radeau fut résolue. Il sortit le dernier du bâtiment, et atteignit bientôt une petite île habitée par des Sauvages. Après un mois d'une existence malheureuse, il fut secouru et transporté avec ses compagnons à Pondichéry. Lorsque cette ville se fut rendue, il servit sur l'escadre de Mr. de Suffren et au cap de Bonne-Espérance. De retour en France avec le grade de capitaine, il se livra à son goût pour le jeu et les femmes; ce qui dérangea entièrement sa fortune, la révolution arriva alors, dès 1789 il écrivit contre la cour, et figura dans les ass. baillagères du tiers-état, tandis que son frère siégeoit dans celles de la noblesse. Le 14 juill. 1789 et le 10 août 1792 il prit part à l'attaque de la Bastille et à celle du château des Tuileries. Ce qui est digne de remarque, c'est qu'appelé comme témoin, lors des poursuites que fit le Châtelet sur les journées des 5 et 6 oct. 1789 à Versailles, il déposa: *qu'ayant entendu, le 5, trois personnes dire des horreurs du roi et de la reine, il avoit voulu leur représenter* L'INNOCENCE DU ROI, *mais qu'ayant été mal reçu, il s'étoit éloigné* EN FRÉMISSANT D'HORREUR. En août 1792 il fut nommé juré de la haute cour nat. d'Orléans, et en sept. député du dép. du Var à la Conv. Nat. où il vota la mort de Louis XVI. En oct. de la même année il fut envoyé dans le midi, et eut part aux cruautés qu'y commit Fréron: il paroît qu'il se montra, sur-tout à Marseille, un peu moins barbare que ce dernier. S'étant porté vers Toulon, au moment où cette ville venoit de se livrer aux Anglois, il courut les plus grands dangers, et en sortit avec son courage ordinaire. Après avoir échappé, en combattant, à des gens qui attaquèrent sa voiture à Pignans, il s'embarqua à St. Tropés, arriva de nuit à l'improviste à Nice, et arrêta, au milieu de son armée, le général Bru-

net, qu'il soupçonnoit d'intelligence avec les Anglois. Il suivit toutes les opérations du siége de Toulon, et tira ensuite, une vengeance terrible des habitans de cette ville. On sait qu'en y entrant il manda à la Convent. *que les seuls honnêtes gens qu'il y eût trouvés, étoient les galériens.* Toujours en mission, Barras n'avoit pas pris part à la lutte des Girondins et des Montaguards ; mais sa conduite dans les dép. avoit prouvé qu'il penchoit pour les derniers. Cependant il déplut à Robespierre, et après son retour à Paris, le tyran eut trois fois l'intention de le faire arrêter ; le caractère de Barras, la menace qu'il fit de repousser la force par la force, retinrent Robespierre, et il résolut de l'envelopper dans la grande proscription qu'il méditoit. Barras alors se joignit aux membres des Comités du gouvernement, qui prêts à périr, tentèrent un effort pour renverser leur oppresseur ; et il devint un des principaux acteurs des journées du 8 et du 9 therm. an 2 (26 et 27 juill. 1794). Le 9 il fut nommé commandant de la force armée qui repoussa les troupes de Henriot, et s'empara de Robespierre et de ses complices. Il fut encore chargé du même emploi dans deux circonstances à-peu-près semblables. Le 1er. prair. an 3 (20 mai 1795) contre les débris des terroristes, et le 12 vendém. an 4 (3 oct. 1795) contre les Sections de Paris. Ce furent ces différens services qui le firent bientôt après nommer au Directoire. Il parut d'abord s'y occuper beaucoup plus de ses plaisirs que des affaires ; mais sans renoncer à ses goûts, il sut, par sa fermeté, conserver un grand ascendant sur ses collégues. Sentant que le militaire donneroit, à celui que s'en empareroit, une prépondérance assurée, il parvint à enlever à Carnot le porte-feuille de la guerre : ce fut ce qui les brouilla, et qui fit un instant pencher Carnot du côté des Conseils, dans le sein desquels il s'étoit formé un parti, dont les membres, du reste très-divisés entre eux, désiroient tous borner la puissance Directoriale. Barras pour détruire ce parti, opéra la journée du 18 fructidor an 5 (4 sept. 1797), par laquelle il se défit de deux de ses collégues (Barthélemy et Carnot), et de tous les députés qui le gênoient. Depuis ce moment il régna en maître, jusqu'à l'instant où Sieyès arriva au Directoire, soutenu par un parti puissant, quoique caché. Barras vint cependant à bout par sa fermeté d'en imposer à Sieyès, et resta assis à ses côtés, tandis que Merlin de Douai, Larévellière-Lépaux et Treillard donnèrent leur démission ; cependant il fut aisé de voir à cette épo-

que qu'ayant résisté à ce mouvement, mais ne l'ayant pas fait, il perdoit beaucoup de sa puissance. Aussi devint-il une des victimes de la révolution opérée les 9 et 10 nov. 1799 (18 et 19 brum. an 8) par Buonaparte. Relégué dans sa terre de Grosbois, il se vit accusé tout-à-la-fois d'avoir voulu favoriser les royalistes, servir les jacobins et s'emparer de l'autorité suprême. Ce dernier reproche lui fut fait par Buonaparte lui-même, qui cependant n'oublia pas les services qu'il en avoit reçus, (Voyez ce nom) et promit de le défendre contre ses ennemis. (Voyez à ce sujet BOTTOT.) Barras est grand, robuste et bel homme, il a seulement la peau un peu jaune; lorsque dans une fête publique il paroissoit avec sa robe de pourpre, son manteau écarlate et son panache tricolore, sa figure étoit noble et imposante. Sans avoir beaucoup d'esprit, il a des moyens et cette espèce de génie qui tient au caractère. Il possède plus d'activité que d'instruction; ses manières sont prévenantes, et quoiqu'il parle peu, il excelle dans l'art de tirer les secrets et les connoissances des autres.

BARRÉ, habitant de Paris et l'un des électeurs de cette ville en 1789. Il fut nommé le 3 fév. 1791 adminis. du dép. de Paris. Devenu secrétaire du conseil exécutif provisoire créé lors de la déchéance de Louis XVI, il remplaça Garrat dans le ministère de l'intérieur, le 20 août 1793.

BARRÉ, adminis. du dép. de la Sarthe. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat. Elu de nouveau par ce dép., en mars 1798, au Cons. des Anciens, il passa en 1799 au Corps-législ.

BARREAU, membre du Conseil des Anciens. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. d'Eure et Loire.

BARREAU (*Pierre*), capit. dans les troupes Vendéenes, fait prisonnier à Noir-moutier et fusillé le 7 janv. 1794.

BARREAU, garde du corps du Roi. Il est un de ceux qui furent blessés à Versailles le 5 oct. 1789.

BARRÈRE DE VIEUZAC (*Bertrand*), avocat au par. d. de Toulouse, député du tiers-état de la Sénéch. de Bigore aux Etats-Génér. de 1789. Il avoit publié avant cette époque un *éloge de Louis XII père du peuple*. Il ne se fit connoître dans les commencemens de la rév. que par une feuille assez mal rédigée, intitulée: *Le point du jour*, et par quelques morceaux qu'il fournit aux *Annales patriotiques*. Il eut peu d'influence dans l'Ass. Constituante, quoiqu'il parût assez souvent à la tribune, par ce qu'il y étoit écrasé par une foula d'orateurs. Le 7 juill. 1789 il parla contre les mandats impé-

ratifs. Il s'opposa le 9 août à ce que l'emprunt proposé par Necker fût hypothéqué sur les biens du clergé, représentant à l'Ass. qu'un pareil *gage* mettroit beaucoup d'obstacles à *ses projets sur ces biens*. Il se montra un des plus chauds défenseurs de la liberté de la presse. D'après quelques réflexions que le roi se permit sur la constit., Barrère s'éleva vivement contre lui, et proposa d'en aller sur-le-champ demander à Louis XVI l'acceptation pure et simple. Il parla avec la même véhémence contre les chambres des vacations des parlemens de Rouen et de Metz, qui avoient protesté contre le décret de l'Ass. portant prorogation des vacances des parlemens, et il voulut qu'on instruisît le procès de ces chambres, pour cause de forfaiture. Le 4 janv. 1790 il fut fait secrétaire de l'Ass. Sur la question agitée le 24 fév. 1791, si le roi pourroit s'absenter du lieu où l'Ass. tenoit ses séances, Barrère prononça un discours plein de comparaisons tendantes à avilir la dignité royale; il conclut par un projet de décret aussi ridicule qu'inhumain, tant pour le possesseur que pour l'héritier du trône. Pendant la Législat. il se fit nommer membre du trib. de cassation, et en août 1792 membre du Conseil de justice adjoint au ministre Danton. Elu en sept. député du dép. des Hautes-Pyrénées à la Convent., il y parla peu jusqu'au procès de Louis XVI, et fut envoyé le 23 du même mois en mission sur les frontières d'Espagne. Le 10 oct. il devint membre du comité de constitution, et le 1er décem. président de la Convent. Pendant sa présidence une députation de la commune de Paris étant venue demander le prompt jugement du roi, il répondit que la Convent. s'occuperoit sans relâche du sort de *Louis le traître*; et lorsque Brissot tâcha de faire différer le jugement de ce prince, Barrère s'écria: *que l'arbre de la liberté ne pourroit jamais croître, s'il n'étoit arrosé du sang d'un tyran*. Le 11 décem. il fit subir au roi un interrogatoire qui dura depuis une heure jusqu'à cinq et demie de l'après midi. Le 16 il invoqua la loi de l'Ostracisme contre le duc d'Orléans et les ministres Pache et Roland. Il vota ensuite pour la mort de Louis XVI, et s'opposa de tout son pouvoir à ce que l'on apportât un sursis à l'exécution. Peu de jours après il rédigea l'adresse de la Convent. au peuple, pour le féliciter sur *la mort du tyran*. Ce fut au moment où la *Montagne* renversa le parti de la Gironde, que Barrère commença à jouer un grand rôle dans la Convent., par des rapports ridicules et monstrueux, faits pour exciter à-la-fois

la pitié et l'indignation, et qui rempliroient seuls de gros volumes. Organe du comité de Salut-public, il devint comme le premier ministre de Robespierre; ce fut lui qui présenta presque toutes les lois, toutes les mesures prises par le tyran, et on l'entendit s'écrier, pour lui faire sa cour, un jour où on avoit exécuté 60 personnes très-riches: *nous venons de battre monnoie sur la place de la révolution, et la guillotine est la planche aux assignats.* Les décrets des 31 mai, 1er. et 2 juin 1793 (i perfidement obscurs), qui ordonnoient l'arrestation des gens suspects, la mise hors de la loi des aristocrates, et qui devinrent le coup de mort pour les chefs de la *Gironde*, furent présentés par lui; il fut encore l'instigateur de celui qui remit la Reine entre les mains du trib. révol., et d'un autre qui ordonna la dispersion des cendres des rois et la destruction de leurs tombeaux. En rendant compte de l'incendie de l'arsenal d'Huningue, il n'oublia pas de recommencer ses éternelles diatribes contre Mr. Pitt, et d'assurer que c'étoit lui qui y avoit fait mettre le feu. Sur sa proposition la Convent. condamna à mort tout homme qui se déguiseroit en femme. Il fit ensuite mettre en réquisition, pour la défense de la patrie, toute la jeunesse de France, fit déclarer la guerre à l'Espagne, et obtint la formation de cette *armée révolutionnaire* qui commit tant de crimes et d'exactions. En annonçant la prise de Lyon par les armées de la Rép., il fit la motion de changer le nom de cette ville en celui de *commune affranchie.* Il voulut de plus qu'on élevât au milieu une colonne, avec cette inscription: „*Lyon fit la guerre à „la liberté, Lyon n'est plus.*„ A la suite d'un rapport sur les armées il fit décréter que les distributeurs de fausses nouvelles, désavantageuses à la Rép., seroient déclarés traîtres à la patrie et livrés au trib. révol. Berthelot l'avoit dénoncé aux jacobins, le 1er. déc. 1793, comme acquéreur de biens jusqu'à la concurrence de 600 mille liv. *Cette fortune*, avoit-il dit, *n'est pas celle d'un vrai sans-culotte.* Mieux instruit, le dénonciateur eût pu assurer qu'il avoit près de 3 millions placés en Italie et en Dannemarck. Dans la séance du 5 janv. 1794, il établit en principe que dans une ville assiégée les objets de première nécessité cessoient d'être la propriété de chaque individu, et qu'ils devoient être mis en commun: il obtint un décret sur ce sujet. Le 22 du même mois il prononça un discours, pour prouver que tout homme qui, dans la circonstance présente, osoit parler de paix étoit un ennemi de la patrie. Il fit un

éloge pompeux des troupes répub., et numérant les peuples contre lesquels la France étoit en guerre, il dit que *les nommer, c'étoit compter les vaincus.* En rappelant les conditions auxquelles les puissances étrangères consentoient à reconnoître la Rép. „*Comme si elle avoit besoin, des autres puissances pour exister!* s'écria-t-il; *comme si sa destinée ne la plaçoit pas dans le rôle de ne reconnoître que provisoirement tous les gouvernemens!*„ Une autre fois on le vit qualifier tous les rois de *despotes* et de *tyrans*; *leurs soldats*, dit-il, *sont des machines à fusils, leurs généraux des gens habiles en retraites; et ils sont tous lâches comme des rois.* Dans le courant de fév. 1794 il fit établir la loi désastreuse du *Maximum.* Ce fut lui qui dénonça ensuite le prétendu projet formé par la fille Renaut d'assassiner Robespierre, et qui fit l'annonce du plan de religion rédigé par le tyran. Il fut aussi l'avocat de Joseph Lebon, dont la férocité avoit été dénoncée à la Convent. Il présida en juill. la société des jacobins, et jusqu'au 9 therm. il y ent peu de séances où on ne le vît occuper la tribune durant plusieurs heures. Pendant tous les débats qui précédèrent et préparèrent l'arrestation de Robespierre, il garda le plus profond silence, et ce ne fut qu'à la séance du 28 juill. (10 thermid.), après que la victoire fut entièrement décidée, qu'il parut à la tribune pour y faire un rapport contre les membres dénoncés et arrêtés. Dénoncé lui-même par Lecointre de Versailles, le 25 août comme complice de Robespierre, il fut exclus du comité de Salut-public, et pourtant justifié. Cette accusation fut reproduite le 3 oct., et enfin le 2 mars 1795 il fut décrété d'accusation, et cond., le 1er. avril, à la déportation à la Guiane. Il parvint à s'échapper, et protégé ensuite par le Directoire, il brava toutes les recherches. Il fut même nommé au Conseil des 500; mais il n'osa y paroître. Retiré dans sa province, il y publia deux pamphlets populaires, intitulés: *Montesquieu peint d'après ses ouvrages*, et *De la pensée du gouvernement.* Il avoit à-peu-près 40 ans lors de son jugement; il est d'une belle figure, et aimable comme homme de société. Après la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte, Barrère lui écrivit une longue lettre, pleine de complimens et de raisonnemens politiques; mais dont le but étoit d'obtenir un rappel qui lui permît de reparoître sur la scène révolutionnaire: son décret de bannisement fut en effet levé à la fin de décembre.

BARRIS, fils, commiss. du roi au trib. de Mirande. Il fut en sept.

1791 nommé député du départ. du Gers à la Législ.

BARROT, député du dép. de la Lozère à la Conv. Il y vota la réclusion de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des Anciens il en sortit en mai 1797, et rentra au Corps-Législ. en 1799.

BARRUEL (*l'Abbé*), rédacteur du journal ecclésiastique et auteur d'ouvrages estimés. Sa feuille fut supprimée en août 1792. Il rédigea ensuite en Angleterre un ouvrage intitulé: *Mémoires sur le jacobinisme.* Cette production, dictée par l'esprit de parti et par l'esprit de système, contient des idées bizarres jointes à des recherches très-curieuses.

BARS, Polonois. Kosciusko l'avoit choisi en 1794 pour être envoyé en France, et il avoit déjà ses lettres de créance du conseil suprême pour se rendre à Paris en qualité d'ambass. extraord., lorsque son parti fut détruit par la prise de Varsovie. Il quitta alors la Pologne et se retira en Suisse.

BARSAC, membre de la commiss. milit. de Bordeaux qui fit périr tant de victimes pendant le règne de la terreur. Se trouvant dans cette ville en oct. 1796, il parut dans un groupe de jeunes gens; l'un d'eux s'écria: *Voilà l'assassin de mon père!* A l'instant Barsac se vit assailli à coups de pierres et de bâtons, et il eut bien de la peine à se sauver dans une maison voisine. Un bataillon vint pour le délivrer; il y eut une espèce de combat, et on ne put lui sauver la vie qu'en le conduisant au château Trompette.

BARST, chanoine de Gand et curé de Saint-Nicolas. Lors de l'insurrection des Pays-Bas en 1789, il se distingua par son zèle contre le gouvernement autrichien, et contribua beaucoup à la conquête de Gand en raffermissant le courage des patriotes. Il fut nommé commissaire par les États pour entrer en négociation avec le génér. Ferrari, chargé par l'Empereur de faire différentes propositions aux révoltés. Barst rejeta ces propositions, et eut l'impudence de donner pour toute réponse une copie du manifeste de Van der Noot, qui déclaroit, au nom de la nation, l'Empereur déchu de sa souveraineté: il n'accorda de passe-port à ce génér., qu'après lui avoir fait promettre par écrit de ne point servir contre la nation Belgique.

BARTEZIN, membre de la Conv. Il attesta, le 14 av. 1795, que Borie (voyez ce nom) avoit dansé devant la guillotine en habit de représ. du peuple.

BARTHÉLEMY (*Jean-André*), député du départ. de la Haute-Loire à la Conv. Nat. où il vota la mort de Louis XVI. Il étoit pa-

rent de l'abbé Barthelémy, ainsi que du directeur de ce nom. Après la session il fut employé comme commiss. du Directoire.

BARTHÉLEMY, fabricant de savon de Marseille. Il profita de la rév. pour exiger à main armée 15,000 liv. d'un ancien cons. au parlem. d'Aix, sous prétexte que ce magistrat lui avoit fait autrefois perdre un procès.

BARTHÉLEMY (*François*), ambassadeur et directeur de la Rép. franç. Il est neveu de l'abbé Barthélemy qui obtint une juste célébrité par ses travaux et notamment son *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*. Cet abbé étoit protégé par M. de Choiseul, qu'il avoit accompagné dans une mission en Italie; et à son retour, le jeune Barthélemy fut placé dans les bureaux de Versailles. M. de Breteuil l'emmena ensuite avec lui en Suisse, puis en Suède; et lorsque M. d'Adhémar fut nommé ambassadeur près de cette cour, Barthélemy l'y accompagna comme secrétaire de légation. M. d'Adhémar ayant été rappelé, il y devint ministre plénip. et y demeura assez long-temps, même pendant l'ambassade de M. de la Luzerne. La rév. franç. le porta bientôt lui-même à celle d'Angleterre, et en décem. 1791 à celle de Suisse. C'est là où il commença à jouer un rôle distingué en signant, le 12 av. 1795 à Bâle, la paix au nom de la France avec la Prusse; le 22 juillet de la même année avec l'Espagne, et le 28 août suivant avec la Hesse. Il eut aussi cette année quelques communications avec M. Wickam, relatives à une pacification avec l'Angleterre; mais elles demeurèrent sans effet. En général Barthélemy se conduisit avec assez de modération pendant sa mission en Suisse; et toutes les démarches qu'il fit contre les émigrés ou prêtres exportés, doivent être attribuées en grande partie à la crainte que lui inspiroit son secrétaire de légation Bacher, qui voué aux jacobins, leur rendoit un compte exact de sa conduite, et lui forçoit souvent la main. Quand Letourneur sortit du Directoire, Barthélemy fut élu pour le remplacer; mais il garda peu long-temps cet emploi, que sa modération et son défaut de caractère le rendoient peu propre à occuper. Il paroît que sans être uni avec Carnot, qui ne visoit qu'à dominer, et sans avoir de parti lié avec les membres des Conseils, qui étoient eux-mêmes divisés en plusieurs factions, il improuvoit la conduite de Barras et de ses deux autres collègues: c'est ce qui fit cause qu'il se vit enveloppé dans la proscription du 18 fructid. an 5 (4 sept. 1797) et cond. à la déportation. Arrivé à Cayenne il faillit

y périr de maladie, et finit, après quelques mois de captivité, par s'échapper avec six de ses compagnons d'infortune, et un serviteur, ou plutôt un ami fidelle, (Voyez le Tellier,) qui l'avoit suivi volontairement dans son exil. Il séjourna alors dans les possessions angloises, passa ensuite en Angleterre, puis sur le continent, et fut rappelé par Buonaparte en déc. 1799.

BARTHOUL (*Pierre*) de Taillac, noble, âgé de 66 ans, né et dom. à Nérac, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort comme conspir. le 23 prair. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux.

BARTON de Mont-Bas (*G. S.*), noble, âgé de 50 ans, capit. d'infant. natif de Bellac, dom. à Paris, cond. à mort le 8 thermid. an 2, par le trib. révol, comme l'un des conspir. de St. Lazare.

BARVILLE (*de*), officier aux Gardes. Il fut en 1789 député de la noblesse du Baill. d'Orléans aux Etats-Génér. Il donna sa démission et fut remplacé par M. de Césarges.

BASCLE (*le*) d'Argenteuil. Voyez Argenteuil.

BASILE, paysan des environs de la ville de Montmorency, près Paris, avec lequel J. J. Rousseau se plaisoit à causer, et dont il parle quelquefois dans ses ouvrages. Il fut présenté à l'Ass. Nat. dans la séance du 27 août 1791.

BASILE, capit. du vaisseau *la Montagne*, que montoit Jambon-St. André, le 1er. juin 1794, jour où l'amiral Hoove battit la flotte françoise, dont ce bâtiment faisoit partie. Basile fut tué dans le combat: Jambon avoit abandonné son bâtiment, qui combattoit en première ligne, pour passer sur une frégate.

BASQUINAT de Mugriet, lieutenant-général du Baill. de St. Sever. Il fut en 1789 député du tiers-état des Sénéch. de St. Sever, Dax et Bayonne aux Etats-Génér.

BASSAL, chanoine régulier, curé constit. de St. Louis de Versailles, vice-président du district de cette ville. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de Seine et Oise à la Législ. Il y appuya avec véhémence la proposition faite d'accorder une amnistie à Jourdan coupe-tête et ses complices, prétendant que *ces vertueux patriotes* n'avoient jamais combattu que les ennemis de la patrie. Devenu membre de la Conv. Nat., il y vota la mort de Louis XVI, et le 22 janv. 1794 il fut nommé secrétaire de l'assemblée. Dénoncé aux jacobins, le 27 mars, comme ayant agi avec trop peu de vigueur contre les agitateurs du départ. du Jura, il prit la parole le lendemain pour se justifier; la société satisfaite des raisons qu'il donna, rendit justice à

son patriotisme. Il devint ensuite président du même club. Il fut envoyé en mission à la fin de 95, sous prétexte de régler le nouveau mode de péage, introduit sur les frontières, et de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée d'Italie; mais on crut que le vrai but de son voyage étoit d'observer Barthélemy. Il avoit aussi été envoyé en 1793 à Lyon, et avoit eu part à toutes les cruautés qui s'étoient commises dans cette ville, après le siége qu'elle soutint contre les troupes de la Convention. A la fin de la session Championnet en fit son secrétaire: cela seul donne une idée des principes de ce général.

BASSENGE, député du tiers-état du pays de Liége, nommé commiss. pour assister aux conférences des trois ordres, en août 1789, puis envoyé des Etats à la chambre impériale de Vetzlar, le 5 sept. Il eut successivement la même mission à Berlin le 17 janv. 1790, et en sept. au congrès de Francfort. Il étoit à cette époque à la tête de la révolte du pays de Liége; et il fut excepté de l'amnistie accordée en 1792 aux auteurs des troubles de ce pays.

BASSET (*Anthelme*) de Montchal, âgé de 70 ans, natif de Montluel, noble, lieut. au régt. de Picardie, dom. à Montluel, départ. de l'Ain, cond. à mort comme contre-rév. le 14 niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BASSET père (*Louis*) de Lamarelle, âgé de 53 ans, né à Lyon, ex-présid. au Grand-Conseil de Paris, cond. à mort le 19 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg, où il étoit détenu.

BASSET (*Fleuri-Lucien-Hector*) de Lamarelle, fils du précéd., noble, âgé de 18 ans, né et dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort le 19 messid. an 2, comme complice de la conspir. du Luxembourg.

BASSET (*Marie*), mère du précédent. Voyez Bordeau.

BASSEVILLE, envoyé extraordinaire de France à Rome en 1793. Il refusa de faire placer l'écusson de la Rép. sur la porte de la maison du consul de France, mesure qui lui avoit été prescrite par le cit. Mackau, ambassadeur à Naples. Cependant, comme ses domestiques portoient la cocarde Nat. le peuple irrité contre les François, le poursuivit à coups de pierres dans l'après-dîner du 13 janv. Il se retira dans la maison du Sr. Mouette, banquier; il y fut frappé d'un coup de rasoir dans le bas ventre et mourut 34 heures après. La relation que le gouvernement romain fit publier de cet événement, portoit que Basseville

rétracta son serment à la constit. et mourut dans des sentimens de piété.

BASSON, membre de la comm. popul. de Lyon, lorsque cette ville prit les armes contre la Conv. Il fut gagné pendant le siége par Dubois-Crancé, qui l'engagea à empoisonner le génér. Précy. Il fut arrêté, convaincu et fusillé en sept. 1793.

BASTIDE, homme de loi à Gros-Pierre, administrateur du départ. de l'Ardèche. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce dép. à la Législat.

BASTIEN, curé de Xeuilley. Il fut en 1789 député du clergé du Baill. de Toul aux Etats-Génér. Il donna sa démission et fut remplacé par M. Chartrieu.

BASTOUL, soldat au régt. de Vivarais. Devenu génér. de brigade au serv. de la Rép. franç., il fut employé à l'armée de Sambre et Meuse en 1793: en avril 1797 il se distingua à la prise du village de Hettersdorff.

BATAGLIA, patricien de Venise. Buonaparte montra beaucoup d'estime pour lui et demanda, en juin 1797, à l'avoir auprès de sa personne. Il le garda avec lui au château de Montebello, et ils travaillèrent de concert à la *régénération* de l'Italie. Ils se connoissoient depuis long-temps, et Bataglia avoit toujours témoigné à Buonaparte sa haine contre le gouvernement vénitien.

BATAILLÉ (*Augustin*), âgé de 46 ans, né à la Charité sur Loire, ouvrier en indiennes. Il demeuroit à Nantes, fut commissaire et agent secret du comité révol. organisé par Carrier, et se rendit coupable de toutes sortes de cruautés.

BATOULT, présid. du trib. d'Arnay-sur-Arroux. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Côte-d'Or à la Législat. Il occupa le fauteuil à la 1re. séance, en qualité de doyen d'âge.

BATELLIER, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de la Marne, et il y vota la mort de Louis XVI. Le 29 juil. 1795 il fut dénoncé par la commune de Vitry-sur-Marne, comme un terroriste forcené. Quoiqu'il n'eût pas de mission particulière pour cette commune, il y faisoit de fréquens voyages et chaque fois pour y commettre de nouvelles cruautés. Il fut spécialement chargé pendant la Convent. de surveiller la fabrication d'armes à Meulon. A la fin de la session il fut employé comme commiss. du Directoire dans son département.

BATTEUX, cuisinier, employé comme commiss. par les représentans du peuple Carrier et Prieur de la Marne, pendant leur mission à Nantes. Il faisoit creuser à Josselin des fosses par les malheu-

reux mêmes qui devoient y être enterrés.

BATZ (*Baron de*), député de la noblesse de la Sénéch. de Nérac aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791 contre les innovations faites par l'Ass. Nat. En juin 1794 il fut dénoncé comme chef de la fameuse *conspiration de l'étranger*, qui coûta la vie à tant de malheureux, que le féroce Elie Lacoste fit envelopper dans le même décret d'arrestation. Batz vint à bout de s'échapper : cependant il fut arrêté le 15 oct. 1795, et conduit à la prison du collége Duplessis, comme un des plus actifs agens des royalistes. Si l'on en veut croire le rapport que fit Tallien au Conseil de 500, le 9 juin 1796, le baron de Batz étoit en correspondance avec les émigrés, les ennemis de la Rép. et tous les contre-révol.

BAUCHETON (*François*), avocat au Bailliage d'Issoudun. En 1789 il fut nommé député du tiers-état de la Sénéch. du Berry aux Etats-Génér., et en 1792 du dép. du Cher à la Conv. Nat. où il vota la détention de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des 500 il en sortit par la voie du sort en mai 1797.

BAUCHETON, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de la Marne.

BAUDI, citoyen de Genève. Arrêté et traduit en jugement comme aristocrate, lors de la révolte qui éclata dans cette ville au commencement de 1794, il fut déclaré innocent à l'unanimité des voix. Le peuple furieux de ce jugement se jeta sur lui et le massacra à coups de crosses et de baïonnettes. Son père, vieillard septuagénaire qui accourut pour le sauver fut cruellement maltraité, et son frère, qu'on arracha d'une maison où il s'étoit réfugié, perdit la vie dans des tourmens affreux. Son crâne, détaché de sa tête à coups de talon de crosse, servit de vase à ses bourreaux.

BAUDIL (*Etienne-François*) de Senchon, ex-grand prévôt de Maréchaussée, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 6 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BAUDIN (*Antoine*) de St. Laurent, noble, âgé de 70 ans, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort le 12 messid. an 2, par la comm. milit. de la dite ville, comme convaincu d'avoir fait fait passer de l'argent à 3 de ses enfans émigrés.

BAUDIN (*Pierre-Charles-Louis*), avocat à Sedan et maire de cette ville, député du dép. des Arden-

nes à la Législat., en 1791. Il fut envoyé à l'armée de la Fayette le 17 août 1792, pour y porter le décret de déchéance du roi, après que Kersaint et ses collégues eurent été arrêtés à Sedan. Devenu membre de la Convent. Nat., il vota pour la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Sans posséder des talens, il étoit travailleur: il fut employé dans les comités, et fit souvent des rapports. Le 18 août 1795 il se présenta au nom de la commission des 11, pour annoncer que la rév. étoit finie, et proposer les moyens de la terminer sans secousse. Son discours à ce sujet est un des plus curieux qui ait jamais été prononcés à la tribune. Il termina par un projet de décret dont on adopta le 1er. article, portant que le nouveau corps législatif seroit formé des deux tiers des membres de la Conv. et des nouveaux députés nommés par les ass. électorales. Le jour où la constit. fut proclamée, il fit un rapport qui n'est pas moins curieux que tous ceux qu'il avoit faits précédemment, par la manière dont il peignit les travaux, les droits de la Convent. et l'état de la Répub. A la séance du soir du 23 sept., il fut nommé présid. de la Convent.; le 1er. oct., s'appuyant d'une prétendue demande des habitans du pays de Bouillon, il proposa de réunir à la Rép. cette principauté, composée d'une ville et de 52 communes. Le 26 oct. il fit les fonctions d'archiviste, lors de la formation des deux Conseils. Le lendemain il fut élu secrétaire de celui des Anciens. Le 1er. nov. il fut nommé présid. du même Cons. Le 2 janv. 1796 il demanda qu'on jugeât les prévenus, renfermés dans les prisons de Paris au nombre de 2446, et fit nommer une commission de 3 membres, chargée de présenter un prompt rapport à cet égard; le 7 il s'opposa à ce qu'Aimé fût simplement exclus du corps législat., et demanda qu'on le traduisît devant la Haute-cour-nationale. Toujours assez incertain dans ses principes, on le vit défendre, avec Courtois, les élections jacobines de la Guianne, puis combattre la loi sur les droits successifs des émigrés. „*Si parmi des millions d'hommes coupables*, dit-il, *il s'en trouve dix justes, la loi qui les punit seroit injuste.*„ Le 3 juin il prononça un discours tendant à engager le gouvernement à se défier également des royalistes et des jacobins, et à surveiller toutes les factions, aussi dangereuses les unes que les autres pour la tranquillité publique. Il mourut en 1799, et les Consuls firent à son fils, élève de la marine au Havre, une pension de mille livres, qui devoit durer jus-

qu'au jour où il seroit promu au grade d'enseigne de vaisseau.

BAUDOT, membre de la Conv. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de Saône et Loire; et vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les 24 heures. Se trouvant en mission à Toulouse, lors des événemens des 31 mai, 1er. et 2 juin 1793, qui renversèrent le parti de la Gironde, il crut prudent de quitter cette ville, à cause des mouvemens qui s'y manifestèrent contre les représentans du peuple. Il alla ensuite faire exécuter le décret de la Conv. du 1er. août 1703, qui suspendoit de leurs fonctions et remplaçoit les membres des corps administratifs de Montauban; puis se transportant à la tête de l'armée révol., avec Tallien et autres, à Bordeaux, il commit dans cette malheureuse ville toutes sortes d'exactions et de cruautés, qui ne furent que comme le prélude des horreurs qu'il se permit peu de temps après en Alsace. *Marat n'a demandé que 200 mille têtes*, disoit-il, *mais fussent-ils un million* (les suspects), *détruisons-les entièrement.* Le 21 mars 1794 il fut nommé secrétaire de la Conv. Il fut dénoncé le 1er. juin 1795 pour faits relatifs à sa mission dans le dép. du Bas-Rhin; on le décréta d'arrestation dans cette même séance, d'après cette dénonciation, et comme ayant pris part à la révolte jacobine des 1er., 3 et 4 prair. an 3 (20, 22 et 23 mai 1795) contre la Convent. Il fut ensuite relâché par amnistie. Il étoit prêtre avant la révolution.

BAUDOT, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de la Loire-Infér.; mais son élection fut cassée par suite de la journée du 18 fructid. (4 sept. même année.)

BAUDOUIN de la Maison-blanche, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Lanion aux Etats-Génér. de 1789.

BAUDOUIN, imprimeur de l'Ass. Nat. Il lui fit hommage, le 21 août 1791, du premier volume des Procès-verbaux de ses séances, imprimé sur papier vélin. Cette offre fut accueillie, et on ordonna qu'il en seroit fait mention au procès-verbal. Le 12 oct. 1793 il envoya à la Conv. la médaille qu'il avoit reçue en 1789, comme électeur, disant qu'un républicain ne pouvoit rester dépositaire d'un monument sur lequel se trouvoit l'effigie d'un tyran.

BAUDRAN, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de l'Isère, et il y vota la mort de Louis XVI. Au commencement de 1794 il fut envoyé en mission dans le dép. de la Mayenne. Lorsque Carrier fut dénoncé à la Conv. il fut un des membres chargés d'examiner sa

conduite. Après la session il rentra dans l'obscurité.

BAUDRU (*Jean-Antoine*), curé. Il fut nommé en 1791 évêque constit. du dép. des Vosges. (St. Diez)

BAUDRY (*Henri-Aimé*) d'Usson, noble, dom. à Olonne, canton des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme chef de Vendéens, le 26 av. 1793, par la comm. milit. séante aux Sables.

BAUDUS (*Joseph Guillaume*), noble, lieutenant civil et criminel du sénéchal de Cahors, âgé de 69 ans, né et dom. à Cahors, cond. à mort comme contre-rév., le 17 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BAUER, génér. command. une div. de l'armée russe en Pologne, sous les ordres du génér. Igelström. Il fut fait prisonnier, avec le détachement à la tête duquel il avoit dû s'emparer de l'arsenal de Varsovie, le 17 av. 1794, lors de l'insurrection qui éclata dans cette ville contre les Russes. En 1799 il fut employé à l'armée qui s'avança en Suisse contre les Franç., sous les ordres de M. de Kortzakoff: c'est son régiment qui fut joint alors à l'armée de Condé pour en faire l'avant-garde. A la fin de l'année il alla prendre le commandement dans la division russe, qui avoit attaqué la Hollande de concert avec les Anglois, et qui s'étoit retirée ensuite à Jersey.

BAUGEMANN, hollandois, commis au bureau des affaires étrangères. Il fut nommé ambassad. de la Rép. Batave à Copenhague, en nov. 1796.

BAUJARD, membre de la Conv. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de l'Ile et Vilaine, et il y vota la mort de Louis XVI. Après la session il rentra dans l'obscurité.

BAUMELIN, membre du directoire du district de Béfort. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Haut-Rhin à la Législat.

BAUSIO, député de Corse à la Conv. Nat. Il vota pour la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix.

BAUSSET (*Vicomte de*), capit. de la garde du roi, âgé de 43 ans, cond. à mort, le 8 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de St. Lazare, où il étoit détenu.

BAUSSET (*le Chev. de*), commandant le fort St. Jean à Marseille. Ayant refusé de le livrer au peuple, ainsi que les clefs du magasin à poudre, il fut massacré et sa tête portée au bout d'une pique, le 1er. mai 1790.

BAUVILLIERS (*P. M. V.*) duc de St. Agnan, âgé de 27 ans, né à Paris, dom. de St. Agnan, cond. à

mort comme complice de la conspir. de St. Lazare, le 6 therm. an 2.

BAUVILLIERS, duchesse de St. Agnan. Voyez Beranger.

BAUVOIS (*C. L. A.*), âgé de 25 ans, né à Saint-Brieux, dép. des Côtes du Nord, noble et sous lieut. au régt. de colonel génér. infant., cond. à mort, par le trib. rév. de Paris comme conspir. dans la maison des Carmes, le 5 therm. an 2.

BAUW (*Pierre*), cultivateur de la West-Flaudre. Il fut décoré d'une médaille d'or, par ordre de l'archiduc Charles, pour s'être distingué lorsque les paysans de cette province prirent les armes contre les François, en août 1793.

BAUX, député extraordinaire des communes de Bordeaux. Il réclama, le 10 mai 1791, à l'Ass. contre les signatures apposées à une prétendue adresse des communes de Bordeaux, tendante à persuader que leur vœu étoit favorable à l'opinion des Amis des Noirs et à consacrer la validité du principe posé : *que les hommes de couleur devoient jouir du titre de citoyen actif.*

BAUX, (*Mrs.*) négocians à Marseille. Ils adressèrent à l'Ass., dans sa séance du 19 av. 1791, les cartes et le journal d'un voyage, dans lequel un capit. marchand avoit découvert des îles, qu'il avoit nommées îles de la rév., en en prenant possession au nom de la Nation françoise et du roi des François. L'Ass. accepta les cartes et ne voulut point des îles, *vu qu'elle avoit renoncé aux conquêtes.*

BAYARD, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de l'Oise; mais il fut cond. à la déportation par suite de la journée du 18 fruct. an 5 (4 sept. 1797). Il s'échappa et ne fut point conduit à la Guiane.

BAYARD (*Louise Magdal.*) Descombeaux, noble, dom. à Vienne, dép. de l'Isère cond. à mort comme conspir., le 19 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BAYARD, chirurgien major de la section de l'indivisibilité. Il avoit la direction d'une des salles de l'hospice de la Conciergerie; l'humanité avec laquelle il se conduisoit lui attira la haine de Robespierre. Il refusa un jour de livrer un de ses malades, qu'on vouloit conduire à la mort. „*Ah !* s'é-„*cria-t-il, si l'on est si altéré de* „*sang, qu'on me guillotine moi-*„*même.*„ Il parvint à sauver la victime. Réintégré par trois fois dans sa place, il la perdit autant de fois, par le courage et le zèle qu'il mit à soigner ses malades et à les préserver de l'échafaud. On le vit se présenter lui-même devant le tribunal, plaider la cause et sauver plusieurs femmes grosses,

au

au risque de périr à leur place. Une autre fois il cacha l'enfant d'une mère qui venoit d'accoucher, et qui devoit être guillotinée aussitôt après ses couches : il seroit impossible de citer tous les traits de ce genre, qui ont rendu Bayard cher à tous les malheureux qui habitèrent l'hospice de la Conciergerie et ensuite de l'archevêché de Paris, où les malades furent transportés, de peur de la peste.

BAYET *(de)*, offic. d'artillerie, habitant de Carpentras. Choisi par ses concitoyens pour diriger l'artillerie employée à repousser une horde de brigands avignonais, il déploya autant de bravoure que de talens militaires, le 6 mai 1791. En 1792 il fut employé à l'armée de Dumouriez, et se distingua à la bataille de Gemmape.

BAYEUX, procureur-sindic du dép. du Calvados, demeurant à Caen. Il fut accusé de correspondance avec MM. de Montmorin et de Lessart ex-minis.; en 1792 il étoit détenu dans les prisons de cette ville, et fut massacré par le peuple.

BAYLE *(Moïse)*, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. des Bouches du Rhône, et il y vota pour la mort de Louis XVI. Il étoit commiss. avec Boisset à Marseille en 1795, lors de l'insurrection des sections de cette ville, qui après avoir fait visiter leurs papiers, les chassèrent de la ville, et armèrent en faveur des Lyonnois. Le 22 oct. Bayle réunit la majorité des suffrages pour la place de présid. de la Conv. Voué au parti de la *Montagne*, il fut membre du comité de Sureté-génér., partagea les crimes de ce comité, et le 23 mars 1795 il déclara qu'il ne séparoit pas sa cause de celle de Barrère et autres membres des comités du gouvernement, alors accusés. Le 5 avril il fut décrété d'arrestation, comme ayant fomenté des troubles, notamment dans le midi, pour soutenir les restes du parti terroriste, et sauver Barrère et ses complices. Il eut l'adresse de s'évader, et le 17 avril l'Ass. décréta qu'il se constitueroit prisonnier, sous peine d'être déporté. Il fut bientôt après amnistié.

BAYLE *(Pierre)*. Voyez Baille, on le croit frère, ou parent du précéd.

BAYLE *(Jean Clément)*, âgé de 46 ans, né au port St. Marie, ancien militaire, dom. à la Réole, dép. de la Gironde, cond. à mort le 11 messid. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux, comme contre-rév. et aristocrate, ayant deux fils émigrés et gardes du roi.

BAYON *(Madame)*, jeune femme de 18 ans; habitante de l'île de St. Domingue. Elle se plongea un

poignard dans le cœur, pour se sonstraire aux outrages dont elle étoit menacée de la part de deux noirs, qui se la disputoient lors de l'insurrection d'août 1791.

BAZIN, avocat. En 1789 il fut député du tiers-état du Bailliage de Glen aux Etats-Génér. et en 1798 du dép. du Loiret au Cons. des 500.

BAZIN, cuisinier avant la rév. Il devint inspecteur des travaux d'artill. et fut traduit au trib. révol. comme convaincu d'avoir écrit à l'administration de police de Paris des lettres qui provoqnoient le rétablissement de la royauté. Relâché sur la déclaration du jury, portant qu'il ne paroissoit pas avoir des intentions contre-révol., il fut arrêté de nouveau le 23 juin 1796, comme l'un des complices de Babœuf; mais il fut ensuite élargi.

BAZIRE (*Claude*), fils d'un portier des Chartreux de Dijon, commis aux archives des états de Bourgogne et avocat. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Côte d'Or à la Législat. Il signala son arrivée à l'Ass. par les motions les plus insultantes contre le roi. Dans la séance du 11 nov. 1791 Il dénonça à l'Ass. M. Varnier, receveur-génér. des finances à Dijon, comme auteur d'une lettre écrite à un receveur particulier de la même ville, et par laquelle il l'engageoit à envoyer des hommes à Coblentz. Bazire pressé de dire par quelle voie cette lettre lui étoit parvenue, s'y refusa, et n'en persista pas moins à demander l'arrestation de Mr. Varnier. C'est lui qui, le 25 du même mois, fit créer le comité de surveillance, composé de 12 membres. Il formoit avec Chabot et Merlin de Thionville le *trio Cordelier* composant un nouveau comité de surveillance, au milieu du comité de surveillance même. Le 16 déc. il demanda que l'Ass. abolît les lois qui, dans une partie de la France, privoient les enfans, pendant la vie de leur père, de la jouissance des biens qui leur étoient acquis. Le 4 fév. 1792 il dénonça à l'Ass. l'exportation du numéraire hors du royaume, et prétendit qu'elle étoit déjà montée à 6,800,000: il annonça qu'on venoit de remettre au comité de surveillance une boîte pleine de médailles de Monneron, dont chacune renfermoit un Louis-d'or. Il se distingua le 7 fév. parmi ceux qui demandèrent le séquestre des biens des émigrés. Il fut un des soutiens de la fable du prétendu Comité-autrichien, et il n'oublia rien pour l'accréditer. Ce comité, formé sous la direction de la reine, de l'ambassadeur d'Autriche, et composé de plusieurs ministres et grands seigneurs, vouloit (selon Bazire, Chabot, Gensonné, Brissot etc.) opérer une contre-révol., par le moyen de

l'Autriche, et récompenser ensuite largement cette puissance. Le 28 mai il sollicita avec force le licenciement de la nouvelle garde du roi, qu'il représenta comme formée contre le vœu de la loi; il avança qu'elle avoit donné des repas où l'on avoit porté les santés du roi, de la reine et des princes. Le 2 juill. il se permit, dans une discussion, d'insulter le présid. et de l'appeler *escamoteur de décrets:* il fut rappelé à l'ordre. C'est lui qui, après la demande d'un décret d'accusation contre M. de la Fayette, proposa de licencier tous les officiers de l'armée, en autorisant les soldats à nommer à leurs places ceux qui auroient mérité leur confiance; quelques jours après il demanda que la tête de la Fayette fût mise à prix et qu'il fût déclaré traître à la patrie. Il fut un des instigateurs de la journée du 10 août, qui renversa la monarchie. Devenu membre de la Convent., il demanda, le 26 décem. 1792, que Louis XVI, dont on venoit d'entendre la défense, fût jugé sans désemparer; et lors de son jugement il le condamna à mort. Il fut nommé en fév. 1793 membre du comité de Sureté-génér. Envoyé en mission à Lyon, avec Legendre et Rovère, il força les officiers municipaux, nommés par les citoyens de cette ville, à se démettre et à céder leurs places à des factieux, associés de Châller, et choisis par le club des jacobins: ces vexations amenèrent la révolte de Lyon, et le siége qu'il se vit forcé de soutenir ensuite. Le 28 août il fit décréter que la Rép. demeureroit en état de révolution jusqu'au moment où elle seroit reconnue par les puissances. Il déplut enfin à Robespierre, qui le fit accuser de desseins contre-révolutionnaires, comme complice de la faction *Dantoniste*. Interrogé par le comité de Salut-public, il fut décrété d'accusation, cond. à mort le 16 germ. an 2 (5 av. 1794) et exécuté le même jour que Danton. Il étoit alors âgé de 29 ans. Il s'étoit distingué à Dijon dès les commencemens de la révolution, par ses principes factieux et incendiaires; plusieurs fois il sonna le tocsin pour ameuter le peuple: devenu membre du comité milit., formé dans cette ville, on le voyoit à la tête de tous les attroupemens. Pour donner encore plus d'activité à son sang, il prenoit 10 ou 12 tasses de caffé par jour, et malgré sa foible structure, il avoit toujours l'attitude d'un forcené. Sa femme a avoué qu'en 1789 il se réveilloit fréquemment en sursaut et criant de toute sa force: *Ah mon dieu, on va me pendre!* Enfin pour achever de le faire connoître, il suffit de rappeler que le 16 mars 1792 il parla en faveur de Jourdan coupe-

tête et de ses complices, pour lesquels il osa solliciter une amnistie. Voici ce qu'en dit un ouvrage imprimé en 1798 : „ Bazire étoit „ bête, méchant, perfide et men- „ teur; il accusoit sans cesse, et „ forgeoit des dénonciations dès „ que sa faction avoit besoin de „ nuire à quelqu'un. L'odieux de „ son caractère lui fit jouer un rôle „ parmi les jacobins; il servoit „ d'espion au comité de Sureté-gé- „ nérale : il étoit *Crétois*, c. à. d. de la „ *crête* de la *Montagne*. Il figura „ lors de la chute des Girondins; „ enfin Robespierre n'ayant plus „ personne à faire dénoncer, le fit „ guillotiner. „

BAZOCHE, avocat du roi au bailliage de St. Mihel en Lorraine. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Bar-le-Duc aux Etats-Génér., et en sept. 1792 du dép. de la Meuse à la Conv., où il vota pour que Louis XVI fût détenu, comme otage, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus d'obstacles à sa déportation.

BEAUCAIRE, ancien capit. de vaisseaux. Il fut tué, ainsi que six autres personnes, dans une rixe sanglante qui éclata entre deux parties de la garde nationale de Toulon, au mois d'août 1791.

BEAUCHAMP (*Lord Comte de*), cons. privé de S. M. B., minis. ppl. auprès du roi de Prusse. Il signa, en cette qualité, le traité d'alliance conclu entre ces deux puissances, le 24 juill. 1793, devant Mayence.

BEAUCHAMP, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de l'Allier, et il vota pour la mort de Louis XVI, avec restriction de l'examen de la question du sursis et du renvoi aux assemblées primaires. Devenu membre du Cons. des 500, il passa, après la rév. opérée par Buonaparte, dans le Corps-législatif.

BEAUCHAMPS (*Mis. de*). En 1789 il fut député de la nobl. de la Sénéch. de St. Jean-d'Angely aux Etats-Génér.

BEAUDEL, présid. du comité génér. des sections de Toulon. Il remplissoit cette place lorsque cette ville fut remise aux Anglois, en 1793, et il signa le traité conclu avec l'amiral Hood. Par ce traité les Anglois s'engageoient à ne regarder Toulon que comme un dépôt, remis entre leurs mains jusqu'au rétablissement de la monarchie.

BEAUDOIN, boulanger de Liége, général de brigade au service de la Rép. fanç., mis hors de la loi le 9 thermid. an 2 (27 juill. 1794), et exécuté deux jours après, comme complice de Henriot et vendu à Robespierre.

BEAUDRAP (*de*). Il fut en 1789 député aux Etats-Génér. par la nobl. du Baill. de Coutances. Il signa les protestations des 12 et

15 sept. 1791, avec protestation particulière contre les atteintes portées aux droits et prérogatives de la province de Normandie et l'abolition de ses coutumes.

BEAUGEARD, voyez BAUJARD.

BEAUHARNOIS (*François Mis. de*). En 1789 il fut nommé député-suppléant de la noblesse de Paris extra-muros, et ayant été appelé à l'Ass. Nat., il s'y montra constamment attaché à la monarchie, et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par cette Assemblée.

BEAUHARNOIS (*Alexandre Vicomte de*), maj. en second d'infanterie. En 1789 il fut député de la nobl. du Baill. de Blois aux Etats-Génér. Quelques succès dans la société, quelques agrémens dans la conversation, le firent prôner par ses amis; ébloui alors par l'encens qu'on lui prodiguoit et par la supériorité qu'il possédoit dans l'art de la danse, il se crut un grand homme. On le vit bientôt au nombre de ceux qui frondèrent le gouvernement avec le plus de hardiesse; mais il ne parut guères à la tribune que pour y prononcer, d'un ton glacial, des discours écrits. Il fut un des premiers membres de la nobl. qui passèrent dans la chambre du tiers. Dans la séance nocturne du 4 août 1789, il proposa l'égalité des peines pour tous les citoyens, et leur éligibilité à toutes les places. Il se distingua parmi les orateurs qui demandèrent l'établissement d'une garde nat., et il fit le tableau des dangers que couroit la liberté, si l'on avoit une armée de ligne trop nombreuse. Elu membre du comité milit., il fit plusieurs rapports en son nom. Il s'opposa vivement à ce que le droit de paix et de guerre fût accordé au rol; il étoit présid. de l'Ass. lors de l'évasion de la famille royale, et il signa, en cette qualité, l'adresse au peuple, proclamée à cette occasion. Le 31 juill. il occupa de nouveau le fauteuil. En quittant l'Ass. il passa à l'armée du Nord, avec le grade d'adjud. génér., et le général Biron fit un rapport très-avantageux des services que Beauharnois rendit lors de la déroute de Mons, le 29 av. 1792. En janv. 1793 il offrit un prix de 300liv., à celui des jacobins qui trouveroit le moyen de former le plutôt possible au républicanisme l'esprit public d'Alsace. Le 29 mai il fut proclamé génér. en chef de l'armée du Rhin, et peu de temps après on le vit nommé au ministère de la guerre; mais il n'accepta pas cette place. Ayant offert sa démission du généralat, on la refusa d'abord; mais comme il persista dans sa résolution, elle fut reçue le 21 août, et les représentans du peu-

ple le suspendirent de ses fonctions, en lui ordonnant de se retirer à 20 lieues des frontières. Il fut ensuite emprisonné comme suspect, et guillotiné le 23 juill. 1793, comme complice de la conspir. des prisons. Il étoit âgé de 34 ans, et né à la Martinique. C'est sa veuve qui épousa par la suite Buonaparte; la veille de sa mort il écrivit à cette femme une lettre dans laquelle il lui recommandoit ses enfans et sur-tout de *réhabiliter sa mémoire, en prouvant que* SA VIE ENTIÈRE *avoit été consacrée à servir la liberté et l'égalité.* Il oublioit sans doute le temps où il s'étoit montré courtisan assidu, et où la réputation de danseur agréable lui avoit valu une place de major en second. Mercier, dans son *Nouveau Paris*, raconte, avec le genre d'enthousiasme qui lui est propre, qu'au moment de la fédération du 14 juill., Beauharnois travailla au Champ-de-Mars *attelé à la même Charrette que Sieyès.*

BEAUJOLOIS (*le Comte de*), dernier fils du Duc d'Orléans. Il fut conduit à la Mercie et de là constitué prisonnier à l'Abbaye, le 7 av. 1793. Il avoit pour-lors 13 ans. Lors de l'interrogatoire que lui fit subir un des membres de la municip., il montra une fermeté au-dessus de son âge. Voici quelles furent ses répouses. — *Etes vous aristocrate? — Oui. — Avez-vous eu connoissance des projets de votre père? — Non. — Avez-vous eu des communications avec M. de Sillery? — Fi donc!* etc. etc. Le 11 av. 1793 il fut conduit à Marseille, et le 29 oct. 1796 il monta à bord d'un vaisseau suédois, chargé de le transporter à Philadelphie. Né avec beaucoup de caractère, l'exemple de sa famille et les préceptes des gens chargés de son éducation ne l'avoient pas encore corrompu. Il fut un des personnages du groupe que le duc d'Orléans fit peindre sans tête. (Voyez ORLÉANS.)

BEAULIEU, propriétaire. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Touraine aux Etats-Génér.

BEAULIEU (*Baron de*), général d'artill. au serv. de l'Empereur. Après avoir servi d'une manière distinguée, il s'étoit retiré chez lui, et y vécut tranquillement jusqu'en 1789, époque de la révolte des Brabançons. Il prit alors le commandement de l'armée imper., à la place du génér. d'Alton, et quoique très-inférieur en nombre il attaqua les insurgés, les dispersa, et termina cette guerre en peu de temps. Les patriotes Brabançons eux-mêmes ont rendu justice, dans tous leurs écrits aux vertus, aux talens et à l'humanité de ce général. C'est dans une des

affaires qui eurent lieu contre ces insurgés, qu'en apprenant la mort de son fils, qui venoit d'être tué, il dit aux soldats qui l'entouroient: „*Mes amis, ce n'est pas là le mo-*„*ment de le pleurer, il faut vain-*„*cre.*„ L'empereur lui accorda, pour prix de sa bravoure, le régt. d'Orosz de 4 batail. Il est le premier officier vallon qui ait été colonel d'un régt. hongrois. Le 25 av. 1792 un trompette lui apporta à Bergen, de la part du gouvernement françois, la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohème. Le 29 mai se trouvant à la tête de 1800 hommes d'infanterie de 14 ou 1500 de cavalerie, et ayant pour toute artill. 10 pièces de canon de 3 livres, il fut attaqué par le génér. Biron, qui avoit sous ses ordres 12 à 13 mille hommes. Il n'y eut ce jour-là qu'une canonnade sans effet, mais Beaulieu ayant reçu un renfort de 2 batail. d'infant., et 200 hommes de cavalerie de l'armée de Bourbon, il attaqua à son tour les Franç., les battit complétement, leur tua 250 hommes, et après leur avoir pris 5 pièces de canons, les força de se retirer sur Valenciennes. Au mois de décem. il enleva les postes des Franç. établis à Marche en Famine. Au mois d'août 1793 il prit le commandement d'un corps de troupes entre Douai et Lille. Le 27 du même mois il remporta un avantage considérable auprès de Templeuve, et s'empara de 4 pièces de canons. Le Duc d'Yorck ayant été battu à Hondschotte, Beaulieu, à la tête de toutes les forces qu'il put réunir, vint se joindre à l'armée angloise près de Furnes. Le 15 dès le matin les François commencèrent sur la gauche une attaque qui auroit réussi, si les habiles dispositions de Beaulieu, qui les prit lui-même par derrière, ne les eussent forcés de se retirer en désordre sur Menin. Il les suivit, y arriva à 4 heures du soir, donna sur-le-champ l'assaut à la ville, y entra presque sans résistance, obligea les ennemis de passer la Lys et les poursuivit jusques près de Roncq. Quelques jours après cette victoire importante, il reçut des lettres de félicitation des états de Flandre qui le remercioient de les avoir délivrés des François. Il commanda dans la province de Luxembourg en 1794, et gagna le 30 av. une bataille près d'Arlon. Il battit de nouveau les François, le 19 mai, près de la ville de Bouillon, dont il s'empara. Il fut fait grand-croix de l'ordre de Marie Thérèse au mois de juin, et le 30 juill. il fut nommé quartier-maître-général de l'armée de Coburg. Mais cette place lui convenant peu, il continua à commander, pendant le reste de cette longue campagne, un corps à la tête duquel il

déploya de nouveau, dans toutes les occasions, sa valeur et son activité. En mars 1796 il alla prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie ; et il fut alors élevé du grade de feld-maréchal-lieutenant à celui de général d'artillerie. La jalousie du génér. Argenteau, qui s'étoit flatté d'avoir ce commandement, fut une des causes de ses défaites, notamment de celles de Montenotte, Millesimo, Montezemo et Mondovi. Il se vit abandonné du roi de Sardaigne, qui conclut, le 5 mai, une suspension d'armes ; cet exemple fut bientôt suivi par le Duc de Parme ; et Beaulieu affoibli voulut en vain défendre l'Adda : il fut obligé de se retirer derrière le Mincio, et Buonaparte, toujours heureux, passa cette rivière à gué, et poussa ses avant-postes jusques sur les montagnes du Tyrol. Beaulieu déploya inutilement tous les talens et toute sa bravoure ; il fut obligé de céder. Il fit arrêter et conduire à Pavie le génér. Argenteau, par lequel il avoit été au moins mal secondé, et insista pour que sa cour fît instruire son procès. Il quitta le commandement de l'armée le 25 juin et fut remplacé par Mr. de Wurmser, que la fortune ne traita guères mieux que lui. Malgré ses revers en Italie, Beaulieu doit être regardé comme un général estimable. Si ses talens ne s'étendoient pas à la conduite d'une grande armée, il manioit un corps considérable avec beaucoup d'habileté ; et son activité, jointe à l'enthousiasme qu'il savoit inspirer au soldat, suffit pour le mettre au-dessus des généraux ordinaires. Il mourut peu de temps après avoir quitté le commandement des armées, et sa mémoire est demeurée chère au soldat.

BEAULIEU, commissaire de la comptabilité. Il fut nommé minis. des contributions publiques en 1792, et dut cette place au crédit de Chapelier. Mais ce crédit fut de courte durée. Le 10 juill. Beaulieu rendit compte à la barre de l'Ass. de l'état de son département, et donna, de concert avec tous ses collégues, sa démission, qui ne fut définitivement acceptée que le 29.

BEAUMARCHAIS (*Caron de*), homme de lettres. Effrayé des massacres qui se multiplioient tous les jours dans Paris, il fit, le 24 juillet 1789, un sacrifice de 12,000 liv., en faveur des habitans du faubourg St. Antoine, afin de se concilier la bienveillance du peuple. Chabot le fit arrêter au mois d'août 1792 ; mais Manuel, procur. de la Commune, se déclara son protecteur et obtint sa sortie. On l'avoit accusé de cacher 60,000 fusils dans sa maison du boulevard. Lecointre de Versailles renouvela cette accusation au mois de nov. ; il pré-

rendit que Beaumarchais avoit acheté 60,000 fusils en Hollande, d'après un traité passé avec Chambonnas minis. de la guerre; et que ces armes étant parties de la Haye et arrêtées à Revers, Beaumarchais avoit reçu du minis. 500,000 liv., quoique les fusils n'eussent point été livrés. La Convention lança contre lui un décret d'arrestation le 27 nov., mais il s'étoit réfugié d'avance en Angleterre. Toutes ces accusations furent levées par la suite, et Beaumarchais revint à Paris, où il mourut en 1799. La fortune immense qu'il avoit possédée se trouvoit alors entièrement détruite par de fausses spéculations. Partagé entre la littérature, l'intrigue et les affaires, il laissa le public incertain de ce qui l'emportoit chez lui de l'esprit ou de l'immoralité. Le procès qu'il gagna contre Kornmann, que défendit Bergasse, est un des événemens qui attirèrent le plus sur Beaumarchais l'attention générale.

BEAUMETZ (*Briois de*), premier présid. du Cons. supérieur d'Arras, et député de la nobl. d'Artois aux Etats-Génér. de 1789. Il se montra un des membres les plus acharnés contre le clergé, surtout lorsqu'il s'agit de le dépouiller de ses biens. Il avoit peu laissé pénétrer ses sentimens dans la chambre de la nobl., pendant la durée très-courte de ses séances; après la réunion des trois ordres, il se rangea du côté gauche, tenant néanmoins à la partie qui sembloit la moins exagérée. On l'a souvent accusé de ne consulter que son amour pour l'argent; et le dérangement de ses affaires l'engagea à se servir de toutes sortes de moyens pour s'en procurer. Lorsqu'il fut question de faire décréter que les juifs jouiroient du titre de citoyen actif, Mr. de Beaumetz offrit ses services à la tribune moyennant une rétribution; cette offre fut rejetée. Il parvint à se faire nommer dans la commune de Paris, mais la crainte d'un retour de choses, qui le retint toujours, l'empêcha de jouer le rôle auquel il aspiroit et auquel il auroit pu prétendre. Au mois de septembre 1789, il se déclara en faveur du *Veto suspensif* qu'on proposoit d'accorder au roi; peu de temps après il fit, sur la jurisprudence criminelle, un rapport dans lequel il demanda qu'on rendît les procédures publiques, qu'on accordât un conseil à l'accusé, et qu'on admît les faits qu'il produiroit pour sa justification. Il appuya, au mois d'août 1790, l'établissement des juris; il avoit occupé le fauteuil au mois de mai de la même année. Le 8 août 1791 il s'éleva contre la proposition faite d'anéantir l'article de la constitution, qui portoit que

pour être éligible il falloit payer une contribution de tant de journées de travail; il présenta son avis avec calme et le soutint avec assez d'éloquence. Le 2 sept il proposa, au nom du comité de constit., un mode de présentation de l'acte constitutionnel au Roi. Le 5 décemb. il signa, comme membre du dép. de Paris, la pétition adressée à ce prince, pour réclamer en faveur des prêtres non assermentés le traitement que leur accordoit la loi, et qu'on sembloit vouloir leur refuser. Il demeura ignoré pendant le reste de la rév.

BEAUPERREY, propriétaire, député du tiers-Etat du Baill. d'Evreux aux Etats-Génér. de 1789.

BEAUPOIL DE St. AULAIRE (*Martial-Louis*), évêque de Poitiers. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Poitou aux Etats-Génér. Malgré son grand âge il monta à la tribune, le 4 janv. 1791, pour rendre public le refus qu'il faisoit de prêter le serment relatif à la constit. civile du clergé, disant *qu'il ne déshonoreroit pas ses vieux jours en reniant son Dieu.*

BEAUPUY, administrateur et député du dép. de la Dordogne à la Législat. en 1791. Il étoit chev. de l'ordre de St. Louis, et trouvant que sa décoration blessoit les lois de l'égalité, il remit sa croix sur le bureau de l'Ass., le 22 août 1792, et en fit hommage, pour qu'elle fût convertie en une médaille, destinée à récompenser le courage du premier soldat qui se distingueroit. Il fut membre du comité milit. Accusé au Club des jacobins, le 28 janv. 1794, d'avoir voté contre la société, et contre les soldats de Chateauvieux, il fut exclus de cette société: il étoit regardé comme modéré. Nommé en 1799 au Cons. des Anciens, il se montra favorable à la rév. opérée en novembre (brum. an '8) par Buonaparte, devint en conséquence membre de la commission intermédiaire des Conseils, et ensuite du Sénat-conservateur.

BEAUPUY, génér. répub. franç. Il servit en 1796 à l'armée du Rhin sous Moreau, déploya pendant toute cette campagne des talens, du courage et de l'activité, et fut tué le 19 octobre.

BEAUREGARD, perruquier avant la rév. Il devint depuis propriétaire de la maison de Bagatelle appartenant au Cte. d'Artois, et de l'hôtel que le prince de Salm Kirbourg avoit à Paris. En fév. 1797 il fut compromis dans la conspir. royaliste de Lavilleheurnois.

BEAUREPAIRE, ancien offic. de Carabiniers. Il commandoit dans Verdun en 1792, et se brûla la cervelle en plein conseil de

guerre, plutôt que d'acquiescer à l'avis des corps administratifs, qui vouloient rendre la place à l'ennemi. Delaunai d'Angers fit décréter que son corps seroit transporté au Panthéon, et qu'on graveroit cette inscription sur son tombeau : *Beaurepaire aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans.* On accorda une pension viagère à sa veuve.

BEAURETOUR (*Françoise*), âgée de 66 ans, née à St. Astier, canton de Périgueux, dép. de la Dordogne, noble, religieuse, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfractaires, le 16 messid. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux.

BEAUSIRE (*de*), intrigant et un des dénonciateurs de la prétendue conspir. des prisons. Il avoit épousé cette d'Oliva, si connue par *l'affaire du collier*, où on lui fit jouer le rôle de la reine, à qui elle ressembloit un peu par la tournure. Il commanda en 1790 la force armée de la section du Temple, et fut ensuite procureur de la commune de Choisy. Il étoit le premier espion de Boyenval, en 1792. (Voyez ce nom.)

BEAUVAIS DE PRÉAUX, docteur en médecine, juge de paix de la Croix-rouge. En sept. 1791 il fut nommé député de Paris à la Législat. En 1789 il avoit été assassiné par deux de ses co-sectionnaires; mais il en étoit revenu, malgré un coup de bâton sur la tête et plusieurs coups de couteau. Etant, le 10 juil. 1792, commiss. inspecteur de la salle de l'Ass., le command. de la garde voulut faire conduire un citoyen en prison; Beauvais s'y opposa; ils se battirent à coups de poing, et le député eut le dessous. L'Ass. s'étant fait rendre compte de cette querelle, passa à l'ordre du jour. En sept. 1792 il devint député du même dép. à la Conv. Nat. Le 25 décem. il fit un rapport sur les secours à accorder aux victimes du 10 août, et prit de là occasion d'adresser mille injures à Louis XVI. Il vota quelques jours après pour sa mort. Envoyé comme représ. du peuple à Toulon, il fut incarcéré lors de la prise de cette ville par les Anglois et les Espagnols. Lorsque les François la reprirent, il fut trouvé dans les prisons. Nommé commiss. à l'armée d'Italie, il écrivit à la Conv. que les mauvais traitemens qu'il avoit reçus dans son cachot, avoient tellement affoibli ses forces, qu'il étoit hors d'état de se rendre pour le moment à son poste. Il mourut à Montpellier, le 27 mars 1794, et ses cendres, envoyées à la Conv. par un député, furent déposées dans les archives; son buste demeura exposé pendant quelque temps dans la salle des séances.

BEAUVAIS (*Lesterp*). Voyez Lesterp.

BEAUVOILLIERS (*Jean-Valot de*), noble et aide de camp de Lescure, général vendéen, dom. à Beuse, canton do Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme Vendéen, le 22 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Angers.

BEAUVOIR (*François - Auguste*), comte de Maza, ci-devant Gendarme de la garde, né à Constantinople, cond. à mort le 2 mai 1793, par le trib. rév., comme prévenu de correspondance avec les frères du Roi et d'intentions contre-révol.

BEBIANI, lieut. colon. génois. Il commandoit le fort de la Lanterne, près Gênes, lorsque les Anglois s'emparèrent, le 11 sep. 1796, de deux bâtimens françois qui mouilloient dans le port de cette ville. Comme les Anglois avoient passé sous les canons du fort, et que Bebiani avoit favorisé par son inaction cette entreprise audacieuse, le commiss. franç. se plaignit de sa conduite; il s'excusa en disant qu'il n'avoit pas cru que les Angl. voulussent violer la neutralité d'une manière si marquée, et qu'il s'étoit mis en mesure de s'opposer à leur dessein, aussitôt qu'il s'en étoit aperçu.

BÉCARE, cousin de Santerre. Il commandoit, avec Fournier, les brigands qui allèrent chercher les prisonniers d'Orléans, massacrés ensuite à Versailles, le 9 sept. 1792.

BECCANAROTTI, Toscan. Il vint apporter à la Con. le procès-verbal du voeu émis par les habitans de l'île St. Pierre, devenue *île de la liberté*, pour être réunis à la Rép. franç. Il demanda en particulier d'être admis aux titres et fonctions de citoyen franç.

BECHEREL, curé de St. Loup. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de Coutances aux Etats-Généx. Ayant donné dans le parti révol., il fut élu évêque constit. du dép. de la Manche. Il monta à la tribune pour y prêter le serment exigé par la loi, le 20 mars 1791.

BÉCHON-D'ARQUIN (*le comte J. P. de*), âgé de 47 ans, dom. à Paris, cond. à mort le 8 therm. an 2 par le trib, révol. de Paris.

BECKER, député du dép. de la Moselle à la Conv. Nat. Il y vota pour la réclusion de Louis XVI, en bravant avec audace les cris des tribunes et les menaces des terroristes. Envoyé comme représ. du peuple à Landau, il dénonça les ernautés commises par Lebas et St. Just, et demanda que le comité de législ. portât ses regards sur environ 10,000 cultivateurs obligés de fuir pour éviter les vexations, et qui ne devoient pas être considérés comme émigrés. En sept.

1795 il devint membre du Conseil des Anciens.

BECKLESCHEF, colon. russe. Employé en 1794 contre les Polonois, il se distingua dans plusieurs occasions, et notamment aux batailles de Macziewitz, de Kobylka et au siége de Prague. Il reçut de l'Impératrice l'ordre de St. Volodimir de la troisième classe, en nov. 1794.

BECQUER (*Williams*), Anglois. Il adressa aux représentans du peuple franç. une lettre datée de Londres, du 13 janv. 1792. Il les félicitoit sur leurs travaux, en leur disant qu'il existoit dans sa patrie des milliers d'hommes qui avoient juré dans le fond de leurs coeurs de maintenir la liberté des François. Il joignoit à sa lettre une offrande de deux cents livres; la lettre fut insérée au bulletin.

BECQUEY, procur. génér. syndic du dép. de la Haute-Marne et député de ce dép. à la Législat. où il se montra un des plus zélés partisans de l'ordre et de la modération. Dans la séance du 21 oct., même année, il parla avec beaucoup de calme sur la question relative aux prêtres non assermentés. Le 1er. déc. il voulut en vain réclamer contre la sévérité dont on usoit envers M. Varnier; (Voyez ce nom) la Conv. passa à l'ordre du jour. Le 6 mars 1792 il combattit une motion de Lamarque qui vouloit faire déclarer exécutoire la loi sur le séquestre des biens des émigrés. Le 21 il demanda au moins que la fortune des femmes fût exceptée: on écarta cet amendement par la question préalable. Le 28 il essaya, sans succès, de défendre le maire et l'évêque de Mende, qui furent décrétés d'accusation. Il s'opposa, le 5 av., à la prohibition du costume ecclésiastique, trouvant cette loi attentatoire à la liberté. Il se déclara fortement contre la proposition de déclarer la guerre au Roi de Hongrie, démontra tous les malheurs que cette guerre entraîneroit, et représenta combien la paix étoit avantageuse à l'état et conforme à la constit.; il termina par demander que le Roi fût engagé à prendre la voie des négociations. Il soutint, le 28 mai, que l'Assemblée ne devoit pas désigner les prêtres insermentés comme uniques auteurs des troubles, mais étendre sa rigueur sur tous les turbulens en général.

BÉDAUX, génér. au serv. de Hollande. Il commandoit à Gertruidenberg en 1793, et ayant rendu cette place aux Franç., le 4 mars, après une courte résistance, il fut conduit à la Haye et emprisonné: mais ayant motivé sa conduite sur le peu de vivres qui restoient dans la place, il fut absous par un conseil de guerre.

BEDÉE (*Alexis*), noble, dom. à Landujan, canton de Mont-Fort, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort, comme recéleur de prêtres réfractaires, le 7 therm. an 2, par le trib. crim. de son dép.

BEDÉE (*madame de*). Voyez Brunet.

BEDFORD (*Francis-Russel Duc de*), l'un des membres les plus distingués de l'opposition dans la chambre haute du parlement d'Angl. A la séance du 5 mai 1794 il vota contre le Bill relatif à la levée des corps d'émigrés, en s'expliquant cependant sur ce sujet avec beaucoup de réserve, et motivant son opinion plutôt sur l'intérêt de son pays, que sur des sentimens de haine contre les émigrés françois. Le 30 il fit une motion sur la paix, et l'appuya d'un long discours; il fut secondé par les Lords Grafton, Lauderdale et Lansdowne, et combattu par les Lords Auckland, Fitz-William, Mansfeld et Grenville. La motion fut ajournée par une majorité de 101 voix. En déc. 1796 le duc de Bedfort souscrivit pour une somme de 120 mille liv. sterlings, lors de l'emprunt de 10 millions sterlings. Le 28 fév. 1797, en s'opposant à une motion du Lord Grenville, il attribua tous les malheurs de la guerre aux minis., qu'il traita d'incapables et d'extravagans.

BÉDU, major de la Garde nat. de Clermont en Argonne. Il obtint en vertu d'un décret du 13 août 1791, une gratification de 6000 liv., en récompense du zèle patriotique qu'il montra, le 22 juin, lors de l'arrestation du Roi.

BECRENBRÖCK, membre du Cons. des Anciens. Il y fut nommé en mars 1798 par le dép. des Deux-Nèthes, et passa dans le Corps-législat. après la rév. opérée par Buonaparte.

BEETZ. Le 5 décem. 1797 il fut nommé, par l'Ass. Nat. Batave, consul-général aux Canaries.

BEFFROI (*Louis Etienne*), laboureur. En sept. 1792 il fut nommé député du dép. de l'Aisne à la Conv. Nat. Le 15 nov. 1792 il fit un rapport sur l'agriculture et demanda que nul citoyen ne pût réunir plusieurs corps de fermes en une même exploitation. Il vota pour la mort de Louis XVI. Nommé membre du comité des finances, il parla en faveur de la contribution foncière. Devenu membre du Cons. des 500, il demanda, le 3 mars 1796, en faveur des défenseurs de la patrie, une exception à la loi du 3 *brum.*, qui excluoit de toutes les fonctions les parens d'émigrés, et les signataires d'actes fédéralistes. Il obtint dans la séance du 19 juin, même année, que la comm. des finances feroit un rapport sur les moyens d'adoucir le sort des ren-

tiers et pensionnaires de l'état. Il fut représ. du peuple près l'armée d'Italie, et sortit du Cons. en mai 1797.

BEGOUIN, manufacturier au Havre-de-grâce. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Caux aux Etats-Génér. Lors de la proposition du décret portant obligation de prendre des patentes, pour toute personne qui voudroit tirer parti de son industrie, Begouin représenta que ce décret tendoit à faire renaître le temps où l'on s'enorgueillissoit de vivre sans rien faire, ce qu'on appeloit vivre noblement. Il vouloit qu'au lieu d'exiger des patentes pour les hommes industrieux, on forçât à en prendre ceux qui resteroient oisifs.

BÉGUIN, juge du trib. du district de Semur, administrateur du dép. de la Côte-d'Or. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BÉHAGUE, maréchal de camp. Il fut envoyé en 1790 à la Martinique, avec 6000 hommes de troupes de ligne, sous escorte de 4 vaisseaux de 74 et de dix frégates. A son arrivée les habitans de la ville et des forts, qui étoient en guerre contre les colons, se soumirent à lui, et le calme fut rétabli dans la colonie pour quelque temps.

BÉHIN, curé d'Hersin-Coupigny. En 1789 il fut député du clergé de la province d'Artois aux Etats-Génér.

BEILKE (*Le Baron de*), secrétaire du roi de Suède. Soupçonné de complicité dans l'assassinat de Gustave III, il n'échappa au supplice que par le poison. Son corps fut traîné sur la claie par le bourreau.

BEISSIÈRE, capit. des guides et chef d'escadron à l'armée de Buonaparte. Il s'empara, le 4 sept. 1796, à la bataille de Roverédo, de deux pièces de canon que l'ennemi vouloit emmener dans sa retraite de Calliano. Il étoit seulement accompagné de 6 guides. Il fut chargé de porter au Directoire les drapeaux enlevés aux Autrichiens dans les combats de janv. 1797.

BÉJOT, agriculteur à Messi, administrateur du dép. de Seine et Marne et député de ce dép. à la Législat. en 1791.

BELAIR, génér. républ. Il étoit en août 1792, ingénieur en chef pour la défense de Paris. Les retranchemens dont il donna le plan devoient commencer au-dessus de St. Denis et se prolonger jusqu'à Nogent sur Marne. Il demanda 800 bouches à feu; le comité militaire lui en promit d'abord 600; il proposa d'employer les bronzes et les statues pour faire des canons, et les plombs de Versailles pour faire des balles. Il de-

vint command. de légion de la garde nat. de Paris, et fut ensuite employé à l'armée du Nord en 1793. Il est l'auteur d'une brochure intitulée *Moyen de rendre les subsistances abondantes dans les armées*, avec cette épigraphe : *L'art de vaincre est perdu sans l'art de subsister*.

BÉLANGES (*Marq. de*), chef de div. des royalistes, dans le Morbihan. Il fut surpris au château de Challain, en fév. 1796, et fusillé.

BELBOEUF (*de*), avocat-génér. au parlem. de Rouen. En 1789 il fut député de la noblesse du Baill. de cette ville aux États-Génér.

BELCIER (*François*) de Crain, noble, dom. à Bordeaux, cond. à mort comme contre-révol., le 4 messid. an 2, par la comm. milit. séante à Bordeaux.

BELGARDE, Mulâtre de la Martinique. Il obtint un certain crédit au milieu des troubles qui agitèrent cette île depuis la rév., et il en fut nommé commd. après la suspension du génér. Rochambeau ; (voyez ce nom) mais vaincu par les Anglois, il se vit bientôt dépouillé de la puissance qu'il avoit usurpée.

BELIN DE BERU. Il fut en 1797 nommé député du dép. de la Sarthe au Conseil des Anciens ; mais son élection fut cassée à l'époque du 18 fructidor an 5, (4 sept. 1797.)

BÉLIN (*Jean-Franç.*), cultivateur à Guise. Il fut en sept. 1791 nommé député du dép. de l'Aisne à la Législat., et en sept. 1792 à la Conv., où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix et sa mort en cas d'invasion. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1797.

BELLE (*Jean Baptiste Julien*), membre du dép. d'Indre et Loire. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BELLECIZE (*Hugues-François* Regnauld *de*), évêque de St. Brieux. Il fut du petit nombre des prélats insermentés qui restèrent en France, et que la mort de Robespierre sauva de l'échafaud : on prétend que détenu dans la même prison que la Harpe, ce fut lui qui, aidé sans doute par les circonstances, parvint à lui faire prendre une opinion favorable de la religion chrétienne. Il mourut à Paris, le 20 sept. 1796, dans la 64e année de son âge.

BELLEGARDE (*Comte de*), génér. au serv. de l'Empereur. Il se distingua en plusieurs occasions dans la campagne de 1793, et notamment aux siéges de Valenciennes et de Maubeuge. Il commandoit la colonne à la tête de laquelle marchoit l'Empereur lors de l'investissement de Landrecyes. Il fut membre du conseil de S. A. R. l'archiduc Charles, lorsque ce prince

prince prit le commandement général des armées d'Allemagne; et le 12 mars 1796 il fut élevé du grade de génér. maj. à celui de feld-maréchal-lieut. Il montra de nouveau beaucoup de talent dans la campagne de 1799, où il eut le commandement (assez délicat) d'un corps placé entre l'armée de l'archiduc Charles et celle de Suwarow, et qui contribua au succès de tous les deux.

BELLEGARDE, commandant de la garde nat. d'Angoulême. Il fut en sept. 1792 nommé député du dép. de la Charente à la Conv. Nat. où il vota la mort de Louis XVI, dont il avoit été garde du corps. Il fut envoyé plusieurs fois en mission, et notamment dans la Vendée où il commit toute sorte de cruautés. Devenu membre du Cons. des 500, il fut mis trois jours aux arrêts pour avoir voulu frapper, dans l'un des corridors du Cons., le citoyen Langlois (voyez ce nom). Cet homme profondément immoral et détesté dans son département, s'étoit rendu odieux par ses cruautés, sa profonde ignorance et par l'ignominie de tout genre dont il s'étoit couvert. Joignant la lâcheté à la friponnerie, il reçut des coups de bâton d'un M. Duchilleau, pour avoir voulu se battre contre lui plastronné, et il eut la main percée d'un coup de couteau, dans une maison de jeu où il fut surpris volant. (Il étoit déjà représentant du peuple à cette dernière époque.) Enfin ayant enlevé la fille du bourreau de Marseille, il la conduisit chez son père, à Angoulême, le força à la recevoir chez lui et à la traiter comme sa belle-fille.

BELLEMONT, génér. d'artil. au service de la Rép. franç. Après avoir commandé l'artillerie au siége de Maestrict, il fut employé en juin 1795, au blocus de Luxembourg: il servit ensuite à l'armée de Jourdan; et ce fut lui qui, lors de la retraite malheureuse de ce génér., fut chargé de défendre la citadelle de Vurtzbourg, qu'il rendit par capitulation aux Autrich., le 4 sept. 1796, restant avec la garnison prisonnier de guerre. Il servoit dans l'artillerie depuis 1764, et avoit passé par tous les grades avant de parvenir à celui de général.

BELLEROCHE de St. Sauveur, administrateur du dép. de la Vienne. En sept. 1795 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BELLEVILLE, grenadier franç. envoyé au roi de Naples par le contre-amiral Latouche-Tréville, pour signifier à S. M. 1°. de rappeler de Constantinople son ambass. 2°. d'envoyer un minis. à Paris. 3°. de reconnoître Sémonville comme envoyé de la Rép. 4°. de s'engager à conserver la neutrali-

té. Belleville vint lui-même rendre compte de sa mission à la Conv. Nat. Il fut nommé dans la suite commiss. de la Rép. à Livourne, ensuite à Gênes, et après la rév. opérée par Buonaparte, il entra au Corps-législatif.

BELLEVUE, offic. vendéen. Il signa la proclamation publiée en Bretagne, le 26 juil. 1794, pour faire armer le peuple de cette province. Il fut arrêté en même-temps que Cormartin, et relâché par ordre du gouvernement.

BELLEY (*J. B.*), député de l'île de St. Domingue à la Conv. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

BELLIGNY, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de la Seine-Infér.; mais sa nomination fut annullée par suite de la journée du *18 fructid. an* 5 — 4 sept. 1797.

BELLOC (*A. T.*), âgé de 56 ans, né à Louiberf, dép. du Gers, noble, cons. au parlem. de Toulouse, cond. mort le 18 messid. an 2 par le trib. révol. de Paris, pour avoir pris part aux arrêtés des parlemens, et notamment à ceux du parlem. de Toulouse, des 25 et 27 sept. 1790.

BELORDRE, adjudant répub. Il servit sous le général de Laage dans la Vendée, et y commit des cruautés inouies; il fit entre autres, en un seul jour, noyer ou fusiller 23 femmes, filles, ou enfans. Voyez de Laage.

BELOT-LA-DIGNE, chev. de St. Louis, administ. du dép. de l'Ande. En 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BELSUNCE (*le Comte de*), maj. en second du régt. de Bourbon infant. Il étoit en garnison à Caen, où il protégea pendant long-temps la libre circulation des grains et apaisa plusieurs émeutes populaires. Il se forma un rassemblement contre lui, à l'occasion de trois grenadiers du régt. d'Artois, qui l'accusèrent de leur avoir fait enlever une médaille qu'ils portoient, comme ayant bien mérité de la patrie. On entoura son logement; il se réfugia à l'hôtel de ville: mais il en fut arraché par le peuple et massacré de la manière la plus barbare. Une femme lui arracha le cœur et le porta en triomphe; d'autres furies trempèrent leurs mouchoirs dans son sang et s'en abreuvèrent. Marat, qui l'avoit dénoncé comme un *aristocrate* dans ses feuilles, fut une des causes de cet événement; et Prudhomme avance, dans son *Histoire des crimes de la révolution*, que la mort de Belsunce, amant aimé de Charlotte Corday, fut le premier motif de la haine de cette jeune fille contre Marat.

BELUDE (*les frères*), de Castelnau, dép. de l'Aude. Dénoncés

comme *aristocrates*, ils furent attaqués, et soutinrent dans leur maison une espèce de siége, contre la populace. Après avoir tué plusieurs assaillans, ils se virent obligés de se sauver pour éviter l'incendie qu'on avoit allumé chez eux, et ils furent pris et massacrés de la manière la plus atroce.

BELZAIS de Courménil, procureur du roi à Argentau. Il fut en 1789 député du tiers-état du Baill. d'Alençon aux Etats-Génér. Dans la séance du 12 janv. 1791 il présenta un projet tendant à changer la division de l'écu et à la réduire en décimales; ce qui fut adopté: c'est aussi lui qui fit décréter le changement de l'empreinte des monnoies. Elu en mars 1798 au Cons. des 500 par le dép. de l'Orne, il passa dans la chambre du Corps-législat. après la rév. opérée par Buonaparte.

BEMANI, offic. municip. de Lyon. Il fut fusillé après la siége de cette ville, en 1793, et marcha au lieu de son supplice un livre à la main.

BÉNARD-LA-GRAVE. Il fut en sept. 1795 nommé député du dép. du Pas-de-Calais au Conseil des 500. Il y fit un rapport sur les excès commis par une espèce de brigands, appelés *chauffeurs*, parce qu'ils exposoient les pieds de leurs victimes à un feu violent, pour leur faire découvrir l'endroit où ils cachoient leur argent. En janv. 1797, lors de la négociation du lord Malmesburi, il parla avec force en faveur de la paix, soutenant qu'elle seroit bien plus avantageuse à la France que la possession de la Belgique. Il termina par demander qu'il fût adressé un message au Directoire, pour l'informer du désir qu'avoit le Conseil de voir cesser les calamités de la guerre.

BEN-ASSER, prince maroquin. Au commencement de l'année 1792, il attaqua son frère l'Emp. de Maroc à la tête de 10,000 rebelles. Il fut complétement battu, perdit 2500 hommes, 30 pièces de canons, et fut lui-même dangereusement blessé. Cette guerre entre les deux frères continua par intervalle, et Ben-Asser se préparoit à faire une nouvelle tentative avec des forces très-considérables, lorsque la peste, qui désola Maroc en 1799, l'empêcha de s'approcher de cette ville.

BÉNAZET, bourgeois de Saissac. En 1789 il fut député du tiers état de la Sénéch. de Carcassonne aux Etats-Génér.

BENDER (*Baron de*), feld-maréch. au serv. de l'Emp. Il commandoit en chef dans les Pays-Bas en 1789, 90, 91 et 92; mais son grand âge l'empêcha de prendre une part personnelle à la guerre contre les Brabançons révoltés; il facilita seulement les opérations de

Beaulieu, par ses sages et vigoureuses dispositions. Il prit le commandement de Luxembourg après la retraite du corps d'armée du génér. Blanckenstein, le 8 août 1794. Il le défendit avec succès, et fut obligé de le rendre, par capitulation, le 1er. juin 1794. Il fut nommé à la fin du même mois gouverneur génér. de la Bohême, et mourut quelque temps après. Il étoit né dans une petite ville du Brisgaw, d'une famille bourgeoise.

BÉNÉZECH, ministre de l'Intérieur. Il avoit été, en av. 1794, nommé commiss. pour la fabrication des armes et des poudres: lorsque le Directoire entra en fonctions, le 11 nov. 1795, Bénézech devint minis. de l'Intérieur. Fatigué des criailleries de quelques journaux, il voulut donner sa démission au mois de janv. 1796; le Directoire la refusa, et Letourneur, chargé d'avoir une conférence avec lui, le détermina à rester à son poste. Il écrivit en juin 1796 aux adminis. centrales des dép., pour les engager à veiller aux déprédations commises dans les campagnes. Il se rendit à Bruxelles, en 1797, chargé, à ce qu'on crut, de prendre des mesures pour le rétablissement des arts, du commerce, de l'agriculture et de la marine dans la Belgique. Après la rév. opérée en nov. 1799 — brum. an 8 par Buonaparte, il fut nommé membre du Conseil d'Etat, au département de l'Intérieur.

BENGY DE PUYVALLÉE. En 1789 il fut député aux Etats-Génér. par la nobl. du Berry. Le 12 mars 1791 il s'éleva vivement contre la proposition de priver les princes de leurs apanages. Il fut un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BENJOWSKI, génér. au serv. de l'Emp. Il fut avancé au grade de feld-maréch.-lieut. en fév. 1793, fut employé cette année dans l'armée du prince de Cobourg, et se distingua aux batailles de Nerwinde, de Bouvines, de Quiévrain, et aux combats près St. Quentin et Guise. Il servit ensuite à l'armée du Rhin, et commanda la première ligne de l'armée du prince de Hohenlohe-Kirchberg, après le passage de ce fleuve à Manheim, en 1794.

BENOIT (*Pierre-Guill.*), membre de la société des jacobins, et de la commune de Paris. Il étoit mouchard avant la rév., et il vint à bout de se faire nommer, en 1791 commiss. du pouvoir exécutif dans le dép. d'Eure, où il commit toute sorte d'exactions. Chargé, en 1794, de la surveillance extraordinaire des prisons, il fut lui-même renfermé au Luxembourg, et y devint, sous

Boyenval (voyez ce nom), un des dénonciateurs de la prétendue conspir. des prisons. Il étoit perdu de dettes et si diffamé que ses *confrères* mêmes, ne voulant pas vivre avec lui, le firent transférer aux Carmes, où il continua son métier de dénonciateur. Enfin le 17 flor. an 3 il fut cond. à mort comme complice de Fouquier-Thinville: il avoit été membre du trib. révol. Il étoit âgé de 44 ans, et né à Mouzon-sur-Meuse.

BENOIT, curé du St. Esprit, député du clergé de la Sénéch. de Nîmes aux Etats-Génér. de 1789. Il signa la protestation du 12 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BENOIT, homme de loi à Allanches, administrateur du directoire du dép. du Cantal. En 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BENOIT, avocat et notaire à Froslois. En 1789 il fut député du tiers-état de Chatillon sur Seine aux Etats-Génér. Nommé, en 1797 au Cons. des Anciens par le dép. de la Côte-d'Or, son élection fut cassée par suite de la journée du 18 fructidor an 5 (4 sept. 1797.)

BENOIT, âgé de 70 ans, concierge de la prison du Luxembourg. Il traita toujours avec humanité et sensibilité les prisonniers confiés à sa garde. Il n'en fallut pas davantage pour le rendre lui-même victime des terroristes: il fut jeté en prison, mais la chute de la *Montagne* lui rendit la liberté.

BENOIT, offic. au 75e. régt. d'infant. franç. Il se fit nommer *Brutus-Ankarström* et vint se présenter avec ces sobriquets à la barre de la Conv., le 8 fév. 1793, pour la féliciter, de la part des jacobins d'Huningue, sur l'assassinat de Louis XVI.

BENOIT-COSTE (*Claude*), âgé de 67 ans, natif de St. Chef, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, noble, ci-devant quartier-maître dans le 5e. régt. de dragons, cond. à mort par la comm. révol. de Lyon.

BENOITON, présid. du dép. de la Loire-Infér. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat. C'est lui qui, le 24 mai 1792, fit rendre le décret relatif à l'exportation des prêtres.

BENNINGSEN (*Baron de*), génér.-maj. russe. Il se distingua dans plusieurs actions contre les Polonois, pendant l'été de 1794, et reçut au mois d'oct. l'ordre de St. Georges de la 3e. classe et une épée d'argent.

BENSO (*J. S.*), patriote corse. Il fut nommé, en nov. 1796, par le comité provisoire établi à Bastia, pour se rendre sur le continent en qualité de député, et se con-

certer avec un agent de la Rép. franç. pour rentrer en possession de la ville et du territoire de Bastia.

BENTABOLE (*Pierre*), avocat, fils d'un entrepreneur des vivres de l'armée pendant la guerre de Sept ans. Il se fit connoître par ses principes exagérés dès le commencement de la rév., et fut nommé proc. génér. du dép. de Strasbourg. C'est lui qui fut chargé de faire expliquer Dumouriez sur le bataillon de Paris, que ce général vouloit punir comme coupable de pillages et d'indiscipline: on lui donna par la suite le surnom de *Marat le cadet*. Nommé député à la Conv. Nat. par le dép. du Bas-Rhin, il y vota la mort de Louis XVI, fut membre zélé de la Montagne et poursuivit les Girondins avec ardeur. Ce fut lui qui aux jacobins, fit la motion de former l'armée révolut. et de lever l'emprunt forcé d'un milliard dans le courant d'un mois. Le 8 fév. 1794, il s'unit à Chabot, Duhem, Albitte etc. pour faire rapporter le décret qui ordonnoit de poursuivre les assassins des 2, 3, 4 et 5 sept. 1792. A la séance du 8 therm. an 2 (26 juil. 1797), qui prépara la chute de Robespierre, il se déclara contre lui; et le 5 oct. de la même année il fut nommé membre du comité de Sureté-génér. Quoique toujours attaché aux jacobins, on le vit depuis cette époque les combattre ou les défendre, selon que son intérêt présent le demandoit. A la séance du 16 oct., il s'opposa à ce qu'on s'emparât des biens des pères et mères des émigrés. Le 5 nov. il dénonça à la tribune les membres des jacobins qui provoquoient le peuple à l'insurrection; il désigna particulièrement Billaud-Varennes, et poursuivit son discours, malgré les réclamations qui s'élevoient de toutes parts autour de lui. Il occupa le fauteuil à la séance du 22 déc. Devenu membre du Cons. des 500. il demanda le prompt renvoi de Job-Aimé, et occasionna une grande rumeur dans la salle par quelques mots qui lui échappèrent relativement au nouveau tiers entré dans les Conseils. Au mois de mars 1796 il s'éleva contre le message du Directoire relatif à la clôture de tous les clubs et sociétés politiques. En janv. 1797 il se battit avec Goupilleau de Fontenay et lui donna un coup d'épée. Le 30 août de la même année on le vit encore se déclarer vivement en faveur des jacobins.

BENTINCK (*le Baron de*), major des gardes holiandoises. Il se distingua particulièrement aux combats de Lincelles, le 18 août 1793. Après la journée du 12 sept. où le prince Frédéric d'O-

range fut blessé, il l'accompagna à la Haye. Le 1er. mai 1794 il fut envoyé pour porter au Stathouder la nouvelle que Landrecies avoit capitulé. Le 23 oct. il se rendit à Brunswick accompagné de M. Elliot, pour engager (à ce qu'on croit) S. A. S. le duc régnant à prendre le commandement des armées combinées, destinées à la défense de la Hollande. Cette mission fut sans succès.

BÉON (*Jean de*), émigré français, natif de Mortemart, âgé de 21 ans. Il fut fait prisonnier lors de la retraite de l'armée des princes franç., en 1792; on le conduisit à Paris, et il fut guillotiné le 20 oct.

BÉON (*le Comte de*), offic. des gardes du corps du roi de France. Il leva, en 1793, une légion au serv. de Hollande; ce corps servit avec la plus grande distinction pendant les campagnes de 1793, 94 et 95, époque à laquelle il passa à la solde d'Angleterre: il fut réformé en 1796. Le comte de Béon se distingua particulièrement le 30 av. 1794, à l'affaire de Bousigny, où il eut deux chevaux tués sous lui.

BEQUART, bas officier invalide du corps de l'artillerie, employé à la Bastille. Les feuilles patriotiques publièrent en 1789 que M. de Launay, gouverneur de la Bastille, ayant voulu faire sauter ce fort le 14 juil., au moment où il le vit pris par la populace, Bequart l'en avoit empêché. Pour le récompenser de ce service, (supposé qu'il l'ait rendu), le peuple le perça de coups d'épée, lui coupa une main qu'on promena au bout d'une pique, et finit par l'attacher à un gibet où il expira.

BERAN, génér. de brigade au serv. de la Rép. Il eut beaucoup de part au succès de la journée du 14 juin 1795, où 12,000 Franç. battirent, sur les bords de la Fluvia, 28,000 Espagnols.

BÉRANGER, procureur du roi à l'élection de Valence. En 1789 il fut nommé député du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér. Elu, en mars 1797 au Cons. des 500, par le dép. de l'Isère, il se montra favorable à la rév. opérée en nov. 1799 — brum. an 8, par Bonaparte, fut en conséquence nommé de la commission intermédiaire de ce Conseil, et passa ensuite dans le Tribunat.

BÉRANGER (*F. C.*), femme de Bauvilliers dite de St. Agnan, âgée de 29 ans, née à Versailles dép. de Seine et Oise, cond. à mort le 6 thermid. an 2, comme complice de la conspir. de St. Lazare.

BÉRANGER — Voyez Lévis.

BÉRARDIER, ancien principal du collége de Louis le Grand. Ayant été en 1789 nommé député

suppléant du clergé de Paris aux Etats-Génér., il fut appelé à l'Ass. Nat. et signa la protestation du 12 sept. 1791. Ce fut lui qui donna la bénédiction nuptiale à Camille Desmoulins et à son épouse, qui voulurent être mariés par un prêtre non-sermenté. Robespierre et St. Just furent les deux témoins. Bérardier mourut de phthisie en av. 1794.

BERAUD *(Marcelin)*, membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de Rhône et Loire, et y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

BERAUD (*Paul-Emilien*), membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. du Rhône, et le 4 juil. 1797 il défendit la ville de Lyon contre les inculpations du Directoire, qui l'avoit peinte comme un foyer de contre-révol. et un repaire d'assassins.

BÉRAUDIÈRE *(de la)*, émigré. Il fut pris dans les environs de Chollet, en fév. 1796, et exécuté quelques jours après.

BERBIS, femme de Duteil, noble et offic. d'artillerie, âgée de 25 ans, née à Auxonne, cond. à mort le 2 thermid. an 2, par le trib. révol. d Paris, comme convaincue de s'être déclarée ennemie du peuple.

BERGASSE, avocat de Lyon, déjà connu avant la rév. par un procès assez célèbre soutenu contre Beaumarchais, en faveur de Kornmann. En 1789 il fut nommé député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér.; et dans la séance du 15 juin il parla en faveur de la réunion des trois ordres. Quand cette réunion se fut opérée, il se fit remarquer par des talens et par sa modération; ne voulant appartenir à aucun parti exclusivement, il siégeoit au fond de la salle, évitant de se mêler soit au côté droit, soit au côté gauche; il sembloit cependant pencher davantage vers le premier. Il quitta l'Ass. au mois d'oct., et écrivit au mois de fév. suivant pour motiver son refus de se soumettre à une constit. avant qu'elle fût faite. Il écrivit aussi contre les assignats, et fit paroître, en août 1791, ses réflexions sur la constit. présentée par les comités. Cet ouvrage étoit propre à produire une grande impression sur les mécontens. Il fut ensuite arrêté quelque temps, comme suspect, en 1794. Voici ce que disoit de lui en 1790 l'auteur de la *Galerie des Etats-Généraux*, qui ne l'aimoit pas, et qui penchoit vers la démocratie. „Bergasse est un singulier as„semblage de philosophie et de

„pusillanimité, d'éloquence et de „bavardage, d'honnêteté et de „flexibilité de principes, de po„pularité et d'orgueil. Il professe „hautement l'amour-propre; l'en„thousiasme est son état naturel; „le magnétisme, les foiblesses de „sa femme, et la patrie le tien„nent au même degré de chaleur; „le défaut de justesse est chez lui „une imperfection naturelle, et „ce défaut fait qu'un homme d'es„prit n'est rien. Il dit parfaite„ment ce qu'il dit; mais il ne dit „presque jamais ce qu'il doit dire: „il est pour les choses ce que sont „pour les mots ces auteurs qui ne „trouvent jamais le mot propre.„

Ces reproches sont en général exagérés; mais la dernière phrase peint assez bien Mr. Bergasse.

BERGASSE LA ZIROULE, ancien offic. d'artillerie, député du tiers-état de Pamiers aux Etats-Génér. de 1789. Il ne montra à l'Ass. Nat. ni la modération ni les talens du précédent. Devenu membre du Conseil des 500 en 1798, il se jeta dans le parti jacobin, et fut exclus du Conseil lors de la rév. opérée les 9 et 10 nov. 1799 (18 et 19 brum. an 8) par Buonaparte et Sieyès.

BERGER, dit *l'Oeil de Verre*, jacobin forcené. Il se distingua par ses fureurs à Lyon: après la mort de Louis XVI il s'établit sur le parvis de l'église de St.-Nizier, et là il interpelloit tous les passans de déclarer par leur signature qu'ils approuvoient ce crime. Il accabloit d'injures ceux qui s'y refusoient. Il fut nommé à un emploi après le siége de cette ville.

BERGERAS, procureur-sindic du district de Salies. En sept. 1791 il fut élu député du dép. des Basses-Pyrénées à la Législat. En mars 1798 le même dép. le nomma au Cons. des Anciens, et il passa dans la chambre du Corps-législat. après la rév. opérée par Buonaparte.

BERGEVIN, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. du Finistère, et s'y occupa principalement de la marine. Il fit un long rapport sur ce sujet le 4 janv. 1796.

BERGIER, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. du Puy-de-Dôme. Le 15 décem. 1796 il fit un long rapport sur les assignats, et quelque temps après il en présenta un autre sur l'établissement du régime milit. dans la Belgique. Il fut un des membres du Cons. les plus opposés au maintien de la loi du 3 brumaire et démontra l'horrible injustice de confondre les parens d'émigrés, proscrits en masse, avec les massacreurs de sept. et les disciples de Marat et de Babœuf. Il passa dans la chambre du Corps-législat. après la rév. opérée par Buonaparte.

BERGOING (*François*), député de la Gironde à la Conv. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion pure et simple. Il étoit du parti de *la Gironde;* et il fut mis hors la loi comme conspir. le 3 oct. 1793: il eut le bonheur de se soustraire au jugement; et étant rentré dans le sein de la Conv. Nat. après le 9 therm. an 2 (27 juil. 1794), il contribua, le 20 mai 1795, à déjouer les projets des jacobins, en arrivant à minuit dans la salle, à la tête des troupes, pour repousser les anarchistes. Il passa ensuite au Conseil des 500.

BERGSTADT (*le Baron de*). Il fut envoyé au congrès de Rastadt, par l'ordre équestre immédiat de l'Empire, en nov. 1797.

BÉRIL (*Pierre*), noble et command. le 8e. régt. de chasseurs à cheval, dom. à Aiguillon, canton de Tonneins, dép. du Lot et Garonne, cond. à mort comme contre-révol., le 22 brum. an 2, par la comm. révol. séante à Strasbourg.

BERKENRODE, ambass. de Hollande à Paris. Après la journée du 10 août 1792, il reçut ordre de L. H. P. de quitter Paris, en déclarant cependant que la Rép. étoit résolue d'observer la plus stricte neutralité.

BERLIER, député de la Côte-d'Or à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Quelques jours avant il avoit soutenu que ce prince n'étoit pas inviolable, et avoit demandé grâce pour son fils. Le 8 août 1794, dix jours après la chute de Robespierre, il présenta un rapport sur l'organisation des comités. En sept. il fut envoyé comme repréſ. du peuple dans les dép. du Pas-de-Calais, et de la Somme; il y établit un tribunal chargé de juger en dernier ressort les prévenus d'émigration. C'est lui qui fit décréter le 10 sept. 1795 que les biens des prêtres déportés, qui avoient été confisqués, retourneroient à leurs familles. Il occupa le fauteuil le 16 du même mois, et à la séance du 22 il annonça au nom du peuple franç., que la constit. étoit acceptée: en conséquence il la proclama loi fondamentale de l'état. Devenu membre du Cons. des 500, il fut l'un des comm. chargés, en nov. de la révision des lois. En mars 1796 on le choisit pour examiner le message du Directoire ayant pour objet la clôture des clubs et corporations politiques; et pour examiner les papiers relatifs à l'affaire de Drouet. Il se distingua dans le même mois parmi ceux qui prétendirent que les prêtres réfractaires étoient la cause des troubles, et qui demandèrent leur déportation. Au mois de déc. il fut nommé l'un des membres de la commission établie à l'effet

d'examiner la législation existante relativement à la liste des émigrés. Il sortit du Cons. en mai 1797. Après la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte, il devint membre du Conseil d'état, au département de la justice.

BERLIER (*le Curé*), commis. génér. de l'armée de Stofflet. Ce prêtre intrigant, joua un rôle à la Vendée, et fut parfois assez utile à Stofflet, qu'il avoit la prétention de vouloir mener. On crut un moment qu'il avoit été fusillé en mars 1796; mais il vint à bout de sortir de France, après la chûte totale des royalistes.

BERNADOTTE, génér. de division au service de la Rép. franç. En 1794 il fut employé à l'armée de Sambre et Meuse, comme génér. de brigade, et s'y distingua particulièrement le 26 juill. à l'attaque des postes de Lernes, Marchiennes, Monceau et Souvret, d'où il chassa l'ennemi, de concert avec Kléber, Poncet et Daurier. Il se signala de nouveau en 1795 et 1796 sur la rive droite du Rhin, notamment en sept. 1795 à la prise de Nassau, et en juill. 1796, sur la Lahne devant Limbourg, et sur l'Aich. Mais le 22 août 1796 sa colonne fut complétement battue en avant de Neumarck, et cette défaite contribua beaucoup à la déroute de toute l'armée française, déroute qui décida du sort de la campagne, que le génér. en chef Jourdan avoit commencée de la manière la plus brillante. Il passa ensuite en Italie, et y servit avec succès sous Buonaparte, qui en fit un grand éloge dans une lettre au Directoire. C'est Bernadotte qui, contre le droit des gens, fit arrêter M. d'Antraigues, attaché à la légation russe. L'ambassadeur ayant fait de vives instances pour empêcher cette injustice, il lui répondit: „*Il n'est „pas question ici de droit, de justice, mais du droit de la force, et „je suis le plus fort: M. d'Antraigues „est notre ennemi; s'il étoit vainqueur, il nous feroit fusiller; je „suis le plus fort et nous verrons.*„ Après le traité de Campo-formido, on l'envoya à Vienne comme ambassadeur; mais il fut bientôt obligé de quitter cette ville, à la suite d'un soulèvement qu'excita contre lui le drapeau tricolore qu'il voulut arborer à son hôtel. Les changemens que la rév. pacifique du mois de juin 1799 occasionna dans le Directoire et le ministère, le portèrent à celui de la guerre, mais il n'occupa cette place que peu de temps. Il est du très-petit nombre de généraux franç. qui ont paru voués aux jacobins.

BERNAGE - SEINTILLIER (*Charles-Hyacinthe-Laurent*), garde du corps du roi de France, âgé de 29 ans, natif de Versailles. Il fut fait

prisonnier en Champagne, par l'avant-garde de l'armée de Kellermann, lors de la retraite des princes françois en 1792, et cond. à mort par un cons. de guerre, tenu à Paris le 20 oct.

BERNARD (*Jacques-Claude*), prêtre et officier municip. de Paris. Assisté de son collégue Roux, il conduisit Louis XVI à la mort, et s'acquitta de cette commission avec une féroce insensibilité. Il subit bientôt le même sort, et fut mis hors de la loi, cond. à mort, comme complice de Robespierre, le 9 thermidor an 2, et exécuté le 10. Renfermé quelque temps aux Madelonnettes, au milieu des victimes qu'il y avoit lui-même entassées, il y devint le jouet de ces infortunés, qui se vengèrent de lui par des tours plus plaisans les uns que les autres, et notamment en le masquant en Sancho-Pansa, pour le faire sauter sur la couverte.

BERNARD (*Eustache-Louis*), âgé de 49 ans, noble, né à Courménil, y demeurant, dép. de l'Orne, cond. à mort comme contre-révol., le 6 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERNARD (*Jean*), âge de 26 ans, natif de Grenoble, adjoint de l'exécuteur des jugemens criminels de la Guillotière, faubourg de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 7 germ. an 2, par le comm. révol. de Lyon, comme assassin de Châlier, c'est-à-dire pour l'avoir guillotiné d'après son jugement.

BERNARD DE MARIGNY, chef de division à l'armée royaliste de la Vendée, et membre du conseil supérieur de cette armée. Il étoit officier de marine, et neveu du chef d'escadre de ce nom, qui commanda quelque temps à Brest au commencement de la rév. Ayant été emprisonné par les jacobins, il fut délivré par Stofflet le 14 mars 1793, se joignit à lui et eut longtemps beaucoup de crédit dans l'armée vendéenne.

BERNARD de Saintes, président du trib. du district de Saintes. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Charente-Infér. à la Législat. et en sept. 1792 à la Conv. Nat. Le 19 juin 1792 il fit un rapport, au nom du comité de surveillance, pour demander un décret d'accusation contre quelques individus arrêtés à Lille; il alloit l'obtenir, lorsqu'un membre ayant examiné les pièces, observa que ce n'étoit que des copies informes qui n'étoient ni signées ni collationnées par le directoire du juri. Il vota pour la mort de Louis XVI dans le plus bref délai, et fut nommé membre du comité de Sureté-générale pendant le règne de Robespierre. Envoyé en mission dans le dép. de la

Côte-d'Or, il y commit des cruautés et des vexations inouïes, et s'étant rendu ensuite en la même qualité dans la principauté de Montbéliard, il s'empara des meubles du Prince, saisit les caisses, molesta les habitans du pays, dans lequel il établit un district, des clubs et une municipalité. Il fut décrété d'arrestation à la séance du 28 mai 1795, comme membre des comités du gouvernement pendant le régime de la terreur. Il écrivit, le 26 août suivant, pour demander sa liberté, et il finit par être amnistié.

BERNARD de Saint-Afrique, député de l'Aveyron à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. En 1795 il passa au Conseil des Anciens. Il est protestant, et se montra jusqu'à l'établissement de la Rép. assez chaud révol.; mais il se conduisit après d'une manière assez modérée; et pour achever de le peindre, ainsi que le précédent, il suffit de rapporter ce qui lui arriva dans une ville du Nord, où il fut en mission. L'apparition d'un *Bernard* effraya tellement les habitans, qu'une partie sortit de la ville. Un citoyen abordant Saint-Afrique, lui demanda, par forme de conversation, s'il étoit Bernard de Saintes: *Eh mon dieu non!* dit celui-ci, *je suis Bernard de Saint-Afrique. En ce cas*, reprit l'habitant, *hâtez vous de le faire publier, sans cela notre ville va être déserte.*

BERNARD (*Marc Antoine*), député-suppléant du dép. des Bouches du Rhône à la Conv. Nat. Il y fut admis à la place de Barbaroux, le 20 août 1793, et y siégea 4 mois et 25 jours. Le 15 janvier 1794 Barbau-Dubarran, vint au nom des comités de Salut-public et de Sureté-génér. prononcer contre Bernard un discours dans lequel il l'accusa de fédéralisme, et conclut à ce que, en conséquence des décrets qui excluoient les fédéralistes du corps-législat., on rapportât celui par lequel l'accusé avoit été admis. Il fut ensuite traduit au trib. révol. et cond. à mort, le 3 pluv. an 2. Bernard avoit été administ. de son district, avoit protesté contre les événemens du 31 mai, et s'étoit toujours montré à la tête des amis de l'ordre et de la tranquillité. Henri-Larivière provoqua, le 12 août 1796, une résolution du Conseil des 500, qui accordoit à son fils l'avantage de jouir du bénéfice de la loi relative aux députés morts pour la patrie.

BERNARD des Sablons (*Claude*). Il fut en sept. 1792 nommé, député du dép. de Seine et Marne à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec sursis à son exécution, jusqu'après l'acceptation de la constitution par le peuple. Il

fut emprisonné pour avoir voulu donner sa démission après la chute des Girondistes; mais celle de Robespierre le fit rentrer à la Conv. et il passa en sept. 1795 au Conseil des 500, d'où il sortit en 1798.

BERNARD (*Joseph*), cultivateur et maire d'Ugny. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Meuse à la Législat.

BERNARD de Héry, membre du directoire du dép. de l'Yonne. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BERNARD, sindic du chapitre de Weissembourg. En 1789 il fut député du tiers-état d'Alsace aux Etats-Génér.

BERNARD-VALENTIN, bourgeois. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Bordeaux aux Etats-Génér.

BERNARDIN de St. Pierre, homme de lettres, auteur des Etudes de la nature, de Paul et Virginie, etc. Ayant donné dans la rév., il fut nommé en nov. 1794 un des Instituteurs de l'école Normale, et chargé de rédiger un plan d'éducation morale pour la jeunesse.

BERNARDO, françois employé à la douane d'Halberstadt. Le 2 ar. 1793 il écrivit au roi de Prusse, pour lui témoigner que les sentimens de la nation françoise lui étoient si odieux, qu'il désiroit de changer son nom en celui de Koenigstreu (*fidelle au Roi.*) Sa demande lui fut accordée.

BERNARDY, membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de Vaucluse; mais sa nomination fut cassée par suite de la journée du *18 fructid. an 5* — *4* sept. 1797.

BERNERON, ancien officier maj. de gendarmerie. Devenu génér. françois, il servit en 1792 et 1793 à l'armée du Nord, commanda le siége infructueux de Wiliamstadt, et finit par accompagner Dumouriez lors de sa fuite de France, le 6 av. 1793. Il s'établit à Bruxelles; mais il y fut bientôt arrêté pour intrigues et propos révol.: il fut relâché par la suite.

BERNIER, cultivateur à Passy en Valois. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de l'Aisne à la Législat., et en sept. 1792 de celui de Seine et Marne à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à l'acceptation de la constitution, demandant que le peuple fût alors appelé à juger lui-même *ce monstre d'ingratitude.* Envoyé comme représ. du peuple à Evreux, il rendit compte d'une insurrection occasionnée par des transports de grains, et au milieu de laquelle il avoit été *assailli par une grêle de pierres;* il passa en 1795 au Conseil des 500, et en sortit en 1798.

BERINGAUD de Grange, lieu-

tenant au Baill. de Châlons sur Saône. Il fut en 1789 député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites pas l'Ass. Nat.

BERNIS (*Joseph*), faisant les fonctions de munitionnaire génér. des vivres, pour les royalistes de la Vendée, dans l'île de Noirmoutier. Il fut pris lors de la reddition de cette île, et fusillé le 7 janvier 1794.

BERNIS (*François Joachim de* PIERRES-*Cardinal de*), minis. de France à Rome. Lorsqu'on voulut exiger de lui, en décem. 1790, le serment prescrit par l'Ass. Nat., il répondit qu'il en avoit déjà prêté deux, l'un à dieu, l'autre un roi, qu'on ne lui en arracheroit pas d'autre : en conséquence de ce refus, il fut remplacé le 28 mai. Il resta à Rome, et lorsque MESDAMES, tantes du roi, arrivèrent dans cette ville, le 16 av. 1791, elles descendirent à son hôtel. Il mourut peu à près, âgé de 79 ans; il avoit été 36 ans cardinal. Il s'étoit fait connoître dans sa jeunesse par plusieurs ouvrages agréables, et il a laissé après lui un poëme religieux.

BERNIS (*François de* PIERRES *de*), évêque de Damas, coadjuteur d'Alby, député du clergé de Carcassonne aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BERNSTORFF (*André-Pierre Comte de*), chev. de l'ordre de l'éléphant, minis. de S. M. le roi de Dannemarck. Le 9 juill. 1789 il répondit à une note officielle des ambassadeurs de Prusse, d'Angleterre et de Hollande, que le roi son maître étoit décidé à observer la plus parfaite neutralité dans la guerre entre la Suède et la Russie. Il répondit de même à la déclaration de l'impératrice de Russie, qui lui fut remise le 13 sept. 1791 concernant les affaires de France, que le roi de Dannemarck attendroit à cet égard, comme prince de l'Empire, la résolution que prendroit le corps Germanique. Lorsqu'en juillet 1793 les ministres de Prusse et de Hongrie sollicitèrent la cour de Copenhague d'entrer dans la coalition contre la France, le Comte de Bernstorff annonça qu'elle étoit décidée à ne pas se départir de la plus stricte neutralité, et assura que M. Grouvelle n'avoit point été reconnu comme ministre de la Rép. Il le fut cependant quelque temps après, et Mr. de Bernstorff s'efforça toujours de ménager habilement les deux partis. Il signa le 27 mars un traité avec la Suède, pour maintenir la neutralité pendant toute la guerre. Vers le mois d'août 1795 il fit parvenir une

note qui témoignoit au Directoire le désir que conservoit l'Emp. de faire la paix avec la France ; il annonçoit en même-temps que le roi de Dannemarck avoit consenti à proposer sa médiation pour le rassemblement d'un congrès. Ces propositions ne furent pas acceptées ce ministre est mort en 1797.

BERNY (*la Citoyenne*), dans la séance des jacobins du 24 juin 1794, elle fit hommage à la société d'un tableau représentant l'apothéose de Marat : elle fut reçue avec de vifs applaudissemens.

BÉROUVILLE (*F. C.*), femme Guichard de Mauditry, noble, âgée de 45 ans, née à St. André de Valogne, canton de Bayeux, dép. de la Manche, y demeurant, cond. à mort, le 3 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERRUYER, génér. républ., ancien lieut. colonel de chasseurs à cheval. En 1792 il commanda le camp formé auprès de Paris ; et présida le cons. de guerre qui cond. à mort 9 émigrés faits prisonniers lors de la retraite de l'armée des princes françois. Il s'étoit fait donner pour logement à Paris l'hôtel d'Egmont. Il escorta Louis XVI à la barre de la Conv. Nat., de concert avec Santerre, et il partagea également avec lui le commandement de la force armée qui conduisit ce prince à l'échafaud. Il passa à la Vendée, essuya quelques échecs contre les royalistes, et fut destitué peu de temps après. Il porta la parole au nom de la députation des généraux qui vinrent le 4 oct. 1795 (13 vendém. an 4), au moment de la révolte des Sections de Paris, protester à la barre de la Conv. de leur attachement pour la représentation nationale, et de la résolution où ils étoient de la défendre jusqu'à la mort. Il reçut du président l'accolade fraternelle, ainsi que tous les autres génér. qui composoient la députation. On lui confia par la suite le commandement des invalides, et Buonaparte le lui conserva après la rév. du 9 nov. 1799 — 18 brum. an 8.

BERSIN (*Cl. Le. Angél.*) femme du Mis. de Crussol-d'Amboise, dom. à Paris, cond. à mort, comme conspir. le 21 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERTEREAU, curé de Teiller. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. du Maine aux Etats-Génér. Il signa la protestation du 12 sept. 1791.

BERTHAUD, particulier habitant à St. Etienne en Forez. Ayant acheté, le 4 août 1790, quelques mesures de blé au marché, il fut dénoncé comme accapareur de grains. Le peuple le tua à coups de bâtons et de pierres ; une femme lui enfonça un clou dans le crâne, et son cadavre fut traîné dans les rues.

BERTHELIN,

BERTHELIN, membre de la municip. de Paris. Accusé par ses collégues d'avoir montré de la foiblesse et de l'indulgence envers *les prisonniers du Temple* (Louis XVI et sa famille), il fut chassé de la municip. le 6 sept. 1793.

BERTHELOT (*Joseph*), de la Duzandière noble et conseil. du Roi, dom. à la Flèche, cond. à mort comme conspir. le 7 vent. an 2, par la comm. milit. d'Angers.

BERTHERAU, membre du Cons. des Anciens. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de l'Orne ; mais sa nomination fut cassée par suite de la journée du *18 fruct. an 5* — 4 sept. 1797.

BERTHEREAU, procur. au Châtelet de Paris. En 1789 il fut député du tiers-état de la Vicomté de Paris aux Etats-Génér.

BERTHEZÈNE (*Jean-Etienne*), député du Gard à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en mai 1797, et fut employé comme commissaire du Directoire. Après la rév. opérée en nov. 1799 — brum. an 8, par Buonaparte, il fut nommé membre du Corps-législ.

BERTHIER, intendant de Paris. Il fut arrêté à Compiègne et conduit à Paris, le soir même du massacre de son beau-père, Mr. de Foulon. Le peuple se porta en foule au-devant de lui, et lui présenta la tête de son beau-père, qu'on voulut le forcer à baiser. Bientôt arraché des mains de ses gardes, il fut mené sous le fatal réverbère. Il arracha un fusil à un des hommes qui l'entouroient, et essaya de se défendre, mais cent baïonnettes le frappèrent à-la-fois. Il respiroit encore lorsqu'un monstre lui plongea la main jusqu'au fond des entrailles, en arracha son cœur palpitant, qu'il porta au comité ; ce cœur fut placé à la pointe d'un coutelas, et on le promena dans la ville avec sa tête, mise au bout d'une pique. On accusoit le malheureux Berthier d'avoir eu la direction du camp de St. Denis, d'avoir distribué des cartouches aux troupes, et d'avoir fait des monopoles sur les approvisionnemens de grains de la capitale. Il laissa une femme et 8 enfans.

BERTHIER, fils du précéd. Il fut arrêté chez le Roi, le 28 fév. 1791, comme faisant partie du rassemblement qui s'étoit formé aux Tuileries, près de la personne de ce prince. Après avoir été traduit devant plusieurs tribunaux, qui ne trouvèrent aucun motif suffisant pour le condamner, il fut mis en liberté, le 12 mars 1791.

BERTHIER, député du tiers-état de Nemours aux Etats-Génér. de 1789. Il mourut pendant la

session, à l'âge de 71 ans, après avoir occupé une charge de judicature pendant 40 années de sa vie. Il avoit embrassé avec ardeur les principes révol.

BERTHIER *(Alexandre)* génér. de div. au service de la Rép. franc. Il étoit fils et adjoint du gouverneur de l'hôtel de la guerre. Placé de bonne heure dans l'Etat-major de l'armée, il servit de cette manière en Amérique, et obtint le grade de colonel. Au moment de la rév. il embrassa la parti démocratique, mais s'y conduisit toujours avec modération : on le vit même, étant major-génér. de la garde nationale de Versailles, s'opposer, le 3 oct. 1789, à ce que l'on proposât la cocarde nat. aux gardes du corps. Il se présenta, le 9 sept., à la tête d'une députation de la même garde nat., à la barre de l'Ass., et demanda qu'il fût élevé devant l'une des portes de la ville de Nancy une pyramide simple et majestueuse, avec cette inscription : *Ici sont morts pour la patrie*, TANT *de soldats citoyens, le 2e. mois de l'an 2e. de la liberté française.* Il se rendit à Metz, le 28 déc. 1791, avec le titre d'adjud. génér., pour porter aux génér. Luckner et Rochambeau le bâton de Maréch. de France. Il continua à servir dans l'armée de Luckner, avec le titre de chef de l'Etat-major. Il passa à celle contre la Vendée en 1793, et eut à la prise de Saumur 3 chevaux tués sous lui. Il fut envoyé en 1796 à l'armée d'Italie, avec le grade de génér. de division, et contribua beaucoup aux succès de cette campagne, en remplissant la place importante de chef de l'Etat-major. Buonaparte qui avoit été à même d'apprécier ses talens extraordinaires dans ce genre, l'emmena, en la même qualité, dans son expédition d'Egypte. De retour en France, ce général le fit ministre de la guerre, lors de la rév. des 9 et 10 nov. 1799 (18 et 19 brum. an 8.)

BERTHOIS, colon. du génie, directeur des fortifications à Lille. Les soldats de la garnison de cette ville le pendirent à la suite de la défaite qu'ils essuyèrent le 29 av. 1792. Le 9 juin l'Ass. accorda des honneurs à sa mémoire, fit donner une pension de 1500 livres à sa femme et de 800 livres à chacun de ses enfans.

BERTHOLET, chimiste, nommé successivement commiss. d'agriculture et des arts, instituteur de l'école normale, et membre du comité de santé. Il fut un des 6 artistes envoyés en Italie en juin 1796, pour présider au choix des divers monumens que Buonaparte vouloit faire transporter en France. Il suivit ce génér. en Egypte, et devint membre du Sénat-conser-

vateur, après la rév. du mois de nov. 1799. (brum. an 8.)

BERTHOMIER DE LA VILLETTE, procureur du Roi. Il fut en 1789 député du tiers-état de la Sénéch. de Moulins aux Etats-Génér.

BERTHON (*le*), premier présid. du parlem. de Bordeaux, député de la nobl. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il fut président du premier comité des recherches de l'Ass. Nat., et le 8 oct. de la même année il pressa l'Ass. de nommer le Roi, *Roi des François*, et non *Roi de France*, *parce que des gens*, dit-il, *en induisent qu'il est propriétaire de la France.* Il signa cependant les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites pas l'Ass. Nat.

BERTHOT, membre du cons. des-500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de la Haute-Marne.

BERTIN, membre du dép. de Vaucluse. Il fut un des ordonnateurs des massacres d'Avignon: mandé à la barre de l'Ass., il y trouva des protecteurs, qui le firent déclarer innocent.

BERTOLLIO, secrétaire de la légation franç. au congrès de Rastadt, en 1797. Après la dissolution du congrès il fut envoyé à Rome, en qualité de commiss. du Directoire; et lorsque cette ville fut menacée par les troupes coalisées, il cassa les Consuls romains, s'empara de l'autorité, et gouverna, de concert avec le commandant franç., jusqu'à l'époque où les Napolitains se rendirent maîtres de Rome par capitulation.

BERTRAND (*Pierre-Louis*), âgé de 41 ans, confiseur, ex-officier de Gobelet *du dernier Tyran-Roi*, (*de Louis XVI*) né et dom. à Paris, cond. à mort le 27 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris., pour propos contre-rév. et avoir annoncé de fausses nouvelles.

BERTRAND, membre de la Législat. Il y fut admis comme député de l'île Bourbon, le 28 mars 1792.

BERTRAND (*Antoine*, avocat et procureur du Roi. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Saint-Flour aux Etats-Génér., et en sept. 1792 du dép. du Cantal à la Conv. Nat., où il entra comme suppléant. Il passa en 1795 au Conseil des Anciens, en sortit en 1798 et y fut aussitôt renommé.

BERTRAND (*Isaac*), nommé au Conseil des 500. en sept. 1795 par le dép. du Bas-Rhin.

BERTRAND (*Antoine Marie*), négociant-manufacturier à Lyon, jacobin furieux, associé de Challier. Les clubistes le nommèrent maire de Lyon, en fév. 1793, moment où commença la lutte entre les honêtes gens et les jacobins de cette ville. Il dit aux députés des sec-

tions, qu'il feroit *sauter leur permanence à coups de canon;* et lorsque ces députés sortirent de l'hôtel de ville, où il les avoit reçus, il en livra deux à la fureur des ministres de ses cruautés. L'un fut tué, et l'autre grièvement blessé. Le 29 mai 1793 il fit faire une décharge d'artillerie sur le bataillon de la Pêcherie, qui avoit refusé de marcher contre les citoyens de Lyon, et ordonna de massacrer les blessés sur la place. Il trempa depuis dans la conjuration de Baboeuf, dans celle du camp de Grenelle, fut acquitté par la haute cour nat. à Vendôme, et cond. à être fusillé, le 9 oct. 1796.

BERTRAND DU CALVADOS, député de ce dép. au Cons. des 500. Il fut un des membres qui s'opposèrent le plus vivement à la rév. du 10 nov. 1799 (19 brum. an 8) opérée par Buonaparte. Il fut en conséquence exclus du corps législat. Il s'étoit déjà fait remarquer après le *18 fructidor an 5* (4 sept. 1797) en se prononçant avec assez de force contre le parti directorial, qui venoit d'être vainqueur.

BERTRAND LA HOSDINIÈRE, de l'Orne. (Voyez la Hosdinière.)

BERTRAND DE MOLLEVILLE, intendant de Bretagne avant la rév. et minis. de la marine en oct. 1791. Il fut violemment inculpé à la Législature comme ayant favorisé l'émigration des offic. de marine : plusieurs membres le défendirent, on revint à la charge, et enfin il fut décidé que le comité présenteroit de nouvelles instructions sur sa conduite. Fatigué de tant de persécutions, il donna sa démission, en mars 1792. Le 23 mai Gensonné et Brissot le dénoncèrent, comme l'un des membres du comité autrichien, (*comité autrichien* voyez Bazire). Le 15 août il fut décrété d'accusation sur la demande de Fauchet; il se sauva alors en Angleterre. Au mois de déc. il adressa à Garat, minis. de la justice, un paquet renfermant des pièces justificatives, pour servir à la défense du Roi: il en adressa un second à M. de Malesherbes, avec prière de retirer le premier des mains de Garat. Loin de remettre ces papiers aux défenseurs du Roi, le minis. s'empara de ceux qui leur étoient adressés, et remit le tout entre les mains du comité des 21, qui étoit composé des ennemis les plus cruels de Louis XVI. Mr. de Molleville dénonça cette action à l'Europe dans une lettre qu'il écrivit au présid. de la Conv.; il publia par la suite d'autres ouvrages relatifs à la révolution.

BERTRAND DE MONTFORT, vice-bailly en Dauphiné. En 1789

il fut député du tiers-état de cette province aux Etats-Génér.

BERTUCAT, député du dép. de Saône et Loire à la Conv. Il y vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix.

BÉRU, génér. au serv. de la Rép. franç. Il remplaça provisoirement Lamarlière dans le command. de l'armée du Nord, en juil. 1793. Le 13 sept. il battit les Hollandois à Commines, Werwick, de concert avec les génér. Macdonald et Hédouville, prit 48 canons et fit 2000 prisonniers.

BESANCELLE, doyen du chapitre de la cathédrale de Carcassonne. Le 6 mai 1791 il fut nommé évêque constitutionnel du dép. de l'Aude.

BESANÇON-PERRIER, cultivateur à Reims. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Marne à la Législat.

BESAMBRE, lieut. colon. Il fut massacré, le 10 oct. 1792, par la garnison de Cambray, qui lui coupa la tête.

BESBORODKO (*Alexandre prince*), chev. des ordres de St. André, de St. Alexandre-Newsky, de Ste. Anne, de St. Wolodimer, minis d'Etat de Russie. Il fut envoyé, en 1791, pour négocier la paix entre la Porte et la Russie et la signa le 15 décem. Il fut chargé de faire les honneurs, à S. M. Polonoise, dans l'hôtel qui lui avoit été preparé à Grodno, le 12 janv. 1795. En décem. 1796, il fut fait prince et élevé à la première classe civile, ce qui équivaut au grade de feldmaréchal. En fév. 1797 il fut choisi pour conclure, un traité entre l'Angleterre et la Russie. Il est mort en 1798.

BESENVAL (*Baron de*), lieut. génér. des armées du Roi de France, Grand-croix de l'ordre de St. Louis, inspecteur génér. des Suisses et Grisons, command. en chef dans les provinces de l'intérieur du royaume et lieut. colon. des Gardes Suisses. Il rendit des services essentiels à la ville de Paris en facilitant ses approvisionnemens, particulièrement en 1789. Il fut employé dans l'armée que le Roi avoit ordonné d'assembler dans les environs de Paris, au moment de la rév., et il écrivit à Mr. de Launay, gouverneur de la Bastille, pour l'engager à défendre ce château, lui promettant des secours. Poursuivi en conséquence par la haine du peuple, il quitta Paris muni de passe-ports, et fut arrêté à Villenaux: M. Necker écrivit à la municip. pour le faire relâcher. N'ayant pas réussi dans sa demande, il s'adressa à la municip. de Paris, qui d'abord ordonna qu'on mît M. de Besenval en liberté. Les districts mécontens de cet ordre, firent transporter le prisonnier d'abord à Brie-Comte-Robert,

puis définitivement à Paris, où son procès fut instruit au Châtelet. Il fut déclaré innocent, et mourut peu de temps après son jugement.

BESNARD-DUCHESNE, lieutenant au Bailli de Valogne. Il fut en 1789 député du tiers-état de Coutances aux Etats-Génér.

BESSE (*Gaspard*), noble et bailli de Malthe, âgé de 59 ans, né et dom. à Montpésat, canton de Montauban, dép. du Lot, cond. à mort comme contre-révol. le 17 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BESSE, curé de St. Aubin. En 1789 il fut député du clergé du Baill. d'Avesne aux Etats-Génér.

BESSE (*N. L.*), femme Genestert, noble, âgée de 26 ans, née à Olliac, dép. du Puy de Dôme, cond. à mort le 9 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris comme ennemie du peuple, entretenant des intelligences avec les ennemis de la Rép. et provoquant par des discours l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale.

BESSÉ (*Renine*), noble, domiciliée à Angers dép, de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir. le 8 pluv. an 2, par la comm. milit. séante à Angers.

BESSIN, procur. au Châtelet. Il fut chargé le 18 juil. 1789 de demander à l'Ass. Nat. des secours pour les habitans du faubourg St. Antoine, qui pendant 5 jours avoient quitté leur travail pour prendre la Bastille, et se trouvoient sans pain. On remarqua sur-tout dans son discours cette phrase: *Messieurs, vous êtes les sauveurs de la patrie, mais vous avez aussi des sauveurs.*

BESSNEJOUL-ROCQUELAURE (*F. B. Marq. de*), âgé de 46 ans, né à Toulouse, dom. à Paris, cond. à mort le 7 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de St. Lazare.

BESSON, offic. supérieur dans l'armée lyonnoise. Il fut fusillé en oct. 1793 après la reddition de Lyon.

BESSON (*Alexandre*), ancien notaire, administrateur du dép. du Doubs. Il fut, en sept. 1791, nommé député de ce dép. à la Législat. et en sept. 1792 à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des 500, il s'opposa à l'aliénation des forêts nationales, représentant que c'étoit hâter leur destruction, que de les abandonner à des particuliers toujours pressés de jouir.

BETHISY de Mezières, évêque d'Usès. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Nismes aux Etats-Génér.

BÉTHUNE-CHAROST (*le Duc Louis Franç. de*), esprit inquiet et turbulent, que quelques personnes ont taxé de folie. Il avoit élevé des prétentions ridicules sur la souveraineté du Brabant, et il essaya de profiter des troubles survenus à l'accasion des ordonnances de Joseph II pour la réforme des couvens; il réunit dans plusieurs villes frontières de France et principalement à Lille, des troupes de mécontens qui s'annonçoient comme disposés à former un parti en sa faveur. Condamné à mort comme perturbateur du repos public, par la justice criminelle du Brabant, il ne se déroba à sa sentence que pour venir en France périr sous le fer de la guillotine, le 28 avril 1794: il étoit âgé de 23 ans.

BETSCHARD, minis. de la cour de Bavière. Il fut destitué pour abus de pouvoir, concussions, etc. La commission nommée pour examiner son affaire, avoit entendu plus de 1000 témoins et parcouru les différentes parties de l'Electorat, pour se procurer les renseignemens nécessaires.

BEUGNOT, procur. génér. syndic du dép. de l'Aube et député de ce dép. à la Législat., en 1791. Ce fut lui qui dénonça Carra et Marat, et qui obtint un décret d'accusation contre ce dernier. Le 4 juin 1792 il fit déclarer qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre M. Duport du Tertre; et pendant toute la session il se montra ennemi des jacobins.

BEURNONVILLE, génér. au service de la Rép. françoise. Il servit d'abord dans l'Inde comme soldat, puis comme sergent. Il devint ensuite maior de la milice de l'île Bourbon, et fut destitué de sa place par le commandant de l'île: il revint en France et se plaignit amèrement; le gouvernement, pour l'indemniser, lui donna la croix de St. Louis. Il acheta alors une charge d'offic. dans la garde suisse de MONSIEUR, frère du roi. Il fut employé au mois d'août 1792. comme génér sous les ordres de Dumouriez. Au mois de nov. suivant, il obtint le commandement d'une armée qui se porta vers Trêves, et qui livra plusieurs combats malheureux, notamment à Pellingen, contre les Autrichiens. Il seroit difficile de citer quelque chose de plus ridicule que les rapports que ce génér. fit à la Conv., de toutes ces affaires, sur-tout de celle de Grewenmacher, où il prétendit qu'après trois heures d'un combat terrible, les ennemis avoient perdu beaucoup de monde, tandis que les Franç., en avoient été quittes *pour le petit doigt d'un chasseur*. Le 4 fév. 1793 il fut nommé minis. de la guerre. Le 11 mars il écrivit à la Conv. pour

donner sa démission, se croyant plus propre, disoit-il, à servir la patrie de son épée que de sa plume. Il rappeloit que depuis le mois de mai 1791 jusqu'à la date de sa lettre, il s'étoit trouvé à 172 combats. Pour rendre ce rapport plus croyable il auroit dû en donner l'état. On le nomma de nouveau au même département le 14 mars, et il accepta. Envoyé pour arrêter Dumouriez à la tête de son armée, il fut arrêté lui-même et conduit à Tournay avec les 4 commiss. de la Conv. Au moment où il vit que la voiture dans laquelle on l'avoit mis, prenoit la route de Tournay, il tâcha de se débarrasser de l'escorte, composée de hussards de Berchiny; un d'entre eux le blessa légèrement. Le général Clairfait reçut les prisonniers avec une froide politesse, et répondit à leurs plaintes par ces mots: *Nous ne pouvons refuser le bien qu'on nous fait.* On les remit entre les mains du colon. Lebreau, et Beurnonville ne lui ayant pas ôté son chapeau, eut la mortification de s'entendre dire: *L'égalité n'a pas lieu ici.* Amenés devant le prince de Cobourg, ce génér. leur fit offrir des livres et autres objets de dissipation qu'ils acceptèrent. Le colon. Mack leur signifia qu'ils seroient retenus en otage pour la Reine et son fils, et les engagea à écrire à la Conv. à ce sujet. *Nous n'avons plus*, répondirent-ils, *d'avis à lui donner.* Ils furent transférés à Olmütz, où ils restèrent jusqu'au 22 nov. 1795, époque où on les mena à Basle pour être échangés contre Madame Royale. Après l'événement du 4 sept. 1797 (18 fructidor an 5) Beurnonville fut nommé command. de l'armée franç. dans la Hollande; mais il ne s'y rendit pas. Il avoit été question de lui en mai de la même année pour occuper une place au Directoire, et il y étoit porté par le parti modéré. Il fut du nombre des généraux qui se rangèrent près de Buonaparte, lorsque ce dernier opéra la révolution des 9 et 10 nov. 1799 (18 et 19 brum. an 8). Il fut nommé à cette époque ambassadeur à Berlin.

BÉVIÈRE, notaire à Paris. En 1789 il fut député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér.

BEWMER (ou Boehmer), littérateur allemand, demeurant à Vorms, où il rédigeoit un journal. Il demanda à la Conv, le titre de citoyen franç., au mois d'oct. 1792. Le génér. Custines joignit, pour lui, à cette demande celle d'une pension, pour avoir propagé les droits de l'homme en Allemagne. Non content de cette protection, ce génér. le prit auprès de sa personne, en qualité de secrétaire.

BEY (*de*), offic. au régt. de

Lanzun hussards. Il perdit la vie à l'attaque de la ville de Nancy, faite par M. de Bouillé, le 30 août 1790, lors de l'insurrection de la garnison. Un de ses parens entra au service d'Autriche, et y devint off. général.

BEYMA, membre de la Convent. Nat. Batave. En sept. 1797 il fit la motion d'exiger de tous les fonctionnaires publics le serment de haine au Stathoudérat, à l'aristocratie et à l'anarchie.

BEYSSER (*Jean-Michel*) génér. au service de la Rép. franç., né d'une famille noble et parlementaire de Metz. Ayant donné dans la rév. il devint génér. de la répub. et en juin 1793 il fut nommé commandant de l'armée de la Rochelle. Accusé d'avoir commandé à Nantes des troupes fédéralistes, il fut mis hors la loi le 17 juil.; mais comme il nia sa signature, il fut provisoirement maintenu par le dép. Il avoit déjà remis son commandement à Canclaux. Le 18 il fut mandé à la barre, sur la motion de Lacroix; il se justifia et fut renvoyé devant le comité de sureté-générale, qui décida bientôt qu'il reprendroit ses fonctions. Le 9 sept. de la même année il battit les Vendéens à la tête d'une colonne de la garnison de Mayence; mais le 21 il fut complétement défait par eux, et l'ayant été de nouveau à la suite de quelques légers avantages, il fut décrété d'accusation et cond. à mort par le trib. révol. de Paris, le 24 germ. an 2, comme complice d'Hébert, Ronsin, etc. Il alla au supplice avec courage et sans proférer une parole. C'étoit un des plus beaux hommes de France. Il étoit âgé de 40 ans, il avoit fait la guerre comme aventurier dans l'Inde, où il avoit même été chirurgien major. Depuis il étoit devenu capitaine au service de Hollande, ensuite lieutenant-colonel en France, colonel et général dans les troubles de la révolution. Il composa le couplet suivant après sa condamnation:

Amis, la marche va s'ouvrir,
Ah! plus de regards en arrière;
Déjà d'autres ont su courir
Avant nous la même carrière.
Sous la faulx cruelle du temps,
Tombent les vertus et les crimes,
Et nous sommes aux mêmes instans,
Spectateurs, acteurs et victimes.

BEYTS, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de la Lys.

BEZARD (*François-Simon*), membre de la Conv. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. de l'Oise, et y vota la mort de Louis XVI. Le 11 fév. 1794 il fit un rapport sur le jugement prononcé contre Jean

Calas en 1753; il demanda et obtint la réintégration de cette famille dans tous ses biens. Le 6 mars il fut nommé secrétaire de la Conv. Le 12 il fit décréter la confiscation des biens des prêtres bannis, exportés, où émigrés, sans aucune distinction. Devenu membre du Cons. des 500 il parla en faveur des rentiers qui étoient, disoit-il, les mendians de la Rép. Il fut nommé de la comm. chargée d'examiner la législation existante relativement à la liste des émigrés. Il appuya fortement le projet d'Audouin contre les parens de ces mêmes émigrés, et dit, dans la séance du 5 av. 1796, qu'il le regardoit comme le seul propre à sauver la Rép. Le 29 mai il fut élu membre de la commission chargée d'examiner les papiers de Drouet. Il sortit du Cons. en mai 1797. Réélu ensuite au Cons. des Anciens, il passa au Tribunat après la rév. opérée par Buonaparte.

BEZONT, membre de la Conv. Il y avoit été nommé député-suppléant par le dép. de Seine et Marne en sept. 1792, et il y fut appelé en av. 1795, pour remplacer un démissionnaire.

BIAILLE de Germond, procureur du roi aux eaux et forêts. Il fut en 1789 député du tiers-état de la Sénéchaussée de Poitou aux Etats-Génér.

BIANCHI *(Paolo)*, curé de St. Pron, diocèse de Pavie. Convaincu d'avoir été l'un des chefs de l'insurrection qui éclata à Milan, au mois de juin 1796, contre les François, il fut cond. par la commiss. milit. à être fusillé.

BIASSOU, nègre de Saint-Domingue et l'un des chefs de l'armée des nègres révoltés de cette île, sous le commandement de Jean-François. (Voyez ce nom.) Il prenoit le titre de lieut.-génér. Il avoit promis, vers la fin de 1791, aux commiss. pacificateurs envoyés par le Roi, de faire désarmer sa troupe; il manqua à cet engagement. Invité, le 14 déc. 1794, à aller dîner dans la partie espagnole, pour conférer avec un membre du gouvernement, il reconnut à table M. Pavillon, son ancien maître; il refusa de s'asseoir, voulut le servir, disant que sa position actuelle ne lui feroit pas oublier qu'il étoit son esclave. Il le força d'accepter 200 piastres, et lui témoigna beaucoup de regret de n'en pas avoir davantage. Mélange singulier de cruauté et d'humanité, d'orgueil et de modestie, il fit massacrer un grand nombre de colons, rendit de grands services à d'autres, et affecta dans son camp le despotisme et le luxe d'un prince asiatique.

BIAUZAT *(Gaultier de)*, avocat à Clermont en Auvergne. En

1789 il fut député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. Dans la séance du 7 juil. il s'éleva avec force contre les mandats impératifs. Le lendemain il fut de l'avis de Mirabeau, qui demandoit qu'on priât le roi d'éloigner les troupes de la capitale; mais il proposa de remettre à un autre temps la levée des gardes bourgeoises, que Mirabeau avoit semblé solliciter. Le 13 juillet il parla avec véhémence contre le renvoi des Minis., (Voyez Necker.) et se plaignit de ceux qui les avoient remplacés, de manière à prouver qu'il n'étoit point étranger aux mouvemens qui eurent lieu le lendemain. Il entretenoit à cette époque une correspondance très-suivie avec les esprits exaltés de sa province, afin d'y avancer la rév. Lors de la discussion sur les droits de l'homme et du citoyen, il parla beaucoup sans éclaircir la question. Il voulut qu'on expliquât dans la constitution que par le mot monarchie, on n'entendoit point un gouvernement fondé sur la division des trois ordres, mais sur les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. Le 18 fév. 1791 il dénonça une lettre écrite par l'évêque de Clermont, tendante, disoit-il, à faire égorger le peuple; lorsque l'assemblée demanda à en entendre la lecture, il s'y refusa, ce qui servit à prouver combien sa dénonciation étoit peu fondée. Malgré son audace, le défaut de moyens l'empêcha de faire beaucoup d'effet dans l'Assemblée.

BIBIKOW, lieut. colon. russe, employé en 1794 contre les Polonois. Il se distingua en diverses occasions et notamment à la bataille de Macziewitz. Il reçut en nov. 1794 l'ordre de St. Volodimer de la 4e. classe. Il se montra aussi avec courage à la bataille de Kobilka et à l'assaut de Prague. Le 4 nov. 1795 il fut élevé au grade de colon. C'est lui qui, en nov. 1796, fut chargé d'aller annoncer à Stuttgard la mort de l'impératrice Catherine II et l'avénement de Paul Petrowitz au trône de Russie: Il étoit pour lors chambellan.

BIDAULT, lieutenant-criminel au Baill. d'Aval en Franche-Comté. En 1789 il fut député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

BIDETTE, femme Luzeau (*Magdel.*), noble, dom. à Sucé, canton de Nantes, dép. de la Loire-Inférieure, cond. à mort comme contre-révol., le 27 pluv. an 2, par la comm. milit. de Nantes.

BIELAK, tartare, génér. au serv. de la Pologne. Il commandoit les troupes qui se rassemblèrent en Lithuanie, pour seconder Kosciusko, en 1794.

BIELECK, capit. et professeur

à l'école d'artill. de Vienne, âgé de 39 ans et père de 3 enfans. Convaincu d'avoir pris part à la conspir. de Hebenstreit, (Voyez ce nom.) il fut cond. à une détention de 130 ans, dans la forteresse d'Olmütz. Cette sentence s'exécuta le 8 janv. 1795; il fut déclaré déchu de noblesse et pendant 3 jours exposé publiquement, durant une heure entière.

BIELKE (*le Baron de*), gentilhomme suédois. Il avoit toujours joui d'une très-bonne réputation, et fut arrêté l'un des premiers en 1792, après l'assassinat du roi de Suède. Il avoit eu la précaution d'avaler du poison, et il refusa constamment de nommer ses complices. Il soutint avec fermeté qu'il étoit seul l'auteur et l'instigateur du complot formé contre la vie du roi. Son corps fut traîné sur la claie et exposé pendant plusieurs jours à Stockholm. Il étoit âgé de 50 ans.

BIENCOURT (*Marq. de*), député de la nobl. de Guéret aux Etats-Génér. de 1789. Il passa un des premiers de son ordre dans la chambre du tiers-état.

BIGNAN, négociant. En 1789 il fut député du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér.

BIGONNET, fils d'un négt. d'Avignon et offic. de la Garde Nat. de cette ville. Ce courageux jeune homme se chargea d'être le guide des hussards qu'on envoya à la poursuite de Jourdan *coup-tête*, qui avoit mis la sienne à prix pour une somme de 50 louis. Jourdan se jeta dans la rivière près de Sorgues; Bigonnet l'y suivit avec intrépidité, le saisit par les cheveux et le ramena à Avignon. Le lendemain il surprit avec le même succès Peytavin maj. génér. de l'armée de Jourdan; il fut bientôt après obligé de fuir lui-même, pour se dérober aux poursuites de ces deux scélérats, qui furent amnistiés et qui reparurent à Avignon avec plus d'audace et de puissance que jamais.

BIGONNET, député de Saône et Loire en mars 1799 au Conseil des 500. Il fut un de ceux qui s'opposèrent, dans la séance tenue à Saint-Cloud; le 10 nov. 1799, à la rév. opérée par Buonaparte; il fut en conséquence exclu du corps législat.

BIGOT de Préameneu, élu en 1790 juge du tribunal du 4e. arrondissement de Paris, dit de la place Royale. Au mois de mars 1791 il fut un des 3 commiss. que le roi envoya à Uzès, pour y rétablir la tranquillité. En sept. de la même année, il fut nommé député de Paris à la Législat. Le 7 janv. 1792 il prononça, malgré les huées des tribunes, un discours où il prouvoit à l'Ass. qu'elle ne représentoit pas seule le

peuple, et que le roi n'avoit pas des droits moins sacrés que les siens. Il demanda et obtint, le 22 mars, que la loi qui ordonnoit le séquestre des biens des émigrés, accordât un mois de délai à ceux qui voudroient rentrer en France. Il occupa le fauteuil au mois d'av., et c'est lui qui répondit au Roi relativement à la déclaration de guerre au roi de Bohème et de Hongrie. Le 25 mai il s'opposa avec force à la loi que proposoit Thuriot contre les prêtres insermentés. Il sollicita, après les événemens du 20 juin un décret qui défendît aux citoyens de se présenter en armes à la barre et défiler dans la salle etc. cette proposition fut acceptée.

BIGOT de Ste.-Croix, ministre des affaires étrangères. Après avoir résidé en Suède comme minis. ppl. il fut employé en déc. 1791, en la même qualité, à Coblence, à la place de M. de Vergennes, qui avoit demandé son rappel. Il fut généralement mal vu par les émigrés qui habitoient cette ville. Le but de sa mission étoit de demander la dispersion des rassemblemens de ces mêmes émigrés. Au mois de fév. 1792, voyant qu'on ne lui faisoit que des promesses illusoires, il demanda et obtint un congé pour retourner en France. Nommé ministre des affaires étrangères, il se trouva occuper cette place lors du *10 août* 1792, et resta pendant cette journée près du roi, auquel il paroissoit très-attaché, sur-tout si on en juge par l'ouvrage qu'il publia quelque temps après sur ce même événement: il étoit à cette dernière époque retiré en Angleterre.

BIGOT de Vermière, curé. En 1789, il fut député du clergé du Baill. de St. Flour aux États-Génér.

BIGUS (*Charles*) de Chéry, noble, dom. à Crevant, dép. de l'Indre, cond. à mort comme contre-révol. le 23 av. 1793, par le trib. crim. de son dép.

BIGUS (*Louis*) de Chéry, noble, dom. à Crevant, canton de la Châtre, dép. de l'Indre, cond. à mort comme contre-révol., le 23 av. 1793, par le trib. crim. de son dép.

BIJON, administrateur du district de Bourbon-Lancy. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de Saône et Loire à la Législat.

BILDT (*de*), minis. de Suède et de Poméranie près de la diète de Ratisbonne en 1796. Il fut envoyé par la même puissance au congrès de Rastadt, en 1797.

BILKEER, membre marquant de l'Ass. Nat. Batave. Il fit décréter, le 19 mars 1796, que le droit de pétition appartenoit à tout citoyen et non exclusivement à quelques réunions où sociétés de citoyens.

BILLARDIÈRE (*la*), artiste et

savant françois. Le 3 juillet 1796 il lut à la première classe de l'institut national, l'exposé des principaux événemens arrivés dans le voyage qu'il fit sous les ordres de M. d'Entrecastraux, pendant les années 1792, 93 et 94, pour aller à la recherche de M. de la Peyrouse. Il fut envoyé ensuite avec 5 autres artistes en Italie, pour choisir les monumens que Buonaparte devoit faire transporter en France.

BILLAUD-VARENNES, avocat et ex-oratorien. En 1792 il occupa la place de substitut du procureur de la commune de Paris, et devint un des directeurs des massacres des premiers jours de sept. Prudhomme assure, dans son *Histoire des crimes*, que dans une conférence qui eut lieu pour préparer ces affreuses exécutions, quelqu'un ayant dit qu'on ne trouveroit pas assez de *tueurs*, Billaud répondit avec feu il *s'en trouvera!* En effet s'étant rendu à l'Abbaye pendant les massacres, il dit aux bourreaux: *Peuple, tu immoles tes plus grands ennemis, tu fais ton devoir!* et lorsque le comité voulut retenir les effets des victimes réclamés par les égorgeurs, Billaud leur parla ainsi: *Respectables citoyens, vous avez bien mérité de la patrie, la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous: elle s'occupe de vous récompenser; vous allez recevoir en attendant 24 livres chacun: continuez, braves gens, votre ouvrage*, etc. Présentant ensuite un de ces monstres à la commune: *Voilà*, dit-il, *l'un de ces braves à qui la France doit une reconnoissance éternelle.* Dans le même mois il fut nommé député du dép. de Paris à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, après s'être opposé à ce qu'on lui donnât des Conseils, pendant son procès. A cette époque trouvant que le jugement traînoit trop en longueur, il proposa de briser le buste de Brutus, placé dans la salle des séances: *Cet illustre Romain*, s'écria-t-il, *n'a pas balancé à détruire un tyran, et la Conv. ajourne la justice du peuple contre un roi.* A la séance du 6 sept. il fut élu présid. de la Conv. Il dit alors qu'il falloit faire tomber la tête de Marie Antoinette, et annoncer aux puissances coalisées, qu'un seul fil retenoit le fer suspendu sur celle du fils du tyran, et que si elles faisoient un pas sur le territoire de la Rép., cet enfant seroit la première victime du peuple. Dans la séance des jacobins de Paris, du 22 janv., il fut nommé par cette société l'un des commissaires chargés de rédiger l'acte d'accusation contre les rois, et de recueillir les crimes particuliers relatifs à la nature de leur gouvernement. La 20 av. de la même

année il fit, au nom du comité de Salut-public, un rapport sur la nécessité de fixer les bases du nouveau système politique: et après un discours pompeux, où en disant des injures à tous les rois, il compara la France à la république romaine, il fit rendre un décret conçu en ces termes: *La Conv. déclare qu'appuyée sur les vertus du peuple franç., elle fera triompher la Rép. démocratique, et qu'elle punira sans pitié tous ses ennemis.* Il avoit été jusqu'alors un des lieutenans de Robespierre, il l'avoit aidé à opérer la rév. du 31 mai 1793, et l'avoit servi avec zèle dans les comités; mais lorsque ces comités eux-mêmes se virent en butte aux poursuites du tyran, qui vouloit se défaire de ses complices, Billaud se montra un de ses premiers dénonciateurs. Ce fut lui qui, le *8 thermidor* an 2 (26 juil. 1794) l'attaqua avec le plus de hardiesse, et lui porta les premiers coups, avec une énergie qui devroit n'appartenir qu'à la vertu. Le lendemain, *9 thermidor*, il se prononça de nouveau contre lui, et contribua à sa perte. Dénoncé lui-même, le 28 août par Lecointre de Versailles, comme un des complices de celui qu'il avoit aidé à écraser, il qualifia de calomnie tout ce qui fut avancé contre lui, et obtint un décret qui déclara que sa conduite avoit été conforme au vœu national. Ce décret fut confirmé de nouveau dans la séance du 29 août. Legendre prit encore la parole contre lui le 3 oct.; il renouvela toutes les inculpations de complicité avec Robespierre; Billaud eut encore l'adresse de faire écarter par l'ordre du jour le nouvel orage formé contre lui. Accusé, le 5 nov., à la tribune des jacobins, d'avoir provoqué l'insurrection du peuple contre la Conv., il déclara qu'il blâmoit hautement le système de modérantisme nouvellement adopté. Il se plaignit de ce qu'on eût mis en liberté madame de Tourzel, ancienne gouvernante du fils de Louis XVI, et de ce qu'on protégeoit les contre-révolutionnaires. Après avoir lutté si long-temps contre ses ennemis, il fallut enfin qu'il succombât, et il fut décrété d'accusation avec Collot, Barrère et Vadier, sur un rapport fait par Saladin, au nom de la comm. des 21; et cond. à la déportation à la Guianne françoise, le 12 germ. an 3 (1er. av. 1795). Il fut arrêté le lendemain, malgré tous les efforts que fit la section des Graviliers, dont il étoit membre, pour le soustraire à son sort. Le décret de sa déportation fut rapporté quelque temps après, et la Conv. ordonna qu'il seroit au plutôt traduit devant le trib. crim. du dép. de la Charente-Inférieure pour y être jugé. Cet ordre arriva trop

tard: il étoit déjà en route pour Cayenne. En arrivant dans cette île il fut transféré dans l'intérieur du pays et séparé de Collot d'Herbois, qui y mourut bientôt. Pour lui il vivoit encore à Sinamari, lorsque les déportés du *18 fructidor* an 5 (4 sept. 1797) y arrivèrent; regardé par eux comme une bête féroce, il se lia pourtant avec l'abbé Brothier, qui s'attira par cette conduite l'animadversion de la plupart de ses compagnons d'infortune.

BILLETTE, négt. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Quimperlay aux Etats-Génér.

BILLON, horloger de Senlis. Ayant été chassé de la compagnie de l'Arquebuse de cette ville, il attendit pour s'en venger le 13 décem. 1789, jour où tous les corps se rendoient à l'église, pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale. Il tira plusieurs coups de fusil de sa fenêtre, blessa le tambour, et le jeune Leblanc, fils d'un député à l'Ass. Nat. et tua Mr. de l'Orme, chev. de St. Louis, commandt. de la compagnie de l'Arquebuse. On entra par force dans la maison, dont le meurtrier avoit barricadé sur lui toutes les portes; il se fit alors sauter; quatorze personnes furent tuées par les effets de l'explosion, et un grand nombre d'autres furent blessées.

BILLON (*Jean-Louis*), de Barbet, âgé de 26 ans, *présumé noble*, né et dom. à Ventes, canton d'Evreux, dép. de l'Eure, cond. à mort comme contre-révol., le 16 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BILLON-BEFFÉ (*P.*), âgé de 45 ans, chev. de Malthe, dom. à Paris, cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BINGHAM (*Guillaume*). Il étoit l'orateur de la soi-disant députation du peuple de Pensylvanie, qui vint, le 2 juin 1791, complimenter l'Ass. Nat. d'une manière basse et fade, sur ses heureux travaux.

BINOT, principal du collége d'Ancenis. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Nantes aux Etats-Génér.

BION (*Jean-Marie*), avocat. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Loudun aux Etats-Génér. et en sept. 1792 du dép. de la Vienne à la Conv. Nat., où il vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI. Il fut secrétaire de la Conv. en janv. 1794. Devenu membre du Conseil des 500 il y fit différens rapports, entre autres sur les mesures à prendre relativement aux biens et aux parens des émigrés, et sur le transport des lettres, paquets, journaux etc. Il sortit du Cons. en 1798.

BIRAGHI,

BIRAGHI, de Crémone. Il fut nommé par Buonaparte minis. de la guerre de la Rép. Cisalpine, en juill. 1797.

BIRAGUES (*J. B. Charles*), de Lisledon, né au dit lieu, âgé de 58 ans, noble, lieut. des chasses à Montargis, dom. à Villemondin, canton de Montargis, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspir., le 6 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BIRON (*la duchesse de*), née Boufflers. Voyez ce nom.

BIRON (*Armand Louis de Gontaud Duc de*), ci-devant Duc de Lauzun, colonel du régt. des hussards de Lauzun, maréchal-de-camp au service du roi de France, député de la nobl. du Quercy aux Etats-Génér. de 1789. Dans les procédures du Châtelet, relatives aux crimes des 5 et 6 oct. 1789, il fut accusé d'avoir paru, avec le Duc d'Orléans, au milieu des assassins. Il monta à la tribune pour disculper ce dernier, avec lequel il étoit intimement lié. Il fut nommé au commandt. de la Corse, dans le courant de décem. de la même année, et en avril 1791 il fut confirmé dans ce commandement, comme maréchal-de-camp employé près la 23e. div. de l'armée, formée de cette île. Le 22 juin suivant il fut envoyé par l'Ass. comme commiss. près des dép. des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle. Employé à l'armée du Nord au mois d'av. 1792, il s'empara de Quiévrain, et encouragé par ce succès il voulut faire le lendemain une nouvelle attaque; mais il fut battu et repoussé jusques sous les murs de Valéncienes. Il passa de l'armée du Nord à celle du Rhin le 17 juil. Lorsque les commiss. de l'Ass. lui portèrent les décrets du 10 août, qui proclamoient la suspension du roi, la convocation d'une Convention Nationale, etc. il déclara qu'il les acceptoit tous sans restriction. A la fin de l'année il remplaça le génér. Anselme à l'armée de Savoie, qu'il quitta au mois de mai 1793, pour aller commander celle contre la Vendée. Il fut destitué et rappelé le 11 juill.; mais il n'attendit pas le décret et le prévint par sa démission. Renfermé presque aussitôt à Ste. Pélagie, il écrivit à la Conv. pour demander un prompt jugement: sa lettre fut lue à la séance du 4 sept.; mais on n'y eut aucun égard. Il fut enfin traduit devant le trib. révol., et lorsqu'il descendit pour aller à la mort, il salua les prisonniers avec une sorte de dignité chevaleresque et leur dit: *Ma foi, mes amis, c'est fini, je m'en vais!* Ce qui peut servir à développer son caractère, c'est la conduite qu'il tint à l'égard du jeune duc de Montpensier, dont il avoit toujours paru l'intime ami. Lors-

que ce prince fut décrété d'arrestation, Biron obéit sans effort, l'arrêta lui-même et l'envoya sous une forte escorte dans les prisons de Marseille. Ce fut le 10 niv. an 2, qu'il fut cond. à mort, *pour avoir laissé son armée dans l'inaction et favorisé la Vendée.* Il étoit âgé de 46 ans.

BIROTEAU DE BURONDIÈRES, avocat. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. du Poitou aux Etats-Génér.

BIROTEAU (*Jean Baptiste*), de Perpignan, député des Pyrénées-Orientales à la Conv. Le 30 sept. 1792 il fut un des commissaires chargés d'examiner les papiers du comité de surveillance, et dans un rapport à ce sujet, il dit qu'on avoit déjà reconnn que plusieurs personnes massacrées dans les premiers jours de ce mois étoient innocentes. Il ajouta que le comité et la Commune étoient composés d'intrigans, et conclut à ce qu'on organisât une force départementale pour entourer la Convent. : ce seul rapport prouve combien il tenoit au parti de la Gironde. Envoyé, en nov., en mission dans le dép. d'Eure et Loire, il fut sur le point d'être massacré par le peuple, furieux du projet de supprimer le traitement des prêtres. Le 3 décem. 1792, au moment de l'instruction du procès du Roi, il déclara que *long-temps avant le 10 août il avoit décidé dans son coeur la mort de Louis XVI.* Cependant lors du jugement de ce prince il demanda l'appel au peuple, et ne vota pour la mort qu'à condition que l'arrêt ne seroit exécuté qu'à la paix définitive et après l'expulsion de tous les Bourbons. Décrété d'arrestation, le 31 mai 1793, comme Girondin, il fut d'abord du nombre de ceux qui se soumirent; un gendarme le garda dans sa chambre; mais il ne tarda pas à s'évader et se réfugia à Lyon. Il fut mis hors la loi le 12 juillet, et enfin cond. à mort le 3 brum. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme fédéraliste.

BISCHOP, intrigant qui devint secrétaire du dép. de la guerre, séant à Gand, lors de l'insurrection des Pays-Bas contre la maison d'Autriche. Il vendit tous les emplois et se rendit odieux à tout le monde.

BISCHOPSWEDER, colonel au serv. de Prusse et minis. ppl. de cette puissance au congrès de Systhove. Il contribua beaucoup à son heureuse issue, et fut comblé de marques d'intérêt de la part de l'Empereur, qui lui fit présent d'une boîte ornée de son portrait et enrichie de brillans. Il paroît que c'est lui qui, de concert, avec milord Elgin, fit naître l'idée de l'entrevue du roi de Prusse et de l'Empereur à Pilnitz. Il servit

d'aide-de-camp au roi de Prusse dans la campagne de 1792, et fut envoyé ensuite comme minis. à Francfort: il quitta cet emploi en janv. 1794. Si on en croit ce que dit Mirabeau dans ses mémoires sur la cour de Berlin, il est un des disciples de cette ridicule secte des Illuminés, répandue dans le nord de l'Allemagne.

BISSET, ingénieur. C'est lui qui, avec 8 bateliers de Seyssellès, suivit le Rhône par-dessous les rochers sous lesquels il se perd, près du pont de Bellegarde.

BISSON, dom. à Paris, présid. de la section des Marchés, cond. à mort par contumace, le 4 brum. an 4, par le conseil milit. établi à Paris au théâtre franç., comme convaincu d'avoir invité les tambours à battre la générale, et d'être un des membres de la direction de la force armée des sections contre la Conv. Nat., les 12, 13 et 14 vend. an 4 (3, 4 et 5 oct. 1795). Il s'est soustrait au jugement.

BISSY, le jeune (*Jacques-François*), député de la Mayenne à la Conv. Nat. Il y vota pour la mort de Louis XVI, dans le cas où l'on voudroit envahir le territoire de la Rép.; et demanda que dans le cas de paix, on examinât s'il n'y auroit pas lieu à commuer la peine. Il passa en 1795 au Conseil des 500, en sortit en 1798 et y fut aussitôt réélu.

BIZARD, ancien maire de Saumur. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. et en 1798 de l'Oise au Cons. des 500.

BIZON, lieut. colonel de Gendarmes. Il fut massacré à Cambray par ses soldats, en sept. 1792, comme étant soupçonné d'aristocratie.

BIZOT, chef de bataillon du Génie, au serv. de la Rép. franç. C'est lui qui dirigea les travaux du blocus de Luxembourg. Il déploya dans cette occasion tous les talens et l'activité possibles. Le représentant du peuple et le général demandèrent pour lui le grade de chef de brigade.

BLACHE (*Comte de* LA), député de la nobl. du Dauphiné aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des premiers de son ordre qui se réunirent à la chambre du tiers. Il parla cependant ensuite avec force contre les assignats, assurant qu'ils causeroient la ruine de la France entière; et il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BLACONS (*Mis. de*), député de la nobl. de Dauphiné aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des premiers de son ordre à se réunir à la chambre du tiers, et à demander que toutes les provinces renonçassent à leurs priviléges. Il signa

néanmoins les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BLAD (*L. A. D.*), député du dép. de Finisterre à la Conv. Nat. Il vota pour la mort de Louis XVI et l'expulsion de toute la famille des Bourbons. Le 31 janv. 1793 il fit décréter, au nom du comité de marine, qu'il seroit envoyé des lettres de marque en blanc à tous les directoires de districts pour les remettre à chaque citoyen qui voudroit armer en course contre les Anglois. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation comme fauteurs de la faction de la Gironde, et réintégrés après le 9 thermidor an 2 (27 juill. 1794). En juill. 1795 il fut envoyé avec Tallien en Bretagne, revêtu comme lui de pouvoirs illimités, et il montra des sentimens d'humanité envers les émigrés faits prisonniers à Quibéron. Devenu membre du Cons. des 500, il y fit quelques rapports sur les colonies.

BLAIN (*Bayard-*), membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. des Bouches du Rhône; mais il fut cond. à la déportation par suite de la journée du 18 fruct. an 4 (4 sept. même année). Il échappa aux perquisitions et ne fut point conduit à Cayenne. Après la rév. opérée par Buonaparte, il fut du nombre des proscrits rappelés par ce Consul.

BLAIN (*Clément-Marie*), conseiller au parlem. de Toulouse; dép. de Haute-Garonne, cond. à mort comme contre-révol., le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLAISEL (*du*), vieillard retiré du monde et vivant aux chartreux. Il fut mis en prison à la Bourbe en 1794; le geolier lui fit un crime d'avoir des assignats à face royale, et lui en ôta pour 30,000 liv. „*Tenez*, lui dit du Blaisel, „*continuez vos „rapines, emportez ces effigies, mais „vous ne m'enleverez pas 78 ans de „courage, d'honneur et de probité.*„ Il survécut aux persécutions et fut mis en liberté.

BLALUS (*François*), habitant du dép. du Gard. En présence des juges du trib. crim. de ce dép., il poignarda 11 citoyens, de la commune de Mazan, cités par l'accusateur public pour déposer dans l'affaire d'un prévenu, qu'il vouloit sauver.

BLAMONT (*Mde. de*), voyez Chamborant-Villevert.

BLANC, jacobin de Nîmes. Ce particulier obscur joua d'abord le royaliste au camp de Jalès, et trouva ensuite moyen d'emporter la caisse de ce rassemblement. Il fut depuis commandant des Guides de l'armée conventionnelle qui fit

le siége de Lyon en 1793, et les soldats à ses ordres commencèrent par massacrer les députés qui étoient venus au-devant d'eux, pour leur offrir des moyens de conciliation.

BLANC (*Franç.-Joseph*), député du dép. de la Marne à la Conv. Il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Conseil des Anciens il en sortit le 20 mai 1797.

BLANC, avocat. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Besançon aux Etats-Génér.

BLANCARD, propriétaire. En 1789 il fut député du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér.

BLANCGILLY, administ. du dép. des Bouches du Rhône. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat. Des pétitionnaires porteurs d'une lettre imprimée et écrite dans le style de *L'Ami du Roi* vinrent le dénoncer comme en étant l'auteur. Bazire, Merlin et Goupilleau, qui avoient été chargés d'examiner les papiers du Roi, déclarèrent qu'ils avoient trouvé dans ces papiers des lettres des jacobins de Marseille adressés à ceux de Paris, sous le couvert de Mr. de Blancgilly, et qu'au lieu de les remettre à leur destination, il les avoit données à Louis XVI. Il fut mandé à la barre ; il n'y parut point, et le 14 août il fut décrété d'accusation sur le rapport de Merlin. Cette affaire n'eut pas de suites graves, mais il fut exclus de la Législat.

BLANCHARD (*Pierre*), commiss. ordonnateur des guerres, et grand juge milit. à Arras. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Pas-de-Calais à la Législat. Il fit hommage de sa croix de St. Louis, le 22 août 1792, en faveur des veuves et orphelins des citoyens morts à la journée du 10 août. Employé ensuite comme commissaire général à l'armée des Vosges, il se trouva à Mayence lorsque cette ville fut assiégée et prise en 1793 par les troupes coalisées. De retour à Paris, il fut impliqué dans les accusations intentées contre Custine, Merlin de Thionville et Rewbel, relativement à la reddition de Mayence. Il fut emprisonné à St. Lazare, et cond. à mort le 8 therm. an 2, (la veille de la mort de Robespierre) comme complice de la conspir. des prisons. Il étoit âgé de 56 ans.

BLANCHARD (*François*), connu sous le nom de l'*Aréonaute* Blanchard. En janv. 1792 il fit à Lubeck plusieurs ascensions en ballon : il est peu de villes considérables de l'Europe où il n'ait donné ce spectacle, et il fit à Newyork son 46e voyage aërien, au mois d'août 1796.

BLANCHELANDE (*Philibert François* ROUXEL *de*), lieutenant-

génér. et gouverneur des îles sous le vent. Il étoit fils d'un bâtard du maréchal Rouxel de Médavy. Il avoit d'abord servi dans l'artill. Il passa dans les grenadiers de France, parvint à la majorité de ce corps, la quitta pour celle du régiment d'Auxerrois, dont il devint lieut. colonel à la Martinique, où il l'avoit suivi. Chargé de s'emparer de l'île de Tabago, pendant la guerre d'Amérique, il réussit parfaitement dans cette expédition, et fut, à son retour en France, fait brigadier et lieut. colonel du régt. de colonel-général infanterie. Nommé commandt. à St. Domingue, à la place de Mr. de Peynier, au moment de la rév., il fit tous ses efforts pour engager les propriétaires et les affranchis à se réunir contre les ennemis de l'ordre. Il devint suspect aux jacobins, fut mis en état d'arrestation, conduit à Rochefort, et de-là à la prison de l'Abbaye, d'où il sortit pour aller au supplice, le 15 avril 1793, comme ayant autorisé des détentions et déportations arbitraires à St. Domingue, et favorisé le parti contre-révol. des Colonies. Il étoit âgé de 58 ans et né à Dijon.

BLANCHELANDE (*J. L.* Rouxel *de*), fils du précédent, âgé de 20 ans, aide-de-camp de son père dans les colonies, né à Chaussin, dép. du Jura, cond. à mort le 2 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de son père.

BLANCHET (*Martin*), âgé de 43 ans, né à Carrouge, dép. de l'Orne, marchand de vin, dom. à Paris, cond. à mort le 22 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol. et pour avoir, en qualité de capitaine des canonniers de sa section, refusé les canons pour aller aux Tuileries, le 10 août 1792.

BLANCHON, homme de loi à Confaleus, adminis. du dép. de la Charente. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BLANCHON, cultivateur à Chazelles, député de Rhône et Loire à la Législat.

BLANDIN, curé de St. Pierre le Pulllier. En 1789 il fut député du clergé du Baill. d'Orléans aux Etats-Génér., et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BLANGUI, voyez Blanqui.

BLANQUARE DES SALINES. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Calais aux Etats-Génér.

BLANQUET (*C.*), de Rouville, âgé de 37 ans, né à Marvejols, dép. de la Lozère, conseiller au parlement de Toulouse, cond. à mort le 18 messid. an 2, par le trib.

révol. de Paris, pour avoir pris part aux arrêtés et délibérations liberticides des parlem., et notamment à ceux du parlem. de Toulouse, les 25 et 27 sept. 1790.

BLANQUI, député du dép. des Alpes-Maritimes à la Convent., lors de la réunion de ce dép. à la Répub. franç. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793, contre la tyrannie de la *Montagne* et notamment contre les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation et réintégrés après la chute de terroristes, dans le sein de la Convent. Devenu membre du cons. des 500, il en sortit le 1er. prair. an 5, (20 mai 1797.)

BLANVAL (ARTAULD), marchand. Il fut en 1792 nommé dépnté du dép. du Puy de Dôme à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. En 1795 il passa au Conseil des Anciens. Sorti de ce Conseil il fut employé comme commiss. du Directoire.

BLAREAU, membre du Cons. des Anciens. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de Jemmappes, et passa à la fin de 1799 dans le Corps-Législ.

BLASI, avocat à Palerme. Il étoit l'un des principaux auteurs de la conspir. qui devoit éclater à Naples le jour du vendredi saint, en 1795, contre le gouvernement et la personne du roi. Il eut la tête tranchée, le 24 mai même année; sept de ses complices furent pendus, et le reste envoyé aux galères.

BLAU, prêtre et professeur à Mayence, scélérat qui se rendit célèbre par son jacobinisme. Il fut un des principaux membres de la prétendue Conv. Nat. mayençoise, en 1792. Lors de la reddition de cette ville, l'année suivante, il se déguisa en mendiant pour se sauver; il fut reconnu et pris par les Antrich., qui l'envoyèrent en prison à Francfort.

BLAUX, député de la Moselle à la Conv. Il y vota pour la détention de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix; ayant signé la protestation du 6 juin 1793, contre les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin, il fut un des 73 dépntés mis en arrestation pendant 14 mois et réintégrés après la chute de la *Montagne*. Se trouvant en mission à Amiens en avril 1795, il y courut, selon le rapport de Laurent, les plus grands dangers. *Il fut jeté par terre, traîné par les cheveux; on lui marcha sur le corps et il alloit être pendu lorsque la force armée le sauva.* Dans le mois de sept. de la même année il passa au Conseil des Anciens, et en sortit en 1798.

BLAVIEL, député du dép. du Lot à la Convent. Ayant signé la

protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin, il fut un des 73 députés mis en arrestation, et réintégrés après la chute de la *Montagne*. Il n'avoit point concouru au jugement de Louis XVI. Il devint en 1795 membre du Conseil des 500, et en sortit en 1798.

BLAUW, minis. ppl. de la Rép. Batave à Paris en 1795. Le 28 mars 1796 il annonça au minis. des relations extérieures que la Conv. Nat. Batave venoit d'ouvrir ses séances, et que les Etats-Génér. n'existoient plus. Il devint minis. ppl. de la Rép. Batave près des Etats d'Italie en 1797.

BLERIOF, instituteur d'une école à Boulogne sur mer. Il menoit assidument ses élèves à la séance des jacobins, afin qu'ils suçassent de bonne heure les principes qui y étoient développés.

BLIN, médecin, député du tiers-état de la Sénéch. de Nantes aux Etats-Génér. de 1789. Le 7 nov. de la même année il s'opposa à ce que les ministres eussent voix consultative dans l'Assemblée. Le 26 mars 1791, lors de la discussion sur la nomination de la garde du roi mineur, il fut d'avis de décréter que ce soin appartiendroit au roi de son vivant, pensant qu'on devoit s'en rapporter à sa tendresse paternelle sur ce sujet.

BLIN, directeur de la poste de Rennes, député de l'Ile et Vilaine au Cons. des 500, en 1798.

BLIN ou BELIN, député du Haut-Rhin au Cons. des 500 en 1797.

BLOIS (*de Canenbourg de*), député de la nobl. du pays de Liége, lors de la révolte de ce pays contre son souverain. Il fut nommé par son ordre pour aller porter au roi de Prusse de très-respectueux remerciemens sur son intervention dans les affaires de Liége, en janv. 1790. Il servit ensuite comme adjud. du génér. de Doncel dans la guerre des patriotes, contre les troupes des Cercles, envoyées pour y rétablir l'ordre.

BLOK, membre marquant de la Conv. Nat. Batave. Le 12 mai 1796 il réveilla l'attention de la Conv. sur les projets, qu'il supposoit aux puissances coalisées, de rétablir le Stadthouder.

BLONDEAU (*François-Raimond*), soldat dans la légion de St. Domingue, et depuis successivement adjud. génér., et génér. de brigade au service de la Rép. Il commandoit pour la Convent. dans la rue de l'Echelle, et en repoussa les *Sectionnistes* lors des troubles des 12, 13 et 14 vendém. an 4. (3, 4 et 5 oct. 1795.)

BLONDEL (*Jacques*), député du dép. des Ardennes à la Conv. Nat. Il y vota pour la détention

de Louis XVI et sa mort en cas d'invasion. Devenu membre du cons. des 500 il en sortit le 20 mai 1797.

BLOTTEFIÈRE (*Marie*), veuve Dusauzay, noble, âgée de 56 ans, née et domiciliée à Paris, cond. à mort comme contre-révol., le 14 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris. Son mari avoit été major des Gardes françoises.

BLOUNT (*William*), membre de la chambre du sénat des Etats-Unis d'Amérique. Le 7 juil. 1797 il fut chassé de la chambre et traduit en jugement, pour être entré dans une conspir. tendante à armer les Américains en faveur des Anglois.

BLÜCHER (*de*), général et colonel de hussards au serv. de Prusse. Il fut employé dans l'armée du Rhin en 1793. Il remporta, le 16 janv. 1794, un avantage considérable sur les François en avant d'Oppenheim. Il se distingua de nouveau dans la bataille du 23 mai, prit un canon à l'ennemi et fit beaucoup de prisonniers. Le 18 sept. il délogea les François de Leystadt, avec perte de 600 hommes. Il fut ensuite fait général major et employé dans l'armée d'observation vers le Bas Rhin.

BLUGET, curé des Riceys, député du clergé du Baill. de Bar sur Seine aux Ets-Génér. de 1789. Il prêta à la tribune le serment exigé par la loi, le 31 décem. 1790.

BLUMENDORFF, chargé d'affaires de la cour de Vienne à Paris. Il étoit dans cette ville en 1792, au moment de la rupture avec l'Emp., et il eut beaucoup de peine à obtenir des passe-ports pour retourner à Bruxelles. Les envoyés de Russie et de Prusse l'accompagnèrent.

BLUTEL, député du dép. de la Seine-Inférieure à la Conv. Nat. Il y vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI. Envoyé, à la fin de 1794, dans les ports de la Rochelle, Rochefort, Bordeaux et Bayonne, il fit part à la Conv. des prises faites sur les ennemis, et lui traça le tableau des vexations et des horreurs commises avant son arrivée par des monstres, qui prétendoient que l'arbre de la liberté ne pouvoit prendre racine que dans dix pieds de sang humain. Il dénonça les commiss. qui abusoient des réquisitions, et cita pour exemple un nombre infini de mousselines et de basins, qui avoient été enlevés aux propriétaires, en vertu d'un ordre portant que ces marchandises étoient destinées à faire des culottes aux défenseurs de la patrie. Devenu memb. du Cons. des 500, il fit adopter une résolution portant amnistie pour tous les délits militaires commis dans la Vendée par les troupes républ. Il fit un long

rapport sur la nécessité de prohiber les marchandises angl., dans le temps même où Lord Malmesbury étoit à Paris pour traiter de la paix, et il cita à cette occasion une loi du règne de la terreur, qui portoit que tout citoyen trouvé avec une culotte de manufacture angl., seroit cond. à 20 ans de fers. En fév. 1797 il fit un rapport sur l'organisation des douanes, et en mars il donna sa démission, motivée sur des affaires de famille.

BÔ, médecin, procur. syndic. du district du Mûr des Barrez, député de l'Aveyron à la Législat. en 1791, et en 1792 à la Conv. Nat., où il vota pour la mort de Louis XVI. Il fut envoyé en qualité de commiss. dans la Corse et dans la Vendée. Les sections de Marseille l'ayant arrêté, en juin 1793, il fut délivré le 25 août par l'armée de Cartaux, qui s'empara de cette ville. Il se souilla de crimes dans toutes ses missions, et fit ensuite à la Conv. l'éloge de Carrier (Voyez ce nom) et de tous les membres du comité révolutionnaire de Nantes. Il fut enfin décrété d'arrestation le 8 août 1795, pour vexations, cruautés, impiétés et profanations de toute espèce, commises par lui pendant ses missions. Mais il fut bientôt après amnistié et ensuite employé comme chef de bureau à la police de Paris. Aussi atroce dans ses discours que dans ses actions, il disoit publiquement *qu'en révolution on ne devoit connoître ni parens, ni amis; que le fils pouvoit égorger son père, s'il n'étoit pas à la hauteur des circonstances.* Ce fut sur-tout dans le dép. du Cantal qu'il commit le plus d'atrocités: „ Bô, „ dit Prudhomme dans son His- „ toire des crimes de la révolution, „ Bô, musulman à Constantinople, „ (où il avoit été employé comme „ chirurgien) juif sur les bords du „ Rhin, montagnard pendant le „ règne de la terreur, *Thermidorien* lors de la chute de Robespierre, s'entoura dans le Cantal „ d'hommes les plus immoraux, „ et le vol et l'assassinat y furent „ complétement organisés; des contributions exorbitantes furent „ imposées; on fabriqua de faux „ timbres de *Coblentz* et de *Worms*, „ et on menaça ceux qui hésitoient „ à payer ces contributions, de leur „ faire parvenir des lettres, qui en „ attestant leur correspondance „ avec des émigrés, les eussent „ conduits à la mort. Pour rassurer „ le peuple de Cahors, inquiet sur „ les subsistances, il lui promit de „ réduire la population de la France „ à 12 millions d'hommes. Ses vols „ et ses exactions (il enlevoit jusqu'aux croix d'or que portoient „ les femmes) ayant causé une in- „ surrection dans le district de „ Figeac, il y eut un coup de fusil „ tiré dans la foule: Bô cria à

„ l'assassinat, et profita de cette „circonstance pour faire périr „nombre d'habitans.„ Prud'homme raconte aussi que pendant la mission de Bô à Troyes, où il commit de même beaucoup de vexations, la femme et la fille d'un militaire à qui il avoit ordonné de rejoindre sur-le-champ son corps, étant venu solliciter un délai de 24 heures, ce représentant s'étoit armé d'un chandelier et les avoit chassées, en leur prodiguant mille injures.

BOCHARD DE SARON (*J. B. Gaspard*), président à mortier au parlement de Paris, astronome célèbre. Le 1er. mars 1792 il fut nommé juré du trib. révol. de Paris. Peu de temps après il fut emprisonné à la Force, et cond. à mort comme contre-révol., le 20 avril 1794, par le trib. révol. de Paris. Il étoit âgé de 64 ans, né et dom. à Paris.

BOCHMER (*Georges-Guillaume*), Allemand. Il se présenta à la barre de la Conv., le 11 oct. 1795, et se glorifia d'avoir été le premier de sa nation qui eût suivi l'étendard tricolor. Il se vanta sur-tout *d'avoir été enfermé 19 mois par ordre des souverains, et promené ensuite sur une charrette chargée de fumier* Il félicita la Conv. sur la réunion de la Belgique à la France, et l'engagea à prononcer de même celle des pays situés sur la rive gauche du Rhin, attendu que les princes d'Allemagne avoient accordé asile aux émigrés. On approuva son zèle, et on lui accorda les honneurs de la séance.

BOCKLI (*William*), officier d'un régt. Irlandois au service de France, dom. à Rennes, cond. à mort comme Vendéen, le 13 niv. an 2, par la commission milit. séante à Angers.

BOCQUILLON, homme de loi, juge de paix à Paris, de la section de l'Observatoire. Il avoit instruit une procédure contre les auteurs et instigateurs des attentats du 20 juin 1792, dirigés contre Louis XVI et sa famille: après la journée du 10 août le comité de surveillance le fit arrêter et conduire à l'Abbaye, où il fut massacré le 3 sept. suivant.

BOCTIMULDER, patriote hollandois. Il fut un des membres de la députation batave qui se présenta à la barre de la Convention françoise, le 6 fév. 1793, pour la féliciter, réclamer ses secours en faveur des patriotes hollandois et porter des plaintes contre le Statondérat.

BODIN (*Pierre-Joseph-Franç.*), premier maire constit. de Gournay, Il fut en sept. 1792 nommé député du dép. d'Indre et Loire à la Conv. Nat. Il vota pour la détention de Louis XVI et sa déportation à la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit le 20 mai 1797.

BODINEAU, curé. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de Vendôme aux Etats-Génér.

BOERIO, député de Corse à la Législat. en 1791. Il demanda, le 13 juil. 1792, que l'arrêté du dép. de Paris qui ordonnoit la suspension de Pétion et de Manuel fût maintenu; mais le parti jacobin s'y opposa et fit rejeter sa proposition.

BOERY, président à l'élection de Châteauroux. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. du Berry aux Etats-Génér. En 1791 il dénonça un de ses collégues qui, à la tribune des jacobins, avoit fait une motion tendante à ce que le Roi ne fût plus reconnu; il demanda que les faits fussent éclaircis, et que le motionnaire fût puni. Cette proposition n'eut pas de suite. Elu en mars 1799 au Cons. des 500, par le dép. de l'Indre, il passa au Corps-législat. à la fin de déc.

BOETZELAER (*Baron de*) d'Aerlanderveen, génér.-maj. au serv. des Etats-Généraux. Il défendit la place de Wilhelmstadt avec le plus grand courage, depuis le 28 fév. 1793 jusqu'au 16 av., contre les François. Le bombardement dura près d'un mois. Le baron de Boetzelaer repoussa deux assauts et fit une vigoureuse sortie. Les Etats de Hollande en lui écrivant une lettre de remerciement, lui envoyèrent une épée à poignée d'or, et accordèrent une pension viagère de 1000 florin à chacune de ses filles. Il fut fait lieutenant-général pendant la durée même du siége.

Un de ses parens BOETZLAER DE LANGROCK avoit été cond., en mars 1789 au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens, comme ayant pris part aux troubles qui avoient éclaté en Hollande l'année précédente.

BOHAN (*Alain*), juge au trib. du district de Châteaulin. Il fut nommé en sept. 1791 député du dép. du Finistère à la Législ. et en sept. 1792 à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Ayant ensuite signé la protestation du 6 juin 1793, contre les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin même année, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation, et réintégrés après la chute de la *Montagne*. En sept. 1795 il passa au Conseil des 500, en sortit en 1798 et y fut aussitôt réélu.

BOILEAU (*Jacques*), juge de paix d'Avalon. Dans la séance du 5 août 1791 il fit hommage des appointemens de sa place, voulant sur-tout qu'il fût prélevé annuellement sur cette somme celle de 300 livres pour payer l'abonnement des journaux patriotiques, propres à éclairer le peuple des campagnes voisines d'Avalon. En

sept 1792 il fut nommé député du dép. de l'Yonne à la Conv. où il vota pour la mort de Louis XVI. Il fut envoyé en qualité de commissaire à l'armée du Nord, et dénonça à son retour la commune de Paris et particulièrement Marat, qu'il traita de monstre. Il fut un des membres de la comm. des douze, et embrassa ardemment le parti des Girondins; aussi fut-il arrêté comme tel, lors des événemens du 31 mai 1793: il voulut alors se retourner du côté des jacobins, mais il ne put éviter la mort, et fut cond., le 9 brum. an 2, comme conspir., par le trib. révol. de Paris. Il étoit né à Avalon et âgé de 41 ans.

Un autre Boileau, également du dép. de l'Yonne, entra en 1798 au Cons. des 500, et passa à la fin de 1799 au Corps-législat.

BOINVILLE, aide-de-camp de la Fayette. C'est lui qui porta, en nov. 1789, l'ordre par lequel ce général faisoit défendre au duc d'Orléans de quitter Londres pour retourner à Paris. (Voyez Orléans et la Fayette.) Il étoit autorisé à se concerter à cet effet avec le minis. de France en Angl. Il remplit sa mission et présenta au Duc la défense signée de lui et de l'ambass. Le prince s'amusa beaucoup de cet écrit, et annonça à l'aide-de-camp en riant qu'il comptoit au premier jour partir pour la France; ce qu'il exécuta en effet peu après.

BOIRIVENT (*Benoît*), secrétaire du général Précy. Il fut cond. à mort par la comm. milit. établie à Lyon, le 11 nov. 1792.

BOIRON, député-suppléant du dép. de Rhône et Loire, à la Conv. il y prit séance après le jugement de Louis XVI. Accusé, à l'époque du 31 mai 1793, d'avoir donné des preuves d'incivisme, un décret du 8 mars 1794 le déchargea de toute inculpation.

BOIRON jeune, député de St. Domingue au Cons. des 500 en 1795.

BOIS-BÉRENGER (*C. H. Marquise de*), née Tardieu-Malessy, âgée de 27 ans, née à Paris, cond. à mort le 22 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg où elle étoit détenue. Son mari avoit émigré, et elle divorça, par amour, à ce que l'on croit, pour le président Molé de Champlâtreux, guillotiné 3 mois avant elle. Enfermée, et ensuite conduite au supplice avec toute sa famille, elle subit son sort avec un tel héroïsme, qu'elle fut remarquée au milieu même de cette foule de victimes qui, pendant toute la rév., périrent avec tant de courage. Son père, sa mère et sa jeune sœur avoient reçu leur acte d'accusation; elle seule ne l'avoit point reçu, et sem-

bloit avoir été oubliée des bourreaux de sa famille: *Dieu!* s'écria-t-elle, en versant des larmes de désespoir, *vous mourrez avant moi; je suis condamnée à vous survivre!... Barbares! à quelle pénible existence me condamnez-vous?* Elle s'arrachoit les cheveux, embrassoit tour-à-tour son père, sa sœur, sa mère, et répétoit avec amertume: *Nous ne mourrons pas ensemble!* Pendant qu'elle s'abandonnoit ainsi à sa douleur, l'acte d'accusation arriva. Il seroit impossible de peindre la joie qui éclata aussitôt sur son visage: les transports succédèrent aux larmes, et toute son affliction fit place au plaisir douloureux de consoler ses parens. Elle se coupa elle-même les cheveux, mangea avec appétit et gaieté, et soutint le courage affoibli de sa mère jusqu'à l'échafaud: *Consolez-vous, ma bonne maman*, lui disoit-elle sans cesse, *consolez-vous, nous mourrons ensemble! vous n'emportez pas le moindre regret dans le tombeau; toute votre famille vous accompagne; elle se serrera contre vous, et vos vertus vont recevoir la récompense qu'elles méritent, dans le séjour de la paix et de l'innocence.*

Cette jeune femme, jolie, aimable, intéressante, avoit été la garde-malade de toutes les femmes prisonnières, pendant sa détention au Luxembourg. Son père, presque mourant, avoit sur-tout été l'objet de sa tendre sollicitude. Séparée quelque temps de sa mère qu'on avoit mise au secret dans un cachot, elle se privoit d'une partie de sa nourriture pour la lui porter, sans se rebutter des propos et de la dureté des geoliers. Un jour qu'elle venoit, une assiette à la main, les prier de lui ouvrir le cachot, elle les trouva dînant. *Qu'elle attende!* dit l'un d'eux; *nous ne sommes pas ses valets.* Elle attendit, mais ses larmes coulèrent malgré elle. *Tu pleures*, s'écria un autre guichetier, *je veux bien me déranger à deux conditions: l'une que tu goûteras de notre dîner*, (c'étoit un civet de chat) *et l'autre que tu boiras dans mon verre.* Elle eut beau insister, il lui fallut vaincre sa répugnance, pour obtenir la faveur tant désirée.

BOISCONTEAU, offic. au régt. de Poitou infanterie. Ayant donné dans la rév. il devint génér. de brigade au service de la Rép.

BOISGELIN (*de*), archevêque d'Aix. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. d'Aix aux Etats-Génér., et passa un des premiers de son ordre à la chambre du tiers-état. Il se distingua parmi ceux qui demandèrent l'abolition des priviléges pécuniaires des deux premiers ordres; il motiva cette demande sur les

maux causés par la féodalité. Il prononça un long discours sur la vente des biens du clergé, et proposa, de la part de son ordre, l'hypothèque d'un emprunt de 40 millions. Il fut présid. de l'Ass., et répondit en cette qualité à l'adresse envoyée par le lord Stanhope, au nom de la société des amis de la rév. établie à Londres. Ce prélat, regardé en 1789 comme un des membres du clergé de France les plus marquans par leurs lumières, se laissa entraîner un instant par l'esprit philosophique dans le sentier de la révolution; mais bientôt désabusé par les crimes et les attentats des factieux, il s'éloigna avec horreur du parti démocratique. S'étant ensuite retiré en Angleterre, il y publia en 1799 une traduction en vers des pseaumes, ouvrage qui offre de très-beaux morceaux de poësie.

BOISGELIN (*Gilles-Dominique*), âgé de 40 ans, né à la Ville-Balain, dom. au Hâvre, dép. de la Seine-Infér., noble, maréch.-de-camp, cond. à mort le 15 messid. an 2 comme, conspir. dans les prisons du Luxembourg.

BOISGELIN (*Louis-Bruno*), âgé de 61 ans, né à Rennes, noble, dom. à Paris, cond. à mort le 19 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris comme conspir. dans la maison d'arrêt du Luxembourg.

BOISGONTIER (*Louis de*), l'un des chefs de l'armée de la Vendée. Ayant fait sa paix avec la Rép., il fut accusé, en mai 1795, de vouloir armer de nouveau contre elle: arrêté le 25 du même mois, par ordre des représentans du peuple en mission à l'armée des côtes de Brest, il fut conduit dans les prisons de la Conciergerie à Paris, et traduit devant le trib. milit. de l'armée de l'intérieur, pour être jugé sans délai. Il fut acquitté le 22 décem. 1796.

BOISLANDRY, négt. de Versailles. En 1789 il fut député du tiers-état de la Prévôté et Vicomté de Paris aux Etats-Géné. Il parla en faveur de la suppression des droits d'entrées, et fit, le 6 juil. 1790, au nom des comités ecclésiastique et de constit., un rapport sur la nécessité de forcer les évêques à la résidence.

BOISLAURETTE (*l'Abbé de*), aumônier de la garde nat. parisienne. Dans un discours qu'il prononça en 1790, il traita le vœu de chasteté des ecclésiastiques, de vœu *insensé*, *sacrilége*, *anti-social*, etc. „Mais, s'écria-t-il, „quelle puissance pourra relever „de ce vœu? Rome? Dans cette „sainte cour on ne termine rien, „Les affaires s'y font si lente„ment.... si lentement!... et „notre mariage est si pressé... „si pressé! Et moi comme aumô„nier de l'armée parisienne, je

„suis si pressé, si pressé de lui „donner un bon soldat... Sor-„bonne, prends tes fourrures, as-„semble-toi et prononce. Censure, „si tu veux, excommunie, ana-„thématise; je ne crains point ta „foudre. *Vel duo, vel nemo;* voilà „la seule thèse que je te présente: „elle est sacrée, elle est subli-„me, etc. „

BOISLÈVE (*Marie*), noble, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 7 vent. an 2, par la comm. milit. d'Angers.

BOISLON (*Victoire*), noble, dom. à St. Florent-des-Bois, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme Vendéen, le 18 niv. an 2, par la comm. milit. de Nantes.

BOISSON (*Marguerite*), de Boet-la-Montagne, âgée de 44 ans, née à Saint-Scié, dép. de la Charente-Infér., noble, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme complice d'émigrés et de prêtres fanatiques, le 24 germ. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux.

BOISROT de la Cour, fils, juge au trib. de Montluçon. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de l'Allier à la Législat.

BOISROUVRAYE (*de*). En 1789 il fut nommé député-suppléant de la nobl. de Château-Thierry aux Etats-Génér. et ayant été admis à l'Ass. Nat., il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

BOISSAC (*Charles-Louis*), colon. de dragons, âgé de 71 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 8 niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BOISSEAU (*Jean Antoine*), cultivateur à Roissy district de Gonesse. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de Seine et Oise à la Législat.

BOISSET (*Joseph*). En sept. 1792 il fut nommé député du dép. de la Drôme à la Conv. Nat., où il vota pour la mort de Louis XVI. Il fut commiss. à l'exécution de la levée en masse des citoyens franç., en août 1793. Envoyé successivement dans les dép. du Rhône, de l'Allier, de Saône et Loire, et adjoint à Moyse Bayle dans sa mission à Marseille, il se montra par-tout ami et protecteur des terroristes. En sept. 1795 il passa au Conseil des Anciens, et en sortit en 1798.

BOISSIER (*Pierre, Bruno*), député-suppl. du dép. du Finisterre à la Convent. Nat. Il n'y entra qu'après le procès de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des 500, il fit un rapport au nom du comité de marine, pour prouver la nécessité d'établir une école pour les jeunes gens depuis 15 ans jusqu'à 19, d'améliorer l'état de la marine, et d'augmenter

d'augmenter les appointemens des offic. et la paye des soldats et matelots. Il fut exclus du corps-législat. en nov. 1799 — brum. an 8, comme opposant à la rév. opérée alors par Buonaparte.

BOISSIEU, homme de loi à St. Marcelin. Il fut nommé en sept. 1791 député-suppléant du dép. de l'Isère à la Législat., et en sept. 1792 député à la Conv. Nat., où il refusa d'opiner comme juge dans le procès de Louis XVI; il conclut à la détention et au bannissement à la paix, en qualité de législateur.

BOISSON Dunoyer (*Joseph-Marie-Joachim*), noble, rentier, âgé de 63 ans, né et dom. à Cheveyriat, canton de Châtillon, dép. de l'Ain, cond. à mort comme contre-révol. le 26 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BOISSON (*Joseph*), membre de la Convent. Il y fut nommé par les habitans de St. Domingue, passa en 1795 au Conseil des 500, et en sortit en 1798.

BOISSONNOT, notaire. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Bordeaux aux Etats-Génér.

BOISSY d'Anglas (*François-Antoine*), maître d'hôtel de *Monsieur*. En 1789 il fut nommé député du tiers-état de la Sénéch. d'Annonay aux Etats-Génér. Il s'y montra ennemi de la noblesse, à laquelle il prétendoit alors appartenir, et fit cependant le 15 mai une motion assez modérée pour se concilier avec elle, sans employer de moyens violens. Il écrivit un gros livre en réponse à ceux de MM. Bergasse et de Calonne sur les finances, sur la révolution, et ensuite une réplique à la déclaration de l'abbé Raynal: il y excusoit les journées du 14 juil., des 5 et 6 oct. 1789, les assassinats, les brûlemens de châteaux, etc. En sept. 1792 il fut nommé député à la Convent. par le dép. de l'Ardèche dont il avoit été procur. sindic pendant la Législat. Il fut envoyé en qualité de commissaire à Lyon avec Vitel et Legendre au mois de sept. 1792 et on lui reprocha de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pu pour empêcher les malheurs que ses collégues attirèrent sur cette ville. Lors du procès de Louis XVI il vota pour la détention de ce prince, jusqu'à ce que la déportation fût jugée convenable; pendant le règne de la terreur il se tint en quelque sorte à l'écart, et ne reparut à la tribune qu'après le *9 thermidor*. Devenu à cette époque membre du comité de Salut-public, il fit en son nom de fréquens rapports. Dans l'Ass. constituante il s'étoit occupé des *cendres de J. J. Rousseau*, dans la Conv. il prononça deux discours sur les *fêtes* à instituer et sur les *statues* à élever en l'honneur des

hommes qui avoient bien mérité de la patrie. Né avec de l'esprit et de la facilité, ce fut en général l'envie de briller, plus que toute autre considération, qui poussa Boissy dans la révolution, ainsi qu'à la tribune. Le 28 décem. 1794 il dénonça un ouvrage royaliste, s'éleva avec force contre les partisans de la monarchie, et se permit même contre eux quelques injures, déclarant que le système répub. étoit le seul qui convînt à la France. Quelque temps après il avança que de l'établissement de la liberté dans ce pays dépendoit le bonheur du monde et la paix de l'univers entier. Il présida la Conv. par intervalle avec Vernier et André Dumont le 1er. prair. an 3 (20 mai 1795) lors de l'insurrection jacobine qui coûta la vie au député Ferand, et il montra dans cette occasion la fermeté et le courage les plus héroïque. La tête de Feraud qu'on lui présenta au bout d'une pique, les fusils et les baïonettes des assassins dirigés sur lui, ne purent l'intimider un instant, et il garda une contenance ferme et majestueuse au milieu de la foule et du tumulte affreux qui l'environnèrent pendant plusieurs heures. Le 23 août de la même année il prononça, sur la situation politique de l'Europe, un discours assez adroit, dans lequel, à la suite de quelques traits lancés contre la monarchie et les puissances coalisées, il invita tous les François à se rallier à la Rép., de peur d'une nouvelle révolution: on en décréta la traduction dans toutes les langues. Il fut regardé à cette époque comme un des principaux auteurs de la constitution de 1795, que les jacobins, attachés à celle de 1793, nommèrent *constitution patricienne de Boissy-d'Anglas;* et on le dénonça même comme ayant voulu donner un président perpétuel au Directoire. Devenu membre du Conseil des 500, il se montra plus modéré que jamais, excepté sur l'article de la *monarchie*, et parla, sur-tout en faveur des pères et mères d'émigrés. En nov. 1796 il s'opposa vivement à la résolution tendante à prohiber en France la vente des marchandises angloises: en fév. 1797 il fit une motion violente contre les maisons de jeu; il demanda qu'on tournât l'attention du Directoire sur cet abus et qu'on le suppliât d'y remédier. Le 15 mars il déclara qu'il avoit prêté serment de haine à la royauté, parce que ce sentiment étoit dans son cœur, que s'il n'y eût pas été, aucune puissance sur la terre n'eût été capable de lui arracher ce serment. Dans la séance du 23 juin il appuya fortement la motion de Dumolard, qui vouloit qu'on demandât comp[illegible] au Direc-

toire de sa conduite à l'égard de Venise. Le 11 juil. il parla avec beaucoup d'éloquence en faveur des prêtres déportés et de la liberté du culte. Le 20 il demanda la réorganisation des gardes nationales, mesure qu'il regardoit comme indispensable, vu les dissentions qui existoient alors entre le Directoire et les Conseils. Le 23 il s'éleva contre la licence de la presse et les écrits incendiaires. Le *18 fructidor* (4 sept.) il fut du nombre des députés cond. à la déportation; mais il vint à bout de se sauver, et ne fut point envoyé à Cayenne. Il étoit à cette époque âgé de 36 à 37 ans. Buonaparte le rappela en France à la fin de 1799.

Prudhomme, dans son histoire des crimes de la révolution poursuit vivement Boissy; il l'accuse d'avoir voulu, de concert avec ses collégues protestans, (Boissy est calviniste) réformer la monarchie, opérer un changement de dynastie; et il le signale comme un des organisateurs de la seconde banqueroute nationale. L'auteur des *Révolutions de Paris* inculpant *Boissy-d'Anglas*, offre un spectacle assez remarquable; mais on est forcé de convenir qu'il le fait avec avantage, lorsqu'il le montre prononçant le *panégyrique* de Robespierre, ou signant *l'apothéose* de Marat. *L'ame*, disoit Boissy, *étoit attendrie et élevée, quand Robespierre parloit de l'Etre suprême, dans des idées philosophiques relevées de tout le charme de l'éloquence.* Le rapport sur la translation des cendres de *l'Ami du peuple*, dans le temple *consacré à l'humanité*, est signé par lui.

Que de discours dictés par l'envie de briller, par l'amour de la tribune ont fait ensuite rougir leurs auteurs!

BOISSY DE LANDEBAUDIÈRE, ancien lieutenant de cavalerie. Il étoit ami de Mr. d'Elbée, et s'étant joint aux royalistes de la Vendée, il servit comme général de division, et fut nommé, en juin 1793, memb. du cons. milit. de l'armée royaliste: il avoit en outre le titre de lieut. de Roi dans les pays conquis. Pris à Noirmoutier en janv. 1794, avec le général d'Elbée, il fut fusillé le 7 par les républicains.

BOIVIN, marchand de Paris. Emprisonné aux Madelonnettes et ensuite traduit devant le trib. révol., il fut acquitté et obtint sa liberté à condition de déposer, comme caution, mille écus: il ne les avoit pas et retourna en prison; mais dès que le négociant Logette, un de ses compagnons d'infortune, apprit son sort, il lui remit cette somme, sans vouloir même recevoir de billet. Cependant le bruit du jugement rendu contre Boivin s'étant répandu dans la prison, le

comédien Vanhove, occupé alors à faire une partie de piquet, tire son porte-feuille en s'écriant: *que je suis heureux, je puis faire la somme! j'ai 45 mille livres, 15 me suffiront pour le temps que je compte rester en prison. Où est-il?* Il court aussitôt pour offrir ses billets à Boivin; mais ce dernier étoit déjà parti, et Vanhove apprit que Logette l'avoit prévenu.

BOLLA (*Don Louis*), minis. ppl. de l'infant duc de Parme et Plaisance. Il conclut, au nom de son maître, un traité avec la Rép. franç. le 5 nov. 1796.

BOLLEMONT, ou BELLEMONT. (Voyez ce dernier nom.)

BOLLET (*Philippe Albert*), député du dép. du Pas-de-Calais à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut commissaire près de l'armée du Nord et ensuite envoyé en Bretagne pour terminer la guerre des Chouans, par un traité de paix avec eux. Il se trouva en opposition avec son collégue Boursault, jacobin forcené. (Voyez ce nom.) Ces deux représentans avoient chacun un parti formé en leur faveur; Bollet d'acord avec le génér. Hoche, parviut enfin à conclure le traité. C'est chez Bollet que Cormartin fut arrêté: il se loue beaucoup de lui dans ses mémoires. Devenu membre du Cons. des 500, Bollet s'absenta par congé, et habitoit sa maison à Violaine, dép. du Pas de Calais, lorsque dans la nuit du 24 au 25 oct. 1796, des brigands s'introduisirent chez lui, et l'assassinèrent dans son lit: sa femme qui étoit près de lui fut épargnée. On le crut mort dans le premier instant; mais on vint à bout de le rappeler à la vie, et il reparut au Conseil. A la fin de 1799 il passa dans le Corps-législ.

BOLOGNE (*Jean Baptiste*), natif du hameau de la Lauze, canton de Barcelonnette, âgé de 41 ans, noble, officier au rég. des gardes françoises, cond. à mort par le trib. révol. de Paris, le 17 niv. an 2, comme convaincu de correspondances avec les ennemis de l'extérieur.

BOLOGNE (*Camille Capisceschi*), âgé de 78 ans, natif de Langres, noble, chev. de St. Louis, capit. des carabiniers, dom. à Beauvoisins, dép. de la Haute-Marne, cond. à mort le 17 niv. an, 2 par le trib. révol. de Paris, à cause de la copie d'une lettre trouvée chez lui et adressée à un de ses amis. Elle contenoit la phrase suivante: *Je prends bien part à tous nos désastres; mais comment parer à la fureur de l'auguste sénat, après l'atrocité que l'on a faite à la noblesse.* etc.

BOLOGNE (*Nicolas Vincent*) de Duplan, âgé de 33 ans, né au hameau de Duplan, p. des Bas-

ses Alpes, ex-vicaire de Bicêtre, dom. à Paris, dép. de la Seine, coud. à mort le 17 niv. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour le soin qu'il a eu de garder des lettres où les qualifications de Chevalier et de Marquis étoient conservées, quoique proscrites depuis 3 ans, et pour n'être entré à Bicêtre qu'à dessein de profiter d'une occasion favorable d'y exciter un soulèvement.

BOLOT, député du dép. de la Haute-Saône à la Conv. Il y vota pour la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit le 20 mai 1797.

BOMBELLES (*de*), ambassadeur de France à Venise en 1791. Lorsqu'on voulut exiger de lui le serment civique, prescrit par la constit. pour tous les fonctionnaires publics, il envoya sa démission. Ce dévouement fut d'autant plus beau que sa place étoit toute sa fortune. La Reine de Naples lui accorda sur ses propres revenus une pension de 1000 ducats.

BON, génér. de brigade au service de la Rép. franç. Employé à l'armée contre les Espagnols, il contribua beaucoup à la victoire remportée sur eux le 14 juin 1795, sur les bords de la Fluvia. Ayant passé à l'armée d'Italie, il s'y distingua de nouveau en 1796 à l'affaire du 15 sept., en 1797 à celles des 12 et 15 janv. et 18 mars. Il fut aussi blessé au combat d'Arcole le 16 nov. 1796. Il se rendit à Marseille après la journée du 18 *fructidor* an. 5, (4 sept. 1797), pour y opérer la réaction ordonnée par la majorité du Directoire.

BONAC (*d'Usson de*), évêque d'Agen, député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Interpellé le premier pour prêter le serment civique, il s'y refusa avec beaucoup de fermeté.

BONAFE, ou BONASSE, riche négt. de Bordeaux. Il fut du nombre des banquiers de cette ville que l'on conduisit en présence de la guillotine pendant le régime de la terreur, et qu'on imposa à une amende de 100 millions, en les mettant en prison jusqu'à parfait payement. Bonafe fut taxé pour sa part à un million huit-cent-mille livres.

BONAMI, génér. au service de la Répl. Il fut cassé avec infamie en décem. 1796 à Kreutznac; mais il vint apparemment à bout de se justifier, car il fut employé de nouveau quelque temps après, et servit en 1799 à l'armée du Rhin.

BONBON (*François*), cordonnier, âgé de 54 ans, natif d'Orléans, l'un des chefs de la conspir. du camp de Grenelle. Il fut cond. à mort par une comm. mi-

lit. le 9 oct. 1796. Il prévint son supplice en se jetant par la fenêtre de sa prison. On mit son corps sur la voiture qui conduisoit ses complices. Il avoit été membre du comité révol. de Paris.

BONCERF, auteur d'un ouvrage sur les inconvéniens des droits féodaux. Son livre fut cond. au feu par le parlem. de Paris, et depuis il servit de base aux décrets du 4 août 1789.

BONCHAMP (*le Marq. de*), jeune gentilhomme habitant les environs d'Angers et capit. au régt. d'Aquitaine. Il se réunit à Catineau après que celui-ci se fut rendu maître de la ville de Beaupreau; et devint un des chefs les plus distingués de la Vendée; il commandoit une légion de volontaires de son nom qui se comporta toujours de la manière la plus brillante. Il remporta plusieurs avantages considérables sur les Républ. de concert avec le génér. d'Elbée, qui faisoit de lui le plus grand cas. Ayant été blessé à la fin du mois de sept. 1793, lorsque les Républ. s'emparèrent de Chollet, il fut transporté à Ancenis, où il mourut entre les bras de sa femme. Il obtint, avant de mourir, que l'on remettroit en liberté 4000 soldats républicains, quoique dans ce temps-là les conventionnels vinssent d'incendier 20 lieues de pays. Ceux qui ont combattu contre la Vendée, ainsi que ceux qui ont combattu pour elle, s'accordent à faire l'éloge de Mr. de Bonchamp, et à le regarder comme le seul chef royaliste capable de remplacer Mr. d'Elbée. (Voyez ce nom). Il unissoit des vues politiques et étendues à des talens militaires, et l'humanité à la bravoure.

BONET (*Antoine*), de la Crabanne, noble, dom. à Ussel, dep. de la Corrèze, cond. à mort comme conspir. le 15 germ. an 2, par le trib. crim. du dit département.

BONFILS (*Jean-François*), noble, ancien capit. d'infant., dom. à Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol. le 28 messid. an 2, par la comm. popul. d'Orange.

BONGARD (*Louis-Augustin-François Marquis de*) d'Aspermont, âgé de 63 ans, né à Auval, dép. de la Seine Inférieure, grand-bailli de Giros, dom. à Saucourt, canton des Andelys, dép. de l'Eure, cond. à mort comme conspir. le 14 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BONGUYODE, député du dép. du Jura à la Conv. Nat. Il vota dans le procès de Louis XVI pour la réclusion à perpétuité, sauf le bannissement si les circonstances venoient à le permettre. Il prit plusieurs fois la parole sur les lois civiles: il se récria contre celle

du divorce qui s'obtenoit, dit-il, avec trop de facilité, ce qui étoit cause que l'éducation des enfans se trouvoit négligée ; il blâma également la loi qui fixoit la majorité à 21 ans, et prétendit que c'étoit rendre trop tôt les jeunes gens maîtres de leur fortune et de leurs actions : en approuvant le partage égal entre les frères, il demanda qu'il fût permis aux pères et mères de disposer d'un sixième de leur fortune, en faveur de celui de leurs enfans qu'ils voudroient choisir. Il ne passa point aux Conseils.

BONHOMME (*Pierre-Jean Baptiste*) Dupin, âgé de 57 ans, noble, conseil. au parlem. de Toulouse, né et dom. à Toulouse, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort comme contre-révol., le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BONNAL (*François de*), évêque de Clermont. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér., et présida, pendant l'Ass. Nat., le comité ecclésiastique. Il déclara le 17 déc. 1789 qu'il croyoit de son devoir de protester contre le projet du décret portant la suppression du clergé régulier. Le 14 avril 1790, lors de la discussion sur les dixmes et les biens ecclésiastiques, il dit qu'il étoit assez patient pour tout supporter, assez généreux pour ne pas se plaindre, assez ami de l'état pour lui faire toute sorte de sacrifices, mais qu'il devoit à l'Eglise, à son honneur, à sa conscience, de déclarer qu'il regardoit le plan de spoliation du clergé comme funeste à l'empire et désastreux pour la religion, qu'il s'y opposoit, et s'y opposeroit toujours, eût-il mille glaives suspendus au-dessus de sa tête. Lorsqu'à la séance du 9 juil. 1790 on s'occupa de rédiger la formule du serment que les membres de l'Ass. devoient prêter le jour de la fédération, il dit qu'il excepteroit du sien tout ce qui regarderoit les choses spirituelles. Le 2 janv. 1791, pressé de prêter le serment ordonné par la constit. civile du clergé, il proposa un amendement au décret. Il vouloit que le Roi fût prié de demander au Pape de convoquer un concile chargé d'examiner si le serment pouvoit être prêté sans restriction. Menacé, injurié, pressé de se décider, pour toute réponse, il descendit de la tribune. Il signa la protestation du 12 sept. 1791. On trouva dans les papiers de Louis XVI, lors de son procès, une lettre qu'il adressoit à Mr. de Bonnal en 1792, pour lui demander s'il lui conseilloit de faire ses pâques publiquement. Ce prélat l'engagea à différer cet acte de religion, à cause des suites qu'il pourroit

avoir. Il fut du nombre des émigrés arrêtés en Hollande; et après avoir éprouvé tous les mauvais traitemens possibles de la part des François, en 1795, il fut transporté à Altona sur un vaisseau hollandois, aux frais de la Rép. C'est un des prélats de France les plus généralement respectés pour leurs vertus.

BONNAY (*Le Marq. de*), lieut. des gardes du corps du roi de France. En 1789 il fut député de la noblesse du Nivernois aux Etats-Génér. Le 22 août, lors de la discussion sur les droits de l'homme, il s'opposa à ce qu'aucune loi eût un effet rétroactif. Nommé présid. de l'Ass. Nat. le 12 avril 1790, il en falsoit les fonctions le 2 juin, et il alla en cette qualité remercier le roi de la modération qu'il avoit mise dans les dépenses auxquelles il avoit évalué sa liste civile. Il réunit de nouveau la majorité des suffrages pour la présidence à l'époque de la fédération, et il prononça le premier le serment qui fut répété par tous les fédérés civils et militaires. Le 3 oct. il prit la parole pour défendre la conduite qu'avoient tenue les gardes du corps dans les journées des 5 et 6 oct. 1789; il combattit vigoureusement le discours que Mr. Chabroud prononça contre eux, et lui dit que malgré ses efforts il ne pourroit jamais réussir à entacher l'honneur d'un corps qui avoit toujours été comme Bayard: *Sans peur et sans reproche.* C'est lui qui le 4 janv. 1791 fit interrompre l'appel nominal des prêtres fonctionnaires publics interpellés de prêter le serment relatif à la constit. civile du clergé. Le 23 juin, après l'évasion du Roi, sur la proposition faite de licencier absolument les gardes du corps, il représenta que sans examiner si ceux qui avoient suivi le Roi étoient blâmables ou non, la conduite de trois individus ne devoit pas fournir matière à condamner tout un corps. Accusé au même instant par le comité des recherches, comme ayant été instruit du départ de Louis XVI, il se disculpa, et finit par dire: „*Si „le Roi m'avoit demandé mon „avis, je l'aurois déconseillé de ce „départ; mais s'il m'avoit choisi „pour le suivre, je répète que je „serois mort à ses côtés et que je „me glorifierois d'une telle mort.*„ Il fut un des présidens de l'Assemblée Constituante qui remplirent cette place avec le plus de talent, de calme et d'impartialité. Lors des perquisitions faites par le premier comité des recherches contre Mr. Barentin, il publia un poëme intitulé, *La prise des Annonciades*, qui eut le plus grand succès, et dans lequel il tournoit en ridicule Charles-Lameth, Pé-

tion, etc. de la manière la plus spirituelle; il s'étoit déjà fait connoître comme littérateur par de jolis vers et par une traduction de Sterne.

BONNEAU *(Jacques-Philippe)*, général au service de la Rép. franç. Il étoit soldat avant la révolution, et étant parvenu de grade en grade à celui de génér. de division, il fut employé en 1795 à l'armée du Nord et y servit d'une manière distinguée. Il s'empara de Gertruidenberg après un siége, fit conjointement avec le génér. de Lemaire, le blocus de Bréda, força les lignes de cette ville, s'empara de 20 pièces de canon, et fit 800 prisonniers. A la fin de cette année il passa à l'armée des Côtes-de-Cherbourg, et servit un instant contre la Vendée; mais appelé à l'armée de Sambre et Meuse dès le commencement de la campagne de 1796 il s'y distingua de nouveau, notamment le 10 juil, à la bataille de Fridberg, qu'il gagna, conjointement avec le génér. Collaud, sur les Autrichiens. Il fut moins heureux le 3 sept. à celle de Vurtzbourg où, malgré toute sa bravoure, la division qu'il commandoit fut culbutée par l'archiduc Charles.

BONNECARRÈRE, homme de lettres, vendu à la faction d'Orléans, d'abord secrétaire du club des jacobins, puis chassé de cette société. Il avoit avant la rév. travaillé sous Neker, et étoit regardé comme un de ses *faiseurs*. En avril 1791 les Orléanistes le firent nommer chargé d'affaires à Liège, à la place de M. de Ste. Croix. Ses principes étoient si exagérés que le prince de Liège ne voulut pas le voir. Dumouriez fit créer pour lui une place de directeur génér. du département politique en France: c'est en cette qualité qu'il conclut, le 29 av. 1792, des traités d'indemnisation avec les princes de Salm-Salm et de Löwenstein-Wertheim. Le 10 août l'Ass. décréta, sur la motion de Brissot, que le scellé seroit mis sur ses papiers, et qu'il ne se rendroit point comme ministre près des Etats-Unis de l'Amérique, place qui lui avoit été accordée peu de temps auparavant. Il fut ensuite arrêté le 7 av. 1793, à cause de ses liaisons intimes avec la famille d'Orléans. Grâce à son esprit souple et rampant il sut échapper à la mort au milieu de toutes les factions: à la fin de 1799 il vivoit encore à Paris, et fut cité à cette époque comme le seul homme qui possédât, avec Talleyrand, une copie du singulier portrait-sans-tête du duc d'Orléans, fait par ordre de ce prince. (Voyez Orléans).

BONNECORSE *(François-*

Ignace), noble, ancien capit. de marine, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 17 gérm. an 2, par le trib. crim. du dit dép.

BONNEFOI (*de*), chanoine. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Riom, en Auvergne, aux Etats-Génér.

BONNEGENS (*de*), lieut. à la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely. En 1789 il fut député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér.

BONNEMAIN, député de l'Anbe à la Conv. Nat. Il y vota pour la réclusion de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix. Devenu membre du Conseil des 500 il en sortit le 20 mai 1797.

BONNEMÈRE, maire de Saumur. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de Maine et Loire à la Législat.

BONNE-REGNAUD (*Antoine*) de Parcieux, âgé de 48 ans, né et dom. à Lyon, rentier et noble, cond. à mort le 20 pluv. an 2, par la comm. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

BONNEROT, membre du directoire du dép. de l'Yonne. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BONNERY-St. VENANT, dom. à Paris, présid. de la section de la Halle aux Blés, cond. à mort par contumace le 4 brum. an 4, par le cons. milit. séant au Théâtre François, comme convaincu d'avoir fait battre la générale pour marcher centre la Conv., lors de la révolte des sections, les 12, 13 et 14 vendém. même année (3, 4 et 5 oct. 1795): il vint à bout de se soustraire au jugement.

BONNE-SAVARDIN (*le Chev. de*), officier sarde. Il fut décrété d'arrestation par ordre du comité des recherches de l'Ass. Nat., comme chargé par le comte de Maillebois de porter à Turin un plan de conspir. Il se cacha pendant quelque temps dans la maison de l'ambass. de Sardaigne. Ayant voulu sortir de France, il fut arrêté au pont de Beauvoisin, conduit à Paris et mis dans les prisons de l'Abbaye. On trouva dans ses papiers la relation d'une conversation qu'il avoit eue avec Mr. de St. Priest, et dans le cours de sa correspondance on crut démêler que ce minis. étoit désigné sous le nom de *Farcy*. S'étant échappé de l'Abbaye, il voulut de nouveau sortir du royaume: on l'arrêta à Châlons, dans la voiture de l'Abbé de Barmond député à l'Ass. Nat. (Voyez ce nom.); on le reconduisit à Paris, et on le transféra bientôt à Orléans pour être jugé par la Haute cour nationale. Il fut ensuite élargi.

BONNESOEUR (*Siméon-Jac.*

ques - Henri), avocat. En sept. 1792 il fut nommé député du dép. de la Manche à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des Anciens, il y travailla dans le comité des finances. A la séance du 14 déc. 1795, il soutint contre Lanjuinais que la nomination provisoire des juges de paix appartenoit, vu les circonstances, au Directoire exécutif. Il sortit du Conseil le 20 mai 1797, et fut employé par le Directoire, comme comm. dans son département.

BONNET, curé de Villefort. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Nîmes aux Etats-Génér.

BONNET (*Joseph Balthasar*), avocat, député de la Sénéch. de Limoux aux Etats - Génér. de 1789, et en sept. 1792 du dép. de l'Aude à la Conv. Il y vota pour la mort du Roi; et fut ensuite un des membres chargés d'examiner la conduite de Carrier, (Voyez ce nom). Ayant passé au Conseil des 500, il en sortit le 20 mai 1797, et entra dans celui des Anciens en mars 1798.

BONNET DE TREYCHES, lieutenant de la Sénéchanssée du Puy-en-Velay. En 1789 il fut député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats - Génér., et en 1792 du dép. de la Haute Loire à la Conv. Il y vota pour la mort de Louis XVI, et fut ensuite mis hors de la loi comme Girondin, par suite des journées des 31 mai, 1er. et 2 juin 1793. Ayant pris la fuite, il échappa à toutes les recherches, et fut rappelé dans le sein de la Conv. Nat. après la chute de Robespierre.

BONNET DE MAUTRUY, maire de Caen. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Calvados à la Législat. et en sept. 1792 à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec l'examen de la question du sursis. Après la session il fut employé comme commiss. du directoire.

BONNET (*Joseph - Philippe*) de Labaume, cons. au parlem. d'Aix, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 6 niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BONNEVAL (*de*), chanoine. En 1789 il fut député du clergé de la Vicomté de Paris aux Etats-Génér.

BONNEVAL (*de*), jeune homme de 19 ans, officier au régt. de Berry caval. Etant allé en 1790, avec un détachement, pour s'opposer aux dévastations que des brigands faisoient à Chantilly, il reçut plusieurs blessures considérables, malgré lesquelles il se conduisit avec une bravoure incroyable: le Roi lui fit écrire une lettre flatteuse

par le minis. de la guerre et lui envoya la croix de St. Louis.

BONNEVAL, cultivateur à Orgevilliers. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Meurthe à la Législat. et en sept 1792 à la Conv., où il vota pour la mort de Louis XVI. Après la session il fut employé comme commiss. du Directoire.

BONNEVILLE *(Comte de)*. En 1789 il fut député de la noblesse du Bail. d'Evreux aux Etats-Génér.

BONNIER D'ALCO, président à la chambre des comptes de Montpellier, et ensuite présid. du district de cette ville. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de l'Hérault à la Législat. et en sept. 1792 à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Après la session il fut employé par le Directoire, et à la suite de la journée du 18 *fructidor* an 5 (4 sept. 1797) il se rendit à Lille, comme ministre plénipotentiaire, afin d'y rompre les négociations de paix extamées avec Lord Malmesbury. En nov. 1797 il fut envoyé en la même qualité au congrès de Rastadt. Lorsqu'il voulut quitter cette ville en 1799, à la reprise des hostilités, il fut assassiné, ainsi que ses deux collégues Jean-de Bry et Roberjot, par des inconnus habillés en hussards autrichiens; il mourut sur la place, ainsi que Roberjot.

BONNIÈRES. Il fut en mars 1797 nommé député du dép. de la Seine au Conseil des 500; mais sa nomination fut cassée après le 18 *fructidor* An 5, (4 sept. même année).

BONNIN *(François)*, ouvrier-imprimeur, âgé de 47 ans, cond. à mort le 5 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir dit *dans un cabaret*, que *Robespierre étoit un conspir.* et qu'il ne tarderoit pas à être puni, ou que lui, Bonnin, y perdroit son nom.

BONTOUX fils, (*Paul-Benoît-François*). Il fut en sept. 1795 nommé député du dép. des Hautes-Alpes au Conseil des 500. Le 23 mars 1796 il demanda qu'on envoyât un message au Directoire pour se plaindre de la non exécution des lois contre les émigrés. Le 12 juil. il fit, au nom d'une commission, un rapport sur le respect dû aux tombeaux, sur le rétablissement et la police des inhumations et des cimetières.

BONVOUST, génér. républ. Il fut employé contre la Vendée et contribua beaucoup à la défense de la ville de Nantes, pendant le siége formé par les royalistes, en 1793.

BORDAS *(Pardoux)*, présid. du trib. de St. Yriez. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Haute-Vienne à la Législat. et en 1792 à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI.

En janv. 1793 il fut élu membre du comité de Sureté-génér. Envoyé en mission dans les dép. de la Charente et de la Dordogne, il instruisit l'Ass. des heureuses dispositions où étoient les habitans de ces pays. Il prononça le 16 juin 1795 un long discours sur l'acte constitutionnel; il opina pour deux chambres, en demandant qu'elles fussent égales en nombre et en pouvoir, et qu'elles se réunissent pour délibérer, toutes les fois qu'il n'y auroit pas d'assentiment. Etant sorti du Cons. des 500 en 1797, il fut aussitôt réélu à celui des Anciens et il y fit dans le courant de la même année un rapport contre les émigrés des Colonies. Il fut ensuite exclus du corps législat. comme opposant à la rév. opérée le 10 nov. 1799, (19 brum. an 8), par Buonaparte.

BORDEAU, femme Basset-la-Marelle, (*Marie*), noble, âgée de 38 ans, née à Jaurice, cond. à mort le 21 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant conspiré dans la maison d'arrêt du Luxembourg.

BORDEAUX, procureur du roi au Baill. de Chaumont-en-Bassigny. En 1789 il fut député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér.

BORDES (*Paul-Joseph*), député-suppléant de l'Arriège à la Conv. Il y fut appelé après le procès du roi, passa au Cons. des 500, en sortit en 1798, et y fut renommé en mars 1799.

BORDIER, acteur des Variétés amusantes de Paris. Il se rendit à Rouen pour y fomenter une insurrection en août 1789. Le parlement le fit arrêter, juger, et pendre dans les 24 heures.

BORDIN, prêtre et vicaire épiscopal. A la séance du 11 nov. 1793 il se présenta à la barre de la Conv. Nat. et dit qu'il ne suffisoit pas que le peuple françois n'eût plus de roi pour être heureux, qu'il falloit encore qu'il fût délivré des prêtres: en conséquence il fit hommage de sa lettre de prêtrise et de son titre de vicaire épiscopal.

BOREL, command. de la garde nat. de Mende, décrété d'accus. le 28 mars 1792, comme auteur des troubles dans le départ. de la Lozère. Il fut cond. à mort comme séditieux, le 27 germ. an 2 par le trib. crim. de son dép. Son jugement porte qu'il avoit été *abbé*.

BOREL (*Hiacinthe-Marcelin*), député des Hautes Alpes à la Conv. Nat. Il y vota pour le bannissement de Louis XVI à la paix et sa détention pendant la guerre. Il passa en sept. 1795 au Conseil des 500.

BOREL (*Durand*), membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de l'Oise.

BORGHESE (*Le Chev.*), minis. d'Espagne en Prusse. Il fit part au cabinet de Berlin de l'intention

où étoit le roi son maître de déclarer la guerre à la France, en av. 1793.

BORGIA, cardinal. Il fut exclus de la congrégation rassemblée par le Pape pour s'occuper des affaires relatives à la France, à raison de l'emportement et de l'exagération avec laquelle il traitoit ces matières. Sa Sainteté lui fit écrire un billet d'excuse comme si on eût oublié de le convoquer.

BORGRINCK (*H.*), patriote batave. Lors de l'occupation de la Hollande par les François, il alla à la tête d'un comité révol. provisoire, établi dans la Frise, dissoudre les Etats de cette province. Il les qualifia d'abord de nobles et puissans Seigneurs, puis simplement de citoyens, il leur signifia ensuite qu'ils avoient perdu la confiance du peuple, qu'ils étoient relevés de leur serment, mais non de la responsabilité, et qu'en conséquence on exigeoit qu'ils ne s'éloignassent pas.

BORIE (*Etienne*), avocat, administrateur du directoire du dép. de la Corèze. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce dép. à la Législat. et en sept. 1792 à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Un bataillon de la Corèze, noté dans toute l'armée Franç. par son indiscipline, ayant dénoncé le génér. Custine, Borie se chargea de renouveler, à la fin de 1792, cette accusation, et demanda avec succès qu'il fût fait au procès-verbal mention honorable du bataillon dénonciateur. Envoyé en mission dans les dép. du Gard et de la Lozère, il s'y permit toute sorte de vexations et de cruautés. Il fut enfin dénoncé, et notamment pour avoir dansé à Nîmes une farandole autour de la guillotine en costume de représentant, avoir menacé de faire tomber 40 têtes, et avoir donné un bal auquel il avoit forcé les épouses des détenus d'assister. De nouvelles dénonciations furent envoyées contre lui par la commune d'Uzès, et il fut décrété d'arrestation le 20 mai 1795, (1er. prair. an 3,) par suite de ces dénonciations, mais particulièrement pour s'être montré un des chefs de l'insurrection jacobine qui éclata ce jour là contre la Conv., et qui coûta la vie au dépnté Férand. Il fut ensuite amnistié.

BORNE - GALTHIER (*C. S. B. R.*) âgé de 49 ans, né à Nantes, noble, cond. à mort le 21 messid. an 2., par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. des prisons du Luxembourg.

BORNES (*Laurent*), membre du Conseil des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de la Haute-Loire, et s'y montra constamment l'ennemi des terroristes. Le 25 décem. de la même année, il défendit Job - Aimé avec force, conserva la parole

malgré les cris de ceux qui vouloient la lui ôter, et repoussa les injures des jacobins avec un grand calme et une grande fermeté. Le 30 août 1796 il s'opposa vivement à l'amnistie générale, qu'on vouloit accorder pour tous les faits qui avoient eu lieu depuis la révolution. Le 21 juin 1797 il fit une sortie contre le Directoire et sur-tout contre les ministres, à l'égard des troubles de St. Domingue. Il ne se plaignit pas moins amèrement deux jours après de la manière dont le Directoire s'immisçoit dans les gouvernemens étrangers, et il cita pour exemple celui de Venise. Il s'éleva fortement le 16 juil contre les tribunes qui se permettoient des murmures et des applaudissemens. Il attaqua le 21 les jacobins, et leur reprocha de vouloir ramener l'anarchie. Le 18 *fructidor*, (4 sept.) il fut cond. à la déportation par le Directoire victorieux ; mais il échappa à l'exil de Cayenne, et fut rappelé en France après la rév. opérée par Buonaparte en nov. 1799.

BOROWSKI (*Isaac*), brigadier des armées russes. Il se distingua dans divers combats contre les Polonois en 1794, notamment à Krupezyec et Brzesc. Il reçut de l'Imp. l'usufruit d'une terre dans la Russie blanche. Il se signala de nouveau à la bataille de Kobylka, à l'assant de Prague, et fut avancé au grade de génér. major en janv. 1795.

BORSTELL (*de*), génér. major prussien. Il contribua beaucoup au gain de la bataille de Pirmaseus ; le 14 sept. 1793, et prit 13 canons à l'ennemi. Le roi lui envoya à cette occasion l'ordre de l'aigle rouge, avec une lettre flatteuse sur la mort de son fils, tué dans cette journée.

BORSTELL (*de*), lieut. prussien, fils du précéd. Il fut tué d'un coup de fusil à la bataille de Pirmasens, au moment qu'il parolt un coup de sabre porté au génér. Kath.

BOSC, homme de loi, juge au trib. d'Epâlion, député du dép. de l'Aveyron à la Législat. en 1791 et du dép. de l'Aube au Cons. des 500 en 1799. Il passa en déc. au Tribunat.

BOSCAMP (*de*), cons. privé du roi de Pologne. Il avoit joui longtemps de la confiance de ce prince; il fut un des 8 prisonniers cond. à mort et exécutés par ordre du peuple de Varsovie, le 27 juin 1794, à la suite du soulèvement contre les Russes.

BOSCARI, négt., député de Paris à la Législat. en 1791. Il demanda, le 24 janv. 1792, des secours contre la fureur du peuple qui vouloit piller sa maison, sous prétexte qu'elle contenoit des ap-

provisionnemens en sucre : l'Ass. passa à l'ordre du jour. Il donna sa démission le 6 juin, et fut remplacé par Dussaulx.

BOSQUILLON, député de l'Oise au Cons. des Anciens en 1798.

BOSSCHART, député des Deux-Nèthes au Cons. des 500 en 1797.

BOSSET, marchand limonadier de Versailles. De concert avec sa femme, il donna asile à plusieurs Gardes du corps poursuivis par la populace le 6 oct. 1789, et parvint à les sauver.

BOT (*Louis-Pierre*), député suppléant du dép. d'Indre et Loire à la Conv. Nat. (Voyez Veau.)

BOTHEREL (*René Jean Comte de*), procur-syndic des Etats de Bretagne. Il protesta contre les édits de la cour-plénière en mai 1788. Il se distingua à Londres en 1793 par le zèle qu'il mit à obtenir du gouvernement des secours pour les émigrés françois. Il fut débarqué par les Anglois sur les côtes de Bretagne, et se réunit aux Chouans; il passa pour certain qu'il avoit été pris et fusillé par les républ., avec ses deux fils, en av. 1796.

BOTHMER (*Le chambellan de*), envoyé d'Hanovre au congrès de Rastadt en 1797.

BOTTA, génér. au serv. de la Rép. françoise. Il commanda le 21 juil. 1795 une des colonnes qui reprirent le fort Penthièvre, sur les émigrés débarqués à Quiberon : il eut à cette attaque le pied gauche emporté par un biscayen.

BOTTAIS (*François*), meunier, âgé de 21 ans, natif. de Boudeville, dép. de la Seine-Infér., cond. à mort le 5 sept. 1793, comme convaincu d'avoir scié et brûlé l'arbre de la liberté et foulé aux pieds les couleurs nationales.

BOTTEX, curé de Neuville sur Ains. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de Bourg-en-Bresse aux Etats-Génér., et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BOTTOT, secrétaire et homme de confiance de Barras. Il eut beaucoup de crédit tant que ce directeur gouverna, et ce fut lui à qui Buonaparte dit au moment de la rév. opérée par lui le 9 nov. 1799, (18 brum. an 8), *Assurez Barras que je lui suis inviolablement attaché, et que tant que je vivrai, je m'opposerai aux attaques de tous ses ennemis et le défendrai contre eux.*

BOTU (*Louis-François*), de la Balmondière, âgé de 68 ans, noble, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 28 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BOUCHE, avocat à Aix. En 1789 il fut député du tiers-état de la

la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér., et s'y distingua sur-tout par son acharnement contre le clergé. Dans la séance du 27 juin, au milieu de la discussion sur l'admission des députés de St. Domingue, il jeta en avant des idées sur l'affranchissement des Nègres. Le 3 août il fit la singulière motion de ne pas entendre de discours qui s'étendissent au-delà de 5 minutes. Le 22 il se prononça en faveur de la liberté des cultes, et opina pour que la France restât monarchie. Le 7 sept. il fut l'orateur d'une députation de 11 femmes qui vinrent offrir leurs bijoux à l'Ass. Il appuya fortement la proposition de placer le buste du Roi sur l'autel de la fédération, disant que *quoique l'image de Louis XVI fût dans tous les cœurs*, il n'étoit pas inutile de l'offrir aux regards des assistans. Il fut nommé le 23 juil. un des commiss. pour les affaires d'Avignon. Il se permit les calomnies les plus atroces contre l'évêque de Vaison, et demanda fortement la réunion du Comtat à la France. Il avoit été jeté en avant par le parti qui vouloit cette réunion, et il n'omit aucune occasion de revenir sur cet objet. Lors des discussions relatives aux horreurs commises à Avignon par Jourdan *coupe-tête* et ses complices, Bouche fut inculpé par ce monstre, qui déclara n'avoir agi que par ses ordres et par ceux de plusieurs autres députés, dont il montra les lettres. Le 10 av. 1791 il fut nommé membre du trib. de cassation, par l'ass. électorale d'Aix. Il quitta le 16 juil. les Jacobins dont il étoit alors présid., pour se réunir aux Feuillans.

BOUCHE, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. de Forcalquier aux Etats-Génér. de 1789.

BOUCHE, parent du précéd., adminis. du dép. des Basses-Alpes, député de ce dép. à la Législat. en sept. 1701.

BOUCHE-PORNE (*Claude-François-Bertrand*), intendant d'Anch, conseil. au parlem. de Metz, dom. à Toulouse, cond. à mort comme chef de rebelles, le 25 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. de Haute-Garonne.

BOUCHER, veuve du vicomte de Pouteville Rochechouart, (*Marie-Victoire*), âgée de 49 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol. le 8 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOUCHER (*Luc*), marchand de vin, dom. à Paris, cond. à mort le 6 prairial an 3, pour avoir coupé la tête au représentant du peuple Féraud (Voyez ce nom) dans le sein même de la Convent., lors de la révolte jacobine qui éclata contre elle dans les journées des 1er. 3 et 4 prair. — 20, 22 et 23 ma 1795.

BOUCHER, homme de loi à Bonneval, député d'Eure et Loire à la Législat. en 1791. Il demanda, le 18 juil. 1792, des secours pour le dép. de l'Orne qui venoit de perdre une grande partie de ses moissons par une inondation.

BOUCHER, négociant et banquier à Arras, député du tiers-état d'Artois aux Etats-Génér. de 1789.

BOUCHER D'ARGIS, (*A. J.*), lieutenant particulier du Châtelet de Paris. Il présidoit la députation de ce corps qui vint le 7 août 1790 rendre compte à l'Ass. de la procédure commencée contre les auteurs et fauteurs des complots du 6 oct. 1789, contre la famille royale. *Il est enfin dévoilé ce secret plein d'horreur*, dit-il en déposant les pièces sur le bureau, *et deux membres de l'Ass. sont inculpés.* L'Ass. empêcha de poursuivre l'instruction de cette affaire, et Boucher d'Argis fut guillotiné le 5 therm. an 2, comme complice d'une conspir. dans la prison des Carmes, où il étoit renfermé.

BOUCHER-RENÉ, juré au trib. révol. du 10 août de 1792. Il exerça les fonctions de maire de Paris par *intérim* depuis la démission de Péthion jusqu'à l'élection du médecin Chambon. Le cons. génér. de la Commune, mécontent de lui, le força de quitter cette place. Il fut cond. à mort le 24 vend. an 4, comme convaincu d'avoir signé un ordre pour faire battre la générale contre la Conv., lors de la révolte des Sections dans les premiers jours de ce mois — derniers jours de sept. Il s'est soustrait à l'exécution du jugement.

BOUCHER-ST.-SAUVEUR (*Antoine*), député du dép. de Paris à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il siégea aux Jacobins, et devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit le 20 mai 1797.

BOUCHERO (ou BOUCHERAU) député de l'Aisne à la Conv. Il y vota pour la mort de Louis XVI. En juin 1795 il fut envoyé en mission à Compiègne pour approvisionner Paris de bois et de charbon. Après la session il fut employé comme commissaire du Directoire.

BOUCHET, procureur du roi, député du tiers-état du Bailliage de Touraine aux Etats-Génér. de 1789.

BOUCHET (*Geneviève*), femme d'un chirurgien, native de Beaupreau. Lorsque les royalistes s'assemblèrent la première fois sur la place de cette ville, elle promit 15 sols et une bouteille de vin pour chaque tête de patriote qu'on lui apporteroit. Elle fut guillotinée le 30 janv. 1794, par jugement de la comm. milit. d'Angers.

BOUCHETTE, avocat. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Bailleul aux Etats-Génér.

BOUCHOTTE, procureur du

roi, député du tiers-état du Baill. da Bar sur Seine aux Etats-Génér. de 1789. Il s'opposa le 27 nov. de la même année, à l'établissement d'une banque et d'un papier-monnoie, et proposa de mettre en circulation pour 30 millions de pièces de 3 et de 6 sols, faites avec les cloches des églises.

BOUCHOTTE, commandt. à Cambray. Le 13 av. 1793 il fut nommé minis. de la guerre, pour suppléer Beurnonville, alors prisonnier chez les Autrichiens. Il n'y avoit pas 15 jours qu'il étoit en place, lorsque Lidon assura à la Conv. que ce Bouchotte *étoit un imbécille, fort au-dessous de Pache, et que dans ses bureaux on l'appeloit, par dérision, la statue de Pierre, ou le ministre d'Egypte.* Il fut dénoncé de nouveau le 25 mai, et se vit forcé de donner sa démission. Cet homme inepte étoit vendu aux Jacobins; ce fut lui qui envoya contre la Vendée les Turreau, Rossignol, Cordelier, Momoro, Lachevardière et autres terroristes, qui nuisirent également à tous les partis, par leurs cruautés et leurs dévastations. Il étoit l'ami particulier de Vincent et de Ronsin, (Voyez ces noms) et il figura dans le club que les Jacobins reformèrent en 1799. Il avoit été traduit en mai 1795 devant le trib. d'Eure et Loire, et acquitté.

BOUDART, curé de la Couture, député du clergé d'Artois aux Etats-Génér. de 1789. Il signa la protestation du 12 sept. 1791.

BOUDET, offic. de hussards. Lorsque Louis XVI et sa famille furent arrêtés à Varennes, en juin 1791, cet officier reçut des mains de madame Elisabeth des diamans qu'il remit de la part de cette princesse à Monsieur.

BOUDIN (*Jacques-Antoine*), député du dép. de l'Indre à la Conv. Nat. Il y vota pour la réclusion de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix. A la séance du 28 nov. 1794 il fit la motion que tout prêtre, assermenté ou non, se trouvant dans une ville où il éclateroit des émentes, fût mis en arrestation. Après le *9 thermidor* il fut du comité de Sureté-générale. Le 25 août 1795 il opina pour que le renouvellement de la Conv. ne se fît point par le scrutin, ni par le sort, mais qu'il fût remis au choix des corps électoraux. Devenu membre du Cons. des 500 il fit, le 9 janv. 1796, une motion virulente contre les pères et mères d'émigrés. Le 24 du même mois il traita de *lâches et de polissons* tous les jeunes gens qui cherchoient à se soustraire à la réquisition; il demanda leur déportation, ainsi que celle des fonctionnaires publics qui ne les force-

rolent pas à rejoindre l'armée, et la confiscation de leurs biens au profit des défenseurs de la patrie. Dans la séance du 25 juil. il se plaignit de la lenteur que l'on mettoit à payer l'emprunt forcé et provoqua des mesures de rigueur contre les citoyens en retard. Au mois de fév. 1797, il donna sa démission.

BOUESTARD médecin, député du Finistère à la Législat.

BOUFFLERS (*le Chev. de*) un des 40 de l'académie françoise, chevalier de l'ordre de St. Jean de Jérusalem, grand Bailly de Nancy et député de la nobl. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il s'étoit fait connoître avant la rév. par beaucoup d'esprit, par de jolis vers; mais il n'avoit donné aucun ouvrage considérable, et ne marqua point dans l'Ass. Nat.: on ne s'occupa de lui que pour tourner en ridicule des complimens qu'il fut chargé de faire à cette époque, de la part de l'académie, au roi et à la reine. S'étant ensuite retiré en Prusse, il fut nommé membre de l'académie de Berlin, et rentra en France après la rév. opérée par Buonaparte en 1799.

BOUFFLERS, femme Voisin (*Marie Catherine Stanislas*), noble, âgée de 47 ans, née à Lunéville, dom. à Paris, cond. à mort le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où elle état renfermée.

BOUFFLERS (*Adélaïde*), veuve du duc de Biron, âgée de 43 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort le 9 mess. an 2, comme convaincue d'être complice du *traître Capet* et de distribuer des sommes que ce *tyran* employoit à soudoyer les *fanatiques* à l'aide desquels on fomentoit la guerre civile.

BOUGAINVILLE (*de*), officier distingué de la marine françoise. Il reçut, au mois de mai 1790, l'ordre de prendre le commandement d'une escadre armée à Brest, que M. d'Albert de Rioms (Voyez ce nom) venoit de quitter. Après la retraite de M. de Fleurieux, le Roi lui fit offrir le ministère de la marine, en mai 1791; mais il le refusa. Il resta néanmoins en France, et reparut sur les rangs pour être employé, après la rév. opérée en nov. 1799 — brum. an 8, par Buonaparte.

BOUGARD (*Louis Jean Marie*), noble, page du Roi, dom. à Fontainebleau, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme émigré, le 7 therm. an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Oise.

BOUGNEUX, peintre à Paris. Il donna avis à l'Ass. législat., le 19 août 1792, qu'il étoit instruit qu'on avoit pratiqué aux Tuileries des armoires murées et que l'attention du corps-législatif devoit se porter sur les secrets qu'elles pouvoient renfermer.

BOUILLARD (*J. A.*), âgé de 60 ans, né à Mongez, premier baron d'Armagnac, cond. à mort le 7 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare.

BOUILLÉ (*Marq. de*), gentilhomme auvergnat, après avoir servi dans les dragons, il devint colonel du régt. de Vexin infanterie. Parvenu au grade de maréch.-de-camp, le Roi le nomma gouverneur et command. génér. des îles du Vent. Il s'empara en 1778 de la Dominique, de St. Eustache, et bientôt après de St. Christophe, de Nevis et de Montserrat. A son retour de cette expédition, il fut fait par le Roi lieut.-génér. de ses armées et chev. de ses ordres. Se trouvant commander au commencement de la révolution dans les Evêchés, il fit rentrer dans le devoir la garnison de Metz, qui s'étoit révoltée, et sauva dans cette occasion la vie à M. de Pont, intendant de la province. Chargé en 1790 de soumettre la garnison de Nancy, soulevée, contre ses chefs, il s'avança sur cette ville avec environ 4000 hommes, et réussit dans cette entreprise, où il montra beaucoup de bravoure, et qui lui valut les éloges de l'Ass. Nat. Choisi par le Roi pour faciliter son évasion de Paris en juin 1791, il marcha à la tête d'un corps de troupes pour protéger la fuite de la famille royale; mais par de faux avis, ou des ordres mal exécutés, cette entreprise échoua, et M. de Bouillé eut beaucoup de peine à sortir de France. Il écrivit de Luxembourg à l'Ass. une lettre pleine de menaces, et peut-être peu adaptée aux circonstances. L'Ass. décréta le 13 juil. qu'on lui feroit son procès, et que les pièces relatives à l'évasion du Roi seroient envoyées par devant la Haute-cour-nat. d'Orléans. Il passa alors en Angleterre, et le gouvernement britannique profita par la suite des lumières qu'il possédoit sur les îles où il avoit commandé.

BOUILLÉ (*le Comte Louis de*), fils du précéd. Il fut employé par son père dans l'entreprise de l'évasion du Roi. L'Ass. décréta qu'on lui feroit son procès; mais il trouva moyen de s'échapper. Il commanda en 1794 les Uhlans Britanniques, et fut fortement blessé le 19 av. à l'attaque du village de Boucq.

BOUILLÉ (*le Chev. de*), frère du précéd. Il fut employé par son père pour disposer sur la route de Varennes les relais qui devoient servir à l'évasion du Roi: il y eut de la négligence, ou de l'erreur dans la disposition de ces relais, ce qui fut en partie cause de l'arrestation de Louis XVI. Le chev. de Bouillé sortit alors de France, et servit avec son frère.

BOUILLEROT (*Alexis*). En sept. 1792 il fut nommé député du dép. de l'Eure à la Conv. Nat., où il vota pour la mort du Roi. Le 14 sept. 1794 il fut chargé de surveiller l'école de *Mars*, où 3600 jeunes gens apprenoient *les droits de l'homme*. Il fut ensuite en mission dans les dép. du Cher, de la Haute-Garonne et du Tarn. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit le 20 mai 1797.

BOUILLON (*Rose*), femme de Julien Henri, soldat au 6e. batail. de la Haute-Saône. Elle abandonna deux enfans encore en bas âge aux soins de sa mère, prit des habits d'homme et se fit inscrire comme volontaire dans le bataillon où étoit son mari. Elle servit avec distinction, se trouva à plusieurs affaires, et on la vit à celle de Limbach, où son mari fut tué près d'elle, continuer encore à tirer des coups de fusil jusqu'à la fin de l'action. Elle demanda ensuite son congé, et alla rejoindre ses enfans. L'Ass. lui accorda 300 liv. de pension et 150 liv. à chacun de ses enfans.

BOUILLOTTE, curé d'Arnay-le-Duc. En 1789 il fut député du clergé du Baill. d'Auxais aux Etats-Génér.

BOULACH (*Baron de*), gentilhomme alsacien, guillotiné comme royaliste à Strasbourg, en nov. 1793.

BOULAY de la Meurthe. En mars 1797 il fut nommé député de ce dép. au Conseil des 500. A la séance du 29 juil. il demanda la rentrée des prêtres déportés, à condition qu'ils prêteroient serment à la constitut.; et tout en déclamant contre la royauté, il parla en faveur de la religion catholique. Après les événemens du *18 fructidor* — 4 sept. il fit adopter la résolution de révoquer toutes les lois de modération rendues depuis le commencement de la session. Il prononça à cette occasion un long discours pour célébrer la victoire du Directoire et proposa de l'éterniser par un monument. C'est lui qui le 18 oct. de la même année, fit un rapport tendant à déclarer les nobles exclus de tous les emplois, et à déporter tous ceux qui avoient occupé des places dans la maison du Roi ou des princes, et pris avant la rév. des titres, porté des ordres etc. Cette proposition ne fut pas acceptée. En 1799 Boulay publia une brochure assez bien faite, mais fort singulière de la part d'un représentant: il y développoit les causes qui ont empêché la république de s'établir en Angleterre après la mort de Charles I; et ces causes étant absolument les mêmes qui renversent depuis dix ans toutes les constitutions françoises; il sembloit vouloir, par cette espèce de parallèle, prédire la chute prochaine et indubitable du régime

répub. en France. Boulay qu'on avoit vu modéré avant le *18 fructidor*, partisan du Directoire à cette époque, sut se jeter avec la même adresse du côté de Buonaparte lors de la révolution opérée en nov. 1799 — brum. an 8, par ce génér. Il fut en conséquence, à cette époque, un des membres de la commission intermédiaire du Cons. des 500; et on le chargea même de travailler, avec Daunou et Chazal à la nouvelle constitution. Buonaparte le nomma ensuite membre du Conseil d'état, président le département de la justice.

BOULAY-PATY, député de la Loire-Inf. au Cons. des 500 en 1798.

BOULAN (*Charles*), cultivateur de la commune de Fontelaye en Normandie, père de 8 enfans. En 1793 il acheta la terre de Bostaquet, vendue comme bien national. Quelque temps après il se présenta chez l'ancien propriétaire: cette dame étoit soupçonnée d'avoir deux fils émigrés. Boulan lui dit: *Je jouis de votre bien ou de celui de vos enfans; vous êtes ruinée, je suis riche; mais je ne suis pas heureux; je veux le devenir, je vous rends le patrimoine de vos enfans. Que mon exemple puisse servir de leçon à ceux qui s'imagineroient que les lois révolutionnaires ont le pouvoir d'étouffer les remords.*

BOULAND, génér. répub. employé contre la Vendée. Il fut détenu pendant quelque temps pour cruautés commises dans ce pays, et ensuite mis en liberté. Il donnoit 20 liv. à tout soldat qui lui apportoit une paire d'oreilles de Chouans, et s'amusoit à les clouer dans sa chambre. Il envoya à Laignelot, commis, de la Conv. un mémoire d'une somme de 800 liv. employée à ces sortes de dépenses.

BOULANGER, homme de loi, président du trib. de district et administrateur du dép. de la Seine-Infér. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat., et y siégea dans le côté droit, c'est-à-dire parmi les modérés. Le 10 mars 1792 il se plaignit de la légéreté avec laquelle on accusoit M. de Lessart, et voulut essayer de le défendre; mais il ne put réussir à se faire écouter. Le 25 mai il parla en faveur des prêtres réfractaires, et demanda qu'ils ne pussent être déportés sans un jugement légal. Le 13 juillet il attaqua le projet présenté par la comm. des 12 pour la réinstallation du maire Péthion.

BOULANGER, Jacobin de Paris, l'un des principaux agens de Robespierre et du comité de Salut-public. Il fut dénoncé à la séance du 27 juil. 1794 — 9 therm. an 2, et cond. à mort comme complice de Robespierre: le jugement fut exécuté deux jours après. Il étoit

génér. de brigade employé à Paris et ci-devant garçon jouiller.

BOULARD, célèbre architecte couronné dix fois par des sociétés savantes. Il fut fusillé après le siége de Lyon, en 1793.

BOULEVILLE (*C.*), évêque de Grenoble. Il maltraita beaucoup le cardinal de Loménie dans la harangue qu'il prononça en 1788 devant les états provinciaux du Dauphiné. Celui ci le menaça de faire imprimer sa correspondance avec lui. M. de Bouleville demanda alors que son discours ne fût point inséré au procès-verbal des Etats: on le lui refusa: aussitôt il se retira à sa maison de campagne, où il mit ordre à ses papiers et se tua d'un coup de fusil.

BOULIOUD (*François-Claude*) de Chanzieu, noble, âgé de 21 ans, né et dom. à St. Genies-Laval, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 26 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BOULLAIN, orateur d'une députation de la section de Paris dite *du Finistère*. Il vint demander, le 10 mars 1794, que pour *déparalyser* l'armée révol., on la fit accompagner de deux commiss. et *du glaive de la loi*. (C'est-à-dire la guillotine.) Il sollicita aussi un décret pour faire revenir à Paris tous les citoyens retirés à la campagne, afin que leur *avide égoïsme* n'empêchât plus l'arrivage des subsistances.

BOULLÉ (*Jean-Pierre*), avocat à Pontivy. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Ploermel aux Etats-Génér., et devint un des commissaires-conciliateurs de cet ordre, lors des conférences qui eurent lieu entre les délégués des trois chambres. En juin 1791 il se rendit, en qualité de commiss. dans les dép. du Nord et du Pas-de-Calais, afin de prévenir les troubles que pouvoit occasionner l'évasion du roi. En sept. 1795 il fut nommé au Cons. des 500, par le dép. du Morbihan.

BOULLEMENT, l'un des offic. supérieurs qui commandoient à Toulon en 1793. Il signa la capitulation qui remit cette ville au pouvoir des Anglois le 28 août, à condition qu'elle seroit regardée comme un dépôt, confié à leur bonne foi, jusqu'au rétablissement de la monarchie.

BOULLOGNE (*Jean-Bapt.*), âgé de 45 ans, noble, fermier génér., né et dom. à Paris, cond. à mort le 19 floréal an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'un complot contre le peuple français, en exerçant contre lui toutes sortes de concussions et mettant dans le tabac de *l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé*.

BOULOUVARD (*Siffren*), négt. à Arles. En 1789 il fut député du tiers-état aux Etats-Génér. et réfuta les calomnies débitées contre

le peuple de cette ville, qu'on accusoit d'avoir commis plusieurs massacres. Il fut cond. à mort comme conspir. le 19 oct. 1793, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BOUQUENANT, nègre de St.-Domingue, l'un des plus dangereux des rebelles de cette île. Il fut tué en nov. 1791. Il passoit pour magicien parmi ses compagnons, et à l'ascendant que lui donnoit cette idée superstitieuse, il joignoit une grande bravoure et beaucoup de férocité.

BOUQUIER, député de la Dordogne à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il devint membre du comité d'instruction publique, et à la séance du 24 juin 1794, il demanda qu'on rejetât du *Muséum* national tous les tableaux qui représentoient des sujets relatifs à la monarchie.

BOURBON, curé d'Agny, près de Lyon, incarcéré dans cette ville et fusillé après le siége. Avant d'aller à la mort il écrivit une lettre, et répondit à ses amis qui lui demandoient à qui elle étoit adressée: „*A celui qui m'a dénoncé, qui m'a fait arrêter; cet infortuné est bien plus à plaindre que moi. J'ai songé à ses tourmens; j'ai voulu les adoucir, en lui pardonnant.*„

BOURBOTTE (*Pierre*), député de l'Youne à la Conv. Nat. Il s'y montra ardent terroriste. Il rappela, le 16 oct. 1792, une pétition des citoyens d'Anxerre, qui demandoient le prompt jugement de Louis XVI et de sa famille. Il proposa de mettre la Reine en état d'accusation, d'amener le Roi à la barre, et vota ensuite pour sa mort. Le 8 fév. 1793 il s'unit à Chabot et Albitte pour faire rapporter un décret rendu contre les auteurs des massacres de sept. Il fut, au mois de mai, représentant du peuple avec Julien de Toulouse auprès de l'armée contre la Vendée, et il y commit toute sorte de cruautés. Il fut aussi envoyé en mission près de celle de Rhin et Moselle en août 1794. Enfin il fut décrété d'arrestation comme instigateur de l'insurrection jacobine qui eut lieu les 1er., 3 et 4 prair. an 3 — 20, 22 et 23 mai 1795 contre la Convent., et ensuite cond. à mort le 27 du même mois — 15 juin. Au moment où il fut instruit de son jugement il se donna un coup de couteau; mais il ne fit que se blesser et fut guillotiné le lendemain. Il mourut avec beaucoup de courage.

BOURDEIL (*H. J.*), noble, âgé de 49 ans, né à Paris, dom. au Bois-Guillaume, cond. à mort le 7 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. dans les prisons de St. Lazare.

BOURDET, curé de Bouëre près Sablé. En 1789 il fut député

du clergé de la Sénéch. du Maine aux Etats-Génér.

BOURDON, procureur du Roi au Baill. d'Arques, député du tiers-état du Baill. de Caux aux Etats-Génér. Elu membre du Cons. des Anciens en 1798, par le dép. de la Seine-Inférieure, il passa, à la fin de 1799 au Corps-législat.

BOURDON (*l'Abbé*), curé d'Evaux. Il fut en 1789 député du tiers-état de Riom aux Etats-Génér. Lors de la prestation du serment civique, il dénonça celui de l'évêque de Clermont, comme n'étant pas conforme aux principes de l'Assemblée.

BOURDON (*Léonard*), député du dép. du Loiret à la Convention. Il y vota la mort de Louis XVI, et fut un de ses plus acharnés persécuteurs. Il vouloit que les Marseillois, blessés à la journée du 10 août, fussent présens lorsque le malheureux monarque paroîtroit à la barre. De tous les procousuls conventionnels, il en est peu dont les crimes puissent surpasser ceux de Bourdon. Avant d'entrer au corps-législatif, il étoit président de la commune de Paris, et ce fut lui qui s'étant rendu, comme commissaire de cette commune, à Orléans sa patrie, y organisa la terreur et en fit transférer les prisonniers à Versailles, pour y être massacrés. Les propos qu'il se permit en ordonnant cette translation, ne laissent aucun doute sur les projets déjà formés alors contre ces malheureux. Non content de cette première expédition, il se fit envoyer de nouveau à Orléans quand il fut membre de la Convention, afin d'y commettre de nouvelles horreurs. Ayant, un soir, à la sortie d'une orgie, attaqué un corps de garde à la tête de ses affidés, il fut blessé par une des sentinelles, qui ne le connoissoit pas, et il profita de ce prétexte pour faire couler le sang de ses concitoyens: neuf pères de familles devinrent entre autres ses victimes. „*Cette petite saignée*, disoit-il en montrant sa blessure, *ne peut-être guérie que par une grande!* Il faut lire dans Prudhomme, si on en a le courage, le récit des crimes, des pillages, etc. qu'il commit à Orléans et dans les environs. Pour mettre le comble à ses crimes, ce fut lui qui DÉCOUVRIT ces fameuses conspirations des prisons, notamment celles de St. Lazare, au moyen desquelles ont conduisit tant de François à l'échafaud. Lors de la journée du 31 mai 1793 qui renversa les Girondins, lors des discussions sur les Suspects et sur la levée d'une armée révolutionnaire à Paris, les mesures extrêmes eurent toujours en lui un zélé défenseur. Accusé enfin lui-même en avril 1795, il fut arrêté, puis enfermé à Ham, comme un

des chefs de l'insurrection jacobine qui éclata le 12 germ. — 1er. avril, contre la Convent. Il fut ensuite amnistié, et le Directoire l'envoya en 1798 à Hambourg, pour y intriguer et observer les puissances du Nord. Il fit de vains efforts pour établir un club jacobin dans cette ville.

BOURDON DE L'OISE (*François-Louis*), député du dép. de l'Oise à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut longtemps un des terroristes les plus forcenés, et si on le vit ensuite proscrit comme modéré, c'est que l'esprit de parti confond souvent dans ses vengeances des victimes bien étonnées de se trouver réunies. C'est sur sa motion que la Convent. décréta le 17 sept. 1793 que les déportés seroient traités absolument comme les émigrés et que leurs biens seroient séquestrés de même. Le 7 janv. 1794 il parla violemment contre les ministres et leurs dilapidations. Le 22 il se plaignit de ce que la Conv. se rendant sur la place de la Rév. pour y célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI, qu'il appela *un mangeur d'hommes*, on avoit positivement choisi ce moment-là, pour exécuter quatre coupables; il représenta cette action comme un projet formé pour faire croire que l'Ass. étoit avide de sang, et qu'elle aimoit à repaître ses yeux du spectacle des supplices. Il fut nommé présid. de la Conv. le 19 fév. 1794. Envoyé en mission dans la Vendée, il s'attira un instant de défaveur parmi les terroristes, en destituant le génér. Rossignol, qui avoit commis toute sorte d'atrocités dans ce malheureux pays. On le dénonça aux *Cordeliers*, et cette société déclara que Bourdon avoit perdu sa confiance et qu'elle le regardoit comme un traître. Il avoit été un des principaux meneurs dans la journée du 31 mai 1793, qui renversa le parti de la Gironde; les *Hébertistes* et les *Dantonistes* avoient eu successivement en lui un ennemi acharné; mais enfin il devint à son tour suspect à Robespierre, et dans la séance du 21 juin, il se vit inculpé par Couthon, à raison de quelques termes qui lui étoient échappés la veille. Il voulut se disculper, mais le ton menaçant avec lequel Robespierre lui adressa la parole, lui en imposa au point de le réduire au silence. Alors il unit sa cause à celle des membres des comités du gouvernement, également menacés par le tyran, et il devint un des héros des journées des *8 et 9 thermidor* — 26 et 27 juil. 1794, qui purgèrent la France de ce monstre; il fut même nommé adjoint au représ. Barras, chargé par un décret de diriger la force

armée contre les partisans de Robespierre, et de veiller à l'exécution de ce député et de ses complices. Le 1er. sept. il fut nommé membre du comité de Sureté-génér. Depuis cette époque il se montra moins partisan de la terreur, mais toujours aussi zélé républ. Le 4 oct. il parla avec force pour engager la Conv. à faire disparoître le gouvernement révolutionnaire. Le 7, il insista pour que les biens des pères et mères des émigrés fussent confisqués au profit de la nation, et que les propriétaires fussent réduits à de simples pensions alimentaires. Il fit rapporter, le 8 déc., la loi qui éloignoit tous les nobles de Paris, montrant qu'elle étoit préjudiciable aux artisans. Il parvint, à cette époque, à faire renouveler les juges et les jurés des trib. révol. de Paris, qui étoient encore les mêmes que du temps de Robespierre. Il s'éleva, le 8 janv. 1795, contre les dispositions modérées que Dumolard et Boissy proposoient en faveur des émigrés; il fit même entendre que les principes annoncés par ces députés n'étoient pas trop républicains. Il fut nommé ensuite représ. à St. Domingue, mais il ne s'y rendit pas. Devenu membre du Conseil des 500, il y fut presque toujours aussi favorable au parti jacobin, qu'il l'avoit été dans la Convention. Il parla contre les prêtres, s'opposa à la rentrée des fugitifs d'Alsace; etc. etc. Cependant il se vit enveloppé dans la déportation du *18 fructidor an* 5 — 4 sept. 1797, comme s'étant opposé aux projets du Directoire. L'intention des trois directeurs n'avoit pas été d'abord de l'y comprendre: mais se trouvant un des inspecteurs de la salle du Conseil, il voulut lui-même suivre le sort de ses collégues. Il soutint son exil avec un grand courage, et mourut à Cayenne. Toujours exalté, toujours fougueux dans ses résolutions, on l'avoit entendu lors de la révolte *Montagnarde* des 1er., 3 et 4 prair. an 3 — 20, 22 et 23 mai 1795 contre la Convention, demander que ses collégues, auteurs de cette insurrection, fussent sur-le-champ *fusillés dans la salle*.

BOURDON, député de l'Orne au Cons. des Anciens en 1798.

BOURET (*Henri-Gaspar-Charles*), député du dép. des Basses-Alpes à la Conv. Nat. Il fut successivement en mission à Cherbourg, dans le dép. du Morbihan, dans celui de la Manche, et ne vota point dans le procès de Louis XVI. Il étoit membre de la société des jacobins. Ayant en sept. 1795 passé au Conseil des Anciens, il en sortit le 20 mai 1797.

BOURET, femme Grimaldi, (*Marie Antoinette*), noble, âgée de 59

ans, née à Champigny, dom. à Paris, cond. à mort comme conspir. le 24 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURG-LAPRADE, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de Lot et Garonne, et passa à la fin de 1799 au Corps-législat.

BOURGEOIS, laboureur. En 1789 il fut député du tiers-état de Villers-Coterets aux Etats-Génér.

BOURGEOIS (*Nicolas*), député du dép. d'Eure et Loire à la Convent. Après avoir, lors du premier appel nominal sur le procès de Louis XVI, reconnu ce prince comme coupable, il se dispensa, sous prétexte de maladie, de voter au moment du jugement définitif. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit le 20 mai 1797.

BOURGEOIS (*Jacques-François-Augustin*), député du dép. de la Seine-Infér. à la Convent. Il y vota pour la détention de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix. Il passa en sept. 1795 au Conseil des Anciens, en sortit en 1798, y fut aussitôt renommé et entra à la fin de 1799 au Corps-législ.

BOURGOIN, jeune homme qui se distingua parmi les ennemis de Louis XVI le 20 juin 1792. Il crioit à haute voix qu'il falloit massacrer la famille royale, au moment où on attaqua le château des Tuileries.

BOURGOIN, gentilhomme du Nivernois. Après avoir résidé pendant 9 ans à Madrid comme secrétaire d'ambassade de Mr. de Montmorin, il avoit été nommé minis. ppl. à Hambourg et près des Etats du cercle de Basse Saxe. Il fut envoyé en 1792, en qualité de minis., près de la cour d'Espagne. Il éprouva beaucoup d'obstacles avant d'être reconnu; mais Mr. d'Aranda ayant remplacé au ministère le comte de Florida Blanca, (Voyez ces deux noms) Bourgoin fut enfin admis comme envoyé du roi des François. En janv. 1793 il fit paroître l'exposé de sa conduite, et dit que sa position éloignée ne lui permettant pas de juger des vices du gouvernement, il s'étoit empressé de prêter le serment de liberté et d'égalité si tôt qu'il avoit appris le renversement du trône. Il proposa à la cour de Madrid de s'unir à la France pour terrasser tous ceux qui tenteroient de rétablir l'ancien régime. Rappelé en France au moment de la guerre avec l'Espagne, il ne fut plus employé, et s'occupa de la rédaction d'un journal. Il eut plusieurs fois quelques suffrages pour être Directeur. Enfin après la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte, il se vit rappelé dans la carrière diplomatique, et fut nommé ambassadeur à Copenhague. Il avoit publié en 1795 un ouvrage très-bien fait sur l'Espagne.

BOURLIER *(Léonard)*, noble, âgé de 61 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 18 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BOURLIER *(Pierre-Philippe)*, noble, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 4 niv. an 2, par la comm. révol. séante à Lyon.

BOURMONT *(le Comte de)*, gentilhomme françois. Ce jeune homme après avoir fait plusieurs campagnes à l'armée de Condé, passa en Normandie, où il avoit des terres, se jeta parmi les Chouans et devint un de leurs chefs. Ce parti ayant été détruit, ou au moins comprimé, il repassa en Angleterre, puis reparut à la tête des mécontens, lorsqu'ils levèrent de nouveau l'étendard de la révolte à la fin de 1799. (Voyez l'article Chouans). Il fut un de ceux qui traitèrent à cette époque avec Hédouville et signèrent ensuite la paix avec Brune.

BOURNAZEL *(le Comte de)*, député de la nobl. du Rouergue aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovation faites par l'Ass. Nat.

BOURNEL, homme de loi, administrateur du district de Rhetel. En 1791 il fut député du dép. des Ardennes à la Législat.

BOURON, avocat du roi. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. du Poitou aux Etats-Génér.

BOURRAN *(le Mis. de)*, député de la noblesse de la Sénéch. d'Agen aux Etats-Génér. de 1789. Il ne se réunit au reste de l'Ass. Nat. le 27 juin qu'après avoir été chercher l'autorisation de ses commettans.

BOURRÉE *(Philippe-Pierre-Catherine)*, de Corberon, noble lieut.-aide-major au régt. des garges franç., dom. à Beauvais, dép. de l'Oise, cond. à mort comme conspir. le 28 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURRÉE *(Pierre-Daniel)*, de Corberon, âgé de 77 ans, né à Paris, présid. au parlem. de Paris, dom. à Toulouse, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir protesté secrétement contre les lois de l'Ass. Nat.

BOURSAULT, ci-devant comédien, membre de la Convent. Il y fut nommé député-suppléant par le dép. de Paris et n'y entra qu'après le procès de Louis XVI. Envoyé en mission dans la Vendée, et chargé de traiter de la paix avec les royalistes, il jeta, par sa conduite, de la méfiance entre les deux partis, et contraria toutes les dispositions de Bollet son collègue, qui, de concert avec Hoche, vint cependant à bout d'opérer la pacification. Cormartin, qui eut aussi à traiter avec lui, le désigne dans ses mémoires comme un des terroristes les plus enragés, tandis qu'il se

loue de Bollet. Boursault fut aussi envoyé en mission près de l'armée du Nord en sept. 1794. „ Mais, „dit Prudhomme dans son Histoire „des crimes, c'est son proconsu- „lat dans le Comtat-Venaissin dont „le souvenir ne s'effacera jamais „chez les habitans de ce malheu- „reux pays. Grâce à ses rapi- „nes, il jouit maintenant d'une for- „tune scandaleuse et affiche dans „son hôtel le luxe d'un ci-devant „prince. *Il vaut mieux*, dit-il pour „excuser ses larcins, *que la for- „tune de la Rép. soit dans les „mains d'un patriote tel que moi, „que dans celles d'un royaliste.* „

BOURZÈS, chevalier de St. Louis, maire de Milhau. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de l'Aveyron à la Législat.

BOUSAC, gentilhomme de Strasbourg. Il fut guillotiné dans cette ville le 9 nov. 1793 avec toute la municip. et 50 habitans, sous le proconsulat des représentans du peuple Milhaud et Guyardin.

BOUSIES DE ROUVEROI. Voyez Rouveroi.

BOUSMARD (*de*), capit. au corps du Génie. En 1789 il fut nommé député de la noblesse du Baill. de Bar-le-Duc aux Etats-Génér. Proscrit depuis pour avoir signé la capitulation qui remettoit Verdun au pouvoir du roi de Prusse, en 1792, il fut obligé de quitter la France.

BOUSQUET, administrateur du dép. de l'Hérault. Il fut nommé en sept. 1791 député de ce dép. à la Législat. et en sept. 1792 de celui du Gers à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut envoyé en mission près de l'armée des Pyrénées-Orientales, dans le dép. de la Haute-Loire, et rentra dans l'obscurité après la session.

BOUSQUET, avocat de Genève et l'un des principaux chefs du parti populaire. Il excita une insurrection dans la nuit du 18 au 19 juill. 1794. La populace s'empara de toutes les autorités, et on forma un trib. révol., dont Bousquet fut nommé présid. Ce trib. exerçoit ses fonctions les bras et les jambes nus, la poitrine découverte, le bonnet rouge sur la tête, le sabre au côté et des pistolets à la ceinture. Il ne siégea qu'environ 15 jours et dans ce court espace de temps, il cond. un grand nombre de victimes, les unes à la mort, les autres à l'exil, etc.: un des juges faisoit en même-temps l'office de bourreau, et fusilloit les condamnés.

BOUSSAIROLLES (*Jacques Joseph*), noble, président à la chambre des comptes de Lyon, âgé de 30 ans, natif de Montpellier, dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 9 niv. an 2, par le comm. milit. de cette ville.

BOUSSION (*Pierre*), medecin.

En 1789 il fut nommé député-suppléant du tiers-état de la Sénéch. d'Agen aux Etats-Génér., et fut appelé dans le sein de l'Ass. Nat. pour y remplacer un démissionnaire. Nommé en sept. 1792 député du dép. de Lot et Garonne à la Conv., il y vota pour la mort du Roi. Le 9 sept. 1795 il demanda que les prêtres déportés ne pussent être ministres d'aucun culte. Il avoit été envoyé durant la même année en mission dans le dép. de la Gironde et de la Dordogne; il passa à cette époque au Conseil des Anciens, et en sortit en 1798.

BOUTARIC, président de l'élection de Figeac. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. du Quercy aux Etats-Génér.

BOUTEILLE, veuve de Thomas de Belzy (*Mariette Marguerite*), noble, dom. à Bédouin, canton de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol. le 9 prair. an 2, par le trib. crim. du dit dép.

BOUTHILLIER (*Mis. de*), maréchal-de-camp, député de la nobl. de Berry aux Etats-Génér. de 1789. A la séance de l'ordre de la nobl. du 28 mai, il présenta nne motion tendante à faire déclarer constitutionnels la division des ordres et leur *veto* respectif. Il fut nommé commiss. de la nobl. pour assister aux conférences de conciliation, qui se tinrent chez le Garde des Sceaux, entre les délégués des trois ordres. Le 19 janv. 1790 il fit un long discours sur l'organisation de l'armée et de la garde nat., l'augmentation de la paye, etc. Le 14 sept., au nom du comité milit. dont il étoit membre, il présenta un rapport sur la discipline, et demanda qu'on prévint l'arbitraire qui régnoit depuis longtemps dans les punitions. Il fut nommé par le Roi en avril 1791 maréchal-de-camp employé près la 22e divis. de l'armée, formée des dép. de la Mayenne, de la Sarte, etc. Le 23 juin, lendemain du jour où la nouvelle de l'arrestation du Roi fut donnée à l'Ass., Mr. de Bouthillier monta à la tribune, et y prêta serment de fidélité aux décrets de l'Ass., avec la clause expresse de la sanction royale. Il signa ensuite les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat. Il avoit la réputation de gérer avec beaucoup d'habileté la partie administrative, et avant d'être nommé officier-général, on l'avoit fait passer successivement, dans différens corps, dont les finances étoient dérangées, afin d'y rétablir l'ordre. Ayant émigré, il fut employé par les princes frères de Louis XVI, et ensuite par le prince de Condé, qui le plaça dans son état-major, à la tête de l'administration pour l'infantrie.

BOUTIDOUX,

BOUTIDOUX, député du tiers-état de Bretagne à l'Ass. Nat. Il s'y fit remarquer par les injures dégoûtantes qu'il adressoit sans cesse aux membres qui annonçoient une opinion contraire à celle de son parti. Il étoit presque aveugle. Il parla le 5 sept. 1790 en faveur des assignats. Après la session il se fit nommer caplt. au 34e. régt. d'infanterie, qui faisoit partie de l'armée de la Fayette. Il refusa de signer la protestation que cette armée voulut adresser à l'Ass., relativement aux crimes du 20 juin 1792. Il donna sa démission et vint se plaindre des désagrémens que lui avoit fait éprouver Mr. de la Tour-Manbourg; l'Ass. lui accorda les honneurs de la séance et ordonna le 22 août qu'il seroit réintégré. Il fut ensuite employé en qualité de commissaire à la revue des nouveaux corps; et vint à la barre le 16 sept., pour y dénoncer le régt. des hussards de la liberté, qui étoit selon lui un rassemblement de contre-révol., d'où il falloit chasser 4 à 500 aristocrates.

BOUTRONNE, député de la Sarthe à la Conv. Nat. Il y vota pour la mort de Louis XVI, et après la session il fut employé comme commissaire par le Directoire.

BOUTRY, commiss. du Roi à Vire. En 1791 il fut nommé député du dép. du Calvados à la Législat.

BOUTTEVILLE - DUMETZ, avocat, député de Péronne aux Etats-Génér. Il ne se fit remarquer à l'Ass. Nat. que par un bavardage insignifiant, et fut, en 1790, un des 12 commiss. nommés pour l'aliénation des biens ecclésiastiques. Sous la Conv. il devint un des principaux agens de Joseph-le-Bon à Arras, lorsque ce proconsul alla faire couler des flots de sang dans cette ville. Il fut ensuite employé par le Directoire en qualité de commissaire civil près des armées et des départemens; et prononça entre autres à Bruxelles, le 1er. juil. 1796, un discours sur l'agriculture, en présence des autorités assemblées dans le temple de la loi. Elu en 1798 au Conseil des Anciens, il fut un des membres qui se montrèrent favorables à la rév. opérée en novembre 1799 (brumaire an 8), par Buonaparte, et il signa même, comme secrétaire, l'adresse aux François décrétée alors par ce Conseil. Il devint en conséquence membre du Tribunat.

BOUVENOT, homme de loi à Besançon, administrateur du directoire du dép. du Doubs. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BOUVENOT, prêtre et procur. de la commune de Besançon. Il avoit dabord fait le serment, il se rétracta quelque temps après, et

devint en janv. 1796 un des agens du complot qui avoit pour but de livrer la Franche-Comté au prince de Condé. Il tenta de séduire le génér. Ferrand, qui feignit d'accepter ses offres, et le fit arrêter à la suite d'une entrevue qu'il avoit eue avec lui. Du moins est-ce ainsi que cette prétendue conspiration fut alors présentée, et peut-être n'exista-t-elle jamais, ainsi que tant d'autres inventées et punies par le gouvernement révol.

BOUVET, négt. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Chartres aux Etats-Génér.

BOUVET, contre-amiral au serv. de la Rép. franç. Il commandoit la seconde escadre de la flotte sortie de Brest le 15 déc. 1796 pour tenter une descente sur les côtes d'Irlande. Séparé des autres escadres par le vent, il fut d'abord tenté d'effectuer la descente à lui seul; mais les vents le contrarièrent de nouveau, et il se vit obligé de retourner à Brest. Le 1er. janvier 1797 il fut provisoirement suspendu de ses fonctions par le Directoire, qui trouva sa conduite répréhensible. Voyez sur cette expédition les articles de Hoche et de l'amiral Morard-de-Galles.

BOUVEYRON, bourgeois. En 1789 il fut nommé député du tiers-état du Baill. de Bourg-en-Bresse aux Etats-Génér.

BOUVIER, procureur du roi. En 1789 il fut député du tiers-état de la principauté d'Orange aux Etats-Génér. Elu en mars 1798 au Cons. des 500, il en fut exclus comme opposant à la rév. opérée par Buonaparte en nov. 1799 (brum. an 8), et condamné ensuite à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér. Cette peine fut commuée en une espèce d'arrêts à garder dans sa commune.

BOUVILLE *(de)*, député de la nobl. du pays de Caux aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BOUYGUES (*Jean-Pierre*), député du dép. du Lot à la Convent. Nat. Il y vota, comme législateur et non comme juge la réclusion de Louis XVI. Il passa ensuite au Cons. des 500, et en sortit en 1798.

BOYA, chef de Chouans. Il fut fait prisonnier et fusillé sur-le-champ le 27 fév. 1796.

BOYAVAL (*Charles-Louis-Laurent*), député du dép. du Nord à la Convent. où il vota la mort de Louis XVI. Il passa en sept. 1795 au Conseil des Anciens, et fut ensuite employé comme commiss. par le Directoire dans son département.

BOYENVAL (*Pierre-Joseph*), scélérat voué à Fouquier-Thinville et son espion en chef dans la prison du Luxembourg. Ce jeune

homme, déserteur autrichien et tailleur de profession, étoit entretenu au moment de la rév. par une femme riche de Paris. Emprisonné comme ayant voulu faire des enrôlemens pour les puissances étrangères, il offrit ses services au trib. révol., en qualité de dénonciateur et de témoin; et il s'en vanta devant ses victimes même avec une impudence inouie. Il dressa avec 4 autres scélérats la liste des complices de la prétendue conspir. de la prison du Luxembourg; et lorsqu'il revint du trib. où il l'avoit remise aux juges, il dit hautement aux prisonniers, qu'il avoit parlé pendant deux heures avec tant d'éloquence qu'il en étoit lui-même étonné, et qu'il *n'en avoit pas réchappé un seul des 59 accusés mis ce jour-là en jugement. Le premier qui me regarde de travers*, ajoutoit-il, *je le fais transférer à la Conciergerie*, c. à. d. à la mort. Il n'épargnoit pas même ses collégues dénonciateurs, et il disoit un jour en parlant de Beausire, un d'entre eux: „*Fouquier ne l'aime pas, et je le ferai guillotiner quand je voudrai.* Dans le TABLEAU DES PRISONS SOUS ROBESPIERRE, imprimé après *le 9 thermidor*, se trouve le passage suivant: „Boyenval se permit „publiquement les familiarités et „les caresses les plus indécentes envers la femme du peintre „Goust, dont 2 heures auparavant il avoit fait guillotiner le „mari. On ajoute que le petit Néron employa les menaces pour „jouir, la nuit même, des faveurs „de cette veuve infortunée, avec „laquelle il resta jusqu'à 11 heures et demie sans chandelle. Il „se vantoit d'aller toutes les nuits „aux comités de Salut-Public et „de Sureté-Générale; d'avoir la „confiance et l'amitié de Fouquier-„Thinville; que toutes les têtes „du Luxembourg étoient à sa disposition; qu'il se servoit de bien „des gens, qui y passeroient à „leur tour; etc. etc. Un jour il se „plaignit que dans une chambre „on l'avoit traité de scélérat, et „assura hautement que cette chambrée y passeroit toute: en effet „une partie fut guillotinée dans la „journée même de la chute de Robespierre. Peu de jours avant cet „événement, ce monstre, dont l'indiscrétion et la bêtise surpassoient encore l'insolence et la scélératesse, avoit reçu ordre de faire „une nouvelle liste de 200 conspirateurs au Luxembourg.„ Enfin il reçut le châtiment de tous ses crimes en même-temps que ses protecteurs; et il fut cond. à mort comme complice de Fouquier-Thinville le 17 flor. an 3. Il étoit âgé de 26 ans, né à St. Amans et lieutenant d'infanterie légère au service de la République.

O

BOYER, adjud.-génér. au service de la Rép. Il fut employé à l'armée d'Italie, et y servit d'une manière distinguée, notamment en 1796. Il s'étoit déjà fait remarquer en 1794 à l'armée de Sambre et Meuse, notamment aux affaires de Hui et de Saint-Tron, dans le courant de juill.

BOYER-FONFRÈDE (*Jean-Baptiste*), négociant, député du dép. de la Gironde à la Convent. Il avoit été d'abord missionnaire; mais ayant jeté le froc, contre le gré de ses parens, il étoit entré dans le commerce, s'étoit marié et retiré en Hollande. Au moment de la rév. il revint à Bordeaux, s'y fit bientôt remarquer, fut envoyé en députation par cette ville près de la Législat., et ensuite nommé son député à la Convent. Nat. où il vota la mort de Louis XVI. Il fit décréter le 2 fév. 1793 qu'il seroit accordé des primes aux corsaires qui apporteroient des grains dans les ports de la Rép. Attaché au parti de la Gironde, il dénonça, le 14 mars, un comité d'insurrection, organisé par la *Montagne*, et demanda que les membres de ce comité fussent arrêtés. Il développa le 5 av. une motion de Carrier, pour obtenir l'arrestation du duc d'Orléans et de tous les princes de la maison de Bourbon, qu'il voulut faire déclarer otages des commiss. de la Conv., livrés aux Autrich. par Dumouriez. Le 1er. mai il fut nommé présid. de la Conv. Compris d'abord dans la liste des proscrits du 31 mai, comme Girondin, il en fut ensuite effacé comme n'ayant pas signé les ordres du comité des 12; cette exception en sa faveur ne lui fit pas oublier ses collégues malheureux; il essaya même de les défendre, fut arrêté au mois d'oct. et cond. à mort le 30 du même mois. Il étoit né à Bordeaux et âgé de 27 ans.

Son frère, plus jeune encore que lui, se fit remarquer dès 1790, en dénonçant à la garde nat. de Bordeaux, dont il étoit aide-major, le parlement de cette ville; il obtint que les membres de la chambre des vacations seroient rayés du registre de la garde nationale, et les fit même dénoncer à l'Ass. Nat. Son patriotisme, loin d'être refroidi par le supplice de son frère, parut s'accroître encore, et on le vit figurer en 1799 parmi les jacobins de Paris.

BOYER (*Emanuel*), noble, âgé de 62 ans, natif de Civrac, dom. à St. Christoly, dép. de la Gironde, cond. à mort comme contre-révol. le 28 frim. an 2, par la comm. milit. séante à Bordeaux.

BRABANT, marchand de thé à Copenhague. Il fut arrêté en mars 1793 comme auteur d'un libelle intitulé *Appel d'un citoyen*

maltraité au peuple danois. Etant en prison il tâcha d'exciter une rumeur parmi le peuple : pour éviter les suites de cette affaire on voulut le conduire à la citadelle ; il refusa de suivre l'huissier, et l'on fut obligé d'employer une force armée. Pendant le trajet il essaya par ses discours d'ameuter la populace, et le soir même les vitres de l'avocat qui plaidoit contre lui furent cassées. On ne le punit point de peine capitale.

BRAC (*François*), capit. et noble, âgé de 61 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 15 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BRACQ, curé de Ribbecourt. En 1789 il fut député du clergé du Cambresis aux Etats-Génér.

BRACQ (*Jacques Joseph*) de la Perrière, âgé de 68 ans, né à Lyon, noble et fermier génér., dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort le 2 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple françois, en exerçant sur lui des concussions et *mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens*.

BRAGELONNE (*Marguerite-Marie-Louise*), veuve de Paris-Montbrun, noble, âgée de 69 ans, convaincue de manœuvres contre-révol., à la suite desquelles des secours en hommes et en argent ont été fournis aux ennemis de la Rép. cond. à mort le 9 flor. an 2.

BRAGELONNE (*Marie-Nicole*), âgée de 67 ans, noble, née et dom. à Paris, cond. à mort le 9 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue de complots contre la liberté du peuple, et d'avoir fourni des secours en hommes et en argent aux ennemis de la Rép.

BRAINCOURT (*Jean-Baptiste-Marie*), âgé de 29 ans, capit. au 29e régt. d'infanterie, né et dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort comme contre-révol. le 14 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRANCHE, avocat. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Riom en Auvergne aux Etats-Génér., et premier maire constitutionnel d'Evry-le-Châtel.

BRANDOUIN (*Victor*), prêtre et noble, dom. à Toulouse, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort comme réfractaire, le 14 flor. an 2, par le trib. crim. du dit dép.

BRANICKI (*François-Xavier*), Hetmann Polonois, grand général et grand maréchal de la couronne. Quoique très-jeune il avoit déjà, en 1792, occupé les premières places de l'état ; doué de grands talens et possesseur d'une fortune immense, il joua un rôle à la tête

des armées, dans les Confédérations, et parut dès cette époque pencher du côté des Russes. Courageux, entreprenant, versé dans l'art militaire, instruit à fond des resources de son pays, né avec un caractère ferme, une figure heureuse, il fut vivement et hautement regretté par le parti patriotique en Pologne, lorsqu'il embrassa décidément en 1794 celui des Russes. Les Polonois publièrent alors que connoissant le caractère du roi, et désespérant, d'après cette connoissance même, du salut de son pays, il avoit songé à sa fortune particulière. Son palais fut pillé et converti en lazareth, lors de l'insurrection qui éclata à Varsovie le 18 avril 1794. Au mois d'août il fut sommé par le trib. crim. de cette ville de comparoître au plus tard le 9 sept., pour se justifier des accusations portées contre lui, sous peine d'être déclaré infame et d'avoir ses biens confisqués : N'ayant point comparu, il fut cond. à mort, comme traître à la patrie. Il se mit à la tête d'une confédération sous la protection des Russes en oct. 1794; au mois de janv. 1795, l'Impératrice l'éleva au rang de génér. en chef.

BRANKA (*le Baron de*), cons. aulique et envoyé de la cour de Bavière au congrès de Rastadt, en 1797.

BRASCHI (*Jean-Ange*), Pape sous le nom de Pie VI. Ce vieillard respectable qui sut, par ses connoissances, sa modération et en même-temps son courage, se concilier l'estime et la vénération générale, même *celle des philosophes*, eut un rôle très-difficile à jouer en Europe, depuis le moment de la rév. franç. Persuadé qu'une vertu trop austère, qui nuit elle-même à sa cause, n'est plus une vertu, il eut soin, se conformant avec sagesse au siècle où il vivoit, d'abandonner les objets qui ne tenoient pas essentiellement à la religion, pour tâcher de sauver du naufrage cette religion même; et il retira de cette conduite presque tout le fruit qu'il pouvoit s'en promettre dans un moment pareil. Outragé par quelques folliculaires, il vit la masse des François lui rester fidelle; le clergé constitutionnel lui-même n'osa se détacher de Rome, et Buonaparte, rendant hommage à ses vertus, le traita avec décence tant qu'il commanda en Italie. Mais la révolution du *18 fructidor* an 5 (4 sept. 1797), ayant placé des généraux et des commiss. jacobins à la tête de cette armée, la chute du Pape fut résolue, et on l'opéra en organisant à Rome une insurrection, qui, à raison de l'horreur qu'inspiroient au peuple les principes françois, alla plus loin sans doute que ses

auteurs eux-mêmes ne l'avoient prévu. Bientôt chargé de fers, le malheureux pontife fut promené dans toutes les villes d'Italie, et ensuite dans celles du midi de la France. C'est dans ce dernier voyage, que poursuivi, pour ainsi dire, par les hommages et la vénération des gens de toutes les classes, il vit que nulle part peut-être il n'existoit autant d'humanité et de véritable religion qu'en France, en dépit de ceux qui rejettent sur tout un peuple l'impiété de quelques philosophes et les cruautés de quelques avocats. Conduit enfin à Valence il y mourut en octobre 1799. Buonaparte lui fit faire, à la fin de la même année, des obséques solennels.

BRASSART, avocat, député du tiers-état de la province d'Artois aux Etats-Génér.

BRASSART-ST.-PARTHIN, député de l'Aveyron au Cons. des Anciens en 1798.

BRAULT, député de la Vienne au Cons. des Anciens en sept. 1795; il passa en 1799 au Corps-législat.

BRAUN, général autrichien, voyez Brown.

BRAVAIX, député de l'Ardèche au Cons. des Anciens en 1799.

BRAVET, notaire député du dép. de l'Isère à la Législat.

BRAY (*le chev. de*). Envoyé de l'ordre de Malthe au congrès de Rastadt en 1797.

BRÉARD (*Jean-Jacques*), propriétaire à Marennes, vice-présid. du dép. de la Charente-Infér. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat. et en 1792 à la Conv. Nat.; où il vota pour la mort de Louis XVI. Il occupa le fauteuil le 8 fév. 1793. Nommé, le 15 mars, membre du comité chargé de surveiller les opérations du trib. révol., il refusa d'accepter cette place odieuse, qui fut donnée à Prieur de la Marne. Le 6 avril il devint membre du comité de Salut-public; et présida de nouveau l'Ass. le 4 août. Le 25 du même mois il fut envoyé en mission à Brest, et loin d'y commettre des cruautés, il y retarda autant qu'il le put le régime de la terreur. A la séance du 5 décem. 1794 il appuya les demandes des malheureux habitans de Bédouin, et fit décréter que le comité de Sureté-génér. présenteroit des vues sur les moyens de rendre leurs anciens domiciles à ces victimes des fureurs de Maignet. Le 12 mars 1795 il défendit l'ex-minis. Garat, qu'on accusoit de complicité avec Pache et Bonchotte. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en fut secrétaire lors de sa formation. Le 26 janv. 1796 il appuya la résolution du Cons. des 500, touchant la loi du 9 *floréal*, relativement aux droits successifs des émigrés; il parla vivement

contre eux, et présenta ce qu'il appeloit le tableau de leurs crimes. En 1799 il passa au Corps-législat.

BRÉMOND-D'ARS (*le Comte Pierre de*). En 1789 il fut nommé député-suppléant de la noblesse de la Sénéch. de Saintes aux Etats-Génér., et Mr. de Latour-du-Pin ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass. Nat.; il signa ensuite les protestations des 12 et 15 sept. 1791, dirigées contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BRÉMONTIER, négt. à Rouen, député de la Seine-Infér. à la Législat. en 1791. Il renouvela, le 2 fév. 1792, des dénonciations dirigées contre M. Bertrand, alors minis. de la marine. Elu en mars 1797 par le même dép. au Cons. des 500, il passa en 1799 au Corps-législat.

BRENTANO, génér. au serv. de l'Emp. Il servit d'une manière distinguée dans la guerre contre les Turcs. Il commanda depuis, sous les ordres du prince d'Hohenlohe, dans le pays de Trèves en 1792, et contribua beaucoup à la défaite de Bournonville. Il mourut peu de temps après, et l'Empereur perdit en lui un officier dont on avoit conçu les plus grandes espérances.

BRESSON (*Jean-Baptiste-Marie-François*) administrateur du district de Darney. Il fut nommé en sept. 1791 député-suppléant du dép. des Vosges à la Législat. et en sept. 1792 député à la Convent. Lors du jugement de Louis XVI il reprocha avec assez de courage à ses collégues la haine qu'ils faisoient paroître contre ce prince, déclara qu'il n'étoit pas son juge, et finit par demander, comme législateur, qu'il fût détenu jusqu'au moment où il seroit possible de le bannir sans danger. Mis hors la loi à la suite des événemens du 31 mai 1793, il eut l'adresse de se soustraire au jugement; et le décret qui le condamnoit ayant été rapporté, il rentra dans le sein de la Conv., devint en 1795 membre du Cons. des 500, et en sortit en 1798.

BRETEL, député du dép. de la Manche à la Conv. Il y vota la réclusion de Louis XVI, et devenu membre du Cons. des Anciens il en sortit en 1797.

BRETEUIL (*Baron de*) minis. et secrét. des affaires étrangères. Il fut présid. du Cons. des finances en juil. 1789, lors de la retraite de M. Necker. Accusé par les révolutionnaires d'avoir suggéré au Roi le projet de brûler Paris, la Conv. Nat. lança contre lui un décret d'accus. le 22 oct. 1792. Investi de la confiance de la Reine, il fut, durant la révolution, un des intermédiaires qu'elle employa pour sa correspondance avec la cour de Vienne.

BRETEUIL (Le Tonnelier *de*) évêque de Montauban. En 1789 il fut député du clergé du pays de Rivière-Verdun aux Etats-Génér., et signa la protestation du 12 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BRETOCQ, administrateur du district de St. Etienne-Latiliaye. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Calvados à la Législat.

BRETON (*Noël*), caporal de la garde nationale parisienne. Se trouvant de garde au château des Tuileries le 11 nov. 1791, il prit sur lui d'ordonner à la sentinelle d'empêcher que le Roi ne sortît de ses appartemens, passé 9 heures du soir. Il motiva cette conduite sur ce qu'il craignoit une seconde évasion: le lendemain il fut mis en prison à la Conciergerie pour quelques jours.

BREUVART, curé de St. Pierre de Donay. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. Le 5 mai 1791 il invoqua la justice de l'Ass. Nat. en faveur des officiers municip. de Douay, qu'il dit avoir été calomniés, dans un rapport fait le 14 mars sur des troubles survenus à Douay; il demanda qu'ils fussent relâchés des prisons d'Orléans où ils avoient été conduits par ordre de l'Ass.: cette demande fut repoussée avec indignation par le parti révol. Il signa la protestation du 12 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BREVET DE BEAUJOUR (*Louis Etienne*), avocat du Roi au présidial d'Angers. En 1789 il fut nommé député du tiers-état de la Sénéch. d'Aujon aux Etats-Génér., et le 9 août 1790 il fit un long discours pour prouver que *l'accusation publique* ne devoit pas être confiée à un commiss. du Roi, dont les fonctions étoient presque toujours *attentatoires à la liberté individuelle et nationale*, qu'en conséquence le droit de nommer l'accusateur public appartenoit au peuple. Victime de la rév., dont il avoit été un des apôtres, il fut cond. à mort comme conspir. le 26 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris. Il avoit été commiss. nat. près le dép. de Mayenne et Loire; il étoit âgé de 30 ans et né à Angers.

BRÉZÉ (*Mis. de*), grand-maître des cérémonies de France. Il remplit les devoirs de sa charge dans les différentes séances royales qui eurent lieu au commencement des Etats-Génér. Le 23 juin, jour où le Roi vint annoncer aux Ordres réunis ses vues bienfaisantes pour le bonheur de son peuple, M. de Brézé fut chargé par lui, après la séance, d'engager le tiers-état à quitter la salle: Mirabeau l'insulta, lui contesta le droit d'apporter les ordres du Roi à l'Ass., et le chargea d'annoncer que le tiers-

état ne quitteroit la salle que par *la puissance des baïonnettes*. Mr. de Brézé se retira ensuite dans ses terres, situées dans le Maine. Il fut arrêté au Mans par ordre de la municip., qui décida qu'il resteroit en prison jusqu'à ce que l'Ass. Nat. eût envoyé une décision à ce sujet: elle rendit le 26 juin 1790 un décret qui ordonnoit de le mettre en liberté.

BRIAND, juge de paix de Brice, district de Quimper. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Finistère à la Législat.

BRIART, membre de la société des Jacobins de Paris. Il fit, le 23 mars 1794, on long discours dans lequel il rappela la conduite de plusieurs conspir., et vanta la sagacité de Robespierre qu'il proclama *sauveur de la liberté*.

BRIAULT, avocat et sénéchal de Lamotte-Ste. Heraye. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Poitou aux Etats-Génér.

BRICHE, capit. d'artillerie. En 1791 il fut nommé député du Bas-Rhin à la Législat. Il demanda, le 14 av. 1792, un décret d'accosation contre le Mis. de Noailles, ambassadeur auprès do la cour de Vienne; il proposa ensuite un projet de décret pour accorder aux déserteurs étrangers des indemnités, et des terres à la fin de la guerre.

BRICHET, membre de la société des Jacobins de Paris. Le 11 fév. 1793 il fit une motion tendante à ce que la société envoyât une députation à l'Ass., pour solliciter un décret qui anéantît les restes de la faction *Brissotine*. Robespierre le réprimanda vivement, et demanda qu'il fût chassé à l'instant de la société, ce qui fut exécuté. Cet homme avoit été valet de chambre de Mde. de Polignac, et sous le régime de la terreur il s'étoit fait *dénonciateur*. Incarcéré à son tour au Luxembourg, il n'est point d'humiliations qu'il n'ait éprouvées au milieu des malheoreuses et innocentes victimes qu'il avoit précipitées lui-même dans ces cachots: il finit par être guillotiné comme *Hébertiste*.

BRICHET, député de Maine et Loire au Cons. des 500 en 1798.

BRIDPORT, (*Lord*) amiral anglois. Il partit au mois de juin 1795 de Portsmouth, pour aller chercher une flotte franç. qu'on croyoit sortie de Brest. Il la rencontra le 23 devant l'île de Croix et le port Louis, la battit complétement et loi prit 3 vaisseaux. C'est sous sa protection que s'opéra la descente dans la baye de Quiberon le 27 du même mois. Il fut promu au grade de vice-amiral de la Grande-Bretagne et de lieut. de l'amirauté à la place de lord Howe en av. 1796. Il fut destiné à une expédition dans les Indes Occidentales en déc. 1796,

mais les vents le retinrent dans la rade de Ste. Hélène jusqu'au 3 janv. 1797, qu'il partit avec 9 vaisseaux de ligne, 4 frégates, etc. En 1799 il fut destiné à observer une flotte considérable que les François équipèrent à Brest, et qu'on croyoit en Angleterre destinée contre l'Irlande; mais la manière dont il laissa sortir cette flotte, et resta ensuite accolé aux côtes d'Irlande, parut mécontenter le gouvernement, et il céda à la fin de l'année le commandement de cette station à l'amiral St. Vincent.

BRIENNE (Loménie *de*) cardinal et archevêque de Sens. Il s'étoit attaché aux Encyclopédistes dans sa jeunesse, et gagna la confiance de l'évêque d'Orléans, minis. ecclésiastique, qui le fit évêque, et ensuite archevêque de Toulouse. Il se distingua dans cette place par son application aux affaires de la province, et parvint enfin à être nommé premier minis. de Louis XVI. C'est à cette époque qu'il fut fait archev. de Sens, et c'est à sa sortie du ministère qu'il obtint le chapeau de cardinal. La manie des réformes rapides et des innovations, qu'il avoit prise des économistes, le rendit en un instant odieux à toute la France, et cette haine générale le força bientôt à donner sa démission. Les pamflets, les satires, etc. l'accablèrent alors de tout côté. Dès le commencement de la rév. il se montra l'un des plus zélés partisans du nouveau système, et se vanta même de l'avoir préparé. Il mit dans les affaires de religion la même incertitude, la même fluctuation qu'il avoit mise dans celles de l'Etat. Il prêta le serment constitutionnel et refusa le siége de Toulouse auquel il fut nommé; il avoua ne pas faire cas de la constitution qu'il avoit juré de suivre, et il jura de nouveau de l'observer; il chercha d'abord à s'excuser auprès du Pape, puis il lui renvoya le chapeau de cardinal. Le Pape tint un consistoire secret où, après avoir accepté la renonciation de M. de Brienne à la pourpre romaine, il le déclara déchu de tous les honneurs et priviléges attachés à cette dignité. Ce prélat mourut de maladie à Sens, dans les derniers jours de fév. 1794.

BRIEZ, député du dép. du Nord à la Conv. Nat. Il y vota la mort de Louis XVI, *et dans le cas*, dit-il, *que la majorité seroit pour la réclusion, je fais la motion expresse que si d'ici au 15 avril prochain les puissances étrangères n'ont pas renoncé au dessein de détruire notre liberté*, ON LEUR ENVOIE SA TÊTE. Il étoit commiss. aux armées du Nord et se trouva dans Valenciennes pendant le siége de 1793; il servit utilement à la

défense de cette place et en sortit avec la garnison le 1 août. Le 17 janv. 1794 il osa dire à la Conv., que les Autrich. s'étant avancés jusqu'à Elincourt, avoient *éventré des femmes, égorgé des enfans et fait rôtir leurs membres.* Il termina par demander des secours pour les habitans de cette commune. Ayant survécu aux diverses proscriptions, il mourut de maladie à la fin de la session. Voici ce qu'en dit Prudhomme dans *l'Histoire des crimes*, à propos de sa mission dans la Belgique, où il commit toute sorte d'exactions: „Briez, homme immodéré dans „sa vie politique et privée, connu „par ses vexations et ses rapines, „s'approprioit les meilleurs vins, „et mettoit en quelque sorte en „réquisition, par la terreur, les „plus belles femmes. Il se rendit „coupable de tous les excès que „l'ivresse et la corruption des „mœurs lui suggéroient, et mou„rut victime d'une honteuse ma„ladie."

BRIGES (MALBEC *de*) écuyer de Louis XVI. Il accompagna ce prince par-tout dans la journée du 10 août 1792, le suivit à l'Ass. Nat., et ne le quitta que lorsqu'on ne voulut plus lui permettre de rester auprès de lui. Il avoit été impliqué dans l'affaire de Varennes, et mis en prison à Orléans, d'où il n'étoit sorti qu'à l'amnistie proclamée lors de l'acceptation de la constit. par le Roi.

BRIGNON (*de*) curé de Dore-l'Eglise. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Riom en Auvergne aux Etats-Génér.

BRIKHE, patriote italien. Il fut nommé minis. de l'intérieur de la Rép. Cisalpine en nov. 1797.

BRILLANT, (*Etienne*) émigré débarqué par les Anglois près de St. Malo. Il fut pris et fusillé en av. 1796.

BRILLAT-SAVARIN, avocat, député du tiers-état du Baill. de Bugey aux Etats-Génér. de 1789. Dans la séance du 30 mai 1791, où les comités proposèrent l'abolition de la peine de mort, il s'éleva contre cette mesure, et dit en terminant: *Si vos comités ont cru faire preuve de philosophie en vous proposant d'abolir la peine de mort, ce n'est qu'en la rejetant que vous prouverez, combien la vie de l'homme vous est chère.*

BRILLON, (*A. J.*) âgé de 20 ans, né et dom. à Paris, noble, cond. à mort, le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme l'un des conspir. des prisons de St. Lazare.

BRILLON (*Alexandre*) de Saint-Cyr, âgé de 52 ans, né et dom. à Paris, ex-maître de la chambre des comptes de Paris, cond. à mort comme conspir., le 13 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRIOLAT, procureur-syndic du district de Saint Dizier. En 1791 il fut nommé député du dép. de la Haute-Marne à la Législat.

BRIOT, membre du Cons, des 500. Jeune et ardent il embrassa le parti révol. avec fureur, et fut un des instrumens des terroristes à Besançon, pendant le règne de la Montagne. Il est peu de familles dans cette ville qui n'ayent à lui demander compte du sang d'un parent ou d'un ami, et ses cruautés lui méritèrent le surnom de *Bourreau de Besançon*. Nommé au corps-législ., il y devint un des défenseurs des Jacobins, et fut un de ceux qui s'opposèrent le plus vivement à la rév. opérée, le 10 nov. 1799 (19 brum. an 8,) par Buonaparte : en conséquence il fut exclus du Cons. et ensuite cond. à être détenu dans le dép. de la Charente-Inférieure. Cette sentence fut commuée en une espèce d'arrêts dans sa commune.

BRISSAC (*Louis-Hercule-Timoléon de* Cossé *duc de*) pair et grand-pannetier de France, gouverneur de Paris, capit. colonel des 100 Suisses de la garde du Roi, et chev. de ses ordres. En nov. 1791 il fut nommé par le Roi command. génér. de sa garde constitutionnelle. Lorsque les Jacobins firent licencier ce corps, sous prétexte de son peu d'attachement à la constit., Bazire, Chabot et quelques autres obtinrent un décret d'arrestation contre le duc de Brissac. Baigné des pleurs de Louis XVI, ce respectable militaire partit pour Orléans, où il resta jusqu'au moment où les Marseillois vinrent chercher les prisonniers détenus en cette ville, pour les mener à Versailles, où ils les massacrèrent. Le duc de Brissac résista long-temps à ses bourreaux ; mais après avoir eu deux doigts coupés et reçu plusieurs blessures, il fut abattu par un coup de sabre qui lui fendit la mâchoire. Il s'étoit toujours distingué par son attachement à la personne du Roi ; et il répondit un jour à quelqu'un qui lui témoignoit beaucoup d'admiration sur sa conduite : „Je ne fais „que ce que je dois à ses ancêtres „et aux miens."

BRISSON, procur.-syndic du dép. de Loir et Cher. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat. et en sept. 1792 à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI. Après la session il fut employé comme commissaire du Directoire dans son département.

BRISSOT DE WARVILLE, (*Jean-Pierre*) député de Paris à la Législat. en 1791 et d'Eure et Loire à la Conv. en 1792. Il naquit le 14 janv. 1754, dans un village près de Chartres. Son père

étoit cuisinier-traiteur, et quoiqu'il eût plusieurs autres enfans il voulut donner à Brissot une éducation au-dessus de son état. Une chose assez remarquable dans la vie d'un philantrope et d'un *niveleur*, c'est la vanité qu'il eut d'ajouter à son nom celui d'*Ouarville*, (son père avoit acheté une petite propriété dans ce village) nom qu'il changea par la suite en celui de *Warville* pendant son séjour en Angleterre. L'étude d'un procureur fut presque l'unique collége où il passa son enfance; après y avoir travaillé 4 ans sans espoir de réussir, il prit de l'aversion pour la chicane, se fit auteur, et à 20 ans il avoit déjà publié plusieurs écrits dont les noms même sont ignorés. Poursuivi par ses créanciers, il passa en Angleterre, et y vécut soldé comme espion par le lieutenant de police de Paris. Il s'occupoit en même-temps de littérature, et essaya de former un lycée à Londres. Cet établissement n'eut pas de succès, et il revint en France. Quelques personnes prétendent que sa haine contre le gouvernement date de la suppression, ordonnée par le ministère, d'un journal auquel il travailloit, et connu sous le nom de *Courrier de l'Europe*. Accueilli par la société des *Amis des Noirs*, il devint l'ami intime de Clavière, qu'on venoit de chasser de Genève. Cette société envoya Brissot en Amérique, pour y étudier les principes de la démocratie, faire des recherches sur l'état de Nègres; et à son retour il publia encore un ouvrage, presque aussi oublié que les autres, sur les Etats-Unis. Décidé à jouer un rôle dans la rév. qui se préparoit, il s'établit à Paris au moment de la convocation des Etats-Génér., et chercha dès-lors à répandre dans toutes les têtes, par des pamflets et notamment par un journal intitulé le *Patriote français*, les semences de liberté qu'il avoit été recueillir sur un autre continent. Lorsque la Commune de Paris se forma en juill. 1789, il en devint membre, et c'est entre ses mains qu'on remit, le jour de la prise de la Bastille, les clefs de cette forteresse, où il avoit été renfermé en 1784, pour un libelle écrit contre le gouvernement. Cette même Commune ayant formé dans son sein un comité des recherches, il en fut nommé président, et devint pour-ainsi-dire *grand-inquisiteur*, de moitié avec Voidel, qui remplissoit le même emploi à l'Ass. Nat. „Brissot, dit „Prudhomme dans son histoire „des crimes, vouloit jouer un „rôle; il avoit des lumières et „s'en croyoit beaucoup plus en„core; et ce fut lui qui mit en „vogue les dénonciations.„ En effet, sans rappeler celles qu'il fit

continuellement à la Commune et ensuite à la Législat., il fut encore l'inventeur du fameux *Comité autrichien*, fable absurde, si vivement appuyée par Chabot, Bazire, etc. Brissot prétendoit que la Reine avoit formé, avec l'ambassadeur d'Autriche et plusieurs ministres, un comité où on préparoit les moyens de tyranniser la France et d'en livrer une partie à l'Empereur. Cette prétendue conjuration fut un des ressorts dont on se servit pour opérer contre la Cour la journée du 20 juin 1792. A cette époque Brissot jouissoit d'une grande puissance dans l'assemblée législat. Depuis la fin de l'année précédente il étoit à la tête du comité diplomatique, au nom duquel on l'avoit vu déclamer avec acharnement contre l'Autriche, les émigrés, les princes françois, les ministres et le Roi lui-même. Toujours partisan zélé des Noirs, il ne perdit jamais de vue leur affranchissement, et les décrets qu'il obtint sur cet objet à différentes époques, ont fait dans les colonies des plaies profondes, qui saigneront long-temps encore. Enfin après des tentatives vives et continues, il parvint, en avril 1792, à faire déclarer la guerre à l'Empereur, et à lancer sur sa patrie ce nouveau fléau. La manière dont il se justifia de cette démarche à la tribune des Jacobins, après le 10 août, est assez curieuse pour être rapportée : „C'é„toit, dit-il, l'abolition de la „royauté que je méditois, en fai„sant déclarer la guerre. Le Roi „devant, d'après la constitution, „diriger les armées, nous offroit „lui-même l'occasion de sa con„damnation.„ Quelle foule de réflexions fait naître cette phrase, sur-tout si on la rapproche de celle qu'il avoit prononcée à la tribune des électeurs de Paris au moment de sa nomination à la Législat.: après un éloge pompeux de la constitution de 1791, il s'écria : „Elle est chérie des Fran„çois, elle est acceptée par la to„talité du peuple, et je jure de „la défendre, REGARDANT l'en„nemi de cette constitution comme „l'ennemi du genre humain.„ Lorsque l'agression qu'il avoit provoquée contre l'Autriche, eut fait prendre les armes à la Prusse, il parut à la tribune, le 9 juill., pour se répandre en injures contre Frédéric-Guillaume, contre Louis XVI, pour dénoncer (selon sa coutume) les ministres et les généraux; et il finit par dire que *frapper les Tuileries étoit le seul moyen d'attaquer le mal dans sa racine.* On peut juger d'après ces mots et d'après la nomination des 6 nouveaux ministres, dont 5 étoient ses amis, s'il eut part à la journée du 10 août; épo-

que où son crédit commença cependant à baisser, parce que sa faction voulut dès-lors fixer la rév., tandis que la *Montagne*, avide d'anarchie, cherchoit à la prolonger. Il se montra un des plus ardens ennemis de Louis XVI lors de la discussion sur la déchéance de ce prince, et fit ensuite décréter le licenciement des régimens Suisses, dont les compatriotes avoient été égorgés aux Tuileries.

A l'époque des massacres de septembre, les *Montagnards* commençoient à obtenir de l'ascendant sur les *Brissotins* ou *Girondins*, et songeoient à s'en défaire ; mais ces derniers conservoient encore de nombreux partisans : c'est ce que prouveront les deux anecdotes suivantes. Le 31 août le comité de surveillance de la Commune devoit faire arrêter Brissot et Roland, pour les comprendre dans les massacres qu'en projetoit. Danton en fut instruit le 30 à une heure; il court aussitôt chez Robespierre, pour lui observer le danger d'une telle entreprise, et il l'en dissuada en lui prouvant qu'on *trouveroit toujours bien le moment de les juger*. De-là il se rendit à la Commune, et représenta à tous les membres, notamment à Marat, qu'on risqueroit par cette arrestation de *faire manquer le coup* (le massacre des prisons); et l'arrestation ne fut point tentée. D'un autre côté les partisans de Brissot ne restoient pas oisifs, et ils songèrent, au milieu de ces mêmes massacres de sept., à l'élever à la Dictature. (Voyez sur cet objet, à l'article Mandar, une conversation curieuse entre ce Mandar et Robespierre.) Devenu membre de la Convent., Brissot resta à la tête du comité diplomatique, au nom duquel il provoqua la guerre contre l'Angleterre et la Hollande. Lors du procès de Louis XVI il tenta d'en faire renvoyer le jugement au peuple, et vota ensuite la mort de ce prince, avec sursis à l'exécution jusqu'après la ratification de la constitution par les assemblées primaires. Cependant au milieu de débats toujonrs vifs et souvent scandaleux, il voyoit son parti se miner insensiblement, et enfin les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin lui portèrent le dernier coup. Décrété d'arrestation avec les autres chefs de sa faction, il s'évada et tenta de gagner le Midi, sous le nom d'un négociant de Neuchâtel ; mais son passe-port n'étant pas signé de Barthelémi, alors ambassadeur en Suisse, il fut arrêté à Moulins et reconduit à Paris. Il y arriva le 23 juin, et fut guillotiné le 31 oct. Il étoit âgé de 39 ans, d'une taille moyenne, d'une structure délicate et avoit le teint pâle : il étoit remarquable par la simplicité

simplicité de ses habits; admirateur outré des Américains, il avoit pris en quelque sorte la manière des Quakers, et n'étoit pas fâché qu'on le regardât comme tel. Brissot ne pouvoit tout au plus être, parmi les *Girondins*, que chef d'opinion; il n'avoit rien de ce qu'il falloit pour conduire un parti, et plusieurs autres meneurs de cette faction lui étoient supérieurs en courage, en audace et en talens oratoires. Il étoit aonffié par Mde. Roland (Voyez ce nom) qui avoit tout pouvoir sur lui, et qui brûloit de gouverner la France par les mains de son mari et des hommes dont elle s'environnoit. On faisoit la cour à Brissot pour avoir des ambassades ou des ministères, et il s'étoit emparé presque exclusivement de la politique extérieure, qu'il traitoit avec une légéreté ridicule. „Cet ancien espion diplo„matique, dit Prudhomme, d'au„tant plus dangereux en politique „que ses demi-lumières le ren„doient plus tranchant, plus pré„somptueux, seroit venu à la tri„bune, selon le mot d'un de ses „collégues, *balancer les intérêts „de la terre dans des coquilles de „noix.* On ne conçoit rien au-delà „de la légéreté avec laquelle, dans „un discours sur les émigrations, „il passa en revue les puissances „étrangères, calcula leurs devoirs, „censura leurs alarmes, ridicu„lisa leurs principes et leurs ef„forts. Garat, à qui l'on dit qu'il a „laissé *la clef des cabinets*, assure „gravement *qu'il auroit consenti à „n'être que le Payne de l'Europe.* „L'Amérique n'a cependant que „trop ressenti les effets de sa poli„tique. Il y avoit autant d'intrigue „du côté des *Brissotins* que de celui „de la *Montagne*; ils possédoient „plus de talens, ils étoient moins „sanguinaires, mais généralement „plus lâches. Que vouloient-ils? „régner, distribuer les places, „que vouloient les *Montagnards?* „régner, placer leurs créatures."

C'est ainsi que les juge l'homme qui partagea leurs crimes, ou du moins leurs opinions. Si on pouvoit alléguer quelque chose en faveur de Brissot, c'est que naturellement enthousiaste, il agit souvent de bonne foi, tandis que ses froids complices se couvroient de forfaits avec réflexion.

BRIVAL, (*Jacques*) homme de loi, procur.-syndic du dép. de la Corrèze. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat., et ensuite à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI, en avertissant ses collégues qu'ils *se couvriroient d'infamie s'ils ne suivoient pas son exemple.* Joignant l'insulte à la cruauté, on l'avoit vu, au commencement de la session, écrire au Roi pour redemander sa canne qui lui avoit été prise aux Tuile-

ries. Le 12 mai 1793 il présenta une nouvelle formule de serment à exiger des prêtres insermentés, voulant qu'en cas de refus ils fussent incarcérés. Il demanda, le 24 juillet, que toutes les statues de bronze qui se trouvoient dans le royaume, fussent détruites et fondues en canons. Il fut un des agens de la journée du 9 thermidor an 2 (27 juil. 1794,) se prononça vivement contre Robespierre, et fut un des députés en mission dans Paris, pour prévenir les entreprises des amis du tyran. Le 1er janv. 1795 il fit révoquer la loi qui défendoit de faire des prisonniers anglois, hanovriens et espagnols. Le 22 du même mois, lors de la discussion relative aux membres de la famille royale, il dit *qu'il pensoit qu'après avoir coupé l'arbre, il falloit en extirper toutes les racines, qui ne pouvoient porter que des fruits empoisonnés; et qu'il s'étonnoit qu'au milieu de tant de crimes inutiles, commis avant le 9 therm., on eût épargné le reste d'une race impure.* Le but de ce discours, qui fut très-mal accueilli, étoit l'expulsion totale de la famille de Bourbon. En sept. 1795 il devint membre du Conseil des anciens. Pendant ses missions dans les dép. il s'étoit conduit avec modération, et avoit même cherché à arracher des victimes aux autres proconsuls.

En fév. 1791 son oncle, curé de la Plaud, fut nommé évêque constitutionnel du dép. de la Corrèze.

BROCHET (*Charles*) de St. Prest, noble, âgé de 59 ans, maître des requêtes, dom. à Meaux, cond. à mort le 19 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. des prisons du Luxembourg.

BROCHET (*Antoine*) de St. Prest, âgé de 25 ans, né à Paris, noble et garde du Roi, dom. à Gray, dép. de la Sarthe, cond. à mort le 19 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la journée du 10 août 1792.

BROCHET, l'un des membres les plus forcenés du club des Cordeliers en 1793. Il se fit donner un vase du garde-meuble de la Couronne, pour enfermer le cœur de Marat. Il fit à ce sujet un long discours, où il parodia les hymnes de l'église Catholique, en les appliquant à Marat. Il alla plus loin; il osa le comparer à Jésus-Christ, qu'il plaça beaucoup au-dessous de ce monstre.

BROCHETON, avocat. En 1789 il fut nommé député du tiers-état du Baill. de Soissons aux Etats-Génér.

BROGLIE (*Victor François duc de*) maréchal de France, chev. des ordres, prince du St. Empire. Il

commanda avec succès les armées françoises pendant la guerre de 7 ans, et l'on trouve l'éloge de ce général dans toutes les histoires de cette guerre, écrites par des étrangers. En 1789 il fut mandé de Lorraine, où il commandoit, pour venir se mettre à la tête de l'armée que le Roi voulut rassembler en juill. entre Versailles et Paris, afin de maintenir la tranquillité pendant les Etats-Génér. Au milieu des troubles qui nécessitèrent la dissolution de ce corps, M. de Broglie fut nommé minis. de la guerre; mais il ne conserva cette place que pendant quelques jours, et se retira à Luxembourg, après avoir couru des risques à Metz et à Verdun. Instruit des démarches que faisoit son fils, pour obtenir un délai, avant qu'on le rayât de la liste des maréchaux de France, il écrivit de Trèves qu'il désavouoit toutes ces démarches, et témoigna dans sa lettre son profond mépris pour l'Assemblée. Il commanda l'armée des princes, frères de Louis XVI, en 1792. En 1794 il leva, au serv. de l'Angl., un corps qui fut réformé à la fin de 1796. Il passa en 1797 au serv. de Russie, avec le même grade qu'il avoit en France; mais sans activité de service.

BROGLIE (*Claude-Victor prince de*), fils du maréchal, député de la noblesse de Colmar et Schelestadt aux Etats-Génér. de 1789. Il avoit été aide-de-camp de son père, lorsque celui-ci fut appelé au command. des troupes rassemblées par le Roi près de Paris; et il manifesta alors des sentimens bien opposés à la conduite qu'il tint dans la suite. Dès qu'il vit la marche que prenoit la rév., il adopta le parti populaire, et le 27 sept. 1790 il parla en faveur des assignats. En janv. 1791 il figura, de concert avec Voidel, à la tête du club des Amis de la constit., et signa une circulaire, tendante à rendre suspects les membres du club des Amis de la monarchie. Le 2 mars, il fit, au nom du comité des recherches, un rapport sur les troubles qui avoient éclaté en Alsace, et en accusa les royalistes. Il parut à la tribune deux jours après, pour réclamer un sursis à l'exécution de la loi contre les émigrés, en faveur de son père; il prononça un long discours à ce sujet, affecta de répandre des larmes, et avança beaucoup de choses qui furent démenties, quelques jours après par une lettre du maréchal. Le 4 août il fut élu présid. de l'Ass., et c'est à cette époque que fut porté le décret qui accordoit des gratifications aux personnes qui avoient contribué à l'arrestation du Roi à Varennes. Il fut employé ensuite, comme maréchal de camp,

à l'armée du Rhin, et lorsqu'on lui porta les décrets du 10 août qui suspendoient le rol, il refusa de les reconnoître. Les commiss. de l'Ass. le destituèrent. Il se retira à Bourbonne-les-Bains, et écrivit le 27 au présid. pour protester de son civisme et demander la permission de servir comme volontaire. Il se fit en effet garde national à Paris, et vint, à la tête d'une députation de la Section des Invalides, haranguer la Conv., et lui offrir les efforts de cette portion du souverain, pour repousser les ennemis de l'état. Toutes ces démarches ne purent le laver de l'espèce de crime dont il s'étoit couvert aux yeux des Jacobins, en paroissant s'opposer à l'établissement de la république, et il fut guillotiné le 27 juin 1794, comme conspirateur. Il étoit âgé de 37 ans.

BRONSWICK (*le duc de*). Voyez Brunswick.

BROSSARD (*Jean Nicolas*), noble, maître de verrerie, ci-devant garde du Roi, âgé de 57 ans, natif de Tiron, dép. de l'Eure, dom. à Noyan, dép. de l'Allier, cond. à mort, comme contre-révol. le 12 niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BROSTARET, (*Jean*) avocat. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Nérac aux Etats-Génér., figura peu dans l'Ass. Nat., et fut nommé en sept. 1795 au Conseil des Anciens par le dép. de Lot et Garonne.

BROTTIER, (*André-Charles*) abbé, mathématicien à Paris. Dénoncé par Malo comme l'un des chefs d'une conspir. royaliste, il fut arrêté le 14 mars 1797, en même-temps que Duverne et Lavilleheurnois, et bientôt acquitté; mais lors du *18 fructidor an 5* (4 sept. 1797,) il fut cond. à la déportation, et envoyé à Cayenne. Quelques royalistes l'ont peint comme un homme intrigant, brouillon et peu moral, qu'on avoit eu tort d'employer pour la cause de la monarchie; et plusieurs de ses compagnons d'exil l'ont accusé de s'être lié de préférence, à la Guiane, avec l'infame Billaud-Varennes.

BROTTIER, député de l'île de Saint-Domingue au Cons. des Anciens en 1795.

BROUILLET, curé d'Avise. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de Vitri-le-François aux Etats-Génér.

BROUSSE, curé de Volcrange. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de Metz aux Etats-Génér., et prêta à la tribune, le 3 janv. 1791, le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics.

BROUSSET (*Louis-Augustin*), noble, cons. à la chambre des comptes d'Aix, dom. à Orange,

cond. à mort comme fédéraliste, le 28 messid. an 2, par la comm. populaire d'Orange.

BROUSSONNET, de l'académie des sciences, secrétaire de l'académie d'agriculture. En sept 1791 il fut nommé député de Paris à la Législat., et on le vit dans le courant d'avril 1792 devenir l'apologiste d'un assassinat commis à Aurillac. Il proposa, le 13 août, d'établir les séances du corps législ. dans le château des Tuileries. Il avoit été secrétaire de l'ass. électorale de Paris, et fut nommé vice-consul à Mogador, le 13 mai 1797.

BROVES, *(Comte de)* capit. de vaisseau. Il défendit vigoureusement Mr. d'Albert de Rioms, que le peuple de Toulon vouloit massacrer le 1er déc. 1789, et il s'offrit lui-même à sa place à la fureur des factieux, qui demandoient qu'on leur livrât ce général. Ils furent mis en prison ensemble, et délivrés par le même décret.

BROVES *(Le vicomte de)* de Rapélis. En 1789 il fut député de la noblesse de la Sénéch. de Draguignan aux Etats-Génér., et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791. S'étant rendu au château des Tuileries pour défendre Louis XVI, le 10 août 1792, il y fut blessé, et le peuple en se retirant le massacra devant St. Roch.

BROWN, patriote Irlandois, délégué de Scheffield. C'étoit un des principaux personnages de la société établie à Edimbourg sous le nom de *Convention Angloise.* Il fut arrêté le 5 déc. 1793, par ordre du Sherif du Comté, qui d'après la lecture des débats publiés dans la gazette d'Edimbourg, donna un *Werrant* pour faire saisir et amener devant lui les chefs de cette association.

BROWN *(comte de)*, génér. au serv. de l'Emp. En janv. 1794 il se rendit à l'armée du Rhin, et il en prit le commandement, à la place de Mr. de Wurmser, dans le courant de fév., à la suite d'une conférence qu'il eut à Mayence avec le génér. prussien de Molendorff. Il se retira, pour raisons de santé, au mois d'août.

BRUAT, administrateur du dép. du Haut-Rhin. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat., et se rendit à l'armée de la Moselle, pour lui faire prêter serment, en août 1792.

BRUE, député du dép. du Morbihan à la Convent. Il ne vota point dans le procès de Louis XVI, et fut en mission près des armées des côtes de Brest et de Cherbourg en nov. 1794.

BRUEIS, contre-amiral au service de la Rép. franç., lieut. de la marine royale avant la révolution. Il eut le commandement de la

flotte qui sortit en juin 1797 de Toulon, et conduisit en Egypte l'armée aux ordres de Buonaparte. Il paroît que la manière heureuse dont il termina cette première expédition, sans rencontrer la flotte angloise, fut due aux fausses manœuvres de Nelson, plus qu'à sa propre habileté. Etant resté aux côtes d'Egypte plus long-temps que ne le vouloit Buonaparte, il y fut joint enfin par l'amiral anglois, qui l'attaqua avec la plus grande hardiesse près d'Aboukir; Bruéis montra autant d'impéritie que de bravoure dans ce combat, où son escadre fut presqu'en entier prise ou détruite par les Anglois, et il périt lui-même au milieu de l'action.

BRUET, curé d'Arbois, député du clergé du Baill. d'Aval aux Etats-Génér. de 1789. Ayant donné sa démission, il fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. Boyer.

BRUGES (*M. B. abbé de*). En 1789 il fut nommé député-suppléant de Mende aux Etats-Génér., et remplaça M. Brun à l'Ass. Nat. Le 19 av. 1791 il demanda que Bouche, dénonciateur de l'évêque de Vaison, fût tenu de produire les pièces sur lesquelles il appuyoit sa dénonciation. Ayant constamment siégé dans le côté droit de l'assemblée, il fut, sous la Législat., enfermé aux Carmes, et cond. à mort le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme noble et complice de la conspir. des prisons. Il étoit âgé de 52 ans et né à la Balabrique, dép. du Gard.

BRUGES (*le Comte de*) gentilhomme franç. possessionné à St. Domingue. Ayant passé dans cette colonie au moment de la rév., il s'y prononça pour le parti royaliste, devint commandant en second de la légion de Montalembert, (Voyez ce nom) qui rendit de grands services aux Anglois dans cette île, et il fut fait génér. au service d'Angleterre. Il étoit parent du précédent.

BRUGOUX, membre du directoire du dép. du Lot. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat. et en 1795 au Cons. des 500.

BRUIX, vice-amiral au service de la Rép. françoise, lieutenant de la marine royale avant la révolution. Ayant embrassé le parti populaire, il parvint rapidement aux premiers grades. En 1799 il eut le commandement de la flotte qui sortit de Brest, se porta dans la Méditerranée, et rentra dans l'Océan et ensuite à Brest, après avoir fait sa jonction avec celle d'Espagne. Se trouvant à Paris au moment de la révolution opérée les 9 et 10 nov. 1799 (*18 et 19 brum. an 8*), par Buonaparte, il se prononça en faveur de ce géné-

ral, et fut même envoyé à Barras, avec Taleyrand, pour l'engager à donner sa démission de la place de Directeur.

BRULEY, (*Prudent-Jean*) maire de Tours. En 1791 il fut nommé député du dép. d'Indre et Loire à la Législat.

BRULEY-DE-SÉZANNE, président du dép. de la Marne. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

BRUN, maire de Pézénas. En 1791 il fut nommé député du dép. de l'Hérault à la Législat.

BRUN, (ou mieux BRIN) ancien subdélégué à Angoulême. Il fut nommé en sept. 1792 député du dép. de la Charente à la Conv. où il vota la mort de Louis XVI. Après la session il fut employé comme commissaire du Directoire dans son dép., où il étoit détesté et où il mourut peu de temps après. On assure qu'au moment de sa mort il fit appeler un prêtre non-assermenté auprès de lui, et qu'il mourut dans des tourmens horribles, en répétant avec effroi qu'il avoit prononcé la mort du Roi.

BRUN, curé. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Mende aux Etats-Génér., et ayant donné sa démission, il fut remplacé par Mr. de Bruges.

BRUNCK, présid. du dép. du Bas-Rhin. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat., et lors des événemens du 20 juin. 1792, jour où on attaqua les Tuileries, il fut un des 24 membres de la députation envoyée près du Roi. Il tenoit au parti modéré, et ayant osé défendre la Fayette, à propos de la lettre écrite par ce génér. sur cette même journée du 20 juin, il fut maltraité le 8 août par les Fédérés au sortir de la salle. Il signa, de concert avec les autres députés insultés comme lui, une adresse à l'Ass., pour se plaindre des outrages auxquels étoient exposés les représ. du peuple. A la séance du 22 août, il fit hommage de sa croix de St. Louis, en faveur des veuves et des orphelins des citoyens morts le 10 août.

BRUNE, général au service de la rép. Il étoit imprimeur à Paris avant la rév.; il siégea dans le club des Cordeliers, figura dans les divers mouvemens qui renversèrent la monarchie, et fut même arrêté comme auteur des troubles survenus au champ de la fédération en juil. 1791. Elargi bientôt après, grâce à la protection des Jacobins, il embrassa, dans Paris, la carrière militaire, servit dans *l'armée révolutionnaire* qui dévasta la Gironde sous le régime terroriste, et obtint ainsi un avancement rapide. Il fut employé sous Barras lors de la révolte des Sections en *vendémiaire an 5*, (oct. 1795), et con-

tribua à repousser les Jacobins du camp de Grenelle le 10 sept. 1796. Ces services domestiques, rendus aux diverses factions, lui avoient fait obtenir le grade de général de brigade; il passa aux armées, fut élevé à celui de général de division, et lorsque le Directoire déclara la guerre à la Suisse, il prit le commandement de l'armée qui marcha contre elle; mais il eut cependant peu de part aux opérations militaires. C'est en Hollande qu'il lui étoit réservé de voir enfin des ennemis et de les battre. Chargé de la défense de ce pays contre les Anglois et les Russes, il les repoussa avec des forces tout au plus égales, et les força à se rembarquer, après avoir signé une capitulation extrêmement glorieuse pour les François. S'étant prononcé en faveur de Buonaparte lors de la révolution opérée par ce général en nov. 1799 — brumaire an 8, il fut nommé membre du conseil d'état, préaident la section de la guerre, et prit en janv. 1800 le command. de l'armée qui soumit alors les Chouans.

BRUNEL, officier municip. à Montpellier. En sept. 1791 il fut nommé député-suppléant du dép. de l'Hérault à la Législat., et en sept. 1792 député à la Conv., où il vota pour la détention perpétuelle de Louis XVI, et son bannissement si on jugeoit cette mesure convenable. A la fin de 1792 il fut membre du comité colonial. Il tenoit au parti le moins exagéré de la Conv., et ayant signé la protestation du 6 juin 1793, contre la tyrannie de la *Montagne*, il fut un des 73 députés mis en arrestation jusqu'à la chute de Robespierre. Envoyé ensuite en mission à Toulon, il ne put apaiser une émeute qu'opérèrent, le 19 mai 1795, les Jacobins de cette ville, qui vouloient aller délivrer leurs *frères* de Marseille, et il se brûla la cervelle de désespoir.

BRUNET (*G. J. B.*), génér. répub. Il commandoit en 1792 l'avant-garde du génér. Anselme en Savoie, et en 1793 il prit le commandement en chef de l'armée d'Italie. Battu et repoussé le 12 juin à l'attaque du camp retranché des Fourches, il ne fut pas plus heureux le 17 au camp de Saours; il avoit cependant défait les Sardes le 8. La Conv. lui retira le commandement de l'armée et le donna à Cartaux, à l'époque du siége de Toulon; Barras l'arrêta dans son camp (Voyez ce nom), et il fut transféré à l'Abbaye, comme soupçonné d'intelligence avec les Anglois. On l'envoya devant le trib. révol. qui le condamna à mort. Il marcha au supplice avec courage, le 16 nov. 1793: il étoit né à Vallnsol, dép. des Hautes-Alpes.

BRUNET, femme BÉDÉE (*Françoise*), noble, dom. à Landujan, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort, comme receleuse de prêtres réfractaires, le 7 therm. an 2, par le trib. crim. de son dép.

BRUNET (*Louis-Mathurin*), âgé de 54 ans, natif de Fontenaile-Comte, dép. de la Vendée, dom. à Bordeaux, noble, cond. à mort, le 23 mess. an 2, par la comm. popul. de Bordeaux, comme aristocrate et n'ayant pas accepté la constit. de 1793.

BRUNET DE LA TUQUE, juge royal de Puch de Gontaut. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Nérac aux Etats-Génér.

BRUNINGSHAUSEN, célèbre professeur à Wurtzbourg. Il inventa un pied mécanique, et l'adapta à la place de celui que le chevalier de Guilhein perdit par un boulet de canon, à l'armée de Condé.

BRUNOT (*Charles*), citoyen de Paris, de la section de Mauconseil. Il adressa, le 8 août 1792, une lettre à l'Ass. Législat., pour désavouer les principes énoncés dans une pétition présentée au nom de cette Section, pétition par laquelle on demandoit la déchéance du Roi. Il déclara que plusieurs signatures étoient fausses, les autres mendiées, et que cette pièce étoit le fruit d'une intrigue odieuse. On pourroit en dire autant de toutes celles que les différentes législatures *commandèrent* dans les dép. et dans la capitale.

BRUNSWICK (*Charles-Guillaume-Ferdinand Duc de*), feld-maréchal des armées prussiennes, né le 9 oct. 1735. Il montra dès sa jeunesse un goût décidé pour le métier des armes, et la guerre de Sept-ans lui fournit plusieurs occasions de se distinguer, dès son début, dans cette carrière Lorsque Frédéric II prit les armes en 1778 pour la défense de la Bavière, il confia au duc son neveu le commandement d'un corps d'armée dans la Haute-Silésie. En 1787 ce prince fut chargé de l'expédition contre la Hollande, dont le prompt rétablissement de l'ancien gouvernement des Provinces-Unies fut la suite. Il fut choisi en 1792 pour commander les troupes combinées des Puissances coalisées contre la révolution françoise, et le roi de Prusse (Frédéric Guillaume II) se rendit à l'armée pour y présider en personne aux opérations. Après la retraite de Champagne, le duc se démit du commandement des troupes impériales et resta chargé de celui des Prussiens, sous les ordres du roi, pendant la campagne de 1793. Vers la fin de cette année, les combinaisons politiques des cours alliées déterminèrent le duc, malgré quelques

succès, à demander sa retraite. Il s'occupa dès-lors principalement du soin de son pays, dont l'état florissant et le bon ordre dans toutes les parties de l'administration font également le bonheur des habitans et l'éloge du souverain.

BRUNY (*J. A. M.*), âgé de 61 ans, né à Lyon, noble et milit. cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRUNY (*Paul-Jean*). D'ANTRECASTEAUX, présid. au parlem. d'Aix, dom. à Avignon, cond. à mort, comme contre-révol., le 2 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

BRUYSET (*C.*) DE MANEVIEUX, noble, âgé de 36 ans, né et dom. à Lyon, rentier, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BRUYSET (*les frères*), Imprimeurs à Lyon, emprisonnés après le siége de cette ville en 1793, comme ayant participé à sa défense, contre l'armée conventionnelle. L'aîné s'étoit chargé en effet du papier-monnoie, dit *billet obsidional*. Malade à cette époque, il fut transporté dans une infirmerie, et son frère parut seul devant les juges. On lui présenta les billets signés *Bruyses*; il répondit que cette signature étoit *véritable*, et se laissa condamner sans trahir le secret, qui en l'arrachant à l'échafaud y eût conduit son frère. Ce dévouement étoit d'autant plus sublime qu'il avoit une femme et plusieurs enfans, qu'il fit recommander à celui auquel il sacrifioit sa vie.

BUCAILLE, curé de Frethun. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de Calais aux Etats-Génér., et y embrassa le parti révol. Après la rév. opérée en 1799 par Buonaparte il devint membre du Corps-législ.

BUCHOLZ (*de*), minis. du roi de Prusse en Pologne. Dans les troubles de ce pays il suivit absolument la même marche que le comte de Sievers, ambassadeur de Russie; il remit ainsi que lui, le 9 avril 1793, une déclaration par laquelle les puissances annonçoient le désir qu'elles avoient de maintenir la paix dans la Pologne, en incorporant dans leurs Etats respectifs les provinces frontières de cette république. Il fit une nouvelle proclamation dans le même sens le 24 juin. Lors de la révolte qui éclata le 17 avril 1794 à Varsovie, contre les Russes et les Prussiens, il se réfugia d'abord à l'hôtel de Saxe, et lorsque le calme fut rétabli, il retourna dans sa maison, qui étoit fort endommagée. Il demanda un passe-port et une escorte, promettant de faire éloigner les Prussiens. Il obtint des passe-ports après quelques difficultés, et partit au mois de mai. Mais la Pologne entière ayant été soumise, il retourna à Varsovie, et

en prit le command. civil. en janv. 1796.

BUDANT, présid. de la section du Mail. Il fut cond. à mort pour avoir fait battre la générale, le 5 oct. 1795 (14 vendémiaire an 4), jour de la révolte des sections contre la Conv. Il trouva moyen de s'évader: depuis il se constitua lui-même prisonnier, et fut acquitté par le trib. crim. le 1er. juil. 1796.

BUFFON (*H. M. L. M. Comte de*), fils du célèbre naturaliste. officier aux Gardes, ci-devant major en second au régt. d'Angoumois. Il fut cond. à mort, le 22 messid. an 2, comme complice de la conspir. des prisons du Luxembourg. Il alla au supplice avec fermeté et prononça ces mots sur l'échafaud: „Citoyens, je me „nomme Buffon.„ Il étoit âgé de 30 ans et né à Montfort.

BUFFON (*Agnès de*), femme du précédent, et maîtresse du duc d'Orléans. Se trouvant près de lui au moment où il regardoit avec complaisance passer, au bout d'une pique, la tête de la princesse de Lamballe, qu'il venoit, dit-on, de payer très-cher, elle tomba sur un fauteuil en cachant le visage de ses mains et s'écriant avec effroi: *Ah mon dieu! ma tête se promenera un jour de cette manière-là!* Elle fut un des personnages du groupe que le duc d'Orléans fit peindre sans tête. Voyez à ce sujet l'article Orléans.

BUFFY, notaire. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Dourdan aux Etats-Génér.

BUHLER (*Baron de*), brigadier au serv. de Russie et cons. d'Etat. Il résida en 1792 comme minis. ppl. de Russie, près de la confédération de Targowitz. Se trouvant à Varsovie lors de l'insurrection du 17 av. 1794, il fut mis en prison à l'arsenal, et délivré par les Russes à leur rentrée dans cette ville.

BUISSON, libraire à Paris. Il offrit à l'Ass. Nat., le 22 juil. 1791, d'entretenir à ses frais 4 soldats aux frontières, et d'en porter le nombre jusqu'à 12 si le danger devenoit pressant.

BUISSON (*Samuel-Louis-Jacques-Eugène-Jean-François*), marquis d'Aussone, âgé de 30 ans, cons. aux requêtes du parlem. de Toulouse, né et dom. à Aussonne, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort comme contre-révol., le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BULGAKOW, minis. de Russie, à la Porte Ottomane. Il fut mis en prison au château des Sept-tours lors de la déclaration de guerre entre la Turquie et la Russie. Il y étoit encore en 1789 et les minis. de la maison de Bourbon firent de vains efforts pour l'en tirer. Il obtint enfin sa liberté dans le

courant du mois de nov., et fut transféré à bord d'un bâtiment ragusain au-delà du détroit des Dardanelles, où il trouva une frégate françoise qui le ramena dans sa patrie, après une captivité de plus de deux ans. Il étoit minis. à la cour de Varsovie en janv. 1792. Le 17 mai il remit une note portant que toutes les innovations faites en 1791 à la constitution polonoise devoient être annullées, l'ancien gouvernement rétabli, et qu'en cas de refus l'Impératrice étoit décidée à agir hostilement. Il resta à Varsovie malgré la guerre; et le 28 juill. il conclut, au nom de sa souveraine, une armistice avec le roi de Pologne, armistice qui amena la paix.

BUOB, juge de paix à Paris. Il avoit fait un procès-verbal des dégâts commis le 20 juin 1792 au château des Tuileries par les Jacobins et les satellites de la Commune. Il fut en conséquence enfermé à l'Abbaye et massacré le 3 sept. de la même année.

BUOL DE SCHAUENSTEIN (*Baron de*), ministre de l'Empereur près du cercle de Basse-Saxe. Il étoit chargé d'affaires de la cour de Vienne à la Haye en 1790: il se plaignit, de la part de son maître, de ce que les patriotes Brabançons trouvoient à acheter en Hollande des armes et des munitions. Il fut nommé chambellan et ambassadeur à Bâle en av. 1792. Envoyé comme minis. directorial d'Autriche à la diète de Ratisbonne, en 1794, il travailla de toutes ses forces à empêcher les princes allemands de se détacher de la coalition. Il se rendit ensuite à Hambourg, comme minis. ppl. près du cercle de Basse-Saxe.

BUONAPARTE (*Napoléone*), premier-consul de la Rép. franç. Il naquit à Ajaccio en Corse, le 15 août 1769, de Charles Buonaparte, noble Corse, et de Lætitia Rauiolini. Charles Buonaparte dont les ancêtres, qu'on suppose originaires de Toscane, s'étoient établis à Ajaccio depuis deux cents ans, avoit étudié le droit civil à Rome; mais lié avec Paoli, il quitta le costume de magistrat, et combattit même comme simple soldat contre les François lorsqu'ils s'emparèrent de la Corse. Après la conquête de cette île, il voulut se retirer avec Paoli; mais un de ses oncles, qui étoit chanoine, l'en empêcha, et sa femme s'étant liée avec Mr. de Marboeuf, commandant en Corse, il fut nommé procureur du Roi à Ajaccio. En 1773 une députation des trois ordres ayant été envoyée à Louis XV, Charles Buonaparte fut choisi pour représenter les nobles. Il avoit trois fils et quatre filles, et à sa mort Mr. de Marboeuf, ami de la maison, continuant à protéger sa

famille, plaça le second fils, qui est celui dont nous parlons, d'abord au collége d'Autun et ensuite à l'école militaire de Brienne, où il montra de bonne heure un caractère singulier et de grandes dispositions pour les études sérieuses. Ennemi des jeux et des plaisirs bruyans, il fuyoit ses camarades, et tout entier à la méditation, il trouvoit ses délices dans la solitude. Pendant longtemps il employa ses heures de récréation à former un jardin d'une partie d'un terrain abandonné aux élèves. Des arbres, qu'il avoit plantés autour et qu'il cultivoit avec le plus grand soin, formoient de ce petit enclos une espèce d'hermitage, où il ne laissoit entrer personne; si quelquefois ses compagnons essayoient de troubler son repos, il sélançoit sur eux pour les repousser, sans s'effrayer de leur nombre. Le jour de Saint Louis étoit une grande fête dans l'école militaire: tandis que les autres se livroient à la joie, il vaquoit paisiblement à ses études. Sur les 9 heures du soir on tira un feu d'artifice à côté de son jardin; le feu prit à une petite boîte qui contenoit quelques livres de poudre, et il y eut plusieurs jeunes gens estropiés par l'explosion. Quelques-uns, pour se sauver, renversèrent les palissades du jardin de Buonaparte, qui accourant au bruit, reçut à coups de pioche ceux qui escaladoient et brisoient ses retranchemens. Il quitta l'école militaire en 1785, vint à Paris où habitoit alors sa mère, et poussé par son goût pour l'artillerie, il étudia les mathématiques avec tant de zèle qu'il fut bientôt en état de subir les examens nécessaires. Il s'en tira avec un succès complet et fut placé dans le régt. d'artill. de la Fère, où il servoit depuis deux ou trois ans au moment de la rév. Il embrassa avec ardeur le nouveau système, qu'il soutint dès les commencemens avec un enthousiasme qui lui attira le blâme de tous ses camarades. Il y eut même à ce sujet entre eux et lui des altercations très-vives; et un jour entre autres qu'il se promenoit sur le bord de l'eau avec d'autres jeunes officiers, la dispute sur les principes révolutionnaires s'échauffa à tel point qu'ils voulurent le jeter dans la mer. Paoli étant venu en France recevoir une *couronne civique* en 1790, y embrassa le fils de son ancien ami, et ils se rencontrèrent ensuite en Corse, où Buonaparte quitta l'artillerie pour une place de lieutenant-colonel de Garde-Nationale. A la seconde expédition tentée contre la Sardaigne, il s'embarqua avec ses compatriotes et prit possession de la petite île de la Magdelaine; mais mécontent de la discipline et de l'organisation

des troupes rassemblées pour cette entreprise, il retourna à Ajaccio. Dans le même temps Paoli et ses adhérens formèrent le projet d'annexer la Corse à l'Angleterre; Buonaparte n'approuvoit pas ce projet; mais il étoit attaché personnellement à Pascal Paoli, et il eut part à la remontrance faite par la municipalité d'Ajaccio, contre le décret qui déclaroit cet homme remuant *ennemi de la République.* Cette démarche fit supposer une liaison si intime entre eux, que Lacombe-St.-Michel et deux autres commiss. de la Conv. donnèrent ordre d'arrêter Buonaparte; néanmoins il resta fidelle à la France et alla s'établir à huit lieues de Toulon. A cette époque cette ville venoit de tomber au pouvoir des Anglois, et le député Salicetti, qui connoissoit Buonaparte, l'ayant désigné à Barras comme annonçant des talens milit., ce dernier le fit employer contre Toulon avec le grade de chef de brigade. Il y servit avec succès sous Dugommier, et contribua, par la manière dont il dirigea l'artillerie, à hâter la reddition de la place. Ayant voulu quelque temps après tenter une expédition contre Ajaccio, occupé alors par les Anglois, il fut moins heureux, et se vit repoussé par son cousin Masséria, qui s'étoit déjà distingué sous M. Eliot au siége de Gibraltar. Vers la fin de 1794 le conventionnel Beffroi le fit arrêter à Nice comme terroriste; mais n'ayant rien trouvé de répréhensible dans sa conduite ni dans ses papiers, il le fit relâcher. S'étant rendu à cette époque à Paris pour solliciter de l'emploi, il ne put rien obtenir d'Aubry, qui dirigeoit alors la partie milit. du comité de Salut-public, et quelques gens prétendent qu'il sollicita aussitôt la permission de passer à Constantinople, ce qui lui fut refusé. Si ce trait n'est pas apocryphe, quelle foule de réflexions ne fait-il pas naître.

Il se trouvoit encore à Paris lors de la révolte des Sections dans les journées des *12, 13 et 14 vendémiaire an 4* — 3, 4 et 5 oct. 1795; et Barras, qui commandoit contre les révoltés, l'ayant appelé près de lui, il contribua puissamment au triomphe de la Convent. Son protecteur enchanté de sa conduite, le fit aussitôt nommer génér. en second de l'armée de l'Intérieur; et lui en céda peu de jours après le commandement en chef. Pendant l'hiver il épousa Mde. de Beauharnois, (Voyez ce nom) amie de Barras, et ce dernier le fit placer alors à la tête de l'armée d'Italie. C'est à cette époque que commence sa gloire militaire. Il ouvrit la campagne le 10 avril 1796 par la victoire de Montenotte; et

dans le courant du même mois il battit les Autrichiens à Millesimo, à Dégo, à Mondovi etc., et força le génér. Colli de se retirer à Cherasco, d'où il le chassa ensuite. Le 28 il signa une suspension d'armes avec le roi de Sardaigne, se fit remettre pour garantie les places de Coni et de Tortone, et la paix conclue peu de jours après à Paris assura à la France la Savoie, les comtés de Nice, de Tende et de Bouil. Il passa le Pô au commencement de mai, arrêta une armistice avec le duc de Parme, qui fut contraint de donner 2 millions, 700 chevaux, etc.; et le 10 mai il tenta avec succès le fameux passage de l'Adda, malgré 30 pièces de canon qui défendoient le pont de Lodi long de 100 toises, et malgré les efforts incroyables des Autrichiens, qui perdirent sur ce point 2000 hommes et 20 pièces de canon. A la suite de cette victoire il établit son quartier génér. à Milan et accorda encore une suspension d'armes au duc de Modène, à condition qu'il livreroit 10 millions en numéraire ou en denrées, et vingt tableaux à choisir, dans sa galerie et dans ses Etats. Au moment où il voulut quitter Milan pour continuer les opérations, une révolte sérieuse éclata dans cette ville, à Pavie, et se propagea dans une partie de la Lombardie. Elle fut bientôt calmée à Milan; mais 800 paysans armés tentèrent de se défendre à Binasco, Buonaparte ordonna de brûler le village, et plus de 200 des mutins furent tués. Il manda l'archevêque de Milan, et l'envoya porter au peuple de Pavie une proclamation terrible: cette démarche n'ayant produit aucun effet, il enfonça les portes de la ville à coups de canon, et dispersa les rebelles. Il fit faire aussitôt l'appel de ses troupes; personne n'avoit été tué; il avoit le dessein en cas que quelqu'un de ses soldats eût péri, de détruire Pavie et d'élever au milieu des décombres une colonne avec cette inscription: *Ici étoit la ville de Pavie.* La municipalité fut fusillée, et 200 otages devinrent les garans de la soumission du pays. A la suite de cette expédition il remarcha contre Beaulieu, passa le Mincio, remporta la victoire de Borghetto, et poussa ses avant-postes jusqu'au Tyrol, après avoir balayé toute cette partie de l'Italie. Quelques corps napolitains et romains avoient été pris ou dispersés, Mantoue fut bloqué et vivement serré. Il fit répandre alors dans le Tyrol une proclamation tendante à préparer les esprits en sa faveur; mais ses émissaires furent arrêtés et pendus. Il conclut une armistice avec les Napolitains, entra dans Modène, fit occuper Bologne, le châ-

teau d'Urbin, et accorda une suspension d'armes au Pape, à condition que Ferrare et Bologne resteroient entre ses mains, que la citadelle d'Ancône lui seroit remise, et qu'on lui payroit 21 millions. Il notifia ensuite au Grand-duc de Florence de lui remettre Livourne, *vue l'impossibilité où étoit ce prince de réprimer les Anglois et de maintenir la neutralité:* ce qui fut exécuté deux jours après. La rép. de Lucques dut fournir 6,000 fusils, le Grand-duc de Toscane payer une contribution, et les nobles Génois, possesseurs de fiefs impériaux, furent obligés d'aller à Tortone prêter serment de fidélité à la Rép. françoise. Tel étoit à-peu-près l'état de l'Italie lorsque Beaulieu quitta l'armée autrich. et fut remplacé par Wurmser. Buonaparte n'avoit pas eu au commencement de cette campagne plus de 25 mille hommes d'infanterie et 10 mille de cavalerie; une partie de son artillerie étoit même traînée à bras. Il avoit tellement recruté dans le pays même, qu'il se trouvoit au mois de juill. avoir 20,000 h. de cavalerie. Il envoya le 5 de ce mois au Directoire les inventaires en règle de 60 pièces de campagne et de 619 de siége, prises sur l'ennemi, dans l'espace de trois mois. Kellermann, pénétrant en Allemagne par le pays des Grisons, lui amena de nouvelles troupes, et le 6 juill. avec son bonheur ordinaire, il fit emporter les lignes formidables qui défendoient l'entrée du Tyrol, depuis la tête du lac de Guarda jusqu'à l'Adige. D'un autre côté il tenta de surprendre Mantoue par eau, mais une crue considérable fit avorter son entreprise. Il commença alors le siége de cette place; fit tirer à boulets rouges et parvint à embraer plusieurs bâtimens. La seconde parallèle achevée, il fit sommer le comte de Canto d'Irles de se rendre: on entra en pourparler; mais sur ces entrefaites Wurmser, ayant rassemblé ses forces dans le Tyrol, avoit emporté toutes les positions des François sur les deux rives du lac de Guarda, et arrivoit au secours des assiégés. Buonaparte abandonna ses retranchemens, y laissa le parc d'artillerie de siége, 100 canons, 12 mortiers, 90,000 boulets, 600 prisonniers; et résolut de tout tenter pour repousser ce vieux général, qui montra dans cette campagne le feu, l'audace et l'activité de la jeunesse. Les combats de Salo, de Lonado, de Castiglione, de Peschiera, de Séravalle, de Roveredo, de Trente, des gorges de la Brenta, de Bassano, de Cerea, etc. etc., qui se succédèrent avec une rapidité surprenante, firent à-la-fois honneur au général qui savoit ainsi

ainsi vaincre, et à celui qui savoit rendre chaque jour douteux, ce qui avoit paru décidé la veille. Mais Buonaparte vainqueur presque par-tout, avoit repoussé les Autrichiens sur tous les points, leur avoit enlevé 70 pièces de canon, leurs magasins, beaucoup de prisonniers, et déjà Mantoue se voyoit bloqué de nouveau. De toutes ces affaires successives, le combat de Salo est sans doute celui où Buonaparte montra le sang froid le plus étonnant: environné, avec 12 cents hommes, par près de 4 mille Autrichiens qui le pressoient de se rendre, il les somma lui-même avec audace de mettre bas les armes, et les intimida au point de les amener à capitnler. Cependant au milieu de toutes ces défaites le vieux Wurmser n'avoit pas entièrement perdu courage, et il vint à bout, par une marche aussi habile que hardie, de se jeter dans Mantoue, qu'il défendit ensuite jusqu'au 2 fév. 1797, et qui coûta aux François plus de 20,000 hommes. Après avoir de nouveau cerné cette place, Buonaparte rompit les trêves conclues avec le duc de Modène et le Pape, s'empara des Etats du premier, enleva au second la Romagne, le duché d'Urbain, la marche d'Ancône et finit par lui accorder la paix, en fév. 1797. Dans la correspondance qu'il eut à ce sujet avec S. S., il la traita avec décence: on le vit à-peu-près à la même époque, rendre une ordonnance qui autorisoit les prêtres françois émigrés à rester en Italie, et ordonnoit même aux couvens de les prendre en subsistance et de leur donner 15 livres par mois pour leur entretien. Le roi de Naples et le duc de Parme se hâtèrent aussi dans le même temps de faire la paix avec la Rép. Cependant une nouvelle armée autrichienne s'avançoit sous les ordres d'Alvinzy, pour se réunir aux débris de celle de Wurmser retirés dans le Tyrol, et marcher ensuite au secours de Mantoue; mais les batailles de St. Michel, de Ségonzano, de Calderon, et celle d'Arcole si sanglante et si long-temps disputée, déconcertèrent les efforts de ce nouveau chef. Des renforts qu'il reçut encore des Etats-héréditaires le mirent à même de tenter une seconde fois le sort des armes; il ne lui fut pas plus favorable: battu à Véroue, à la Corona, à Rivoli, etc., il fut contraint se retirer en désordre sur le Tyrol, et un de ses généraux divisionnaires, M. de Provéra, ne pénétra sous les murs de Mantoue que pour être fait prisonnier, avec toute sa colonne, à la vue des murs qu'il venoit secourir. Après la reddition de cette place, qui décidoit du sort de l'Italie, Buonaparte songea à reprendre l'offen-

sive contre les Autrichiens, alors commandés par l'Archiduc Charles. Les passages de la Piave, du Tagliamento, du Lisonzo forcé ssuccessivement, les victoires de Casasola, de Tarvis, de la Chiuse, de Tramin, de Clausen, de Neumark et de Hundsmark, lui ouvrirent le chemin des Etats-héréditaires; mais dans le même moment les Vénitiens qui venoient de prendre les armes et les forces autrichiennes du Tyrol secondées par les habitans, culbutoient les corps qu'il avoit laissés dans cette partie, et coupoient sa communication avec la France. Placé dans cette position délicate quoique brillante en apparence, et ignorant encore les succès décisifs des armées françolses sur le Rhin, Buonaparte fit à l'archiduc Charles des ouvertures de paix, qui furent accueillies avec empressement parce que les Impériaux instruits de la déroute complète de leurs troupes en Souabe, ignoroient à leur tour ce qui se passoit sur les derrières de l'armée françoise. Les préliminaires signés à Léoben donnèrent au génér. répub. la facilité de se venger des périls que lui avoit fait courir Venise; cet Etat fut envahi, et devint la proie qu'on livra en dédommagement à l'Autriche le 17 oct. 1797, jour où la paix fut signée à Campo-Formido, près d'Udine.

La rapidité des conquêtes de Buonaparte et les négociations qui l'occupèrent ensuite ne l'empêchèrent pas de prétendre en même-temps au rôle de législateur: la rép. cisalpine, formée des Etats qu'il avoit envahis ou démembrés, reçut de lui une constitution, des magistrats, et des troupes pour la défendre ou plutôt la dominer. Il voulut même se mêler à cette époque du gouvernement intérieur de la France; et ce qui est digne de remarque, c'est que la journée du *18 fructidor an 4* (4 sept. 1797), contre laquelle il s'est élevé depuis, lui parut alors si légitime, qu'il prononça, à la tête de ses troupes, un discours qui servit de texte aux adresses qu'envoyèrent plusieurs corps de son armée contre le Conseil des 500: ce fut même un de ses génér. divis. qui se chargea d'opérer cette espèce de rév. On l'avoit nommé présid. de la légation franç. à Rastadt, où devoit se traiter la paix avec l'Empire; mais il se rendit à Paris en décem., et prépara, sous prétexte d'une descente en Angleterre, son expédition contre l'Egypte. Le motif véritable de cette singulière entreprise demeurera peut-être toujours un secret, malgré les nombreuses conjectures faites dans toute l'Europe; celles qui ont été le plus généralement répandues, sont que le Directoire chercha à éloigner un homme de-

venu trop puissant, ou bien que ce général ne voyant plus de carrière ouverte devant lui en France, ivre d'ailleurs de sa fortune et naturellement enthousiaste, ne désespéra pas, en s'établissant en Egypte, de détruire un jour dans l'Inde la domination angloise, ou de porter même ses pas jusqu'à Constantinople, pour donner ensuite la main aux Polonois insurgés. Aucun de ces buts n'a été rempli; mais on ne peut nier que la fortune de Buonaparte ne l'ait suivi sur la Méditerranée, et au milieu de ces sables que tant de gens croyoient devoir être son tombeau. La conquête de Malthe fut due à la mauvaise-foi; celle de l'Égypte ne pouvoit être difficile pour une armée françoise: mais l'exacte discipline au moyen de laquelle il sut, sous ce climat brûlant, garantir ses troupes des maladies et des assassinats; son expédition d'Asie, qui n'a point sans doute rempli ses espérances, mais qui a néanmoins dispersé une des armées qui s'avançoient contre lui; la constance inébranlable qu'il a montrée à la retraite d'Acre, et la promptitude avec laquelle il a détruit, le corps turc débarqué à Aboukir, déposent de nouveau en sa faveur. Il n'y a que le temps qui puisse nous apprendre quel degré de consistance il a donné à sa colonie égyptienne, et quelle durée aura le pouvoir qu'il vient d'obtenir en France. Appelé en Europe pour opérer une rév. qu'avoit préparée, (à ce qu'imaginent quelques personnes) mais que n'osoit faire l'adroit et timide Siéyès, il a renversé en un jour, le 10 nov. 1799 (19 brum. an 8) cette constitution de 1795 si souvent et si solennellement jurée; et dans un instant où la contradiction et les poignards lui ont fait oublier sa réserve accoutumée, il a trahi son caractère plus qu'il ne l'avoit fait pendant dix ans de révolution. Sans compter ses autres ennemis, il en a deux terribles, les jacobins et le déficit; et le seul allié véritable sur lequel il puisse compter est la lassitude générale. Cherchera-t-il à retenir l'autorité suprême, ou jaloux d'imiter l'exemple de Sylla, abdiquera-t-il après avoir tenté d'affermir une nouvelle constitution; enfin ne sera-t-il pas renversé comme ses prédécesseurs? Voilà des questions que l'impatience françoise ne tardera pas à résoudre.

Buonaparte est d'une petite taille, un peu voûté, mince, mais bien proportionné et construit pour supporter les fatigues; ses yeux sont bruns et saillans, son teint est olivâtre, son menton allongé, le bas de son visage mince, son front carré et ses joues enfoncées. Il est sobre, silencieux et

peu susceptible d'attachement : l'ambition, l'envie de se survivre le remplit tout entier; et ce qui prouve qu'il aspire à tous les genres de gloire, est l'affectation avec laquelle il place son titre de *membre de l'institut national* (il y fut nommé en décem. 1797), avant celui de général en chef. Il écrit mal et parle en public sans la moindre éloquence, quoiqu'il cause avec facilité et qu'il soit généralement instruit.

BUONAPARTE (*Joseph*), frère aîné du génér., député du dép. de Liamone au Cons. des 500 en sept. 1795. Il fut nommé, au mois d'août 1797, ambassadeur de la Rép. franç. près du St. Siége : il quitta cette ville à la suite de l'émeute qui coûta la vie au génér. Duphot et servit de prétexte à l'envahissement des Etats du Pape. (Voyez Duphot.) Nommé en 1799 au Corps-législ., il donna peu après sa démission.

BUONAPARTE (*le Chanoine*), cousin du génér. Il reçut, le 9 juill. 1796, un rescript du Grand-duc de Toscane qui l'autorisoit à revêtir l'habit équestre de l'ordre de St. Etienne, et le dispensoit de faire les preuves de noblesse requises en pareil cas.

BUONAPARTE (*Lucien*), frère cadet du génér. En mars 1797 il fut nommé député du dép. de Liamone au Cons. des 500. Pourvu d'audace et fort de la réputation de son frère, il essaya plusieurs fois de jouer un rôle, en se prononçant contre les Jacobins et contre ceux qui vouloient *continuer* la rév. Le peu d'influence qu'il avoit acquis, parut se perdre au moment où on apprit la défaite de Buonaparte devant Acre et sa retraite de Syrie. Mais lorsque ce général reparut en Europe, Lucien, qui depuis long-temps se concertoit avec Siéyès, fut élu présid. du Conseil des 500, et figura en cette qualité lors de la rév. des 9 et 10 nov. 1799 — *18 et 19 brum. an 8.* A l'instant où son frère courut des risques dans la salle du Conseil, à St. Cloud, il fit de vains efforts pour y maintenir le calme, et menacé ensuite lui-même par le parti opposé, il quitta la présidence, et sortit au milieu de grenadiers que lui envoya le Consul; il harangua alors les troupes qui environnoient ce dernier, leur apprit les dangers qu'il avoit courus, et reprit la présidence quand on eut purgé le Conseil des membres les plus turbulens. Lucien Buonaparte a de l'esprit, de l'audace, il parle avec facilité et paroît jouir de beaucoup de crédit près de son frère. Lors de la mise en activité de la constitution consulaire il devint ministre de l'intérieur.

BUONARROTI, littérateur florentin, descendant de Michel-Ange.

Comblé des bontés et des bienfaits du Grand-duc Léopoid, qui lui avoit donné l'ordre do St. Etienne, il adopta ies principes de la rév. franç. avec tant do fureur, que co prince se vit forcé, malgré l'amitié qu'il lui portoit, de l'exiler de Toscane. Il se réfugia aiors en Corse, y publia un journai intitulé: *L'ami de la liberté italienne*, suivit ensuite Salicetti en France, lors de ia convocation de l'Ass. Convent., et fut admis dans le club des Jacobins, où il se lia particulièrement avec Ricord, Laignoiot et Vadier (voyez ces noms). Renvoyé bientôt en Corse commo commiss., avec de pleins pouvoirs, il ne put empêcher l'insurrection qui s'y manifestoit contre la France, et fut trop heureux de se sauver de cette île après y avoir couru les pins grands périls. Ayant, en 1793, accepté une commission pareille à Lyon, où Chalier venoit d'être exécuté, (voyez ce nom) il fut sur le point d'éprouver le même sort, et ne dut la vie qu'à la victoire de l'armée conventionnelle qui ie délivra. Echappé deux fois au danger, il sollicita des emplois moins scabreux. Ricord et Robespierre jeune, en mission à Nice, l'employèrent d'abord dans le trib. milit. de l'armée d'Italie, et le nommèrent ensuite agent de la Rép. dans les pays conquis sur cette frontière. Après la chute de Robespierro, Buonarotti fut arrêté, transféré dans ies prisons de Paris ot ensuite amnistié. Rendu à la liberté, il so jeta dans une société composée de torroristes, la présida queique temps, et fut bientôt impliqué dans ia conjuration do Drouet et Babœuf (voyez ces noms). Loin do nier sa complicité avec ces scélérats, il en convint et fut envoyé devant la Haute-Cour Nationaio do Vendôme, qui le cond., le 28 mai 1797, à être exporté à la Guiane. Le caractère habituel de cet homme offre plutôt l'image d'un esprit exalté, que d'une tête bien organisée. Pendant son procès, l'envoyé do Tocano ini fit entendre que sa sentence ne seroit qu'un simple bannissement, s'il vouloit s'engager à retourner à Florenco; mais il répondit qu'il vouloit rester en France, pour jouir des *vestigia morientis libertatis*.

BURDELOT, mairo de Pontorson. En 1789 il fut nommé député du tiers-état du Baill. de Coutances aux Etats-Génér.

BURDON, chev. de St. Louis, commandt. en second ia gardo nat. de Mende. Il fut décrété d'accusation le 28 mars 1792 comme auteur des troubles du dép. de la Lozère, (voyez Saillant), et ensuite massacré à Versailles dans les 1ers. jours de sept.

BUREAU DE PUZY, offic. au

corps du Génie. En 1789 il fut député de la nobl. du Baill. d'Amont aux Etats-Génér.; mais comme il y avoit eu scission dans ce Baill., on y fit une double élection, et la députation dont se trouvoit Bureau, fut attaquée dans la chambre de la noblesse par trois autres gentilshommes. Il défendit ses droits avec beaucoup de calme et de modération; mais obligé de quitter la chambre de son ordre, il passa, avec ses deux collégues, à celle du tiers-état où on leur donna gain de cause; et après la formation de l'Ass. Nat. il la présida plusieurs fois. Il parut à la tribune le jour où l'Ass. agita la question du recrutement forcé, et il déduisit des raisons dont la sagesse et la force ne servirent pas peu à faire rejeter la proposition de décréter que tout citoyen seroit tenu à porter les armes. Il fut membre du comité milit. et chargé de plusieurs rapports. Il attribua, au mois de juill., les troubles survenus à Besançon au peu de confiance que le peuple avoit dans le parlement. Le 10 juin 1791, en proposant des mesures pour rétablir la tranquillité dans l'armée, il présenta un projet de décret tendant à exiger des officiers un nouveau serment de fidélité; l'officier devoit, en prêtant ce serment, se déclarer infame si jamais il y manquoit. Après la session il servit sous la Fayette, et fut dénoncé par Guadet, comme ayant proposé, de la part de ce général, au maréchal Luckner, de réunir les deux armées et de marcher ensemble sur Paris, pour venger les outrages faits au Roi dans la journée du 20 juin. L'Ass. décréta que Bureau de Puzy paroîtroit à la barre pour se justifier. Il y vint, remit sur le bureau un écrit du maréchal Luckner qui attestoit la fausseté de la dénonciation. On examina la correspondance et les plans des deux généraux, et Bureau de Puzy fut déclaré innocent. Il sortit de France avec la Fayette, et partagea sa captivité.

BUREAU DE PUZY (*Mlle.*), sœur du précéd. Au commencement de la rév. elle se mit à la tête de quelques domestiques, pour aller s'opposer aux entreprises des habitans d'Auxonne, en Bourgogne, qui vouloient piller un château où il n'y avoit qu'une femme déjà âgée et sa nièce. Mademoiselle de Puzy terrassa un de ces brigands avec une hache. La troupe, étonnée de cette fermeté de la part d'une femme, se dissipa; et quelques-uns de ceux qui étoient venus dans l'intention de brûler le château se réunirent même à elle pour le défendre.

BURIGNOT DE VARENNES, député de la nobl. de Châlons-sur-Saône aux Etats-Génér. de 1789.

Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

BURINCE (*Jean Baptiste Noël*), noble, dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 16 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BURKARD, capit. suisse. Convaincu d'avoir favorisé les Autrichiens, en les laissant passer sur le territoire suisse, lorsqu'ils attaquèrent la tête de pont d'Huningue, pendant l'hiver de 1796 à 97, il fut cond. le 27 fév. 1797 à perdre le grade d'off. et à être privé, comme sénateur, d'entrer au Grand-Conseil tout le temps de la guerre et deux ans après la paix.

BURKE (*Sir Edmund*), écrivain et membre célèbre du parti de l'opposition dans la chambre du parlement d'Angleterre. Il est regardé comme un des hommes les plus éloquens qui ayent figuré dans ce parti, qu'il abandonna au moment de la rév. franç. Il s'éleva même alors avec chaleur contre les principes de cette rév., et publia à ce sujet un ouvrage, dans lequel ce vieil orateur défendit la reine de France avec toute la chaleur d'un jeune chevalier. Cette production pleine de raisonnemens sages, d'idées fortes et profondes, se ressent au reste du ton enthousiaste et quelquefois déclamateur que donne l'habitude de la tribune.

BURLE (*de*), lieutenant-génér. de la Sénéch. de Forcalquier. En 1789 il fut député de la nobl. de cette Sénéch. aux Etats-Génér.

BURNEL, l'un des deux commiss. envoyés aux îles de France et de Bourbon. Ils ne purent remplir leur mission. (voyez Bacon).

BURNEQUEZ, curé de Mouthe, député du clergé du Baill. d'Aval en Franche-Comté aux Etats-Génér.

BURNET, prêtre, aumônier de garde nat. Il se présenta à la séance de l'Ass. Législat., le 21 janv. 1792, accompagné d'une femme et de 3 enfans. Il déclara que cette femme étoit une Angloise, et qu'il l'avoit épousée par une suite des lois de la nature. Il demanda 350 liv. qu'il avoit avancées pour les frais du culte; l'Ass. lui accorda les honneurs de la séance.

BURRY, sous-lieut. de la garde nat. de Versailles. Le soir du 5 oct. 1789 il força Mr. de la Tonlnière, commandt. de l'artill. bourgeoise, de fournir des munitions pour tirer sur les Gardes du corps, le menaçant, en cas de refus, de lui brûler la cervelle.

BUSCHEY DESNOËS, conseiller au Baill. de Bernay. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. d'Evreux aux Etats-Génér.

BUSLHRO, gendarme de Varennes. Il obtint (ainsi que plusieurs autres) une gratification en récompense du zèle qu'il montra lors de l'arrestation du Roi dans cette ville, en juin 1791.

BUSSELOT (*de*), chev. de Malthe. Il fut arrêté à Worms, en 1791, comme soupçonné d'avoir voulu assassiner le prince de Condé. On ne put trouver aucune preuve authentique de ce dessein.

BUSSY (MIGNOT *de*), capit. à la suite du régt. de Lorraine dragons. Il fut arrêté dans ses terres en Beaujolois, par la garde nat. de Mâcon, et conduit à Paris, comme chef d'une conspir. Ce qui donna lieu à cette accusation, fut la découverte qu'on fit chez lui de quelques uniformes, et du projet qu'il avoit conçu d'armer quelques personnes pour protéger les châteaux de la contrée, contre les brigands qui les incendioient. Il fut traduit devant le comité des recherches et élargi après trois mois de prison. Cet événement lui valut un accueil favorable du comte d'Artois, qui lui permit de lever un corps qui prit le nom de Dragons-chevaliers de la couronne, et avec lequel il servit jusqu'en 1795 sous les ordres du prince de Condé. Quelques torts qu'il eut envers ce prince le forcèrent de le quitter, et il passa à cette époque au service d'Autriche, à la tête d'un régt. de chasseurs à cheval, qu'il avoit de même formé l'année d'avant à l'armée de Condé.

BUSSY (*François-Louis*), noble et chev. de St. Louis, dom. à Angers, cond. à mort comme conspir., le 4 germ. an 2, par la comm. milit. séante à Angers.

BUTTAFOCO (*Mathieu de*), maréchal-de-camp, député de la nobl. de l'île de Corse aux Etats-Génér. de 1789. Il fut vivement inculpé par deux envoyés de Paoli, qui employèrent contre lui des expressions outrageantes. Il réclama inutilement contre cette injure, et fut accusé par Mirabeau d'avoir entretenu une correspondance, contenant de coupables projets. On alla aux éclaircissemens, et on ne trouva dans ces lettres qu'une improbation de quelques décrets relatifs à la constit. civile du clergé: cette dénonciation n'eut aucunes suites; et Buttafoco fut un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791 contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

BÜXHÖWDEN, *génér.*-major au service de Russie. Il se distingua dans beaucoup d'occasions pendant la campagne de 1794 contre les Polonois; l'Impératrice le nomma gouverneur de Varsovie, et lui fit plusieurs cadeaux, entre autres d'une terre en Livonie et d'une épée d'or garnie de diamans, avec cette devise: *pour la bravoure*. En décem. 1796 il fut élevé par l'Empereur au grade de génér.-lieutenant.

BUXTORF, bourguemaître de Bâle, qui complimenta Buonaparte

à son passage dans cette ville, le 24 nov. 1797.

BUZOT (*François-Nicolas-Léonard*), avocat à Evreux, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. de 1789, et du dép. de l'Eure à la Convent., en 1792. Né avec de l'esprit et beaucoup de finesse, il fut regardé comme un des premiers orateurs de la Convention, et joua un rôle distingué dans la faction de la Gironde. Pendant l'Ass. constituante, il parut assez souvent à la tribune. Le 20 juin 1789 il s'éleva vivement contre M. de Lally, qui demandoit que tout le monde ne pût pas s'armer et entrer indistinctement dans la garde bourgeoise. C'est lui qui, le 6 août, jeta le premier en avant la maxime que les *biens du clergé appartenoient à la nation*. Deux jours après il se prononça fortement contre un nouvel emprunt que sollicitoit Mr. Necker. Il s'opposa à la création de la loi martiale, qu'il regardoit, dit-il, *comme attentatoire à la liberté du bon peuple*. Il resta fidelle aux Jacobins lorsque cette société se divisa et forma celle des Feuillans. Il fut membre du comité des recherches; et pendant la Législature il siégea dans le trib. crim. de Paris. Dans une des premières séances de la Conv., il s'opposa à ce qu'on entendît Marat, qui vouloit dénoncer des membres de l'assemblée, qu'il prétendoit avoir reçu de l'argent de la liste civile, pour faire rendre des décrets favorables au Roi. Buzot dit que le dénonciateur étoit *d'accord avec Louis XVI et les Prussiens*, pour porter le désordre par-tout, et que rien ne pouvoit faire plus de tort à la Conv. que de s'occuper d'un *être tel que Marat*. Il proposa le 8 oct. que chaque dép. envoyât, pour la garde de la Conv., autant de fois 4 hommes qu'il avoit fourni de députés: ce projet, fut ajourné. Il avoit pour but d'affranchir la Convent. de l'influence de Paris, où commençoit à dominer la *Montagne*, et le discours que Buzot prononça dans cette occasion est regardé comme le morceau le plus éloquent qu'il ait écrit. Le 22 oct., en demandant qu'on établît des distinctions entre les différentes classes d'émigrés, il fit adopter l'article qui les bannissoit à perpétuité, et condamnoit à mort ceux qui rentreroient en France. Il fit décréter de même la peine de mort contre quiconque proposeroit de rétablir la royauté; et il demanda, comme mesure de sureté-génér., que le duc d'Orléans et ses fils allassent porter hors de France le *malheur d'être nés près du trône*, d'en avoir connu les maximes et reçu les exemples. Lors du procès de Louis XVI il vota pour la mort de ce prince, avec sursis à l'exécution,

et il fut même un de ceux qui le sollicitèrent le plus vivement. Quelque temps après il demanda que tous les députés dont la fortune s'étoit accrue, fussent tenus de déclarer, dans le délai d'un mois, par quels moyens ils s'étoient enrichis, sous peine de 10 ans de fers et de confiscation. Dénoncé, avec les autres *Brissotins* ou *Girondins* par la commune de Paris, il ne fut point compris dans les décrets d'arrestation lancés dans les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin 1793; mais il fut mis hors de la loi le 28 juill. comme opposant à ces journées. Il s'échappa alors de Paris, se sauva à Evreux, et contribua à soulever le Calvados contre la Convent; mais ce mouvement n'ayant pas eu le succès qu'on s'en étoit promis, il s'embarqua à Quimper pour se rendre à Bordeaux. Il se sauva de cette ville, où de nouveaux dangers le menaçoient, et fut trouvé mort dans un champ avec Pétion, à demi dévoré par les animaux. Il étoit né à Evreux le 1er. mars 1760. Il avoit été un des chefs les plus actifs des Girondins, et un de ceux contre lesquels le parti de la *Montagne* étoit le plus animé. Pour le rendre odieux au peuple on l'avoit surnommé le *roi Buzot*, dans ce temps où les poissardes, lorsqu'elles fouettoient leurs enfans, les appeloient *petis aristocrates*. Madame Rolland en fait un grand éloge dans ses mémoires: il étoit de *sa cour* et un des flatteurs de son mari.

BYLAND (*le Comte de*), génér. hollandois. Il commandoit dans Bréda en 1792, et rendit cette place aux François malgré la garnison, qui vouloit la défendre. En conséquence de cette conduite il fut cité devant un cons. de guerre, qui le condamna à être dépouillé de tous ses honneurs militaires, en présence de la garnison même qu'il avoit commandée, à avoir un coutelas passé sur la tête par la main du bourreau et à une détention perpétuelle dans la forteresse de Loeverstein. Dix-sept autres officiers qui avoient participé à cette reddition furent cond. à 13 mois et demi de prison. Tous les frais de la procédure durent être payés par les coupables; le comte de Byland donna pour sa part 40,000 florins de Hollande. Il sortit de sa prison lorsque les François conquirent son pays.

BYZEWSKY, génér. polonois. En 1792 il servit contre les Russes sous les ordres de Zabiello. Lors du soulèvement qui éclata dans Varsovie contre ces mêmes Russes, en avril 1794, le roi l'envoya pour escorter M. d'Igeiström et l'engager à sortir de Varsovie. Il fit tous ses efforts pour contenir le peuple, mais il ne put l'empê-

cher de massacrer le jeune Igelström. Au moment où la guerre recommença contre la Russie et la Prusse, il fut employé en Lithuanie sous le prince de Würtenberg.

C.

CAB

CABANIS, médecin. Il fut l'ami et le médecin de Mirabeau, et le soigna jusqu'à ses derniers momens. Quand un médecin traite son ami, lui dit Mirabeau, il devroit lui épargner ces longues angoises et lui donner de l'opium. En mars 1793 Cabanis occupa une place de juré au trib. révol. de Paris. Nommé membre du Cons. des 500, en mars 1798, par le dép. de la Seine, il se déclara fortement en faveur de la rév. opérée le 19 brum. an 8 (10 nov. 1799), par Buonaparte, il voua à *l'exécration* les mesures révol., le *maximum*, les réquisitions, etc.; et ce fut lui qui, à la séance du soir, proposa le décret par lequel on exclut du corps-législat. les députés qui s'étoient opposés à ce mouvement. Il fut en conséquence nommé membre de la commission intermédiaire; et quelques jours après il prononça un assez long discours, dans lequel il fit à-la-fois l'apologie de la république et du modérantisme, voulant qu'on réprouvât également le terrorisme et la monarchie. Lors de la mise en activité de la nouvelle constit., il prit séance au Sénat-conservateur.

CAC

CABAROT (*Antoine*), député-suppléant du dép. de Lot et Garonne à la Conv. Il n'y entra qu'après le procès de Louis XVI, et devenu membre du Cons. des Anciens il en sortit en mai 1797.

CACAULT, chargé d'affaires de la Rép. franç. à Gênes au commencement de 1796. Il fut envoyé à Rome, pour entamer des négociations de paix avec le Pape, en nov. de la même année. Devenu ministre près de la cour de Toscane, il fut rappelé en déc. 1797. En mars 1798 le dép. de la Loire-Infér. le nomma au Cons. des 500, et il passa en déc. 1799 au Corps-législat.

CACHET (*de*), chargé d'affaires de l'Emp. à Varsovie, en 1789. Il se rendit à la confédération de Grodno en mai 1793; et présenta au mois d'av. 1794, au Conseil permanent de Varsovie, une note pour s'inscrire en faux contre ceux des insurgens qui s'étoient vantés de l'appui de la cour de Vienne.

Lors de l'insurrection qui éclata le 14 du même mois, sa maison fut respectée. Il quitta Varsovie à la fin de juin.

CADET-GASSICOURT, présid. de la section du Montblanc. Il fut cond. à mort pour avoir, lors de la révolte des sections contre la Conv. dans les journées des 12, 13 et 14 vendém. an 4 (3, 4 et 5 oct. 1795), donné ordre de fournir de la mitraille et des charrettées de bois pour barricader les rues. Il eut l'adresse de se soustraire au jugement. Il est auteur de plusieurs ouvrages médiocres: entre autres d'un voyage en Normandie, mêlé de prose et de vers.

CADROY (*Paul*), député du dép. des Landes à la Conv. Nat. Dans le procès de Louis XVI, il déclara ne pouvoir être juge, et vota, comme législat., pour la détention de ce prince. Il demanda, le 28 oct. 1794, qu'aucune société ne pût prendre une dénomination particulière et avoir le pas sur une autre, et qu'en conséquence la maison des Jacobins fût convertie en un atelier d'armes. Après le *9 thermidor*, il avoit été un des premiers à demander que les travaux législatifs fussent repris sur de nouvelles bases; mais les comités s'empressèrent de l'éloigner de la tribune, en l'envoyant en mission à Marseille: alors il sollicita un décret pour rendre plus de liberté au commerce, et insista afin que les comités s'occupassent de réprimer les Jacobins et les terroristes. Il les comprima lui-même dans le dép. des Bouches du Rhône, et rendit de grands services en tirant d'Afrique des blés pour approvisionner l'armée des Alpes et 9 départemens. Les répub. l'ont accusé d'avoir trop favorisé, à Marseille et à Lyon, les massacres des terroristes par les jeunes gens. Devenu membre du Cons. des 500, il combattit, le 23 mars 1796, un projet de décret contre les étrangers, projet qu'il représenta comme défavorable au commerce. Il fut cond. à la déportation par le Directoire le 18 fruct. an 5 (4 sept. 1797); mais il vint à bout de se soustraire au jugement. Il ne fut point rappelé par Buonaparte en déc. 1799.

CAFF, savoyard. Il fut cond. à mort par le sénat de Chambéry, se sauva en France et vint à la séance de l'Ass. Législat. le 9 fév. 1792, raconter qu'il n'avoit été persécuté que pour avoir professé les principes de la constit. française. Sans prendre de plus amples informations, Condorcet, présid. de l'Ass., lui accorda les honneurs de la séance. Chassé par ses camarades d'un bat. de volontaires, dont il avoit été nommé capit., il vint de nouveau se plaindre à

l'Ass., et lui demander un secours de 1000 liv. Il fut réintégré dans son emploi, mais il n'obtint pas la somme qu'il sollicitoit.

CAFFARELLI DU FALGA, offic. supérieur du génie au serv. de France. Il étoit employé à l'armée du Rhin, commandée par M. de Biron, en 1792. Lorsque les commiss. de l'Ass. vinrent apporter les décrets du 10 août, qui prononçoient la déchéance du Roi, seul de toute l'armée, il déclara devant la troupe assemblée qu'il ne les reconnoissoit pas, et refusa de s'y soumettre. Il fut destitué, mais étant resté en France, il fut reintégré par la suite, et servit avec succès en 1795. Après la rév. opérée par Buonaparte en *brum. an 8* (nov. 1799), il fut employé comme adjudant-général dans l'état-major de l'armée de l'intérieur.

CAFFIN, génér. de div. au serv. de la Rép. Il fut employé en 1796 dans l'armée des Côtes de l'Océan contre les royalistes. C'est lui qui donna des ordres au génér. Ménage pour l'arrestation de Stofflet. Il avoit été blessé en défendant Chollet contre les Vendéens.

CAGLIOSTRO (*Joseph* BALSA *Comte de*). Il naquit à Médine selon les uns, à Malthe selon les autres, en 1748 ou 49. Il fut élevé à Médine chez le mufhti Salahaym, sous le nom d'Acharat; et eut pour gouverneur un certain Althotas, qui s'est trouvé par la suite chev. de Malthe, et que quelques personnes ont cru être son père. Il voyagea en Asie, en Afrique et en Europe sous les noms de comte Hanat, comte Fénix, marq. d'Anna et enfin du comte Cagliostro: tout le monde connoît les folies et les escroqueries qu'il a faites sous ce dernier nom. Il fut arrêté à Rome sur la fin de l'année 1789, comme chef d'une loge d'Illuminés. Il avoit été dénoncé par sa propre femme. Il fut enfermé au château St. Ange, et sa dénonciatrice mise au couvent de St. Apolline. On prétend que dans la recherche qu'on fit de ses papiers, on trouva une prophétie qui portoit que Pie VI seroit le dernier Pape, et qu'après lui l'Eglise seroit dépouillée de ses Etats. Il mourut en 1795 dans la forteresse de St. Léon, où il avoit été transféré.

GAHIER DE GERVILLE, avocat. Il étoit en nov. 1789 procureur-syndic adjoint de la municip. de Paris. Il fut envoyé par le Roi à Nancy, pour prendre des informations sur les troubles arrivés dans cette ville en sept. 1790. Il en attribua la cause à l'aristocratie des offic. des régts. qui s'étoient insurgés; il fit mettre en liberté les factieux renfermés par ordre de la municip., rétablit les clubs qu'elle avoit fermés, et sur son

rapport l'Ass. arrêta les poursuites commencées contre les auteurs de cette révolte. Protégé par le parti révol., il fut présenté au Roi, le 27 nov. 1791, en qualité de minis. de l'intérieur. S. M. lui dit: „*Vous prenez là, monsieur, une „tâche bien difficile!* — *Sire*, ré„pondit-il, *il n'est rien d'impossi„ble à un minis. populaire, au„près d'un Roi patriote.*„ Le 18 fév. 1792 il fit un rapport à l'Ass. sur les troubles de la France, dont il voulut montrer les causes dans l'intolérance et le fanatisme d'opinion. Il conclut par demander l'anéantissement des clubs. Devenu odieux aux Jacobins et poursuivi par eux, il fut obligé de quitter le ministère.

CAIGNY, député du dép. de l'Escaut au Cons. des 500, en mars 1797.

CAILHASON, présid. du dép. de Haute-Garonne, et député de ce dép. à la Législat. en 1791. Le 30 av. 1792 il fit décréter une nouvelle émission de 300 millions d'assignats.

CAILLARD (*Antoine*), chargé d'affaires de France à la Haye en 1792. Le 25 av. il fut envoyé comme minis. à Ratisbonne. Il prévint en sept. l'invitation qui devoit lui être faite de se retirer de cette ville. Il fut ensuite minis. ppl. de la Rép. à Berlin: il s'y conduisit avec beaucoup de modération, et y fut regretté, lorsque Siéyès le remplaça à la fin de 1798. Après la rév. opérée en nov. 1799 — *brum. an 8*, par Buonaparte, son neveu fut nommé, avec Bignon, secrétaire d'ambassade, sous Beurnonville, près de la même cour.

CAILLAUD, l'un des chefs de la Vendée. Il se soumit à la Rép. par une déclaration du 17 fév. 1795. La paix entre les royalistes et les répub. ayant été rompue, il reprit les armes, et fut tué le 21 fév. 1796. Il commandoit alors une div. de l'armée de Charette.

CAILLE, procur.-syndic du dép. du Calvados. Il se prononça fortement pour le parti *Girondin* ou fédéraliste persécuté par la *Montagne*. Le 6 juil. 1793 il harangua le peuple de Caen en faveur des députés proscrits dans les journées de 31 mai, 1er. et 2 juin, et détermina quelques jeunes gens à se joindre à l'armée qui se formoit à Evreux, sous les ordres de Wimpfen, pour marcher ensuite sur Paris. Cette armée fut dissipée, mais Caille échappa aux proscriptions.

CAILLEMER, juge à la Haute Cour Nat. d'Orléans en 1792, président de l'administration centrale du département de la Manche. Il fut nommé par ce département, en mars 1799, membre du Con-

seil des Anciens, et passa en déc. au Tribunat.

CAILLÈRES DE L'ÉTANG, ancien avocat au parlem. de Paris, âgé de 66 ans. C'est lui qui donna l'idée d'un bat. de vieillards, dont le plus jeune devoit être au-dessus de 60 ans. Il présenta à l'Ass. Législat., le 10 juil. 1792, une pétition pour demander la réinstallation de Péthion, de Manuel, la cassation du dép. de Paris et un décret d'accusation contre la Fayette. Cette pétition étoit dressée au nom de 4 sections, du bat. des vétérans et de 40 mille citoyens travaillant aux bâtimens. Ce vieillard sanguinaire fut un des jurés du trib. révol. du 10 août 1792.

CAILLEUX (*Michel-François*), rubannier à Paris, administrateur de police, et surnommé VERROUX pour avoir fait garnir de ferremens les portes des prisons du Luxembourg, trois jours avant d'y être enfermé lui-même. C'est lui qui, lorsque Louis XVI fut enfermé au Temple, fit construire devant ce bâtiment un mur très-élevé, de peur qu'on ne pût communiquer avec ce prince. Il fut arrêté au moment de la chute de Robespierre, et ensuite relâché, mais étant demeuré constamment attaché aux Terroristes, il fut cond. à mort le 3e. jour complémentaire de l'an 4, comme complice de la conspir. du camp de Grenelle. Il étoit âgé de 35 ans. Lorsqu'il passa, en allant au supplice, devant sa maison sur le boulevard Montmartre, son fils, âgé de 12 à 13 ans, jouoit avec ses camarades, et accourut avec eux pour voir son père sur la fatale charrette.

CAILLON, présid. de l'administration du dép. des Ardennes, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1799.

CAILLY, membre de la municip. qui se forma à Paris le 10 août 1792, pour diriger l'insurrection de cette journée, et faire prononcer la déchéance de Louis XVI. Devenu administrateur du comité de Salut-public de la Commune, Cailly fut un des auteurs des massacres de sept. Voici la phrase *non équivoque* qui terminoit une lettre écrite, 2 jours avant les massacres, par ce comité, à toutes les municip. de France: *Nous marcherons à l'ennemi,* MAIS NOUS NE LAISSERONS PAS DERRIÈRE NOUS *ces brigands, pour égorger nos femmes et nos enfans.* Il devint ensuite commiss. près les trib. du Calvados, et fut nommé en 1798 député de ce dép. au Cons. des Anciens.

CAIRON (*Marq. de*), député de la nobl. du Baill. de Caux aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

CALÈS (*Jean-Marie*), avocat, député de la Haute-Garonne à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat. Il y vota la mort de Louis XVI, en témoignant son regret de ne pouvoir comprendre tous les rois dans cette sentence. Il fut successivement commiss. dans les dép. des Ardennes et de la Côte d'Or, et membre du comité de Sureté-génér. Il passa ensuite au Conseil des 500, et en sortit en 1798.

CALÈS, officier de la marine angloise. Il fut chargé, de concert avec M. Glore, d'incendier le port de Toulon, en janv. 1795, lorsque les Anglois abandonnèrent cette ville, dont ils avoient pris possession *au nom de Louis XVII.*

CALMON, homme de loi à Carluces, membre du directoire du dép. du Lot. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

CALON, officier de l'état-major de l'armée. Il fut nommé en sept. 1791 député du dép. de l'Oise à la Législat. et en sept. 1792 à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il fit hommage de sa croix de St. Louis, le 22 août 1792, en faveur des veuves et des orphelins des citoyens morts dans la journée du 10 du même mois, et fut, en 1794, membre du comité militaire.

CALONNE (*Charles-Alexandre de*). Il fut successivement procur. génér. du parlem. de Douay, intendant de Metz, de Flandre, enfin contrôleur-génér. des finances, grand-trésorier, commandeur de l'ordre du St. Esprit et ministre d'Etat. Il fut fait contrôleur des finances après la première retraite de Mr. Necker, et ce fut pendant son ministère que le Roi convoqua les Notables. Il accusa devant eux son prédécesseur d'être la cause du *déficit*, par son système désastreux des emprunts et de la guerre *sans taxe*. Ses ennemis de leur côté rejetèrent le désordre des finances sur sa prodigalité personnelle et sur sa facilité à se prêter aux dépenses de plusieurs personnes de la famille royale. Le Roi lui retira sa confiance en 1788, lui ôta le cordon de ses ordres et l'exila en Lorraine. Il se présenta avec son frère, aux ass. du Bailliage de Bailleul en Flandre. Ils y furent mal reçus et obligés de se retirer dans les Pays-Bas. Il rentra momentanément en France, en ressortit en 1790 et se retira en Angleterre. En 1791 les frères de Louis XVI l'appelèrent auprès d'eux à Coblentz, et il administra quelque temps leurs finances, sinon avec économie, du moins avec probité, puisque deux ans après il n'avoit pas de quoi soutenir son fils, qui servit comme simple fantassin dans les corps nobles de l'armée de Condé. Mr. de Calonne a publié

publié quelques ouvrages politiques, écrits avec le charme de style qui lui est propre. Le ton modéré qui y règne, la bonne foi avec laquelle il y discute le gouvernement qui convient le mieux à la France et les ressources immenses qui restent à cet état, ont fourni matière à de nouvelles attaques de la part des ennemis qu'il a parmi les royalistes.

CALONNE (*l'abbé de*) frère du précéd. Il eut assez de crédit pendant le ministère de son frère, et il suivit son sort au moment de la rév. Réfugié en Angleterre, il y publia un journal politique sous le nom de COURRIER DE LONDRES.

CALONNE D'AVESNES, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de la Seine-Infér., mais son élection fut cassée par suite de la journée du *18 fruct. an 5* (4 sept. 1797).

CALQUET (*de*) gouverneur de l'île Bourbon. Il envoya sa démission à l'Ass. législat. le 4 nov. 1791, et fut remplacé momentanément par David, charpentier qui se trouvoit avoir acquis beaucoup d'influence dans cette colonie depuis la révolution.

CALVET, député du dép. de l'Arriège à la Législat. en 1791. Il s'opposa vivement, le 26 av. 1792, à ce que l'on accordât à Dumouriez, alors minis. des affaires étrangères, 6 millions pour des dépenses secrètes. Il étoit membre du comité de surveillance, et il fut mis trois jours à l'Abbaye pour avoir traité de *canaille* les dénonciateurs de la nouvelle garde du Roi, et comparé le temps où il vivoit aux règnes de Tibère et de Néron. Il fut un des députés insultés par la populace en sortant de la salle, le 8 août, pour ne s'être pas déclaré contre la Fayette. Il siégeoit du côté droit; c. a. d. parmi les modérés.

CAMBACÉRÈS, (*Jean-Jacques-Regis*) conseiller au parlem. de Toulouse, député du dép. de l'Hérault à la Conv. Pendant toute la session il travailla beaucoup dans les comités et s'occupa particulièrement des lois civiles et de la partie administrative. Le 12 déc. 1792 il fut nommé commiss. de la Conv. pour aller demander au Roi quels étoient les conseils qu'il vouloit choisir, et lors du jugement de ce prince, il vota sa détention provisoire, et sa mort en cas d'invasion. Le 30 oct. 1793 il fit décréter que les enfans naturels seroient admis à la succession de leurs pères et mères comme les enfans légitimes. Le 21 av. 1794 il fut nommé membre de la commiss. chargée de rédiger le code des lois : entièrement livré à ce genre de travail, il ne prit aucune part active dans les querelles des différentes factions, et ne figura point

dans les scènes sanglantes qui agitèrent la Conv. En discutant, le 11 août, la question relative à l'organisation des comités, il insista pour qu'il ne fût attribué à aucun le droit de disposer de la liberté des représentans. Lorsque, le 10 nov., on mit en liberté les 73 députés mis en arrestation par ordre de la *Montagne*, Cambacérès demanda une amnistie pour tous les faits qui ne seroient point réputés délits par le code pénal. Il fut secrétaire du Cons. des 500 à sa formation, et eut plusieurs voix pour être Directeur. En oct. 1796 il fut élu membre de la commiss. chargée d'examiner le traité avec le roi de Naples. Il sortit du Conseil en mai 1797; obtint le ministère de la justice, en juill. 1799, et le conserva lors de la rév. opérée par Buonaparte en nov. (brum. an 8); on le mit même à cette époque sur les rangs pour remplir une des places de second Consul, et il y fut en effet nommé dans le courant de décembre.

CAMBE, adminis. du dép. de l'Aveyron, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1799. Il passa à la fin de l'année au Tribunat.

CAMBERT, (ou CAMBOIRE) député du dép. de la Dordogne à la Conv. Nat. Il y vota la mort de Louis XVI, et étant sorti du corps législ. à la fin de la session, il fut employé comme commiss. du Directoire.

CAMBON, officier municipal à Montpellier, député du dép. de l'Hérault à la Législat. Il étoit protestant; il embrassa le parti révol., s'occupa beaucoup de finances, (objet sur lequel il étoit, dit-on, de la plus profonde ignorance) fut l'organisateur principal de la banqueroute et notamment l'inventeur de ce *grand livre*, sur lequel on inscrivit les créanciers de l'Etat et qui les réduisit tous à la misère. Il seconda Basire le 9 fév. 1792, et obtint que les biens des émigrés seroient mis sous la main de la nation. Il fit, le 30 av., créer pour trente millions de nouveaux assignats, et réduire, le 1er. juin, le traitement des ministres à 30 mille livres. Il demanda le 24 juil. que les statues des *tyrans* que l'on voyoit encore dans la capitale fussent converties en canons. Le 13 août il fit décréter que les ecclésiastiques, religieux et religieuses de congrégations séculières, qui n'avoient point prêté le serment, seroient privés de traitement. Il obtint le 16 que le comité de législation proposeroit un mode sur la vente des diamans et bijoux de la couronne. C'est lui qui fit décréter que tous les prêtres insermentés seroient déportés: il vouloit qu'on les conduisît à la Guiane, et qu'on les condamnât à travailler. Il fut le dernier des présid. de l'Ass. législat., dont

il prononça la clôture le 20 sept. 1792. Pendant cette session il s'étoit montré assez attaché à la constitution monarchique de 1791, et on le vit même, le 10 août 1792, s'occuper de la sûreté et de la dignité du Roi, lorsque ce prince fut amené dans la salle ; mais devenu membre de la Conv., il embrassa le parti jacobin et le servit avec fureur. Il fit décréter le 30 sept. que tout dépositaire de biens où effets appartenans à des émigrés, seroit tenu de les remettre à la nation, sous peine de mort. Il vota, le 16 janv. 1793, la mort de Louis XVI. Le 6 av. il fut nommé membre du comité de Salut-public. Il proposa le 20 mai *un emprunt forcé* d'un milliard. C'est sur sa motion que l'Ass. rendit, le 30 août, le décret qui ordonnoit l'arrestation de tous les étrangers qui habitoient alors la France ; il fut enfin un des inventeurs du *maximum*, des *réquisitions*, etc. etc. Cependant il ne tarda pas à devenir suspect à Robespierre : l'espèce de despotisme avec lequel il administroit les finances déplut au tyran, qui le comprit dans la grande proscription qu'il méditoit contre les membres des comités du gouvernement. Alors il unit sa cause à celle des autres Terroristes qu'on menaçoit, et devint un des auteurs du 9 *thermidor, an* 2 (27 juil. 1794), journée où ils renversèrent celui qui vouloit les perdre. Mais la paix ne pouvoit durer long-temps entre de pareils alliés. Dès le 22 oct., sous prétexte de donner des détails sur les intrigues secrètes de Robespierre, Cambon inculpa sérieusement Tallien et quelques autres membres, qu'il nomma *les grands agens de la terreur*. Ces derniers, n'eurent pas de peine à prouver que Cambon avoit été aussi un Terroriste forcené, et Tallien l'attaqua publiquement dans le courant de nov., au sujet des dépenses secrètes du comité de Salut-public : au lieu de se disculper, Cambon ne répondit que par des injures, et fournit bientôt à ses ennemis l'occasion de le perdre, en devenant un des moteurs de l'insurrection jacobine qui éclata le *12 germ. an* 3 (1er. av. 1795) contre la Convent. Décrété d'arrestation le 5 av., il se cacha dans le faubourg St. Antoine, et fut en conséquence cond. par contumace, le 18 du même mois, à la déportation. Il passa tout l'été, dans cet asile, et participa secrétement, à ce qu'il paroît, à la nouvelle insurrection terroriste des 1er, 3 et 4 prair. (20, 22 et 23 mai même année), qui coûta la vie au député Férand. Enfin il fut amnistié, se retira à Montpellier, devint membre de la municip. et fut ensuite employé comme commiss.

du Directoire dans son département.

CAMBOULAS, (*Simon*) marchand, député de l'Aveyron à la Conv. où il vota la mort du Roi. Le 5 mars 1793 il fit sur les colonies françoises un rapport à la suite duquel elles furent déclarées en état de guerre. Dans la séance du 31 mai, si fatale aux *Girondins*, il s'éleva contre le mouvement organisé dans Paris par les *Montagnards*; et le 6 juin il fit une vigoureuse sortie contre le comité révol. de la Commune de Paris, qu'il accusa de se permettre une infinité d'arrestations illégales: cependant il ne fut point compris dans les actes d'accusation ou d'arrestation lancés alors contre les ennemis de la *Montagne*. Il devint membre du Cons. des 500 et en sortit le 20 mai 1797.

CAMBRAY, (*Alexis-Aimé-Pierre*) génér. de brig. au service de la Rép. Il étoit filleul de Robespierre et servit toujours contre la Vendée. Il fut employé dans le dép. de la Manche en av. 1797, et sous prétexte de donner la chasse aux Chouans, il rassembla tous les Jacobins du pays et voulut à leur tête arrêter ce qu'il appeloit les voleurs, royalistes, émigrés, prêtres réfractaires, etc. Intimidé par la résistance de quelques autorités, il renonça à son projet.

CAMILLE DES MOULINS. (Voyez Desmoulins.)

CAMILLE JORDAN. (Voyez Jordan.)

CAMINET, négt. et adminis. du dép. de Rhône et Loire, député de ce dép. à la Législat., en 1791.

CAMP, imprimeur et écrivain allemand, demeurant à Brunswick. L'Ass. législ. lui accorda des lettres de citoyen franc., par décret du 26 août 1792.

CAMPAGNONI, patriote italien, membre du congrès Cispadan. A la séance du 21 janv. 1797, il demanda que le congrès discutât *les droits de l'homme et du citoyen*, comme indépendans de la constitution. Il devint ensuite membre du corps législat. Cisalpin.

CAMPMARTIN, (*Pierre*) apothicaire, député de l'Arriège à la Conv. Nat. où il y vota la mort du Roi. Dévenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

CAMPMAS, médecin. à Alby. En 1789 il fut député du tiers-état de Languedoc aux Etats-Génér., et en 1792 du dép. du Tarn à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Après la session il fut employé comme commiss. du Directoire.

CAMPO (*Marquis* DEL), ambass. d'Espagne à Londres. Il quitta ce poste pour se rendre à Paris en qualité d'envoyé, en janv. 1796. Le roi d'Angl. lui donna son por-

trait enrichi de diamans, comme un gage de son estime. Il eut sa première audience du Directoire le 30 mars. Il fut, au nom du Roi son maître, médiateur du traité de paix conclu à Paris entre le duc de Parme et la Rép., en nov. 1706.

CAMUS, (*Armand-Gaston*) avocat à Paris, chargé particulièrement de la défense des affaires contentieuses du clergé, député du tiers-état de Paris aux Etats-Génér. de 1789. Cet homme, mélange bizarre de philosophie, de dévotion et même de superstition, se montra un des persécuteurs les plus ardens du clergé, auquel il devoit toute sa fortune, et resta en même-temps attaché aux pratiques les plus minutieuses de la religion: cette inconséquence se fit remarquer dans ses discours à la tribune, ainsi que dans sa conduite. Le 4 août 1789, lors de la discussion sur la déclaration *des droits de l'homme*, il demanda qu'on y ajoutât le mot de *devoirs*. Il obtint dans la séance du 11 l'abolition des Annates qu'on payoit à la Cour de Rome. Lorsqu'on lut, le 30 nov., la réclamation du grand-maître de Malthe, sur la suppression des dixmes, Camus s'écria: *Pour répondre à cette lettre, je demande que tous les établissemens de l'ordre de Malthe en France soient supprimés.* Devenu membre du comité des finances, il engagea Mr. Necker à communiquer à ce comité le fameux *livre rouge*, sous la promesse du plus grand secret: il manqua ouvertement à sa parole, et le fit imprimer sans la participation de l'Ass. (Ce livre, ainsi nommé parce qu'il étoit relié en maroquin rouge, et dont le parti popul. a tant parlé, contenoit la liste des pensions faites par le Roi, notamment à plusieurs de ceux qui ont aidé à le renverser du trône.) Il fut ensuite nommé archiviste de l'Ass. Nat. Lors de la discussion sur les dettes du comte d'Artois, en juil. 1790, il demanda pourquoi on payoit les dettes d'un *particulier?* Ce mot fut vivement applaudi. Il mit en question quelques jours après si les ordres de Malthe, de St. Lazare, du St. Esprit et autres, pouvoient exister dans la constitution, et pressa l'Ass. de s'occuper de cet objet. Le 13 août il fit réduire le traitement des princes, frères du Roi, à un million, et insista sur la suppression de leur maison militaire. Il présenta le 18 sept. trois pièces de monnoie fabriquées avec du métal de cloche. En décem. il prononça un discours très-séditieux, dans lequel il proposa de contraindre le Roi à sanctionner le décret de la constitution civile du clergé; et on le vit quelque temps après traiter *d'impie* et *d'abominable* une

proclamation lue par Mirabeau, vu qu'elle insultoit les membres du haut-clergé qui avoient refusé de prêter serment à cette même constitution. Il saisit l'occasion du départ des tantes du Louis XVI, pour demander encore la diminution de la liste civile : sa motion fut rejetée. Il fit le 30 juil. un nouveau rapport sur les ordres de chevalerie, et demanda la suppression de tous ceux où on ne pouvoit entrer qu'en faisant des preuves : il eut soin de glisser dans son discours beaucoup d'injures contre la noblesse. Nommé à la Conv. par le dép. de la Haute-Loire, il fit rendre un décret, le 22 oct. 1792, pour ordonner la vente du mobilier des émigrés et des maisons religieuses. Dans le courant de décem. il demanda que Louis XVI fût déclaré coupable et ennemi de la nation. Se trouvant employé, en qualité de commiss., à l'armée de Dumouriez, lors du jugement de ce prince, il écrivit à la Conv. pour lui mander qu'il votoit la mort du *tyran*. Le 30 mars 1793 il annonça un complot dans les armées, assura que c'étoit le comité de Sureté-génér. qui le dirigeoit, et invita la Conv. à mander Dumouriez à la barre, et à envoyer à son armée le minis. de la guerre Beurnonville, avec 5 commiss. revêtus de pouvoirs étendus. Dumouriez le fit arrêter le 5 av., avec ce même minis. et ces mêmes commiss., qu'il livra aux Autrichiens. Ils furent détenus successivement à Mastricht, Coblence, Spielberg, Kœniggratz et Olmutz. On les échangea à Bâle, le 25 décem. 1795 contre Mde. Royale, fille de Louis XVI. Pendant sa détention en Autriche, Camus avoit été réélu archiviste de la Rép. Il entra dans la salle du Cons. des 500 le 1er. janv. 1796, fut porté en triomphe jusqu'au bureau du présid., et prononça un discours pour peindre son émotion et sa reconnoissance. „*Notre „seule consolation*, dit-il, *a été la „gloire dont vous vous couvriez; „l'univers en est plein, et malgré „l'épaisseur de nos cachots le bruit „en est parvenu jusqu'à nous.„* Le 26 il fut nommé présid. du Cons. et refusa peu après le ministère de la police. Il parla, le 19 fév., en faveur des rentiers; et plaida avec chaleur la cause des prêtres insermentés, le 1er. mai. Il fut un des 7 membres chargés d'examiner les pièces relatives à la conspiration de Drouet et Babœuf. (Voyez ces noms). On le nomma, le 20 août, membre de la commission des dépenses; le 26 il présenta un projet de résolution portant amnistie générale, projet qui fut vainement combattu par le parti modéré, et qui revomit dans la société un grand nombre de Terroristes. Il sortit du

Cons. en mai 1797. Lorsqne Buonaparte offrit sa nouveile constitution à l'acceptation du peuple, en décem. 1799. Camus s'inscrivit sur la colonne des *non*: (Des registres à double colonne furent ouverts aux citoyens pendant plusieurs jours, et c'étoit là que l'on venc t inscrire, par *oui* ou par *non*, son refus ou son acceptation) Il conserva néanmoins la place d'archiviste national, et donna quelque temps après son adhésion. Cette farce aussi plate que grossière ne fit que jeter sur lui un nouveau ridicule.

CAMUS DE LA GUIBOURGÈRE (*Louis-Jean-Népomucène-François-Marie*) âgé de 46 ans, né à Rennes, dom. à Paris, cons. de grand-chambre au parlem. de Paris, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre la liberté du peuple, en prenant, en 1789, des arrêtés contre tout ce que faisoit la représentation nat.

CAMUSAT DE BELOMBRE, négt. à Troyes, dépnté du tiers-état du Baill. de cette-ville aux Etats-Génér. 1789. Ce fut lui qui après la rupture des conférences des trois ordres, proposa le premier de prendre des moyens de rigueur, dont le Chapelier avoit donné l'idée, afin d'amener le clergé et la noblesse à une réunion.

CANCLAUX, génér. répub. Il fut nommé par le Roi; en av. 1791, maréchal de camp employé près la treizième divis. de l'armée. Il servit en 1793 contre la Vendée, défendit Nantes, battit souvent les Vendéens, fut battu par eux, et se vit enfin destituer le 8 oct. 1793. Il fut ensuite employé de nouveau dans la Vendée, conclut la paix momentanée qui exista au commencement de 1795 entre les royalistes et les répub.; et après la rév. opérée en nov. 1799 (brum. an 8), par Buonaparte, on lui confia le commandement de la 14e. div. milit., dont le chef-lieu étoit à Caen.

CANDEILLE, actrice des Italiens. Elle fut une des femmes qui représentèrent la *déesse de la raison*, lors des fêtes ou orgies, inventées et dirigées par Chaumette.

CANTO D'IRLES. Voyez Irles.

CANUEL, génér. répub. employé contre la Vendée. Il s'y distingua par sa férocité: à Vannes il s'amusa à faire passer son cheval sur les corps de malheureux qui venoient d'être fusillés. C'est lui qui pacifia ensuite la Touraine et le Berri où il s'éleva quelques insurrections en 1796.

CAPBLAT, député du dép. de l'Aveyron au Cons. des 500 en mars 1797. Sa nomination fut déclarée nulle, par suite de la journée du *18 fructidor an 5* (4 sept. 1797.)

CAPELLEN (*le baron de*), Hol-

landois. Il fut entendu dans l'affaire de M. de Favras et témoigna que cet officier lui avoit fait part d'un projet de rassemblemens en Hollande, et que persistant dans ce dessein, malgré les avis qu'il lui avoit donnés, il avoit sollicité de lui des lettres de recommandation, qui lui avoient toujours été refusées. Il fut membre de la députation des patriotes bataves qui présentèrent une pétition à la Conv., le 6 fév. 1793, contre le gouvernement de leur pays.

CAPPIN, homme de loi à Vic-Fezensac, député du dép. du Gers à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota pour la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix.

CAPRARA, génér. autrich. Sur la demande du Pape et avec la permission de l'Emp., il passa au service de S. S., et devint command. génér. de son armée en nov. 1792.

CARADEUC-RAOUL (*An. J.*) de LA CHALOTAIS, âgé de 65 ans, procur. génér. du parlem. de Rennes, cond. à mort le 28 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conjur. dans les prisons du Luxembourg.

CARAMAN (RIQUET *Marquis de*) lieut. génér. command. en Provence. Chargé en 1789 de maintenir l'ordre dans son gouvernement et notamment à Marseille, il se vit contraint de borner ses efforts à tâcher de diriger les mouvemens du peuple qu'il n'eut pas la force de contenir.

CARANT, procur.-sindic. du district de la Marche, député du dép. des Vosges à la Législat., en 1791.

CARBELOT (*Claude-Joseph*), membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de la Haute-Marne.

CARBON (*P. L.*) âgé de 60 ans, né à Milhau, dép. de l'Aveyron, cons. au parlem. de Toulouse, cond. à mort le 18 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple, en prenant part à la coalition des parlem. et notamment aux arrêtés pris par le parlem. de Toulouse, les 25 et 27 sept. 1790.

CARBONNET (*Pierre*), noble, âgé de 66 ans, né à Toulouse, dép. de la Haute-Garonne, capit. au 41. régt. d'infant., chevalier de robe courte, fils de capitoul, cond. à mort le 18 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

CARBONNIER (*de*) officier supérieur d'artill. à l'armée de Condé, tué à l'affaire du 17 mai 1793, près de Rheinzabern.

CARBONNIÈRES (*J. C.*) âgé de 58 ans, né à Boussac, noble et chanoine, cond. à mort le 21 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une cons-

pir. dans les prisons du Luxembourg.

CARBONNIÈRES (*J. A.*), âgé de 57 ans, noble, maréchal de camp, cond. à mort le 21 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons du Luxembourg, où il étoit détenu.

CARCADO (*L.*) marquis et officier au régt. d'Armagnac, âgé de 38 ans, né à Molac, dép. du Morbihan, dom. à Paris, cond. à mort le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison des Carmes où il étoit détenu.

CARDINEAU, colon de St. Domingue. Il avoit affranchi deux enfans mâles, qu'il avoit eu d'une Négresse et les avoit fait élever avec soin. Ces monstres vinrent l'attaquer chez lui lors de la révolte des Nègres de cette île, le forcèrent de déclarer où étoit son argent et le massacrèrent.

CARDO, aventurier corse. En 1791 il se rendit à Coblentz près des frères de Louis XVI; quelque temps après il dénonça le Mis. de Jaucourt, membre du conseil des princes, et l'accusa de trahir les secrets qui lui étoient confiés. Au moment où un conseil de guerre s'assembla pour éclaircir cette affaire, Cardo disparut sous prétexte d'aller chercher des témoins et des lettres.

CARDONNEL (*Pierre-Salvi-Félix*) membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. du Tarn.

CARÈRE, fils d'un marchand de vin, fermier et ensuite présid. du dép. du Gers. En mars 1796 il fit prendre à ce dép. un arrêté par lequel on promettoit 100 liv. en argent à celui qui ameneroit dans les prisons un prêtre vivant.

CAREZ, imprimeur à Toul, membre du district de cette ville, et député du dép. de la Meurthe à l'Ass. Législat. Il se joignit à Chabot pour obtenir un décret d'accusation contre le duc de Brissac.

CARION, curé d'Issy-l'Evêque. Il assembla sa paroisse, le 6 oct. 1789, sous prétexte d'aviser aux moyens d'établir un grenier d'abondance pour les pauvres. Il fit la lecture d'un cahier, ayant pour titre : *Formation d'un comité et conseil d'administration de la ville et commune d'Issy l'Evêque.* C'étoit un code de lois, qui embrassoit tous les objets relatifs à la police. Le curé, le casque en tête et l'épée au côté, alloit chez les laboureurs, s'emparoit de leur grain et en fixoit le prix. Il ordonnoit et obéissoit, jugeoit et exécutoit, et faisoit toujours dresser un procès-verbal de ses extravagances. Il se permit même plusieurs actes de violence.

CARLE, bijoutier sur la place Dauphine à Paris. Il se distingua par son ardeur à embrasser les principes révolutionnaires. C'est lui qui souleva la jeunesse au renvoi du cardinal de Brienne, et fit brûler une effigie de ce ministre, revêtue d'habits pontificaux. Ce rassemblement fut le premier, et il semble qu'il ait servi dans la suite de modèle à tous les autres. Après le 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille, Carle donna, dans la grande salle du palais, un repas splendide en signe de réjouissance. Cette dépense, au-dessus de sa fortune, fit croire qu'il étoit soudoyé. Devenu commd. du bat. de la section d'Henri IV, il fit enlever l'inscription latine placée sur la grille qui environnoit la statue de ce prince, sous prétexte qu'elle donnoit lieu à des murmures parmi le peuple. Le 10 août 1792 il se rendit auprès du roi au moment où les Tuileries alloient être investies, et fit des dispositions pour défendre ce prince. La municipalité le manda aussitôt à sa barre; on l'accusa d'avoir donné l'ordre de tirer, si le château étoit attaqué; le peuple s'empara de lui, et deux gensdarmes qui étoient sous ses ordres l'assassinèrent; il fut ensuite achevé par le maçon Palloi qu'il croyoit son ami, on lui coupa la tête et on la promena au bout d'une pique.

CARLET, adminis. du dép. de l'Isère, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1799.

CARLETTI (*François-Xavier Comte de*) chev. de l'ordre toscan de St. Etienne. Il fut envoyé par le Grand-duc à Paris pour négocier la paix avec la Rép. franç. Le traité fut signé le 13 fév. 1795. Il demanda la permission d'aller voir au temple MADAME ROYALE, fille de Louis XVI, et sur ce seul motif, le Directoire refusa de traiter davantage avec lui. Il fut effectivement remplacé au mois de déc. 1795.

CARLIER. Voyez Lecarlier.

CARLOTTI (*le Marquis*), noble vénitien. Il se rendit, le 13 av. 1796, à Vérone pour signifier à Louis XVIII, que le sénat de Venise lui retiroit l'asile qu'il lui avoit donné jusqu'alors dans cette ville.

CARNEVILLE (*Comte de*). Il étoit maj. de dragons en France avant la révol., et il leva en 1793 une légion au serv. de l'Emp. Ce corps fit la guerre de la manière la plus distinguée. En 1795 il en leva un second au service du prince de Condé, et il l'incorpora dans le premier lorsque ce prince se retira en Russie, avec son armée.

CARNOT, l'aîné, (*Lazare-Nicolas-Marguerite*) Directeur de la Rép. franç. Il naquit à Nolay en Bourgogne, le 13 mai 1753, d'une

ancienne famille de bourgeoisie. Son père, qui étoit peu riche et qui vit encore, exerçoit la profession d'avocat. Placé de bonne heure dans le corps du Génie, il y acquit des connoissances assez étendues et s'adonna en même-temps à la littérature. Il publia des *Essais de mathématiques* qui le firent agréger à plusieurs sociétés savantes, un *Panégyrique du maréchal de Vauban* qui fut couronné à l'académie de Dijon, et des petits vers assez agréables, si on en croit ses amis. Il se trouvoit capit. du Génie au moment de la rév., et quoiqu'il dût en entier son éducation et son avancement au prince de Condé, il se jeta avec ardeur dans le parti démocratique. Nommé, en sept. 1791, député à la Législat., par le dép. du Pas-de-Calais, il s'y livra principalement à la partie milit.; fit rayer des règlemens le principe d'obéissance passive envers les officiers; proposa la fabrication de 300 mille piques pour armer les *sans-culottes*, et porta à l'armée de Luckner le décret qui prononçoit la déchéance de Louis XVI. Devenu membre de la Conv., il vota la mort de ce même prince, auquel il avoit prêté serment de fidélité en entrant au service; et il fut nommé ensuite membre de ce comité de Salut-Public, qui gouverna et commit tant de crimes sous Robespierre. C'est à cette époque que commença la grande influence de Carnot sur les opérations militaires. Maître de tous les plans déposés dans les bureaux depuis Louis XIV, il dirigea en partie les opérations des armées françoises, et se montra extrêmement jaloux de ce genre de gloire: on le vit même vouloir revendiquer le succès de la bataille de Maubeuge, gagnée par Jourdan, et où il se trouva comme commiss. de la Conv. On ne peut nier que les mémoires et instructions qu'il fournit au nom du comité de Salut-public, n'ayent contribué aux victoires des François; mais encore est-il vrai que Pichegru ne réussit à l'armée du Nord, qu'après avoir eu le courage de remplacer les plans routiniers de Carnot, par ceux que lui inspira son génie. Occupé particulièrement du militaire, Carnot participa cependant à toutes les mesures atroces que prirent alors les *Montagnards*; ses amis et lui-même ont cherché en vain à le justifier sous ce rapport: il n'est pour-ainsi-dire aucun de ces arrêtés, qui frappèrent à différentes époques les membres les plus modérés de la Conv. et qui couvrirent la France entière de misère et de sang, qui ne soient signés par lui; et il sembla l'avouer lui-même, lorsque prenant la défense de Barrère, Billaud, Collot et Vadier, il s'écria que

si ses collégues étoient coupables, il avoit partagé leurs crimes. La lettre qu'il écrivit, de concert avec Barrère et Billaud, le 16 nov. 1793, à Joseph Lebon, qui faisoit alors couler des flots de sang à Cambrai, Arras, etc., mérite sur-tout d'être citée: „Vous devez prendre, dans „votre énergie, toutes les mesu„res commandées par le salut de „la chose publique. Continuez vo„tre attitude révolutionnaire; l'am„nistie prononcée lors de la cons„titution captieuse, (celle de 1791) „est un crime qui ne peut en „couvrir d'autres; les forfaits ne „se rachettent point contre une „Rép., ils s'expient sous le glaive. „Faites acquitter à la trésorerie „les voyages des dénonciateurs; „ils ont bien mérité de la patrie. „Secouez sur les traîtres le flam„beau et le glaive; marchez tou„jours sur cette ligne révol. que „vous décrivez avec courage: le „comité applaudit à vos travaux. „Toutes ces mesures vous sont non„seulement permises, mais com„mandées par votre mission etc.„

Cependant cet homme dont Fréron lui même disoit, qu'il *réunissoit en lui seul l'esprit de Barrère, le cœur de Collot et la tête de Billaud*, loin d'être entraîné par la chute de ses collégues, fut accueilli par les *Termidoriens* et porté ensuite au Directoire. „La „nomination de Carnot, dit Prudhomme dans son HISTOIRE DES CRIMES, causa de l'épouvante; „comment oublier ce comité de „Salut-Public, dont il fut un des „membres marquans, ces mesures „atroces, ces créations de tribu„naux révol. et sur-tout cette „organisation de la commission „d'Orange qu'il signa?„

Après avoir eu quelque temps assez d'influence dans le Directoire, Carnot se laissa enlever par Barras le porte-feuille de la guerre, et devint de cet instant son ennemi secret. En 1797 un parti s'étant formé dans les Conseils contre les Directeurs, il essaya de s'en servir pour renverser son adversaire: ce parti, qui avoit un autre but, ne fut pas dupe de sa duplicité; mais il le fut lui-même de celle de Larévélierre, qui dirigé par Barras, parut un instant vouloir le seconder, et se jeta ensuite tout-à-coup du côté de ses ennemis, qui l'enveloppèrent alors dans la proscription du *18 fructidor an 5* (4 sept. 1797). Il évita la déportation à Cayenne, en se sauvant en Allemagne, où il publia un ouvrage explicatif de sa conduite. Dans ce pamflet, peu digne de sortir de la plume d'un littérateur, Carnot se montre aussi fort de raisons, quand il attaque ses complices, que foible quand il prétend se justifier lui-même: il finit au reste par protester qu'il

est *toujours l'ennemi irréconciliable des rois.* Cette phrase rappelle celle qu'il dit à quelques *Fructidoriens* qui le pressoient de se joindre à eux contre le Directoire: „J'ai voté la mort de Louis XVI, „voilà les gages que j'ai donnés à „la révolution ; quels sont les vô„tres?.... Vous aimeriez mieux, „sans doute, nous voir (les Direc„teurs) faire ce que fit Louis XVI, „qui se remit entre nos mains.„ Buonaparte le rappela en décem. 1799, et l'employa même dans les armées.

CARNOT-FEUILLENS, capit. au corps royal du Génie, et frère du précéd. Il fut nommé en sept. 1791 dépnté du Pas-de-Calais à la Législat., travailla sous l'aîné au comité milit., et fit quelques rapports au nom de ce comité. A la fin de la session il fut employé à l'armée de Flandre, et se trouva dans Valenciennes, lorsque cette ville fut assiégée en 1793. Ayant essayé, le 25 juin, de s'échapper déguisé en paysan, il donna dans un poste autrichien et fut fait prisonnier. Revenu en France il demeura assez constamment près de son frère.

CARON, jacobin d'Arras. Lorsque Joseph-Lebon établit dans cette ville le trib. révol. qui y fit couler tant de sang (voyez Lebon), il confia la place d'accusateur public à Caron, son beau-frère, qui digne émule de Fouquier-Thinville, montra moins d'esprit et d'adresse, mais autant de cruauté que lui. Il suffira pour le peindre de rapporter quelques-uns de ses discours. „Les aristocrates, dit-il „un jour au peuple dans un de „ses réquisitoires, les aristocrates „triomphent dès que la guillotine „se repose seulement deux jours; „il y aura demain en jugement „*tel* et *tel* que je connois et un que „je connois pas; à l'égard de ceux „que je connois, quand ils se dé„fendroient une journée entière, „ils ne peuvent éviter la guillo„tine..... Les maisons d'arrêts, „dit-il un autre jour, regorgent „de détenus; *il n'y a pas lieu à „les traduire au tribunal; venez „donc déposer contre eux, et vous „verrez que le trib. ira son train:* „il y en a sept qui paroîtront de„main; il n'en échappera pas un.„ On n'a point la satisfaction de trouver le nom de ce monstre, à côté de celui de Fouquier, dans le dictionnaire des guillotinés.

CARONDELET (*l'Abbé*), ancien prévôt du chapitre de Seclin, député du clergé du Baill. de Lille aux Etats-Génér. de 1789.

CARPENTIER (*Antoine François*), présid. du district d'Hazebrouck. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Nord à la Législat. et en sept. 1792 à la Conv., où il vota la mort de Louis

XVI. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en mai 1797.

CARPENTIER (*le*), voyez Lecarpentier.

CARRA (*Jean-Louis*), homme de loi, journaliste et député du dép. de Saône et Loire à la Conv., en sept. 1792. Dès le commencement des troubles, il se fit remarquer parmi les révolutionnaires les plus forcenés. Il déclara formellement la guerre à l'Emp. Léopold, à la tribune des Jacobins, le 29 déc. 1790, et annonça qu'il ne demandoit, pour soulever les peuples de l'Allemagne, que 50,000 hommes, 12 presses, des imprimeurs et du papier. Mirabeau s'éleva contre lui et le fit couvrir de huées. Dans la séance du 8 sept. 1792, il remit à l'Ass. Législat. une tabatière d'or, qu'il dit tenir du roi de Prusse, en récompense d'un ouvrage qu'il lui avoit dédié; il demanda que cet or, *qu'il méprisoit*, servît à combattre le souverain qui lui en avoit fait cadeau; et en finissant son discours, il déchira la signature de la lettre de Frédéric-Guillaume. Il venoit alors d'être nommé à la Conv. par deux dép. différens: il accepta dans celui de Saône et Loire. C'est lui qui avoit imaginé d'armer le peuple de piques. Toujours prêchant dans ses écrits le meurtre et le pillage, il s'étoit montré un des chefs de la révolte du 10 août 1792, et il se glorifia lui-même, dans son journal, d'avoir tracé le plan de cette journée. Lors du procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince; mais ayant déplu à Robespierre et à ses collégues, il se jeta dans le parti de la *Gironde*, et fut bientôt culbuté avec cette faction. Dénoncé successivement par Bentabolle, Marat, Couthon et Robespierre, il fut enfin décrété d'arrestation, avec les autres chefs des *Girondins*, le 31 mai 1793, et cond. à mort le 31 oct, même année. Il fut exécuté le lendemain: il étoit âgé de 50 ans, et né à Pont-de-Vesle en Dombes. Il avoit occupé la place de bibliothécaire national (en commun avec Champfort) sous le ministère de Roland. Ses ennemis l'accusèrent particulièrement d'avoir voulu appeler le duc d'Yorck sur le trône de France; accusation absurde, que la haine de parti pouvoit seule inspirer: Carra chérissoit trop l'anarchie, et s'étoit couvert de trop de crimes pour désirer le retour du gouvernement monarchique.

CARRÉ, colonel de la garde nat. de Clermont en Argonne. Il obtint, par décret du 18 août 1791, une gratification de 6,000 liv., en récompense du zèle qu'il avoit montré lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes.

CARRÈRE-LAGARIÈRE, député du dép. du Gers au Cons. des

500 en mars 1797. S'étant opposé à la rév. opérée par Buonaparte en 1799, il fut exclu du Corps-législ.

CARRET, médecin, député du dép. du Rhône au Cons. des 500 en mars 1798. Il passa en décem. 1799 au Tribunat.

CARRET, homme de loi, habitant de la ville de Gray, député du dép. de la Haute-Saône à la Législat., en 1791.

CARRIER (*Jean-Baptiste*), procureur. Il naquit à Jolay ou Yolai, près Aurillac, en 1756. En sept. 1792 il fut nommé député du dép. du Cantal à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI; et s'il ne se fit pas remarquer à la tribune, où il parut cependant quelquefois pour *dénoncer*, il sut par ses crimes dans les dép. s'acquérir une horrible immortalité. Après avoir été en mission dans le Calvados, pour dissiper les rassemblemens qui s'y formoient en faveur des *Girondins*, il fut envoyé dans la Vendée, et le jour où il arriva à Nantes, le 8 oct. 1793, ne s'effacera jamais des annales de cette malheureuse ville. „*Nous ferons*, disoit-il, *de la „France un cimetière, plutôt que „de ne la pas régénérer à notre „manière.*„ Entreprendre de donner l'histoire des crimes de Carrier, ce seroit vouloir faire un tableau de toutes les cruautés dont l'esprit humain est capable. Non content du *jeu mesquin* de la guillotine et des spoliations que se permettoient les autres proconsuls, il voulut détruire en masse. „Comment ce comité révol. tra„vaille-t-il donc? disoit-il à Nan„tes; 25,000 têtes doivent tomber, „et je n'en vois pas encore une!„ Ne pouvant commander à la peste, (qu'il vint cependant à bout d'attirer dans les prisons,) il eut recours aux fusillades, s'empara et agrandit l'idée de Néron, en faisant construire des bateaux à soupape qui noyoient cent personnes à-la-fois, et il eut le mérite d'être l'inventeur des *mariages républicains*. Voici en quoi consistoient ces mariages: on garrotoit ensemble et en face l'un de l'autre un homme et une femme, puis on les précipitoient dans la mer. On assure qu'il fit ainsi noyer trois jeunes filles dont il venoit de jouir. Il seroit trop long et trop douloureux de rapporter tous les traits de ce genre, qu'offre l'histoire de ce monstre, qui s'écrioit dans les sociétés populaires: „Peuple! prends „ta massue, écrase les riches; „prends le sabre, extermine les „négocians! tu es en guenilles, et „l'abondance est près de toi! la „rivière n'est-elle pas là? au dé„faut du peuple, je saurai faire „rouler les têtes sur l'échafaud „national.„ La dame Lenormand,

sa maîtresse, qui occupoit plusieurs femmes pour les armées, lui ayant demandé qui les payeroit: *La guillotine!* répondit-il. Un autre jour on l'entendit s'écrier à table: „Dans mon départ. nous „allions à la chasse aux prêtres: „je n'ai jamais tant ri qu'en voyant „la grimace qu'ils faisoient en „mourant!„

Rappelé de sa mission après la chute de la *Montagne*, Carrier jouit quelque temps en paix, dans le sein de la Conv., du fruit de ses crimes, et on le vit même paroître à la tribune. Mais enfin il fut dénoncé au mois de nov. 1794, et une commission de 21 membres, chargée d'examiner la multitude d'inculpations envoyées contre lui, en fit rapport à la Conv. Il essaya plusieurs fois de se justifier; sa défense même ne fit que révolter davantage contre lui; et on le renvoya devant le trib. révol. de Paris, qui le cond. à mort le 25 frim. an 3 — 15 décem. 1794, comme convaincu d'avoir, dans des intentions contre-révol., (ce motif est sans doute assez singulier pour mériter d'être rapporté) fait fusiller des enfans de 13 et 14 ans, ordonné des noyades, etc. Les dépositions faites contre lui par ses agens même, pendant le cours de son procès, font frissonner d'horreur. On prétend que ce scélérat dit en allant au supplice: „Je „meurs victime et innocent; je „n'ai fait *qu'exécuter les ordres des* „*Comités*; mon dernier vœu est „pour la Rép. et le bonheur de „mes concitoyens.„

CARRIER-ST.-MARC, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797, par le dép. de la Dordogne; mais son élection fut cassée par suite de la journée du *18 fructidor an 5* — 4 sept. 1797.

CARTAUX, génér. au serv. de la Rép. Il est fils d'un dragon; il donna dans la rév., et protégé par le parti jacobin, il obtint un avancement rapide. Lorsque les Marseillois armèrent, en juill. 1793, pour marcher au secours des Lyonnois alors insurgés contre la Conv., il fut choisi pour commander les troupes chargées de combattre ce rassemblement; il le dissipa et entra à Marseille le 25 août. Nommé commandt. en chef de l'armée d'Italie, à la place de Brunet, en sept., il remporta un petit avantage vers Ollioulles sur les Austro-Sardes; mais plus fait pour agir contre une popnlace indisciplinée, que contre des armées régulières, il quitta bientôt ce commandement. Il servit à Paris le parti de la Conv. avec beaucoup de zèle, lors de la révolte des Sections le 5 oct. 1795 — 14 vendémiaire an 4.

CARTIER,

CARTIER, curé de la Ville aux Dames, député du clergé du Baill. de Touraine aux Etats-Génér., en 1789.

CARTIER-DOUINEAN, négt. à Tours, commandt. de la garde nat. de cette ville. En 1791 il fut nommé député du dép. d'Indre et Loire à la Législat.

CARTIER-SAINT-RENÉ, propriétaire à Lenry, administrateur du dép. du Cher. En 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

CASA-BIANCA (*Luce*), lieut. colonel du régt. provincial de Corse. Il fut envoyé par les habitans de cette île, avec le génér. Paoli, pour remercier l'Ass. Nat. de ce qu'elle les incorporoit aux autres citoyens françois. En 1792 il fut employé dans l'armée d'Italie; et en sept. de la même année il devint un des députés de la Corse à la Conv. Nat., où il vota pour la détention indéfinie de Louis XVI. En sept. 1795 il passa au Cons. des 500, en sortit en 1798 et fut nommé en déc. 1799 au Sénat-conservateur.

CASAMAJOR, commiss. du Roi près du trib. du district d'Oleron. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. des Basses-Pyrénées à la Législat. Il étoit du parti modéré, et fut un des membres insultés par les Fédérés, le 8 août 1792, pour n'avoir pas voté contre la Fayette, à propos de la lettre que ce général avoit écrite à l'Ass., sur les insultes faites au Roi dans la journée du 20 juin de la même année.

CASAMAJOR, membre du district de Sauveterre. En sept. 1791 il fut également nommé député du dép. des Basses-Pyréuées à la Législat.

CASATTA, génér. au serv. de la Rép. franç. Il fut employé à l'armée d'Italie en 1796, et envoyé en Corse, au mois d'oct., par le génér. Gentili, que Buonaparte avoit chargé d'une expédition contre cette île. Il y débarqua le 18, chassa les Anglois du fort de Bastia le 20, s'empara de St. Flotent le lendemain, fit un nombre assez considérable de prisonniers, prit des canons et plusieurs magasins. Ces premiers succès forcèrent le vice-roi Eliot à se retirer à Porto Féraio, et préparèrent la conquête de la Corse, qui fut bientôt après entièrement évacuée par les Anglois. Dans le courant de 1797 Buonaparte y renvoya Casatta, pour réprimer quelques troubles qui venoient d'y éclater.

CASENAVE (*Antoine*), député du dép. des Basses-Pyrénées à la Conv. Nat., où il vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI. Dans le procès de ce prince

il s'éleva vivement contre la cumulation de pouvoirs que se permettoit l'Assemblée, contre les membres qui opinoient sans avoir été présens à l'instruction du procès, et il demanda que pour que le décret qu'on porteroit fût valable, il eût les deux tiers des voix. Quand il vit ce prince cond. à mort, il parla avec force pour obtenir un sursis à son exécution. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en mai 1797. Il avoit été envoyé plusieurs fois en mission, et s'étoit toujours conduit avec assez de modération. Il fut renommé en mars 1799 au Cons. des 500, et passa en décem. au Corps-législ.

CASENEUVE. Voyez Cazeneuve.

CASIMIR SORIN LE PAIN (*Paul François*), noble, âgé de 45 ans, né et dom. à Coutances, cond. à mort, le 3 therm. an 2, comme conspir. par le trib. révol. de Paris.

CASONI, vice-légat du Pape à Avignon. Il fut chassé de cette ville lorsque les habitans se soumirent aux François en 1790. Il fut envoyé en qualité de Nonce à Madrid en déc. 1792.

CASSAGNE, chef de brigade au serv. de la Rép. Il se distingua particulièrement à la défense de la tête du pont d'Huningue le 2 déc. 1796. Il s'étoit déjà fait remarquer par sa bravoure, dans la même campagne, lors du passage du Lech par le génér. Moreau.

CASSAGNÈTE, volontaire au corps de Béon, formé d'émigrés franç. Voyant, au combat de Boussigny le 30 av. 1794, un lieut. du régt. de Klebeck autrich. qui avoit reçu une balle dans la cuisse, et qui avoit eu le poignet coupé, il courut sur trois fantassins et deux dragons ennemis qui l'entouroient, les mit en fuite, chargea le lieut. sur son cheval et l'emporta au milieu du feu le plus vif.

CASSAINE (*Joseph-Henri*), âgé de 68 ans, né et dom. à Toulouse, conseil. au parlem. de cette ville, cond. à mort comme conspir. le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CASSAING (*Jean-Etienne*), membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en sept. 1795, par le dép. de l'Arriège.

CASSANYÈS (*Joseph*), député du dép. des Pyrénées-Orientales à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission près de l'armée des Pyrénées-Orientales, il y fut légèrement blessé, le 18 sept. 1793, à l'affaire de Peyrès, près de Perpignan. En 1795 il fut également représentant du peuple près de l'armée d'Italie; il passa au Cons. des 500 en sept. de la même année, et il en sortit en mars 1797.

CASSANZIO (*le Duc de*). Il fut arrêté à Naples en mai 1795, comme complice d'une conspir. tramée contre la personne du Roi et la tranquillité de l'Etat.

CASTAGNÉ, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. du Tarn, et passa en décem. 1799 au Corps-législ.

CASTAIGNÈDE, notaire royal. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Tartas aux Etats-Généx.

CASTAIGNER, offic. au serv. de la Rép. Il contribua beaucoup à la défense de Dunkerque en 1793, en établissant des batteries flottantes qui firent éprouver une perte considérable aux Anglois. Il fut employé à Toulon vers la fin de la même année.

Il paroît que c'est lui qui fut chargé en 1797 de conduire les 1200 forçats qui effectuèrent une descente sur les côtes d'Angleterre, et qui furent faits prisonniers.

CASTAING, député de l'Orne au Cons. des 500 en mars 1799. Il passa au Corps-législ. à la fin de l'année.

CASTEELE (*Van der*), patriote hollandois. Il fut un des membres marquans de la Conv. Nat. Batave, et il occupa successivement en 1796 les places de secrétaire et de président,

CASTÉJA (*le Comte de*), maréchal-de-camp. Il fut nommé par le Roi en av. 1791 pour servir près de la 16e. div. de l'armée; et fut tué le 10 août 1792, aux Tuileries en défendant ce prince.

CASTEL, procureur-syndic du district de Vire. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Calvados à la Législat.

CASTEL (*Joseph*), noble, dom. à Castillon, dép. de l'Arriège, cond. à mort comme émigré, le 30 vend. an 3, par la comm. milit. de Bois-le-Duc.

CASTEL-CICALA (*le Prince de*), ambassadeur de Naples à Londres. A la fin de 1792 il fut envoyé à Paris en qualité de minis. ppl.; et ce fut lui qui, en mai 1795, succéda à Mr. d'Acton dans la place de premier ministre.

CASTELLANE (*Comte de*), député de la noblesse du Baill. de Château-Neuf en Thimarais aux Etats-Génér. de 1789. Imbu des principes Anglo-Américains, et lié avec les Duport, Lameth etc., il se jeta, par mode, dans le parti révolut., où il ne joua qu'un rôle très-subalterne. Le 19 juin il se prononça contre la majorité de son ordre en signant la protestation faite ce jour-là par la minorité. Le 1er. août il demanda que la déclaration des droits de l'homme fût mise en tête de l'acte constitu-

tionnel. Le 23 il fit, après de vives oppositions, déclarer la liberté des cultes. Le 3 sept. il parla en faveur du *veto suspensif* à accorder au Roi. Il se plaignit vivement, le 12 oct., de ce qu'il existoit encore des prisons d'Etat. „Des „citoyens, dit-il, y gémissent „sous le despotisme ministériel, „quoique le despotisme n'existe „plus.„ Le 27 fév. 1791, lors de la discussion relative à l'émigration, il représenta qu'une loi qui ôteroit la liberté de sortir du royaume et d'y rentrer, seroit dangereuse, en ce qu'elle éloigneroit les étrangers et contrarieroit la vente des biens nationanx. Ayant végété à Paris, pendant la Législature et la Convent., il se trouva présider la section Lepelletier en oct. 1795, époque où les sections se révoltèrent contre la Convent., et il fut cond. à mort, comme ayant fait battre la générale, donné des ordres, signé des lettres, etc. etc. dans les journées des 12, 13 et 14 vendém. an 4 (3, 4 et 5 oct. 1795) pour attaquer la représentation nationale. Il vint à bout de se soustraire à l'exécution de ce jugement.

CASTELLANE (*de*), frère du précéd. Il fut mis en jugement, le 4 août 1796, comme ayant participé à la révolte des sections en oct. 1795, et fut acquitté par une déclaration unanime du jury.

CASTELLANE (*Jean-Arnaud de*), évêque de Mende. Il fut décrété par l'Ass. Législat., le 28 mars 1792, comme auteur de troubles dans le dép. de la Lozère. Transféré dans les prisons d'Orléans, il y resta jusqu'au 9 sept., époque à laquelle on le conduisit à Versailles, où il fut massacré.

CASTELLANET, notaire. En 1789 il fut nommé député-suppléant du tiers-état de la Sénéch. de Marseille aux Etats-Génér., et il remplaça à l'Ass. Nat. Mr. Liquier, mort à Versailles le 12 juin de la même année.

CASTELLAS (*l'Abbé de*), doyen-comte de Lyon. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CASTELLET (*de*), chef d'escadre au serv. du roi de France. Il fut arrêté à Toulon avec Mr. d'Albert de Rioms, le 1er. fév. 1789. Son habit fut déchiré en sortant de l'hôtel de ville, et il ne dut son salut qu'à quelques soldats de son corps qui accoururent à son secours. (Voyez au sujet de cette émeute l'article de Mr. d'Albert). Le roi d'Espagne le prit à son service en fév. 1794.

CASTELLI, génér. autrich. Il commandoit dans Valenciennes lorsque cette ville fut bloquée par les Franç. en 1794. Il avoit reçu

ordre de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité; se voyant pressé il voulut envoyer un offic. pour prendre les ordres du prince de Cobourg: cet officier tomba entre les mains des François et ne put remplir sa mission. M. de Castelli assembla pour lors un conseil de guerre, qui se résolut d'autant plus aisément à accepter la capitulation proposée à la garnison, que le bruit se répandit alors dans Valenciennes que l'armée autrich, avoit été obligée de repasser le Rhin.

CASTELNAU (*Baron de*), résident de France à Genève. Il occupa cette place jusqu'à la fin de 1790, époque où il refusa le serment exigé des fonctionnaires publics. Il fut arrêté, le 23 juil. 1789, sur le Pont-Royal à Paris; on trouva sur lui quatre lettres, dont une étoit adressée au comte d'Artois. Cet événement occasionna le 27 une discussion dans l'Ass., sur l'inviolabilité des lettres. Pendant la séance le présid. reçut un billet du baron de Castelnau, qui l'invitoit à lire les papiers pris sur lui: on finit par les respecter et déclarer qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer.

CASTELNAU (ALBIGNAC *de*), évêque d'Angoulême. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux États-Génér.

CASTELNEAU. (*S. L. Amable Richard*), noble, capit. de Carabiniers, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme contre-révol., le 9 frim. an 2., par la comm. milit. d'Angers.

CASTILHON (*Pierre*), député du dép. de l'Hérault à la Conv. où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

CASTRIES (*Duc de*), fils du maréchal de Castries, qui commanda avec succès une armée française pendant la guerre de sept ans, remplit ensuite le ministère de la marine et fut membre de l'Ass. des Notables de 1787. Le duc de Castries fut nommé en 1789 député de la nobl. de la Vicomté de Paris aux Etats-Génér., et s'y montra zélé défenseur de la monarchie. La différence d'opinion, (Voyez Chauvigny.) ayant fait naître une querelle entre lui et Charles Lameth, il se battit avec ce dernier et lui donna un coup d'épée dans le bras. La populace ameutée par Lameth, ou par ses partisans, pilla le lendemain l'hôtel de Castries. Le duc écrivit alors au présid. de l'Ass., que vu les circonstances il croyoit convenable de s'éloigner, et qu'il le prioit de lui envoyer un congé à Lauzanne. Il leva au mois d'août 1794 un corps d'émigrés au serv.

de l'Angl.; ce corps fut envoyé vers la fin de 1795 en Portugal.

Le maréchal de Castries mourut à Wolfenbuttel, dans les Etats du duc de Brunswick, en janv. 1800.

CASTRÖM, chargé d'affaire de Suède auprès du roi de Pologne. Au moment où cet état fut partagé entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, il continua de rester à Varsovie, malgré la notification de la Russie, qui lui signifia que, vu le départ du Roi, sa mission devenoit sans objet. Il quitta enfin cette ville en av. 1795.

CATAPIOLE, femme qui s'étoit rendue célèbre à Avignon, par l'espèce de férocité avec laquelle elle voyoit couler le sang. Au moindre trouble, elle s'armoit d'un fusil et alloit se mêler parmi les mutins. Elle fut massacrée par le parti de Jourdan-Coupe-tête dans la nuit du 16 au 17 oct. 1791.

CATINEAU, sacristain de la paroisse de Beaupreau. Il se mit à la tête des mécontens du bas Anjou en mars 1793, s'empara de Beaupreau, où MM. de Bonchamp, d'Elbée, Duhoux, d'Hauterive etc. etc. vinrent le joindre, et fut le premier chef apparent des Vendéens. Au moment de l'organisation de l'armée royaliste, il céda le commandement de sa div. à M. de Bonchamp. Il fut tué devant la ville de Nantes, lorsque les royalistes en firent le siége, et fut regretté de toute l'armée.

CATRAUD (*Antoine*) de Grandchamp, ancien mousquetaire, domicilié à Bridore, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme émigré, le 20 vendém. an 3, par la comm. milit. séante à Bois-le-Duc.

CATRAUD (*Louis*) de Grandchamp, ancien mousquetaire, dom. à Bridore, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme émigré, le 25 vend. an 3, par la comm. milit. de Bois-le-Duc.

CAUBERRE, homme de loi. En 1791 il fut nommé député du dép. de l'Arriège à la Législat.

CAUBRIÈRES, fils d'un valet de caserne à Arras. Il fut un des agens que Joseph-Lebon, (Voyez ce nom.) employa dans cette ville, pour y faire couler des flots de sang; et il y occupa les places de juré et de substitut de l'accusateur public. *La rév. est un coup de foudre, il faut frapper!* disoit ce monstre, digne émule de Caron, de Darthé et de ses autres collégues. Voyez ces noms.

CAUDERS (*de*), ancien major du régt. du cap à St. Domingue. A l'époque de la rév. franç., il vivoit retiré sur son habitation, lorsque le club de la ville des Cayes, ayant intercepté une lettre qui lui étoit adressée par le commandt. en second de la colonie, il fut arraché

de sa maison, enlevé à sa famille et conduit à la ville, où la populace le déchira par morceaux, sous prétexte qu'il étoit *aristocrate* et ennemi de la révolution.

CAUMONT (*le Chev. de* SEYSTRES *de*), chev. de Malthe, chargé d'affaires de France auprès du Grand-Maître de cet ordre. Il reçut de lui, le 15 mars 1793, l'ordre de conserver le titre qu'il tenoit du Roi, et de garder les armes de France sur sa porte, lui assurant qu'il ne seroit reçu dans l'île aucun envoyé républicain.

CAUMONT-LAFORCE (*Madame de*), habitante de Montauban. Elle se joignit à une troupe considérable de femmes, le 10 mai 1790, et toutes se rendirent ensemble au couvent des Cordeliers, où elles firent célébrer une messe solennelle, par un prêtre non sermenté. Les offic. municip. s'étant présentés alors pour mettre les scellés sur les meubles de la communauté, cette même troupe de femmes les menaça et les força de se retirer.

CAUNEILLES, curé de Belvis. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Limoux aux Etats-Génér., et signa ensuite les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CAUSANS (*Marq. de*), député de la nobl. de la principauté d'Orange aux Etats-Génér. de 1789.

CAUSSE, négt. à Narbonne, adminis. du dép. de l'Aude. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

CAUSSIGY (*Joseph-Louis*) de Valbelle, noble, dom. à Aix, cond. à mort comme contre-révol., le 21 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches-du-Rhône.

CAUVET de MONTFORT, membre du Cons. des Anciens. Il y fut nommé en mars 1797, par le dép. du Var; son élection fut cassée par suite de la journée du *18 fructidor an 5* — 4 sept. 1797.

CAVAIGNAC (*Jean-Baptiste*), député du dép. de Lot à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Ce fut lui qui fit le rapport de la prise de Verdun par les Prussiens, et qui obtint un décret d'accusation contre plusieurs citoyens de cette ville, qu'il dénonça comme étant la cause de cette reddition: tous furent par la suite victimes du trib. révol. Il fut successivement commiss. aux armées des Côtes de Brest, des Pyrénées-Occid., du Rhin, et il se signala par des cruautés inouies dans la plupart de ces missions. Nous nous contenterons de rapporter ce que dit Prudhomme dans son *Histoire des crimes*, du proconsulat de Cavaignac dans les Basses-Pyrénées. „Pinet et Cavaignac devant arriver „à Bayonne, s'étoient fait retenir „une loge au spectacle; deux

„Gendarmes la voyant vide osè-
„rent s'y placer: ils furent arrê-
„tés de suite, et peu de jours
„après guillotinés, comme ayant
„*outragé* la représentation nat. —
„Labarrère, prévôt de la maré-
„chaussée de Dax, étoit en pri-
„son; sa fille âgée de 17 ans et
„fort jolie demeuroit à St.-Sever;
„les deux proconsuls y arrivent,
„elle se jette à leurs pieds pour
„obtenir la grâce de son père, ils
„la lui promettent, et Cavaignac lui
„propose de venir dans sa voiture
„à Dax pour voir l'auteur de ses
„jours rendu à la liberté. En route
„le monstre exige d'elle le prix
„de la rançon du sang de son
„père.... mais tandis que la
„jeune fille désolée attendoit chez
„une amie l'effet des promesses
„achetées si cher, elle entend un
„tambour; la curiosité la mène à
„la fenêtre.... elle voit son père
„monter à l'échafaud. Elle tombe
„évanouie, et ne revient à elle
„que pour s'écrier: *les monstres!*
„*ils m'ont violée, en me flattant de*
„*me rendre mon père.*„ Cavaignac se couvrit de nouveaux crimes dans la Vendée. Lors de l'insurrection des sections de Paris contre l'assemblée, en *vendémiaire an 4* (oct. 1795) il fut adjoint à Barras pour diriger contre elles la force armée, et contribua au triomphe de la Conv. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797, fut alors employé aux barrières, et ensuite dans la loterie nationale.

CAVALLERO (*Don*), ancien ministre de la guerre, en Espagne. Il fut exilé en janv. 1791, comme violemment soupçonné de favoriser les principes révolut. de France.

CAVELIER, chef des bureaux de la marine à Brest. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Finistère à la Législat. Il fit le 1er. fév. 1792 un rapport sur les griefs imputés à M. Bertrand ministre de la marine, et il conclut à ce qu'on déclarât qu'il avoit perdu la confiance de la nation.

CAYEUX, surnommé VERROUX. Voyez Cailleux.

CAYLA, ancien syndic de la ville de Genève. Il avoit toujours été le soutien des malheureux et s'étoit conduit avec toute la probité possible dans les emplois différens qui lui avoient été confiés. Il fut du nombre des accusés, lors de la rév. de Genève, en 1794. Le trib. et l'ass. du peuple l'acquittèrent d'abord: mais il fut fusillé le même soir à cause de l'épouvante que répandit la faction dite des *Marseillois*.

CAYLA DE LA GARDE, supérieur de St. Lazare, député du clergé de Paris aux États-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12

et 15 sept. 1791 contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

CAYLA, député du dép. du Lot à la Convent. Il ne vota point dans le jugement de Louis XVI, pour cause de maladie.

CAYLUS (*le Duc de*). En 1789 il fut nommé député de la nobl. du Baill. de St. Flour aux Etats-Génér., et s'y montra fortement attaché à la monarchie.

CAYRE, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1798 par le dép. du Rhône, et passa en déc. 1799 au Corps-législat.

CAZALÈS (*de*), fils d'un conseiller au parlem. de Toulouse, capit. au régt. des chasseurs à cheval de Flandres. En 1789 il fut nommé député de la nobl. de Rivière-Verdun aux Etats-Génér. Il s'y montra un des plus ardens défenseurs de la monarchie, et déploya des talens oratoires, qui le firent regarder, par tous les partis, comme un des membres les plus éloquens de l'Ass. Constituante: il improvisoit sur-tout avec une grande force et une grande facilité. Au commencement des Etats-Génér., il fut un des commiss. de la nobl. aux conférences conciliatoires tenues entre des députés des trois chambres, et il s'opposa avec beaucoup de vigueur à la réunion des ordres, prétendant que leur séparation pouvoit seule sauver le Roi et la monarchie. Vers la fin de juil. il quitta l'Assemblée; mais ayant été arrêté à Caussade, où il courut même quelques dangers, il retourna dans la capitale. Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que trois des membres qui ont combattu avec le plus de force le parti révol., avoient voulu quitter une assemblée où ils désespéroient de pouvoir faire entendre le langage de la raison, et qu'ils y furent ramenés par la persécution: ces trois membres sont Cazalès, l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau. De retour à Paris Cazalès reparut à l'Ass. avec tout l'avantage que lui donnoient ses talens, dans une tribune où les cris de rage et les hurlemens des factions n'étoient pas encore parvenus à étouffer en entier la voix du bon sens et du génie. On le vit plusieurs fois humiller Robespierre, dont la fureur étoit alors aussi insignifiante que ridicule. Il est peu de questions importantes sur lesquelles Cazalès n'ait prit la parole: le droit de faire la paix et la guerre qu'on vouloit ravir au Roi, celui de nommer ou renvoyer les ministres dont on prétendoit de même priver ce prince, le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics, la loi qui devoit défendre au Roi et à l'héritier de la couronne de s'éloigner du lieu des séances de

la législature, sont celles qu'il traita avec le plus d'éloquence. Lorsqu'on agita la proposition, si les membres d'une législature pourroient être réélus à la suivante, il se déclara pour l'affirmative, et se trouva en opposition avec le CÔTÉ DROIT dont il ne s'étoit jamais séparé. Dans le mois d'août 1790 il se battit au pistolet avec Barnave et fut blessé. Lors du départ de Louis XVI pour Varennes, il fut arrêté par le peuple, mais l'Ass. le fit relâcher. Le 21 juil. 1791 il envoya sa démission au présid., se retira en Angleterre, et retourna, à Paris en fév. 1792. Obligé de se sauver, pour éviter les persécutions dirigées contre lui, il rejoignit en Allemagne les princes françois, fit la campagne de 1792 à l'avant-garde de leur armée, et alla ensuite se fixer en Angleterre.

CAZAUX, député de la Haute-Garonne, en mars 1798, au Cons. des 500, et membre du Corps-législat. en déc. 1799.

CAZAUX-LA-SOLA, député du dép. du Gers au Cons. des 500, en mars 1799.

CAZENEUVE (*Ignace*), évêque constitutionnel d'Embrun, député du dép. des Hautes-Alpes à la Conv. Lors du jugement du Roi, il répondit à la question Louis est-il coupable? „Comme législateur *oui*, comme juge *non*.„ Il vota ensuite pour la détention de ce prince et son bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793, contre les journées des 21 mai, 1er. et 2 juin même année, il fut un des 73 députés mis en arrestation pendant le règne de la *Montagne*, et rappelés dans le sein de la Conv., après sa chute. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mars 1797.

CAZÈS (*Jean-Paul*), âgé de 42 ans, conseil. aux requêtes du parlem. de Toulouse, cond. à mort comme contre-révol., le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CAZOTTE (*Jacques*), vieillard de 74 ans, homme de lettres, auteur du poëme d'Olivier, du Diable amoureux, du Lord Impromptu, etc. Il avoit été commissaire génér. de la marine aux îles du Vent, et demeuroit à Pierry en Champagne, avec une nombreuse famille dont il étoit le soutien. Il fut traduit à l'Abbaye à Paris, comme prévenu de royalisme, en août 1792, et n'échappa aux massacres de septembre, que par le devouement de sa fille, âgée de 16 à 17 ans, qui l'avoit suivi en prison et dont la piété filiale attendrit les bourreaux, à l'instant même où ils alloient le massacrer. Cette jeune persone, qui s'étoit alors jetée à son cou, qui l'avoit couvert de son corps et disputé aux assas-

sins, l'accompagna encore à la Conciergerie, où il fut transféré, et lui rendit les soins les plus touchans jusqu'au 25 sept., jour où le trib. révol. le cond. à mort.

CAZZIONI LAMBRO pirate. Voyez Lambro.

CELESTINI, procureur à Rome et secrétaire du Pape. Il fut envoyé à Avignon en av. 1790, pour se concerter avec le vice-légat, sur les moyens de rétablir l'ordre et la paix dans le Comtat. Le nouveau cons. de la commune arrêta qu'il ne seroit pas reçu dans la ville, et que s'il y paroissoit, il seroit traité comme perturbateur du repos public.

CELLIER, Jacobin de Paris. Il fut du nombre des dix scélérats qui, dans la journée du 10 août 1792, se présentèrent à l'Ass., comme représentant la section des Thermes-Julien, et demandèrent la déchéance du Roi. Il fut nommé le 17 mars 1794, agent nat. de la Commune de Paris, lors de l'arrestation de Chaumette.

CENDRE (*Jean-Clément*), seigneur et maire de Pugny, dép. du Cher, cond. à mort comme Vendéen, le 28 pluv. an 2, par le trib. crim. du dép. des Deux-Sèvres.

CERFBEER, juif. Il fut du nombre des 200 citoyens élus le 1er. mars 1792 pour former, à Paris, le Jury du trib. crim. Il eut cela de commun avec le prince de Conti, avec des comédiens, des danseurs, etc.

CERNON (*Baron de*). En 1789 il fut député de la nobl. du Baill. de Châlons-sur-Marne aux Etats-Génér.

CÉRUTTI (*Joseph-Antoine-Joachim*), homme de lettres. Il naquit à Turin, étudia chez les jésuites, entra lui-même dans leur ordre et devint professeur à Lyon. Il remporta trois prix dans les académies de Dijon, Montauban et Toulouse. Il fut appelé à Lunéville par le roi Stanislas, et défendit, de tout son pouvoir, son ordre qui alloit être supprimé. Il en quitta bientôt l'habit et vint à Versailles, où le Dauphin, père de Louis XVI, lui accorda sa protection. La duchesse de Brancas le retira chez elle à Fléville, près de Nancy, pour le consoler des malheurs d'une passion violente qui avoit empoisonné ses jours. Au commencement de la rév., il écrivit en faveur de la double représentation du tiers-état, et rédigea la *Feuille villageoise*, gazette adressée aux habitans des campagnes, et qui contribua beaucoup à y propager les principes révol. On lui a reproché avec raison de vouer sa plume à toutes les idoles du moment. Il fut panégyriste outré de Necker; il s'établit le défenseur de l'abbé Fauchet, contre

ceux qui refusoient de l'admettre comme dép. du Calvados, à raison d'un décret d'ajournement lancé contre lui : et il prononça, le 4 av. 1791, dans l'église de St. Eustache, un éloge de Mirabeau. Ce dernier l'avoit souvent employé, soit à lui préparer des matériaux pour ses nombreux discours, soit à rédiger des fragmens de ses rapports, de ses brochures ou de son journal. Devenu membre du dép. de Paris, il en fut nommé député à la Législat. en sept. 1791. Après s'être répandu en louanges fades sur les grandes opérations de l'Ass. Constituante, il fit décréter, le 4 oct., que les nouveaux législat., reconnoissant la constitution de 1791 comme le plus grand des bienfaits, voteroient des remerciemens à ceux qui l'avoient conçue. Il mourut en mars 1792. Il étoit né sans aucune fortune et jouissoit à sa mort de 11,000 de rentes viagères. Une des maximes énoncées par lui, étoit que les lois étoient faites pour le peuple et que le peuple n'étoit pas fait pour les lois. L'habitude de vivre près des grands, des gens en place, ou des gens à talens, lui avoit fait contracter des manières agréables, un maintien doux et une certaine facilité à plier son esprit au genre et à la capacité des personnes qu'il approchoit. On assure qu'il demanda dans son testament que sa *Feuille villageoise* fût continuée par Grouvelle et Ginguené, tous deux hommes de lettres, voués à la révolution.

CERVONI, sujet du roi de Sardaigne et bas offic. dans ses troupes. Il déserta chez les Franç., lors de l'invasion du comté de Nice, et devint génér. de brigade au serv. de la Rép. C'est lui qui fut envoyé à Parme, en mai 1796, pour y recueillir les contributions. Il fut nommé commandt. de Mantoue en mars 1797, et ensuite envoyé en Sardaigne comme consul de la Rép.

CÉSARGES (*de*), député-suppléant de la nobl. du Bailliage d'Orléans aux Etats-Génér. de 1789. Il remplaça M. de Barville à l'Ass. Nat.

CHABANNETTES (*de*), curé de St. Michel. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Toulouse aux Etats-Génér.

CHABANON (*Antoine-Dominique*), député du Cantal à la Conv. Nat. Il y vota pour la détention de Louis XVI, et son bannissement perpétuel à la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

CHABAUD-LATOUR, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. du Gard, et passa, en décem. 1799, au Tribunat.

CHABAUT, curé de la Chausse-St.-Victor. En 1789 fut député du

clergé du Baill. de Blois aux Etats-Génér.

CHABERT (*François*), noble, écolier, dom. à Rennes, cond. à mort comme chef des brigands de la Vendée, le 6 flor. an 2, par la comm. milit. de Grand-Ville.

CHABERT, génér. de brigade au serv. de la Rép. franç. Il commanda à Liège en 1795 et fut employé à l'armé de Sambre et Meuse en 1797. Il fut nommé en mars 1798 député du dép. des Bouches-du-Rhône au Cons. des 500

CHABERT DE LA CHARIÈRE, député de la Guadeloupe aux Etats-Génér. de 1789.

CHABLE-D'ESSAY, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1791 par le dép. de l'Orne; son élection fut cassée par suite de la journée du *18 fruct. an 5* (4 sept. 1797).

CHABOT (*François*), capucin, natif de St. Geniez-Dol, dép. de l'Aveyron. N'ayant de l'état cénobite que l'habit et beaucoup d'hypocrisie, il profita avidement de l'occasion de rompre ses vœux, que lui offrit le décret lancé contre les monastères, par l'Ass. constituante. Son ardent patriotisme lui valut la place de grand vicaire de l'abbé Grégoire, évêque intrus de Blois; et en sept. 1792 il fut nommé dépnté du dép. de Loire et Cher à la Législat. Il s'y montra un des factieux les plus sanguinaires et se trouva toujours en mesure avec Bazire, Albitte, Lecointe-Puyravaux, etc. C'est lui qui, de concert avec Merlin et Bazire, soutint si vivement la fable du comité autrichien, inventée par Brissot. (Voyez ce nom.) Il fit à ce sujet plusieurs dénonciations dénuées de preuves, accusa la Fayette, Dillon, Rochambeau, etc.; plusieurs membres de l'Ass. indignés de cette fureur des délations qui le conduisoit chaque jour à la tribune, demandèrent qu'il fût envoyé à l'Abbaye; on le pressa de s'expliquer plus clairement, et enfin il fut ignominieusement réduit au silence. Le 25 juin 1792 il fut dénoncé à son tour comme ayant été la veille, prêcher l'assassinat du Roi dans une des sections du faubourg St. Antoine. Dans le courant du mois de juil. il alla jusqu'à se faire blesser légérement par 6 hommes affidés, afin de pouvoir accuser le Roi d'être l'auteur de cet assassinat. Deux autres de ses collégues qui devoient jouer la même farce, n'eurent pas le courage d'en courrir les risques. Conjointement avec ses dignes associés, il fit rendre à la même époque un décret d'accusation contre le duc de Brissac, commandant la garde constitutionnelle du Roi; et ce fut lui qui, le 25 du même mois, entama la discussion sur la déchéance,

Il dit qu'il ne croyoit pas que l'Ass. *en blanchissant, en savonnant le pouvoir exécutif, pût enchaîner la volonté du peuple, qui peut toujours changer la constitution;* l'Ass. se souleva contre lui et le rappela à l'ordre. „Il est de „fait, dit Prudhomme dans son „*Histoire des crimes de la rév.*, „que Chabot prit part aux mesu„res clandestines, imaginées pour „remuer le peuple, et pour le „porter à un éclat, le 21 juin „1792. La prétendue conspir. ten„dante à enlever le Roi, dénon„cée par lui le 4 juin, n'avoit pas „d'autre but, non plus que celle „du comité autrichien.„ Il fut ensuite un des principaux moteurs de la journée du 10 août, et se permit même d'insulter Louis XVI, lorsque ce malheureux prince se réfugia à l'Ass. Le 17 du même mois il accusa les membres du *Côté-droit* d'avoir occasionné cette même insurrection, en s'opposant au décret d'accusation sollicité contre la Fayette. Il demanda que ce général fût déclaré traître à la patrie, et que l'on mît sa tête à prix. Le lendemain il proposa d'armer tous les citoyens, afin que chacun pût frapper celui qu'il jugeroit l'ennemi de la rév. Il offrit quelques jours après de s'enrôler dans la compagnie de *Tyrannicides*, proposée par Jean Debry. (Voyez ce nom.) Il fut envoyé, le 2 sept., pour s'opposer aux massacres qui se commettoient à l'Abbaye, et revint assurer le corps-législat. qu'il étoit impossible d'empêcher *la justice du peuple*. Il prétendit que son agitation n'étoit causée que par le bruit, répandu par quelques journalistes, (entre autres par Marat, qu'il se permit aussi de dénoncer) qu'on vouloit mettre un prince étranger sur le trône; et il pressa l'Ass. de jurer que *convaincue profondément des vices de tous les Rois, elle les détesteroit jusqu'à la mort.* La totalité des membres se leva en criant: *Nous le jurons, plus de Roi!* Le 7 Chabot dénonça Fauchet comme ayant des correspondances criminelles en Angl. Il produisit un procès-verbal faux, ainsi que quelques autres pièces qu'il voulut faire servir de preuves. L'abbé Fauchet se justifia pleinement, et couvrit de honte son dénonciateur, que Marat, Legendre et Tallien voulurent en vain soutenir. Renommé en sept. 1792 par le dép. de Loire et Cher à la Conv. Nat., il s'opposa vivament, le 11 déc., à ce que l'on donnât des conseils au Roi, lors de son procès, et il vota ensuite pour sa mort. Il se montra fort attaché au parti de Robespierre, dans les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin. Le 14 juillet il fit un rapport sur l'assassinat de Marat,

et prétendit que cet événement tenoit à un projet de contre-rév., dans lequel il inculpa Fauchet et Duperret. Dans le courant d'août il fut envoyé en mission à Amiens, où il seconda momentanément les projets anarchiques d'André Dumont. A l'exemple d'un de ses collégues qu'il avoit souvent dénoncé (l'abbé Fauchet), il avança, le 7 sept., que *le citoyen Jésus-Christ étoit le premier sans-culotte du monde.* Il demanda le 13 que la Conv. s'occupât d'une nouvelle loi sur les émigrés, et qu'elle fût si simple, *qu'un enfant pût envoyer un émigré à la guillotine.* Le 10 nov. il déplut aux Jacobins en disant que s'il n'y avoit pas de *Coté-droit* à l'Ass., il en formeroit un à lui tout seul. Il fut accusé quelques jours après d'avoir (lui capucin, ne possédant pas une obole,) apporté en mariage à sa femme une somme de 700 mille liv. Il avoit épousé une Autrichienne nommée Léopoldine Frey. (Voyez ce nom.) Conjointement avec Bazire, il dénonça, le 12 nov., Delaunay d'Angers et Julien de Toulouse, comme auteurs d'une nouvelle conspir. Il déposa 100 mille liv. en assignats, qu'il prétendit avoir reçues d'eux. Il fut lui-même décrété d'accusation le 16 mars 1794, et renfermé au Luxembourg, comme complice de ces mêmes Julien et Delaunay, et comme tenant à la faction *Dantoniste.* Pendant sa détention il entretint une correspondance très-active avec Robespierre, dont il avoit toujours été le bas valet. „Robespierre, lui mandoit-il un „jour, toi qui chéris les patriotes, „daigne te souvenir que tu m'as „compté dans leur liste; que j'ai „toujours marché derrière toi dans „le bon chemin; ne m'abandonne „pas à la fureur de mes ennemis, „qui sont aussi les tiens: n'ou„blie pas sur-tout que je suis ma„lade au secret, pour *avoir ponc„tuellement suivi tes ordres.* C'est „d'après *ton conseil* que je crus „devoir taire quelques faits dans „ma déclaration, etc.„ Malgré ces humbles supplications, et quoiqu'il n'eût agi que par ordre du tyran, il ne put obtenir sa grâce, et fut enveloppé dans la perte de ceux qu'on lui avoit fait dénoncer. Lorsqu'il sut quel devoit être son sort, il s'empoisonna avec du sublimé corrosif; mais les douleurs affreuses qu'il éprouva lui ayant fait pousser des cris, on le transporta à l'infirmerie et on prolongea sa vie jusqu'au 5 avril 1794, jour où il fut guillotiné. Au milieu de ses souffrances, il ne s'occupoit que de son *ami* Bazire: „Pauvre Bazire, s'écrioit-il qu'as„tu fait?„ Il mourut avec courage. Il étoit âgé de 35 ans.

„Ce beau-frère de deux Autri-

„chiens, dit Mercier dans son Nouveau Paris, arriva un jour à „la Conv. dans le sale costume „des sans-culottes, la poitrine „*débraillée*, les jambes nues, en „sabots, le bonnet rouge à la main; „et ce fut sous ses auspices que la „Commune demanda l'abrogation „de la loi martiale, afin de réali„ser le projet des 250 mille têtes „demandées par Marat.„

CHABOT (*Georges*), homme de loi. En sept. 1792 il fut nommé député-suppléant du dép. de l'Allier à la Conv. Il y fut admis le 15 mars 1795 à la place de Vidalin, mort dans l'exercice de ses fonctions. Chabot avoit d'abord été rejeté sous prétexte qu'il étoit porteur d'un mandat qui lui enjoignoit de maintenir le gouvernement monarchique et de ne jamais consentir à la loi agraire. Il sortit du corps législat. à la fin de la session, se fit employer alors en qualité de commiss. près le trib. correctionnel de Montluçon, fut élu membre du Cons. des 500 en mars 1799, et passa en décem. au Tribunat.

CHABOT, génér. répub. Il commanda la première div. formant le blocus de Mantoue, et signa la capitulation de cette ville le 2 fév. 1797. Il avoit été employé contre la Vendée en 1795, et servoit en qualité de Gendarme avant la rév.

CHABOT, (*Modeste*) noble, dom. à Luçon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme faisant partie de l'armée royaliste, le 29 niv. an 2, par la comm. milit. de St. Malo.

CHABRAN, command. une partie de l'armée des brigands d'Avignon sous les ordres de Jourdan-coupe-tête. Voyez ce nom.

CHABROL (*de*), lieutenant criminel de la Sénéch. de Riom en Auvergne, député de la nobl. de cette Sénéch. aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

CHABROUD, avocat à Vienne en Dauphiné. En 1789 il fut député du tiers-état de cette province aux Etats-Génér. C'est lui qui fut chargé de faire le rapport des événemens des 5 et 6 oct. 1789. Il le commença le 2 oct. 1790 et déploya toute son éloquence pour blanchir le duc d'Orléans et Mirabeau, qui étoient fortement compromis par les dépositions. On l'accusa d'avoir reçu beaucoup d'argent pour présenter les choses sous un aspect favorable à ces deux accusés; et c'est ce ridicule rapport, auquel Mounier répondit par une brochure, qui seul le tira un instant de l'obscurité: on le surnomma à cette occasion *la blanchisseuse Chabroud*, et les sarcasmes des journalistes

nalistes le poursuivirent pendant quelque temps. Il parla plusieurs fois sur les questions relatives à la judicature; et il se trouvoit présider l'Ass. en av. 1791, lorsque le Roi vint se plaindre de la violence avec laquelle la populace de Paris l'avoit empêché de se rendre à St. Cloud. On remarqua dans la réponse de Chabroud cette phrase insultante pour Louis XVI, qui venoit de dire que son caractère loyal devoit être connu: „Une pénible in„quiétude est inséparable des pro„grès de la liberté.„ Il publia en juil. 1792 un ouvrage ayant pour titre: *Projet d'acte d'union des citoyens français.* C'étoit une espèce de confédération pour soutenir la constit. de 1791, que les Jacobins vouloient déjà renverser. Il fut dénoncé à l'accusat. public de Paris par Manuel, proc. de la Commune, et arrêté par suite de cette dénonciation. Ayant survécu au régime de la terreur, il devint membre du trib. de cassation en 1795, et parut à la barre du Cons. des 500 à la suite d'une députation de ce trib., pour rendre compte de ses opérations depuis le 21 mars 1795 jusqu'au 20 mars 1796.

CHABRY *(Louise)* ouvrière en sculpture, âgée de 17 ans. Elle fut chargée, le 5 oct. 1789 à Versailles, de présenter au Roi les doléances des femmes venues de Paris. Elle s'évanouit en l'apercevant, et il la fit secourir avec bonté. Ayant demandé à parler seule à la Reine, Louis XVI se retira, et cette jeune fille, s'acquittant de sa commission, fit alors à cette princesse quelques reproches modérés sur les fautes que lui imputoient les révolutionnaires, et l'exhorta à *se mieux conduire à l'avenir.* Quelques poissardes s'étant permis des menaces: „Ne craignez rien, lui dit une „d'entre elles, c'est un conseil „d'amies que nous vous donnons, „et pour prouver que nous vous „pardonnons le passé, nous al„lons vous embrasser;„ ce qu'elles firent. Chabry se retournant ensuite vers une de ses compagnes lui dit: allons faites rentrer le Roi. Ce prince demanda de quoi il avoit été question en son absence: „Les affaires des femmes, lui répondit Chabry, „ne sont pas „celles des hommes. Soyez tou„jours notre bon roi, et ne vous „laissez pas prévenir contre votre „peuple, qui vous aime plus que „père et mère, et qui donneroit „sa vie pour votre service.„ En se retirant cette jeune fille voulut baiser la main de Louis XVI, qui l'embrassa en lui disant qu'elle *en valoit bien la peine.* Elle retourna presque aussitôt à Paris avec sa troupe, qui ne partagea pas les crimes de la nuit suivante.

CHAFFOY *(Charles-Franç. Ba-*

ron de) né à Besançon, cond. à mort le 22 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon, par suite du siége de cette ville.

CHAFFOY *(Louis-Aristide)* âgé de 32 ans, fils du précéd., éprouva le même sort que son père. Il auroit pu s'évader, et aima mieux attendre la mort.

CHAIGNART (*Franç.-Marie*) député-suppléant du dép. du Morbihan à la Conv. Il y fut admis pour remplir une place vacante, par décret du 24 av. 1795; il passa en sept. au Cons. des Anciens, et en sortit en mai 1798.

CHAIGNEAU, adminis. du dép. de la Vendée, député de ce dép. au Cons. des 500, en 1799.

CHAILLET DEVERGES (*Xavier*). Voyez Deverges.

CHAILLON *(Etienne)*, avocat. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Nantes aux Etats-Génér., et en sept. 1792 du dép. de la Loire-Infér. à la Conv. Nat., où il vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI. Il fut envoyé comme représentant du peuple dans les dép. de l'Ouest, pour y proclamer l'amnistie en faveur des Chouans et Vendéens, en nov. 1794. Il devint membre du Cons. des Anciens, et mourut en mars 1796.

CHAILLOUÉ *(le Carpentier de)*. Voyez Le Carpentier.

CHAILLOT, juge de paix à Provins, député du dép. de Seine et Marne au Cons. des 500, en 1799. Il passa, à la fin de décem., au Corps-législ.

CHALÉON (*baron de*) conseil. au parlem. de Grenoble, député de la nobl. du Dauphiné aux Etats-Génér. de 1789.

CHALLAND, député du dép. de Seine et Oise au Cons. des 500 en mars 1798, et au Tribunat en déc. 1799.

CHALLIER *(Marie-Joseph)* Jacobin forcené, habitant de Lyon. Ce scélérat, digne d'être placé entre Carrier et Léonard Bourdon, étoit, comme Marat son modèle, étranger au pays qu'il arrosa de sang. Il naquit en 1747 à Beautard en Dauphiné, d'une famille piémontaise, qui rentra aussitôt en Piémont, pour y élever ce monstre. Il embrassa l'état ecclésiastique, se fit chasser de sa patrie, et après avoir échappé au gibet en Portugal, puis à Naples, il vint à Lyon, entra chez un négociant pour faire l'éducation de ses enfans, dit la messe pendant environ deux années dans cette ville, et finit par se jeter dans le commerce, où à force d'intrigue et de mauvaise foi, il vint à bout d'accumuler une fortune assez considérable. Il embrassa le parti révol. avec un enthousiasme qui approchoit de la folie. S'étant rendu dans la capitale, il passa six

mois près de Marat pour profiter de ses leçons, et de retour à Lyon il fit distribuer à la populace son portrait avec cette inscription: „Challier, excellent patriote, a „passé six mois à Paris pour être „l'admirateur de la Montagne et „de Marat.„ En 1792 il fut nommé officier municipal, et tous ses collégues se trouvèrent dignes de seconder ses fureurs. Le maire seul, Nièvre-Chol, homme probe et courageux, tenta de s'opposer à leurs efforts. 1200 citoyens avoient été emprisonnés, Challier désespérant de les faire condamner, paroît le 6 fév. 1793 au club un poignard à la main, et fait arrêter qu'un *tribunal* semblable à ceux qui avoient commis à Paris les massacres de sept. 1792, seroit établi sur le Pont St. Clair, avec une guillotine, qu'on y exécuteroit 900 personnes, dont les cadavres seroient jetés dans le Rhône, et qu'à défaut de bourreaux les clubistes eux-mêmes rempliroient ce ministère. Le maire à la tête de la force armée empêcha cette horrible exécution, mais il ne put faire juger plusieurs clubistes qu'on avoit arrêtés. Challier, alors président du tribunal, les sauva; et tantôt destitué par les Lyonnois, tantôt rétabli par ordre de la Convent., tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il ne cessa d'agiter cette malheureuse commune, d'y faire assassiner ou dépouiller les gens honnêtes au moyen d'une armée révol. et de l'emprunt forcé, jusqu'à l'époque où le peuple de Lyon, irrité par tant de maux, leva l'étendard de la révolte contre la Conv., et livra son tyran à un tribunal, qui le condamna à mort le 17 juil. 1793. Après la prise de cette ville par les républicains, les Jacobins promenèrent son image en triomphe dans toutes les rues, (voyez à l'article Fouché le détail de cette procession à-la-fois atroce et ridicule,) et ceux de Paris firent déposer ses cendres au Panthéon national, dans une urne d'argent. Elles en furent enfin ôtées quand la modération commença à reprendre quelque empire.

CHALMEL, adminis. du dép. d'Indre et Loire, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1798.

CHALONS (*Chevalier de*) député de la nobl. de la sénéchaussée de Castel-Moron-d'Albert aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CHAMBARAN (*Charles-Benoît*) natif de Monbrison, dép. de la Loire, noble, cond. à mort le 26 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

CHAMBAUDUC (*Barthélemy*) DE LAGARDE, noble, dom. à St. Germain-Laval, dép. de la Loire,

cond. à mort comme contre-révol. le 27 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

CHAMBÉ, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. du Haut-Rhin; mais son élection fut annullée par suite de la journée du *18 fruct. an 5* (4 sept. 1797). Il fut alors arrêté, comme impliqué dans une conspir. dont on accusoit le génér. Pichegru. Après la rév. opérée, en 1799 par Buonaparte, il fut mis en jugement à Strasbourg, avec Badonville chef de brigade adjudant de Pichegru, et plusieurs autres prévenus envelopés dans la même affaire. (Voyez Pichegru.) Le tribunal de cette ville les acquitta en janv. 1800.

CHAMBON, major génér. du camp de Jalès, en juil. 1790. (Voyez Dusaillant.) Il échappa aux républ. lorsqu'ils s'emparèrent de plusieurs autres chefs de ce rassemblement.

CHAMBON (*Aubin-Bigort*), trésorier de France, dom. à Uzerche, député du dép. de la Corrèze à la Conv. Nat. Il fut membre du comité de Sureté-génér. en janv. 1793, vota pour la mort du Roi, sous la condition expresse que le jugement seroit ratifié par le peuple, et fit tous ses efforts pour obtenir un sursis, jusqu'à ce que les ass. primaires eussent prononcé en dernier ressort. Il eut à ce sujet une querelle avec le Mis. de St. Hurugе. (Voyez ce nom.) Il fut dénoncé par Marat le 7 mai, comme intéressé dans les fournitures des armées. Il étoit du parti des *Girondins*, et fut enveloppé dans leur chute, le 31 mai. Il se sauva dans son dép., et fut tué au mois de nov., en se défendant contre ceux qui vouloient l'arrêter.

CHAMBON (*Nicolas*), médecin demeurant à Paris. Il fut nommé maire de cette ville à la fin de nov. 1792. Il se présenta à la Conv. le 19 décem., à la tête d'une députation des 48 sections, qui demandoient le rapport du décret par lequel tous les Bourbons devoient être expulsés après le jugement de Louis XVI. L'Ass. refusa de recevoir la députation, et manda Chambon seul à la barre. Il déclara que la pétition n'étoit pas son ouvrage et on passa à l'ordre du jour. Le 5 janv. 1793 il rendit compte de l'état de Paris, et annonça que la Commune se plaignoit du minis. Rolland et de la rentrée de quelques émigrés. Il voulut faire la police le 12 janv. au théâtre de la Nation, où la représentation de *L'ami des lois* occasionnoit du tumulte. Il fut tellement pressé par la foule, qu'il en contracta une incommodité, qui le força de donner sa démission.

CHAMBON DE LATOUR (*Jean-Michel*), maire d'Uzès. En

1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. de Nîmes aux Etats-Génér., et en sept. 1792 du dép. du Gard à la Conv. Nat.; où il ne vota point dans le procès de Louis XVI. Il fut plusieurs fois en mission, notamment à Marseille, où les Jacobins lui reprochent d'avoir autorisé, ou du moins souffert, les massacres qu'on se permit (particulièrement les compagnies de *Jésus* et du *Soleil*, (Voyez Rabin) après la chute de la *Montagne*, pour se venger des terroristes. Devenu membre du Cons. des Anciens il en sortit en mai 1797.

CHAMBON-D'ARBOUVILLE (*G. L.*) âgé de 69 ans, né à Paris, noble, maréchal de camp, cond. à mort le 21 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. des prisons du Luxembourg.

CHAMBONAS (*Marquis de*), maréchal de camp. Il étoit neveu du maréchal de Biron, et avoit épousé une fille naturelle de Mr. St. Florentin et de Mde. Sabbatin, dont il se sépara dans la suite par un procès qui fit beaucoup de bruit. Il fut le premier maire constitutionnel de Sens, et on l'employa en av. 1792, comme maréchal de camp, dans les troupes du dép. de Paris. Il devint minis. des affaires étrangères au mois de juin, et fut dénoncé par Brissot le 8 juil. comme n'ayant pas donné connoissance de l'approche des troupes prussiennes; il se justifia en assurant que lui-même n'en avoit pas été informé d'une manière certaine. Le même jour il donna sa démission. Il étoit regardé comme *Monarchien*.

CHAMBORANT-VILLEVERT (*Louise-Silvie*) femme de Jacques de Blâmont, noble, née à Confolens, âgée de 20 ans, cond. à mort le 28 ventôse an 2, par le trib. révol. de Paris comme conspirat.

CHAMBORRE (*J. B.*) membre de la Convent. Il y fut nommé député-suppléant en sept. 1792, par le dép. de Saône et Loire; il y prit séance après le procès de Louis XVI, et passa ensuite au Cons. des 500, d'où il sortit en mai 1798.

CHAMBORS (*le Comte de*). En 1789 il fut député du tiers-état de Couserans aux Etats-Génér., et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CHAMBRAY (*Marquis de*), maréchal de camp. En 1789 il fut député de la nobl. du Baill. d'Evreux aux Etats-Génér., et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CHAMBRAY (*le Vicomte de*), l'un des chefs des Royalistes de la Vendée. Il fut arrêté à Rouen, le 18 sept. 1796; on trouva sur lui des papiers qui prouvoient que de-

puis deux ans il avoit été successivement dans l'armée angl., dans celle de Puisaye, et dans celle de Frotté: il fut fusillé.

CHAMBRUN D'USSELOUP (*C. L.*), âgé de 56 ans, né à Nevers, auditeur de la chambre des comptes de cette ville, cond. à mort le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CHAMBRUN D'USSELOUP (*P.*) fils du précéd., âgé de 25 ans, cond. à mort le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CHAMILLY (*Claude-Christophe* LORMIER D'ETOGES *de*) premier valet de chambre du Roi. Il fut d'abord enfermé avec Louis XVI au Temple et ensuite transféré à la Force. Le peuple le mit en liberté le 2 sept. 1792, au moment où il alloit être massacré, et le porta en triomphe chez lui. Louis XVI lui adressa des remerciemens dans son testament. Il fut de nouveau enfermé au Luxembourg en 1794, et le trib. révol. de Paris le cond. à mort le 5 mess. an 2, comme contre-révol. Il étoit né à Paris et âgé de 62 ans.

CHAMOUX, accusateur public près le trib. crim. du dép. du Mont-Blanc, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1799.

CHAMPAGNE (*L. R.*), âgé de 51 ans, né à Sens, noble, cond. à mort, le 21 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conjur. des prisons du Luxembourg.

CHAMPAGNE (*Antoine-Louis*), âgé de 42 ans, noble, prêtre et grand-chantre de la cathédrale de Troyes, dom. à Paris, cond. à mort le 13 niv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme auteur d'écrits contre-révol.

CHAMPAGNY (*de* NOMPAIR *de*). Voyez Nompair.

CHAMPAUX, veuve SÉCILLON, (*Jeanne-Louise*), noble, dom. à Bégane, dép. du Morbihan, cond. à mort comme séditieuse le 6 ventôse an 2, par le trib. crim. du même dép.

CHAMPEAUX, curé de Montigny. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de Montfort-Lamaury aux Etats-Génér., devint membre du comité des pensions, pendant la session de l'Ass. Nat., et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CHAMPEAUX, député des Côtes du Nord à la Conv. Il y vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI. Il fut envoyé à Brest comme représentant du peuple et il y mourut en nov. 1795. Il étoit alors membre du Cons. des 500.

CHAMPFLEURY (*François-Etienne-Joseph*), chevalier de VARENNES, âgé de 45 ans, né à Clermont-Ferrand, noble, capit. au

10e. régt. de cavalerie, armée de la Moselle, cond. à mort comme contre-révol., le 13 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAMPFORT, homme de lettres. Imbu des principes de la nouvelle philosophie, il embrassa le parti révol., mais envisagea toujours avec horreur les excès auxquels ce parti finit par se livrer. Voyant (pendant le régime de la terreur) écrits sur tous les murs, ces mots: *Fraternité ou la mort!* Il dit un jour, on pourroit les traduire par ceux-ci: *Sois mon frère ou je te tue! La fraternité de ces gens-là*, ajouta-t-il, *est celle de Caïn et d'Abel.* Il avoit joui de quelque considération pendant, le règne des *Girondins*, et le ministre Rolland, lui avoit fait obtenir, en août 1792, la place de bibliothécaire national, avec 4000 liv. d'appointemens. Carra lui avoit été adjoint dans cet emploi.

CHAMPIGNY, député du dép. d'Indre et Loire à la Conv. Il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement un an après la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1798.

CHAMPION, fils d'un valet de chambre du Roi, (de ceux qu'on appeloit *garçons bleus*). Il fut nommé minis. de l'intérieur le 21 juill. 1792, et destitué à la suite de la journée du 10 août. Il se rendit alors à l'Ass. pour faire des protestations de civisme, qu'elle ne voulut pas écouter.

CHAMPION, curé de Vobles, président du district d'Orgelet. Il écrivit à l'Ass. Nat. pour adhérer au décret qui dépouilloit le clergé de ses biens. Pour prix de son patriotisme il fut nommé en sept. 1791 député du dép. du Jura à la Législat. Il s'opposa, le 25 juin 1792, à l'impression d'une adresse envoyée au Roi par la société des Amis de la constit. de Saarlouis. On conseilloit dans cette adresse à Louis XVI de *quitter le trône*, ou de sontenir mieux l'indépendance du peuple et de se laisser moins *influencer par la Reine.* En mars 1797 il fut élu membre du Conseil des Anciens, par le dép. du Jura, et passa en décem. 1799 au Corps-législ.

CHAMPION, de la Meuse. Il fut nommé député de ce dép. au Conseil des Anciens, en mars 1797, et passa en décem. 1799 au Corps-législ.

CHAMPION DE CICÉ (*Jérôme-Marie*), archevêque de Bordeaux. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér., et passa un des premiers de son ordre à la chambre du tiers. Le 27 juill. 1789, il fit, au nom du comité de constit., un long rapport sur les droits de l'homme et sur la forme à donner au corps-législatif. Le parti popu-

laire, qui lui sut gré d'avoir entraîné par son exemple beaucoup d'ecclésiastiques, le porta alors à la place de Garde des Sceaux; mais accusé bientôt après d'entraver la promulgation des lois faites par l'Ass., il essaya le 21 oct. de se justifier, dans un discours très-long et très-détaillé. Il donna sa démission en sept. 1790, époque à laquelle ou déclara que les minis. avoient perdu la confiance de la nation. Il avoit été en 1787 membre de l'ass. des Notables.

CHAMPION DE CICÉ, évêque d'Auxerre. En 1789 il fut député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér.

CHAMPIONNET (*Jean-Etienne*), génér. de div. au serv. de la Rép. franç. Il étoit avocat avant la rév.; ayant embrassé le parti populaire, il quitta, à cette époque, un état dans lequel il avoit peu de succès, pour une place de capit. de bat. national, et parvint, de grade en grade, à celui de génér. en chef. Il servit à l'armée de Sambre et Meuse en 1794, 1795, 1796, et se fit particulièrement remarquer pendant cette dernière campagne, notamment au combat d'Altenkirchen, au passage du Rhin qu'il effectua à Neuwied avec Bernadotte, et à la prise de Wurtzbourg dont il s'empara de concert avec le génér. Ney. Il passa ensuite à l'armée d'Italie, et lorsque la guerre fut déclarée en 1798 au roi de Naples, il prit le commandement des troupes destinées à marcher contre ce prince, et le chassa rapidement de ses Etats, après avoir fait prisonnier le génér. Mack et tout son état-major. Quoique Championnet eût vraiment montré des talens comme génér. divisionnaire, beaucoup de gens attribuèrent alors ses succès à Macdonal qui commandoit sous lui. La conduite indépendante qu'il voulut affecter à cette époque, déplut bientôt aux Directeurs, qui le destituèrent et le firent mettre en jugement; mais les changemens survenus dans le gouvernement en juin 1799, lorsque Siéyès entra au Directoire, ayant culbuté plusieurs de ses ennemis, il fut acquitté, réintégré dans son grade, et remplaça même Moreau à l'armée d'Italie. Il ne fut pas heureux dans ce nouveau commandement, et s'étant montré peu favorable à la rév. opérée par Buonaparte en nov. 1799, il se vit contraint de donner sa démission. On le regardoit assez généralement alors comme un des génér. les plus favorables aux Jacobins. (Voyez l'article Bassal.) Il mourut au commencement de 1800.

CHAMPMILON (*Charles*) de Cressi, âgé de 33 ans, noble, officier au régt. de la Vieille-Marine,

né et dom. à Courlon, dép. de l'Yonne, cond. à mort comme conspir., le 21 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAMPROND (*Mde.*), habitante de Carpentras. Elle se montra toujours au poste le plus périlleux pendant l'attaque de cette ville par les brigands d'Avignon aux ordres de Jourdan; et elle marcha à la tête de différentes sorties qui furent faites pour repousser cette bande de scélérats.

CHAMPROUÈS (GRAND *de*), assesseur au Baill. de Briançon, député-suppléant du Dauphiné aux Etats-Génér. de 1789. Il entra, en cette qualité, à l'Ass. Nat.

CHAMPCENETZ (*L.*), âgé de 35 ans, né à Paris, noble et officier aux Gardes franç., cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison des Carmes.

CHANCEL (*Jean Nestor*), génér. de brigade. Il servit sous le génér. Dampierre dans la campagne de 1793. Il commandoit dans Condé lorsque cette place se rendit aux Autrich. le 13 juil. Fait prisonnier de guerre et échangé quelque temps après, il prit le commandement de Maubeuge au mois d'oct. et fut destitué par le représ. du peuple, pour être resté dans l'inaction au moment où le commandt. du camp retranché de cette ville battoit les Autrich. Il fut traduit devant le trib. révol. de Paris, et cond. à mort comme traître, le 13 vent. an 2. Il étoit âgé de 40 ans, et natif d'Angoulême.

CHANCHEL, habitant de Bouillon. Il fut envoyé à Paris par les propriétaires de ce Duché pour soutenir leurs droits d'indépendance; il se laissa gagner par la Conv., et se mêla aux suppôts des Jacobins pour désoler sa malheureuse patrie.

CHANGARNIER, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797, par le dép. de Saône et Loire; mais son élection fut cassée par suite de la journée du *18 fructidor an* 5 — 4 sept. 1797.

CHANORIER, ancien receveur-génér. des finances, député du dép. de Seine et Oise au Cons. des 500, en 1799.

CHANTAIRE, conseiller au présidial de Mirecourt. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. Après la session il devint membre de la Haute-cour-nationale.

CHANTEPIE (*Comte de*), chef royaliste. Il fut arrêté en janv. 1796 près de Craon, muni de lettres patentes de Louis XVIII, qui

le déclarolent chef de la division de Craon. Il fut cond. à mort par un cons. de guerre.

CHANTEREINE *(de)*, colonel de la garde à pied constitutionnelle de Louis XVI. Il fut enfermé à l'Abbaye après la journée du 10 août 1792; et instruit des massacres qui se préparoient pour les premiers jours de sept., il se donna trois coups de couteau le 22 août, en disant: *Nous sommes tous destinés à être massacrés!... Mon dieu, je vais à vous!* Il mourut deux minutes après.

CHAPATTIN, dom. à Paris, vice-présid. de la section Lepelletier, cond. à mort par suite de la révolte des Sections contre la Conv. le 14 vendém. an 4 — 5 oct. 1795: il s'est soustrait au jugement.

CHAPEDELEINE *(Chev. de)*, l'un des chefs des Chouans, en 1799. Il commandoit vers la fin de décem. un corps assez considérable à Lude, et sa division passoit pour être une des plus régulières et des mieux disciplinées de l'armée royaliste.

CHAPELAIN *(Vincent)*, député du dép. de la Vendée au Cons. des 500, en sept. 1795. Le 4 nov. de la même année il donna des renseignemens sur l'armée royaliste, et pressa le corps-législ. de terminer cette guerre, qui, prétendit-il, partoit du sein même de l'Ass. et ne pouvoit être étouffée que dans son sein. Il peignit Charette comme un homme changeant de caractère selon les circonstances, mais toujours foible et aveuglé par des brigands. Il demanda le rétablissement de la ville de Chollet, qui de même que Clisson, Chemillé, Châtillon, Maulevrier, Bressuire et 600 autres communes, n'étoient plus qu'un monceau de cendres. Chapelain, membre du nouveau tiers et attaché au parti modéré, étoit odieux à la faction conventionnelle; et le 24 décem., au milieu d'une dispute qui s'éleva entre cette faction et le nouveau tiers, un député annonça qu'il s'étoit poignardé dans la nuit: on le retrouve cependant par la suite dans le corps-législatif, et il paroît que cette inculpation ne fut alors inventée que pour jeter de la défaveur sur le parti auquel il tenoit.

CHAPELIER. Voyez LECHAPELIER.

CHAPERON, présid. d'un club de soi-disant patriotes Suisses, qui se forma à Paris en 1790. Il rédigea plusieurs écrits séditieux pour faire insurger les Cantons. Les deux principaux de ces libelles avoient pour titre: *Avis aux habitans du canton de Berne*, et *Lettres aux villes, villages et bourgs de la Suisse.*

CHAPONAY (*Pierre-Elizabeth*),

noble, dom. à Lyon, cond. à mort comme aristocrate, le 24 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

CHAPONNET, adminis. du dép. de l'Aube. Il fut nommé députté de ce dép. en sept. 1791 à la Législat.

CHAPOULARD, sergt. au régt. de Cambresis. Il fut arrêté à Perpignan avec les officiers de ce régt. et conduit à Orléans. Pendant cette route, qui dura 29 jours, ces officiers demeurèrent enchaînés deux à deux; Chapoulard demanda de porter les fers dont M. d'Adhémar, son lieut. colonel, étoit accablé. Ce dévouement fut cause qu'on ôta les chaînes à ce vieillard. Le brave sergt. fut massacré à Versailles, le 9 sept., avec ses officiers.

CHAPPE, procnr. de la commune du Maus. En 1791 il fut député du dép. de la Sarthe à la Législat.

CHAPSAL, génér. au serv. de la Rép., nommé député du dép. du Puy-de-Dôme au Conseil des Anciens, en 1798.

CHAPT DE RASTIGNAC (*l'abbé de*). Voyez Rastignac.

CHAPT (*Marie-Gabrielle, Marquise de* PAYSAC), veuve, dom. à Marly, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspir., le 17 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAPTAL, chimiste demeurant à Montpellier. Il souleva le peuple des faubourgs et l'engagea à se rendre maître de la citadelle, au mois de mai 1790. Le commandt. voulant éviter l'effusion de sang, la rendit sans résistance. La municipalité désavoua Chaptal, qui avoit voulu donner à Montpellier une représentation de la prise de la Bastille. En décem. 1799 il fut nommé membre du conseil-d'état, dans la section de l'Intérieur.

CHAPUIS-MAUBOURG (*Jean Pierre*), l'un des meilleurs officiers de l'artill. franç. Il contribua beaucoup à la défense de Lyon, en 1793, contre les troupes conventionnelles. Il fut fait prisonnier lors de la retraite des débris de l'armée lyonnaise et cond. à être fusillé. On lui offrit la vie, à condition qu'il prendroit du service dans l'armée répub.; il refusa: on réitéra cette offre au moment de son supplice; il la rejeta de nouveau, et mourut en criant: *vive le roi.*

CHAPUIS (*Hyacinthe-Adrien*), membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de Vaucluse. Le 30 oct. 1797 il parla en faveur des émigrés du Comtat-Venaisin, qu'on vouloit assimiler aux émigrés françois.

CHARBONNIER, commis. de la marine. En sept. 1792 il fut

nommé député du dép. du Var à la Conv. Nat. où il vota la mort du Roi. Il fut le chef des émeutes jacobines qui eurent lieu à Toulon, en juin 1795, pour aller délivrer les *frères* emprisonnés à Marseille; il fut décrété d'accusation et traduit devant une comm. milit., qui le fit conduire au fort Lamalgue. Il fut ensuite amnistié. Prudhomme en rendant compte, dans son *Histoire des crimes de la rév.*, de ceux que commit Charbonnier pendant sa mission dans le dép. des Bouches-du-Rhône, dit que ce représentant étoit „un jeune efféminé, toujours partagé entre les „affaires publiques et le soin de „sa toilette.„

CHARBONNIER, génér. de div. au serv. de la Rép. Il servit à l'armée des Ardennes en 1794, et employa des termes très-indécens, à l'égard du commandt. de Charleroi, dans une sommation qu'il lui adressa, le 1er. juin: aucun exploit n'avoit justifié, et ne justifia depuis, le ton arrogant de ce général.

CHARDIER, commiss. de la commune de Paris, préposé à la garde de la famille royale au Temple. C'est lui qui permit aux assassins de la princesse de Lamballe de venir promener sa tête ensanglantée sous les fenêtres de la Reine, le 3 sept. 1792.

CHARETTE DE LA CONTRIE (*Franç. - Athanasé de*), général vendéen. Il naquit à Couffé en Bretagne, en 1763, d'une famille riche et ancienne. Il servoit dans la marine avant la révolution avec le grade de lieut. de vaisseau, et au moment de la levée des gardes nat., il fut fait chef de légion de son arrondissement. On a assuré qu'il avoit émigré un instant, mais qu'ayant perdu au jeu, dans les Pays-Bas, tout l'argent qu'il avoit emporté, il étoit rentré pour rassembler de nouveaux fonds. Quoi qu'il en soit, maltraité par les Jacobins de son département, il se mit à la tête d'un corps déjà organisé dans le bas-Poitou par un nommé Gaston, qui lui en céda le commandement, et il joignit ses efforts à ceux des autres chefs vendéens. Ce fut le 10 mars 1793 qu'il fit sa première expédition contre Pornic, petit port à 10 lieues de Nantes. Il marcha de-là contre le génér. Beysser, le battit à Léger, au Pont de James, et s'empara pour la seconde fois de Machecoul, où les patriotes laissèrent 18 canons, 12 milliers de poudre, 1500 tués, et 500 prisonniers. Charette fit ensuite attaquer les Sables par un nommé Joly: cette entreprise n'eut pas de succès et aboutit à la prise du Port St. Père et de quelques canons. Au mois de juin Charette

se porta sur Nantes, de concert avec d'autres colonnes, pour former le siége de cette ville; entreprise qui échoua par la défection des troupes angevines de la rive droite de la Loire, qui n'étant pas accoutumées au feu lâchèrent pied après la première attaque. Au commencement d'août Charette se dirigea sur Luçon, de concert avec Mr. d'Elbée. Il commanda la troisième attaque, et fut repoussé après quelques succès. Il retourna de nouveau à la rencontre de Beysser, le battit complétement et le poursuivit jusqu'aux ponts de Nantes. Attaqué à son tour par Beysser, auquel Canclaux s'étoit réuni, il fut contraint d'évacuer le port St. Père, et de se retirer sur Tiffanges. Il y retrouva Mr. d'Elbée, et partagea ses succès au combat de Clisson, qui fut suivi de celui de Montaigu, où ils furent encore victorieux. Ils portèrent ensuite leurs forces vers St. Fulgent, où les débris de l'armée répub. des Sables s'étoient réunis à celle de Niort. Ils la surprirent pendant la nuit et la dispersèrent. Lorsque Mr. d'Elbée fut élu génér. en chef de la Vendée, Charette jaloux de cette nomination, ainsi que de la faveur dont jouissoient MM. de Bonchamp et Bernard de Marigni, se fit une armée à part dans le Bocage, et fut cause de plusieurs échecs qu'éprouva la grande armée, par l'inaction où il se tint tandis qu'elle agissoit. Il eut pendant long-temps des succès dans le pays entre Nantes et les Sables, et l'occupa presque en entier. Il fut enfin battu près de la dernière de ces deux villes, et ensuite auprès de Luçon. Il s'empara des îles de Bouin et de Noirmoutier; mais les répub. les lui enlevèrent bientôt, et tandis que Turreau s'emparoit de la dernière, Charette se voyoit encore forcé de combattre près de Machecoul. La Conv. ayant proposé une amnistie aux royalistes, on convint d'une suspension d'armes, et Charette se rendit à Nantes avec d'autres chefs, pour conclure un traité, qui fut aussitôt rompu que signé. Les commissaires de la Conv. publièrent une proclamation qui rejetoit toute la perfidie de cette rupture sur Charette. Il rassembla alors les débris de son armée, et tenta, sans succès, de se porter au-devant des émigrés qui débarquoient à Quiberon. De cette époque commencèrent ses revers; il voulut livrer un nouveau combat à la fin de fév. 1796 il fut battu, et ne marcha plus que de défaite en défaite, jusqu'au 23 mars jour où le génér. Travot le fit prisonnier à la Chabotière. Harassé de fatigue, blessé à la tête et à la main, il fuyoit au travers d'un bois, appuyé sur deux de

ses soldats décidés à partager son sort. Ils tombèrent morts de deux coups de fusil, et Travot se jetant sur Charette se nomma et lui fit rendre ses armes. On le conduisit à Pont-de-Vic et de-là à Angers. Travot eut pour lui tous les égards possibles. On lui fit son procès à Angers, et on le transféra à Nantes, qui devoit être le lieu de son supplice. Il vit sans changer de visage, sans montrer le moindre trouble, les soldats prêts à faire feu sur lui, et il leur donna lui-même le signal. Sa veste et son pantalon furent vendus 27 louis en or. Il étoit d'une taille moyenne et mince, il avoit l'air fier et le regard dur. Trois jours après sa mort la municip. de Nantes le fit exhumer, pour rassurer le peuple qui le croyoit encore à la tête de 6,000 Vendéens, quoique 12,000 personnes l'eussent vu fusiller. On peut le regarder avec raison comme un des artisans de la ruine de son parti. Sa jalousie contre d'Elbée et Bonchamp (qui de l'aveu de tous ceux qui ont combattu en faveur et contre la Vendée, avoient plus de talens militaires et politiques que lui) partagea les forces des royalistes, et nuisit par conséquent à leurs succès; tandis que dans son armée même, sa dureté aliéna ses troupes, et que sa haine contre les prêtres, qu'il ent la mal-adresse d'éloigner de lui, détruisit l'enthousiasme si nécessaire dans une guerre comme celle qu'il avoit entreprise. Cependant il seroit injuste de refuser une certaine dose de moyens à celui qui commanda pendant quelque temps, avec succès, des soldats aussi difficiles à conduire que les soldats vendéens, et qui fit essuyer plusieurs échecs considérables aux armées républicaines.

CHARETTE DE LA COLINIÈRE (*Henri*), parent du préced., âgé de 23 ans, émigré. Il fut pris dans son château près de Nantes et fusillé le 24 mars 1796.

CHARLES, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797, par le dép. de la Seine-Inférieure; mais son élection fut cassée par suite de la journée du *18 fructidor an 5* (4 sept. 1797.)

CHARLES-LOUIS DE LORRAINE, archiduc d'Autriche. Ce jeune prince, héritier des talens de ses ancêtres, a commandé avec gloire contre la France, pendant la guerre de la rév.; et quoiqu'il ait éprouvé quelquefois des revers, il a rendu des services signalés à la maison d'Autriche, par sa bravoure, son activité, sa constance, et par cette fermeté salutaire qui en rappelant les chefs à leur devoir, a souvent ranimé la confiance et l'ardeur du soldat. Il débuta en 1793 dans le Brabant, sous les ordres de Mr. de Cobourg, dont il

commanda l'avant-garde, et il s'y fit remarquer par une valeur qui dégénéra quelquefois en témérité, mais qui ne contribua pas peu à lui acquérir cette estime et cette confiance du soldat, dont il sut profiter par la suite. Il fut, à-peu-près à cette époque, nommé gouverneur et capit.-génér. des Pays-Bas, grand'croix de Marie-Thérèse et feld-maréchal-lieutenant d'Empire. En avril 1796 il prit le commandement de l'armée autrichienne sur le Rhin et de celle de l'Empire, dont il venoit d'être fait feld-maréchal. Dans le courant de juin il livra, près de Rastadt, contre Moreau, différens combats dans lesquels il fut défait, mais qui tous firent à-la-fois honneur au vainqueur et au vaincu. L'armée du Bas-Rhin, aux ordres de Mr. de Wartensleben, (voyez ce nom) ayant été mise à la même époque en pleine déroute par Jourdan, l'archiduc Charles laissa une partie de ses forces devant Moreau, sous Mr. de Latour (voyez ce nom) se porta avec le reste dans la Franconie, et après avoir opéré sa jonction avec Mr. de Wartensleben, il défit Jourdan à Amberg, Wurtzbourg etc., le mit à son tour en déroute, et le força à repasser le Rhin, après avoir essuyé de grandes pertes. La retraite de Moreau fut le résultat de ces avantages, et l'Archiduc auroit pu sans doute la rendre plus difficile, s'il n'eût craint apparemment de compromettre le succès de la fin de la campagne. Il déploya son courage et son activité ordinaire au siége de Kehl, dont il s'empara en janv. 1797. Dès le mois de fév. il se rendit à l'armée d'Italie, où il fit tous ses efforts pour arracher la victoire des mains de Buonaparte, avec lequel il arrêta enfin les préliminaires de paix de Léoben. (Voyez Buonaparte). Rappelé à la tête des armées en 1799, il conserva sur Jourdan l'ascendant qu'il avoit eu la campagne précédente, et il le défit en Souabe comme il l'avoit défait en Franconie. Il trouva en Suisse un adversaire plus habile dans la personne de Masséna; mais ce fut peut-être le lieu où il déploya lui-même le plus de talent, et nous penchons à croire, que c'est avec raison que plusieurs officiers instruits, ont avancé que cette partie de la campagne de 1799 n'étoit pas la moins intéressante sous le rapport militaire.

Les ennemis les plus acharnés de la politique de la maison d'Autriche, rendent justice aux vues, à la franchise, à la moralité de l'archiduc Charles; et une chose digne de remarque, c'est que de tous les chefs qui ont commandé contre la France, il est peut-être le seul qui ait saisi l'espèce de

guerre qu'il avoit à faire : du moins ses proclamations sont-elles les seules qui soient rédigées avec adresse, qui soient ce qu'elles doivent être, et où on ait su en appeler à l'opinion, dans un temps où l'opinion fait plus de la moitié de la force des armées.

CHARLEVAL (*C. A.*), noble et lieut. de la garde constitutionnelle du Roi, âgé de 45 ans, né à St. Pé, dép. de la Haute-Garonne, dom. à Paris, cond. à mort le 6 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conjur. des prisons des St. Lazare, où il étoit détenu.

CHARLIER (*Charles*), homme de loi, membre du district de Châlons. En sept. 1791 il fut nommé dépnté du dép. de la Marne à la Législat. Le 21 janv. 1792 il proposa de supprimer le recrutement de l'infanterie, assurant qu'on pourroit prendre dans cette arme de quoi compléter l'artillerie et la cavalerie, et que pour l'infanterie il suffiroit de *sonner le tocsin*, parce qu'aussitôt *25 millions d'hommes libres* prendroient les armes pour repousser l'ennemi. En mars il présenta un projet de décret tendant à exiger des prêtres réfractaires un nouveau serment, et à les faire incarcérer dans le chef-lieu de leur dép. en cas de refus. Il s'unit à Thuriot le 25 mai, et appuya sa motion atroce contre les prêtres. (Voyez Thuriot). C'est lui qui, le 5 juill., fit le premier la motion de mettre en vente les biens des émigrés. Il obtint le 3 août le décret qui ordonnoit que toutes les maisons religieuses encore habitées, seroient évacuées et vendues. Devenu membre de la Conv. il y vota la mort du Roi, et occupa le fauteuil en oct. 1793. Le 27 fév. 1794 il attaqua avec force la proposition faite d'établir l'impôt en nature. Il le représenta comme mesure contre-révol., en ce qu'il rappelleroit le système de féodalité. A la fin de la session il passa au Conseil des Anciens. Il se brûla la cervelle (et selon d'autres mourut de maladie) en 1797 : il étoit en démence depnis quelque temps.

CHARNOIS (*du*), homme de lettres, gendre du célèbre Préville, et rédacteur d'une feuille, intitulée : *Le spectateur et modérateur national.* Sa maison fut pillée après la journée du 10 août 1792 ; il fut arrêté, conduit à l'Abbaye et massacré le 2 sept. suivant.

CHARPENTIER, dom. à Paris, présid. de la section de l'Arsenal, cond. à mort comme l'un des auteurs et instigateurs de la révolte des Sections contre la Conv., dans les journées des 12, 13 et 14 vendém. an 4 (3, 4 et 5 oct. 1795) ; il s'est soustrait au jugement.

CHARRAS

CHARRAS (*Marie-Louise*), âgée de 42 ans, native d'Angoulême, noble, dom. à Asnières, près de Paris, cond. à mort comme contre-révol., le 29 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHARREL, (*Pierre-François*), député du dép. de l'Isère à la Conv. Nat. Il y vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en mai 1797. Il y fut renommé en mars 1799, et passa à la fin de dér. au Corps-législat.

CHARRIER (*Jean-Baptiste*), DE LA ROCHE, noble, âgé de 60 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 9 niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

CHARRIER (*Marc-Antoine*), avocat à Nasbinals, député de Mende en Gévaudan aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, et devint le chef des Royalistes qui se soulevèrent dans le dép. de la Lozère, contre la Conv., en 1793. Il s'empara de Mende et fit paroître une proclamation pour engager les différentes communes à se réunir à lui. Il eut d'abord des succès, mais il fut enfin arrêté, et le trib. du dép. de l'Aveyron le cond. à mort, le 16 juil. 1794.

CHARRIER DE LA ROCHE (*l'Abbé*), prévôt du chapitre d'Ainay et curé de la même ville. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Lyon aux Etats-Génér. A la séance du 18 nov. 1790 il représenta qu'il n'étoit pas de la dignité de la France de s'emparer du comtat d'Avignon, sans que cette affaire fût traitée de concert entre le Roi et le Pape. Il fut nommé évêque constit. de Rouen en 1791. Dans la séance du 26 août, il s'éleva vivement contre la proposition de ne regarder le mariage que comme un acte civil.

CHARTIER (*Philippe-Franç.*), membre du Cons. des Anciens. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de l'Orne.

CHARTON, maréch.-de-camp, employé au camp de Soissons, en juil. 1792. Il avoit été chef de la première division de la garde nat. parisienne, et avoit commandé tout ce corps pendant un mois, lorsque la Fayette cessa ses fonctions. Devenu génér. de brigade, il servit à l'armée d'Italie et fut tué au combat du Castellaro, le 20 sept. 1796.

CHARTRES (*Duc de*), fils aîné du duc d'Orléans. Il étoit colonel du 14me. régt. de dragons et se trouvoit en garnison à Vendôme en 1791. Il se fit recevoir membre de la société des Jacobins de cette ville, et prononça, dans la séance du 7 août, un discours dans lequel il consacra les principes de l'égalité : il déposa ensuite sur le bureau l'ordre du St. Esprit dont

il étoit décoré. Il servit comme volontaire dans l'armée du génér. Biron en av. 1792, et donna plusieurs fois des preuves de valeur. Se trouvant ensuite sous les ordres de Dumourlez, il commanda le centre de ses troupes avec succès à la bataille de Jemmape, se sauva de France en même-temps que ce général, en av. 1793, et fut mis hors de la loi par la Conv. Il erra dans les pays étrangers, et se retira enfin dans les Etats-Unis de l'Amérique en déc. 1796, puis à la Havane. Il est impossible de dissimuler la part que le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans a prise à révolution, mais les erreurs de l'adolescence de ce prince n'ont-elles pas été effacées par la conduite qui depuis a honoré sa jeunesse, et sur-tout par le plus noble repentir. Rattaché ainsi que ses deux frères aux principes de la monarchie, Mr. le duc d'Orléans a fait voir que si des exemples dangereux et l'influence toute puissante des personnes qui ont guidé ses premiers pas avoient pu l'entraîner, la route de l'honneur et du devoir étoit celle qu'il étoit digne de suivre dès qu'il n'écouteroit plus que son coeur, et qu'il croiroit à de plus sages conseils.

CHARTRIAU, curé de St. Clément, député-suppléant de Toul aux Etats-Génér. de 1789. Il remplaça M. Bastien à l'Ass. Nat.

CHASLES (*Lambert*), député d'Eure et Loire à la Conv. Nat. Il étoit chanoine de Chartres, avant la rév.; ayant embrassé les principes jacobins avec fureur, il apostasia, servit dans les armées, rédigea ensuite une feuille terroriste, et figura parmi les *Montagnards* dans la Conv. En nov. 1792 il fit comprendre les domestiques dans la liste des émigrés. Lors du procès de Louis XVI, il s'opposa à ce qu'on accordât des défenseurs à ce prince, et vota pour sa mort. Envoyé comme représent. du peuple à l'armée du Nord, il y fut blessé à la jambe par un obus, lorsque les Franç. s'emparèrent de Werwick. Il fut rappelé plusieurs fois par la Conv., et s'excusa toujours sur le délabrement de sa santé; enfin il parut à la séance des Jacobins le 16 fév. 1794 et y rendit compte de sa conduite. Après la chute de Robespierre (qu'il avoit osé défendre) il resta fortement attaché aux principes terroristes; et le 1er. av. 1795 — 12 germinal an 3, il fut un des chefs de la conspiration jacobine qui éclata contre la Conven.; décrété alors d'arrestation, il fut enfermé à Ham, et ensuite amnistié. Le 11 mai 1796 il fut arrêté de nouveau comme complice de Babœuf (Voyez ce nom), et bientôt relâché. Dans le courant de nov. il retourna près de son

père, qu'il n'avoit pas vu depuis long-temps; et quoique ce vieillard professât des principes bien différens des siens, il le reçut avec tendresse. En se mettant à table il renfonça son chapeau sur sa tête, et son père lui ayant dit alors: *Tu as donc perdu l'habitude de dire ton* BENEDICITE? Chasles saisit une grosse cuiller et la lui jeta à la tête: le vieillard alloit riposter, lorsque des voisins accoururent; et Chasles se sauva. Lié avec les terroristes les plus forcenés, il continua à intriguer avec eux, pour perpétuer l'anarchie.

CHASLES, veuve Fontaine de Mervé (*Marie*), noble, dom. à la Flèche, cond. à mort comme conspir., le 22 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHASSAIGNAC, homme de loi, juge de paix et admins. du dép. de la Corrèze. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

CHASSAIN, conseiller au parlem. de Paris, né et dom. à Lyon, âgé de 33 ans, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim. an 2, par le comm. révol. de Lyon.

CHASSEBOEUF DE VOLNEY. Voyez Volney.

CHASSET (*Charles Antoine*), avocat à Ville-Franche, député du tiers-état de la Sénéch. du Beaujolois aux Etats-Génér. de 1789. Il se prononça pour le parti révol., parla plusieurs fois contre le clergé, notamment le 9 av. 1790, jour où il fit un long rapport sur les dixmes, et proposa de prendre les biens ecclésiastiques, en se chargeant des frais du culte. Il fut nommé présid. de l'Ass. le 8 nov., et ensuite membre du comité de Sureté-génér. Devenu dépnté du dép. de Rhône et Loire à la Conv., il s'opposa d'abord à ce que l'Ass. s'établît juge de Louis XVI, et vota ensuite pour la détention de ce prince jusqu'à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793, contre les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin même année, il fut mis hors de la loi le 3 oct. 1793, se retira alors en Turquie, et fut rappelé dans le sein de la Conv. après le *9 thermidor*. Il passa au Conseil des 500 à la fin de 1795, fut nommé membre de la comm. chargée de l'examen de la liste des émigrés, et sortit du Conseil en mai 1797. En mars 1799 le dép. du Rhône le nomma au Cons. des Anciens, et il passa en déc. 1799 au Sénat-conservateur.

CHASSIRON, membre du Cons. des Anciens. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de la Charente-Inférr., et s'y occupa particulièrement des finances. Il s'y montra modéré et y déploya quelques moyens et assez d'adresse.

S'étant prononcé en faveur de la rév. opérée en 1799 par Buonaparte, il devint membre de la comm. intermédiaire du Cons., et passa ensuite au Tribunat.

CHASTEAU, homme de loi à Partenay, présid. du dép. des Deux-Sèvres, et député de ce même dép. à la Législat. en 1791. Il fut un des *septembriseurs*, et en commença même à instruire son procès, mais il fut acquitté, comme tous les autres chefs ou acteurs de ces massacres.

CHASTEIGNIER (*J. René Henri*), noble, âgé de 48 ans, né à Rouvre, dép. des Deux-Sèvres, chev. de St. Louis, dom. à Couffé, dép. de la Vienne, cond. à mort comme contre-révol., le 17 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHASTEL, adminis. du dép. du Mont-Blanc, député de ce dép. au Cons. des 500, en mars 1798.

CHASTELIN (*Jean-Claude*), député du dép. de l'Yonne à la Conv. Nat., où il vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI. Il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation par suite de la protestation du 6 juin 1793, et relâchés après la mort de Robespierre. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

CHASTENAY DE LANTY (*Comte de*), député de la nobl. du Baill. de Châtillon-sur-Seine aux Etats-Génér. de 1789. Partisan outré de M. Necker, il se montra quelque temps favorable à la rév., et signa même, le 19 juin 1789, la protestation de la minorité de la nobl. contre la majorité et contre son président; mais il abandonna cependant le *côté gauche*, quand il s'aperçut qu'on méditoit la destruction totale de la monarchie.

CHASTRE (*de la*). Voyez Lachastre.

CHÂTEAU-BRIANT (*Jean-Baptiste-Auguste Marquis de*), capit. de cavalerie, âgé de 34 ans, natif de St. Malo, dom. à Malesherbes, dép. du Loiret, cond. à mort le 3 flor. an 2, comme contre-révol., par le trib. crim. de Paris.

CHÂTEAUNEUF, parent de Dumouriez, et consul de France à Tunis. Il fit, le 19 janv. 1790, de la part des négt. franç. établis dans cette ville, l'offre d'un don patriotique de 16,000 liv. Il fut nommé résid. de France à Genève en 1792. Il avoit été secrétaire de Dumouriez dans sa mission en Pologne en 1771. Après la fuite de son protecteur il quitta aussi la France, établit à Hambourg une maison de librairie et y mourut en 1799.

CHÂTEAU-NEUF-RANDON (*Comte de*). Il fut en 1789 député-suppléant de la noblesse de la Sénéch. de Mende aux Etats-Génér., et le marq. d'Apchier ayant donné sa démission, il le remplaça à l'Ass

Nat., où il embrassa le parti révolutionnaire. Il fut ensuite présid. du dép. de la Lozère et député de ce dép. à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Voulant sans doute faire oublier la caste dont il sortoit, il suivit avec ardeur les principes jacobins, fut membre du comité de Sureté-génér., dénonça la vertueuse et infortunée duchesse d'Orléans, et partagea les crimes que commirent les députés *Montagnards* à Lyon, à Montbrison et dans les dép. voisins. Ce fut lui qui, avec Couthon (Voyez cet article) fit commencer les démolitions à Lyon. Il eut pourtant une querelle avec Fréron, et voulut même, mais en vain, se battre avec lui. Après la session il passa aux armées, y devint génér. de brigade, et on le vit en oct. 1796, toujours fidelle à ses anciens principes, dénoncer une prétendue conspir. formée dans le midi par des émigrés, ou parens d'émigrés.

CHÂTEAUVIEUX, membre du Cons. des Anciens. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de l'Ardèche, et son élection fut cassée par suite de la rév. du *18 fructidor an* 5 — 4 sept. 1797.

CHÂTEIGNIER (*François*), noble, dom. à Paris, cond. à mort comme contre-révol., le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHÂTEL, maire de St. Denis. Il avoit été regardé comme le père du peuple de cette ville jusqu'à l'hiver de 1788, époque où presque tous ceux qui s'occupoient des subsistances et des approvisionnemens, furent dénoncés comme accapareurs. La populace ayant voulu le pendre, le 1er. août 1789, il se cacha au haut du clocher de St. Denis; mais un enfant l'aperçut; on le massacra aussitôt avec tous les raffinemens de la barbarie, (son supplice dura près de cinq heures,) une femme lui coupa la tête, on la mit au bout d'une pique, et on voulut la porter à Paris: la Fayette alla au-devant des factieux, avec un détachement de la garde nat., et les fit retourner sur leurs pas.

CHÂTELIN. Voyez Chastelin.

CHATELEAU (*Madame*). A la fédération des citoyens de Saint-Amans, en août 1790, elle prononça une harangue patriotique où elle dit: „Jurons et faisons jurer „à nos filles de ne jamais accor„der de tendresse qu'à des hom„mes libres, et vouons à l'infa„mie, à la laideur celles qui refu„seroient ou enfreindroient ce „serment.„

CHATENIER (*F.*), âgé de 54 ans, né à la Courière, noble, cond. à mort le 19 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. des prison du Luxembourg.

CHÂTILLON (*Comte de*), général vendéen. Il servit d'abord à la Vendée puis aux Chouans sous le génér. Scépeaux, (Voyez ce nom,) et signa en même-temps que lui la paix avec la Rép. Il fut aussi représentant des royalistes près de Louis XVIII et du gouvernement britannique. Lorsque les Chouans se réorganisèrent en corps d'armée, à la fin de 1799, il reparut à leur tête et commanda une de leurs 5 grandes divisions. D'après un rapport des répub., cette division comprenoit la Haute-Bretagne, le Bas-Anjou, et il avoit sous lui M. de la Prévalaye, qui commandoit dans le Haut-Maine, le Haut-Anjou, la Touraine et pays adjacens. (Voyez à l'article Chouans, ce que c'étoit que ces commandemens. Il fut un des chefs qui firent leur paix avec Brune.

CHATIZEL, curé de Soulaines. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. d'Anjou aux Etats-Génér.

CHATRY-LAFOSSE, l'aîné, (*Jacques-Samuel*), membre du Cons. des Anciens, artiste célèbre qui a dessiné et gravé Cherbourg. Il fut nommé à ce Cons. en sept. 1795, par le dép. du Calvados, y fut réélu en mars 1799, et passa à la fin de déc. au Corps-législat., dont il devint secrétaire à la première séance.

CHAUBRY de la Roche, admis. du dép. de la Haute-Vienne. En sept. 1791, il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

CHAUCHET, commiss. du Directoire près le dép. des Ardennes, nommé député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799.

CHAUDRON-ROUSSEAU, procureur-sindic du district de Bourbonne, député de la Haute-Marne à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut envoyé successivement en mission dans beaucoup de dép., et se conduisit par-tout en Jacobin zélé, notamment à Bordeaux où il partagea les crimes de Tallien, d'Ysabeau, etc., et dans le dép. de l'Aude, où on lui reproche d'avoir forcé les enfans et les femmes, sous peine de mort, d'assister au brûlement des images, des ornemens d'église et autres objets du culte. Il fut enfin décrété d'accusation le 9 août 1795, à raison de la tyrannie qu'il avoit exercée pendant ses proconsulats. Il fut ensuite amnistié.

CHAUFTON, juge de paix à Orléans. En sept. 1791 il fut député du dép. du Loiret à la Législat.

CHAUMAREIX, offic. de marine, émigré. Il étoit de l'expédition de Quiberon; il y fut fait prisonnier, et parvint à s'échapper des prisons. Il a écrit l'histoire des massacres de Vannes.

CHAUMETTE (*Pierre-Gaspard*), procureur de la Commune de Paris. Il naquit à Nevers le 24 mai 1763, et, selon Prudhomme, (qui devoit le connoître puisque ce fut lui qui le premier l'employa dans la capitale,) il étoit fils d'un cordonnier. Après avoir été mousse, timonnier, copiste à Nevers, clerc de procureur à Paris, il travailla sous le journaliste Prudhomme qui le peint comme un homme très-ignorant, et s'enrôla ensuite dans la troupe démagogique, que Camille-Desmoulins forma au moment de la prise de la Bastille, pour pérorer le peuple sur les places publiques: on prétend même que Chaumette fut le premier de cette bande qui arbora la cocarde nat. Il quitta bientôt son chef afin de *révolutionner* pour son propre compte, et il se fit membre de la muuicipalité du 10 août 1792, qui s'lustalla elle-même et porta le dernier coup à la mouarchie. Il devint procureur de cette Commune en sept., et le jour de son installatisn il déclara que „ci-devant il s'appeloit Pierre-„Gaspard, parce qne son parrain „croyoit aux Saints, mais que lui „qui n'y croyoit pas, renouçoit „à ces noms, pour prendre celni „d'Anaxagoras, Saint qui avoit „été pendu pour son républica-„nisme.„ Il s'environna alors d'une foule de scélérats, la plupart étrangers, et acqnit bientôt un ponvoir immense dans la capitale. La *Montagne* de la Conv. se servit de lui et de la Commune pour opérer, contre les Girondins, la journée du 31 mai 1793; mais cette journée même fit sentir à la Commune toute sa force; et Mercier, daus son *Nouveau Paris*, assure que l'Espagnol Gusman, agent de Chaumette, lui avoua ensulte devant témoin, que le projet de la municipalité avoit été de faire envelopper dans la proscription du 31 mai la Couv. toute eutière. Quels qu'ayent été à cette époque les desseins de Chaumette contre ceux qui croyolent se servir de lui, il est certain qu'il parut se séparer alors de la partie des *Montagnards* qui siégeoit aux Cordeliers, c'est-à-dire de Camille et de Danton. C'est daus le même-temps qu'ivre de sa pulssance, il devint l'orgaulsateur *des fêtes de la Raison*, des orgies, des profauations qui souillèrent tous les temples de la capitale, de ces processions ridicules et impies où il fit brûler les choses saintes, et au moyeu desquelles il vouloit, disoit-il, *démoraliser la nation*. Tous les actes de despotisme et de cruauté qu'il se permit alors approchent de la démence: nous nous contenterons d'en citer quelques-uns. Ce fut lui qui proposa de réunir tous les réquisitionnaires qui refusolent de

marcher et de les mitrailler; qui fit décerner des honneurs funèbres au polonois Lazouski, le massacreur des prisonniers d'Orléans; qui demanda qu'une guillotine ambulante, montée sur quatre roues, suivît l'armée révol., *pour verser le sang avec profusion;* qui fit passer à Louis XVI, au Temple, une gravure représentant le supplice d'un comte de Flandre, et au Dauphin une petite guillotine; qui excita la Commune à demander le jugement de la Reine; et enfin qui concerta avec Hébert, (Voyez cet article qui a la connexion la plus intime avec celui de Chaumette,) l'atroce déposition que ce dernier fit contre cette malheureuse princesse. Cependant la Commune, devenue trop puissante, menaçoit de renverser la *Montagne* de la Conv., dont elle n'avoit été d'abord que l'auxiliaire; Chaumette proposa même de réunir en un seul conseil les chefs des 48 sections, ce qui eût au-moins paralisé le corps-législatif: Robespierre et ses agens crurent qu'il étoit temps de frapper cette faction rivale, et les Hébertistes furent envoyés à l'échafaud, le 24 mars 1794. Fort de sa popularité, Chaumette échappa à cette attaque, et survécut, pour ainsi dire, à son parti, qu'on avoit affublé d'un autre nom pour le perdre plus surement; mais il dut prévoir dès-lors que la chute de tous ses amis entraîneroit bientôt la sienne. En effet il ne tarda pas à être enfermé au Luxembourg, „où il parut, „dit l'auteur du Tableau des pri-„sons de Paris, tout honteux, „semblable à un renard pris dans „des filets: il portoit la tête basse, „son œil étoit morne et baissé, „sa démarche lente et mal assu-„rée, sa contenance triste et „douloureuse, sa voix douce et „suppliante. Ce n'étoit plus ce „terrible procureur de la Com-„mune, etc.„ Il trouva dans cette prison un nombre considérable de gens qu'il y avoit fait conduire, et qui le bafouèrent de mille manières différentes: parmi les complimens ridicules qui lui furent adressés, on remarqua celui-ci, qu'un plaisant lui débita avec une gravité comique: „Sublime agent national, „conformément à ton immortel „réquisitoire, (sur la loi des sus-„pects) je suis suspect, tu es „suspect, (en montrant ses com-„pagnons) il est suspect, nous „sommes suspects, vous êtes sus-„pects, ils sont suspects.„ Enfin il fut exécuté le 22 germ. an 2 — 13 av. 1794, 20 jours après Hébert. Il prédit, de dessus l'échafaud, que ceux qui l'avoient cond. ne tarderoient pas à le suivre. Il avoit fait paroître lui-même en 1793 un précis historique de sa vie, où il nioit qu'il eût été moine,

ainsi qu'on le prétendoit ; il assnroit dans cet onvrage, que dès sa jeunesse il avoit été monsse, puis tlmonnier, ensuite botaniste, enfin employé à Paris par Prudhomme, et qu'il ne se trouvoit point dans cette ville lors des massacres de sept. 1792.

CHAUMONT, député du dép. d'Ile et Vilaine à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il rentra dans l'obscurité après la session.

CHAUMONT, homme de loi, député des Landes au Cous. des 500, en 1799.

CHAUMONT, aide-de-camp du génér. Théobald de Dillon. Il fut pendu à Lille par les soldats de la garnison, à la suite d'une défaite qu'ils essuyèrent le 9 av. 1792. La même insurrection coûta la vie à son général. Voyez Dillon.

CHAUMONT, frère du précéd. Il servit comme adjud.-génér. à l'armée de Dumouriez en 1792; il eut un cheval tué sous lui et le bras traversé d'nne balle à la bataille de Jemmape. Devenn chef de brigade, il prit part à la révolte des Sections contre la Conv. le 14 vendém. an 4 — 5 oct. 1795, et fut cond. à mort, comme ayant dirigé la force armée de la section de l'Unité, contre la représentation nationale. Il vint à bont de se soustraire à l'exécntion dn jugement.

CHAUSSEGROS, commandt. milit. à Tonlon. Il commandoit dans cette place lorsqu'elle se rendit à l'amiral anglois Hood, le 28 août 1793, et il fut mis hors de la loi, par décret de la Conv, du 11 sept.

CHAUVEAU DE LA GARDE. Il fut le défenseur de la Reine, avec Tronçon du Condray, lors du procès de cette princesse. Après son jugement on les arrêta tous deux, pour les interroger sur les secrets qu'elle ponvoit leur avoir confiés. Cet interrogatoire n'ayant fourni aucun fait à leur charge, ils furent relâchés. C'est lui qui avoit déjà, en juil. 1793, été choisi par le tribnnal, pour défendre Charlotte Corday; cette courageuse fille lui adressa après sa condamnation les mots snivans: „Vous m'avez défendue d'une ma„nière délicate et généreuse; c'é„toit la seule qui pût me couve„nir; je vous en remercie, et je „veux vous donner une preuve „de mon estime. On vient de „m'apprendre que mes biens sont „confisqués; je dois quelque chose „à la prison, je vous charge d'ac„quitter cette dette.„

CHAUVEL (*Jean-Louis*) serrurier, dom. à Paris, cond. à mort par un cons. milit., le 11 prair. an 3, comme convaincu d'avoir porté an bout de sa baïonnette la tête du représentant du peuple Ferraud, assassiné dans le

sein de la Conv., lors de la révolte des Jacobins dans les journées des 1er., 2 et 4 prair. an 4 — 20, 21 et 23 mai 1795.

CHAUVELIN, maître de la garde-robe du Roi. Ayant embrassé le parti révol., les Jacobins, et notamment Dumouriez, le firent nommer en av. 1792 à l'ambassade d'Angleterre; mais il ne servit que de prête-nom à l'évêque d'Autun, (Talleyrand) qui partit avec lui, et qu'on n'avoit pu nommer lui-même, à cause de sa qualité de député à l'Ass. constituante, qui ne lui permettoit d'accepter de places qu'au bout de deux ans. M. Chauvelin fut maintenu dans cet emploi au moment où on proclama la République; mais lord Greenwille refusa de le reconnoître, et lui signifia l'ordre de quitter l'Angleterre. Il fut envoyé ensuite comme ambass. auprès du grand-duc de Toscane, qui ne voulut pas non plus l'admettre près de lui, et qui le força de partir au mois d'oct. 1793. Il devint membre du Tribunat après la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte.

CHAUVET, procur.-sindic du dép. des Basses-Alpes: En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat.

CHAUVIER (*Claude-Franç.-Xavier*), député du dép. de la Haute-Saône à la Conv. Il y vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

CHAUVIGNY DE BLOT, officier au régt. de Mestre-de-Camp cavalerie. Ayant eu une querelle, à l'assemblée primaire de la nobl. de Senlis en 1789, avec Charles de Lameth, il le provoqua en duel; mais Lameth, qui venoit d'être élu député, remit à lui donner satisfaction après les Etats-Généér., et cette affaire n'eut alors d'autre suite que quelques propos outrageans de la part de M. de Chauvigny. Les principes populaires de Lameth ayant amené une autre dispute entre lui et le duc de Castries, (Voyez ce nom,) il se permit de dire que c'étoit ce dernier qui avoit animé contre lui le jeune de Chauvigny, dont il étoit colonel: la querelle éclata de nouveau; Chauvigny pressa si fort Lameth, que celui-ci fut contraint de se battre, et blessa son adversaire.

CHAUVIN (*François-Augustin*), député-suppléant du dép. des Deux-Sèvres à la Conv. Il y fut appelé après le procès de Louis XVI, et devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

CHAUX (*Pierre*), marchand à Nantes. Il fut un des membres du tribunal de sang que Carrier établit dans cette ville pour en détruire la population et celle des dép. voisins. Il remplit avec zèle les

intentions du proconsul: on pourroit citer de lui une foule de traits affreux; nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns. Il avoit fait banqueroute avant la rév., et pour se liquider plus facilement, il fit alors emprisonner tous ses créanciers, trafiquant ensuite de leur liberté; aussi l'entendit-on s'écrier un jour, en apprenant qu'un décret lui ôtoit le droit d'élargir les détenus: „C'est „dommage, toute la ville eût „passé par nos mains, et nous „eussions fait incarcérer tous les „habitans les uns après les an„tres, ceux-ci pour une décade, „ceux-là pour deux.„ Jaloux d'un terrain qui étoit à sa convenance, il disoit une autre fois: „Je „ferai arrêter le propriétaire; il „sera trop heureux de m'aban„donner sa possession pour sortir „de prison.„ Lorsque Carrier fit partir pour Paris (où ils ne devoient pas arriver, ce scélérat voulant qu'on les massacrât en route) 32 Nantois qu'on traduisit devant le trib. révol., Chaux proposa de mêler parmi eux un FRÈRE, dont l'évasion, facilitée à dessein, serviroit de prétexte pour fusiller tous les autres indistinctement. Enfin en sept. 1794 on fit le procès à ce monstre; il avoua tous ses crimes, les rejeta sur Carrier, et fut acquitté ainsi que tous ses complices.

CHAVOIX, avocat. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéchaussée de Limoges aux Etats-Génér.

CHAZAL, fils, (*Jean-Pierre*), député du dép. du Gard à la Conv. Nat. où il vota la mort du Roi, avec sursis à l'exécution. Pendant cette session il tint une espèce de milieu entre la *Montagne* et la *Gironde*, et vint à bout d'échapper aux proscriptions, malgré la haine de Barrère, dont il étoit l'ennemi particulier. Il devint membre du comité de Salut-Public après la chute de Robespierre, et fut quelque temps en mission dans le dép. de l'Hérault. Ayant passé au Cons. des 500, il y embrassa le parti directorial; et on le vit le 5 sept. 1797 célébrer la victoire remportée la veille (18 fructidor an 5) par le Directoire et les Jacobins. Il sortit du Cons. en 1798, et y fut aussitôt renommé. Elève et partisan fanatique de Siéyès, il se rangea à ses côtés lorsque ce rhéteur arriva au Directoire; il s'opposa avec vigueur, quelque temps après, à ce qu'on déclarât la patrie en danger; fut à cette occasion violemment maltraité par les Jacobins au sortir du Conseil, et, fidelle au parti du plus fort, il seconda enfin la rév. opérée, en *brum. an 8* (nov. 1799), par Buonaparte et Siéyès: ce fut même lui qui présida momentanément

à la place de Lucien Buonaparte, dans la séance orageuse de St. Cloud. Il fut en conséquence nommé membre de la commission intermédiaire du Cons. des 500; il concourut ensuite à la rédaction de la constitution consulaire, et devint membre du Tribunat à la fin de décembre.

CHAZAUD, adminis. du district de Confolens, député de la Charente à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il devint après la session commissaire du Directoire.

CHAZAUD de Saône et Loire, commiss. près la municip. de Châlons. Il fut nommé en 1799 député du dép. de Saône et Loire aux Cons. des 500.

CHAZOT, *(de)* génér. au service de la Rép. Il étoit avant la rév. lieutenant-colonel commandant un régt. de chasseurs à pied. Il quitta ce corps en 1790, pour prendre le commandement d'un bataillon de garde nationale; devenu bientôt général, il fut employé successivement sous la Fayette, Arthur Dillon et Dumouriez. Ce fut lui qui laissa enlever par les Autrichiens le passage important de la Croix-aux-Bois, le 15 sept. 1792. Dénoncé par Marat et Pons de Verdun, il fut mandé à la barre de la Conv. le 7 av. 1793, incarcéré quelque temps après et ensuite relâché.

CHAZOT, homme de loi à St. Chely. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Lozère à la Législat.

CHÉDANNEAU, (*Augustin-Rolland-Jean-André-Faustin*) administrateur de l'hôpital de Ruffec, député de la Charente à la Législat. et ensuite à la Conv. Il y vota la mort du Roi, avec sursis à l'exécution, et devint, après la session, commiss. du Directoire.

CHEFTEL, breton d'origine, médecin à Paris, homme immoral plein d'esprit et d'intrigue. Il fut employé à diverses commissions en Bretagne, par le crédit de Danton, dont il étoit l'ami. Lié autrefois avec le père du jeune Desilles, qui fut tué à l'affaire de Nanci en 1790, il logea toujours dans la maison de cette famille respectable, chaque fois qu'il alla en Bretagne; et il étoit encore au milieu d'elle, lorsqu'il la fit dénoncer secrétement. La force armée vint, d'après ses renseignemens, pour se saisir de ces malheureuses victimes. Le père seul trouva moyen de s'échapper; les autres eurent recours aux conseils de Cheftel, dont ils ne se défioient pas et l'engagèrent à songer lui-même à sa sureté. Il profita du reste de leur

confiance, pour s'emparer de deux cents louis, qu'ils vouloient faire tenir à leur père fugitif; et levant ensuite le masque, il les escorta jusqu'à Paris. Ce même Cheftel avoit escroqué une terre à un émigré, en lui faisant faire un contrat simulé de vente, sous prétexte de la lui conserver.

CHEMIN, command. d'un bat. du dép. du Nord. Voyant, à l'affaire de Bouchain, que la victoire se décidoit en faveur de l'ennemi, il se brûla la cervelle.

CHÉNARD, présid. de l'administration du dép. de la Meuse-Infér., député de ce dép. au Cons. des 500, en 1799. Il passa à la fin de décem. au Tribunat.

CHÉNAUD, horloger génevois. Il fut une des 11 victimes massacrées par le trib. révol. de Genève, en juil. et août 1794.

CHENET, maire de Montélimart, député-suppléant du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér. de 1789. Il remplaça un démissionnaire à l'Ass. Nat.

CHÉNIER, commiss. près le trib. correctionnel de Montmédy. Il fut nommé député du dép. de la Meuse au Cons. des 500 en mars 1799.

CHÉNIER (*Marie-Joseph*), homme de lettres. Il naquit en 1762 à Constantinople, où son père résidoit comme consul de France après avoir occupé long-temps la même place à Maroc; et il étoit frère d'André Chénier, écrivain d'un grand sens et d'une grande probité, qui fut guillotiné en 1794, pour avoir publié, deux ans auparavant, dans le Journal de Paris, quelques morceaux sages sur la situation de la France. Marie-Joseph Chénier répondit à son frère, par un discours apologétique de la conduite et des principes des clubs jacobins. Il s'efforça de prouver que tous ceux qui les composoient, étoient d'honnêtes gens et les plus fermes appuis de la constitution. Il embrassa lui-même leurs principes avec la chaleur d'un esprit aussi bouillant que le sien; et quoiqu'il ait montré quelquefois des talens pour la poësie, il n'a pu se frayer un chemin dans la carrière politique. Il écrivit pour le théâtre, et c'est à lui qu'on doit la plus grande partie des pièces révolutionnaires, telles que Charles IX, Henri VIII, Calas, Gracchus, Timoléon, etc. Il fut membre de la municipalité du 10 août 1792, et se distingua parmi les instigateurs de cette journée. Ce sont ses odes que l'on chanta lors de l'anniversaire du 14 juil. et du 10 août, lors de la fête de la Raison, de la translation des cendres de Marat au Panthéon, à la fête de J. J. Rousseau, et à tous les événemens dont la multiplicité n'a jamais effrayé sa rare fé-

condité. Tant de *patriotisme* méritoit une récompense : il fut nommé en sept. 1792 député du dép. de Seine et Oise à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. C'est lui qui avoit rédigé la pétition de la municip., pour demander la déchéance de ce prince, auquel, quatre ans auparavant, il avoit dédié sa tragédie de Charles IX: son épître commençoit par ce vers :

„Monarque des François, roi d'un peuple *fidelle*."

Constamment attaché aux Jacobins, il parla, en oct. 1794, en faveur du peintre David, et chercha à justifier les cruautés commises par ce décemvir sous le régime de Robespierre. Le 21 déc. il présenta, au nom du comité d'instruction publique, un rapport sur les fêtes décadaires, et attaqua, comme contraires à la nature, les opinions religieuses adoptées jusques-là par tous les peuples civilisés. On le vit avec étonnement se déclarer contre les Terroristes lorsqu'ils se révoltèrent en prair. an 4 (mai 1795); et il contribua même à la victoire que remporta alors sur eux la Conv. Il fut nommé présid. en août, époque à laquelle la constit. de 1795 fut achevée. Devenu membre du Cons. des 500, il se distingua parmi les opposans à l'admission de Job-Aimé. Le 23 mars 1796 il appuya un projet de résolution contre les étrangers, prétendant que les émigrés se glissoient à Paris sous ce nom, et qu'ils s'efforçoient d'y causer de nouveaux troubles. Il fut proclamé *le premier des poëtes françois* au champ de Mars, le 22 sept. de la même année; mais l'esprit de faction ne put, malgré tant d'efforts, assurer à Chénier un rang que l'on n'obtient que par ses écrits. Depuis cet instant il parut voué au gouvernement, s'attacha au Directoire, se dévoua depuis au Consulat, et fut en conséquence nommé, en déc. 1799, membre du Tribunat. Il étoit sorti du Cons. des 500 en 1798, et y avoit aussitôt été renommé par le même département.

CHÉNIER (*André*), frère du précéd., né à Constantinople, dom. à Paris, écrivain distingué par ses talens et son attachement au bonheur de son pays. Il fut cond. à mort le 7 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. des prisons de St. Lazare, où il étoit détenu. Il étoit âgé de 31 ans. Son frère, loin de chercher à le sauver, contribua beaucoup à sa condamnation, et on l'entendit s'écrier à une séance du corps législat.; *Si mon frère est coupable, qu'il périsse!* Plusieurs lettres furent alors écrites, de différens dép., à Marie-Joseph Chénier, toutes avec cette épigraphe : „*Caïn, rends-nous „ton frère!*"

CHENON DE BEAUMONT, conseiller à l'Election du Mans. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. du Maine aux Etats-Génér.

CHERET, présid. par *intérim* de la section de la Bonne-Nouvelle, cond. à mort, comme instigateur de la révolte des Sections contre la Conv. *le 14 vendém. an 4* (5 oct. 1795.) Il s'est soustrait au jugement.

CHERFILS, procur. du Roi à Cany. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Caux aux Etats-Génér.

CHÉRIER, (*Jean-Claude*) lieut. génér. du Bailliage de Neufchâteau. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Mirecourt aux Etats-Génér., et en sept. 1792 du dép. des Vosges à la Conv., où il ne vota point dans le procès de Louis XVI. Il passa à la fin de la session au Cons. des 500; il en sortit en mai 1798, et fut nommé en décem. 1799 au Corps-législ.

CHÉRIN, généalogiste des ordres du Roi, place que son père avoit occupé avant lui. Ayant embrassé le parti révolut., il devint adjud. génér. à l'armée du Nord, en 1793. Il écrivit alors à l'Ass. pour se disculper des accusations que quelques journalistes s'étoient permises contre lui, et il protesta de son attachement à la rév., quoiqu'elle lui enlevât toute sa fortune.

CHÉRON, membre du département de Seine et Oise. En sept. 1791 il fut nommé député-suppléant de ce dép. à la Législat., et il y entra sur-le-champ à la place de Mr. Lebreton, qui donna sa démission. Il se montra toujours opposé au parti jacobin, et parla notamment, le 21 nov. 1791, contre la qualification de *loi*, donnée au décret sur les prêtres non sermentés, que le Roi n'avoit pas encore sanctionné. Il fut enfermé dans les prisons de Paris pendant le régime de la terreur.

CHESNON DE BAIGNEUX, lieutenant criminel à Chinon. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Tourraine aux Etats-Génér.

CHESTRET (*Baron de*), habitant de Liège, et l'un des principaux agens de la révolution qui éclata en août 1789 dans cette ville, contre le Prince-évêque. Il fut nommé bourgemestre-régent de Liège, et député de l'ordre tiers aux conférences des trois ordres; il occupa la place de colonel des gardes de la ville et d'adjoint au génér. Doncel dans le commandement de l'armée liégeoise; enfin il fut envoyé successivement par les Etats près de la chambre impériale de Wetzlar et près du roi de Prusse. Le peuple le reçut comme

un libérateur, le 17 av. 1790, lors qu'il revint de cette dernière mission, qui avoit eu pour but de remercier ce prince de la protection qu'il avoit accordée aux Etats. Il rentra en grâce auprès de son souverain après la pacification.

CHEVALIER, femme la Martinière, *(Marie-Susanne)* âgée de 34 ans, née à Saint-Sauvan près Poitiers, dom. à Paris, cond. à mort le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de l'assassinat de Collot d'Herbois: elle fut exécutée couverte d'une chemise rouge.

CHEVALIER, député du dép. de l'Allier à la Conv. Il refusa de voter dans le jugement de Louis XVI, déclarant qu'il ne se croyoit pas le droit de prononcer sur le sort de ce prince, sans la sanction du peuple déjà rejetée par un décret.

CHEVALIER, cultivateur et membre de la société royale d'agriculture. En 1789 il fut député du tiers-état de la Prévôté de Paris aux Etats-Génér. Il demanda, le 3 fév. 1791, que le comité de constit. fût chargé de présenter une loi sur le duel.

CHEVALIER, recteur-curé en Bretagne. Il fut en 1789 député du clergé de la Sénéch. de Nantes aux Etats-Génér.

CHEVALIER-MALIBERT, administrateur du dép. de la Mayenne. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce dép. à la Législat., et en sept. 1792 de celui de la Sarthe à la Conv., où il vota, par mesure de sureté générale, la reclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix, après avoir eu le courage de rappeler que la constitution ne permettoit cependant que la peine de déchéance. Le comité de Salut-Public le força à donner sa démission pendant le régime de la terreur, et la Conv. le rappela dans son sein le 11 août 1795. Il ne passa point aux Conseils.

CHEVALLEREAU, député du dép. de la Vendée au Cons. des Anciens en 1797.

CHEVANNES *(de)*, command. le poste des Gardes-du-corps dans l'œil-de-bœuf le 5 oct. 1789. Fidelle à l'ordre qu'il avoit reçu de ne faire aucune résistance, il s'avança vers les grenadiers de la garde nat. qui vouloient forcer les portes et leur dit: „Si vous cher„chez des victimes, je suis le com„mand. du poste, c'est à moi „qu'appartient l'honneur de mou„rir le premier.„ Il échappa aux massacres de cette journée.

CHEVREUIL, *(l'abbé de)* chanoine. En 1789 il fut député du clergé de la Vicomté de Paris aux Etats-Génér., et signa la protestation du 12 sept. 1791, contre les innovations faites dans les matières religieuses par l'Ass. Nat.

CHEVREUX *(Dom Ambroise)*, général

général des Bénédictins de la congrégation de St. Maur. En 1789 il fut député du clergé de la Vicomté de Paris aux Etats-Génér., et parut pencher un instant pour le parti révol. Renfermé aux Carmes après la session, il y fut massacré le 3 sept. 1792.

CHIAPPE (*Ange*), député de Corse à la Conv. Nat. Il y vota pour la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

CHILLAUD (*Elisabeth de*) veuve de Dumasseil-Fontbroge con. au parlem. de Bordeaux, cond. à mort par la comm. milit. séante à Bordeaux, comme complice des crimes de son mari qui fut aussi guillotiné. (Voyez Dumas.)

CHILLAUD (*Jacques*), noble, âgé de 41 ans, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort comme contre-révol., le 28 messid. an 2, par la comm. milit. séante à Bordeaux.

CHIMAY (*princesse de*). Voyez Lepelletier.

CHIRAT, procur. géner. syndic. du dép. de Rhône et Loire, député de ce dép. à la Législat., en 1791.

CHODKOWICZ (*Rosalie*) femme du prince Alexandre Lubomirski, princesse polonoise, âgée de 23 ans, née à Osnobil en Ukraine, dom. à Chaillot près Paris, cond. à mort comme contre-révol., le 3 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHOISEUIL D'AILLECOURT (*le Comte de*) colon. du régt. de Dauphin dragons, député de la nobl. de Chaumont en Bassigny aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CHOISEUIL, femme du duc de Grammont, (*Béatrix*) âgée de 64 ans, née à Lunéville, dom. à Paris, cond. à mort comme contre-révol., le 3 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHOISEUIL-GOUFFIER (*Comte de*), l'un des 40 de l'académie franç., ambassadeur de France à la Porte. On lut à l'Ass. Nat., le 16 janv. 1790, une lettre par laquelle il annonçoit l'envoi d'un don patriotique de 12000 liv., au nom de plusieurs Français établis à Constantinople. Il y joignoit une pareille somme, donnée par un citoyen qui ne vouloit pas être connu; on sut bientôt que cet anonyme étoit lui-même. Il fut nommé en 1791 ambassad. à Londres, mais il ne s'y rendit point. Il fut décrété d'arrestation par la Conv., le 22 oct. 1792, pour avoir été en relation avec les princes frères de Louis XVI. Il quitta alors Constantinople, se rendit en Russie, où l'Impératrice le reçut de la manière la plus flatteuse et lui accorda une pension comme académi-

clen; il fut nommé conseiller intime de l'Emp. Paul I en fév. 1797. Mr. de Choiseul-Gouffier est avantageusement connu dans la république des Lettres, sur-tout par ses recherches sur l'ancienne Grèce et sur la Troade.

CHOISEUIL-LABAUME (*Cl. Ant. Clériadus Marq. de*), lieutenant-génér. des armées, âgé de 61 ans, natif de Nanci, dom. à Paris, cond. à mort comme contre-révol., le 15 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

CHOISEUIL-PRASLIN (*le duc de*), paire de France. En 1789 il fut député de la nobl. de la Sénéch. d'Anjou aux Etats-Génér. Il devint en 1799 membre du Sénat-conservateur.

CHOISEUIL-STAINVILLE (*duc de*), colonel du régt. de Royal dragons. Ayant eu ordre, en juin 1791, d'accompagner Louis XVI, lorsque ce prince voulut se rendre à Montmédy, il fut arrêté à Varennes, avec le comte Charles de Damas, emprisonné à Verdun, et transféré à Orléans, d'où il ne sortit qu'à la faveur de l'amnistie proclamée lors de l'acceptation de la constitution. Il partagea ensuite tous les dangers du Roi, et resta près de lui, jusqu'à sa translation au Temple. Etant alors sorti de France, il leva un régt. de hussards au service d'Angleterre, et fut pris une seconde fois par les Républicains avec le comte Charles de Damas, en voulant passer d'Allemagne en Angleterre. Grâce aux sacrifices faits par la cour de Londres, il échappa une seconde fois des mains des François; mais ayant échoué quelque temps après sur les côtes de Normandie, il fut emprisonné à Calais et les Anglois firent de vains efforts pour obtenir sa liberté. Enfin lorsque Buonaparte devint Consul de la Rép., il fit déporter Mr. de Choiseul et ses compagnons d'infortune sur la frontière de Hollande.

CHOISY, maréchal de camp. Il fut employé par le Roi en 1791, commanda successivement à Landau, à Lyon, et contre Jourdan-coupe-tête à Avignon. Il se conduisit très-foiblement dans cette dernière mission. (Voyez à ce sujet l'article de Jourdan.) Il avoit d'abord servi comme simple soldat, s'étoit distingué dans la guerre de Sept-ans, et avoit été fait officier-général. Louis XVI l'avoit ensuite envoyé en Pologne, lorsque la France voulut se mêler des affaires de ce pays; et Mr. de Choisy soutint à cette époque un siége mémorable dans le château de Cracovie.

CHOISY D'ARCEFAY, cultivateur. En 1789 il fut député du

tiers-état du Bailliage de Châlons sur Marne aux Etats-Génér.

CHOLLET (*François-Armand*), membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de la Gironde, et y devint un des orateurs du Directoire. Le 16 juil. 1797 il fut d'avis d'exiger des prêtres un nouveau serment. Il s'éleva, le 27 août, contre la proposition de décréter l'inviolabilité des lettres, et soutint que le Directoire devoit avoir le droit de les ouvrir, quand il le jugeroit nécessaire. Le 9 sept. il combattit le projet d'exclure les nobles de tous les emplois. Il sortit du Cons. en 1799 et y fut aussitôt réélu par le même dép. S'étant prononcé en nov. 1799 (brum. an 8) en faveur de la rév. opérée par Buonaparte, il devint membre de la comm. intermédiaire du Cons., et ensuite du Sénat-conservateur.

CHOLET-BEAUFORT, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1799 par le dép. du Puy-de-Dôme, et passa en décem. au Corps-législ.

CHOMBART, propriétaire. En 1789 il fut député du tiers-état du Baill. de Lille aux Etats-Génér., et le dép. du Nord le nomma, en 1799, au Cons. des Anciens.

CHOMENTOWSKI, colonel polonois. Cet officier, zélé patriote, étoit regardé dans son parti comme un homme plein de talent, et lorsque la guerre éclata en 1794 contre la Russie, Kozciusko le chargea d'aller opérer à Cheim et à Lublin la levée en masse des paysans. Il trouva ces districts les moins disposés de toute la Pologne à résister aux Russes; cependant s'étant joint à Zajonczek, qui commandoit dans cette partie, il tenta de résister à ces derniers. Il se conduisit avec la plus grande valeur à la bataille de Chelm, et y eut la tête emportée d'un boulet de canon: sa mort fut la première cause de la perte de la bataille. (Voyez Zajonczek.)

CHOPPIER, curé de Flins, député des bailliages de Mantes et Meulan aux Etats-Génér. de 1789. Il prêta le serment exigé des ecclésiast., en adoptant les restrictions *mentales* proposées par l'abbé Grégoire. (Voyez ce nom.)

CHOTTARD DE GUERANDE, député du dép. de la Loire-Inférieure au Cons. des 500, en 1799.

CHOUANS (*les trois frères*), qu'on présume avoir été contrebandiers. Ils formèrent, près de Laval et la Gravelle, des rassemblemens qui prirent leur nom. Ces bandes, peu nombreuses dans le principe, ne s'éloignoient guères des forêts du Pertre et de la Guerche. Ayant été renforcées par des mécontens du Calvados, de la Manche, de la Bretagne et par les débris de l'armée du prince de

Talmont, après les journées de Chollet et de Savenay, elles firent la guerre au nom de Louis XVIII, prirent plus de consistance et embrassèrent plus de terrain, sans rien changer à leur manière de se battre, qui ressembloit plus à une espèce de brigandage qu'à une guerre réglée. La dispersion successive des différentes armées vendéennes, leur procura des forces et sur-tout des chefs, qui vraiment attachés au parti royaliste, leur donnèrent un peu plus de lustre qu'auparavant. On les vit bientôt traiter avec la Rép.; et après l'affaire de Quiberon et la chute totale de la Vendée, les Chouans (c'est-à-dire le parti qui avoit pris leur nom, car les trois frères avoient disparu depuis long-temps) firent leur paix avec le Directoire. Quelques-uns d'entre eux, qui tenoient moins à la royauté qu'au pillage, continuèrent isolément une espèce de petite guerre, qui les conduisit souvent à l'échafaud; mais vers la fin de 1799 ce parti se releva avec plus de vigueur que jamais, et on vit reparoître à sa tête des chefs déjà connus, tels que Frotté, Bourmont, Georges, d'Autichant, Châtillon, Laprévallaye, etc. D'après les rapports des génér. répub. ils occupoient à cette époque presque toute la Normandie, le Maine, l'Anjou, une partie de la Bretagne, de la Touraine, et ils s'étendoient dans plusieurs provinces adjacentes; mais ils étoient loin d'occuper ces pays d'une manière stable. Chaque chef avoit un arrondissement où il recrutoit, et où il commandoit à ceux qui vouloient se joindre à lui: c'est là ce qu'on appeloit son gouvernement, quoiqu'il fût couvert de troupes ennemies, et que souvent la majorité des habitans lui fût contraire. Répandus dans les campagnes et presque toujours invisibles, les Chouans attaquoient les postes patriotes et disparoissoient devant les corps considérables. Ce ne fut que lorsque la rév. opérée par Buonaparte, eut causé dans le gouvernement un instant de stagnation, qu'ils commencèrent à avoir des quartiers-généraux fixes, à faire face aux bataillons républicains; et la suspension d'armes conclue avec Hédouville, (voyez ce nom) parut leur donner encore plus de consistance. On portoit alors leur nombre à un taux très-considérable, et sans doute exagéré. Après beaucoup de conférences infructueuses, Buonaparte ayant reconnu que les Chouans ne cherchoient, par ces négociations, qu'à gagner du temps, fit marcher des troupes, et donna ordre de les attaquer, vers la fin de janv. 1800. La plupart de leurs chefs acceptèrent les conditions qu'on leur

proposa et mirent bas les armes; le reste fut dispersé après un grand nombre de petits combats.

CHOUDIEU, accusateur public à Angers, dépnté de Maine et Loire à la Législat. et ensuite à la Conv. Il s'y conduisit constamment en Jacobin forcené. Partisan zélé de l'anarchie, il proposa, le 22 juil. 1792, de déclarer que les *tribunes*, qu'on vouloit rappeler à l'ordre, étoient le *peuple souverain*. Quelques jours après il demanda, au nom des citoyens d'Angers, la déchéance de Louis XVI, comme ayant trahi ses sermens; le 10 août il fit décréter la formation d'un camp sous Paris, la permanence de l'Ass., et il ne contribua pas peu à toutes les mesnres prises ce jour-là centre Louis XVI, dont il vota ensuite la mort. Envoyé comme commiss. dans la Vendée, il fut un de ceux qui couvrirent ce malheureux pays de cendres, de décombres et de sang, et il poursuivit sur-tout avec acharnement les Royalistes qui tombèrent entre les mains du comité d'Angers. A son retour il fit un rapport sur les troubles de ce pays, et en attribua la cause aux *Girondins*. Il étoit l'ennemi personnel de Phelipeaux et contribua beaucoup à sa perte. Il fut lui-même décrété d'arrestation et transféré au château de Ham, le 1er. av. 1795 (12 germ. an 4), comme un des chefs de la conspir. jacobine qui avoit éclaté ce jour-là contre la Conv. Après l'amnistie qui revomit dans la société tous les terroristes détenus, il fut employé dans les bureaux de la guerre.

On l'accuse d'avoir, pendant le régime de la terreur, dénoncé sa mère et fait périr plusieurs de ses parens comme modérés. Il fut du nombre des scélérats qui tentèrent en 1799 de rétablir un club jacobin.

CHOUTEAU, administrateur du district de Cholet, député du dép. de Maine et Loire à la Législat., en 1791.

CHOUVET, cnré de Thomeras. En 1789 il fut député du clergé de la Sénéch. de Villeneuve-de-Berg aux Etats-Génér.

CHRISTIANI, (*Marie-Frédéric-Henri*) député du Bas-Rhin à la Conv. Il y vota la détention de Louis XVI. Il fut un des commiss. nommés pour examiner la conduite de Joseph Lebon. (Voyez ce nom.) Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

CHRISTIN, avocat, député du tiers-état du Bail. d'Aval en Franche-Comté aux Etats-Génér. de 1789.

CHRISTINAT, négt., maire du Havre. En 1791 il fut député du dép. de la Seine-Infér. à la Législat.

CHROSTON, chargé d'affaires de Russie à Constantinople. Il

s'opposa, au mois d'août 1792, à la réception de Sémonville en qualité de minis. de France à la Porte. On trouva dans les papiers de Louis XVI la note officielle que cet envoyé avoit remise à cette occasion.

CHRUSCHOW, génér.-maj. russe. Il se distingua dans divers combats contre les Polonois en 1794, notamment à la bataille de Macuiowitz. L'Imp. lui accorda l'usufruit d'une terre dans la Russie Blanche, en nov. de la même année.

CICÉ. — Voyez Champion de Cicé.

CIGOGNE, négt. à Saumur, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789.

CITTADELLA, membre du Conseil des Anciens. Il y fut nommé par le dép. de Liamone en mars 1797, et le 21 août il parla en faveur du Directoire, accusant le Cons. des 500 d'être la cause des divisions survenues dans le gouvernement; son discours occasionna beaucoup de trouble dans l'Assemblée. S'étant opposé à la rév. qu'opéra Buonaparte en 1799, il fut exclus du corps législ.

CLAESHORN (*Comte Friederich*), suédois impliqué dans l'assassinat de Gustave III. (Voyez Anckarström). Il fut arrêté le 22 mars 1792, et cond. le 1er juin à être dégradé de nobl., à avoir la main droite coupée, la tête tranchée et à être écartelé. Cette peine fut commuée en un bannissement perpétuel. Le 15 août il fut conduit aux frontières, avec Ribbing, Lilienhorn, et Ehrenswärd, ses complices.

CLAIRFAIT (*Comte de*), officier Vallon, feld-maréchal au service d'Autriche, chevalier de la toison d'or, etc. Après avoir servi d'une manière distinguée dans la guerre des Turcs, il fut employé en 1792 contre la France. Il concourut à la prise de Longwi en août, entra dans Stenai au commencement de sept., commanda un corps en Champagne, se retira ensuite sur les Pays-Bas, et perdit le 6 nov. la fameuse bataille de Jemmappe, qui lui fit autant d'honneur qu'à son vainqueur, par la manière dont il la disputa, avec des troupes de la moitié moins nombreuses que celles de l'ennemi. Forcé par la supériorité des François à évacuer Mons, Bruxelles, Liège, etc., il se replia vers le Rhin toujours en combattant; et cette retraite, faite en bon ordre et avec une poignée de monde devant des forces imposantes, lui acquit une gloire méritée. Le prince de Cobourg prit en 1793 le commandement en chef de l'armée autrich., mais les principaux succès n'en furent pas moins dûs à

Mr. de Clairfait. Le 1er. mars il força l'ennemi à Aldenhoven, le mit en pleine déroute; et ce fut lui qui peu après décida du gain de la bataille de Nerwinde, où il commandoit l'aile gauche, qui seule fut victorieuse. Le combat de Quiévrain, l'affaire d'Hanson, celle de Famars, la prise du Quesnoi, etc. etc. ajoutèrent à sa réputation. Au commencement de la campagne de 1794 il continua à commander un corps de la manière la plus brillante: bientôt on le vit aux prises avec Pichegru dans la West-Flandre, et ce ne fut qu'après sept combats consécutifs qu'il lui céda la victoire, en se repliant vers Tournay, et opérant ensuite sur Tirlemont la retraite la plus savante. Les échecs successifs éprouvés, sur tous les points, par les armées combinées des Pays-Bas, les ayant contraintes à passer le Rhin, il prit l'année suivante le commandement de celle de Mayence, où il donna de nouvelles preuves de ses talens et de sa bravoure, particulièrement à l'attaque du camp retranché que les François avoient établi devant cette forteresse afin de la tenir bloquée. Il avoit été fait à cette époque feld-maréchal, et commandant de toutes les troupes sur le Rhin, ainsi que de l'armée d'Empire. S'étant rendu à Vienne en janv. 1796, l'Empereur lui fit l'accueil le plus distingué; ce prince lui rendit visite lui-même avec l'archiduc Charles, le peuple se rassembla en foule pour le voir, et les habitans de la capitale lui donnèrent une fête brillante, qui dura deux jours. Malgré ces hommages publics, Mr. de Clairfait étoit dégoûté, par les entraves qu'on mettoit sans cesse à ses opérations; il ne reparut plus à la tête des armées, entra au conseil aulique de guerre, et mourut à Vienne en 1798.

Partisan zélé de la discipline, que plusieurs généraux, Mr. de Beaulieu sur-tout, avoient relâchée dans l'armée autrich., il fut craint des troupes autant qu'estimé; et quoique Wallon, (voyez à ce sujet les articles Latour et Beaulieu) il vint à bout de se faire obéir par ses officiers. Les militaires le regardent en général comme l'homme le plus habile, le plus savant sur-tout qui ait été opposé aux François, pendant la guerre de la rév.; le seul reproche qu'on lui ait fait, est de n'avoir pas toujours assez profité de ses avantages: la circonspection est le défaut le plus ordinaire des généraux instruits.

CLAIRMONT (D'Esclaibes *Cte. de*), député de la nobl. de Chaumont en Bassigny aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des signataires des protestations du 12 et du 15 sept. 1791.

CLAIRON, député du dép. des

Ardennes au Cons. des 500 en mars 1797.

CLAPERON (*Abel-Ant.*) DE MELLIEUX, noble et rentier, âgé de 59 ans, natif de Vienne, dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 29 niv. an 2, par la comm. milit. de Lyon.

CLAPIERS (*de*), député de la nobl. de la Sénéch. d'Aix aux Etats-Génér. de 1789. Il signa la protestation du 12 sept. 1791.

CLAPIN (*Charles*) DE COLONGE-ST.-JEAN, noble, dom. à Gratemenon, dép. des Bouches du Rhône; cond. à mort comme contre-révol., le 5 germ. an 2, par le trib. crim. du dit dép.

CLARKE, Irlandois, génér. au serv. de la Rép. franç. Le Directoire l'employa dans les négociations qui eurent lieu en 1797 avec l'Autriche; il accompagna Buonaparte à toutes les conférences d'Udine, et contribua à la paix signée à Campo-Formido. Il avoit occupé auparavant, dans les bureaux de la guerre la place de présid. du bureau topographique, et Buonaparte lui rendit cet emploi à la fin de 1799.

CLARKE (*Alured*), génér. angl. Il commanda l'expédition faite contre le Cap de Bonne-Espérance en sept. 1795, et s'en rendit maître, par capitulation, le 16 du même mois.

CLAUDE, avocat à Longwi, député du tiers-état du Baill. de Metz aux Etats-Génér. de 1789.

CLAUZEL, génér. au serv. de la Rép. franç. Employé en 1794 et 1795 à l'armée des Pyrénées, il y servit d'une manière distinguée, et se présenta dans le courant de mars 1795 à la barre de la Conv., pour lui présenter 24 drapeaux pris sur les Espagnols. Il passa ensuite à l'armée d'Italie, où il commanda une brigade pendant la campagne de 1799.

CLAUZEL jeune (*Jean-Baptiste*), maire de Velanet. Il fut nommé en sept. 1791 député du dép. de l'Arriège à la Législat., et en sept. 1792 à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Il entra au comité de Sureté-génér. en sept. 1794, et le 30 oct. il dénonça avec force Barrère, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, comme ayant été complices et ministres de Robespierre. Il fut nommé présid. de la Conv. le 24 nov. Le 29 déc. il renouvela ses plaintes contre les agens du système de la terreur et demanda en même-temps que l'on remît le trib. révol. en activité. Devenu membre du Conseil des Anciens, il se comporta d'une manière indécente à la séance du 25 août 1796, mit le désordre dans l'Ass., et fut rappelé à l'ordre par le présid., qui lui reprocha d'être *un interrupteur continuel:* il vouloit

qu'on décrétât l'impression du discours que Creuzé-la-Touche venoit de prononcer contre la religion chrétienne. Le 21 août 1797 il parla avec beaucoup de véhémence en faveur du Directoire et contre les Conseils. Il se prononça de même deux ans après pour Buonaparte, et devint membre du Corps-législ.

CLAVELEAU (*François*), charron à Chollet, convaincu d'avoir enrôlé pour les royalistes de la Vendée, et d'avoir fait *un timon de charrette de l'arbre de la liberté* de Chollet, fut guillotiné le 30 janv. 1794, par jugement de la comm. milit. d'Angers.

CLAVERIE (*Jean-Baptiste-Joseph*), député du dép. de Lot et Garonne à la Conv., où il vota pour la réclusion du Roi jusqu'à la paix. Il fut ensuite un des 21 membres chargés d'examiner la conduite de Joseph-Lebon; il passa en sept. 1795 au Conseil des Anciens, et en sortit en mai 1798.

CLAVIER, député du dép. de la Loire-Inférr. au Conseil des Anciens en 1798, et membre du Corps-législ. en 1799.

CLAVIÈRE, banquier à Genève, né le 27 janv. 1735. Il fut chassé de cette ville pour avoir voulu y exciter des troubles. C'étoit un homme faux, haineux, pétri de fiel, très-brouillon et sur-tout très-vain, comme tous ceux que cette petite républ. a vomis en France. Au moment de la rév. il embrassa le parti jacobin avec enthousiasme, écrivit sur les finances, et se fit sur-tout remarquer dans *la société des amis des Noirs*, dont il devint un des coryphées. C'est ce qui le lia avec Brissot, qui lui aida à bouleverser les colonies et qui, de concert avec les Jacobins d'alors, le porta en mars 1792 au ministère des contributions publiques. Le 1er. av. 1792 il fut choisi pour remplacer à la Législat. M. Monneron, député de Paris; mais il préféra rester au ministère. Il reçut sa démission de cette place au mois de juin; après la déchéance du Roi il fut réintégré dans ses fonctions, et devint membre du conseil exécutif-provisoire, composé de 6 personnes sur lesquelles roulèrent alors toutes les opérations du gouvernement. Lié à la faction des Girondins, il fut décrété d'arrestation avec eux, et envoyé au trib. révol. Il se poignarda en prison le 8 déc., dès qu'il eut vu la liste des témoins qui devoient déposer contre lui: „Ce sont des „assassins, dit-il, il faut me dé„rober à leur fureur.„ Il causa ensuite avec d'autres détenus sur la manière la plus prompte de mourir; il marqua avec la pointe de son couteau la place où il devoit frapper, se retira dans sa chambre

et se tua. Mercier assure, dans son NOUVEAU PARIS, qu'il se donna la mort pour prévenir son supplice et conserver à sa famille une fortune qui échappa par ce moyen à la confiscation.

L'auteur d'un ouvrage intitulé: GALERIE DES ETATS-GÉNÉRAUX, ouvrage qui parut en 1790 et qui renferme quelques portraits dessinés avec assez d'originalité, assure que Clavière, *naturellement craintif*, se croyoit toujours environné d'ennemis ou d'événemens sinistres; et il ajoute que n'ayant *ni coloris ni style*, il avoit avec lui un *coloriste* qui *écrivoit* ses ouvrages.

CLAVIÈRE, aventurier, cousin du précéd. En fév. 1797 il se présenta à Londres, chez un des membres de la chambre des Communes du parti de l'opposition. Il se dit porteur d'un projet de paix, et de conditions que le Directoire offroit à l'Angleterre. On communiqua ce projet au minis., qui ayant pris des informations sur le négociateur, lui fit rendre son projet, et lui expédia en même-temps l'ordre de quitter l'Angleterre sous 48 heures. Il fut prouvé qu'il n'avoit aucune autorisation du gouvernement françois.

CLAVIÈRE, accusateur public près le trib. crim. du dép. du Cantal. Il fut nommé en mars 1799 député de ce dép. au Cons. des 500.

CLAYE, laboureur, député du tiers-état du Baill. de Châteauneuf-en-Thimerais aux Etats-Génér.

CLAYE, laboureur à Beu, district de Dreux, adminis. du dép. d'Eure et Loire. En sept. 1791 il fut nommé député de ce dép. à la Législat., et le 23 août 1792 il s'opposa vivement au décret qui ordonnoit la déportation des prêtres non assermentés.

CLÉDEL (*Etienne*), médecin, procur. syndic du district de Carré. En sept. 1791 il fut nommé député-suppléant du dép. de Lot à la Législat. où il ne prit pas séance, et en sept. 1792 député à la Conv. où il vota la mort de Louis XVI. Il fut plusieurs fois en mission, passa en sept. 1795 au Cons. des 500, et en sortit en mai 1797.

CLÉMENCEAU, juge au trib. du district de St. Florent. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de Maine et Loire à la Législat. Il tenoit au parti jacobin, et il demanda, le 9 juill. 1792, que le directoire du dép. de Paris fût cassé, pour avoir suspendu Péthion et Manuel de leurs fonctions. Il devint ensuite présid. du trib. crim. de son dép., et fut nommé en mars 1799 au Cons. des 500.

CLÉMENT, cultivateur à Billy-sous-Mangienne. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de la Meuse à la Législat.

CLÉMENT, homme inconnu. Il se présenta à l'Ass. Législ. dans la journée du 10 août 1792, traînant un soldat aux Gardes Suisses, qu'il disoit avoir voulu le tuer; il lui pardonna, l'embrassa, et demanda la permission de le nourrir chez lui. Cette farce grossière fut applaudie. Chabot s'extasia sur cet acte de *civisme*, et fit décréter que Clément seroit chargé d'aller, au nom de l'Ass., annoncer au peuple la déchéance du Roi.

CLERGET, curé d'Onans, député du clergé du Bailli d'Amont aux Etats-Génér. de 1789.

CLÉRICOT (*Pierre*), noble, né et dom. à Lyon, cond. à mort le 23 frim. an 2, comme contre-révol., par la comm. révol. de cette ville. Sa femme ainsi que ses deux fils, Jean et Camille Clérícot, furent exécutés le même jour.

CLERMONT (*Cl. Ig. Joach.*), maire de Salins. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Jura à la Législat. S'y étant montré opposé aux Jacobins, il fut arrêté après la session et cond. à mort, comme conspir., le 24 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris. Il étoit âgé de 62 ans.

CLERMONT D'AMBOISE (*le Marq. de*), chev. des ordres du roi de France. Il se rendit le 10 août 1792 aux Tuileries pour défendre Louis XVI, et fut tué en allant du château à l'Assemblée.

CLERMONT-LODÈVE (GUILHEM *Comte de*), député de la nobl. d'Arles aux Etats-Génér. de 1789. Il signa la protestation du 15 sept. 1791.

CLERMONT - MONT - ST. - JEAN (*Marq. de*), député de la nobl. du Bugey aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CLERMONT-TONNERRE (*C. H. Duc de*), guillotiné le 26 juill. 1793. Il étoit âgé de 74 ans et mourut avec le plus grand courage.

CLERMONT - TONNERRE (*Stanislas Comte de*), fils du préced., député de la nobl. de Paris aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des membres de son ordre qui se réunirent les premiers au tiers-état, quoiqu'intérieurement il tînt beaucoup aux prérogatives de la noblesse. Il siégea constamment dans le côté gauche, et figura parmi ceux qui demandèrent la spoliation du clergé. L'esprit philosophique et sur-tout un désir insatiable de briller l'entraînèrent dans le parti révol.; il présida plusieurs fois l'Ass. Nat., et fut le fondateur et un des coryphées du club des amis de la constitution monarchique, dont tous les membres avoient déjà à cette époque (vers la fin de 1790) si puissamment contribué à renverser la monarchie; moins criminels que les Jacobins, ils firent dans le principe

beaucoup plus de mal que ces derniers. Dès le 10 juil. 1789 M. de Clermont-Tonnerre fut chargé de porter à Louis XVI l'adresse rédigée par Mirabeau, pour demander à ce prince de faire retirer les troupes qu'il avoit appelées vers Paris. Dans la séance du 13, qui précéda la prise de la Bastille, il parla avec beaucoup de modération sur le renvoi des ministres. (Voyez Necker). Lors de la discussion sur le *Veto*, il développa le plan des DEUX CHAMBRES, si cher à tous les *Monarchiens* qui espéroient y figurer; et opina pour que le *Veto absolu* fût accordé au Roi. On le vit quelque temps après devenir le premier avocat des protestans, des juifs, des comédiens et des bourreaux, pour lesquels il sollicita le droit de citoyen. Comme tous les hommes qui par égoïsme, par une ambition mal entendue, ou par timidité, essayent dans un temps de troubles, de ménager toutes les factions, il fut, ainsi que toute sa secte, rejeté par les républicains, et finit par être massacré le 10 août 1792, comme traître et déserteur du parti populaire.

CLERMONT - TONNERRE, évêque de Châlons sur Marne, Pair de France, député du clergé du Baill. de Châlons aux Etats-Génér. de 1789.

CLERMONT - TONNERRE (*Gaspard - Charles Comte de*). Il servit à Lyon pendant la siége de cette ville en 1793 et fut guillotiné lorsqu'elle retomba au pouvoir des répub. Il étoit âgé de 43 ans.

CLÉRY, valet de chambre de Louis XVI. Il suivit ce prince au Temple lorsqu'il y fut enfermé, et le servit avec le plus grand zèle jusqu'au moment de sa mort. Etant sorti ensuite de France, il fut accueilli de la manière la plus flattense par Louis XVIII, et il publia en 1798 une relation intéressante de la captivité de Louis XVI et de sa famille.

CLOOTS (*Jean-Baptiste de*), Baron prussien, connu depuis la rév. sous le nom d'*Anacharsis-Cloots*. Il naquit à Clèves le 24 juin 1755, et devint possesseur d'une fortune considérable, qu'il dissipa en partie par son inconduite. De l'esprit naturel et un goût fanatique pour la liberté, joints à cette lourde et absurde métaphysique qui dérange tant de cerveaux en Allemagne, produisirent dans le sien un ébranlement, qui sans lui ôter entièrement la raison, fit de lui le fou le plus original et le plus extravagant. Neveu de Cornélius Paw, auteur de plusieurs ouvrages, il crut devoir être aussi écrivain: il voyagea dans différentes parties de l'Europe, et cultiva sur-tout la société de Burke, alors membre du parti de l'opposi-

tion dans le parlem. d'Angl.; mais la philosophie de ce vieillard ne pouvoit couvenir long-temps à un homme du caractère de Cloots, et la rév. françoise lui ouvrit bientôt une carrière digne de lui. La première scène où il se soit fait remarquer, est la mascarade ridicule, connue sous le nom *d'Ambassade du genre humain*, dont le duc de Liancourt fut un des inventeurs. Cloots se présenta, le 19 juin 1790, à la barre de l'Ass. Nat., suivi d'un nombre considérable de PORTE-PAIX de Paris couverts de costumes étrangers, et présentés comme députés de toutes les nations. Il se qualifia lui-même *d'orateur du genre humain*, et demanda d'être admis à la fédération, ce qui lui fut accordé. Il écrivit le 22 janv. 1792 à l'Ass. une lettre qui commençoit par ces mots: *L'orateur du genre humain aux législateurs du genre humain: salut.* Le 21 avril il débita de nouveau à la barre une espèce de galimathias sur la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohème; il proposa à l'Ass. de se mettre à la diète pendant un an, et termina par offrir un don patriotique de 12,000 liv. Il obtint les honneurs de la séance. Le 12 août il vint féliciter l'Ass. Législat. sur la journée du 10, et offrit de lever une légion prussienne, sous le nom de légion vandale. Dans son discours il nomma le roi de Prusse *le Sardanapale du Nord*, injuria l'impératrice de Russie et la reine de France. Le 27 il supplia l'Ass. de mettre à prix la tête du roi de Prusse et celle du duc de Brunswick, vanta beaucoup l'action de *Brutus-Anckarström*; et remerciant le peuple françois de l'honneur qu'il lui avoit fait de le recevoir dans son sein, il prononça un long discours où l'on remarqua les phrases suivantes: „Charles IX „eut un successeur, Louis XVI „n'en aura point. — Vous savez „apprécier les têtes des philoso„phes, il vous reste de mettre à „prix celles des tyrans. — Mon „coeur est françois, mon ame est „sansculotte.„ Sa haine contre la religion chrétienne étoit aussi vive que celle qu'il avoit conçue contre la monarchie; aussi se déclara-t-il L'ENNEMI PERSONNEL DE JÉSUS-CHRIST. Tant de patriotisme méritoit un salaire: en sept. 1792 il fut nommé député du dép. de l'Oise à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI *au nom du genre humain*, et en ajoutant. „Et „je condamne pareillement à la „mort l'infame Frédéric-Guil„laume.„ C'est en 1792 qu'il publia un petit ouvrage intitulé: *La république universelle*. Il y posoit en principe que le peuple étoit le souverain du monde, que de plus il étoit *Dieu*, que la France étoit

le berceau et le point de ralliement du *peuple-dieu*, que les sots seuls croyoient à un Etre-suprême, etc. etc. Devenu suspect à Robespierre et à sa faction, il fut arrêté comme Hébertiste (voyez Hébert) et cond. à mort le 24 mars 1794. Il mourut avec beaucoup de courage, et en allant au supplice il prêcha Hébert sur le matérialisme, pour l'empêcher de prendre des sentimens religieux dans ses derniers momens; il demanda même à être exécuté après tous les complices, afin d'avoir le temps *d'établir certains principes*, pendant qu'on feroit tomber leurs têtes.

COBENTZEL (*Jean-Philippe Comte de*), vice-chancelier d'Etat et ambassadeur de S. M. I. Mr. de Cobentzel jouit à Vienne et en Europe d'une grande réputation d'habileté, et sa Cour l'a employé depuis long-temps dans toutes les négociations les plus délicates. En 1790 il se rendit en Brabant, pour traiter avec les insurgés; mais les Etats refusèrent de le recevoir, et il se retira à Luxembourg, où il publia une déclaration, par laquelle l'Emp. révoquoit tous les édits qui avoient été la cause des troubles et rétablissoit les choses sur l'ancien pied. Il fut en 1791 nommé à l'ambassade de Pétersbourg. En 1793 on fit courir le bruit que des papiers, saisis dans le porte-feuille de Sémonville, (Voyez ce nom) prouvoient que Mr. de Cobentzel entretenoit une correspondance avec les généraux françois: ce qui paroît démentir cette inculpation, est la confiance entière que continua de lui accorder son souverain. En oct. 1795 il conclut, au nom de l'Empereur, un traité d'alliance avec l'Angleterre et la Russie; en 1797 il fut un des plénipotentiaires envoyés à Udine, pour traiter avec Buonaparte, et il signa le 17 oct. la paix, entre son maître et la Rép. franç.: il se rendit ensuite au congrès de Rastadt, et après la rupture des conférences, il retourna résider à St. Pétersbourg.

COBOURG (*Frédéric-Josie Duc de Saxe-*), grand croix de l'ordre de Marie-Thérèse, feld-maréchal des armées de S. M. I. et R. Il commanda en chef l'armée autrichienne contre les Turcs en 1790 et eut sur eux les plus grands succès de concert avec Mr. de Suworow, avec lequel il se lia alors de l'amitié la plus intime. Ayant pris en 1793 le commandement de l'armée des Pays-Bas, il y arriva le 28 fév., battit les Franç. à Aldenhoven, les chassa de Liège, d'Aix la Chapelle, de Tirlemont, gagna la bataille de Nerwinde et se rendit maître en peu de temps de la plus grande partie des Pays-Bas. (Voyez Clairfait). Il fit paroître le 5 avril une déclaration, datée

de Mons, par laquelle il offroit de rétablir en France la constitution de 1791. Il ajoutoit, sur sa parole d'honneur, que son intention n'étoit pas de faire des conquêtes, et que si quelque place se rendoit à lui, il la regarderoit comme un dépôt. Quatre jours après il publia une nouvelle proclamation, par laquelle il annulloit ce qu'il avoit annoncé dans la première, motivé sur ce que l'armée de Dumouriez n'avoit pas voulu suivre son chef, pour lui aider à accomplir ses desseins. (On a cru que la première pièce lui avoit été dictée par Dumouriez, et que des ordres supérieurs l'avoient forcé à se rétracter.) De nouveaux succès rendirent M. de Cobourg maître de Condé, de Valenciennes et du-Quesnoy, dont il prit possession au nom de l'Empereur. Il éprouva ensuite des échecs devant Maubeuge et Dunkerque, dont lui ou ses généraux divisionnaires furent contraints de lever les siéges. La campagne de 1794 s'ouvrit sous d'heureux auspices, et ses avant-postes pénétrèrent jusqu'à Guise; mais cet instant fut comme le terme de ses succès. Pichegru ayant pris le commandement de l'armée françoise, le prince de Cobourg se vit forcé, à la suite de combats aussi sanglans que multipliés, d'abandonner tout-à-coup ses conquêtes; et il ne tarda pas à quitter le commandement des troupes combinées. Les gens qui l'avoient proclamé le premier général de l'Europe au moment de ses succès, lui refusèrent toute espèce de mérite dès qu'il eut éprouvé des défaites: les militaires conviennent en général que sans manquer de talent et de connoissances, il n'avoit ni l'âge ni le génie nécessaires pour se plier à la nouvelle tactique inventée par son adversaire.

COCHARD, avocat, député du tiers-état du Baill. d'Amont aux Etats-Génér. de 1789.

COCHELET, député de la principauté de Charleville aux Etats-Génér. de 1789.

COCHEREL *(Chev. de)*. En 1789 il fut député du tiers-état de St. Domingue aux Etats-Génér. Il siégea dans le côté gauche de l'Ass. Nat., et cependant ayant été pris pour le vicomte de Vlrieu le 6 oct. 1789, il fut insulté par la populace, qui le menaçoit déjà de le pendre, lorsque M. de Goui-d'Arcy répondit de son *patriotisme*.

COCHET (*Henri*), membre du dép. du Nord. Il fut successivement député de ce dép. à la Législat. et à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Après la session il passa au Cons. des 500, et fut ensuite employé comme comm. du Directoire.

COCHET, fils du précéd. pré-

tre. Il envoya ses lettres de prêtrise à la Conv., en lui annonçant qu'il alloit prendre un fusil et marcher aux frontières.

COCHET (*Madame*), jeune femme de Lyon, intéressante par sa beauté et son courage. Ayant été accusée d'avoir, pendant le siége de cette ville mis le feu à une pièce de canon, elle fut cond. à mort, par le trib. révol. Quoiqu'elle se déclarât enceinte, et que les chirurgiens attestassent son état, Collot-d'Herbois ne voulut pas permettre qu'on différât son supplice.

COCHON DE L'APPARENT (*Charles*), conseiller à Fontenay. Il fut en 1789 député-suppléant du tiers-état de la Sénéch. de Poitou aux Etats-Génér., et il y prit séance à la place de Thibeaud resté dans sa province. En sept. 1792 le dép. des Deux-Sèvres le nomma député à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut envoyé plusieurs fois en mission; et se trouvant dans Valenciennes lorsque cette place fut assiégée en 1793, il contribua beaucoup à sa défense, et s'opposa long-temps avec force à toute capitulation: on fit courir alors le bruit qu'il avoit été tué par une bombe, mais il sortit de la ville le 1er. août avec la garnison. Il devint membre du comité de Salut-public en sept. 1794, fut en mission en Hollande en mai 1795, et passa au Cons. des Anciens à la fin de la même année. Le Directoire lui ayant confié peu de temps après le ministère de la Police-générale, il s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec zèle, et rétablit à Paris l'ordre et la surveillence sur le même pied qu'avant la révolution. Au milieu de la lutte qui s'établit, en 1797, entre la majorité des Conseils et celle du Directoire, il parut pencher pour le Corps législat.; on l'accusa alors de favoriser la rentrée des émigrés, et il se vit enveloppé dans la proscription du 18 fructidor an 5 (4 sept.), quoique ses vues fussent aussi éloignées de celles des royalistes, que de celles des amis de la terreur. Il suffit pour s'en convaincre de relire la lettre qu'il avoit écrite 6 mois auparavant aux ass. primaires, pour diriger leurs choix sur de zélés républicains. Ayant d'abord évité la déportation à Cayenne, il se rendit par la suite à Oleron, et fut rappelé en 1799 par Buonaparte.

COCHORN, adjudant-génér. à l'armée de Sambre et Meuse. Voyant, en oct. 1796, un corps de chasseurs à cheval se livrer au pillage sur un territoire allié, il accourut pour faire cesser ce désordre; mais sa défense ayant été reçue avec des menaces et des injures, il promit de brûler la cervelle à celui qui refuseroit d'obéir.

Le

Le pillage continua; alors il fit feu, tua un homme et en blessa un autre. Trois jours après, il se trouva commander le même corps; il entendit plusieurs voix dire dans les rangs: *C'est lui, c'est lui.* Eh bien oui c'est moi, répondit-il, qui ai fait mon devoir, et suis encore prêt à punir de même quiconque voudra déshonorer le nom franç. Il jeta son sabre, ses pistolets et fixa la troupe les bras croisés: plusieurs chasseurs se jetèrent sur lui, il reçut soixante et dix coups de sabre, et mourut en reprochant à ses assassins leur lâcheté. Plusieurs officiers, qui s'élancèrent pour le secourir arrivèrent trop tard: les assassins furent cond. à mort.

COCKEREL, colon. angl. employé dans l'armée de l'Inde contre Tippo-Sultan. Il contribua beaucoup aux succès obtenus en 1790 et 91 contre ce souverain, et notamment à la prise de Bengalore emporté d'assaut le 21 mai 1791.

COCQUEREAU-BOISBERNIER (*François-Charles*), ancien offic. au régt. de Vermandois infant., âgé de 64 ans, noble, natif d'Angers, cond. à mort comme contre-révol., le 24 juil. 1793, par le trib. révol. de Paris.

COCQUILLIER, cultivateur, député du dép. du Nord au Cons. des Anciens en mars 1798.

CODET, homme de loi à Rennes. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. d'Ile et Vilaine à la Législat.

COEFFIER (*Guillaume*) DESTERROLES, noble, né à Tour, dép. du Puy-de-Dôme, dom. à Ceuniach, cond. à mort comme contre-révol., le 4 niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

COEFFIN-LA-BERAY (*A.*), âgé de 29 ans, noble, ancien offic., dom. à Paris, cond. à mort, par le trib. révol. de cette ville, comme complice de la conspir. des prisons de St. Lazare où il étoit détenu.

COFFINÉ, chef d'une horde de brigands, la plupart étrangers, qui voloient et pilloient dans Paris pendant les deux premières années de la rév., à la faveur des mouvemens populaires. Les ennemis du duc d'Orléans ont avancé qu'il partageoit les profits de ce brigandage: imputation absurde, qui ne peut tout au plus servir qu'à prouver le mépris profond dans lequel ce prince étoit tombé.

COFFINHAL, (*Pierre-André*) juge et vice-président du trib. révol. de Paris. Il fut un de ceux dont le nom parut le plus souvent à la tête de ces sentences de mort qui firent couler des flots de sang françois dans la capitale: il fut un des juges de la Reine, et périt enfin lui-même sur l'échafaud, le 18 therm. an 2, comme complice de Fouquier-Thinville et de Robespierre.

COIFFIER (*Baron de*), député de la noblesse du Bourbonnois aux Etats-Génér. de 1789. Il donna sa démission quelque temps après la réunion des ordres, et fut remplacé par Lucas.

COIGNY (*Duc de*), pair de France, député de la nobl. du Baill. de Caen aux EtatsGénér. de 1789.

COL, juge au trib. du district d'Ambert, membre du dép. du Puy-de-Dôme. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce dép. à la Législat.

COLAS, maire d'Argenteuil, député du dép. de Seine et Oise à la Législat. en 1791.

COLAUD, génér. franç. Il servit d'une manière distinguée, notamment dans les campagnes de 1793 et 1796. Ayant été blessé en 1793 près de Dunkerque, la Conv. décréta qu'il avoit bien mérité de la patrie: en 1796 il contribua beaucoup aux succès momentanés que Jourdan obtint sur la rive droite du Rhin, et il se distingua particulièrement les 4 et 10 juil., aux affaires d'Altenkirchen et de Friedberg.

COLAUD DE LA SALCETTE (*Jacques Bernardin*), chanoine, député du clergé de Dauphiné aux Etats-Génér. de 1789. Ayant embrassé le parti révol., il fut nommé en sept. 1792 député de la Drôme à la Conv., où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, et sa mort en cas d'invasion de la part des ennemis. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en 1797.

COLBERT-SEIGNELAY, évêque de Rhodès, député du clergé de Rouergue aux Etats-Génér. de 1789. Il passa un des premiers de son ordre dans la salle du tiers-état, et fut cependant un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

COLIGNY, lieut. crim. de la Sénéch. d'Aurillac. Il fut massacré par la populace, le 10 mars 1792, d'après la déposition de quelques soldats, qui prétendirent qu'on leur avoit tiré un coup de fusil par les fenêtres de sa maison.

COLIN, procur. au Châtelet de Paris, jacobin forcené. Il remplaça Rœderer au département lorsque celui-ci fut obligé de se cacher, après la journée du 10 août 1792, et il devint un des auteurs des massacres de septembre.

COLINET (*Pierre-Maurice*), de LA SALLE CHOUVILLE, noble, lieut.-génér. au baillage d'Epinal, cond. à mort comme conspir., le 1er. août 1793, par le trib. révol. de Paris.

COLLALTO, zélé démocrate de Venise. Il fut fait offic. municip. de cette ville lorsque les Franç. s'en emparèrent; il se retira

ensuite à Milan, quand la paix eut été signée entre la Rép. et l'Emp., et devint un des législateurs de la Rép. Cisalpine.

COLLARD, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. des Forêts, et passa en 1799, au Corps-législat.

COLLET DE MESSINE, procureur-syndic du dép. de l'Indre, député de ce dép. à la Législat., en 1791.

COLLET DES COSTILS, député du dép. de la Manche au Cons. des 500 en mars 1797. Sa nomination fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructidor an 5).

COLLET, commiss. près l'administration du dép. de l'Yonne. Il fut nommé en mars 1799 député de ce dép. au Cons. des 500, et passa en déc. au Corps-législat.

COLLI (*Baron de*), génér. au service du roi de Sardaigne. Ce fut lui qui commanda l'armée Austro-Sarde jusqu'au moment où son souverain conclut la paix avec la France. On l'a accusé d'avoir fait la guerre avec mollesse, d'avoir manqué d'activité, et de n'avoir jamais tiré parti des avantages remportés sur les républicains. En effet, se bornant à la guerre défensive, aucun de ses succès ne put produire un résultat important, tandis que chacune de ses défaites avoit des suites sérieuses, devant un ennemi actif et entreprenant. Après avoir vu envahir une partie des Etats de son maître, il proposa, en av. 1796, à Buonaparte, une suspension d'armes, qui amena bientôt la paix. Il prit en janv. 1797, le commandement de l'armée du Pape, et fit contre les François, quelques préparatifs de défense, qui devinrent plus inutiles encore que ses efforts en Piémont.

COLLINET, curé, député du clergé du Baill. de Bar-le-Duc aux Etats-Généx. de 1789. Il donna sa démission et fut remplacé par M. Pellegrin.

COLLOMB-DE-GAST, juge de paix à St. Chamant, adminis. du dép. de Rhône et Loire. Il fut nommé en sept 1791 député de ce dép. à la Législat.

COLLOREDO (*François Comte de*), vice-chancelier de l'Empire sous Léopold II. Quelques jours après la mort de ce prince, il fut déclaré par François II minis. des conférences et directeur du cabinet intime. Il fut employé dans plusieurs négociations, et devint, au mois de nov. 1796, grand chambellan de l'Empereur.

Plusieurs de ses parens ont servi, comme offic. généraux, contre la France, pendant la guerre de la révolution. L'aîné de cette maison, le prince Jérôme de Coloredo, prince d'Empire, fut pris par les François et détenu à

Paris comme otage; mais il vint à bout de s'évader dans la nuit du 2 juil. 1795.

COLLOT D'HERBOIS, membre de la Conv., mauvais comédien avant la rév. après avoir joué sur le théâtre de la Haye et dans plusieurs villes de province en France, il avoit été sifflé à Lyon où il osa débuter. S'étant rendu à Paris dès le commencement des troubles, il embrassa le parti populaire; doué d'une assez belle figure, d'une voix forte, de beaucoup d'audace et d'énergie, il devint un des orateurs des groupes, et bientôt un des oracles du club des Jacobins. Dès le mois de juil. 1790 il fit représenter une pièce de sa composition, intitulée *La famille des patriotes, ou la fédération*. On le vit, le 9 av. 1792, porter la parole au nom des 40 soldats de Chateauvieux, qui remercièrent l'Ass. de les avoir fait sortir des galères; et le 10 juil. il parut à la barre pour accuser la Fayette. Croyant à cette époque avoir acquis assez d'influence et assez effrayé la Cour, il osa aspirer au ministère; et pour inviter en quelque sorte Louis XVI à l'y nommer, il publia son ALMANACH DU PÈRE GÉRARD, où il démontroit les avantages de la constitution monarchique. Il fut trompé dans son attente, et Prudhomme rapporte que „s'étant rendu chez lui, il se plaignit de la conduite du Roi: Louis „XVI, lui dit-il, n'est pas patriote; s'il l'étoit, n'auroit il pas „dû *me nommer ministre de la justice?* Déjà, continue Prud„homme, le bel habit noir étoit „commandé.„ Il fut un des membres de la municipalité du 10 août 1792, qui s'installa elle-même et fit prononcer la déchéance de Louis XVI. Danton lui enleva dans cette journée le ministère auquel il aspiroit, et il se contenta alors de la place de membre du conseil de justice. „Voilà le fau„bourg St. Germain qui va bien„tôt être évacué, dit-il le lende„main à Robert de Paris, nous „pourrons choisir chacun l'hôtel „que nous voudrons.„ Cette phrase prouve qu'il prévoyoit déjà les massacres de septembre, auxquels il ne fut point étranger. Nommé alors à la Conv. par le dép. de Paris, il demanda dès la première séance l'abolition de la royauté, et le 30 oct. il sollicita la peine de mort contre les émigrés. Lors du procès de Louis XVI on le vit, perché au haut de la MONTAGNE à côté de Robespierre, et voter la mort de ce prince, après avoir déjà écrit à la Conv. qu'il étoit convaincu de ses crimes. Envoyé en mission à Orléans après le prétendu assassinat de Léonard Bourdon, il provoqua des mesures de rigueur contre cette commune, et

sembla en quelque sorte préluder les crimes qu'il devoit commettre à Lyon. On a dit de cet homme, surnommé successivement le *tygre* et le *mitrailleur*, qu'il étoit le membre le plus actif du comité de Salut-public, le plus véhément des Jacobins, et le plus sanguinaire des Terroristes: en effet après s'être distingué par son acharnement contre la monarchie et ses défenseurs, il se fit remarquer parmi ceux qui préparèrent la journée du 31 mai 1793, et poursuivirent les *Girondins* avec plus de rage. Mais son procensulat à Lyon, est en quelque sorte l'instant d'où date son horrible célébrité. Ce fut au commencement de nov. 1793 qu'il se rendit dans cette malheureuse ville, qu'il couvrit bientôt de décombres et de sang. On l'avoit entendu pendant le siége s'écrier qu'elle lui payeroit cher ses coups de sifflets, et il fut fidelle à son serment. Il seroit impossible de rapporter ici toutes les horreurs dont cette cité devint le théâtre; nous nous contenterons d'en citer quelques-unes. Après avoir mandé aux Jacobins de Paris de choisir dans leur sein de *courageux sans-culottes* pour hâter le jugement des Lyonnois, et avoir fait venir une colonne de l'armée révol., Collot organisa les démolitions, les fusillades et enfin les mitraillades, afin de suppléer à la lenteur de la guillotine. Les démolitions furent sur-tout exécutées par ses continuateurs. Pour fusiller les victimes, on les attachoit à une corde fixée aux arbres de la place des Brotteaux, et un piquet d'infanterie faisoit le tour de la place tirant successivement sur les condamnés. Les mitraillades s'exécutoient dans le même lieu: ceux qu'on destinoit à ce supplice, étoient rangés deux-à-deux au bord des fosses qu'on avoit creusées pour recevoir leurs cadavres, et des canons chargés à mitraille étoient ensuite déchargés sur eux. A la fin de toutes ces expéditions, des troupes de l'armée révol. achevoient les blessés à coups de sabre, ou de baïonnette. (Voyez à l'article Fouché la fête atroce et ridicule que les proconsuls firent célébrer en l'honneur du scélérat Challier.) Parmi les traits de cruauté dont Collot se rendit personnellement coupable, le suivant mérite d'être conservé. Deux femmes et une jeune fille ayant sollicité la grâce de leurs maris et de leurs frères, il les fit attacher pendant deux heures sur l'échafaud où avoient expiré leurs parens: quelques personnes ont même ajouté que ce fut pendant leur supplice, et que leur sang jaillit sur elles. „La guillotine, „dit Prudhomme, (les crimes com-

mis à Lyon occupent seuls 80 pages dans son histoire) „ la guil-„lotine n'avoit pas rempli le vœu „ des bourreaux, ils inventèrent „d'autres moyens de *vomir la „mort à grands flots*. Ils crai-„gnoient d'ailleurs que la trop „ grande quantité de sang qui inon-„doit la place des Terreaux, ne „finît par irriter le peuple, quoi-„qu'on y eût creusé différentes „fosses pour le recueillir.„ Au milieu de ces horribles exécutions Collot et ses complices se livroient à tous les excès du luxe, de la mollesse et du libertinage. De retour à Paris ce monstre fut un des membres nommés par le club des Jacobins pour rédiger *l'acte d'accusation contre les rois*. Au moment où il rentroit chez lui le 26 mai 1794, à une heure du matin, il fut assailli par l'Amiral, (voyez ce nom) qui lui tira deux coups de pistolet dont aucun ne le toucha. Nommé présid. de la Conv. le 18 juill., il se trouva occuper le fauteuil le *9 thermidor* (27 juil.), et il se joignit aux autres membres des comités, pour renverser Robespierre, qui avoit juré leur perte. Le 28 août Lecointre de Versailles le dénonça, ainsi que Billaud, Barrère, etc. comme complices du tyran qu'ils venoient de renverser: un décret, confirmé quelques jours après, les déchargea de toute inculpation; mais enfin le 2 mars 1795, sur le rapport de Saladin et d'après une motion de Legendre, ils furent mis en état d'arrestation. Le *12 germinal* (1er. avril) l'Ass. les cond. à la déportation à Cayenne comme chefs de la conjuration jacobine qui éclata dans cette journée, et dont le but avoit été en partie de les sauver. Après la révolte des 1, 3 et 4 *prairial* (20, 22 et 23 mai) qui fut organisée par la même faction, la Conv. ordonna de les traduire devant le trib. de la Charente-Inférieure chargé de leur faire leur procès; mais Collot et Billaud-Varennes étoient déjà embarqués, et ils arrivèrent à la Guiane, où le premier essaya aussitôt de soulever les Noirs. Ce projet le fit renfermer dans le fort de Sinamari, où il mourut en nov. 1796, instituant Billaud son légataire universel.

COLMONT (*Henri-Camille*) DE VAUGRENAUT, noble, âgé de 59 ans, né à Paris, dom. à Pommier, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 17 mess. sid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLOMBEL DE BOISSAULARD, négt. à l'Aigle, député du tiers-état du Bail. d'Alençon aux Etats-Génér. de 1789. Le dép. de l'Orne le nomma en sept. 1792 à la Conv. où il vota la mort de Louis XVI. Il entra au comité de Sureté-génér. après la chute de Robespierre.

COLOMBEL (*Louis-Jacques*), de la Meurthe, nommé député-suppléant de ce dép. à la Conv., il y fut appelé après le procès de Louis XVI, et devenu membre du Cons. des 500; il en sortit en mai 1797; réélu en mars 1798 à celui des Anciens, il en fut exclus en nov. 1799, comme opposant à la rév. opérée par Buonaparte.

COLONNA (*le Comte de*), capit. au régt. provincial de Corse, député de cette île aux Etats-Génér. de 1789.

COLSON, curé de Nittiug, député du clergé du Bail. de Sarguemines aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

COMASERRA (*de*), député de la nobl. de la province de Rousillon aux Etats-Génér. de 1789.

COMBES-DOUNOUS (*Jean-Isaac*) député du dép. du Lot au Cons. des 500. Il y entra en sept. 1795, et passa en déc. 1799 au Corps-législ.

COMBET, commiss. près l'adminis. du dép. du Gard, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799.

COMBETTE (*Jean J. Lazare*) DE CAUMONT, âgé de 49 ans, conseil. au parlem. de Toulouse, né et dom. à Gaillac, dép. du Tarn, cond. à mort comme contre-révol., le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

COMBETTE-LABOURELLE, âgé de 29 ans, né à Gaillac, dép. du Tarn, conseil. au parlem. de Toulouse, cond. à mort le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple.

COMMARQUE (*Mathias*), âgé de 75 ans, noble, né à Bazas, dom. à Santerre, dép. de la Gironde, cond. à mort comme contre-révol., le 24 prair. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux.

COMNÈNE (*Démétrius*), prince de Trébisonde, descendant de Constantin IV, colon. de cavalerie au serv. de France. Il protesta le 3 oct. 1793 à Londres, conformément à l'usage de ses ancêtres, contre l'usurpation des domaines appartenans jadis à sa famille, et notamment de l'empire de Trébisonde.

COMPAYRE, député du Tarn au Cons. des 500 en mars 1798, et membre du Corps-législ. en décem. 1799.

COMPÈRE, génér. républ. Il fut employé en 1794, 95 et 96 à l'armée du Nord et y servit avec succès.

CONDÉ, (*Louis-Joseph de* BOURBON *prince de*) né le 9 août 1736. Ce prince se distingua fort jeune dans la carrière militaire, et commanda avec succès pendant la guerre de 7 ans. Attaché à la monarchie, il manifesta de bonne heure son indignation contre les princi-

pes qui tendoient à la détruire, quitta la France dès 1789, et publia en sept. 1790 un manifeste, par lequel il protestoit contre la prétendue constit. franç. C'est à-peu-près à cette époque qu'on commença à dévaster son superbe château de Chantilly, et qu'on enleva les canons qui l'ornoient, monument de sa bravoure et de celle du Grand Condé. En juin 1791 l'Ass. Nat. décréta que ses biens seroient confisqués, qu'il seroit déclaré lui-même traître à la patrie, s'il ne rentroit pas aussitôt sur le territoire françois, et le roi lui envoya M. Duveyrier (voyez ce nom) pour lui porter une invitation à ce sujet. Ce prince commençoit alors à rassembler autour de lui un corps d'émigrés françois, qui s'augmenta successivement, et fit ensuite la guerre de la manière la plus brillante. Les affaires où son armée se distingua particulièrement sont, celle de Bertsheim en décem. 1793, où il chargea lui-même à la tête des troupes, avec son petit-fils et son fils qui fut blessé d'un coup de sabre à la main droite; la bataille de Biberach en oct. 1796, où il couvrit pendant 6 heures la retraite précipitée des Autrichiens, et sauva tous leurs bagages; enfin l'attaque de Steinstadt, le 24 du même mois, où il eut un officier du génie tué par un obus, entre lui et le duc de Berry. Lorsque l'Autriche fit la paix avec la France en 1797, il passa au service de Russie; son corps fut cantonné en Pologne, et il se rendit lui-même à Pétersbourg, où l'Empereur le traita de manière à lui prouver qu'il se ressouvenoit de l'accueil que le comte du Nord (c'est sous ce nom que Paul I voyagea en France) avoit reçu autrefois à Chantilly. Des troupes russes s'étant portées vers la Suisse en 1799, l'armée de Condé les suivit, et ne parut un instant à Constance, que pour y donner de nouvelles marques de bravoure.

CONDORCET (*Marie-Jean-Antoine-Nicolas* CARITAT *Marquis de*), gentilhomme originaire du Comtat-Venaissin, né à St. Quentin le 17 sept. 1743, l'un des 40 de l'académie françoise. Ne possédant aucune fortune, il s'adonna de bonneheure à l'étude des sciences, et se fit une existence brillante, par ses talens et surtout par la protection du duc de la Rochefoucauld, qui lui prodigua les bienfaits, lui fit obtenir des pensions, lui ouvrit la voie des honneurs littéraires, en l'introduisant chez tous les savans, et qu'il finit, à ce que l'on croit, par faire massacrer, (voyez la Rochefoucauld) afin de se débarrasser du poids de la reconnoissance. Quoique Condorcet n'eût donné aucun

ouvrage marquant, ses liaisons avec Voltaire, sa correspondance avec le roi de Prusse, lui avoient procuré une certaine réputation, et il devint membre des plus célèbres académies d'Europe. Abandonnant, au moment de la rév., l'étude des sciences pour la tribune des Jacobins, il embrassa le parti populaire, et devint, avec Cérutti, le rédacteur de *la Feuille villageoise*, qui contribua puissamment à corrompre l'esprit des gens du peuple, sur-tout de celui des campagnes. Lorsqu'il fut question, en 1791, de donner un gouverneur au Dauphin, les Jacobins voulurent porter Condorcet à cette place, qui fut accordée à Mr. de Fleurieu. Nommé en sept. de la même année à la Législat., il parla le 25 oct. sur l'émigration, et divisant les émigrés en différentes classes, il ne demanda la peine de mort que contre ceux pris les armes à la main. Dans le courant de décem. il se montra favorable au projet de déclarer la guerre au roi de Hongrie; il présida l'Ass. en fév. 1792, et en mars il soumit aux Jacobins un plan tendant à faire déclarer que le Roi étoit censé avoir abdiqué: on lui fit sentir alors que cette démarche étoit prématurée. Le 19 juin il invita l'Ass. à célébrer l'anniversaire de la destruction de la noblesse, en autorisant les députés à faire brûler les titres et preuves de nobl. qui se trouveroient dans les archives, dans les dépôts des chapitres, etc.: ce qui fut décrété. Pour se convaincre de la part qu'il eut à la journée du 10 août 1792, il suffit de parcourir le discours qu'il lut la veille sur la souveraineté du peuple, et de se rappeler les paroles qu'il prononça quelques jours après à la tribune: „Si quelques „vengeances ont éclaté, dit-il, „on peut dire que le peuple ne „s'est point trompé dans le choix „des victimes, etc.„ C'est lui qui rédigea ensuite l'adresse aux François et à l'Europe, pour rendre compte des motifs qui avoient engagé à prononcer la suspension du Roi. Devenu membre de la Conv., il parut moins exagéré, parce que les principes atroces des *Montagnards* donnoient un air de modération à tous ceux qui ne les professoient pas. Au mois de nov. 1792 il prononça un discours pour engager la Conv. à faire juger Louis XVI par des députés des départemens, et à se réserver seulement le droit d'adoucir la sentence. Ce fut à-peu-près à cette époque que l'impératrice de Russie et le roi de Prusse le firent rayer de dessus les tableaux des académies de Pétersbourg et de Berlin. Lors du procès du Roi il condamna ce prince aux fers, peine (selon son expression) la plus

forte après la mort. Il travailloit dans le comité de constitution depuis le 10 oct. 1792, et il avoit rédigé un plan qui alloit être adopté, lorsque la rév. du 31 mai enfanta *la constitution de 1793*. Il écrivit pour la combattre, fut dénoncé par Chabot comme partisan des *Girondins*, et mis hors de la loi. Il se réfugia alors chez un ministre d'état (Garat); une dame le cacha ensuite jusqu'à la fin d'avril 1794; mais de nouvelles visites domiciliaires le forcèrent à sortir de Paris, déguisé en vieille femme. Ayant repris ensuite des habits d'homme, il se présenta à la campagne, chez un de ses amis où il espéroit être bien reçu: cet homme étoit absent. Obligé d'errer la nuit et de se cacher pendant le jour, le besoin le força enfin d'entrer à Clamars. Il y fut arrêté, conduit au comité du lieu, fouillé et interrogé. Il déclara s'appeler Simon, ancien domestique, et on ne trouva sur lui ni papiers, ni carte, ni passeport qui pussent le trahir; mais un Horace, avec des notes marginales écrites en latin et au crayon, devint la cause de sa perte. „Tu „nous dis que tu étois domestique, „s'écria le payeur qui l'interrogeoit; je croirois plutôt que tu „es un de ces ci-devants qui en „avoient; des domestiques.„ On voulut le transférer à pied à Bourg-la-Reine; mais il tomba de défaillance à Châtillon, et on fut obligé de le conduire sur le cheval d'un vigneron jusqu'à Bourg; on l'y renferma dans un cachot humide où il fut oublié pendant 24 heures; et comme il n'avoit pas eu le temps d'achever son repas à Clamars, on le trouva mort de faim et d'épuisement sur le plancher. Les *Montagnards* firent courir le bruit qu'il avoit lui-même terminé ses jours avec du poison que lui avoit fourni Garat.

CONGET, député des Hautes-Pyrénées à la Législat., en 1791.

CONIN SAINT-LUC (*G. R.*), âgé de 75 ans, né à Rennes, présid. au parlem. de Bretagne, cond. à mort le 12 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirat.

CONIN SAINT-LUC, fille, âgée de 33 ans, née à Rennes, vivant dans une maison de retraite à Quimper, cond. à mort comme conspiratrice, le 1er. therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CONSEIL, fils (*Alex. Agricol.*) noble et page, dom. à Courtezon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 21 mess. an 2, par la comm. milit. séante à Orange.

CONSTANS-St.-ESTÈVE, (*Louis*) homme de loi à St.-Sernin-de-Vâbre, adminis. du dép. de l'Aveyron. En sept. 1791 il fut

nommé député de ce dép. à la Législat.

CONSTANT, commiss. près l'adminis. du dép. des Bouches-du-Rhône, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1798. S'étant montré contraire à la rév. qu'opéra Buonaparte en nov. 1799 (brum. an 8) il fut exclus du Cons.

CONSTANT, présid. de l'adminis. municipale de Paulhac, député de la Gironde au Cons. des 500 en mars 1798.

CONSTANT (*de*) officier suisse, génér. major au serv. de Hollande. Il se distingua dans plusieurs occasions pendant la guerre contre la France, notamment le 11 décem. 1794 à la défense du Vahal.

CONSTANT-REBECQUE (*Benjamin*), membre du Tribunat. Partisan zélé de la nouvelle philosophie, il quitta la cour de Brunswick où il étoit placé, pour se rendre en France dans le milieu de la révolution, et on le vit en 1796 paroître à la barre du Cons. des 500, pour réclamer les droits de citoyen françois, comme descendant d'une famille expulsée à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Cette démarche, qui auroit eu un grand succès du temps de Marat et de Chabot, lui attira les plaisanteries de plusieurs journalistes même républicains. Il se fit lui-même folliculaire, et publia sur *la nécessité de se rallier à la constitution*, un ouvrage qui annonce quelque talent. A force d'intrigue, il parvint à se faire nommer membre du Tribunat, après la rév. opérée par Buonaparte, et il parut, dès les premières séances de cette chambre, vouloir se mettre à la tête du parti de l'opposition. La connoissance qne l'on a de son caractère souple et pliant a fait croire qu'il n'agissoit que par des ordres supérieurs.

CONTARINI, de Ferrare. Il fut nommé par Buonaparte cinquième Directeur de la Rép. cisalpine, à la fin de juil. 1797.

CONTE (*Antoine*), procur. génér.-syndic du dép. des Basses-Pyrénées, député de ce dép. à la Conv. Il prononça, en nov. 1792, un discours assez hardi, à la fin duquel il demanda qu'il fût déclaré que Louis XVI ne pouvoit être mis en jugement. Il vota ensuite pour la détention et le bannissement de ce prince, seulement comme législateur, refusant de prononcer comme juge. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

CONZIÉ (*de*), archevêque de Tours, député de ce Baill. aux Etats-Génér. de 1789.

Un de ses parens, l'évêque d'Arras, fut décrété d'accusation par la Conv. en 1792, pour s'être rendu en pays étranger auprès des frères

de Louis XVI, et avoir négocié en leur nom. Il devint ensuite un des ministres de Louis XVIII.

COPPENS, présid. du dép. du Nord, député de ce dép. à la Législat. en sept. 1791. Il fut nommé juré au trib. révol. le 13 mars 1793.

COPPENS (*Baron de*) patriote brabançon. C'est lui qui fut chargé d'enlever le duc d'Ursel de l'abbaye de Baudeloo à Gand, où il étoit détenu et de le conduire à Bruxelles, où le parti de Van-der-Noot vouloit lui faire son procès. Mr. de Coppens se conduisit avec toute l'arrogance et la cruauté possible, sur-tout envers la duchesse d'Ursel et sa fille; (voyez ces noms) mais les volontaires de Gand ayant pris la défense du duc, l'arrachèrent des mains de Coppens, qui s'évada avec autant de lâcheté qu'il avoit d'abord montré d'orgueil. (Voyez Van-Bemmel.)

COQUEREAU (*F. C.*) DE BOISBERNIER, ancien off. d'infant., dom. à Angers, cond. à mort comme contre-révol., le 25 juil. 1793, par le trib. révol. de Paris. Un autre Coquerau, chef de Chouans, fut tué dans un combat près de Craon, le 29 juin 1795.

COQUERET, présid. de la section de la Fraternité, cond. à mort le 5 brum. an 4, comme complice et instigateur de la révolte des Sections contre la Conv., dans les journées des 12, 13 et 14 vendém. (3, 4 et 5 oct. 1795). Il s'est soustrait à l'exécution du jugement.

COQUILLE, député de l'Ile de Marie-Galante aux Etats-Génér. de 1789.

CORAIL (*Ange*) négociant, off. municip. de Marseille. En 1792 il refusa de signer la pétition par laquelle la municip. de cette ville demandoit à l'Ass. la décheance du Roi, etc. Il fut cond. à mort comme contre-révol. le 17 frim. an 2, par le trib. de Paris.

CORBEL (*V. C.*) juge au trib. de Pontivy. Il fut en sept. 1791 nommé député du Morbihan à la Conv., où il vota la détention provisoire de Louis XVI et son bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre le despotisme de la MONTAGNE, il fut un des 73 députés mis en arrestation, et rappelés dans le corps législ. après la mort de Robespierre. Il passa ensuite au Cons. des Anciens, et en sortit en mai 1797.

CORBERON, voyez Bourré.

CORBIÈRE, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. d'Ille et Vilaine; mais son élection fut annullée par suite de la journée du 18 fructidor an 5 (4 sept.)

CORBINAIS, président de l'adminis. municipale de Dôl, député

du dép. d'Ile et Vilaine, au Cons. des Anciens en mars 1798.

CORBUN, député de la Gironde au Cons. des 500 en mars 1797. Sa nomination fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5.)

CORDAY D'ARMANS, (*Marie-Anne-Charlotte*), fille de Jean-François Corday, écuyer, et de Charlotte Godier, née à St. Saturnin, près Séez en Normandie, demeurant à Caen, chez sa parente Mde. Coutelier de Bréteville. Elle se rendit à Paris le 12 juill. 1793, demanda le lendemain un rendez-vous à Marat, se présenta chez lui le 14 vers 7 heures du soir, et lui écrivit un billet qui lui procura l'entrée de son cabinet, au moment où il sortoit du bain. Après quelques mots de conversation sur les troubles du Calvados, Marat ayant dit que les membres de la Convention qui étoient à la tête des fédérés de Caen, monteroient bientôt sur l'échafaud, elle tira un poignard de son sein et d'un seul coup mit fin à la vie et aux crimes de ce scélérat. Il paroît qu'elle n'eut point de complices, et que l'esprit qui animoit alors le Calvados, avoit seul fanatisé cette tête naturellement ardente. Charlotte Corday n'étoit point royaliste ; endoctrinée par les *Girondins*, elle désiroit la République, et abhorroit l'anarchie. On a cru que la mort d'un amant, provoquée par Marat, avoit allumé sa haine contre ce monstre ; Prudhomme assure même que cet amant étoit le jeune Belsunce, dénoncé par *l'Ami du peuple* et massacré à Caen le 11 août 1789 : ces faits sont au moins douteux. Charlotte Corday n'avoit vu à Paris, avant d'assassiner Marat, que les députés Fauchet et Duperret ; on les soupçonna de complicité ; mais la procédure, ainsi que les dépositions de l'accusée, les déchargea pleinement. Le long interrogatoire que subit cette dernière est curieux, par le courage, le calme et la dignité qu'elle conserva devant ses juges. Elle écrivit de sa prison à son père et au député Barbaroux, alors réfugié à Caen ; dans sa lettre au dernier elle rendoit compte de tout ce qu'elle avoit fait à Paris, et n'épargnoit pas les plaisanteries à Fauchet sur la foiblesse qu'il avoit montrée pendant sa confrontation avec elle ; elle se louoit au contraire de la sagesse et de la fermeté de Duperret. Dans cette espèce de testament, elle considéroit son action comme un acheminement à la paix, et chargeoit Barbaroux d'annoncer à Wimpfen, qui commandoit les troupes fédéralistes, que la mort de Marat étoit une victoire pour lui. Dès le 17 elle fut cond. à mort et elle monta sur l'échafaud cou-

verte d'une chemise rouge, comme assassin d'un représentant du peuple. Elle étoit belle et douée de toutes les grâces de son sexe. Un journal de Paris, qui donna en 1797 la généalogie de Charlotte Corday, prouva qu'elle descendoit de Pierre Corneille. Voici comment une autre feuille rendit compte de sa mort: „En allant à l'échafaud elle n'en„tendit sur son passage que des „applaudissemens et des *Bravo*. „Le sourire fut le seul signe par „lequel elle manifesta ses sensa„tions: montée sur le théâtre de „son supplice, son visage avoit en„core la fraîcheur et le coloris „d'une femme satisfaite. A l'ins„tant de l'exécution, le voile qui „couvroit sa gorge fut enlevé, et „dans ces derniers momens on „distingua sur ses joues le rouge „adorable de la pudeur.„ Elle étoit âgée de 25 ans moins trois mois.

CORDELIER, génér. républ. Il fut employé contre la Vendée sous le général Turreau, et digne exécuteur des ordres de ce dernier, il commit, notamment à Clisson, à Vallet et à St. Laurent-des-Autels, des cruautés dont le tableau feroit frissonner d'horreur. (Voyez Turreau et Griguon). Il fut destitué vers la fin de 1794.

CORDIER, député du dép. de Seine et Marne à la Conv. Il y vota la mort de Louis XVI, et rentra ensuite dans l'obscurité.

CORENFUSTIER (*Simon-Joseph*), député du dép. de l'Ardèche à la Conv. Lors du procès de Louis XVI, il prétendit que ce prince n'avoit été coupable que *par un effet de la suggestion, de la provocation et par les prestiges de la royauté*; il vota ensuite son bannissement et sa détention jusqu'à la reconnoissance de la Rép. franç. par les puissances de l'Europe. Après la chute des *Girondins* il envoya (le 12 août 1793) sa démission; et la retira le lendemain, de peur de provoquer par-là le courroux du parti dominant. Il passa en sept. 1795 au Conseil des Anciens, parla avec force contre les émigrés le 17 fév. 1796, et sortit du corps législ. en mai 1797.

CORENTIN LE FLOC, laboureur à Quanquizerne, député du tiers-état de la Sénéch. d'Hennebon (Bretagne) aux Etats-Génér. de 1789.

CORMATIN (Désoteux-). Voyez Désoteux.

CORNE, adminis. du dép. du Pas-de-Calais, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annulée par suite de la journée du 4 sept. (*18 fruct. an 5.*)

CORNERO, avocat à Venise. Il fut élu en 1797 présid. de la

municip. de cette ville, lorsque les Franç. s'en rendirent maîtres.

CORNET jeune, maire de Chagny, député du dép. de Saône et Loire à la Législat. en sept. 1791.

CORNET, commiss. près le canton de Beaugency, député du dép. du Loiret au Conseil des Anciens en mars 1798. Il se montra très-favorable à la rév. opérée en brum. an 8 (nov. 1799) par Buonaparte, et signa même, comme président, la proclamation par laquelle ce Conseil annonça aux François les changemens survenus dans le gouvernement. Il devint en conséquence membre du Sénat-conservateur à la fin de décembre.

CORNILLEAU (*René*), de la Sarthe, membre du Conseil des Anciens. Il s'y montra très-exagéré, fut un des instigateurs des mesures violentes contre les prêtres réfractaires, plaida la cause des enfans naturels et fut un des adversaires de Job-Aimé. (Voyez ce nom). Il sortit du Cons. en mai 1797. En déc. 1799 il fut nommé membre du Corps-législ.

CORNUDET-DES-CHOMETTES, procureur-syndic du district de Felletin, député du dép. de la Creuse à la Législat., en 1791. Il s'y fit peu remarquer; mais ayant été en mars 1798 nommé au Cons. des Anciens, il se prononça fortement en faveur de la rév. opérée en brum. an 8 (nov. 1799) par Buonaparte, fit même un grand éloge de ce général à la séance de St. Cloud, et dénonça la *conspiration* qu'il venoit de déjouer. Il fut en conséquence nommé membre du Sénat-conservateur, à la fin de décembre.

CORNUS, curé de Muret, député du clergé de Comminges aux Etats-Génér. de 1789.

CORNWALLIS (*Lord Mis. de*), génér. commandt. pour les Angl. dans les Grandes Indes. Il eut en 1791 les succès les plus éclatans contre Tippo-Saïb, et après avoir gagné plusieurs batailles considérables contre lui, il le força à abandonner aux Angl. une grande partie de ses états. Lord Cornwallis quitta l'Inde en déc. 1793, et fut remplacé par Abercrombie. Revenu en Angl., il fut souvent appelé au Cons. dans le courant de 1794, fit son entrée à la chambre des Pairs le 24 mars de cette année, et y fut reçu avec de grandes démonstrations d'estime. Le gouvernement le nomma ensuite vice-roi d'Irlande.

COROLLER DU MOUSTOIR, procureur du roi, député du tiers-état de la Sénéch. d'Hennebon (Bretagne) aux Etats-Génér. Le défaut de moyens l'empêchant de jouer un rôle à la tribune, il voulut au moins se faire remarquer par l'exagération de ses principes,

et il fut du très-petit nombre des membres de l'Ass. Nat. qui restèrent aux Jacobins, lorsque leurs collègues quittèrent cette société; on l'entendit même faire l'aveu public qu'il avoit eu part aux intrigues au moyen desquelles l'archevêque de Paris, Juigné, devoit être assassiné comme *aristocrate*.

CORSINI (*le Prince*). Il fut minis. de Toscane près de la Rép. franç. en 1796 et 1797.

CORTOIS DE BALORE, évêque de Nîmes, député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il s'y montra constamment attaché à la monarchie, s'éleva fortement contre la vente des biens ecclésiastiques, et signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791 contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

COSNARD, député-suppléant du dép. du Calvados à la Conv. Il y prit séance vers la fin de la session.

COSSÉ-BRISSAC (*C. F. C.*), âgée de 70 ans, née et dom. à Paris, veuve du maréchal de Noailles, cond. à mort le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. des prisons du Luxembourg.

COSSON (*François*), noble, né et dom. à Bourg, dép. de la Gironde, cond. à mort comme contre-révol., le 23 prair. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux.

COSSY, Irlandois, l'un des chefs des matelots insurgés à Plymouth, en 1797. Il fut fusillé le 29 juin.

COSTÉ, commiss. près l'admnis. municipale du Havre, député du dép. de la Seine-Infér. au Cons. des 500 en mars 1799. Il passa au Tribunat à la fin de décembre.

COSTEL, curé de Foissy, député du clergé du Baill. de Sens aux Etats-Génér. de 1789. Il signa la protestation du 12 sept. 1791.

COSTER, chanoine et grand vicaire de Verdun, député du clergé du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des commiss. conciliateurs de la part du clergé, pour opérer un rapprochement entre les trois ordres, et s'opposa fortement à leur réunion en une seule chambre. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791, contre les innovations faites par l'Ass. Nat.

COTTIN, américain, propriétaire à Nantes, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il fut membre du comité des pensions, qui ordonna la publication du *livre rouge*, le 1er. av. 1790. (Voyez à ce sujet Camus).

COUBÉ, homme de loi, député du Tarn à la Législat. Il y embrassa le parti modéré, et voyant qu'on ne pouvoit pas obtenir la punition des attentats commis le 20 juin 1792 contre le Roi, il proposa, le 13 juill.

13 juill., que l'Ass., vu les troubles continuels des faubourgs St. Antoine et St. Marceau, transportât le lieu de ses séances à Rouen ou dans telle autre ville où elle seroit respectée. Cette motion, appuyée par plus de 50 membres, fut rejetée.

COUCHERY (*Jean-Baptiste*), membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. du Doubs, et s'y montra constamment l'ami de l'ordre et l'ennemi des terroristes. On le vit en 1796 prendre la défense des journalistes attaqués par les Jacobins: „On „craint, dit-il, les vérités courageuses qu'ils font circuler, on „craint leurs calomnies; leurs vérités vous devez les entendre, si „vous n'êtes pas des tyrans; leurs „calomnies, vous devez y répondre par votre conduite.„ Au milieu de la lutte qui s'établit en 1797 entre la majorité du Directoire et celle des Conseils, il se prononça en faveur de ces derniers, et parla contre les Directeurs notamment dans la séance du 8 août. Il fut en conséquence cond. à la déportation le 4 sept. (*18 fructidor an 5*); mais il se retira en Allemagne, et fut rappelé par Buonaparte en décem. 1799.

COUDER, négt., député du tiers-état de Lyon aux Etats-Génér. de 1789.

COUDRET (*Eléonore*), femme Giront-Marcilly, noble, dom. à la Flèche, cond. à mort comme complice des Vendéens, le 25 pluv. an 2, par la comm. milit. de Nantes.

COUESSUREL-LA-BROUSSE, adminis. du dép. des Côtes-du-Nord, député de ce dép. au Conseil des Anciens en 1798.

COUHEY (*François*), député du dép. des Vosges à la Conv. Nat. Il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement 3 ans après la paix. Il passa en sept. 1795 au Cons. des 500, et en sortit en mai 1798.

COUILLON (Mamert). Voyez Mamert.

COULMIERS. Voyez Decoulmiers.

COUPARD, avocat, député du tiers-état de la Séneéch. de Dinant en Bretagne aux Etats-Génér. de 1789.

COUPÉ (*Jean-Marie*), curé de Sermaize, présid. du district de Noyon, député du dép. de l'Oise à la Législat. en 1791, et à la Conv. en sept. 1792. Il étoit âgé de 70 ans, et fut chassé du club des Jacobins, qu'il avoit présidé, pour s'être opposé au mariage des prêtres. Il appuya en 1792 la motion faite par Cambon d'assujettir les ecclésiastiques à monter la garde. Ayant pris séance à la Conv., il y vota la mort de Louis XVI, et passa en sept. 1795 au Cons.

des 500, d'où il sortit en mai 1797.

COUPPÉ *(Gabrielle-Hyacinthe)*, sénéchal de Lanion, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789, et du dép. des Côtes-du-Nord à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre le despotisme de la *Montagne*, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation. Réintégré dans le Corps-législat. après la mort de Robespierre, il se sauva de Paris lors de la révolte jacobine des 1, 3 et 4 prair. an 4 (20, 22 et 23 mai 1795) redoutant de nouvelles proscriptions. Il fut arrêté à Mantes, et la Conv. déclara qu'elle le regardoit comme ayant donné sa démission; il obtint cependant un décret qui le réintégroit dans ses fonctions, et il devint membre du Cons. des 500, en sept. même année. Le 24 juin 1797 il appuya la demande présentée au Cons., de pouvoir faire quitter aux enfans les surnoms de Marat, Robespierre, etc., qu'on leur avoit donnés pendant le régime de la terreur. Il sortit du Cons. en mai 1798.

COURBON-ST.-GENEST, membre du Cons. des 500. Il y fut nommé en mars 1797 par le dép. de la Loire; mais son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructidor an 5).

COURBON-MONTRIOL *(Ant.)*, noble, natif de St. Etienne, cond. à mort, le 25 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

COURCHAND, membre du trib. révol. établi à Lyon par Collot-d'Herbois, après le siége de cette ville. Il étoit un des juges les moins cruels de ce tribunal; et on le vit même s'attendrir, ainsi que Fernex, sur le sort d'une jeune fille qui, au milieu des transports du désespoir, entra dans la salle de leurs séances, en s'écriant: „Mes frères sont fusillés; vous ve„nez de faire périr mon père; je „n'ai plus de famille, que faire „seule au monde? Je m'y déteste; „mettez un terme à mon malheur; „de grâce faites-moi périr!„ Elle étoit aux genoux des juges en leur adressant cette triste prière. Courchaud tâcha de la calmer, en lui représentant que le trib. ne pouvoit pas lui accorder sa demande. Il n'en contribua pas moins à la perte d'un nombre infini de Lyonnois.

COURSIN DE BURE *(Jean-Bapt.-Louis)*, âgé de 48 ans, noble, conseil. aux requêtes du parlem. de Paris, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot qui avoit existé depuis 1789 contre la liberté du peuple,

en prenant des arrêtés liberticides, etc.

COURT (*Chev. de*), lieut. de roi à Salins, chev. de St. Louis. Il fut arrêté au château des Tuileries le 28 fév. 1791, ayant sous son habit un petit couteau de chasse. C'est cette aventure qui donna lieu à la prétendue conjuration des CHEVALIERS DU POIGNARD, fable absurde, que les Jacobins répétèrent jusqu'à la satiété, sans y croire eux-mêmes. Mr. de Court fut reconnu innocent, et élargi.

COURTE, commis. près les trib. du dép. du Nord, député de ce dép. au Conseil des Anciens en mars 1799.

COURTEILLE, recruteur de l'armée royale de la Vendée, connu sous le nom du *petit Charette*. Il fut pris et fusillé par ordre du cons. milit. de Rennes, le 11 janv. 1796.

COURTIN, l'aîné, négt., membre du dép. de Seine et Oise, député de ce dép. à la Législat. en sept. 1791.

COURTOIS, receveur du district à Arcis-sur-Aube. Il fut député de l'Aube à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Ce fut lui qu'on chargea de faire l'examen des papiers trouvés chez Robespierre après le 9 thermidor. Devenu membre du Conseil des Anciens il en sortit en mai 1797. On prétend qu'il vendoit des sabots avant la révolution; ce qui est certain c'est qu'il étoit pauvre à cette époque, qu'il commença à s'enrichir dans la place de receveur du district d'Arcis, et qu'à sa sortie du Corps-législ., il étoit un des plus riches propriétaires de Paris, où il acheta un hôtel et un jardin magnifique. „Qu'on me méprise, „pourvu que je dîne! disoit-il à „un de ses amis.„ Cette phrase seule suffit pour donner une idée de sa moralité. (Voyez à ce sujet l'article Fulchiron). Réélu par le même dép. au Conseil des Anciens en mars 1799, il se prononça de la manière la plus forte en faveur de la rév. opérée en nov. (brum. an 8) par Buonaparte: ce fut même lui qui dénonça Aréna, comme ayant voulu assassiner ce général. Il fut en conséquence nommé membre du Tribunat.

COURTOIS DE BALORE. Voyez Cortois.

COURTOT, juge au trib. de Vesoul, député de la Haute-Saône à la Législat., en sept. 1791.

COUSIN, curé de Cucuron, député du clergé de la Sénéch. d'Aix aux Etats-Génér. de 1789.

COUSTARD (*Anne-Pierre*), ancien mousquetaire, chev. de St. Louis et lieut. des maréchaux de France. Dès le commencement de la rév. il donna dans le parti populaire, et dirigea le club des

Jacobins de Nantes, où il habitoit. Il fut nommé command. de la garde nat. de cette ville, puis député du dép. de la Loire-Infér. à la Législat. en sept. 1791, et à la Conv. en sept. 1792. Lorsque, le 10 août 1792, on prononça la déchéance de Louis XVI, il causoit avec ce prince alors retiré dans la loge du Logographe, et le quitta pour aller voter contre lui: le Roi lui ayant représenté que son vote n'étoit pas constitutionnel: „Cela „est vrai, lui répondit-il, mais „je vous sauve la vie.„ Il fut ensuite envoyé à l'armée du Nord pour annoncer la déchéance, et vota, dans le procès de Louis XVI, pour son bannissement à la paix. Attaché au parti de la *Gironde*, il partagea le sort de ses collégues, et fut cond. à mort le 18 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. Il étoit âgé de 52 ans, et né à Léogane, île de St. Domingue.

Un de ses parens figura aussi dans les troubles de cette île.

COUTAUSSE, adminis. du dép. de Lot et Garonne. Il fut nommé député de ce dép. au Conseil des Anciens en mars 1798, et passa en décem. 1799 au Corps-législat.

COUTHON (*Georges*, surnommé CATON pendant le régime de la terreur), né à Orsai, dép. du Puy-de-Dôme, en 1756, avocat à Clermont, et présid. du trib. de cette ville. Il fut nommé en sept. 1791 député du Puy-de-Dôme à la Législat., et en sept. 1792 à la Conv. Avant cette époque il jouissoit dans son pays d'une réputation de douceur et d'honnêteté; il embrassa le parti révol. avec une fougue étonnante, et montra, pendant la Conv., la plus profonde cruauté. Dès son entrée à la Législat, il manifesta une haine violente contre le gouvernement monarchique, et lorsque Louis XVI se rendit à l'Ass., le 5 oct. 1791, Couthon demanda que chaque membre pût demeurer levé ou assis selon son goût, et qu'on supprimât, en parlant à ce prince, les mots de SIRE et de MAJESTÉ. Le 7 janv. 1792 il parla avec force pour faire ôter au Roi le *veto* qui lui étoit accordé par la constitution, et on le vit le 21 sept., préjugeant la question de l'abolition de la monarchie, proposer un serment de haine à la royauté. Prudhomme rapporte que Couthon prenoit les bains aux Boues de St. Amand au moment de la journée du 10 août 1792, mais que ce fut dans l'appartement qu'il avoit à Paris, que le duc d'Orléans, Danton, Marat, Pétion, Robespierre et autres, se rassemblèrent pour préparer cette insurrection qui acheva de renverser l'ancien gouvernement. Lors du procès de Louis XVI il engagea la Conv. à le

juger elle-même ; il vota ensuite sa mort.et s'opposa vivement à ce qu'il fût sursis à l'exécution. Couthon, contrefait et boiteux, eut seul dans l'Ass. le privilége de parler assis, et il fut toujours celui de tous les membres qu'on se permit le moins d'interrompre, lorsqu'il émettoit son opinion. Cependant l'époque véritable de son crédit date de la chute des *Girondins*. Il avoit paru un instant se joindre à eux, afin de les perdre plus surement; mais le 2 juin 1792 il provoqua, avec la plus grande fureur, le décret d'accusation contre leurs chefs, et les accabla tous des plus vives injures. Les applaudissemens qu'il obtint dans cette occasion, lui attirèrent l'attention de Robespierre; il fut en conséquence placé au comité de Salut-public, devint la créature intime du tyran, et son rapporteur favori, chaque fois qu'il s'agissoit de proposer quelques mesures odieuses ou violentes. De cet instant le genre de fanatisme qui s'étoit emparé de lui n'eut plus de bornes: il fit déclarer Mr. Pitt *l'ennemi du genre humain*; il appuya, le 21 janv. 1794, la proposition faite par les Jacobins de célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et consacra, à cette occasion, cette pensée „*terrible „pour les rois et consolante pour „les peuples :* Mort aux tyrans, „paix aux chaumières.„ Ce fut lui qui proposa aux Jacobins de faire rédiger un acte d'accusation contre les rois, et de *l'envoyer au tribunal de l'opinion publique de tous les pays, afin qu'aucun tyran ne pût trouver un ciel qui voulût l'éclairer et un terre qui voulût le porter:* il fut un des commiss. chargés de ce travail. Enfin envoyé à Lyon après le siége de cette ville, il y rivalisa de cruauté avec Collot-d'Herbois, et se fit surtout remarquer par sa fureur des démolitions. Porté en fauteuil sur la place de Belle-Cour, dont les représentans avoient arrêté de faire détruire les deux superbes façades, *afin*, disoient-ils, *d'humilier l'orgueil des Lyonnois*, il donna le premier coup de marteau, (avec Chateauneuf-Randon) en disant: *je te condamne à être démolie au nom de la loi* (*). Le

(*) »Sous la monarchie, les Rois, pendant 1400 ans, posoient les »premières pierres pour la construction des édifices publics ; la première »année du règne des Républicains, des Législateurs donnent le premier »coup de marteau pour les démolir: ce rapprochement est nécessaire.» — *Note extraite de Prudhomme.* Ce rapprochement, curieux en effet, le devient plus encore dans la bouche d'un républicain, d'un Jacobin tel que Prudhomme.

terme de tous ses crimes fut celui de la puissance de Robespierre; et accusé en même-temps que ses complices, il ne fit aucun effort pour répondre à ses ennemis. Secouru, ainsi de Robespierre, par la municipalité et réfugié à l'hôtel de ville, il y montra la plus extrême lâcheté; il fondit en larmes lorsqu'il vit qu'on alloit le saisir, et n'eut pas le courage de se frapper d'un poignard dont on l'avoit armé. Il fut exécuté le 28 juill. 1794 (10 therm. an 2), et souffrit horriblement avant de mourir; sa construction singulière et la contraction effroyable qu'éprouvèrent alors ses membres, gênoient tellement le bourreau pour l'attacher sur la planche de la guillotine, qu'il fut obligé de le coucher sur le côté pour lui donner le coup fatal: son exécution dura à elle seule deux fois plus que celles des 7 autres coudamnés.

Telle fut la fin de ce monstre qui étoit si généralement reconnu pour un homme féroce et sanguinaire, qu'un de ses collégues l'entendant un jour, au milieu d'une discussion très-vive, se plaindre d'avoir soif, s'écria: *Donnez un verre de sang à Couthon.*

COUTISSON-DUMAS (*Jean-Baptiste*), député de la Creuse à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI, *sauf la ratification du peuple*, et en annonçant *expressément qu'il ne prononçoit point comme juge.* Etant sorti, en sept. 1795, du corps-législat., le dép. de la Creuse le nomma, en mars 1797, au Conseil des Anciens.

COUTURIER (*Jean-Pierre*), juge au trib. de Bouzonville, député du dép. de la Moselle à la Législat. et ensuite à la Conv. Le 16 mars 1792 il proposa d'accorder une amnistie entière à Jourdan-coupe-tête et aux autres *massacreurs* d'Avignon. Le 13 mai il proposa une nouvelle formule de serment à exiger des prêtres réfractaires, demandant qu'ils fussent renfermés en cas de refus. Le 23 déc. il fut envoyé en mission dans le dép. de la Moselle, et ne vota point dans le procès de Louis XVI, qui se termina en son absence. Lors du procès de Carrier, il déclara qu'il n'improuvoit pas la conduite tenue par ce monstre à Nantes et dans la Vendée; mais qu'il consentoit à ce qu'il fût mis en jugement, comme ayant méconnu la représentation nationale dans la personne d'un député. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797, et y fut renommé en mars 1798.

COUTURIER, curé de Salives, député du clergé du Baill. de Châtillon-sur-Seine aux Etats-Génér. de 1789. Il embrassa le parti révolutionnaire, et demanda, le 1er.

mars 1791, que la consécration des évêques pût se faire également dans les synagoges des juifs où dans les temples des protestans. Cette proposition ridicule occasionna beaucoup de trouble dans l'Ass.

COUTURIER (*Guillaume*), âgé de 40 ans, natif d'Orléans, fermier génér., dom. à Paris, cond. à mort le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple françois, en mettant dans le tabac de l'eau et d'autres ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens.

COUZARD, commis. près la municip. de Bordeaux, député du dép. de la Gironde au Cons. des 500 en mars 1798, pour un an. Réélu en mars 1799 il passa, à la fin de décem., au Corps-législ.

CRASSIER. — Voyez de Prez de Crassier.

CRASSOUS (*Aaron - Jean-Franç.*), homme de loi, présid. du dép. de l'Hérault, député de la Martinique à la Conv. Nat., où il ne vota point dans le procès de Louis XVI (ainsi que tous les autres députés des colonies). Quoique Crassous possédât des moyens et de l'instruction, quoique ses opinions n'ayent pas été en général très-exagérées, il tenoit au parti terroriste, et il fut décrété d'arrestation le 5 av. 1795, pour avoir dit que les Jacobins devoient faire à Carrier un rempart de leurs corps et pour avoir pris part à la conjuration *Montagnarde* du 12 germ. an 5 (1er. av.). Acquitté quelque temps après, il fut nommé en sept. 1795 au Cons. des 500 par le dép. de l'Hérault, s'y conduisit avec assez de modération, et devint en décem. 1799 (brum. an 8) membre du Tribunat. Il avoit été, en novem., un des trois jurisconsultes adjoints à la commiss. des 500 chargée de la rédaction d'un code civil.

Son frère, offic. de marine, commandant en second l'Apollon, fut mis à mort le 5 déc. 1793 par ordre de Laignelot, qui dit dans son rapport à la Conv., qu'il croyoit tellement au civisme du député Crassous qu'il ne doutoit pas qu'il n'eût, à sa place, voté lui-même la mort de son frère. (Voyez Laignelot).

CRÉCY (*le Comte de*), député de la nobl. de la Sénéch. de Ponthieu aux Etats-Génér. de 1789.

CRÉMOT (*Charles-Emanuel*), noble, maréchal-de-camp, âgé de 54 ans, natif de Chazé, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, cond. à mort par la comm. révol. de cette ville, le 16 pluv. an 2.

CRENIÈRE (*J. B.*), négt., député du Baill. de Vendôme aux Etats-Génér. de 1789. Le 1er. août de cette année il prononça un long discours pour provoquer une dé-

claration des droits de l'homme. En sept. 1795 il fut nommé député du dép. de Loire et Cher au Conseil des Anciens.

CRESTIN, présid. du trib. du district de Gray, député du dép. de la Haute-Saône à la Législat. en sept. 1791. Il prit la parole, le 14 av. 1792, pour proposer un long projet sur les finances et principalement sur le timbre. Le 30 juill. il s'opposa à la suppression des monastères, sur-tout de ceux de femmes; et le 14 sept. il fit décréter que l'émigration étoit une cause de divorce: il avoit déjà parlé avec chaleur, à la fin de 1791, contre les émigrés, et avoit proposé de leur faire supporter une grande partie des charges publiques.

CRÉTET (*Emanuel*), membre du Conseil des Anciens. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de la Côte-d'Or, le présida en sept. 1796, et en sortit au commencement de 1799; mais il y fut aussitôt réélu par le même dép., et après la rév. opérée en brum. an 8 (nov. 1799) par Buonaparte, il devint membre du conseil d'Etat, dans la section de l'Intérieur.

CRETTÉ DE PALLUEL, propriétaire et cultivateur à Dugny, adminis. du dép. de Paris, députté de cette ville à la Législat. en 1791.

CREUZÉ-LATOUCHE, lieutenant-génér. de la Sénéch. de Châtellerault, députté de cette Sénéch. aux Etats-Génér. de 1789. Il travailla beaucoup dans les bureaux, s'occupa d'objets d'administration et fut membre du comité des monnoies. Le 2 mars 1791 il fit un rapport sur l'argenterie des églises, et demanda que toute celle qui seroit reconnue inutile au culte fût convertie en numéraire. Il devint ensuite un des commiss. pour l'aliénation des biens nationaux dans les dép. des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Loire, de la Lozère, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Après la session il fut nommé grand juge à la Haute-cour-nat. d'Orléans. Devenu député du dép. de la Vienne à la Conv., il y vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix, *regrettant que les mêmes hommes qui faisoient les lois pussent voter la mort d'un homme.* Il passa ensuite au Conseil des Anciens, et parla, le 23 janv. 1796, d'une manière assez modérée à l'égard des émigrés. Le 25 août il fit un tableau exagéré de tous les maux que les prêtres en général, et sur-tout les prêtres chrétiens, avoient fait à l'humanité. Il sortit du Cons. en 1798, fut aussitôt réélu à celui des 500; et s'étant montré favorable à la rév. opérée en brum. an 8 (nov. 1799) par Buonaparte, il devint membre du

Sénat-conservateur, après avoir été sur les rangs pour occuper une place dans le conseil d'état.

CREUZÉ (*Michel-Pascal*), connu sous le nom de CREUZÉ-PASCAL, député du dép. de la Vienne à la Conv. Il y vota *simplement la réclusion* de Louis XVI, disant qu'il ne se regardoit pas *comme juge*. Devenu membre du Conseil des Anciens il en sortit en mai 1797.

CRÉVELIER, député de la Charente à la Conv. Nat. Il y vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les 24 heures. Le Directoire l'employa, après la session, comme commiss. dans les dép.; il fut nommé en 1798 député de celui de la Charente au Cons. des 500, et devint membre du Corps-législ. après la rév. opérée par Buonsparte.

CREVÈS, député-suppléant du dép. du Var à la Conv. Nat. Il y prit séance après le procès de Louis XVI et ne passa pas aux Conseils.

CRILLON (*Mis. de*), maréchal-de-camp, député de la nobl. du Baill. de Troyes aux Etats-Génér. de 1789. Il se montra favorable au parti populaire, et fut employé comme offic. génér. pendant les premières années de la rév.

CRILLON (*Comte de*), grand bailli d'épée de Beauvais, député de la nobl. de ce Baill. aux Etats-Génér. de 1789. Il embrassa le parti populaire, et passa un des premiers de son ordre dans la chambre du tiers-état. Il fit imprimer un ouvrage de Dumouriez en faveur du vote par tête, et ce fut lui qui présenta ce général au club des Jacobins. Il avoit formé chez lui une société qui fut la source du club de 1789, depuis club des Feuillans. Il parla quelquefois à la tribune, toujours dans le sens révolut., et s'opposa notamment à ce que le Roi fût investi du droit de faire la paix et la guerre.

CRILLON-MAHON (*Duc de*), grand d'Espagne de la première classe, capit. génér. des armées espagnoles. Il quitta le service de France après la guerre de Sept-ans, pour passer à celui d'Espagne. Il ne prit aucune part à la guerre de la révolution entre les François et les Espagnols, mais il contribua beaucoup à la conclusion de la paix. C'est lui qui, dans la guerre de 1780, enleva aux Anglois l'île de Minorque, et c'est en récompense de cette expédition qu'on lui accorda le surnom MAHON. Il mourut à Madrid en juin 1796, âgé de 80 ans. On compte qu'il s'est trouvé à 60 combats ou batailles. Il étoit le père des deux Crillons qui furent députés aux Etats-Génér. de 1789, et

qui figurèrent parmi les apôtres de la liberté.

CROCHON, commiss. près l'adminis. du dép. de l'Eure, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1798. Il se montra favorable à la rév. opérée par Buonaparte en nov. 1799 (brum. an 8), fut envoyé en mission par lui dans les pays conquis, et ensuite nommé membre du Corps-législ. Il parut, dans les premières séances, vouloir se ranger dans le parti de l'opposition.

CROI. — Voyez Croy.

CROICHET, directeur des poudres à Poligny, adminis. du dép. du Jura, député de ce dép. à la Législat. en sept. 1791.

CROIX (*Comte de*), major en second d'infant., député de la nobl. de la province d'Artois aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des membres de la minorité de la nobl. qui protestèrent contre le discours que le Duc de Luxembourg tint au Roi, le 21 juin 1789, au nom de la majorité, qui refusoit de se réunir aux Communes.

CROIZÉ, juge au trib. de Vitré, député du dép. d'Ile et Vilaine à la Législat. en 1791.

CROUSSE, cultivateur à Lagarde, adminis. du dép. de la Meurthe, député de ce dép. à la Législat. en 1791.

CROY (*Anne-Emanuel-Ferdinand-François Duc de*), député de la nobl. du Hainault aux Etats-Génér. de 1789. Il fut nommé vice-présid. de la chambre de la nobl. le 14 juin 1789. Il donna sa démission et fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. de Nédonchel. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

CROZE (*Jean-Joseph*), député du dép. de la Haute-Loire au Cons. des 500 en sept. 1795.

CRUBLIER D'OBTERRE, lieutenant-colonel dans le corps du Génie, député de l'Indre à la Législat. en 1791.

Un adjudant-général du même nom servit en 1796 contre la Vendée.

CRUSSOL (*le Baron de*), maréchal-de-camp, grand-bailli d'épée du Baill. de Bar-sur-Seine, député de la nobl. de ce Baill. aux Etats-Génér. de 1789. Il signa la protestation du 12 sept. 1791.

CRUSSOL (*le Bailli de*), bailli de l'ordre de Malthe, chev. des ordres du Roi, capit. des Gardes du Comte d'Artois, député de la nobl. de la Prévôté et Vicomté de Paris aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des signataires des protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CRUSSOL D'AMBOISE (*Marq. de*), lieut.-génér. des armées du Roi, député de la nobl. de Poitiers aux Etats-Génér. de 1789. A la séance du 8 août 1791, lorsqu'on lut l'acte constitutionnel où étoit rapporté le décret de suppression de

la noblesse, M. de Crussol, qui avoit toujours siégé dans le côté GAUCHE, se leva et dit: „Je dé„clare ne point prendre part à la „délibération, pour remplir mes „devoirs envers mes commettans „et être conséquent aux principes „que j'ai toujours eus sur la no„blesse.„ Il fut guillotiné le 26 juil. 1793, la veille de la chute de Robespierre. Il étoit âgé de 69 ans, et né à Aurillac.

CRUSSOL-D'AMBOISE (*Marquise de*). Voyez Bertin.

CUBIÈRES (DORAT *Chev. de*), homme de lettres. Ayant embrassé le parti révol., il le suivit avec fureur, et y porta la bassesse qui le caractérisoit. Attaché en subalterne au char de la terreur, il fut l'humble valet de Chaumette et de Robespierre, composa des odes en l'honneur de Carrier, célébra les bateaux à sous-papes inventés par ce monstre, écrivit l'éloge de Marat, et publia plusieurs volumes de poësies révolutionnaires, aussi médiocres que dégoûtantes. Tout le monde connoît la réponse que lui fit Chaumette, lorsqu'il voulut dédier un recueil de vers à sa femme: „Ma femme, lui dit „le procureur de la Commune, „est une femme de lettres: ses „œuvres sont dans le tiroir de „ma commode.„ Ouvrant alors ce tiroir, il fit voir au poëte de vieux bas que sa femme lui raccommodoit. Cubières fut membre du conseil génér. de la Commune qui s'installa elle-même le 10 août 1792, pour organiser la révolte de cette journée et obtenir la déchéance du Roi. Prudhomme rapporte à ce sujet que „pour être „nommé ce jour-là au corps élec„toral, il déclara, dans la tri„bune de la section de l'Unité, que „*sa mère avoit commis un crime* „en le faisant noble, parce que „son père ne l'étoit pas.„ Se trouvant à son tour d'inspection au Temple, il accabla la famille royale de propos outrageans, et ayant vu l'exactitude avec laquelle Louis XVI observoit le jeûne des quatre-temps et faisoit ses prières, il en rendit compte, et conclut que ce prince étoit un *dévot* et par conséquent un *monstre*, attendu que Louis XI et Philippe II roi d'Espagne avoient été dévots et oppresseurs. Le 18 av. 1794 il déposa sur le bureau de la Commune différentes attestations, qui témoignoient que ni son père ni sa mère n'étoient de l'ordre de la noblesse, et il se plaignit de ce que les éditeurs de ses ouvrages avoient fait précéder son nom par le titre de CHEVALIER. Il offrit sa démission de la place de secrétaire génér. de la Commune, pour se conformer à la loi qui éloignoit tous les nobles des emplois, loi dans laquelle il se voyoit

compris par *l'impéritie* des imprimeurs. Il continua à figurer, mais toujours en sous ordre, parmi les Jacobins. DORAT est un surnom qu'il prit par vanité, mais sous prétexte d'une vive admiration pour les foibles talens de Dorat, qu'il ne put jamais égaler.

CUDEL - MONTCOLLOMB (*Claude*), noble, natif de Marcilly-sur-Loire, cond. à mort comme émigré, le 20 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

CUEL, présid. du dép. du Puy-de-Dôme, député de ce dép. à la Législ. en 1791.

CUGNOT-LÉPINAI (*Clément*), noble, fermier génér., âgé de 55 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'un complot contre le peuple franç. et d'avoir mis dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des Citoyens.

CULANT (*Comte de*), député de la nobl. du Baill. d'Angoulême aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

CUNIER, député du dép. du Bas-Rhin au Cons. des 500 en 1798.

CUNIN, juge au trib. du district de Dieuze, membre du dép. de la Meurthe, dépnté de ce dép. à la Législat. en 1791. Il fut dénoncé comme royaliste, traduit au trib. révol. de Nanci et acquitté en fév. 1794.

CUREAU, maire du Mans, massacré par le peuple le 23 juil. 1789. Voyez Montesson.

CURÉE, habitant de St. André, district de Lodève, membre du dép. de l'Hérault. Il fut nommé député de ce dép. à la Législat. en sept. 1791, et en sept 1792 à la Conv., où il vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI. Etant sorti du Corps-législ. à la fin de la session, il fut réélu en mars 1798 par le même dép. au Cons. des 500; et il passa au Tribunat après la rév. opérée par Bnonaparte en 1799.

CURIAL, juge au trib. civil du dép. du Mont-Blanc, député de ce dép. au Cons. de Anciens en mars 1798.

CURT (*de*), député de la Guadeloupe aux Etats-Génér. de 1789.

CUSSAC (*P. J. M.*), noble, âgé de 67 ans, cons. de grand'chambre au parlem. de Toulouse, cond. à mort le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tramé en 1789, par les parlem., contre la liberté du peuple, en protestant contre ce que faisoient ses représentans.

CUSSET (*Joseph*), marchand de soleries à Lyon, député de Rhône et Loire à la Conv. Il y vota pour la mort de Louis XVI dans les 24 heures, et fut lui-même cond. à

mort, le 10 oct. 1796, comme complice de la conjur. jacobine, qui avoit éclaté au camp de Grenelle, dans la nuit du 9 au 10 sept., et dont le but étoit de ramener le régime de la terreur. Il étoit âgé de 37 ans.

CUSSY (*Gabriel de*), ancien directeur de la monnoie à Caen, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il s'y occupa de finances, fit, le 5 mai 1791, un long rapport sur les petits assignats, et s'opposa fortement à leur émission. Nommé, en sept. 1792, député du dép. du Calvados à la Conv., il y vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI; et fut cond. à mort le 25 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris, après avoir été mis hors de la loi par décret de la Conv., le 28 juil. 1793, comme Girondin et comme opposant aux journées des 31 mai, 1er, et 2 juin de la même année. Il étoit âgé de 54 ans.

CUSSY (*Louis Laurent*), noble, âgé de 23 ans, né et dom. à Coutances, dép. de la Manche, cond. à mort comme conspir. le 3 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CUSSY (*M. L. L.*), noble, prêtre, archidiacre de Coutances, âgé de 58 ans, né et dom. à Coutances, cond. à mort comme conspir. le 3 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CUSTINES (*Adam-Philippe Comte de*), né à Metz le 4 fév. 1740. Il entra de bonne heure au service, et fit une partie de la guerre de sept ans en qualité d'officier-major au régt. du Roi infanterie. Protégé par le duc de Choiseuil, il obtint ensuite un régt. de dragons, qu'il commanda jusqu'en 1780. A cette époque, la Cour ayant destiné le régt. de Saintonge pour l'Amérique, Custines, mu dans cette occasion comme dans tout le reste de sa vie, par une ambition démesurée, traita avec le chef, conduisit ce corps au secours des Américains, et fut fait maréchal-de-camp à son retour. On raconta alors en France l'anecdote suivante, qu'on se plut à exagérer, mais qui est, comme tous les faits de ce genre, fondée sur une réalité. Pendant son séjour en Amérique il tint des propos très-durs au premier capit. de son régiment, et cet offic. sensible et honnête, ne pouvant espérer de satisfaction, se cassa la tête d'un coup de pistolet. Lorsqu'on rendit compte de cet événement à la parade, Custines répondit: *Il ne s'est pas brûlé la cervelle, il y a long-temps qu'elle étoit calcinée.* Tous les officiers indignés de cette plate et cruelle plaisanterie, lui arrachèrent ses épaulettes, déchirèrent les revers de son habit, et se fussent peut-être permis plus

encore, sans M. de Rochambeau, qui interposa son autorité. Nommé en 1789 député de la nobl. du Baill. de Metz, il se prononça dès les premières séances pour le parti populaire. Né sans moyens, mais doué d'une grande hardiesse et sur-tout d'une haute opinion de ses talens, il ne désespéra pas de jouer un rôle dans l'Ass. Nat.; mais il ne put jamais s'élever au-dessus de celui d'intrigant subalterne. Le renvoi des ministres (Voyez Necker), l'envahissement des biens du clergé, la création des assignats et la suppression de la maison milit. des frères du Roi, furent les objets sur lesquels il prit successivement la parole, pour attaquer les lois de l'état, ou déclamer contre le prince auquel il devoit sa fortune. Ayant été nommé en juin 1792 général en chef de l'armée du Rhin, il s'y rendit, après avoir commandé quelque temps le camp de Soissons, il ouvrit la campagne en s'emparant de Spire le 29 sept. Le 1er. oct. il écrivit à la Conv., pour dénoncer le général Kellermann qu'il accusa (ainsi que dans plusieurs autres occasions) de gêner l'exécution de ses plans, en refusant d'y coopérer, soit par jalousie soit par trahison. (Dumouriez lui rendit ensuite la pareille dans la *modeste* histoire qu'il donna lui-même de sa vie.) Le 21 du même mois Custines entra dans Mayence, et le 23 dans Francfort-sur-le-Mein, où il leva de très-fortes contributions. Quelques jours après il publia une ridicule proclamation, où en invitant le roi de Prusse à la paix, il appeloit le Landgrave de Hesse-Cassel, *un caporal*, *un monstre*, *un tigre*, et annonçoit que *le jour du jugement étoit arrivé pour les princes d'Allemagne*. Cette démarche, aussi impolitique qu'indécente, nuisit beaucoup à ses succès ultérieurs. Le gouverneur d'Hanau, qui étoit prêt à capituler, rompit toute négociation dès qu'il eut connoissance de la proclamation, les troupes hessoises accoururent à son secours, et Custines se vit bientôt chassé de Francfort par les Prussiens, et obligé de se renfermer dans Mayence. L'indiscipline étoit alors à son comble dans les armées françoises; au lieu d'y remédier peu-à-peu et avec ménagement, Custines se fit détester de ses troupes par une rigueur maladroite et déplacée. Dès l'ouverture de la campagne de 1793 il quitta Mayence, qui fut aussitôt assiégée par les Alliés; chassé lui-même de Worms par les Autrichiens dans le courant de Mars, il se vit contraint de se replier sur l'Alsace. Les plaintes contre lui commençoient à s'élever de toute part, et il vou-

lut donner sa démission en av.: mais la Conv. le pria, au nom de la patrie, de ne pas abandonner le commandement. A la fin de mai il fut nommé génér. de l'armée du Nord, mais le parti jacobin s'acharna alors contre lui: Marat, Billaud le dénoncèrent à la tribune de cette société; un ordre du comité de Salut-public le manda à Paris, et malgré toutes ses protestations de patriotisme, il fut décrété d'accusation le 23 juil. sur la motion de Bazire, et cond. à mort le 27 août. Il mourut avec la plus grande foiblesse, et sembla confirmer par-là le jugement qu'on avoit porté sur son courage, tant en Amérique qu'en Alsace.

CUSTINES (*Louis-Philippe-François de*), fils du précéd. Il fut d'abord aide-de-camp de son père, puis envoyé en 1791, comme minis. ppl. à Berlin, où il ne put se faire reconnoître. En nov. 1792 il écrivit à la Conv. pour la rassurer sur le civisme de son père. Il servit sous lui pendant cette campagne, et montra de l'intelligence et de la bravoure dans plusieurs occasions. Il fut mis en arrestation, puis guillotiné le 3 janv. 1794; et il mourut avec fermeté. Il étoit âgé de 25 ans et demi. Son acte d'accusation portoit qu'il étoit mauvais Jacobin, mauvais patriote, etc.

CYPIÈRES (*le Marq. de*), chev. de St. Louis, député de la nobl. de la Sénéch. de Marseille aux Etats-Génér. de 1789.

CZARTORINSKI (*Adam*), prince polonois. Il fut nommé envoyé extraord. à Berlin en 1789. Il se rendit à Dresde en déc. 1791, pour proposer à l'électeur de Saxe l'hérédité de la couronne de Pologne, et ensuite à Vienne, pour obtenir la médiation du roi de Hongrie et sa protection contre le cabinet de Péterbourg. Lors de la guerre de 1794 il se prononça contre les Russes.

CZETWERTYNSKI (*Antoine Prince*), Châtelain polonois, partisan de la Russie. Il fut arrêté à Varsovie, lors de la prise d'armes qui eut lieu contre les Russes le 18 avril 1794, et le trib. crim. ayant refusé de prononcer un jugement contre lui, le peuple l'arracha des prisons le 27 juin, et le pendit devant le palais Braniki.

CZIZIANOF (*Prince*), géuér. russe. Il commanda en 1794 un corps d'armée contre les Polonois, contribua à la prise de Vilna, et reçut au mois d'oct., en récompense de ses services, l'ordre de St. Georges de la 3e. classe.

D.

DAB DAG

DABBÉ, l'un des chefs des royalistes de la Vendée. Il servit sous Charette, fut pris le 22 fév. 1796, et fusillé le 16 mars.

DABRAI (*Joseph-Séraphin*), membre de la Conv. Il y fut nommé par les Alpes-Maritimes, après la formation de ce nouveau département; il passa en sept. 1795 au Cons. des 500, en sortit en 1797, et y fut aussitôt réélu.

DACIER, membre du conseil de la Commune de Paris. Le 25 juin 1791 il présenta à la l'Ass. Nat. les deux hommes qui avoient le plus contribué à l'arrestation du Roi à Varennes, en disant que *la capitale regrettoit que ces citoyens ne fussent pas nés dans son sein.*

DAENDELS, patriote hollandois. Il se réfugia en France, lors de la rév. de 1788. Dumouriez l'employa comme lieut.-colonel dans son expédition contre la Hollande, en 1793, et Pichegru en 1794. Il servit alors, en qualité de génér. de brigade, dans la division que commandoit Moreau; il contribua, le 26 av., à la prise de Courtray, les 10, 11 et 12 mai aux victoires de Tournai, Courtray et Ingel-Munster, et ce fut lui qui, après plusieurs tentatives inutiles, vint à bout, le 28 déc., de s'emparer de l'île de Bommel et du fort St. André; il poursuivit ensuite l'ennemi jusqu'au-delà du Wahal et lui enleva 60 pièces de canon et beaucoup de prisonniers. Le 20 juin 1795, il rentra comme lieutenant-général au service de sa patrie. Il continua dès-lors à y être employé, et ce fut lui qui commanda en chef l'armée batave en 1799, lorsques les Anglois et les Russes effectuèrent une descente en Hollande. Il montra dans cette occasion de l'intelligence et de l'intrépidité; mais il contribua peu néanmoins aux succès des François, à raison de l'espèce de troupes qu'il avoit sous ses ordres.

DAGOBERT, général au service de la Rép. franç. Il fut employé en 1792 à l'armée d'Italie sous le génér. Anselme, et en 1793 à l'armée de Pyrénées, sous le général de Flers. En août il commandoit au Mont-Louis, qu'il défendit contre les Espagnols, et le 28 il finit par attaquer et battre complétement leur armée devant cette place. Le 4 sept. il les mit de nouveau en déroute près d'Olette, leur prit 14 canons, beaucoup de voitures, munitions, etc.,

et

et les poursuivit jusqu'à Ville-Franche. Le 4 oct. il les défit une seconde fois en avant de Campredon, et s'empara de cette ville, qu'il fut bientôt obligé d'évacuer, n'ayant pas été soutenu par les autres corps de l'armée françoise. Le 10 av. 1794 il remporta une nouvelle victoire à Monteilla, prit Urgel, et enleva aux Espagnols du canon et beaucoup de prisonniers. Il mourut le 21 du même mois, et la Conv. décréta qu'il avoit bien mérité de la patrie, et que son nom seroit inscrit sur une colonne au Panthéon.

DAGUIN (*Jean-Joseph*), conseiller au parlement de Toulouse, dom. à Seisses, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort comme contre-révol., le 26 prair. an 2. par le trib. révol. de Paris.

DAILLY (*Claude-Alex.*) noble, dom. à Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme chef de la Vendée, le 13 vent. an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

DAILLY, député aux Etats-Génér. Voyez d'Ailly.

DALBAREDE (*Marguerite*), noble, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 23 mess. an 2, par la comm. popul. séante à Orange, comme contre-révol.

DALBY (*Martial*), député du dép. de la Dordogne, au Cons. des 500, en sept. 1795.

DALENÇON (*Ch.-Mathi.*), âgé de 67 ans, natif de Bar-le-Duc, dép. de la Meuse, Comte et seigneur de Neuville-sur-Ornain, cond. à mort comme conspir., le 26 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DALIBOURG, adminis. du dép. de la Mayenne, député de ce dép. à la Législature.

DALLEMAGNE, général de brigade à l'armée d'Italie. Il y servit avec succès et se distingua dans beaucoup d'occasions. Le 7 mai 1796 il contribua au passage du Pô, et le 10 à celui de l'Adda. Le 4 juin il attaqua et emporta, de concert avec le général Lasne, le faubourg de St. George, et obligea l'ennemi à se replier sous Mantoue. Le 31 juillet, après un combat opiniâtre et sanglant, il s'empara de Lonado, et prit ou tua 1000 hommes à l'ennemi. Enfin il contribua, le 4 sept., au gain de la bataille de Roveredo, et passa le lendemain la rivière de Larislo sous le feu de l'ennemi, retranché à Lavis.

DALLOZ, président du trib. du district de St. Claude. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Jura à la Législature. C'est lui qui rendit compte à l'Ass. que se trouvant près de Louis XVI le 20 juin 1792, tandis que le

peuple remplissoit les appartemens, il avoit entendu un garde national dire au Roi: „*Vous devez avoir bien peur!*„ et que Louis, prenant la main du garde national et la posant sur son cœur, lui avoit répondu: „*Voyez si c'est là le mouvement d'un cœur agité de crainte!*„

DALLY (*L. J.*), noble, maréchal-de-camp, âgé de 58 ans, né à Paris, cond. à mort le 21 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DALMAS, homme de loi à Aubenas procur.-génér.-syndic du dép. de l'Ardèche, et député de ce dép. à la Législat. en 1791. Il y siégea constamment parmi les modérés, et se montra très-attaché au gouvernement monarchique. Le 25 oct. il s'opposa à toute loi répressive de l'émigration, prétendit qu'elles ne feroient qu'augmenter le mal, et qu'on n'avoit d'ailleurs le droit de prononcer des peines que contre les fonctionnaires publics qui abandonnoient leurs postes. Le 11 juil. 1792 il parla avec force contre la déchéance du Roi, et rappela le serment qu'avoit fait l'Ass. de maintenir la monarchie; le 13 il fit une vive sortie contre Péthion, et demanda la punition de ceux qui, le 20 juin, avoient forcé le château des Tuileries et outragé Louis XVI.

DALPHONSE (*Franç. J. B.*), membre du Conseil des Anciens. Il y fut nommé en sept. 1795 par le dép. de l'Allier. Il s'y montra assez modéré et parla, notamment en 1797, en faveur des déportés et des prêtres cond. à la réclusion, dont le Cons. des 500 vouloit faire vendre une partie des biens. Il fut renommé aux Anciens en 1799, et passa à la fin de décem. au Corps-législat. Pendant la séance de St. Cloud du 10 nov. 1799 (19 brum. an 8), il avoit parlé en faveur de la rév. qu'opéroit Buonaparte, en protestant néanmoins *contre tout changement dans la forme du gouvernement constitutionnel.*

DALWIGK, génér.-major au service de l'Electeur Palatin. Il commandoit à Düsseldorf en 1795, et rendit cette place, le 6 sept., aux François.

DAMAS (*le Comte Roger de*), offic. au régt. du Roi infant. au service de France. Ayant passé en Russie au moment de la guerre des Turcs, il servit contre eux en 1790, se distingua dans plusieurs occasions et notamment au célèbre assaut d'Ismaïl, où il se fit admirer de toute l'armée par son intelligence, et par une bravoure extraordinaire. Il fut élevé alors au grade de colonel par l'Impéra-

trice. En 1795 le prince de Condé lui donna, dans son armée, le commandement de la légion de Mirabeau. La guerre ayant éclaté en 1798 entre la France et le roi de Naples, M. de Damas prit un commandement dans les troupes de ce souverain, et fit faire des prodiges de valeur et de constance à sa division, tandis que toute l'armée napolitaine étoit en pleine déroute ou jetoit bas les armes devant la vainqueur. Abandonné à lui-même, environné de corps françois, il vint à bout de se faire jour à travers leurs postes, gagna le rivage de la mer après une marche de plusieurs jours, embarqua ses troupes et les conduisit saines et sauves en Sicile.

DAMAS *(le Comte Charles de)*, frère aîné du précédent. Il étoit avant la rév. colonel du régt. des dragons de Monsieur. Chargé, par M. de Bouillé, de favoriser la fuite du Roi, il fut, le 21 juin 1791, arrêté à Varennes avec ce prince. On le mit d'abord en prison à Verdun, puis il fut transféré à Paris. Le 13 juil. l'Ass. Nat. le décréta d'accusation, et ordonna qu'il seroit transféré à Orléans pour être jugé par la Haute-cour-nat.; mais sa translation n'eut pas lieu, et il obtint sa liberté, par suite de l'amnistie qu'on publia lorsque le Roi eut accepté la constitution. En 1792 Monsieur le fit capit. de ses gardes. Voulant en 1795 se rendre en Angleterre, il fut pris par les François (avec M. de Choiseuil, voyez ce nom) sur le paqnebot la Princesse Royale, et conduit à Dunkerque. Mené ensuite à Paris, il vint à bout de reconvrer la liberté, et en 1797 il prit, sous son frère, le command. de la légion de Mirabeau, à l'armée de Condé.

DAMAS *(le Comte Etienne de)*. Il fit une partie de la dernière guerre dans l'Inde contre les Anglois, en qualité de colonel en second. Au moment de la rév. il étoit colonel commandant du régt. de Vexin, et il emmena une partie de ce corps à l'armée des princes frères de Louis XVI en 1792. Après avoir été employé près d'eux pendant cette campagne, il leva en 1794 une légion au service de Hollande, la fit passer bientôt après à celui de l'Angleterre, et conclut en 1796 une capitulation avec le prince de Condé, à l'armée duquel il forma un régt. de hussards, des débris de sa légion.

DAMAS *(de)*, offic. génér. commandant de l'île de la Matinique. En 1789 il réprima avec beaucoup de vigueur les insurrections qui s'étoient manifestées dans cette île. Il battit les insurgés devant la ville de St. Pierre, et força cette ville à se rendre, après s'être emparé du fort Royal qui la commande. Mais

tous ses efforts ne firent que retarder les désastres dont la rév. menaçoit cette colonie.

DAMAS (*Joseph-Ant.-Aug.*), noble, âgé de 20 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort le 19 mess. an 2, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt du Luxembourg, où il étoit détenu.

DAMAS (*François-Etienne*), sous-lieut. au 18ème. régt. d'infant. En 1792 il devint adjudant-génér. de Custine, puis de Doiré pendant le siége de Mayence. A la fin de 1793 il fut fait général de brigade, et employé en cette qualité à l'armée de Sambre et Meuse en 1796 et 1797. En 1796 il fut blessé d'un coup de feu au passage du Rhin.

DAMERON, présid. du tribunal du district de la Charité. En 1791 il fut nommé député du dép. de la Nièvre à la Législat., et en sept. 1792 à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Après la session le Directoire l'employa en qualité de commiss. dans son département.

DAMFERNET (*Mich.-Georg-Franç. de* Burel *de*), noble, prêtre, dom. à Roumare, de la Seine-Infér., cond. à mort le 21 fruct. an 2, par le trib. crim. du dit dép., comme réfractaire à la loi.

DAMMARTIN (*Mich.-Ign. de* Fontenoy *de*), âgé de 25 ans, natif de Metz, offic. d'infant. dom. Paris, cond. à mort, comme émigré, le 22 oct. 1792, par la comm. milit. de Paris.

DAMOISEAU (*Charlotte-Aimée*), femme, âgée de 67 ans, née à Bizeral, dép. de la Côte-d'Or, noble, dom. à Dijon, cond. à mort, le 17 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Dijon, où elle étoit détenue.

DAMONDANS. Voyez Tinsseau d'Amondans.

DAMOURETTE, cultivateur à Challerange, présid. du dép. des Ardennes et député de ce dép. à la Législat. en 1791. Le 29 août 1792 il demanda que le Roi et la Reine fussent séparés dans deux prisons différentes, sous prétexte qu'ils complotoient ensemble de nouvelles conspirations: il vomit les plus grossières injures contre eux, et pressa l'Assemblée d'envoyer Marie-Antoinette à Orléans.

DAMPIERRE, offic. aux Gardes-françoises, puis major en second d'un régt. d'infanterie, et enfin génér. républ. Il servit en 1792 sous Dumouriez, et se fit particulièrement remarquer par sa bravoure à la bataille de Jemmape. Pendant l'hiver de 1792 à 1793 il commanda à Aix-la-Chapelle, et en fut chassé, le 3 fév., par les Autrichiens. Il se trouvoit au Quesnoi en avril, lors de la défection de Dumouriez; il adressa

aussitôt une proclamation à l'armée, pour l'engager à rester fidelle, et les commiss. de la Conv. lui en donnèrent le commandement en chef. Le 1er. mai il attaqua les alliés à Quaivrain, et y fut complétement battu. Le 8 il défendit le camp de Famars avec courage; mais il y eut la cuisse emportée d'un boulet, et il mourut 2 jours après. La Conv. lui accorda les honneurs du Panthéon. Dampierre étoit protégé par le duc d'Orléans et très-lié avec Valence, ce qui contribua beaucoup à l'entraîner dans le parti révol. Quoique son air fût sombre et sa tournure pesante, il avoit une vivacité et une pétulance extraordinaire; on remarquoit quelque chose de singulier dans la tournure de son esprit, et on prétend même que de fréquentes absences annonçoient chez lui un cerveau mal organisé. Il s'étoit à-peu-près fait chasser du régt. des Gardes par des fautes répétées contre la subordination.

DAMPIERRE (*le Marq. de*), gentilhomme de Champagne. Lorsque Louis XVI fut arrêté à Varennes, il accourut près du monarque, mais à l'instant où il s'approchoit de sa voiture pour lui parler, il fut percé de trois balles, et tomba sous le carrosse du Roi dont les roues l'écrasèrent.

DAMPONT (*Charles-Jean-Bap. Robert Marq. de*), offic. des Mousquetaires, dom. à Schverdorf, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de son dép., comme émigré.

DANDENAC, l'aîné, (*Marie-Franç.*), député du dép. de Maine et Loire à la Conv., où il vota *comme législateur* et *non comme juge* la détention de Louis XVI jusqu'à la paix. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1797.

DANDENAC, le jeune, (*Jacques*), député du dép. de Maine et Loire à la Conv., où il vota, *comme législateur* et *non comme juge*, la réclusion de Louis XVI pendant la guerre et sa déportation à la paix, ainsi que celle de toute la famille de Bourbon. Devenu, ainsi que son frère, membre du Conseil des Anciens, il en sortit comme lui le 20 mai 1797.

DANDALO, citoyen de Venise. Au moment de la rév. qui s'opéra dans cette ville à l'arrivée des François, en 1797, il se distingua par l'excès de son zèle démocratique, et de son goût pour les innovations; mais il donna sa démission de membre de la municipalité, dans le courant d'août, de dépit de ce qu'on avoit rejeté plusieurs de ses projets.

DANDRÉ. Voyez André (*d'*).

DANEL, habitant de Lille, député du dép. du Nord au Cons. des 500, en 1799. Il passa en

décem. de la même année au Corps-législ.

DANET, présid. de l'adminis. du dép. du Morbihan. Il fut nommé député de ce dép. au Cons. des Anciens en mars 1798, et passa en déc. 1799 au Corps-législ.

DANGÉ DE BAGUEUX (*L. B.*), âgé de 55 ans, natif de Paris, secrétaire du Roi au conseil-supér. de Colmar, fermier génér., cond. à mort le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tendant à favoriser les ennemis de la France, en *mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des Citoyens.*

DANGEST (*Louis-Gabr.*), âgé de 48 ans, natif de Rumignies, dép. des Ardennes, mousquetaire, chev. de St. Louis, ensuite papetier et grenadier du bataillon des filles St. Thomas à Paris, cond. à mort le 11 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot formé par Louis XVI et sa femme. — Il avoit d'abord embrassé le parti révoiut., ainsi que l'annonce la qualité *de grenadier de la garde nationale* qui lui est donnée dans l'acte de condamnation, que nous venons de rapporter.

DANGEST, maréchal-de-camp d'artilierie au service de France. En 1792 il fut employé à l'armée de la Fayette, et après la défection de ce général, il en prit le commandement par *intérim*, jusqu'à l'arrivée de Dumouriez. Il commanda l'artillerie, en 1793, au siége de Mastricht, et retomba ensuite dans l'obscurité.

DANICAN (*Auguste*), génér. républicain. Il fut à différentes reprises employé en 1793 et 94 dans la Vendée, et s'y conduisit toujours avec assez d'humanité: il pressa même piusieurs fois la Convent. de faire punir les auteurs des noyades de Nantes, et des autres excès commis contre les habitans de ce malheureux pays. Le 15 juil. 1793 il s'étoit fait battre par les royalistes près de Martigné, mais le 5 décembre il les repoussa avec vigueur de devant Angers. Il fut destitué à cette époque, et se retira à Paris, où il se trouvoit lors de la révolte des Sections contre la Conv., dans les journées des 12, 13 et 14 vendémiaire an 4 (3, 4 et 5 oct. 1795). Il embrassa le parti des Sections, commanda un instant leur force armée, et vint à bout de s'échapper lorsque les troupes conventionnelles eurent obtenu l'avantage. On lui fit son procès par contumace, et le conseil. milit. séant au Théâtre Franç. le cond. à mort le 9 vendém. Il s'étoit réfugié en pays étranger; il retourna à Paris en juin 1797, ressortit de France par la suite, et publia plusieurs

brochures politiques contre le parti révolutionnaire.

DANIELS (*Madame*), maîtresse du génér. Custine. Ayant voulu s'échapper de Mayence, travestie en homme, le 11 avril 1793, elle fut arrêtée près de Guntersblum par les Prussiens, et on trouva sur elle une somme d'argent très-considérable.

DANJOU, député-suppléant du dép. de l'Oise à la Conv. Ayant été appelé dans son sein après le procès de Louis XVI, il sortit du Corps législ. à la fin de la session, et fut renommé par le même dép. en mars 1798 au Cons. des 500.

DANTHON, cultivateur, procureur-syndic du district de Vienne, et député du dép. de l'Isère à la Législat., en 1791. Il étoit membre de la minorité, c. à. d. du parti modéré.

DANTON (*George-Jacques*), avocat au conseil, né à Arcis-sur-Aube le 26 oct. 1759, guillotiné le 5 avril 1794. Il étoit grand et gros, toutes ses formes étoient athlétiques, ses traits forts, rudes et désagréables, sa voix ébranloit les voûtes des salles où il parloit, son élocution étoit véhémente et ses images gigantesques. Ces qualités contribuèrent à lui donner de l'influence dans les districts, au commencement de la révolution, et on le vit toujours tendre avec ténacité vers son but, qui étoit le même que celui de Robespierre, la dictature. Il fut successivement l'ami de Mirabeau, de Marat, et de Robespierre dont il devint la victime. Ce fut lui qui, après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, en juin 1791, provoqua et présida le rassemblement du champ de Mars, où on demanda la déchéance de ce prince. Il fut, par suite de cet événement, obligé de se tenir quelque temps caché; et c'est à cette époque qu'il fit armer le district des Cordeliers en faveur de Marat, décrété comme lui de prise de corps, afin de se sauver lui-même et d'imposer silence à ses nombreux créanciers en établissant l'anarchie. Mercier et Prudhomme en conviennent tous deux, chacun à leur manière, et Prudhomme assure même, que Danton dit alors à ses amis: *Les b... ne m'auront pas; ils seront plutôt tous exterminés auparavant.* Il reparut bientôt avec plus d'audace que jamais, et fut nommé en nov. substitut du procureur de la commune de Paris. Son pouvoir dans la capitale s'accrut beaucoup en 1792: il fut un des organisateurs de la journée du 20 juin, et prépara celle du 10 août, en paroissant le 8 à la barre de l'Ass., pour lui signifier que si elle ne prononçoit pas la déchéance du Roi, la section des Cordeliers se mettroit en insurrection, et marcheroit sur

la législature. Louis XVI ayant été en effet destitué le 10, Danton devint membre du Conseil-exécutif-provisoire, obtint le département de la justice, et eut l'adresse de s'emparer de la nomination des agens près les armées et les départemens, ce qui lui donna le moyen de se faire beaucoup de créatures. Voici comment Prudhomme raconte son élévation au ministère. „Le 11 août à 3 heures du matin, „Fabre et Camille Desmoulins al„lèrent lui annoncer, dans son lit, „qu'il étoit ministre de la justice; „et ce n'est pas tout ajouta Fa„bre, il faut que tu me fasses se„crétaire du sceau; — et moi, dit „Camille, l'un de tes secrétaires. „— Mais, leur répondit Danton „à moitié endormi, êtes-vous bien „sûrs que je sois nommé minis„tre? — Oui! répondirent les „deux aspirans; et nous ne te „quittons pas que nous n'ayons ta „parole pour ces deux places. — „A la bonne heure, dit Danton; „et tout fut arrangé au gré des „deux patriotes.„ Le jacobin Mercier accuse Danton, dans son Nouveau Paris, d'avoir préparé les massacres de *septembre*, et Prudhomme consacre 20 pages de son Histoire des crimes, à rapporter des conversations et des pièces, qui prouvent avec quel horrible sang froid il combina ces affreuses journées. (Voyez Montmorin, Marat et Mandar.) Ce fut au milieu même de ces *boucheries* que Danton, mélange bizarre de cruauté, de paresse et d'énergie, déploya le plus grand caractère. Le 3 sept., l'entrée des Prussiens en Champagne répandit la consternation dans la capitale, et l'inquiétude parmi les membres du gouvernement. Tous les ministres, les députés marquans et Robespierre lui-même, qui alors redoutoit Brissot, s'assemblèrent chez Danton, qui conservant seul du courage, s'empara pour-ainsi-dire de tous les pouvoirs, et dicta les mesures de défenses qui furent prises alors: il empêcha notamment la translation de l'Ass. au-delà de la Loire; mesure qui auroit peut-être eu des suites incalculables. Il paroît que ce fut à cette époque que commença la haine invétérée que Robespierre conserva contre lui; il ne lui pardonna jamais l'ascendant qu'il avoit alors exercé, et la ruse finit par l'emporter sur l'audace. Danton fut aussi coupable des massacres de Versailles que de ceux de Paris: Alquier, président alors le dép. de Seine et Oise, s'étant rendu chez lui pour solliciter des mesures propres à sauver les prisonniers d'Orléans, il lui répondit: „*Que vous importe?* remplis„sez vos fonctions et ne vous mê„lez pas de cette affaire; *le peu-*

„ple demande vengeance!„ On lui avoit dû précédemment l'invention des visites domiciliaires, au moyen desquelles il remplit les cachots avant le 2 septembre, et on l'avoit entendu proposer aux Jacobins de forcer la Législat. à faire payer la dette de l'État aux riches, et en cas de refus, de recommencer contre eux la même révolution qu'on avoit faite contre les nobles et les prêtres. Il paroît qu'un de ses secrets pour se procurer des créatures étoit de verser dans leurs mains les deniers du trésor public: l'or prêtoit une nouvelle force à cet ascendant qu'il exerçoit déjà sur la plupart de ses collègues. (Voyez à ce sujet l'article Garat.) Nommé à la Conv. en sept. 1792 par le dép. de Paris, il quitta le ministère le 10 oct. Le 6 nov. il pressa vivement la condamnation de Louis XVI, et vota ensuite sa mort. Prudhomme rapporte que lui ayant représenté à cette époque que la Conv. avoit tort de s'obstiner à vouloir juger Louis XVI, que ses membres ne pouvoient être à-la-fois accusateurs, jurés et juges; il lui répondit: *„Vous avez raison, nous „ne jugerons pas non plus Louis „XVI; nous le tuerons.* Danton alla en mission dans la Belgique à la fin de nov.; il entra au comité de Salut-public en av. 1793, prit peu de part à la proscription des *Girondins*, fit décréter dans le même temps la formation du trib. révol., et présida la Conv. en juillet. La haine de Robespierre contre lui augmentoit chaque jour; cependant ils s'unirent encore pour perdre la faction de la Commune, connue sous le nom des *Hébértistes*; mais sa chute devint entre eux le signal de la guerre. Danton voulut détruire le despotisme que Robespierre exerçoit dans les comités, et Robespierre plus adroit, songea à le faire périr pour se débarrasser d'un rival dangereux. On essaya d'abord de les réconcilier et on les fit dîner ensemble. „Il est juste, dit Danton „à son ennemi, de comprimer les „royalistes; mais nous devons, dans „notre justice, ne pas confondre „l'innocent avec le coupable, et „borner notre puissance à ne frap„per que des coups utiles à la „République.„ Robespierre, en fronçant le sourcil, ne répliqua que ces paroles: „Qui vous a dit „qu'on ait envoyé à la mort un „innocent? (N'eût-on pas cru, dit Prudhomme, entendre parler les maîtres des deux mondes?) Dès cet instant tout espoir de réconciliation fut détruit, et Danton dit en sortant: „Il faut nous mon„trer, il n'y a pas un instant à „perdre.„ Mais les mesures de son rival étoient déjà prises; Saint-just fit un rapport contre lui au comité de Salut-Public, et il fut

arrêté dans la nuit du 31 mars 1794, avec ceux qu'on nomma ses complices. Enfermé au Luxembourg, il y affecta une gaieté forcée, et avoua à Lacroix qu'on l'avoit prévenu de son arrestation, mais qu'il n'avoit pu y ajouter foi. „ Quoi ! lui répondit son collègue, „ tu étois prévenu, et tu t'es laissé „ arrêter ; c'est bien ta nonchalance et ta mollesse qui t'ont „ perdu : combien de fois ne te „ l'a-t-on pas prédit ! „ Transféré à la Conciergerie, il fut embarrassé à la vue des malheureux qu'il y avoit fait enfermer ; son air devint sombre et farouche, il parut sur-tout humilié d'avoir été la dupe de Robespierre, et tous ses discours offrirent un mélange bizarre de repentir et d'orgueil. Lors de son interrogatoire il répondit avec calme : „ Je suis Danton, assez connu dans la révolution ; „ ma demeure sera bientôt le néant, „ et mon nom vivra dans le Panthéon de l'histoire. „ Le trib. révol. le cond. à mort le 16 germ. an 2, comme complice d'une conspir. tendante (qui le croiroit) à *rétablir la monarchie*. Il paroît qu'une partie des Cordeliers avoit résolu de sauver son chef au moment du supplice ; mais ce dessein avorta par la rapidité qu'on mit à le juger. Danton dominoit aux Cordeliers comme Robespierre aux Jacobins : aussi ignorant que ce dernier, il possédoit de plus grands moyens révolutionnaires, et ne lui étoit inférieur qu'en astuce et en fausseté. On a dit de lui que *Robespierre l'avoit escamoté*.

Danton étoit pauvre avant la rév., il étoit perdu de dettes, et au moment de sa mort il laissa une fortune considérable. Sa mission dans la Belgique contribua sur-tout à l'augmenter : „ Danton „ et Lacroix, dit Prudhomme, pressuroient à la hâte la fortune des „ habitans, lors de la déroute de „ Dumouriez, tandis que de l'autre „ part leur main avide ramassoit „ la solde des soldats moissonnés „ par le fer ennemi. „ Lorsqu'on apprit à St. Lazare le supplice de Danton, un des détenus fit aussitôt les vers suivans :

Lorsqu'arrivés au bord du fleuve Phlégéton
Camille-Desmolins, Desglantines, Danton,
Payèrent pour passer cet endroit redoutable,
Le nautonier Caron, citoyen équitable,
A nos trois passagers, voulut remettre en mains,
L'excédent de la taxe imposée aux humains :
Gardez, lui dit Danton, la somme toute entière ;
Je paye pour Couthon, St. Just et Robespierre.

DARCHES, maître de forges, député du tiers-état du Baill. d'Avènes aux Etats-Génér.

DAREAU, juge au trib. de Rié, député-suppléant du dép. des Hautes-Pyrénées à la Législat. en 1791. Il remplaça M. Dumoret qui donna sa démission.

DARGIER DE ST. VALERY, noble, dom. à Valery, dép. de la Creuse, cond. à mort, comme émigré, le 5 brum. an 2, par le trib. crim. du dit dép.

DARGUIES, député du dép. de la Somme au Conseil des Anciens, en mars 1797. Sa nomination fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (*18 fructidor an 5*).

DARIO (*Blaise*), médecin. Il fut nommé en sept. 1792 premier député-suppléant du dép. de la Haute-Garonne à la Conv.; mais Dubarran le fit rejeter le 11 juin 1794, comme s'étant montré dans son dép. favorable aux *Girondins*. Cette espèce de dénonciation devint pour lui un arrêt de mort. Traduit devant le trib. crim. de Paris, il fut cond. comme contre-révol., le 11 mess. an 2.

DARLANDE (Salleton), génér. franç. Il étoit avant la rév. capit. au régt. de Bourbonnois infant. En 1793 il commanda une division de l'armée du Rhin, et défendit, avec un petit nombre de répub., les défilés de Limbach, dans les journées du 20, 21 et 22 août, époque à laquelle Wurmser bloqua Landau, s'empara du Bienwald et prit position devant les lignes de Weissenbourg. Dans le mois de sept. Darlande abandonna l'armée répub., et passa chez les Prussiens.

DARNEUILH, député des Hautes-Pyrénées à la Législat., en sept. 1791.

DARRACQ, député du dép. des Landes au Cons. des 500 en sept. 1795. Le 19 mars 1796 il proposa de fixer enfin le point où la liberté de la presse devoit être regardée comme licence. Le 1er. mai, après beaucoup d'injures contre tous les cultes, il finit par demander qu'on cessât de poursuivre les prêtres insermentés, puisque le serment exigé d'eux devenoit ridicule, depuis qu'il n'y avoit plus de constitution civile du clergé. Il parla ensuite contre les débiteurs, et proposa de rétablir la contrainte par corps. Il fut réélu au même Cons. par le même dép., en mars 1799, et passa à la fin de décem. au Corps-législ.

DARTHÉ (*Augustin-Alexandre*), homme de loi à Saint-Pol. Il fut un des principaux agens des cruautés que Joseph-Lebon commit à Arras, et se signala sur-tout à Boulogne, où il fit périr plusieurs citoyens, comme *conspirateurs*, parce qu'on avoit arrêté dans cette ville une caisse de couteaux, que Le-

bon prétendit être des *poignards*, destinés à égorger *les patriotes*. On assure que le soir même de l'exécution Darthé força la fille d'un des condamnés à danser avec lui. Il se conduisit dans cette mission avec la même arrogance que le proconsul *son maître* affectoit à Arras, et il annonça aux habitans que pour les régénérer il prendroit des mesures à *la Carrier*. De retour à Arras, il occupa quelque temps la place d'accusateur public, afin de seconder Lebon, qui, disoit-il dans une de ses lettres, *faisoit tomber les têtes comme la grêle*. Digne émule de son collégue Rémi, (voyez ce nom) il refusa de faire doubler le panier qui recevoit les têtes des guillotinés, afin de voir couler le sang, et il reprocha même à celui qui en avoit fait la proposition de ne *pas être à la hauteur*. Ce fut par de telles actions et par les services qu'il rendit aux Jacobins de Paris, que Darthé mérita l'honneur de devenir l'associé de Drouet et de Babœuf, dans la conspir. qu'ils tramèrent en mai 1796, pour ramener le régime de la terreur. (Voyez Babœuf). Conduit à Vendôme, il fut cond. à mort, le 24 mai 1797 comme ayant provoqué le rétablissement de la constit. de 1793. Quand on lui lut sa sentence, il se poignarda, en criant *vive la Rép.*; mais la blessure ne se trouvant pas dangereuse, il fut exécuté peu de temps après.

DARTIGNE (*M. M. F.*), veuve MARON, noble, âgée de 46 ans, née à Coulommiers, dép. de Seine et Marne, y demeurant, cond. à mort, le 7 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison de St. Lazare, où elle étoit détenue.

DARTIGOITE, député du dép. des Landes à la Conv. Nat. Le 18 oct. 1792 il demanda l'abolition du serment, comme étant une institution monacale. Se trouvant malade lors du procès de Louis XVI, il écrivit à la Conv. pour la presser de condamner *le plus grand des coupables*, et il vota ensuite la mort de ce prince et sa prompte exécution. Envoyé, dans le commencement de 1793, en mission à Bordeaux, il y commit, de concert avec Ichon, des cruautés de tout genre. Lorsqu'on apprit dans cette ville les événemens arrivés à Paris le 31 mai et l'emprisonnement des *Girondins*, on voulut l'arrêter par représailles, ainsi que tous les Terroristes; mais il vint à bout de s'échapper. Ce fut dans son dép. et sur-tout dans celui du Gers, où il se rendit en 1794, qu'il acheva de se couvrir de crimes. Il sembla s'attacher particulièrement à détruire les mœurs, et jamais femme ne parut

devant lui sans avoir à rougir. Il faisoit mettre les mères et les filles en réquisition pour le spectacle dans les villes où il passoit, et il y paroissoit lui-même habillé de manière à révolter la pudeur. Prêchant par-tout la loi agraire, il s'enrichissoit aux dépens des victimes qu'il envoyoit à la mort; et Prudhomme assure qu'il *fit attacher des détenus à des crêches, où on leur distribuoit la plus dégoûtante nourriture, comme à de vils animaux.* Il persécuta sur-tout avec le dernier acharnement un Mr. de Barbotan et toute sa famille. Déjà accusés à Dax, ils avoient été déchargés par le trib. révol. de cette ville; mais Dartigoite fit renvoyer ce vieillard septuagénaire pardevant le trib. de Paris, qui le cond. à mort. Enfin le 1er. juin 1795, ce scélérat fut décrété d'accusation, comme prévenu de dilapidations, vexations, effusion de sang, et dépravation inouïe de mœurs pendant ses proconsulats. Il entendit lui-même, pendant cette séance, faire le tableau de ses crimes. Il fut ensuite amnistié.

DASCHKOFF (*la Princesse*), dame du palais de l'impératrice de Russie, et directrice de l'académie des sciences de Pétersbourg. Cette femme aimable, spirituelle et courageuse contribua beaucoup à la rév. qui plaça Catherine II sur le trône. Elle eut une part très-active à la conjuration qui prépara cet événement, et elle déploya la plus grande fermeté le jour de l'exécution. Habillée en homme et le sabre à la main, elle reçut Catherine à la tête des troupes, la revêtit d'un habit semblable au sien, et la conduisit au palais impérial. Disgraciée quelque temps après, elle se retira à Moscou; mais elle fut bientôt rappelée par cette souveraine qui ne cessa de la traiter avec égards.

DASPE (*A. J. B.*), âgé de 42 ans, né à Auch, dép. du Gers, conseiller au parlem. de Toulouse, cond. à mort, le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple, ayant pris part aux délibérations du parlem. de Toulouse les 25 et 27 sept. 1790. Le même qu'Aspe. Voyez ce nom.

DAST, commiss. près l'administration du dép. de la Haute-Garonne, député de ce dép. au Conseil des Anciens en mars 1799.

DAUBENTON. — Voyez Aubenton.

DAUBARÈDE (*J. A.*), noble, âgé de 72 ans, né à Lyon, dom. à Paris, cond. à mort, le 6 therm. an 2, comme ennemi du peuple, avilissant les assignats et provoquant le rétablissement de la royauté.

DAUBERMENIL (*Jacq.-Nic.*), âgé de 75 ans, né à Aubermenil,

dép. de la Seine-Inféc., major de la citadelle de Verdun, cond. à mort le 5 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tendant à livrer aux ennemis la place de Verdun.

DAUBERMENIL (*Franç.-Antoine*), membre de la Convent. Il y fut nommé en sept. 1792 par le dép. du Tarn, et ne vota point dans le procès de Louis XVI, pour cause de maladie. Son fils ayant été tué devant Oneille, il ne l'apprit que par le rapport qui en fut fait le 3 nov. 1792 à l'Ass., et il se félicita de ce qu'il étoit mort à son poste, assurant qu'il resteroit au sien: en effet il refusa de se retirer momentanément chez lui. Pendant le régime de la terreur, le comité de Salut-public le força, sous peine d'être compris dans les proscriptions, à donner sa démission; mais il fut rappelé dans le sein du Corps législat. le 11 août 1795. Devenu membre du Conseil des 500, il proposa, le 24 oct. 1795, de faire graver sur le sceau de la Rép. une ruche entourée d'abellles; ce qui fut rejeté, par ce que, dit un membre, les abeilles furent les armes de plusieurs rois de la première race, et parce qu'elles ont une *Reine à laquelle elles font la cour*. Le 24 fév. 1796 il prononça un long discours, très-entortillé, snr la misère des soldats-invalides et les secours à leur accorder, sur la somme des assignats en circulation, sur la fixation du rapport de cette monnoie avec les espèces monnoyées, enfin sur la prohibition de la vente de l'or et de l'argent. Le 26 avril il parla sur les moyens de raviver l'esprit public; et le 20 mai 1797 il sortit du Conseil. Il fut alors employé en qualité de commiss. près l'adminis. du dép. du Tarn, et ce dép. le nomma en mars 1798 au Cons. des 500. S'étant opposé à la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte, il fut exclus du Corps législ. et ensuite cond. à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér.; mais cet arrêt fut presque aussitôt rapporté.

DAUBERMENIL, fils du précédent. En 1792 il fut employé comme aide de camp du contre-amiral Truguet, et ayant été envoyé, en octobre, par ce général, à Oneille pour sommer cette ville, des paysans plémontais, embusqués le long du rivage, tirèrent sur la chaloupe qui le portoit, et le tuèrent avec un enseigne de vaisseau et cinq autres marins. Voyez Truguet.

DAUBERT, juge royal à Villeneuve. En 1789 il fut député du tiers-état de la Sénéch. d'Agen aux Etats-Génér. En 1791 et 1792 il fut président du dép. de la Mayenne, et l'Ass. lui vota des éloges pour la conduite qu'il tint

pendant des troubles survenus dans le pays de Caux, sous prétexte de la cherté des grains.

DAUBIGNY (VILAIN), jacobin de Paris, membre de la municipalité du 10 août 1792. Sept jours après cet événement, il fut nommé un des juges du trib. crim. chargé de poursuivre les royalistes, comme auteurs de cette même journée, dont ils avoient été les victimes et où la monarchie avoit été renversée. Dans le courant d'octobre il fut décrété pour vol, et obligé de prendre la fuite; mais Robespierre le défendit avec chaleur, et le peignit comme un homme zélé pour la patrie et dont *le nom rappeloit des services signalés* : ce protecteur puissant fit rapporter le décret qui mettoit d'Aubigny en jugement, et l'Ass. n'eut aucun égard aux plaintes que Roland, ministre de l'intérieur, lui porta à ce sujet. Chargé, avec Sergent, Panis et autres, de la garde des effets des Tuileries, il s'en appropria une partie et acheva de s'enrichir aux dépens des églises de la capitale. Il devint ensuite adjoint de Bonchotte au ministère de la guerre, et partagea le sort de ce dernier lorsqu'il fut destitué et mis en jugement en mai 1795. Acquitté comme lui, il continua à figurer parmi les Jacobins. Buonaparte le cond. en nov. 1799 à être déporté à Cayenne; mais cette peine fut ensuite commuée en des espèces d'arrêts à garder dans sa commune.

DAUCHY de l'Oise, (*Edouard*), cultivateur, député du tiers-état du Baill. de Clermont-en-Beauvoisis aux Etats-Génér. de 1789. Le 21 janv. 1790 il fut nommé membre du comité des impositions. En avril il fut élu secrétaire, et en juin 1791 président de l'Ass. Nommé en sept. 1795 au Cons. des 500 par le dép. de l'Oise, il entra en oct. à la comm. des finances, fit très-souvent des rapports en son nom, et s'occupa presque exclusivement de cette partie.

DAUCHY du Nord, député de ce dép. au Cons. des 500, en sept. 1795.

DAUDE, avocat du roi au Bail. de St.-Flour, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. de 1789.

DAUGIER (*Malach.*), noble, offic. de marine, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 27 mess. an 2, par la comm. popul. séante à Orange, comme contre-révol. Voyez Augier.

DAULAN (*le Comte*), habitant d'Avignon. Il fut une des 4 victimes (les 3 autres sont le Mis. de Rochegude, l'abbé Auffrey et Aubert ouvrier en soie) que des brigands firent pendre par le bourreau, à Avignon, le 11 juin 1791,

comme s'opposant à la réunion du Comtat à la France. On exerça ensuite sur leurs cadavres des horreurs inouïes.

DAUNOU (*Pierre - Claude-Franç.*), député du dép. du Pas-de-Calais à la Conv. Nat. Dans le commencement du procès de Louis XVI, il voulut qu'on en renvoyât l'examen à un trib. de dép. où à la Haute-cour-nat., et lors du jugement il vota pour sa réclusion pendant la guerre et son bannissement à la paix. Il fut un des 73 députés mis en arrestation sous Robespierre, comme partisans de la *Gironde*, et réintégrés dans leurs fonctions en déc. 1794. Le 22 du même mois il fut nommé secrétaire de l'Ass. Se trouvant la présider le 10 août 1795, il prononça un long discours en commémoration de cette journée. Le 3 oct. il dénonça les manœuvres des Sections contre l'Ass., et nominativement celles de la section le Pelletier. En mai 1796 il fut un des 7 membres chargés d'examiner les pièces de la conspiration de Drouet et Babœuf. Le 19 nov. il fit, au nom de la commiss. des onze, un rapport longtemps attendu sur la manière de renouveler le Corps législat.: d'après le décret qui suivit ce rapport les membres de la Conv. se réservèrent la plus grande partie des places dans les Conseils. Ce fut lui qui présida le premier celui des 500 lors de sa formation, et il en sortit en mai 1797. Renommé au même Cons. en mars 1798, il se montra favorable à la rév. opérée en nov. 1799 (brum. an 8), par Buonaparte ; il devint en conséquence membre de la commission intermédiaire et du comité chargé de rédiger une nouvelle constitution : son projet fut celui qui obtint le plus de faveur, et il servit de base à l'acte constitutionnel adopté par Buonaparte. Il entra alors au Tribunat et fut son premier président. Il avoit été mis sur les rangs pour être second consul.

DAUPHIN (*Franç. de* Coursac), noble, âgé de 61 ans, chev. de St. Louis, Chevau-léger de la garde de Louis XVI, dom. à Chasseneuille, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 16 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DAUPHIN (*Jacques de* La Payre), noble, âgé de 53 ans, né et dom. à Roussine, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 16 prair. an 2, par le trib. de Paris.

DAUPHIN (*Jeanne de* Coursac), fille, âgée de 54 ans, née à Chasseneuille, dom. à Conrsac, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 16 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DAUPHOLE,

DAUPHOLE, député-suppléant du dép. des Hautes-Pyrénées à la Conv. Il y entra après le procès de Louis XVI, passa au Cons. des 500, en sortit en mai 1798, y fut aussitôt réélu, et entra en décem. 1799 au Corps-législ.

DAUQUECHIN (*Louise-Marie*), femme LARDIN, noble, âgée de 27 ans, née à Montreuil, dép. de la Seine, cond. à mort le 19 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirat.

DAUQUECHIN (*Jean Pierre de* DORVAL), noble, offic. municipal, âgé de 40 ans, dom. à Montreuil, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol. le 19 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DAUREVILLE, dom. à Paris, cond. à mort, par contumace, le 25 vendém. an 4, par le conseil milit. de la section le Pelletier, comme un des principaux instigateurs du mouvement qui eut lieu les 12, 13 et 14 vendém. (3, 4 et 5 oct. 1795) contre la Conv. Nat.

DAURIBEAU, offic. de marine. En 1791 il partit de Brest avec Mr. d'Entrecasteaux pour aller à la recherche de Mr. de la Pérouse, et entreprendre le tour du monde. Le 2 juill. 1793, Mr. d'Entrecasteaux étant mort, il prit le commandement de la petite escadre, qui consistoit en deux frégates, *la Recherche* et *l'Espérance*. Secondé par les Hollandois, il fit arrêter à Sourabaye, le 16 fév. 1794, les officiers patriotes qui se trouvoient sous ses ordres, et arbora le drapeau blanc. Il débarqua ensuite les prisonniers, et leur rendit la liberté.

DAURIER, ancien soldat, génér. au service de la Rép. Employé à l'armée de Sambre et Meuse, il contribua, le 26 juill. 1794, à la prise des postes de Lernes, Marchiennes, Monceau et Souvret. Il se distingua de nouveau en 1796 près de Creuznach, où il enleva trois villages à la baïonnette, et au passage de la Nahé qu'il effectua sous le feu de l'artillerie autrichienne. Il étoit employé en 1799 comme génér. de brigade.

DAUSAGNET de LASBORDE (*H. A. B. B.*), noble, conseiller au parlem. de Toulouse, âgé de 57 ans, cond. à mort le 18 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du peuple, ayant pris part aux arrêtés du parlement de Toulouse des 25 et 27 déc. 1790.

DAUTRICHE, député de la Charente-Inférr. à la Conv. Nat. Il vota *comme législateur* pour la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, et déclara ne pouvoir se regarder *comme juge*. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1798.

DAUTRIE aîné (*Louis-Augustin*), noble offic. des Gardes-

françoises, dom. à Montdragon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 21 mess. an 2, par la comm. popul. d'Orange.

DAUTRIE cadet (*Jos.-Juste*), noble, et capit. de dragons, dom. à Montdragon, dép. de Vaucluse, cond. à mort, comme contre-révol., le 21 mess. an 2, par la comm. popul. d'Orange.

DAUVERGNE (*Pierre*), matelot franç., natif de Dunkerque, âgé de 33 ans. Pris par les Anglois en 1797, il fut retenu au cachot pendant plusieurs mois, pour avoir essayé de s'échapper. Vers la fin de l'année il fut conduit à bord du Héros, qui servoit de prison à d'autres François. Ayant remarqué parmi eux un enfant de sa ville, âgé de douze ans, qui fait prisonnier avec son père l'avoit vu mourir depuis peu, il résolut de se sauver avec lui. Un soir ayant pris son protégé sur ses épaules, il s'élança dans la Tamise, et réussit après beaucoup d'efforts, à aborder près d'un bois. Ils y vécurent tous deux pendant quelques jours avec des racines. Un vaisseau Dannois, retenu par les vents, ayant jeté l'ancre près du rivage, Dauvergne le gagna à la nage, et obtint, en promettant de servir gratis pendant 6 mois, d'y faire recevoir aussi son jeune compagnon. Ils arrivèrent à Copenhague dans le courant de novembre.

DAUVET (*Gab.-Nicol.*), noble, major de caval., dom. au Havre, cond. à mort comme émigré, le 15 juill. 1793, par le trib. du dit département.

DAUX (*J. Fr. Jos.*), noble, dom. à Marsay, cond. à mort comme chef de Vendéens, en sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Charente-Inférieure.

DAVERHOULT, patriote hollandois. Ayant été contraint de quitter son pays pour cause d'opinions politiques, il se retira en France; et devenu, au moment de la rév., membre du dép. des Ardennes, il fut nommé en sept. 1791 député de ce dép. à la Législat. Le 27 nov. il pressa l'Ass. d'exiger des Electeurs de Trèves et de Mayence la dissolution des corps d'émigrés qui se rassembloient chez eux. Le 20 avril 1792 il représenta qu'on ne devoit pas déclarer légérement la guerre à l'Empereur; mais voyant la majorité décidée pour la guerre, il vota conformément au vœu général. Bravant les clameurs de l'Ass. il parla, le 21 juin, avec beaucoup de force sur les attentats commis la veille contre Louis XVI. Le 1er. juill. il fit rendre un décret répressif contre les sociétés populaires. Le 13 il revint de nouveau sur les attentats du 20 juin, à propos de l'affaire de Pethion et de Manuel, (Voyez ces noms) et il

insista vivement sur la punition de ces deux administrateurs. Le 13 juill. il donna sa démission, en annonçant qu'il se rendoit à l'armée, où il avoit obtenu le grade de colonel; mais, le 23 août, Thuriot rendit compte que Daverhonit ayant voulu émigrer, avoit été rencontré par des moissonneurs près du village de St. Mendès, et qu'il s'étoit brûlé la cervelle au moment où on alloit l'arrêter. Il avoit été un des fondateurs du club des Feuillans.

DAVID, sergent de grenadiers au service de la Rép. franç. Ayant reçu, pendant un combat, une balle dans le sein, il la retira avec son couteau, en chargea son fusil, et la renvoya aux ennemis.

DAVID, curé de l'Ormaison, député du clergé du Baill. de Beauvais aux Etats-Génér. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791 et mourut ensuite dans les prisons de la Force.

DAVID (*Jac. Phil.*), de Dieppe, soldat franç. Ayant été fait prisonnier par les Anglois, il demanda à être enrôlé dans un des régt. franç. au service d'Angleterre, et se trouva à la descente de Quiberon. Après avoir bien examiné le local et la position des Royalistes, il déserta, rendit compte aux républicains de la force et de la situation des émigrés, et dirigea la colonne qui reprit le fort Penthièvre. Il fut fait offic. sur le champ de bataille; l'Ass. décréta qu'il avoit bien mérité de la patrie, et lui fit présent d'une armure.

DAVID, de Cerizy en Normandie, l'un des chefs des Chouans. C'étoit un homme robuste, d'une mine sauvage, terrible dans les combats, et ennemi implacable des républ.: il étoit généralement connu sous le nom de LATERREUR. Au reste il fit plus de mal que de bien au parti qu'il servoit, par sa cruauté et ses concussions. Il traitoit tout le monde en ennemi, et pendant long-temps il dévasta les dép. du Calvados et de la Manche. En 1796 il fut surpris par les républ. à Lamberville. Il n'avoit que 28 hommes avec lui; mais s'étant jeté dans une maison, il y fit une si vigoureuse résistance, que les patriotes, après avoir perdu une partie de leur monde, ne trouvèrent d'autre moyen que de mettre le feu à la maison. Il se rendit alors et fut exécuté dans les 1ers. jours d'avril.

DAVID, de l'Aube, député-suppléant de ce dép. à la Conv. Il n'y fut admis qu'après le jugement de Louis XVI.

DAVID-JONQUIER (*Pierre*), député du dép. du Gard au Cons. des 500 en sept. 1795.

DAVID, peintre célèbre, député de Paris à la Conv. Nat. et membre du comité de Sureté-génér.

sous le régime de la terreur. Il fut un des amis les plus chauds de Robespierre, un des Terroristes les plus forcenés, et il vota la mort de Louis XVI, après avoir fait hommage au Corps législ., le 25 sept. 1790, d'un tableau représentant ce prince entrant, le 4 fév., à l'Ass. Nat. La bassesse est toujours compagne de la cruauté: il alla visiter MADAME ELISABETH dans sa prison, pour insulter à son malheur, et cette princesse, qui le connoissoit, parce qu'il avoit été peintre du Roi, lui ayant demandé une prise de tabac, David lui répondit: *Vous n'êtes pas faite pour mettre vos doigts dans ma tabatière;* „et en conséquence, dit „Prudhomme, le ci-devant peintre de Louis XVI versa sur son „pouce du tabac qu'il donna à la „sœur de ce mouarque.„ Piat valet de Robespierre, ce fut lui qui fit construire la *Montagne* sur laquelle le tyran donna une fête publique au Champ de Mars. Il avoit ménagé sur cette Montagne plusieurs monticules moins élevées que la *cime*, qui ne pouvoit contenir qu'environ 250 personnes; ce qui donna lieu à une scène aussi ridicule que caractéristique, lorsque les députés apercevant le peu de place qu'offroit le sommet, s'élancèrent à l'envi et se culbutèrent pour arriver à la *Crête*. En sept. 1793 David avoit déjà proposé, dans une séance des Jacobins, d'élever sur la place du Pont-Neuf un monument représentant *le peuple géant*, et formé des débris des statues des rois. En janv. 1794 il présida la Convention. Après la chute de Robespierre il fut dénoncé plusieurs fois, comme un de ses plus fougueux complices, et comme lui ayant dit: *Si tu bois la cigue, je la boirai aussi!* Il vint à bout d'écarter long-temps les dénonciations; mais enfin le 28 mai 1795 il fut décrété d'accusation et enfermé au Luxembourg. Comme membre du comité de Sureté-génér., il avoit commis les plus grandes cruautés; et chargé pour ainsi dire de la *partie* des artistes, il les avoit persécutés avec une espèce de rage: il seroit trop long de nommer tous ceux qu'il envoya à l'échafaud. Mercier rapporte, dans son NOUVEAU PARIS, qu'il s'écria un jour dans une section: *On peut tirer à mitraille sur les artistes, sans craindre de tuer un patriote.* Incapable de remords, il assura, pendant sa détention au Luxembourg, qu'il *n'avoit jamais signé une sortie, et qu'il feroit encore de même si c'étoit à recommencer.* Les traits suivans acheveront de donner une idée de ce monstre. Une femme enceinte se jeta un jour mourante à ses pieds, pour obtenir la grâce de son mari. *Il est innocent*, dit-

elle, *et lui seul nourrit ma famille.* David prit froidement un crayon, et traça une femme enceinte, dans l'attitude où il la voyoit, mais ayant la tête abattue. *Tenez*, lui dit-il, en lui tendant le papier, *voilà ma réponse;* et il la mit à la porte. Le député Reboul vit, le 2 sept. 1792, David dessiner tranquillement les prisonniers qu'on massacroit à la Force. Que faites-vous? demanda Reboul? *Je saisis*, dit le peintre, *les dernières impulsions de la nature dans ces gredins.* Allez, s'écria Reboul, vous me faites horreur! David lui répondit sans s'émouvoir: *Si j'aime le sang c'est, sans doute, parce que la nature m'a donné cette disposition.*

Réclamé par ses élèves (qui presque tous tels que Hennequin, Topino-Lebrun, Gautheraux, etc. figurèrent dans les massacres, les tribunaux, les comités révol.,) et défendu par Bailleul, il fut élargi à la fin de 1794. Fidelle à ses principes, il se jeta, pendant l'hiver de 1795, dans une société de Terroristes qui se forma près du Panthéon; il en fut le premier président, et reparut encore dans le club jacobin qui tenta de se rassembler en 1799. A la honte des artistes et du gouvernement il étoit à cette époque membre de l'institut national, pour la classe de la peinture. Il avoit alors environ 46 ans. Quoique grand peintre il est ignorant et en quelque sorte stupide. Une tumeur, qu'il a à la joue, rend ses traits hideux et dérange son organe, au point qu'il ne peut proférer dix paroles de suite sur le même ton. Buonaparte le nomma en 1800 peintre du gouvernement.

DAWIDOWISCH, général autrichien. Après avoir servi avec succès en Bosnie contre les Turcs, pendant la campagne de 1789, il fut employé en Brabant contre les François, et y donna de nouvelles preuves d'intelligence et de bravoure, notamment en oct. 1793 à Marchiennes et sous Maubeuge. Devenu feld-maréchal-lieutenant en mars 1796, il passa à l'armée d'Italie, et y rendit des services signalés pendant toute cette campagne. Le combat du 29 juill. sur l'Adige, les affaires qui eurent lieu du 8 au 12 oct. vers Borgo et Brussak, la prise de Trente le 4 nov., les attaques des châteaux de Bassano et de la Pietra dont il s'empara le 7 du même mois après un combat de deux jours, enfin la bataille de Rivoli où il enleva aux François les deux généraux Fiorella et Vallet, avec 1000 hommes et 12 canons, furent les occasions où il se fit principalement remarquer.

DAVIGNEAU. Voyez Marié-d'Avigneau.

DAVIN, curé et chanoine de St. Martin, dépnté du clergé de la Sénéch. de Marseille aux Etats-Génér.

DAVOST, greffier du tribunal du point d'honneur, député du Baill. de Provins aux Etats-Génér. de 1789.

DAVOUS, membre du dép. de Paris, désigné comme l'auteur de la chanson appelée: *Le réveil du peuple*. Il fut nommé adminis. de ce dép. en 1791; il occupoit encore cette place en 1799, et il devint à cette dernière époque membre du Sénat-conservateur.

DAVOUST (*Don*), bénédictin et prieur de l'abbaye de St. Ouen, député du clergé du Baill. de Rouen aux Etats-Génér. de 1789. Le 3 janv. 1791 il prêta à la tribune de l'Ass. Nat. le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics.

DAZINCOURT, acteur du théâtre Franç. Le 24 décem. 1789 il écrivit en son nom et en celui de ses confrères, au présid. de l'Ass. Nat. pour le supplier de faire cesser les doutes élevés sur l'état des comédiens, et pour leur faire accorder le droit de citoyens actifs. Il fut enfermé aux Magdelonnettes en oct. 1793.

DEBAEQUE, député du dép. du Nord au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. même année (18 fructid. an. 5).

DEBATZ, député du dép. de l'Aisne au Cons. des 500 en mars 1797.

DEBELLE, génér. d'artil. au service de la Rép. franç. Il servit utilement en 1795, 96 et 97 à l'armée de Sambre et Meuse, et fut employé en 1800 sous le génér. Brune contre les Chouans. Il étoit alors génér. de division.

DEBERULLE, noble, premier présid. du parlem. de Grenoble, âgé de 38 ans, né à Paris, dom. à Sens, cond. à mort, le 6 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons de St. Lazare, où il étoit détenu.

DEBOLI, ministre de Pologne en Russie en 1789. En mai 1792 il écrivit de Pétersbourg à la Diète, qu'il se trouvoit parmi eux des *Vipères* qui entretenoient des correspondances criminelles avec les Polonois retirés en Russie. En sept. il quitta Pétersbourg sans prendre congé. Après l'insurrection de Varsovie, il fut nommé, le 17 avril 1794, membre du conseil supérieur, et chargé du département des affaires étrangères. Quand les Russes se furent rendus maîtres de cette ville, il offrit d'aller à Pétersbourg pour indiquer tous les auteurs de la révolution, et en ayant reçu la permission, il y arriva à la fin de nov.

DEBOURGES, négociant, dé-

puté de la ville de Paris aux Etats-Génér. de 1789. Devenu ensuite commissaire civil à Arles en 1792, il fut quelque temps emprisonné sous le régime de la terreur, d'après une dénonciation de Grangeneuve, faite dans la séance du 20 mars 1793.

DEBOURGES (*Jean*), députe du dép. de la Creuze à la Conv. Nat. Il se récusa et ne voulut prendre aucune part au procès de Louis XVI, regardant comme incompatibles les fonctions de *législateur* et celles *de juge*. Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en mai 1798.

DEBRAI-CHAUMONT, négociant à Amiens, député du dép. de la Somme à la Législat. en sept. 1791.

DEBRANGES, député du dép. de la Marne à la Législat., en 1791. Il travailla constamment dans les comités de finances.

DEBRY (*Jean*), habitant de Vervins et membre du dép. de l'Aisne. Il fut député de ce dép. à la Législat., ensuite à la Conv.; et il s'y montra toujours favorable à ces projets outrés, à ces mesures extravagantes, qui loin d'annoncer le talent, sont toujours chez un factieux l'aveu involontaire de son impuissance: ne se sentant ni la force ni les moyens de jouer un rôle, de tels hommes cherchent à se faire remarquer au moins par leur délire; c'est ce qu'ont prouvé pendant trois ans tous les scélérats subalternes de la révolution. Le 16 janv. 1792 Jean Debry fit décréter que Louis-Stanislas-Xavier frère du Roi, étoit déchu de son droit à la couronne, n'étant pas rentré dans le délai fixé par l'acte constitutionnel. Le 8 août il dénonça les généraux Luckner et la Fayette. Le 26 août il proposa de former un corps de 1200 volontaires destinés à aller combattre *corps-à-corps* les Rois en guerre contre la France et les génér. qui commandoient leurs armées: c'est ce corps que l'on nomma les TYRANNICIDES; Chabot et Merlin de Thionville s'offrirent pour y servir. Il fit décréter le 1er. oct. que 4 émigrés pris par l'armée de Beurnonville seroient jugés par le trib. crim. de Ste. Menhould. Il appuya le 8 la motion de Gossuin qui proposoit d'accorder cent mille liv. à quiconque apporteroit la tête du duc Albert de Saxe-Teschen, et il demanda l'extension de cette proposition et l'application de la récompense à ceux qui apporteroient les têtes de *François*, de *Frédéric-Guillaume*, de *Brunswick et de toutes les bêtes fauves qui leur ressembloient*. Le 10 nov. il demanda la peine de mort contre les municip. qui accorderoient des certificats de ré-

DEBRY, ancien régisseur général, électeur et membre du dép. de Paris en 1791. Il fut nommé, au mois de sept. de la même année, député de ce dép. à la Législature.

DECAEN, adjudant-général franç., employé dans l'armée de Moreau en 1796. Il se distingua pendant toute cette campagne par beaucoup d'intelligence et de bravoure. Il fut fait ensuite génér. de brigade.

DECAMP (*Marie-Louise-Franç.*), femme de Gilbert GRASSIN, noble, née à Précor, cond. à mort le 17 niv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de mouvemens séditieux à St. Gérand, dép. de l'Allier, où elle demeuroit.

DECHÉSEAUX (*Gustave*), négociant. Il fut nommé en sept. 1791 suppléant de la Charente-Inférieure à la Législiat., et en sept. 1792 député à la Conv., où il vota le bannissement de Louis XVI et sa réclusion jusqu'à la paix. Ayant donné sa démission après le 31 mai 1793, et écrit à ses commettans pour leur désiller les yeux sur le compte de la *Montagne*, il fut compris dans la proscription lancée contre les opposans à cette journée, et cond. à mort le 28 niv. an 2, par le trib. crim de son départ.

DECLERCQ (*Honoré*), député du Nord. au Cons. des 500 en mars 1798. Il se montra un des opposans à la rév. opérée en 1799 par Buonaparte, et fut en conséquence cond. à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér.: cet arrêt fut révoqué peu de temps après.

DECLERK, cultivateur, député du dép. de la Dyle au Cons. des Anciens en mars 1799.

DECOMBEROUSSE, député-suppléant du dép. de l'Isère à la Conv. Il y fut appelé après le procès de Louis XVI, passa en sept. 1795 au Cons. des Anciens, en sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu par le même départ.

DECOMBES, génevois. Il fut une des 11 victimes massacrées le 26 juil. 1794 par les Jacobins de Genève.

DECOULMIERS (*Simonet*), abbé régulier de Notre-Dame d'Abecourt, ordre de Prémontrés. Nommé député du clergé de la Vicomté de Paris aux Etats-Génér. de 1789, il contribua beaucoup à entraîner un grand nombre de curés à la chambre du tiers-état, et fut, à l'Ass. Nat., un des membres les plus prononcés du *Côté-gauche*. Il figura dans le comité des aumônes, et dans celui de l'aliénation des biens du clergé. Il étoit frère de M. Decoulmiers fermier-général, et de la comtesse de Montaut. Il fut par la suite employé comme adminis.

de l'hospice de Charenton, et il entra en 1799 au Corps-législ.

DECRÉY, député du dép. de la Somme au Cons. des Anciens en sept. 1795.

DECRET, savoyard. Il fut le premier président de l'Ass. Nat. des Allobroges, qui demanda, le 29 oct. 1792, la réunion de la Savoie à la France.

DECRETOT, fabricant à Louviers. Il fut député du tiers-état du Bailliage de Rouen aux Etats-Génér. de 1789. Il s'occupa de finances et s'opposa de toutes ses forces à l'émission des assignats, qu'il représenta comme une mesure destructive du commerce.

DECROY (*François-Phil.-Marcel.*), noble, prêtre, dom. à Malcap, dép. du Gard, cond. à mort comme réfractaire, le 10 pluv. an 2, par le trib. révol. du dit départ.

DEDELAY D'AGIER, maire de Montelimart, député-suppléant du tiers-état du Dauphiné aux Etats-Génér. de 1789. Appelé à l'Ass. Nat. pour remplacer un démissionnaire, il s'occupa constamment de la partie des finances, sur-tout de l'impôt et de l'agriculture. En mars 1797 le dép. de la Drôme le nomma au Cons. des Anciens, et il passa, en déc. 1799, au Corps-législ.

DEDEM (*le Baron de*), ambassadeur de Hollande près de la Porte en 1793. Il fut de nouveau nommé à cette ambassade en 1796, et partit de Bâle le 2 janv., pour retourner à Constantinople.

Un de ses parens étoit à la même époque ministre de la Rép. Batave en Suède.

DEDON, chef des pontonniers qui, le 24 juin 1796, jetèrent un pont devant Kell, pour faire passer les troupes françoises aux ordres de Moreau: ils travaillèrent sans relâche pendant plus de 60 heures.

DEFERMONT. Voyez FERMONT.

DEFLERS. Voyez FLERS.

DEFORGUES, ministre des affaires étrangères de la Rép. ftanç. Il fut d'abord membre de la municipalité qui s'installa elle-même à Paris le 10 août 1792, pour diriger les événemens de cette journée et consommer la perte de la monarchie; il figura ensuite dans le comité de Surveillance ou de Salut-public de cette commune, contribua aux massacres des prisons au commencement de septembre, et fut un des signataires de cette fameuse adresse envoyée par la municipalité de Paris à toutes celles de France, pour les inviter à imiter ces massacres, adresse, qui finissoit par ces maux remarquables: *Nous marcherons à l'ennemi*, MAIS NOUS NE LAISSERONS PAS DERRIÈRE NOUS CES

BRIGANDS, etc. Pour reconnoître tant de zèle et de patriotisme les Jacobins portèrent Deforgues au ministère des relations extérieures en 1793. Il occupa cette place peu de temps et d'une manière assez obscure. Il se trouvoit en 1799 ambassadeur de la Rép. en Hollande, et Sémonville l'y remplaça après la mise en activité de la constitution Consulaire.

DEFRANCE, député du dép. de Seine et Marne à la Conv., où il vota *comme homme d'état* la détention de Louis XVI, déclarant qu'il ne se regardoit pas *comme juge*, et que s'il se fût regardé comme tel, il auroit exigé, pour pouvoir juger, qu'on employât vis-à-vis de Louis les formes judiciaires. Il passa en sept. 1795 au Cons. des 500, en sortit en mai 1798, et fut nommé en décem. 1799 au Corps-législ.

DEGAUD (*Elizabeth Pauline*), noble, âgée de 56 ans, née à Paris, y demeurant, femme séparée de corps et de biens du comte de Lanragais, cond. à mort le 18 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

DEGELMANN, ministre de l'Empereur en Suisse. Il fut chargé d'effectuer à Bâle, en déc. 1795, l'échange de MADAME ROYALE, la fille de Louis XVI, contre les députés de la Convention et le ministre, que Dumouriez avoit remis en 1793 entre les mains du prince de Cobourg. Le 17 oct. 1797 il signa, conjointement avec MM. de Cobentzel et de Meerfeld, la paix à Campo-Formido, entre l'Empereur et la Rép. franç.

DEGOUGES (*Marie Olympe*), femme de lettres. Le 14 oct. 1792 elle écrivit à la Convention pour s'offrir en qualité de défenseur de Louis XVI; elle accompagnoit cette offre de quelques réflexions politiques sur le procès du Roi. Elle fut cond. à mort le 12 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice, pour avoir osé écrire contre Robespierre.

DEGRAVE, député du dép. de l'Escaut au Cons. des Anciens en mars 1797.

DEHAUSSI-ROBÉCOURT, présid. du trib. de Péronne, député du dép. de la Somme à la Législat. en 1791.

DEHOULIÈRE, premier maire constitutionnel d'Angers, député de Maine et Loire à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix.

DEJEAN, offic. génér. du génie au serv. de la Rép. Il fut employé en 1794 et 95 à l'armée du Nord, se trouva en 1796 à l'attaque du camp de Grenelle où quelques troupes repoussèrent les Jacobins,

et servit ensuite dans l'armée Franco-Batave.

DEJEAN, commiss. des guerres. Il fut en déc. 1799 nommé membre du conseil d'Etat dans la section de la guerre.

DEJOLI. Voyez JOLI.

DELAAGE, génér. de div. au service de la Rép. franç. Il étoit avant la rév. major du régt. de Chartres infant.; il fut entraîné dans le parti démocratique, comme presque tous les chefs des corps à la nomination de la famille d'Orléans, et devint maréchal-de-camp en 1792. Employé ensuite comme génér. de div., il commanda momentanément l'armée de la Moselle en av. 1793.

Un autre Delaage servit avec succès en 1795 et 96, comme adjudant-génér., contre les Vendéens.

DELAAGE (*Clément*), âgé de 70 ans, né à Saintes, dép. la Seine-Infér., fermier-général, dom. à Paris, cond. à mort le 89 flor. an 2, par le trib. révol., comme conspirateur, et accusé d'avoir mis *dans le tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens.*

DELABAT, négociant, député du tiers-état de la Sénéch. de Marseille aux Etats-Génér. de 1789.

DELABAT, curé de St. Léger, député suppléant du clergé du Baill. de Soissons aux Etats-Génér. Il remplaça M. Delettre à l'Ass. Nat.

DELABUISSE, député du dép. du Nord au Cons. des 500 en mars 1798.

DELACOUR. Voyez LACOUR.

DELACOSTE. Voyez LACOSTE.

DELACROIX. Voyez LACROIX.

DELAFONT. Voyez LAFONT.

DELAGE, curé de St. Christoly en Blayois, député du clergé de la Sénéch. de Bordeaux aux Etats-Génér. Il fut un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791, contre les innovations faites, en matière de religion, par l'Ass. Nat.

DELAGUEULLE, député du Loiret à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il rentra dans l'obscurité après la session.

DELAHANTE, député du dép. de l'Oise au Cons. des 500 en mars 1797.

DELAHAYE (*Etienne-Marie*), fermier-général, âgé de 36 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort le 19 flor. an 2, comme convaincu d'avoir mis *dans le tabac de l'eau et autres ingrédiens nuisibles à la santé des Citoyens.*

DELAHAYE-DELAUNAY (*Jean-Pierre-Guillaume*), habitant de Montmirail en Perche, député du tiers-état du Baill. d'Orléans aux Etats-Génér. de 1789. En

sept. 1795 le dép. de la Sarthe le nomma au Cons. des 500.

DELAHAYE de la Seine-Inférieure (*Jacques-Charles-Gabriel*). Voyez LAHAYE.

DELAIZIRE, directeur des forges de Vaublanc, député du dép. des Côtes-du-Nord à la Législat. en 1791.

DELALAIN (*Charles*), âgé de 49 ans, né à St. Dizier, chev. de St. Louis, ci-devant premier commis des bureaux de la guerre, retiré depuis 1792, dom. à Vitry, dép. de la Marne, cond. à mort le 4 niv. an 2, par la comm. milit. de Sauvenay, comme convaincu d'avoir fait composer à Louis XVI une garde contre-révolutionnaire.

DELALANDE. Voyez LALANDE.

DELAMARRE, député du dép. de l'Oise à la Conv. Nat. Lors du procès de Louis XVI il déclara que comme juge il trouvoit ce prince digne de mort, mais que comme législateur il votoit sa détention et son bannissement six mois après la paix, motivant son opinion sur l'intérêt de l'Etat et sur ce que le peuple auroit toujours le droit d'ordonner sa mort s'il le vouloit. Delamarre se montra ensuite un des ennemis les plus hardis des Terroristes, et fut un des 73 députés mis en arrestation comme partisan de la *Gironde*. Il rentra dans le sein de la Conv. après la chute de la *Montagne*, passa en sept. 1795, au Cons. des 500, en sortit en mai 1797, fut renommé en mars 1798 à celui des Anciens, et en déc. 1799 au Corps-législ.

DELAMBRE, cultivateur, député du tiers-état du Cambresis aux États-Génér. de 1789.

DELAN. Voyez ROUGER.

DELANDINE. Voy. LANDINE.

DELAPLANCHE. Voyez LAPLANCHE.

DELAPORTE. Voyez LAPORTE.

DELARTIGUE. Voyez LARTIGUE.

DELARUE. Voyez LARUE.

DELATOUCHE - LIMOUSINIÈRE, femme de LAROCHEFOUCAULT, (*Marie Adélaïde*), noble, dom. à Garnache, dép. de la Vendée, cond. à mort comme contre-révol. le 5 pluv. an 2, par la comm. milit. séante aux Sables.

DELÂTRE (*Louis-Pierre-François*), général de division, commandant l'armée de Collioure, noble, âgé de 29 ans, né à St. Valéry, dép. de la Somme, cond. à mort, le 14 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme traître à la patrie. Il avoit fait la la guerre d'une manière malheureuse contre les Espagnols.

DELATTRE DE BALZAERT, maître particulier des eaux et forêts de Merville, député du tiers-

état du Baill. de Bailleul aux Etats-Génér. de 1789.

DELATTRE du Pas de Calais (*Henri Bernard*), député de ce dép. au Cons. des Anciens en sept. 1795.

DELATTRE d'Abbeville, négociant, député du tiers-état de la Sénéch. de Ponthieu aux Etats-Génér. de 1789. Il travailla beaucoup dans les comités d'agriculture et de commerce, et fit souvent sur ces objets des rapports pleins, des sens, mais qui ne furent pas toujours goûtés par l'Ass. Il prononça entre autres le 5 mai 1791 un discours fortement pensé et bien raisonné sur les colonies. Le dép. de la Somme le nomma en mars 1799 au Cons. des 500, et il passa à la fin de déc. au Corps-législatif.

DELAUNAY. Voyez LAUNAY.

D'ELBECK. Voyez ELBECK.

DELBÉE. Voyez ELBÉE.

DELBREL, député du dép. du Lot à la Conv. Nat., où il vota la mort du Roi. Il fut en mission en avril 1793 à la frontière du Nord et en 1795 près de l'armée des Pyrénées-Orientales. Il sortit du corps législatif en sept. 1795; une résolution du Conseil des 500 du 10 mai 1796, le rappela dans son sein, pour remplir une des 6 places vacantes dans les deux tiers ex-conventionnels : mais le Cons. des Anciens rejeta cette résolution. Le dép. du Lot le nomma en mars 1797 au Cons. des 500. Il se montra un des membres les plus opposés à la rév. opérée en nov. 1799 (brum. an 8) par Buonaparte, et fut en conséquence exclus du Cons., et ensuite cond. à être détenu dans le dép. de la Charente-Infér. Le Consul lui rendit peu de temps après la liberté.

DELCASSO, député-suppléant du dép. des Pyrénées-Orientales à la Conv. Il y fut appelé après le procès de Louis XVI, passa en sept. 1795 au Cons. des 500 et en sortit en mai 1797.

DELCHER, homme de loi à Brioude, député du dép. de la Haute-Loire à la Législat., et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

DELÉAGE, député-suppléant du dép. de l'Allier à la Conv. Nat. Il y fut appelé après le procès de Louis XVI.

DELECLOY, député du dép. de la Somme à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI avec sursis à l'exécution jusqu'à la paix, ou jusqu'à une invasion du territoire franç. par les étrangers. Quoiqu'attaché aux *Girondins*, il ne fut point compris dans la proscription dirigée contre ce parti par la *Montagne*. Devenu membre du Cons. des 500, il s'y montra l'antagoniste des mo-

dérés, s'opposa notamment à Dumolard dans beaucoup de discussions, et sortit du Cons. en mai 1797. Il occupa alors la place de commiss. près du trib. correctionnel de Doullens, fut nommé par le dép. de la Somme au Cons. des Anciens en mars 1798, et passa en décem. 1799 au Corps-législ. Il avoit puissamment contribué en 1795 à déjouer la conspir. jacobine du 1er. prair. (20 mai) en chassant, à la tête du bataillon de la Butte-des-Moulins, les Terroristes du sein de la Convention. Voyez Legendre de Paris.

DELERNE (*J. B.*), âgé de 56 ans, né à Thionville, dép. de la Moselle, chevalier de l'ordre du Roi, noble, domicilié à Paris, cond. à mort le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la prison des Carmes où il étoit détenu.

DELERUE, député du dép. du Pas-de-Calais au Cons. des 500 en 1798.

DELESAULX, membre de la commune de Cambray, député du dép. du Nord au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructid. an 5), mais le dép. du Nord le renomma au même Cons. en mars 1799.

DELETTRE, curé de Berni-Rivière, député du clergé du Baill. de Soissons aux Etats-Génér. de 1789. Il donna sa démission et fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. Delabat.

DELEYRE, député de la Gironde à la Convention. Il y vota la mort de Louis XVI, après avoir affiché, en motivant son opinion, le fanatisme le plus violent contre tous les rois. En juil. 1795 il combattit avec la dernière force le projet de diviser le pouvoir législatif en deux chambres; cependant il n'en siégea pas moins ensuite au Conseil des 500, d'où il sortit en mai 1798.

DELFAUT, archiprêtre d'Aglant en Sarladais, député du clergé de la Sénéch. de Périgord aux Etats-Génér. Il fut emprisonné aux Carmes après la session, et massacré le 3 sept. 1792.

DELFAUT, cultivateur à Grive, député du dép. de la Dordogne à la Législat., où il se montra un des ennemis les plus courageux de l'anarchie et des principes révolutionnaires. Il dénonça, le 12 juin 1792, les libelles qu'on répandoit contre Louis XVI, et les projets qu'on formoit contre sa personne. Le 24 il signala les sociétés populaires comme des foyers d'insurrection. Le 10 juil. il parla vivement contre les Jacobins, qu'il traîna dans la boue. Le 13 il fit une violente sortie contre Péthion, qu'il accusa d'être cause des hor-

reurs de la journée du 20 juin, et le 23 il parla dans le même sens contre Manuel, qu'on avoit suspendu de ses fonctions par suite de la même journée. Il étoit parent du précédent.

DELIARS, juge au trib. de Sedan, député des Ardennes à la Législat. en sept. 1791.

DELICHÈRES, adminis. du dép. de l'Ardèche, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799.

DELIÈGE, offic. municip. à Ste. Menhoult, député du dép. de la Marne à la Législat. en sept. 1791. Il devint après la session présid. du trib. de Ste.-Menhould, et fut nommé vice-présid. du trib. révol. de Paris après la chute de la *Montagne*.

DELIVET DE ST. - MARS, procureur-syndic du district d'Evreux. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. de l'Eure à la Législat.

DELLEVILLE (*Philippe*), député du Calvados à la Convention. Il y vota le bannissement de Louis XVI, et sa détention jusqu'à la paix. Il se montra constamment l'ennemi des Terroristes, et fut un des 73 députés mis en arrestation sous Robespierre, et acquittés après sa mort. Rentré dans le sein de la Conv., il demanda la destruction de la guillotine, et quelque temps après la revision des listes d'émigrés, sur lesquelles on avoit inscrit beaucoup de gens qui n'étoient jamais sortis de France. Au milieu de la lutte qui s'établit en 1797 entre la majorité des Conseils et celle du Directoire, il se déclara fortement contre ce dernier, et proposa, le 1er. sept., de faire examiner si Bailleul (Voyez ce nom) n'étoit pas atteint de folie pour avoir écrit son appel à ses commettans. Il ne fut point compris, comme on s'y attendoit, dans la proscription du 4 sept. (18 fructidor an 5), et il ne parut pas très-effrayé de ce coup d'éclat, car on l'entendit s'écrier dans la séance du onze: „Il ne faut pas croire que parce „qu'il y a eu un mouvement le 18 „ fructidor, il suffira de venir pro„poser des résolutions folles, pour „qu'elles soient adoptées!„ Le 6 oct. il combattit avec force une loi proposée par Poulain-Grandpré sur les biens nationaux, loi très-dangereuse pour les parens d'émigrés ou de condamnés. Le 20 du même mois il s'opposa, avec la vigueur et le calme qui le caractérisent, à la déportation des nobles; et le 1er. déc. il proposa de restreindre la facilité du divorce, comme fatale aux mœurs et cruelle pour les enfans. Il sortit du Cons. en mai 1798.

DELMAS, génér. au serv. de la Rép. Il fut employé à l'armée du

du Rhin comme général de brigade en 1793, et commanda en second dans Landau lorsque cette place fut bloquée. Devenu génér. de division il passa dans le courant de 1794 à l'armée du Nord, et servit d'une manière distinguée en Hollande. Chargé de l'attaque du fort de Creve-cœur, il ouvrit la tranchée à 80 toises de la place et la força à capituler avec de la simple artillerie de campagne. Il montra peu après la même audace devant Bois-le-Duc, dont il emporta un des ouvrages avancés en franchissant les palissades à cheval à la tête d'un corps de hussards. Il prit 175 pièces de canon dans ces deux forteresses. Employé en 1796 à l'armée du Rhin sous Moreau, il se signala de nouveau le 15 juin à Frankenthal et sur-tout les 6 et 9 juil. aux batailles de Rastadt, où il déploya autant d'habileté que de bravoure. Il passa en 1797 à l'armée d'Italie, et y combattit avec le même succès.

DELMAS (*Jean-Franç.-Bernard*), ancien offic. de milice, aide-major-général de la Garde-nationale de Toulouse, et député du dép. de la Haute-Garonne à la Législat., en 1791. Il y tint d'abord une espèce de milieu entre les Modérés et les Terroristes; mais devenu membre de la Conv., on le vit présider les Jacobins, et tonner dans leur tribune contre le *Marais*. Il fut envoyé en mission près de l'armée du Nord pour lui annoncer la déchéance de Louis XVI, et dans le procès de ce prince il vota pour sa mort. En mars 1793 il présida l'Ass., et en avril il fut nommé membre du comité de Salut-public. Il en sortit le 11 juil. 1794, (9 thermidor) et le 26 du même mois il fut nommé un des six membres adjoints à Barras pour diriger la force armée, contre les partisans de Robespierre. Il rentra au comité de Salut-public le 1er. sept., et fut de nouveau chargé, en mai 1795 (1er., 3 et 4 prairial an 3), de la direction de la force armée de Paris contre les Terroristes. Devenu membre du Cons. des Anciens, il le présida en mars 1797, en sortit en mai, et y fut aussitôt réélu. Quoique Delmas n'ait pas joué un rôle très-marquant, sa nomination successive au comité de Salut-public par la faction de la *Montagne* et par celle des *Thermidoriens*, et la direction de l'armée parisienne qu'on lui confia dans trois occasions importantes, (il la dirigea en chef le 1er. prairial), prouvent qu'il jouissoit d'une considération assez étendue dans le Corps-législatif.

DELNEUF, patriote brabançon. Le 22 janv. 1793 il présenta à la Convention une pétition de la part des habitans de Namur,

qui demandoient leur réunion à la France.

DELNEUFCOUR, commiss. près l'adminis. du dép. de Jemmape, député de ce dép. au Cons. des Anciens en mars 1798. Il se montra favorable à la rév. opérée en nov. 1799 (brum. an 8) par Buonaparte, signa même, comme secrétaire, l'arrêté pris à ce sujet le 18 nov. (9 brum.) par le Cons. des Anciens, et devint en conséquence membre du Corps-législ. à la fin de décembre.

DELOLME, horloger Génevois. Il fut une des 11 victimes immolées par le trib. révol. de cette ville en 1794.

DÉLON, homme de loi et adminis. du district de St. Hippolite. En sept. 1791 il fut nommé député du dép. du Gard à la Législat.

DELOR, présid. du trib. crim. du dép. du Var, député de ce dép. au Cons. des Anciens en mars 1798.

DELORME, député du dép. de Maine et Loire au Cons. des 500 en mars 1797.

DELORT-DE-PUYMALIE, lieutenant particulier de la Sénéch. d'Uzerches, député de la Sénéch. de Tulles aux Etats-Génér. de 1789. En Mars 1797 le dép. de la Corrèze le nomma au Cons. des Anciens, et il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

DELPIERRE, aîné, homme de loi à Val-Froiconrt, député du dép. des Vosges à la Législat. Il fut chargé en fév. 1792 de faire le rapport des troubles survenus à Arles, et n'ayant pas *trouvé assez de coupables* au gré des Jacobins de Nismes, cette société l'accusa d'avoir tronqué et dénaturé les faits. Impatient de regagner leur bienveillance, il fit rendre, le 19 mars, un décret qui ordonna la démolition des fortifications d'Arles, et le désarmement de ses habitans. Le dép. des Vosges le renomma en mars 1797 au Cons. des 500, et il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

DELPIERRE, le jenne, présid. de l'adminis. du dép. des Vosges, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799. Il passa à la fin de déc. au Tribunat.

DELPIT, député du dép. de la Dordogne au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5).

DELTEL, député-suppléant du dép. du Tarn à la Conv. Il y fut appelé après le procès de Louis XVI.

DELVASTO. Voyez VASTO.

DELZONS, présid. du dép. du Cantal, député de ce dép. au Cons. des Anciens en mars 1797. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

DEMACHÉ (*P. F.*), âgé de 52

ans, né à Crecy, dép. de la Seine-Inférieure, noble, dom. à Paris, cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans les prisons de St. Lazare où il étoit détenu.

DEMANDRE, curé de la paroisse de St. Pierre de Besançon, député du clergé du Bailliage de cette ville aux Etats-Généraux de 1789. Il prêta, le 3 janv. 1791 à la tribune, le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics.

DEMARTIN (*Susanne-Thérèse de* MARCELLUS), fille, noble, dom. à Marcellus, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort le 3 therm. an 2, par la comm. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol.

DEMAS (*Jean-Jacq.*), noble, dom. à Rhodès, cond. à mort, le 7 frim. an 2, par la comm. milit. séante en cette ville, comme émigré pris les armes à la main.

DEMEAUX-DE-MERLIEUX (*Claude*), noble, âgé de 42 ans, né à Montbrison, cond. à mort le 15 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DEMÉES, adminis. du dép. de l'Orne, député de ce dép. à la Législat. en sept. 1791.

DEMESLE (*Adélaïde Marguér.*), femme divorcée de DUCHILLAU, âgée de 41 ans, née et dom. à Paris, cond. mort comme contre-révol., le 29 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEMONCEAUX, présid. du trib. crim. du dép. de l'Aisne, député de ce dép. au Cons. des Anciens en mars 1799.

DEMOOR, présid. de l'adminis. du dép. des Deux-Nèthes, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

DÉMORILLON, inconnu que Duquesnoi, alors maire de Nancy, envoya en juil. 1792 au comité de surveillance de l'Ass. Législat., pour l'instruire d'un projet de contre-révolution que tramoit en Dauphiné M. Monnier-la-Carère; projet peut-être imaginaire, mais qu'on prétendit alors lié à celui de Dusaillant. Le comité fit partir Démorillon pour Grenoble, avec un certain Nougaret; il se présenta à M. Monnier comme un envoyé des frères de Louis XVI et obtint (si on l'en croit) de voir toute sa correspondance. Alors, sûrs de leurs faits, Nougaret et lui firent arrêter Monnier, qui parvint cependant à repousser les inculpations de ces scélérats subalternes, que l'appât du gain avoit transformés en espions et en dénonciateurs.

DEMOUTZ (*F. L.*), noble, chanoine de Coutances, âgé de 34 ans, né à Carantally, dép. de la Manche, dom. à Coutances, cond. à mort, le 3 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEMPTER (*Georges*), membre

du parlement d'Angleterre. Il adressa, le 4 juin 1790, une lettre à l'Ass. Nat. de France, pour la féliciter sur la révolution, et sur les vertus de Louis XVI, qui par sa bonté *assuroit le bonheur de ses sujets, et affermissoit la couronne sur la tête de ses descendans.*

DENELLE, membre de la section de Popincourt, et Jacobin forcené. Il fut incarcéré après la mort de Robespierre. Devenu libre, par le moyen de quelques amis qu'il avoit dans la Convent., il figura de nouveau dans les tentatives que firent les Jacobins à différentes reprises contre l'Assemblée. Décrété d'arrestation, il vint à bout de se cacher et voulut avant d'être livré à la justice compléter la somme de ses crimes. Il empoisonna sa femme, ses quatre enfans, et le poison étant ensuite trop lent à son gré, il les assomma tous cinq; sa femme fut trouvée morte sur le corps du plus jeune de ses fils qui n'avoit que 7 mois. Enfin on découvrit ce monstre à l'Hôtel-Dieu où il s'étoit retiré malade. Il avoua tous ses crimes, et ajouta qu'il avoit fait diverses tentatives pour s'empoisonner lui-même. Il fut jugé et exécuté.

DENEUVILLE, sénéchal de Jugon député du tiers-état de la Sénéch. de St. Brieux aux Etats-Génér. de 1789.

DENIEKY, l'un des chefs des Polonois en 1794. Lorsque les forces du parti patriotique eurent été dispersées par les Prussiens et les Russes, il se retira avec quelques troupes sur les terres turques, et fit répandre en Galicie, des écrits pour inviter les habitans à secouer le joug de leurs maîtres. Il entra ensuite dans ce pays à la tête d'un corps assez nombreux; mais ayant attaqué les postes autrichiens, il fut vigoureusement repoussé, et forcé à la retraite.

DENIS, chef de division des Chouans, tué le 22 fév. 1796.

DENISART, député du dép. de l'Aisne au Cons. des 500 en mars 1799.

DENISOW, général russe employé en 1794 et 95 contre les Polonois. Il commença par être battu par Kosciuszko le 4 avril 1794 à Raslavicé, entre Cracovie et Varsovie; mais il contribua le 8 juin au gain de la bataille de Szezekociny, et le roi de Prusse lui accorda l'ordre de l'Aigle rouge à la suite de l'affaire. Il se distingua de nouveau le 26 oct. à la bataille de Kobylka et le 3 nov. à l'assaut de Prague. Pour l'en récompenser l'Impératrice lui donna, en janv. 1795, l'orde de St. Georges de la 4ème. classe, un sabre d'or, une aigrette de diamans, et le grade de lieutenant-général. En 1795 il harcela tellement les débris des troupes polonoises qu'il

leur fit mettre bas les armes, après les avoir cernées.

DENIZOT (*François-Joseph*), juge du tribunal révol. de Paris. Il fut un de ceux qui condamnèrent à mort la reine de France. La commission chargée d'épurer le tribunal après la mort de Robespierre, le continua, en août 1794, dans ses fonctions.

DENOT (*François Félix*), cuisinier, né à Paris, et demeurant dans la rue St. Denis. Il partagea le surnom de *Coup-tête* avec Jourdan, pour avoir tranché celles de MM. Foulon et Berthier. Il étoit du nombre des furieux qui voulurent massacrer Marie-Antoinette dans la nuit du 4 au 6 oct. à Versailles, et qui commirent des horreurs inouïes sur les corps des Gardes qu'ils avoient égorgés.

DENOYAC, curé de St. Simphorien d'Avignon. Il étoit âgé de 80, et il fut massacré le 17 oct. 1791, avec tous les cordeliers de cette ville, par le féroce Jourdan coupe-tête.

DENT, membre de la chambre des Communes du parlement d'Angleterre, attaché au parti ministériel. Le 7 fév. 1794 il parla en faveur de la traite des Noirs, se déclara contre toute innovation, et cita, avec tant de véhémence l'exemple de la France pour prouver les dangers d'une réforme, qu'il fut rappelé à l'ordre.

DENTZEL (*Georges-Frédéric*), député du Bas-Rhin à la Convent. Il naquit en 1757 à Turkeim dans la principauté de Linange; son père, qui étoit un boulanger luthérien, le destina à l'état ecclésiastique, et en 1774 il entra, comme aumônier, au régiment de Deux-Ponts. Après avoir fait, avec ce corps, la guerre d'Amérique, il se fixa en 1783 à Landau, où il devint premier ministre, et épousa la fille d'un des Bourguemestres. Nommé à la Conventieu en sept. 1792, il se fit envoyer peu de temps après en mission à Landau, où il commit toute sorte de vexations et de cruautés. Il ne vota point dans le procès de Louis XVI qui se termina en son absence; et se trouvant encore dans Landau lorsque cette place fut assiégée en 1793 par les Prussiens, il destitua le gouverneur Laubadère et plusieurs officiers, en fit emprisonner d'autres, prit lui-même le commandement, cassa les autorités civiles, et se conduisit en despote jusqu'à la levée du siége. Le 16 janvier 1794 Bourdon-de-l'Oise le dénonça, d'autres membres représentèrent qu'il n'étoit pas François, et on le décréta d'accusation. Le 21 janvier il fut conduit à la maison d'arrêt des Carmes, mais on l'innocenta presque aussitôt, et il rentra dans le sein de la Conv. quoiqu'étranger, l'Ass. ayant pro-

noncé une exception en sa faveur, comme père de 4 enfans nés en France. Devenu membre du Conseil des Anciens, il s'éleva, le 5 janv. 1796, contre le parti modéré, et prétendit que les Chouans avoient des défenseurs jusque dans la tribune de l'Assemblée. Sorti du Cons. en 1798, il y fut aussitôt réélu par le même départ.

DEPÈRE, vice-présid. du dép. de Lot et Garonne, député de ce dép. à la Législat. en sept. 1791. Le même dép. le nomma en sept. 1795 au Cons. des Anciens; il en sortit en 1799, y fut aussitôt réélu, et passa à la fin de décem. au Sénat-conservateur.

DEPERET, médecin et juge de paix du canton de Limoges, député de la Haute-Vienne à la Législat. en sept. 1791.

DEPONS (*Elisabeth*), âgée de 63 ans, née à Pragoulin, noble, religieuse, dom. à St. Silvestre, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort. par le trib. révol. de Paris, le 21 prair. an 2, comme conspiratrice.

DEPONS (*René-Marguer.*), âgée de 59 ans, née à Pragoulin, noble, religieuse, etc. (Comme la précédente).

DEPONS (*Louis*), frère des précéd., âgé de 69 ans, né à Pragoulin, chev. de St. Louis, dom. à St. Silvestre, cond. à mort comme conspir. le 21 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEPONS, fils du précéd. (*René*), âgé de 34 ans, né à Hesse, pays de liége, noble, offic. de marine des Etats-Unis d'Amérique, dom. à St. Silvestre, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme conspirateur, le 21 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEPONS (*Ch. Arm. Aug.*), noble, âgé de 49 ans, dom. à Paris, cond. à mort comme conspir., le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEPURE (*Marquis*), âgé de 55 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 28 frim. an 2, par le trib. révol. de Lyon.

DEQUENCE, député-suppléant du dép. de la Somme, devenu membre de la Conv. après le procès de Louis XVI.

DEQUIN (*Louis-Henry-René*), député-suppléant du dép. de l'Aisne, devenu membre de la Conv. après le procès de Louis XVI. Il passa au Cons. des 500 et en sortit en mai 1798.

DERAZEY, député du dép. de l'Indre à la Conv., où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement lorsque les circonstances le permettroient. Il fut un des 73 députés mis en arrestation sous Robespierre, et innocentés en déc. 1794. Devenu membre du Con-

seil des Anciens, il en sortit en mai 1797.

DERBAIX, imprimeur à Doual. Il fut nommé en 1791 commandant de la garde nationale de cette ville; mais il paya cher cette faveur momentanée. La populace voulant, le 14 mars, massacrer un marchand de blé, Derbaix accourut, parvint à l'arracher des mains des assassins et à le conduire dans les prisons. La rage du peuple se tourna alors contre lui; on s'empara de sa personne, et on le pendit, après lui avoir fait souffrir les traitemens les plus cruels.

DERBEZ. Voyez Herbez.

DERBY (*le lord Comte de*), membre du parti de l'opposition dans la chambre des Pairs du parlement d'Angleterre. Il se montra constamment ennemi du ministère, pendant la guerre de la rév. contre la France, et il épousa en avril 1797 la célèbre actrice Miss-Farren.

DERCHÉ, secrétaire de la légation envoyée à Lille par le Directoire, après le 18 fructidor an 5 (4 sept. 1797), pour rompre les conférences de paix entamées avec l'Angleterre.

DEREBOUT, homme de loi et vice-présid. du dép. de l'Ardèche. Il fut nommé dépnté de ce dép. à la Législat. en sept. 1791.

DERENTY, député-suppléant du dép. du Nord à la Conv. Il y fut appelé par décret du 22 avril 1795, passa en sept. au Cons. des Anciens, et en sortit en 1798.

DERFELD, général russe. Le 29 mai 1793 il fut nommé commandant des possessions russes en Pologne, et décoré de l'ordre d'Alexandre Newsky. En 1794 il servit contre les Polonois, prit le commandement d'un corps considérable vers la Podolie, battit les insurgens le 8 juin près de Chelm, et remporta plusieurs autres avantages sur eux dans le même mois. Il se distingua de nouveau en oct. à la bataille de Kobylka, et en nov. à l'assaut de Prague. L'Impératrice pour le récompenser lui fit présent d'une épée garnie de diamans, et de 20,000 roubles, lui donna la propriété de terres en Livonie, et l'éleva au grade de général en chef. En 1795 il commanda en Pologne par *intérim*, et garda ensuite le commandement en second sous le Comte Soltikow. Il s'étoit distingué dans la campagne de 1789 contre les Turcs, et avoit remporté sur eux plusieurs avantages en avril et en mai.

DERHOHER, patriote hollandois, membre marquant de la Conv. Nat. Batave. Il fut nommé, le 15 mars 1796, un des commiss. chargés de rédiger un plan de constitution.

DERIVAS, offic. suisse du

régt. de Courten au service de France. Lorsqu'on exigea des troupes, en 1791, un serment décrété par l'Ass., et non encore sanctionné par le Roi, il fut le seul de son corps qui le prêtât. La Rép. de Valais, à qui appartenoit ce réglment, jugea et bannit à perpétuité cet officier. En mai 1792 la Législat. de France lui accorda un traitement en indemnité.

DERRIEN, cultivateur à Trebivan et membre du district de Rosthenen. Il fut nommé député du dép. des Côtes-du-Nord à la Législat. en sept. 1791.

DERVIEUX DE GOIFFIEU (*Christophe*), noble, âgé de 50 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 14 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DERVIEUX DE VARRI (*Claude-Jos.-Marie*), noble, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 7 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon. Il avoit été en 1790 commandant de la garde nat. de cette ville.

DESACY, député du dép. de la Haute-Garonne à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, avec sursis à l'exécution. Il mourut quelque temps après, et Mercier (qui ne sauroit être suspect) assure, dans son NOUVEAU PARIS, que ce fut de chagrin d'avoir voté la mort du Roi.

DESAIRES DE L'AIGLE (*Louis*), âgé de 60 ans, né et dom. à Paris, noble, maréchal-de-camp, cond. à mort comme conspirateur, le 18 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESAIRES DE L'AIGLE (*Jacq. Louis-Joseph*), noble, dom. à Paris, cond. à mort le 17 messid. an 2, par le trib. crim. du département, comme distributeur de faux assignats.

DESAIX (*Louis-Charles-Antoine*), génér. de div. au service de la Rép. Né d'une famille noble, il entra, en 1783, comme sous-lieutenant au régt. de Bretagne infant. Imbu des principes philosophiques, il suivit le parti populaire, devint rapidement offic. génér. pendant les premiers troubles de la rév.; et commença à déployer des talens milit. en Alsace, durant la campagne de 1793. Il contribua sur-tout, en décem., à la prise des lignes d'Haguenau, dans lesquelles l'aile gauche, où il étoit employé, pénétra la première. Après quelques autres succès remportés vers le Rhin en 1794, il passa à l'armée du Nord, sous Pichegru, et y servit quelque temps d'une manière distinguée. Rappelé à l'armée du Rhin, il y fut employé en 1796 sous Moreau, dont il partagea et assura souvent les succès. Après avoir, le 15 juin, aidé à chasser les Autrichiens de la rive gauche du Rhin, il passa

ce fleuve le 24 à la tête de deux divisions, dispersa l'armée d'Empire le 25, enleva le 27 Offenbourg au corps de Condé, après un combat long et opiniâtre, se porta le lendemain vers Rastadt pour empêcher l'armée autrichienne de se joindre aux troupes du Brisgaw; battit son avant-garde dans cette journée ainsi que dans celle du 29, et contribua puissamment au succès des deux batailles importantes que Moreau gagna le 5 et le 9 juill. vers Rastadt. Dans celle du 9 Desaix commanda l'aile gauche des François, et eut en tête l'archiduc Charles, qu'il vint à bout, après un combat sanglant, de forcer à la retraite, par les manœuvres habiles qu'il fit faire à sa réserve. L'engagement dura à cette aile depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. Les Autrichiens ayant rattaqué l'armée de Moreau avec vigueur, le 11 août, culbutèrent entièrement son centre et sa droite; Desaix seul soutint le combat à la gauche, et parvint à rendre l'affaire indécise, après un combat de 17 heures, qui coûta un monde prodigieux aux deux partis: les Allemands opérèrent le lendemain leur retraite. Desaix continua à servir avec la même intelligence et la même bravoure pendant le reste de la campagne; l'estime et la confiance entière du soldat devinrent la récompense de ses talens, et Moreau lui confia, en nov., le commandement de la tête de pont de Kehl, qui fut aussi vaillamment défendue que vigoureusement attaquée. Desaix y fut blessé légérement et y eut son cheval tué le 22 en commandant une sortie; il reçut une autre blessure le 20 av. 1797, en repassant le Rhin auprès de ce même fort, à la tête de la première colonne françoise. Aussitôt que la paix eut été signée à Campo-Formido entre la France et l'Autriche, il fut nommé général en second de l'armée d'Angleterre, et en prit le commandement en chef par *intérim*, en l'absence de Buonaparte. Cet armement ayant été dirigé contre l'Egypte, Desaix suivit Buonaparte dans cette singulière expédition, contribua à ses premiers succès, et fut ensuite chargé de la conquête et du gouvernement important de la Haute-Egypte, où il eut à combattre sans relâche contre Mourat-Bey, qui s'y étoit retiré avec les débris des Mamelucks, et qui toujours battu, mais toujours renforcé par des mécontens et par les Arabes, ne cessoit de harceler dans tous les sens son vainqueur. Desaix déploya dans ce nouveau genre de guerre, les talens dont il avoit déjà donné tant de preuves, et une activité, une constance infatigables.

Les recherches que les savans, qui ont suivi Desaix jusqu'aux extrémités de la Haute-Egypte, ont été à même de faire sous la protection d'une armée victorieuse, dans une contrée si intéressante et si peu connue, ne peuvent être accueillies avec indifférence par tous ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences et des arts.

DESAIX (*ou* DESSAIX), patriote savoyard. Il fut un des députés que l'Ass. Nat. des Allobroges envoya, le 21 nov. 1792, demander à la Convention la réunion de la Savoie à la France. Il devint ensuite chef de brigade de la légion des Allobroges, et servit avec bravoure à l'armée d'Italie. En 1798 il fut nommé député du dép. du Mont-Blanc au Cons. des 500, et en fut exclus en nov. 1799, comme opposant à la rév. opérée alors par Buonaparte.

DESALLE-DE-CHAMPAGNIER (*G. A. F. J.*), noble, âgé de 27 ans, né au Mans, sous-lieutenant au régt. de Champagne, dom. à Paris, cond. à mort le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons des Carmes où il étoit détenu.

DESANDROUINS (*le Vicomte*), chev. de Malthe, député de la noblesse du Bail. de Calais aux Etats-Génér. de 1789. Il fut membre de la minorité de la noblesse, et protesta, le 29 juin 1789, contre la non-réunion de la majorité à la chambre du tiers-état.

DESBOIS DE ROCHEFORT, (*Eléonore-Marie*), curé de St. André de Paris. Il fut en 1791 nommé évêque constitutionnel d'Amiens, et élu député du dép. de la Somme à la Législat. Le 8 août 1792 des fédérés le battirent et le volèrent pour ne s'être pas déclaré contre la Fayette dans la séance du 7. En sept. 1793 il fut arrêté, et incarcéré avec les prêtres réfractaires, pour avoir adressé aux curés de son diocèse une lettre pastorale qui fut jugée incivique.

DESCAMPS (*Bernard*), procureur syndic. du district de Lectour, député du dép. du Gers à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut compris par Robespierre dans la liste des 73 députés qu'il fit mettre en arrestation, et qui rentrèrent dans la Conv. par décret du 8 déc. 1794. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1798.

DESCHAMPS, négociant à Verneuil, membre du dép. de l'Eure. Il fut en sept. 1791 nommé député de ce dép. à la Législat.

DESCHAMPS, député de la nobl. de Lyon aux Etats-Génér. de 1789. A la séance de l'Ass. Nat. du 10 oct., il combattit vivement un projet présenté par Mirabeau

sur l'inviolabilité des députés, et prouva que par ce décret on cherchoit à assurer les députés contre leurs créanciers et non contre la populace. S'étant absenté pendant quelque temps, l'Ass. ordonna son remplacement le 14 av. 1791.

DESCHAMPS-COUTURIER, député du dép. de Loir et Cher au Cons. des 500, en mars 1797.

DESCLOSEAUX, commis. près le trib. du dép. de Seine et Oise, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1798.

DESCOMBES, génevois, lieutenant-colonel et chef de la garnison de Genève avant la rév. franç. En 1794 on l'accusa d'avoir fait tirer sur le peuple lors des troubles de 1782, et le trib. révol. de Genève le condamna à être fusillé.

DESCOMBIÉS (*Jacq.-Franç.*), noble, âgé de 66 ans, ancien lieutenant au régiment de Royal-Vaisseau, né et dom. à Nismes, cond. à mort comme conspir. le 1er. prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESCORBIAC, offic. au régt. de Cambresis, arrêté à Perpignan, emprisonné à Orléans, et massacré à Versailles, avec les autres offic. de ce corps, le 9 sept. 1792. (Voyez le tableau des massacres des prisons).

DESCORCHES (*Marie*), connu avant la rév. sous le nom de MARQUIS DE STE. CROIX. Après avoir résidé comme envoyé du Roi près de l'évêque de Liège, il fut nommé en 1791 ministre plénipotentiaire près de la cour de Pologne, qu'il se vit contraint de quitter presqu'aussitôt, sur un ordre du grand maréchal de la couronne, qui lui signifia qu'il ne pouvoit plus le reconnoître, vu l'état où se trouvoit la France. Employé alors près du duc de Deux-Ponts, il fut dénoncé à l'Ass. Législat. en oct. 1792, comme ayant accordé des sauvegardes, pour traverser le territoire françois, à des troupes que ce souverain avoit envoyées contre des sujets révoltés. Il se justifia en donnant copie de sa correspondance avec le commandant de Weissenbourg, auquel il avoit mandé secrétement de *n'avoir aucun égard à sa sauve-garde*, et d'accorder *protection* à ceux qui réclameroient les *droits de l'homme*. En mai 1793 il se rendit, comme ministre de la Rép. près de celle de Venise, avec des instructions secrètes pour tâcher de passer à Constantinople et de s'y faire recevoir en qualité d'ambassadeur de France. Comme il n'avoit pas le firman nécessaire pour entrer dans les états du Grand-Seigneur, et qu'il étoit costumé en Jacobin, le pacha de Travnleck le fit d'abord arrêter; cependant il parvint ensuite à pénétrer jusqu'à Constantinople, et à y jouir de quelque

crédit, quoiqu'on ne lui reconnût pas précisément un caractère public. Le 9 août 1794 il reçut, comme consul de la Rép., l'injonction de la Porte de faire partir de Constantinople tous les Jacobins qui s'y trouvoient, et on le rendit responsable de la conduite des François qui resteroient dans cette ville pour affaire de commerce. Cette mesure, sollicitée par les ministres des cours étrangères résidant près de la Porte, fut surtout motivée sur un repas que Descorches lui-même avoit donné le 21 janvier, à l'insu du gouvernement, pour célébrer l'anniversaire du supplice de Louis XVI. Il quitta Constantinople en 1795, passa par Smyrne, et arriva à Livourne au commencement d'oct. Le gouvernement françois voulut l'envoyer de nouveau près du Grand-Seigneur à l'époque de l'expédition d'Egypte, dans l'espoir de persuader à la Porte que cet armement n'étoit point dirigé contre elle, mais uniquement contre les Mamelucks et les Anglois; il ne put parvenir à sa destination.

DESCORDES, député du dép. de la Charente au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructidor an 5).

DESCOURS (*Louis-Bernard-Marguerite*), né à Lisbois, dép. de Lot et Garonne, âgé de 68 ans, capit. de cavalerie, cond. à mort le 21 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révolutionnaire et agent du duc de Brissac.

DESCROTS D'ESTREÉ. Voyez Estrée.

DESÉCOUTES, tanneur et marchand de bois à Coulommiers, député du tiers-état du Baill. de Meaux aux Etats-Génér. de 1789. Il donna sa démission peu de temps après l'ouverture des séances, et fut remplacé par M. Ménager.

DESÉCURES (*Louis-Philippe* GORY DE CHAUX), offic. de chasseurs à cheval; né et dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort comme conspir. le 25 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESELLE (*C. A.*), noble, âgé de 44 ans, né à Paris, cond. à mort le 21 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans les prisons du Luxembourg où il étoit détenu.

DESENFANS, général franç., ancien cavalier au régiment des Carabiniers. Il fut fait en 1791 capitaine de gardes nationaux, et en 1794 général de brigade. Employé en av. 1797 contre des royalistes du Berri et de la Tourraine qui s'étoient soulevés, il les battit et les dissipa près de Sancerre. Il

commanda ensuite une division de l'armée du Rhin, et contribua, à la fin de l'année, à la défense de la tête de pont d'Huningue.

DESESSARTS, gentilhomme de St. Maixent en Poitou. Emprisonné à Bressuire par les Jacobins, il fut délivré, le 14 mars 1793, par Stofflet; il se joignit alors aux royalistes vendéens, et devint membre du conseil civil de leur armée.

DESESSARTS, fils du précédent. Emprisonné et délivré comme son père, il se joignit également aux royalistes de la Vendée, et devint un de leurs chefs militaires.

DESÈZE, médecin à Bordeaux, député de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. Il s'y montra assez modéré, et demanda entre autres, le 4 sept. 1789, que le *Veto absolu* fût accordé au Roi.

DESÈZE, avocat au parlement de Paris. Il fut à la fin de 1789 le défenseur officieux de Mr. de Besenval (Voyez ce nom), et le roi de Pologne lui envoya, en avril 1790, une médaille d'or, pour lui témoigner son estime; et en même-temps sa reconnoissance du courage qu'il avoit montré en se chargeant de la cause de ce militaire respectable, parent de S. M. Desèze remplit le même devoir près de Louis XVI, en 1792 et 1793, de concert avec Mrs. Tronchet, et de Malsherbes, et ce fut lui qui lut, devant la Conv., la défense de ce prince, lorsque cette Assemblée commença son procès. Il survécut au règne de la terreur, et continua à être le défenseur, souvent inutile, de l'innocence persécutée.

DESFIEUX (*François*), l'un des Jacobins les plus forcenés de Paris. Il figura dans tous les comités d'insurrection, dans tous les massacres et fut membre de ce trib. créé le 10 août 1792 pour envoyer à la mort les *victimes* de cette journée, comme en étant les *auteurs*. Dénoncé par les *Girondins*, défendu par les *Montagnards*, il brava quelque temps ses ennemis. Enfermé enfin, avec son collégue Péroyra, dans la prison de St. Lazare, il y joua encore, sous la protection de Vincent et Ronsin (voyez ces noms) le rôle de dénonciateur, et persécuta les détenus. Mais cité lui-même, lors de la chute des *Hébértistes*, devant ce trib. où il avoit fait traduire tant d'innocens, il fut cond. à mort, comme conspir., le 4 germ. an 2. Il étoit âgé de 39 ans, né à Bordeaux, et marchand de vin dans cette ville avant la révolution. Prudhomme rapporte qu'on l'accusa, lors de son procès, d'avoir dit un jour: „Les mœurs ne sont „rien! je veux pouvoir jouir, sans „crainte, d'une pucelle au milieu

„d'une place publique, je veux „que le père puisse jouir de sa „fille sur le Pont-Neuf.„

DESFORETS, maréchal-de-camp. Ayant embrassé le parti révol., il servit en 1792 sous Dumouriez, et notamment à la bataille de Jemmappe où il commanda une division au centre de l'armée françoise, sous les ordres du duc de Chartres, dit *Egalité*.

DESFOSSÉS (*C. J. L. Vicomte*), député de la nobl. du Baill. de Vermandois aux Etats-Génér. de 1789. Il fut arrêté comme suspect à Paris, sous la Conv., et cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans la prison de St. Lazare où il étoit détenu. Il étoit âgé de 57 ans et né à Parc.

DESFOURNEAUX, offic. génér. répub. employé à St. Domingue, et l'un des principaux auteurs des massacres qui eurent lieu en mars 1793 au Port-au-Prince. Il obtint successivement plus ou moins de crédit dans le gouvernement anarchique qui désola cette malheureuse colonie, fut chassé en mai 1796 des districts de l'Ouest et du Sud, dont il avoit voulu prendre le commandement, et se trouvoit en 1797 à la tête des forces françoises dans le Nord, où il remporta quelques avantages sur les Anglois. Il commanda ensuite à la Guadeloupe, et ayant voulu passer en Europe à la fin de 1799, il fut pris par les Anglois, et conduit à Plymouth en janv. 1800. Echangé presque aussitôt il fut désigné vers la fin de fév. pour retourner à la Guadeloupe comme agent du gouvernement.

DESGRANGES, jeune, négociant de Luxeuil, député de la Haute-Saône à la Législat. en sept. 1791.

DESGRAVES (*Georges*), négociant à St. Pierre d'Oleron. Il fut nommé successivement député-suppléant de la Charente-Inférieure à la Législat. et à la Conv. Il prit séance dans cette dernière Ass. en avril 1795, passa en sept. au Conseil des Anciens et en sortit en mai 1798.

DESGROUAS-LA-PRISE, député de l'Orne à la Conv. Il y vota la mort de Louis XVI et fut employé en qualité de commiss. par le Directoire après la session.

DESHERBIERS (*Antoine-Auguste* LETENDUÈRE), noble, génér. de brigade, dom. à Paris, cond. à mort comme conspir. le 28 pluv. an 2, par le trib. révol. de cette ville.

DESHUTTES (PAGÈS DU THEIL), garde-du-corps du roi de France. Il fut massacré le 6 oct. 1789 à Versailles, sa tête fut mise au bout d'une pique et portée jusqu'à Paris devant la voiture du Roi.

DESISLES, gentilhomme breton, offic. au régiment du Roi infanterie. Il se tronvoit à Nancy le 31 août 1790, lorsqne Mr. de Bouillé s'avança sur cette ville, à la tête de quelques troupes, pour faire rentrer dans l'ordre la garnison qui s'étoit révoltée. Voyant qu'on alloit, à la porte Stainville, tirer sur une colonne de l'armée de ce général et engager l'affaire, Desisles se jeta sur les canons, empêcha de jouer les pièces, et arracha à plusienrs reprises les mêches des mains des canonniers; mais il finit par être la victime de son dévouement; les rebelles tirèrent snr lui, il reçut plusieurs balles, et mourut six semaines après de ses blessures.

DESJARDINS, génér. de div. au serv. de la Rép. franç. Il étoit entré, comme soldat, au régt. de Vivarais en 1776; il fut nommé en 1792 commandant d'un bataillon national de Maine et Loire, parvint rapidement au grade de général de div., et servit en cette qualité sous Pichegru dans la campagne de 1794. Il se distingua le 26 avril au combat de Bossu et Beaumont, le 12 mai à l'attaque du camp de Merbès, où il commandoit en chef, et à l'affaire de Lobbes et Herquelinne, le 20 du même mois. Il commanda en 1799, sous le général Brune, les troupes françoises qui repoussèrent de Hollande les Russes et les Anglois, et garda, par *intérim*, le commandement de l'armée Franco-Batave depuis le départ de Brune jusqu'à l'arrivée d'Augereau, qui remplaça ce dernier. Ce fut Desjardins qui, à la fin de décembre, fit prêter aux troupes françolses de cette armée le serment de fidélité à la constitution consulaire.

DESJOBER, d'Amiens, vice-président du dép. de la Somme. Le 22 juin 1792 il signa et envoya à Louis XVI un arrêté où il protestoit de son attachement pour la personne de ce prince, et de son improbation pour les attroupemens qui avoient eu lien le 20 au château des Tuileries; par un autre arrêté il enjoignit aux commandans de la force armée du dép., de tenir toujours une partie des soldats en état de se rendre à Paris, pour veilier à la sureté du Roi et de l'Ass., si la garde nationale parisienne n'étoit pas suffisante pour réprimer les mal-intentionnés.

DESLONDES, maître de pension à Amsterdam. Il prit part à la révolution des Pays-Bas autrichiens, devint un des agens de Van-der-Noot, et le servit avec succès contre Van-der-Mersch.

DESMARAIS (*Roch-Joseph*), noble, dom. à Menville, dép. du Calvados, cond. à mort le 25 vendém. an 3, par la comm. milit.

séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DESMARRES (*Jean-Baptiste*), noble, né à Pont-l'Evêque, dép. du Calvados, adjudant-général employé dans l'armée contre la Vendée, commandant à Bressuire, cond. à mort le 11 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Angers, comme traître et entretenant des correspondances avec les royalistes, par lesquels il s'étoit laissé battre plusieurs fois.

DESMARTINS, négt. à Lyon. Ce Jacobin forcené, qui avoit fait plusieurs fois banqueroute avant la rév., obtint après le siége que cette ville soutint en 1793 contre les conventionnels, l'administration des biens des Lyonnois fugitifs; et on le vit souvent, faire immoler de nouvelles victimes, afin d'augmenter les trésors qu'on mettoit à sa disposition.

DESMAZIÈRE, cons. au présidial d'Angers, député du tiers-état de la Sénéch. d'Anjou aux Etats-Génér. de 1789. Le dép. de Maine et Loire le nomma en mars 1797 au Conseil des Anciens, et il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

DESMEUNIERS, censeur royal, député du tiers-état de Paris aux Etats-Génér. de 1789. A la séance du 3 août il pressa vivement l'Ass. de décréter une déclaration des droits de l'homme, et il en donna un projet, rédigé dans un sens assez modéré: on l'entendit, le même jour, avancer que les brûlures des châteaux étoient ou *controuvées, où provoquées par les Seigneurs eux-mêmes*. Il est peu de séances de l'Ass. Constituante où Desmeuniers n'ait parlé, peu de sujets sur lesquels il n'ait déployé son éloquence souvent fort insignifiante. Le 29 sept. il sollicita un décret sur la responsabilité des ministres; le 9 oct. il chercha à excuser les journées du 5 et 6 du même mois, en assurant que la Cour avoit réellement eu le dessein de s'enfuir. Dans toutes les discussions qui eurent lieu sur la formation des départemens, districts, municipalités, etc., il donna un libre cours au besoin de pérorer, qui l'entraînoit sans cesse à la tribune. Il présida l'Ass. vers la fin de déc., et le 22 juin 1790 il rédigea, au nom du comité de constitution, une adresse au peuple françois, en réponse au mémoire que Louis XVI avoit laissé dans la nuit du 20 au 21 en s'échappant de Paris. Dans le courant de juill. il fut nommé membre de la comm. qui, sous prétexte d'apaiser les troubles survenus à Avignon, finit par réunir ce pays à la France. Il continua à travailler dans le comité de constitution, fit souvent des rapports en son nom, et devint en 1791 membre du département de

Paris

Paris. Loin de paroître y partager les principes des Terroristes, il fut le premier qui donna sa démission après la réinstallation de Péthion dans la place de maire. Après la rév. opérée en nov. 1799 (brum. an 8) par Buonaparte, on le tira de l'espèce d'obscurité où il étoit demeuré pendant toutes les crises de la rév., pour le porter au Tribunat, dont il fut nommé secrétaire à la première séance.

Desmeuniers a traduit plusieurs voyages, notamment ceux du capit. Cook, et a fait un ouvrage sur les coutumes et les usages des différens peuples.

DESMIERS, garde-du-corps du roi de France, blessé par les brigands parisiens le 6 oct. 1789 à Versailles.

DESMOLINS, député du dép. du Gers au Cons. des 500, en mars 1797. Il y fit différens rapports sur l'administration militaire, notamment sur les dilapidations des gens employés dans les magasins des armées, et sur le sort des soldats estropiés qui étoient contraints de mendier leur subsistance, après avoir combattu pour la patrie.

DESMOLIÈRES (Gilbert). Voyez ce dernier nom.

DESMONTIERS DE MERINVILLE. Voyez ce dernier nom.

DESMOULINS (*Benoît Camille*), avocat au parlement, né à Guise en Picardie en 1762, fils du lieutenant-général du Baill. de Guise, et descendant du célèbre jurisconsulte Charles Desmoulins. Le chapitre de Laon le nomma Boursier au collége de Louis le Grand, et il y fut élevé avec Robespierre et plusieurs autres jeunes gens qui figurèrent ensuite avec lui dans la révolution. Il avoit un extérieur ignoble, le teint noir et quelque chose de sinistre dans le regard. Il débuta au barreau par un plaidoyer contre son père, qu'il voulut contraindre à lui payer une pension plus forte que ses facultés ne le lui permettoient; et il ne lui pardonna jamais de lui avoir dit un jour qu'il visoit à l'échafaud. Dès le principe de la révolution il se lia avec son ancien ami Robespierre, et non content de corrompre l'esprit public par un journal presque aussi extravagant qu'incendiaire (Les révolutions de France et de Brabant) dans lequel il s'intitula le *procureur-général de la lanterne*, il péroroit encore le peuple au Palais Royal, et devint comme le président et le premier directeur des *groupes* de la capitale. Les conférences nocturnes qu'il eut alors à Monceaux avec le duc d'Orléans, et tout le reste de sa conduite, font juger qu'il ne fut d'abord que l'agent de ce prince. Prudhomme assure même qu'on le flatta un

moment de l'espoir d'épouser Paméla, (*l'incertaine* élève de Mde. de Genlis); que la Fayette de son côté l'invita plusieurs fois à dîner et lui donna même son buste. Fier des avances qu'on lui faisoit, il continua son apostolat, sans cesse entouré d'une foule *d'orateurs* qu'il s'étoit attachés, et qui préparèrent avec lui la prise de la Bastille. Le 12 juill. 1789 (deux jours avant cet événement) il harangua deux pistolets à la main; et son organe ne répondant pas à sa rage, il s'écrioit de toutes ses forces de temps à autre, *aux armes! aux armes!* en s'agitant comme un démoniaque. Il finit par proposer de prendre une cocarde distinctive, et on en adopta une verte, qui fut bientôt remplacée par la tricolore. (Voyez Chaumette). Dénoncé en 1790 à l'Ass. Constituante, à cause des diatribes virulentes que son journal contenoit contre le Roi, il fut chaudement défendu par tous les Jacobins. Le 11 décem. il dénonça à son tour la municipalité de Paris, pour avoir fait une adresse au Roi, afin d'engager ce prince à ne pas sanctionner le décret porté contre les prêtres réfractaires. Il fut un des fondateurs du club des Cordeliers, se lia dès-lors intimement avec Danton et lui resta constamment attaché. Après la fuite de Louis XVI à Varennes, (en juin 1791) il fut un des instigateurs du rassemblement du champ de Mars, où on rédigea une pétition tendante à faire déclarer que ce prince étoit censé avoir abdiqué; cette démarche et la manière dont il écrivit contre la loi du 26 juill. même année, qui consacroit l'inviolabilité du Roi, le firent décréter d'arrestation; et il fut obligé de se tenir caché quelque temps. (Voyez Danton). Il figura ensuite dans l'insurrection du 20 juin 1792, qui prépara la chute de la monarchie, et sur-tout dans celle du 10 août, qui la consomma. Il fut à cette époque nommé secrétaire du ministre de la justice (voyez encore l'article Danton), et concourut avec lui aux massacres des prisons, dans les premiers jours de septembre. Prudhomme, dans son *Histoire des crimes*, rapporte une conversation entière qu'il eut le 2 sept. à ce sujet avec Danton et Desmoulins: „On ne confondra „pas, lui dit ce dernier, les innocens avec les coupables; tous ceux „qui seront réclamés par leurs sections seront rendus.„ Le 4, lendemain de cette horrible exécution, Desmoulins lui dit encore: „Eh „bien! tout s'est passé *dans le plus „grand ordre:* le peuple a mis „en liberté même beaucoup d'aristocrates.„ Ces phrases froidement atroces ne laissent aucun

doute sur la part qu'il eut à ces massacres, qu'il avoit déjà prédits dès le 30 août, en disant dans un café avec Fabre: „Nous avons „pris de grandes mesures qui sau„veront la France.„ Il fut dans le même mois nommé député de Paris à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI. Le 16 déc. il défendit le duc d'Orléans, dont une partie des membres de l'Ass. vouloit prononcer le bannissement. Le 8 mai 1793, dans une discussion sur les moyens d'arrêter les progrès des Vendéens qui devenoient de plus en plus redoutables, Camille avança qu'il existoit dans la société deux espèces d'hommes, les *messieurs* et les *sansculottes*; qu'il falloit prendre les bourses des uns, et donner des armes aux autres, que c'étoit là le seul moyen de sauver la Rép. Quoique lié avec les meneurs *montagnards*, Camille avoit conservé une espèce d'indépendance, et il en donna une preuve assez éclatante en publiant une défense du général Dillon. Cette démarche ne nuisit point à sa popularité; mais son attachement pour Danton devint la cause de sa perte. Robespierre, à la tête des comités du gouvernement, marchoit à grands pas vers la tyrannie; Danton, secondé par les chefs des *Cordeliers*, voulut s'opposer à ces comités, et Camille fut chargé de les attaquer par l'opinion, dans son journal du *Vieux Cordelier*. Il s'y déclara contre la *terreur*, et osa même prononcer le mot de *clémence:* ce mot fut son arrêt de mort. Tout espoir de paix entre Danton et Robespierre (voyez Danton) s'étant évanoui, St. Just, que Camille avoit aussi persiflé dans son journal, fit, par ordre du tyran, un rapport à la suite duquel Camille fut arrêté dans la nuit du 31 mars 1794, avec ceux qu'on nomma ses complices. Il se livra dans sa prison tantôt à des accès de rage, tantôt à un sombre et morne désespoir: ses lectures favorites devinrent alors Young, Hervey, etc. Le 1er. avril il fut interrogé par des commiss. du trib. révol., et quand on lui demanda quel âge il avoit: *L'âge du sans-culotte Jésus-Christ lorsqu'il mourut*, répondit-il, c. à. d. 33 ans. Le 4 on le conduisit devant le trib. pour être jugé. Il se défendit avec assez de calme; mais lorsqu'on lui ordonna de se retirer pour laisser délibérer les juges, il entra en fureur, et les accabla de malédictions. La force seule put le faire retourner dans sa prison, où il attendit, dans l'agitation la plus violente, la décision des jurés, qui le cond. à mort, comme ayant injurié le système révol. et voulu rétablir la monarchie. Le 5 il fut conduit, non sans peine, au supplice; il fit

les plus grands efforts pour ne pas monter dans le tombereau; et ses yeux étinceloient, sa bouche écumoit, au moment où on le garotta: *Voilà donc*, s'écria-t-il en voyant l'échafaud, *la récompense réservée au premier apôtre de la liberté... Les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas long-temps!*

Sa jeune femme, qu'il adoroit et dont il étoit tendrement aimé, éprouva le même sort: Robespierre la fit traîner au supplice dix jours après. Elle montra pendant son procès un calme étonnant, et mourut avec beaucoup plus de fermeté que son mari. Elle fit la même prédiction que lui à ses juges: *Vous éprouverez*, leur dit-elle, *tous les tourmens des remords que le crime entraîne après lui, jusqu'à ce qu'une mort infâme vous arrache l'existence.* Elle étoit fille batarde de l'abbé Terray, et ce mariage avoit valu 6,000 de rente à Camille. Il l'avoit épousée depuis la révolution, et ce qui est digne de remarque, c'est qu'il ne voulut point être marié par un prêtre assermenté, et que Robespierre et Saint-Just furent les deux témoins de cette union. — Voyez Dupiessis-Laridon, et Berardier.

DESMOUSSEAUX, procureur-syndic de la commune de Paris en 1792, ensuite adminis. des hospices civils de la même ville. On le vit en janv. 1792 se présenter chez Louis XVI pour lui faire part du bruit qui se répandoit dans la capitale qu'il vouloit de nouveau la quitter, et des inquiétudes que ce bruit faisoit naître parmi le peuple. Il fut nommé en déc. 1799 membre du Tribunat.

DESNOS, d'Isle et Vilaine, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1797. Son élection fut annulée par suite de la journée du 4 sept. (*18 fructid. an 5*).

DESNOS, commiss. près l'adminis. du dép. de l'Orne, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1798. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

DÉSOTTEUX - CORMATIN (*Pierre-Marie-Félicité*), fils d'un chirurgien d'un village de Bourgogne. Son oncle, chirurgien-major du régt. du Roi, ayant tiré le Baron de Vioménil d'une maladie grave, pria cet officier, qui partoit pour l'Amérique, d'emmener avec lui, en qualité d'aide-de-camp, le jeune Désotteux, qu'on vint à bout, par cette voie détournée, de faire entrer au service comme sous-lieutenant. Arrivé en Amérique il s'attacha aux Lameth, dont il gagna la confiance; il revint en France à la paix et suivit, dans la rév., le même parti que ses protecteurs: il figura même parmi les femmes qui se portèrent à Versailles le 5 oct. 1789, et sous l'habit de leur sexe il fut un de

ceux qui les encouragèrent le plus au désordre. Employé à Metz comme offic. d'état-major sous les ordres du Marquis de Bouillé, (si on en croit ses ennemis il n'avoit été placé là, par les *Feuillans*, que pour épier ce général,) il crut apercevoir que le parti royaliste alloit prendre le dessus; il s'y jeta alors avec vigueur, et travailla à favoriser l'évasion de la famille royale. Compromis par le mauvais succès de cette opération, il émigra, fut mal reçu à Coblence, retourna à Paris et obtint une place de lieut. dans la garde constitutionnelle du Roi. Il émigra de nouveau après la journée du 10 août 1792. Aussi mal reçu par les généraux anglois auxquels il offrit ses services, qu'il l'avoit été par les émigrés, il retourna en France et passa en Bretagne, avec une lettre de Mr. de Puisaye (Voyez ce nom) pour M. de Boishardy, chef royaliste, qui le reçut en qualité de son aide-de-camp. Au moment où les Chouans conclurent une trêve avec les Répub., Désotteux trouva moyen de faire exclure M. de Boishardy qui avoit d'abord été chargé des négociations, et d'être nommé à sa place. C'est à cette époque qu'il prit le nom de Cormatin (qui est celui de sa femme) et que tranchant du général en chef, il se mit, sans l'aveu de personne, à la tête du parti royaliste. Il prit en même temps le titre de Baron, pour se donner plus de considération. Le génér. Hoche finit par le faire arrêter, après de longues conférences où les deux partis cherchoient réciproquement à se tromper. Transféré successivement dans différentes villes, il fut enfin acquité par le trib. de Coutances en sept. 1796, et néanmoins cond. à la déportation comme émigré.

DESPASTYS DE COURTEILLE, lieutenant-général au châtelet de Melun, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. de 1789.

DESPINASSY, capitaine d'artillerie, puis génér. de brigade d'artil. commandt. le 2e. régt. d'artil. à pied; député du dép. du Var à la Législat. et ensuite à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission à l'armée des Alpes, ses deux collégues Carnot et Aubri le firent arrêter comme traître, et il fut ensuite compris dans les 73 députés incarcérés par ordre de Robespierre comme *Girondins*. Innocenté après la chute du tyran, il rentra dans la Conv. en déc. 1794, passa en sept. 1795 au Cons. des 500, et en sortit en mai 1797.

DESPLACES, juge de paix du canton de St. Prix, député du dép. de Saône et Loire à la Législat. en sept. 1791.

DESPLANQUES-DU-MESNIL, fils, présid. de l'adminis. municip.

de Carentan, député de la Manche au Cons. des 500 en mars 1798.

DESPORTES, fils, administrateur de la marine à Fécamp, député du dép. de la Seine-Inférieure à la Législat. en sept. 1791.

D'ESPRÉMÉNIL. Voyez ESPRÉMÉNIL.

DESPRÈS, vice-présid. du dép. de la Manche, député de ce dép. à la Législat. en sept. 1791.

DESPREZ, adjoint aux adjudans génér. de l'armée d'Angleterre, député du dép. de l'Orne au Cons. des 500 en 1798. Il passa en déc. 1799 au Corps-législ.

DESPRÈS, ex-adminis. du dép. de la Charente, député de ce dép. au Cons des 500 en 1799.

DESROZIÈRES, député-suppléant du dép. d'Eure et Loire, devenu membre de la Conv. après le procès de Louis XVI.

DESRUES, député-suppl. du dép. de Paris, devenu membre de la Conv. après le procès de Louis XVI. En janv. 1794 il fut envoyé en mission sur les côtes de Bretagne.

DESSAIN DE CHEVRIÈRES, député du dép. de la Marne au Cons. des Anciens en mars 1797. Sa nomination fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fruct. an 5).

DESSAIX du Mont-Blanc. Voyez DESAIX.

DESSAULLY (*Henry*), âgé de 43 ans, né à Bierne, noble, membre du dép. des Ardennes, dom. à Montlaurent, cond. à mort comme contre-révol. le 19 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESTOURMEL. Voyez ESTOURMEL.

DESTOURNEL. Voyez ESTOURNEL.

DESTREM, négociant à Fanjaux, député du dép. de l'Aude à la Législat. Le 11 sept. 1792 il fit décréter la dissolution de la Haute-Cour nationale d'Orléans, qui n'avoit plus de fonctions à remplir, les prisonniers ayant été emmenés et massacrés à Versailles. Il fut employé par la suite en qualité de commiss. près l'adminis. municip. de Toulouse, et nommé en mars 1798 au Cons. des 500 par le dép. de la Haute-Garonne. Il fut un de ceux qui s'opposèrent le plus violemment à la rév. opérée en 1799 par Buonaparte; aussi fut-il cond. à la déportation à Cayenne; mais cette peine fut presque aussitôt commuée en des espèces d'arrêts à garder dans sa Commune. Destrem étoit à cette époque un des chefs du club jacobin qui venoit de se réorganiser dans la capitale: on l'accusoit d'avoir volé près de deux millions en 1793, pendant qu'il étoit chargé à Toulouse de l'exécution de la loi du *maximum*.

DESTRICHÉ, député-suppléant du dép. de la Mayenne, devenu membre de la Conv. Nat. en av. 1795.

Il passa en sept. au Cons. des Anciens et en sortit en mai 1798.

DESTUT-TRACY. Voyez ce dernier nom.

DESVARENNES (*Joseph-Philip.*), né à Ancenis, ancien commis au district de cette ville. Il servit comme offic. dans l'armée vendéenne commandée par Stofflet, et ayant été fait prisonnier avec ce général, il fut cond. à mort le 26 fév. 1796, par le trib. milit. d'Angers.

DESVERNAIS, curé de Ville-Franche, député du clergé du Baill. du Beaujolois aux États-Génér. de 1789.

DETCHEVERRY, député du dép. des Basses-Pyrénées au Cons. des 500 en sept. 1795. Il fut nommé, l'année suivante, membre du comité chargé de surveiller les commissaires de la comptabilité.

DETHIER, juge au trib. civil. du dép. de l'Ourthe, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

DETORCY, député du dép. de la Marne au Cons. des Anciens en sept. 1795.

DEUSY, homme de loi et juge de paix à Arras, député du dép. du Pas-de-Calais à la Législat. Il s'y prononça pour le parti modéré, et demanda, le 11 juillet 1792, qu'on mît en état d'accusation les signataires d'une adresse venue de Marseille, dans laquelle on pressoit l'Ass. de déclarer Louis XVI déchu du trône.

DEVARAIGNE, ingénieur des ponts et chaussées à Langres, député du dép. de la Haute-Marne à la Législat. en sept. 1791.

DEVARS, député de la Charente à la Conv. Nat., où il vota la détention et le bannissement de Louis XVI. Il fut en mai 1793 un des provocateurs de la loi du MAXIMUM sur les grains; et on l'entendit, le 27 mars 1795, faire à la tribune ce singulier aveu: *Comment nous justifierions-nous de tous les crimes qui ont été commis, si nous n'avions pas été opprimés par Robespierre?* Devenu membre du Cons. des Anciens il en sortit en mai 1797.

DEVAUX (*Paul-Félix-Ant.*), noble, dom. à Bagnoles dép. du Gard, cond. à mort le 15 mess. an 2, par le trib. crim. du dit dép., comme contre-révol.

DEVAUX (*Pierre*), adjudant général au service de la Rép. Il se distingua particulièrement le 14 juin 1794 près de Charleroy, et le 23 oct. de la même année au combat de Bhaga contre les Espagnols. Nommé en 1795 adjudant-génér. de la Garde-nat. parisienne, il contribua beaucoup à la victoire que le parti conventionnel remporta en vendémiaire (octobre) sur les Sections. Il servit en 1797 à l'armée d'Italie, et y montra de la bravoure et de l'intelligence.

Un Philippe Devaux, adjudant-génér. à l'armée du Nord fut cond. à mort le 22 mai 1793, comme complice de Dumouriez.

DEVAY, offic. génér. hongrois. Employé en 1793 comme colonel des hussards d'Esterhazy, il fut chargé le 8 oct. d'aller, avec un petit corps, reconnoître les François vers Mont-en-Beril, et il s'acquitta de cette commission avec toute la bravoure et l'intelligence possible: il culbuta les avant-postes ennemis, mit le feu avec des obus à Mont-en-Beril, et força toute l'armée franç. à prendre les armes, ce qui le mit à même de connoître ses forces. Le 21 du même mois il se distingua à l'affaire près de Denain, et remporta la principale gloire de cette journée; il montra la même valeur et la même intelligence le 31 à l'attaque de Marchienne. L'empereur l'éleva au grade de général-major en juin 1794. Le 4 juil. 1796 il se distingua de nouveau à l'affaire de Steinbach, et vint à bout de conserver sa position pendant toute la journée, tandis que tous les autres points de la ligne avoient été forcés. Lorsque M. de Latour se laissa surprendre avec le gros de ses troupes à Friedberg sur le Lech, dans la journée du 24 août, M. Devay, qui commandoit l'avant-garde, se conduisit avec toute la fermeté et l'adresse possible; mais ayant reçu ordre de tenir à quel prix que ce fût, afin de sauver le reste de l'armée, il finit par être enveloppé, et perdit les quatre cinquièmes de son monde. Le 12 sept., au moment où Moreau commença à effectuer sa retraite, M. Devay prit le commandement d'un corps (en partie composé de détachemens de l'armée de Condé) qui se dirigeant sur Neubourg harcela l'ennemi dans sa marche, et lui enleva, dans les journées du 14 et du 15, un corps de 1500 hommes, vers Pötmetz et Lengley. Le 17 il fit encore beaucoup de prisonniers, et se retira ensuite sur le gros de l'armée, après s'être emparé à Raïn, sur les derrières des François, d'une colonne de voitures, où se trouvoit une partie du trésor de leur armée.

DEVEAUX, colonel du génie au service de S. M. I. Il se distingua en 1796 et 97 à l'attaque de Kell, et ensuite à celle de la tête de pont d'Huningue.

DEVEAUX, adminis du dép. de la Lys, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799. Il passa, à la fin de déc. au Corps-législ.

DEVELLE DE DELMONT (*Ant.*), capit. au régt. de Latour au service de S. M. I., cond. à mort, le 2 vend. an 3, par la comm. milit. établie à Valenciennes comme émigré.

DEVERGES (*Xav.*) CHAILLET),

génér. de brigade au service de la Rép. Il servoit en 1794 à l'armée des Pyrénées-Orientales, et il fut destitué par le comité de Salut-public après un échec qu'éprouva son armée. Traduit devant le trib. révol. de Paris, il fut cond. à mort le 14 mess. an 2, comme traître à la patrie. Il étoit âgé de 30 ans et né à Long-le-Saulnier.

DEVÉRITÉ (*Louis-Alexandre*), imprimeur-libraire à Abbeville, député du dép. de la Somme à la Conv. Nat., où il vota pour la déportation de Louis XVI. Il fut mis en état d'arrestation sur la motion de Dumont de la Somme, pour avoir envoyé à Abbeville une brochure de Condorcet qu'on avoit interceptée à la poste, et qui contenoit des observations critiques sur la constitution de 1793; décrété peu après d'accusation, par suite des journées du 31 mai, 1er. et 2 juin de la même année, il fut enfin mis hors de la loi le 3 oct., comme ne s'étant point soumis aux précédens décrets. Il vint à bout de se soustraire à l'exécution de ce jugement, et sur la motion du même André Dumont, il fut rappelé dans le sein de la Conv. le 8 décem. 1794. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en mai 1797.

DEVEYLE (*Paul-Louis*), âgé de 50 ans, natif de Châtillon-Laidan, noble, dom. à Gaurneraux, dép. de l'Ain, cond. à mort comme contre-révol. le 9 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEVIEFVILLES DES ESSARDS, avocat, subdélégué à Guise, député du tiers-état du Baill. de Vermandois aux Etats-Génér. de 1789.

DEVILLAS, juge à Pierre-Fort, député du tiers-état du Baill. de St. Flour aux Etats-Génér. de 1789.

DEVILLE, député du dép. de la Marne à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en mai 1797.

DEVILLE (*Nicolas*), âgé de 44 ans, noble, natif de Bresle, fermier général, dom. à Paris, cond. à mort, comme contre-révol. le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEVINCK-THIERRY, député du Nord au Cons. des 500 en sept. 1795. Il en sortit et y fut aussitôt renommé en 1799 par le dép. de l'Escaut, et passa à la fin de déc. au Corps-législ.

DEVINS. Voyez VINS.

DEVINTER. Voyez WINTER.

DEVOISIN (*le Vicomte*). Voyez VOISIN.

DEVOISINS, avocat, député de la Sénéch. de Toulouse aux Etats-Génér. de 1789.

DEVROÉ, député de la Lys au Cons. des 500 en 1797.

DÉYDÉ (*Daniel-Bernard Marq.*

de), âgé de 43 ans, né à Montpellier, dom. à Lyon, cond. à mort, comme contre-révol. le 9 niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DEYDIER, notaire, feudiste et géomètre à Pont-de-Vaux, député du dép. de l'Ain à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu.

DEZÉ, accusateur public près le trib. crim. du dép. de la Côte-d'Or., député de ce dép. au Cons. des 500 en 1799.

DEZEGLO (*Pierre*), noble, capit. au régiment de Condé, dom. à Bordeaux, cond. à mort le 25 vendém. an 3, par la comm. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

D'HERBZ. Voyez Herbez.

D'HUSSON (*C. M. Marq.*). Voyez Usson.

DIDIER, juré au trib. révol. de Paris pendant le règne de la terreur. Constamment attaché au parti jacobin, il fut compromis en mai 1796 dans la conspir. de Babœuf, figura en 1799 dans le club qui se réorganisa alors dans la capitale, et fut cond. en nov. (après la rév. opérée par Buonaparte) à être déporté à Cayenne. Cette peine fut presque anssitôt commuée en des espèces d'arrêts, que les prévenus durent garder dans leur commune.

DIEDEN (*le Baron de*), ministre du roi de Danemarck à Ratisbonne. En 1797 il fut envoyé au congrès de Rastadt par ce prince, pour le duché de Holstein.

DIETTMANN, génér. républ. Il fut employé en 1792 à l'armée de Dumouriez, et en 1793 à celle de Custines. Le 17 mai il attaqua l'armée de Condé à Rheinzabern, fut repoussé, et fit une perte très-considérable d'après le rapport même de Custines. En juillet on l'envoya remplacer Biron à la Vendée.

DIETRICH (*Frédéric*), secrétaire des commandemens du comte d'Artois comme colonel des Suisses et Grisons. Au commencement de la rév. il fut nommé premier maire constitutionnel de Strasbourg, et se rendit célèbre par l'excès de son zèle démocratique. Il se montra partisan de la propagande, et un certain l'Evêque (voyez ce nom) déposa avoir reçu de lui 50 louis, à compte d'une somme qu'il devoit toucher pour aller assassiner le roi de Prusse. Mais ses principes parurent bientôt changer, et les ennemis nombreux qu'il s'étoit faits, en profitèrent pour le perdre. Une adresse qu'envoya la municipalité de Strasbourg pour demander la punition des auteurs des troubles survenus le 20 juin 1792 à Paris, servit de prétexte à une accusation

contre lui. Un décret du 18 août la manda à la barre, et un autre du 26 janv. 1793 le renvoya par devant le tribunal crim. du dép. du Doubs pour être jugé; mais en déc. on le fit revenir devant le trib. rév. de Paris qui le condamna à mort, le 29 du même mois. Il étoit âgé de 45 ans et né à Strasbourg.

DIETRICHSTEIN (*le Comte de*), colonel autrich. Il se distingua en différentes occasions pendant la campagne de 1793 dans les Pays-Bas, et offrit à l'Empereur un don patriotique de 20,000 florins, pour la continuation de la guerre. En déc. 1796 il fut élevé au grade de génér.-major, et chargé de se rendre à Pétersbourg pour complimenter Paul Ier. sur son avénement au trône de Russie.

DIEUDONNÉ, homme de loi à St. Dié, adminis du dép. des Vosges. Il fut en 1791 député de ce dép. à la Législat., et y travailla constamment à la partie des finances. Employé ensuite dans les bureaux du ministère de l'intérieur, il fut élu de nouveau en 1799 par le même dép. au Cons. des Anciens, et passa en déc. au Tribunat.

DIEUSIE (*le Comte de*), député de la nobl. d'Anjou aux Etats-Génér. de 1789. Il fut ensuite présid. du dép. de Mayenne et Loire, et cond. à mort comme conspir., le 26 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris. Il étoit âgé de 45 ans et né à Mezengé.

DIGAULTRAY, homme de loi à Quintin, membre du district de St. Brieux. En 1791 il fut nommé député du dép. des Côtes-du-Nord à la Législat., et en 1798 au Cons. des 500.

DIGOINE DU PALAIS (*le Marq. de*), député de la nobl. du Baill. d'Autun aux Etats-Génér. de 1789. En juin il fut un des secrétaires de cet ordre. Après la formation de l'Ass. Nat., il s'opposa fortement à la suppression des titres. En 1791, lors de la fédération du 14 juil., il fit la motion de prier le Roi de se mettre, comme chef du pouvoir exécutif, à la tête des fédérés; il signa ensuite les protestations des 9, 12 et 15 septembre.

DILLON, curé du Vieux-Pouzange, député du clergé du Poitou aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des membres de cet ordre qui se jetèrent les premiers dans le parti révol. Il appuya vivement la proposition de Taleyrand-Périgord, tendante à faire vendre les biens du clergé, et se distingua sur-tout par la rudesse et l'indécence de ses propos envers les orateurs du parti opposé. Il étoit sans talent, sans éducation, sans connoissances, et ne put jamais obtenir d'influence dans l'assemblée. En 1799 le dép. de la Ven-

dée le nomma au Cons. des 500, et il passa en décem. au Corps-législ.

DILLON (*le Comte Henri de*), colonel du régiment irlandois de son nom au service de France. Il en fit passer une partie en 1791 à l'armée des princes frères de Louis XVI, et servit près d'eux pendant la campagne de 1792; en 1794 le roi d'Angleterre lui donna le commandement d'un régiment irlandois de nouvelle levée.

DILLON (*le Comte Théobald de*), colonel au service de France et maréchal-de-camp constitutionnel. Employé en 1792 en Flandre, il reçut ordre, à la fin d'av., de sortir de Lille avec un corps de troupes, et d'aller attaquer Tournay; mais ayant été battu par le génér. autrich. d'Happoncourt, il fut accusé de trahison, et aussitôt massacré par ses soldats unis à la populace. Pour justifier cet assassinat les Jacobins l'ont accusé depuis d'attachement à la constitution monarchienne de 1791, qui alors n'étoit pas encore abrogée. En juin l'Ass. accorda des honneurs à sa mémoire, 800 liv. de pension à chacun de ses enfans, et 1500 à Joséphine Viesville qu'il étoit sur le point d'épouser.

DILLON (*le Comte Arthur de*), offic. général au service de France. En 1789 il fut nommé député de la Martinique aux Etats-Génér. et embrassa le parti révolutionnaire. Il fit cependant, le 2 mai 1791, une vive sortie contre les amis des Noirs, ce qui lui attira le lendemain, de la part de cette société, une dénonciation en règle, qui cependant n'eut pas de suite. En juil. 1792 il prit le commandement de l'armée de Flandre. Après la journée du 10 août il fit prêter de nouveau à ses troupes le serment de fidélité à la loi et au Roi, ce qui lui attira sur-le-champ plusieurs dénonciations: il vint cependant à bout de s'excuser près des commissaires qu'on envoya pour le destituer. A la fin du même mois l'Ass., sur la motion de Duhême, revint sur sa conduite, et décréta qu'il avoit perdu la confiance de la Nation. Il n'en continua pas moins à être employé aux armées du Nord, mais on le mit sous les ordres de Dumouriez auquel il commandoit auparavant. Lors de la retraite des Prussiens il écrivit au landgrave de Hesse-Cassel une lettre qui, quoique remplie de sentimens très-patriotiques, servit de prétexte pour l'accuser de correspondance avec les ennemis de l'Etat. Il fut décrété d'arrestation au commencement de 1793; mais Carra fit rapporter le décret le 6 février. En juin il demanda la permission de passer aux îles, où il avoit été jadis employé, mais il ne put l'obtenir. En juillet

il fut arrêté et enfermé au Luxembourg par ordre du comité de Salut-Public et sur la dénonciation de Laflotte, qui reproduisit l'ancienne accusation de correspondance avec les ennemis extérieurs. Malgré les efforts de Camille-Desmoulins, Cambon le fit traduire devant le tribunal révol. le 5 avril 1794, et il fut condamné à mort, comme conspirateur, et comme ayant, dans sa prison, formé le plan d'égorger le comité de Salut-public et la Convention. Il étoit âgé de 43 ans et né à Braywick en Angleterre. On lit dans le *Tableau des prisons de Robespierre* qu'il buvoit beaucoup pendant sa détention, et qu'il jouoit dès qu'il n'étoit pas ivre.

DILTJENS, marchand de vin à Bruxelles. En nov. 1792 il fut accusé d'être royaliste, et assommé par une bande de furieux, qui traînèrent son cadavre par toute la ville.

DIMARTINELLI, commiss. près la municip. de Diest, député du dép. de la Dyle au Cons. des 500 en 1798. Il en fut exclus en nov. 1799 comme opposant à la rév. opérée alors par Buonaparte.

DINOCHEAU, avocat, député du Baill. de Blois aux Etats-Génér. de 1789. En 1791 il devint présid. du trib. crim. du dép. de Loire et Cher.

DIONIS DU SÉJOUR, conseiller au parlem. de Paris, député de la nobl. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il passa un des premiers de son ordre à la chambre du tiers-état, et fut nommé en 1790 juge d'un tribunal de district de Paris.

DIOT, curé de Ligny-sur-Canche, député du clergé d'Artois aux Etats-Génér. de 1789. Il prêta le serment civique, et fut, en mai 1791, nommé évêque constitutionnel du dép. de la Marne.

DISSANDES-MOULEVADE, député de la Creuse au Cons. des 500 en sept. 1795. Il en sortit et y fut aussitôt réélu en 1799.

DITHURBIDE, vice-présid. du dép. des Basses-Pyrénées, député de ce dép. à la Législat. en sept. 1791.

DIX-AOUT, juge au trib. révol. de Paris. Voyez Lerol, qui étoit son véritable nom.

DIZERAN, imprimeur. La société des Jacobins de Constantinople, dans le tableau qu'elle fit de ses membres, le présenta comme un des patriotes les plus zélés qu'elle eût dans son sein.

DIZÈS, procur.-syndic du dép. des Landes, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI, et en 1799 au Sénat-conservateur.

DJEZZAR, pacha de Syrie. C'est lui qui gouvernoit cette province, ou plutôt qui y régnoit lorsque Buonaparte s'empara de

l'Egypte. Cet homme féroce reconnoissoit à peine la puissauce de la Porte-Ottomane, et n'attendit pas les ordres du Divan pour se déclarer contre les républicains. Il renvoya sans réponse un officier que Buonaparte lui avoit dépêché, et fit mettre aux fers tous les François qui se trouvoient dans Acre. Cependant le Grand-Seigneur l'ayant nommé alors pacha d'Egypte, il résolut de joindre ses forces à celles que devoit commander le grand-visir, et fit des préparatifs pour cette expédition. Prévenu par Buonaparte, il se vit battu par-tout, chassé de toutes ses places, et repoussé jusques dans Acre, qu'il songeoit même à abandonner après en avoir enlevé ses femmes et son trésor; lorsque sir Sidney Smith le décida à s'y défendre, et parvint à sauver cette ville, secondé par M. de Phélipeaux, officier françois émigré, qui en rétablit les fortifications, et la défendit avec autant de bravoure que de talent. (Voyez ce nom.) Djezzar fit lui-même plusieurs sorties vigoureuses pendant ce siége, qui fut levé le 21 mai 1799, après 61 jours de tranchée ouverte. Lorsque le grand-visir arriva en Syrie vers la fin de la même année, il s'éleva entre lui et le pacha des querelles si violentes que leurs armées finirent par en venir aux mains et se livrer plusieurs combats sanglans; ce qui retarda l'expédition contre l'Egypte.

DOCHE, vicaire épiscopal de Strasbourg. En déc. 1793 il annonça à l'Ass. qu'il venoit de se choisir une compagne, qu'il renonçoit à sa pension et remettoit ses lettres de prêtrise, que tout homme qui savoit penser ne devoit voir qu'avec indignation.

DOCHE de Lille, commiss. près l'adminis. du canton de Mausle, député du dép. de la Charente au Cons. des 500 en 1798. Il en fut exclus en nov. 1799 comme opposant à la rév. opérée alors par Buonaparte.

DOCHIER, homme de loi et adminis. du dép. de la Drôme, député de ce dép. à la Législat.

DOHM (*de*), conseiller privé de S. M. P. Il fut employé en 1790 et 91 près des Etats de Liège par le roi de Prusse, dans les négociations qui eurent alors lieu relativement à la révolte qui venoit d'éclater dans ce pays contre le Prince-Evêque, et il se conduisit avec une fermeté et une prudence qui furent généralement admirées. Il fut envoyé, en 1792, comme ministre de Prusse à Cologne, et accrédité en 1794 près des cercles du Rhin. En 1795 il fut chargé d'une commission près de la régence de Hanovre. En 1796 il se rendit près de l'assemblée du cercle de Basse-Sexe pour aviser, avec les

autres co-états, aux moyens de former et d'entretenir un cordon de troupes sur la ligne de démarcation convenue dans le traité de paix avec la France; il présida l'assemblée comme ministre directorial de Prusse, et continua les mêmes fonctions en 1797.

DOLAZZA (*Pascal*), l'un des chefs de l'insurrection qui éclata à Pavie contre les François en 1796; il fut condamné à mort par une comm. milit. et fusillé.

DOLDER, directeur de la répub. helvétique. Voyez les articles Laharpe et Savari.

DOLDY (*C. Vicomte de*), âgé de 49 ans, né à Florence, dom. à Paris, cond. à mort, le 7 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison de St. Lazare où il étoit détenu.

DOLGORUKOFF (*Wladimir*), lieutenant-colonel russe. Il se distingua plusieurs fois dans la campagne de 1794 contre les Polonois, notamment à l'assaut de Prague, et aux batailles de Macziewicz et de Kobylka: il reçut de l'Impératrice l'ordre de St. Waladimir et fut élevé au grade de colonel.

DOLGORUKI (*le Prince Georges*), général-major russe. En 1792 il commanda une division de l'armée russe contre les Polonois, et s'empara de Wilna dans le courant de juin. En sept. il prit le commandement en chef de l'armée de Lithuanie et demanda sa retraite en mai 1794 à raison du mauvais état de sa santé. En mai 1795 il fut nommé commandant de l'armée de Finlande et chargé de dissiper quelques débris des troupes polonoises.

DOLOMIEU (*de*), Chanoine-Comte du chapitre de St. Pierre, député du clergé du Dauphiné aux Etats-Génér. de 1789. Il mourut pendant la session.

DOMAIGNÉ (*Frédéric*), noble, dom. à Angers, cond. à mort comme Vendéen, le 29 nivose an 2, par la comm. milit. séante à St. Malo.

DOMAUGEVILLE (*Jean-Bap.*), noble, âgé de 30 ans, né à Paris, capit. de cavalerie, dom. à Vernasal, dép. de la Haute-Saône, cond. à mort, comme contre-révol. le 5 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DOMBROWSKI. Voyez DUMBROWSKI.

DOMERGUE DE BEAUREGARD, chevalier de St. Louis, vice-présid. du dép. de la Lozère, député de ce dép. à la Législat.

DOMINIQUE ALLIER. Sur la fin de sept. 1797 il fut dénoncé plusieurs fois au Corps-législatif, comme chef des contre-révolutionnaires et des égorgeurs du midi. Il avoit déjà figuré au camp de Jalès. (Voyez son article à Allier.)

DOMMARTIN, général d'artil.

au service de la Rép. Il se distingua le 17 avril 1796 au combat de Mondovi, et contribua beaucoup au gain de la bataille. Le 4 sept., à l'affaire de Roveredo, il enleva la gorge de Caliano, et influa de nouveau par l'habileté de ses mouvemens, sur le succès de la journée. Il étoit employé en 1799 comme génér. de brigade dans le 6e. arrondissement de l'artillerie.

DONADIEU (*Jean*), âgé de 50 ans, né et dom. à Arles, ci-devant maréchal des logis de dragons, devenu depuis la rév. général de brigade à l'armée du Bas-Rhin, coud. à mort, comme complice de Dumouriez, le 8 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

Un autre Donadieu servit en 1796 à l'armée du Rhin sous Moreau, et se distingua notamment aux attaques des 14 et 15 juil. vers Haslach, où il fut grièvement blessé.

DONCEL, l'un des principaux chefs de l'insurrection de Liège en 1789. Ce fut lui qui commanda l'armée liégoise; et il fut en conséquence, en 1792, excepté de l'amnistie accordée aux auteurs des troubles.

DONGOIS, homme de loi, procur.-syndic du district d'Embrun, député du dép. des Hautes-Alpes à la Législat. en 1791.

DONIER (*Joseph*), noble, offic. au service de S. M. Sarde, dom. à Annecy, dép. du Mont-Blanc, cond. à mort comme chef de révolte, le 13 ventôse an 2, par le trib. crim. du dit dép.

DONISSANT (*Joseph-Guy Marquis de*), maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre de MONSIEUR. Emprisonné à Bressuire par les Jacobins, il fut délivré, le 14 mars 1793 par Stofflet, lorsque ce dernier s'empara de cette ville. On le nomma ensuite membre du conseil militaire des royalistes, avec le titre de gouverneur pour le Roi des pays reconquis; mais il fut fait prisonnier par les républicains, et cond. à mort, le 19 niv. an 2, par la comm. milit. d'Angers.

DONNIER (*Jean-Antoine*), noble, vicomte de MAZORGUES, dom. à Gordes, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 14 prair. an 2, par le trib. du dit dép. comme conspirateur.

DOORMANN (*le Docteur*), envoyé de la ville d'Hambourg au congrès de Rastadt en 1797.

DOPPET (*Antoine*), savoyard. Il fut un des premiers fauteurs du système révol. dans son pays, et on le nomma en conséquence lieutenant-colonel de la légion des Allobroges, levée en 1792 par les François. Le 26 sept. il fit l'inauguration du club jacobin de Chambéry, et fut ensuite envoyé à Paris, comme député de l'Ass. Nat. Allobroge, pour demander

la réunion de ce pays à la France. En sept. 1793 il remplsça Kellermann au commandement de l'armée des Alpes, et ayant reçu peu après ordre de se porter sur Lyon, il en fit le siége, et s'en empara le 9 oct. Il passa au commencement de 1794 à l'armée des Pyrénées-Orientales et accusa les généraux d'Aoust et de Lâtre, qui l'avoient précédé, d'être cause des défaites de l'armée de la Rép. Il signa cette dépêche au comité de Salut-public, *Le sans-culotte Doppet;* aussi avoit-il été reçu avec applaudissement, le 20 janv. 1794, dans la société des Jacobins de Paris. Ses succès contre les Espanols furent sussi foibles que ceux qu'il avoit obetenus contre les Piémontois.

DOPSENT, présid. de la section de la Cité. Il fut, avec Protaix, un de ceux qui contribuèrent le plus à faire insurger, le 31 mai 1793, toutes les Sections de Paris, qui cassèrent les autorités, rétablirent le maire Pache, le procureur de la Commune Chaumette, délivrèrent Hébert et les autres Jacobins incarcérés, et opérèrent la perte des Girondins. Il fut nommé ensuite président du trib. révol.; mais en avril 1795 le comité de Sureté-générale le destitua et le fit même arrêter momentanément.

DORIA (*Joseph*), noble génois. Le 16 sept. 1793 il fut nommé Doge de Gènes et refusa cette dignité.

DORIA (*le Cardinal Joseph*). Il fut un des membres de l'assemblée extraordinaire convoquée par le S. P., le 28 août 1796, pour discuter les articles de paix avec la France.

DORIA (*Philippe*), jacobin forcené de Gènes. Il se mit à la tête des rebelles qui opérèrent dans cette ville la rév. du 22 mai 1794; mais il fut tué le même jour dans un combat qui eut lieu sur le pont Royal.

DORIZY, procur.-syndic du district de Vitry, député de la Marne à la Législat. Il tenoit au parti modéré, et ayant été nommé présid. de l'Ass. en av. 1792, il fut violemment insulté par les *Girondins*, qui lui crièrent *d'aller plutôt présider les Feuillans.*

DORMAY, commiss. près l'adminis. du dép. de l'Aisne, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798,

DORNIER (*Claude-Pierre*), négociant à Damplerre-sur-Saion, et administrateur du dép. de la Haute-Saône. Il fut nommé en sept. 1791 député-suppléant de ce dép. à la Législat. et en sept. 1792 député à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission dans les dép. de l'Ouest en 1795, il fut un des commiss. qui signèrent l'armistice avec les Vendéens,

Devenu membre du Cons. des 500 il attaqua vivement, en sept. 1796, une note que le ministre de la justice avoit envoyée aux comms. près les départemens désolés par la guerre civile, et la représenta comme faite pour y renouveler les inquiétudes. Il sortit du Conseil en mai 1797, et y fut renommé par le même dép. en mars 1798.

DORSCH, professeur en théologie à Mayence. Dès le commencement des troubles de France il se fit remarquer dans sa patrie par son zèle pour les principes révol., et Custines le mit à la tête du club de Mayence, dès qu'il se fut emparé de cette ville. Il présida ensuite ce qu'on appela la Convention mayençoise, et lorsque la ville fut reprise en juil. 1793 par les Prussiens, il eut l'adresse de s'échapper et de se réfugie ren France.

DORSET (*Lord Duc de*), ambassadeur d'Angleterre en France en 1789. On l'a soupçonné d'avoir été chargé par sa Cour de favoriser et de solder les insurrections qui préparèrent la révolution françoise. Dans le courant de juin il donna avis à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, d'un complot formé pour incendier le port de Brest. Il dit que les auteurs de ce projet lui avoient fait demander des fonds pour l'exécuter, mais il assura cependant ne pas les connoître; ce qui fit imaginer que cette dénonciation d'un complot peut-être imaginaire, avoit un motif caché: quoi qu'il en soit, elle servit de prétexte à l'établissement du premier comité des Recherches.

DORTAN (*le Comte Charles de*), député de la noblesse de Dôle aux Etats-Génér. de 1789. Il signa la protestation du 12 sept. 1791.

DORTOMAN (*J. J.*), âgé de 51 ans, génér. de brigade à l'armée d'Italie, né et dom. à Montpellier, cond. à mort, le 2 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme traître à la patrie.

DOSFANT, notaire à Paris, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Génér. de 1789.

DOSSONVILLE, agent de la police avant la rév. Il fut successivement employé de la même manière sous les Monarchiens, les Girondins, les Montagnards, les Thermidoriens; et se trouvant occuper encore une place dans la police sous le ministre Cochon, en 1797, il fut enveloppé dans la proscription du 4 sept. (*18 fructidor*), et déporté à la Guiane. S'en étant échappé avec le général Pichegru, il revint en Angleterre, et ensuite sur le continent; il ne fut point du nombre des proscrits rappelés à la fin de 1799 par Buonaparte.

DOUAILLARD, adminis. du dép. de la Loire-Infér., député de ce dép. au Cons. des 500 en 1799.

DOUBLET, député de la Seine-Infér. à la Conv., où il vota le bannissement de Louis XVI et sa détention jusqu'à la paix. Il fut un des 73 députés mis en arrestation sous Robespierre, et innocentés en déc. 1794; remis de nouveau en prison, il y mourut le 7 oct. 1795.

DOUCET, adjud.-génér. Il fut employé à Paris en 1795 comme adjoint du commandant temporaire de la ville, et en 1799 comme officier de l'état-major sous Andréossi.

DOUCHET, cultivateur, député du tiers-état du Baill. d'Amiens aux Etats-Génér. de 1789.

DOUGADOS (*le père* VÉNANCE), ex-capucin, homme de lettres, professeur de poësie et d'histoire depuis la révolution, âgé de 40 ans, né à Carcassonne, dom. à Perpignan, cond. à mort le 24 niv. an 2, par le trib. révol. de Paris comme convaincu d'avoir protégé la fuite de Biroteau, député à la Conv. mis hors de la loi.

DOUGE, député du dép. de l'Aube à la Conv. Nat., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix.

DOUGLAS (*Sir André*), offic. de la marine angloise. En avril 1793 il commandoit la frégate le Phaëton, qui faisoit partie de la flotte aux ordres de l'amiral Geil. S'étant porté vers le cap St. Lazard, il rencontra et prit le corsaire françois le Dumouriez, qui 11 jours avant avoit capturé un navire espagnol portant 685 caisses d'argent, de l'or en lingot, et pour 800 mille livres sterlings de marchandises précieuses. Cette prise fut sur-le-champ envoyée dans les ports d'Angleterre, et on la regarda comme la plus considérable qui y fût jamais entrée. En 1794 Sir Andrew étoit, comme capit. en second, sur le vaisseau amiral la Queen Charlotte, que montoit le lord Howe lorsqu'il remporta une victoire complète sur les François, le 1er. juin vers Ouessant. Sir Douglas se distingua particulièrement dans cette affaire.

DOULCET (*Gustave*), Marquis de PONTÉCOULANT, fils du major-général des Gardes-du-corps du Roi, sous-lieutenant dans le même corps depuis l'âge de 18 ans. Il embrassa le parti révol. dès 1789, devint présid. du dép. du Calvados, et fut nommé en 1792 un de ses députés à la Conv., où il déclara Louis XVI coupable de haute trahison, et le condamna au bannissement et à la réclusion jusqu'à la paix. Charlotte Corday l'ayant choisi, lors de son procès,

pour son défenseur officieux, il refusa de se charger de cet emploi, et cette fille singulière lui écrivit le billet suivant à l'instant où on vint la chercher pour la conduire à l'échafaud: „Doulcet-Pon„técoulant est un lâche d'avoir re„fusé de me défendre, lorsque la „chose étoit si facile: celui qui „l'a remplacé (Chauveau-La„garde) l'a fait avec toute la di„gnité possible, et je lui en con„serverai ma reconnoissance jus„qu'au dernier moment.„ Charlotte Corday regardoit Pontécoulant comme un *Montagnard*; cependant il fut un des députés proscrits comme partisans des *Girondins*, par suite de la journée du 31 mai, et mis hors de la loi. Il vint à bout d'échapper à ses persécuteurs, et dut la vie au courage de la veuve Lejal, libraire, ancienne maîtresse de Mirabeau, qui le cacha chez elle au milieu de Paris: il l'épousa ensuite par reconnoissance. Le décret de la mise hors la loi ayant été rapporté, il rentra dans le sein de la Conv. en mars 1795, et fut nommé en juill. président de l'Ass. Devenu membre du Cons. des 500, il fit décréter, en déc. même année, l'établissement d'un ministre de police générale, pour surveiller les manœuvres des Royalistes et des Terroristes. Peu de temps après il prononça un long discours en faveur de la liberté de la presse, et on le vit depuis cette époque combattre souvent les Terroristes. Le 23 juin 1797 il appuya la motion de Dumolard, tendante à exiger du Directoire compte des motifs de sa conduite envers Venise. Le 31 juillet il s'éleva contre ceux qui vouloient ramener le régime de la terreur, et attira l'attention de l'Ass. sur les mouvemens des troupes que le Directoire appeloit vers Paris. Le 4 sept. (*18 fructidor*) on le mit d'abord sur la liste des députés à déporter, mais quelqu'un parla en sa faveur et il en fut effacé: on exigea seulement qu'il prendroit un congé, ce qu'il fit à la séance du 8, et il ne reparut plus au Conseil. Au moment de la rév. opérée en 1799 par Buonaparte, il fut mis sur les rangs pour occuper une place dans le conseil d'Etat, mais il n'y fut pas nommé. Quelques mois après, il fut nommé préfet de la Dyle, dans la Belgique.

DOUMERC (*Daniel*), député du dép. du Lot au Cons. des 500 en sept. 1795. Il se trouvoit porté sur une liste d'émigrés, et fut en conséquence exclus du Corps-législ. au commencement de mars 1796; mais ayant été aussitôt rayé, il rentra dans l'Ass. à la fin du même mois. Il tenoit au parti modéré, et fut cond. à la déportation le 4 sept. 1797 (*18 fructidor an 5*). Il échappa à l'exil

de Cayenne, et fut rappelé en déc. 1799 par Buonaparte.

DOURTHE, procur. du roi à Sedan, député du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il donna sa démission, et fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. Mangin.

DOUTREPONT, professeur à l'école centrale du dép. de la Dyle, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

DOUYET, adminis. du dép. de l'Allier, député de ce dép. à la Législat.

DOYLE, offic. anglois. Il servit en qualité de lieutenant-colonel au siége de Valenciennes en 1793, et il s'y distingua à l'attaque du chemin couvert, dans la nuit du 25 au 26 juill. Il fut ensuite employé comme général-major dans l'armée de débarquement aux ordres du lord Moira en 1794; il en commandoit l'avant-garde, et s'empara le 23 oct. de l'île Dieu, qu'il évacua le 7 nov. En 1796 il se rendit au cap de Bonne-Espérance pour y prendre le command. en second des forces britanniques.

DRACK (*le Baron de*), patriote brabançon. Il fut un de ceux qui portèrent une espèce de fanatisme dans leur révolte contre la Maison d'Autriche; il devint, en 1790, membre du département de la guerre formé à Gand.

DRACKE (*Ecuyer*), chargé d'affaire de S. M. B. à Copenhague. En sept. 1792 il fut nommé ministre près la Rép. de Venise, et en juill. 1793 près de celle de Gênes. En sept. il fut chargé de négocier avec les mécontens de Corse. En oct. il voulut faire déclarer Gênes en faveur de la coalition, et n'ayant pu y réussir, il quitta cette ville, en donnant ordre à tous les vaisseaux anglois et napolitains de mettre à la voile. Il retourna en 1795 reprendre ses fonctions près du gouvernement de Gênes. On l'a accusé, même en Angleterre, d'avoir mis la plus grande hauteur et la plus grande dureté dans sa conduite envers les petits Etats d'Italie.

DRAYTON, secrétaire du gouvernement de New-York. L'assemblée générale de cette ville le fit arrêter le 5 déc. 1793, et ordonna d'instruire son procès pour crime de haute trahison, comme ayant recruté dans les Etats-Unis, afin de former un corps destiné à servir les François contre l'Angleterre.

DREYRE (*Mde.*). Voyez SOUTY.

DUDRESNEY (*le Comte*), gentilhomme breton, et maréchal-de-camp. En nov. 1793 il obtint la permission de lever, au service d'Angleterre, une légion d'émigrés françois dans l'île de Jersey; mais ce corps ayant beaucoup souffert à Quiberon, il fut réformé et

incorporé dans la légion de Lachâtre.

DREUILLE (*Jeanne*), femme LICHY, noble, âgée de 62 ans, native de Souvigny, dép. de l'Allier, dom. à Cosne-sur-Loire, cond. à mort comme contre-révol. le 16 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DREVON, avocat, député du Baill. de Langres aux Etats-Génér. de 1789. Il devint par la suite commiss. près le trib. correctionnel de Langres, et fut nommé en 1799 député du dép. de la Haute-Marne au Cons. des 500.

DROUET, curé constitutionnel de Fontaines en Champagne. Le 1er. dimanche de mai 1792 il célébra dans son église un service en l'honneur de l'assassin du roi de Suède. Voici comment il annonça cette cérémonie: *Je célébrerai les obséques religieuses du Brutus suédois, de ce divin tyrannicide, qui a délivré la France de ses ennemis.*

DROUET (*Jean-Bapt.*), maître de poste de Ste. Menhould, parent du précéd. Cet homme borné et sans éducation dut au hasard seul l'espèce de rôle qu'il joua dans la rév. Ce fut lui qui, ayant reconnu Louis XVI, lorsque ce prince traversoit Ste. Menhould pour se rendre à Montmédy, le devança par une route de traverse, et le fit arrêter le 21 juin 1791 à Varennes. Le 18 août l'Ass. lui accorda, en récompense de son zèle une gratification de 30,000. Il avoit été quelque temps dragon au régt. de Condé. Il fut nommé en sept. 1792 député de la Marne à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. L'arrestation de ce prince à Varennes étoit le seul titre qu'il eût pour prétendre à cette élection; car il est impossible d'imaginer quelque chose de plus ridicule que ce postillon abordant la tribune de l'Ass. If a l'air gauche, son esprit est aussi matériel que sa personne; sa voix, ses traits, ses gestes sont durs et désagréables; chaque mouvement de son corps, même les paroles qu'il profère, ont un air inquiet et farouche; enfin il ressemble plutôt à un bourreau qu'à un conspirateur en chef. Cependant sa vivacité ne lui permettant pas de s'abstenir de parler sur des objets qui lui étoient étrangers, son ignorance et ses expressions populaires l'exposoient, au Corps-législ., à des sarcasmes qui l'irritoient au suprême degré. A défaut de moyens, il déploya constamment, dans sa carrière politique, beaucoup d'audace, d'exagération et d'atrocité; ce fut lui qui proposa, le 20 juill. 1793, de condamner à mort tous les Anglois qui se trouvoient en France, comme autant d'espions. Renfermé dans Maubeuge en octobre de la même année, lorsque

cette place fut cernée par le prince de Cobourg, il essaya de s'échapper pendant la nuit du 2 au 3, fut pris par les Autrichiens, et envoyé à Spitzberg, forteresse de Moravie. Le 6 juill. 1794 il sauta par une fenêtre de sa prison, afin de s'évader, mais il se cassa un pied et fut repris. Il avoit laissé dans sa chambre, pour l'Empereur, une lettre très-insoleute. En nov. 1795 il fut échangé à Bâle, avec Camus, Beurnonville et autres, contre Mde. Royale, fille de Louis XVI, et il reprit alors sa place au Cons. des 500. L'espèce de modérantisme qui régnoit à cette époque en France, déplut à cet homme, qu'on avoit entendu s'écrier dans le sein de la Conv.: *On nous traite de brigands! eh bien soyons-le!* Aussi n'hésita-t-il pas à avouer qu'il eût marché sur les traces de Robespierre et de Marat, s'il se fût trouvé dans sa patrie lors du régime de la terreur; et regrettant ce régime révolut., il se lia avec Babœuf, et devint un des chefs de la conspir. jacobine organisée par ce scélérat. (Voyez à ce sujet l'article Babœuf). Il fut en conséquence arrêté dans la nuit du 10 au 11 mai 1796, enfermé à l'Abbaye, et le Conseil des Anciens décréta qu'il seroit envoyé par devant la Haute-Cour-nat.; mais il vint à bout de s'échapper dans la nuit du 18 août, et le 20 il fit paroître dans le *Journal des Hommes libres* les détails de son évasion, qu'il dit s'être faite par un conduit de cheminée. Il paroît certain que les Conventionnels (qui avoient formé entre eux, à la fin 1795, une espèce de pacte, en vertu duquel ils ne devoient jamais s'abandonner, quel parti du reste qu'ils embrassasseut) favorisèrent son évasion, satisfaits de pouvoir se venger sur Babœuf et Darthé. On a prétendu qu'il s'étoit trouvé dans la nuit du 9 au 10 sept. (*23 au 24 fructid. an 4*) à l'attaque du camp de Grenelle, où les Terroristes échouèrent de nouveau, et qu'il ne dut son salut qu'à une laitière qui, moyennant de l'argent, le cacha sous la paille de sa voiture. Quoi qu'il en soit, il se retira en Suisse peu de temps après son évasion de l'Abbaye; et ayant été acquitté le 26 mai 1797 par la Haute-cour de Vendôme, pour l'affaire de Babœuf, il rentra en France, et fut même employé par le Directoire, en qualité de commiss. dans son département.

DROUILLARD (*Susanne*), femme du Marquis de Sennones, âgée de 36 ans, née à St. Dominique dép. de la Mayenne, dom. à Bonueuil dép. de la Seine, cond. à mort le 18 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

DROUIN, maire de Lunéville, député du dép. de la Meurthe à la Législat. en 1791.

DROUIN, négt. à Nantes, nommé à la fin de 1799 membre du Sénat-conservateur.

DROULIAC, homme de loi et adminis. du dép. de la Haute-Garonne, député de ce dép. à la Législat.

DRUILLON, lieutenant-général-civil du Baill. de Blois, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. de 1789. En sept. 1791 il fut nommé membre du Haut-Jury par le dép. de Loire et Cher.

DRULHE, député de la Haute-Garonne à la Conv., où il vota le bannissement de Louis XVI et sa réclusion jusqu'à la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il proposa, le 6 mai 1796, de nouvelles mesures de rigueur contre les prêtres insermentés; il en sortit en mai 1798, et fut nommé à la fin de 1799 au Corps-législ.

DRYDEY, anglois. Il fit imprimer à Paris des réflexions sur le procès de Louis XVI: il y reprochoit à plusieurs membres de la Convent. d'avoir prononcé comme juges, après s'être portés dénonciateurs.

DRZUWONSKI, prêtre polonois, première victime de la révolution à Cracovie, en 1794. Il fut accusé d'entretenir des correspondances avec les Russes, et le trib. crim. le fit décapiter.

DUBARRAN. Voyez BARBAU-DUBARRAN.

DUBARRY (*le Comte Jean-Bapt.*), surnommé le *Roué*, beau frère de Mde. Dubarry, noble, dom. à Toulouse, cond. à mort comme conspir. le 28 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. On l'avoit déjà accusé d'être un des chefs du soulèvement qui éclata à Toulouse le 18 av. 1790 de la part des catholiques-royalistes contre les patriotes.

On prétendit en avril 1795 qu'il se trouvoit un Cte. Dubarry à la tête de l'insurrection qui éclata alors en Berry.

DUBARRY (*Madame*). Voyez VAUBERNIER.

DUBIGNON, député du dép. d'Ille et Villaine à la Conv. où il vota pour la détention illimitée de Louis XVI. Devenu membre du Cons. des 500, il donna sa démission en fév. 1797 et y fut réélu en mars 1798.

DUBLAIS, député-suppléant du tiers-état de la Sénéch. de Boulogne-sur-Mer aux Etats-Génér. de 1789. Il remplaça le duc de Villequier à l'Ass. Nat.

DUBLAISEL (*A. J.*), noble, âgé de 78 ans, lieut.-génér. des armées du Roi, né à la Neuville, dom. à Paris, cond. à mort le 6

therm. an 2, par le trib. révol. comme conspir.

DUBOË, député du dép. de l'Orne à la Conv., où il vota la réclusion de Louis XVI, son bannissement à la paix, et sa mort en cas d'invasion de la part des ennemis. Devenu membre du Conseil des Anciens il en sortit en mai 1798.

DUBOIS (*P. H.*), femme du Mis. de FLEURY, âgée de 35 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort le 9 therm. an 2, par le trib. révol. comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où elle étoit détenue.

DUBOIS-DUBAIS (*Louis-Thibault*), juge de paix de Cambremer, adminis. du dép. du Calvados, député de ce dép. à la Législat. et ensuite à la Conv. Nat., où il vota la mort de Louis XVI, mais avec la condition qu'il seroit sursis à son exécution, jusqu'à ce que les troupes ennemies missent le pied sur le territoire françois, ou que de nouvelles puissances se joignissent à la coalition. Il avoit été 30 ans garde-du-corps de ce prince, ensuite garde de la Manche, et dès 1789 il avoit renoncé par un acte formel à la noblesse, avant le décret de l'Ass. Nat. relatif à cet objet. Lorsque le prince de Cobourg assiégea Condé, il fit une réponse insultante à sa sommation, et se jeta ensuite dans Maubeuge quand cette ville fut menacée d'un siége. Devenu membre du Cons. des 500, il y parla plusieurs fois sur les finances, en sortit en 1798, fut aussitôt réélu à celui des Anciens et passa en 1799 au Sénat-conservateur.

DUBOIS, procur. du Roi et maire de Châtelleraud, député du tiers-état de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789.

DUBOIS (*Julien*), avocat, député du dép. de l'Orne à la Conv. Il s'y montra un des ennemis les plus acharnés de Louis XVI; le 26 déc. 1792 il défendit avec une sorte de fureur la proposition tendante à faire juger ce prince par la Conv., insulta Fermond présid. de l'Ass., l'accusa de protéger le Roi, d'avoir des conciliabules nocturnes avec ses défenseurs, et demanda qu'on lui enlevât la sonnette. Lors du jugement de Louis XVI il vota sa mort. Il fut employé après la session en qualité de commiss. du Directoire.

DUBOIS DE BELLEGARDE (*Antoine*), chev. de St. Louis, député de la Charente à la Législ. et ensuite à la Conv. (Son article se trouve à Bellegarde, nom sous lequel il est le plus connu). Etant sorti du Cons. des 500 en 1798, il fut aussitôt réélu à celui des Anciens.

DUBOIS, curé de Ste. Magdeleine à Troyes, député du clergé

du Baill. de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

DUBOIS (*François-Louis-Esprit*), député du Haut-Rhin à la Conv. Il y vota la détention et le bannissement de Louis XVI, passa au Cons. des 500 et en sortit en mai 1798.

DUBOIS DES VOSGES (*Dieudonné*), député du dép. des Vosges au Cons. des 500 en sept. 1795. Il s'y occupa principalement de la partie des impositions, et fit entre autres le 23 oct. 1796 un long rapport sur une taxe à établir pour l'entretien des routes, et pressa l'Ass. quelques jours après de s'occuper du Milliar promis aux armées. Il passa à la fin de 1799 au Tribunat.

DUBOIS (*le Chev.*), commandant le Guet-à-cheval à Paris En 1787 il fut mandé au parlement pour rendre compte de sa conduite, à l'occasion de quelques personnes qui avoient été tuées par le Guet, dans un attroupement, causé le 24 août, par la querelle survenue alors entre le premier ministre, M. de Brienne, et le parlement. Il se contenta de se justifier en faisant remettre à la Grand-chambre, par son major, l'ordre en vertu duquel il avoit agi; mais au commencement des troubles de 1789, le peuple voulut brûler sa maison, et il se vit contraint de quitter Paris. Il se rendit ensuite à l'armée de Condé et y fut employé pendant toute la guerre de la rév.

DUBOIS-CRANCÉ (*Edmond-Louis-Alexis*), ancien mousquetaire de la garde du Roi, lieutenant des maréchaux de France, né à Châlons d'une très-ancienne famille de bourgeoisie. Il fut chassé des Mousquetaires pour mauvaise conduite, et pour s'être introduit dans ce corps à la faveur de faux titres de noblesse. Nommé député du tiers-état de Vitry-le-François aux Etats-Génér., il embrassa le parti révol., et s'y conduisit en jacobin furieux. L'exagération de ses principes et la force de son physique le firent remarquer quelquefois à l'Ass. Nat., et les cruautés qu'il commit ensuite à Lyon lui acquirent un horrible célébrité. Il fut fait maréchal-de-camp et employé en 1792; mais il refusa de servir sous la Fayette, donna sa démission, et dénonça le ministre Narbonne. Nommé en sept. à la Conv. par le dép. des Ardennes, il fit destituer le génér. Montesquiou, proposa une nouvelle forme pour l'armée françoise, et fit incorporer les troupes de ligne dans les troupes nationales. Cette *réorganisation*, (c'est ainsi qu'il l'appeloit) ne contribua pas peu à pervertir l'esprit de l'armée. Lors du procès de Louis XVI il

se montra un de ses ennemis acharnés et vota ensuite sa mort. Mais l'instant de la vie politique de Dubois-Crancé qui mérite d'être remarqué, est celui de sa mission à Lyon. Envoyé d'abord près de l'armée des Alpes, il passa par Lyon et y sanctionna toutes les mesures prises par Challier, (voyez ce nom), mesures qui amenèrent les malheurs et les crimes dont cette ville devint le théâtre. Quand l'excès de la tyrannie eut forcé les Lyonnois à secouer le joug, Crancé revint contre eux avec une partie de l'armée des Alpes; et quoique son zèle révolutionnaire ne connût pas de bornes (voyez Basson), l'opiniâtre résistance des assiégés le fit accuser (qui le croiroit?) de vouloir les ménager. Il fut même un instant décrété d'arrestation; mais il ne tarda pas à reparoître à la tribune, pour y justifier les cruautés que Collot d'Herbois avoit commises dans cette ville, qui lui devoit à lui-même une partie de ses désastres. Envoyé dans la Vendée après la chute de la *Montagne*, il y suivit les erremens du jour, et y joua presque le modéré. La Conv. se laissa une fois présider par lui, et on le vit en 1795 proposer, afin de remédier au discrédit des assignats, d'en émettre de nouveaux avec cette inscription: „*Les Assignats ou la Mort.*„ Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en mai 1798, fut fait génér. de div. et employé comme Inspecteur. Nommé en 1799 au ministère de la guerre, Buonaparte lui ôta cette place à la suite de la rév. du mois de nov. (brum. an 8), après l'avoir traité d'une manière assez dure. Rien n'égale le mépris qu'on avoit conçu généralement pour cet homme immoral, l'ami et le flatteur de Robespierre, qu'il n'avoit pas rougi d'appeler plusieurs fois *le Caton de la France*. „Dubois-Crancé, dit Prud-„homme dans son *Histoire des „crimes*, vouloit qu'avant d'être „maintenu parmi les Jacobins, „chaque membre répondît à cette „question: *Qu'as-tu fait pour être „pendu?* Dubois savoit bien qu'un „honnête homme n'entroit pas „dans cette société, à laquelle il „eût pu dire: *Bandez-moi les „yeux, et qui de vous que j'approche, je parie mettre la main sur „un frippon.*„

Quel aveu dans la bouche de Prudhomme!

DUBOIS-MAURIN, conseiller en la Sénéch. de Villeneuve de Berg, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Génér. de 1789.

DUBOIS (*l'Abbé*), personnage que le parti orléaniste chargea en 1789 d'assassiner, à Turin, le Comte d'Artois et sa famille. Nous allons transcrire les détails que

donne Prudhomme dans son *Histoire des crimes* tome III page 151, sur ce fait, qui fut alors consigné dans la plupart des gazettes.

„Un mois après la fuite du Comte d'Artois à la cour du roi de Sardaigne, un certain abbé Dubois, qu'on disoit l'un des plus intimes familiers de Ducray et Limon; le premier ancien chancelier du duc d'Orléans et l'autre son intendant; partit pour Turin avec 100 mille francs dans sa ceinture. Il étoit chargé d'aller empoisonner le Cte. d'Artois et ses enfans. Mais en route, réfléchissant sur le rôle dont il avoit accepté l'emploi, il se fit horreur à lui-même, laissa transpirer quelque chose de l'assassinat projeté, et ressentit bientôt tous les symptômes d'un poison mortel. A l'article de la mort il voulut alléger sa conscience; il demanda un confesseur, et après lui avoir révélé tout son secret, il appela près de lui les juges du lieu et leur dicta la déclaration suivante:

„MM. Limon et Ducray m'avoient compté 100 mille francs pour empoisonner le Cte. d'Artois et ses enfans, en me faisant la promesse de me donner encontre 200 mille écus après l'exécution. La seule pensée d'une action pareille me fit frémir en y réfléchissant mieux, et je ne pus m'empêcher d'en laisser transpirer quelque chose dans l'auberge où je suis, auprès d'un homme avec lequel j'ai fait une partie du voyage de Paris à Turin: c'étoit sans doute un émissaire qui devoit surveiller ma conduite, car il me paroît avoir des relations avec MM. Limon, Ducray et Laclos. Aussitôt qu'il me vit hésiter à commettre le crime dont je me suis chargé, il me proposa de souper, parce que, me dit-il, il devoit partir le lendemain de bonneheure. A peine le repas fut-il achevé qu'il disparut. Je ne l'ai plus vu; moi dès ce moment je suis entré dans les convulsions qui vont m'ôter la vie. La providence a voulu sans doute me punir de m'être rendu l'instrument d'un crime; mais je meurs content de ne l'avoir pas mis à exécution. Qu'on veille sur Louis XVI et sur son fils.„

„Cette déclaration fut à peine achevée, que le dit abbé Dubois rendit le dernier soupir dans des convulsions causées par le poison qui lui corrodoit les intestins. Procès-verbal de cette déclaration légalisée fut sur-le-champ expédié à M. de Montmorin, alors ministre des affaires étrangères, lequel en donna communication officielle, mais secrète, à l'ambassadeur de France près de la cour de Sardaigne.„

DUBOSCQ, présid. du trib. crim. du dép. du Calvados, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1799. Il passa à la fin de l'année au Corps-législ.

Un Duboscq, Jacobin de Paris, figura le 10 août 1792 dans la députation formée de 10 individus, qui parurent à la barre de l'Ass. Législat., pour demander, au nom des Sections dont ils se prétendoient députés, la déchéance de Louis XVI.

DUBOUCHAGE, offic. de marine et inspecteur des ports et arsenaux. Le 21 juill. 1792 il fut nommé ministre de la marine par Louis XVI, et il donna sa démission dès le 15 sept.: il avoit accompagné le Roi le 10 août à l'Assemblée.

DUBOUCHÉ DE DAUTRIBE (*François*), fils, noble, offic. au régt. de Rouergue, dom. à Monastier, dép. de la Haute-Loire, cond. à mort le 25 vendém. an 3, par la comm. milit. établie à Bois-le-Duc, comme émigré.

DUBOUCHET, médecin à Montbrison, député-suppléant de Rhône et Loire à la Législat. en 1791, et député à la Conv. Nat. en sept. 1792. Il vota la mort de Louis XVI, et fut toujours compté au nombre des Terroristes. Envoyé en mission, en juil. 1793, dans le dép. de la Marne, il y commit toute sorte de concussions. „Il falloit voir, dit Prud-„homme, ce député toujours bien „poudré et plusieurs diamans à „ses doigts prêcher le sans-culo-„tisme le plus outré, en termes „sales et grossiers; ce proconsul „petit maître, affecter les airs fa-„rouches d'un *Montagnard*, et se „faire suivre de 4 à 500 volontai-„res et de plusieurs pièces de ca-„non. Il levoit par-tout des con-„tributions pour payer les orgies „de son armée révol.; et sans „doute il en restoit bien quelque „chose entre ses mains; mais „qu'on ne demande pas ce qu'il „garda pour lui, il n'a jamais „rendu de comptes: Cartouche „étoit plus loyal.... Dumolus ne „fut-il que concussionnaire!„

DUBOULOZ, député du dép. du Mont-Blanc à la Conv. Devenu membre du Cons. des 500, il fit en déc. 1796 un long rapport sur les postes et messageries, démontra la nécessité de balayer les routes des brigands qui les infestoient, d'assurer la liberté et l'inviolabilité des lettres, etc. Il sortit du Conseil en mai 1797.

DUBOUQUET, génér. répnb. Il commanda une division en 1792 à l'armée de Dumouriez, passa en mai 1793 à celle des Pyrénées-Orientales, et remporta plusieurs avantages sur les Espagnols.

DUBOURG DE ST.-ANTENNES, député du dép. de la Gi-

ronde au Conseil des 500 en 1798.

DUBOURG, accusateur public près le trib. crim. du dép. de l'Oise, député de ce dép. au Conseil des Anciens en 1799. Il passa en déc. au Corps-législ.

DUBOURG (*Math.-Mar.-Armand-Pierre*), âgé de 49 ans, conseil. au parlem. de Toulouse, cond. à mort comme contre-révol. le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUBOURG-LANCELOT, député-suppléant de la Sénéch. de Rennes aux Etats-Génér. de 1789. Il remplaça M. Hunault à l'Ass. Nat.

DUBOUT, bourgeois de Beauvais, député du dép. de l'Oise à la Législat.

DUBROEUCQ, député-suppléant du Pas-de-Calais à la Conv. Il y prit séance après le procès de Louis XVI.

DUBREUIL-CHAMBARDEL, député du dép. des Deux-Sèvres à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut employé après la session en qualité de commiss. du Directoire.

DUBREUILLE, dom, à Paris, cond. à mort par contumace, le 29 vendém. an 4, par le conseil milit. séant au théâtre françois, comme chef de la révolte de la section Lepelletier, contre la Conv. les 12, 13 et 14 vend. an 4. Il s'est soustrait au jugement.

DUBRUEL DE RIGNAC, député de l'Aveyron au Cons. des 500 en sept. 1795. Il s'y prononça en faveur du parti modéré. Le 16 mai 1796 il fit un rapport sur les secours à accorder aux héritiers et parens des condamnés, et aux gens rayés de dessus la liste des émigrés. Le 26 juin il présenta un autre rapport sur les prêtres déportés, et proposa un décret tendant à révoquer les lois qui condamnoient à la déportation ou réclusion les prêtres insermentés, ainsi que les citoyens qui leur avoient donné asile, et à leur rendre les droits de citoyens actifs. Le 17 oct. il se plaignit de ce que le Directoire retardoit les radiations, et représenta qu'on enlevoit par là au peuple la faculté de nommer, dans les prochaines élections, une foule de gens recommandables par leurs talens et leurs vertus.

DUBUAT, député-suppléant du Baill. de Meaux, aux Etats-Génér. de 1789. Mr. d'Aguesseau ayant donné sa démission, en juin 1790, il le remplaça à l'Ass. Nat.

DUBUC DE LONGCHAMP, propriétaire à St. Domingue. En déc. 1791 il se présenta à la barre de la Législat., dénonça la société des Amis des Noirs, comme ayant provoqué tous les troubles des colonies, et demanda un décret d'accusation contre les membres

de cette société. Cette pétition fut mal accueillie.

DUBUISSON Cte. de Douzon (*Denis-Michel-Philibert*), colonel de dragons, dépnté de la noblesse du Bourbonnois aux Etats-Génér. de 1789, dom. à Pontcenat dép. de l'Allier, cond. à mort comme contre-révol. le 21 niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DUBUISSON, adminis. du district de Provins, député dn dép. de Seine et Marne à la Législat.

DUBUISSON-D'INCHI, cultivateur, député du tiers-état de la province d'Artois aux Etats-Génér. de 1789.

DUBUISSON, adminis. du dép. de la Haute-Saône, dépnté de ce dép. au Conseil des Anciens en 1798. Il figura pendant le régime de la terreur dans les comités révolut., et fut publiquement accusé de dilapidations.

DUBUISSON, Belge. Il fut nn des étrangers qui accoururent en France au moment de la rév., et il devint membre du comité-central-révol. de Paris. (Voyez Gusman et Proly). Il finit par être guillotiné comme *Hébertiste*.

DUBUSC, député du dép. de l'Eure à la Conv., où il vota la déportation de Louis XVI à la paix. Il fut nn des 73 députés mis en état d'arrestation sous Robespierre, et innocentés après la chute du tyran. Le 6 mai 1795 on le nomma commis. pour examiner la conduite de Joseph Lebon. Il passa ensuite au Cons. des 500 et en sortit en 1798.

DUC, présid. de l'adminis. du dép. de l'Isère, député de ce dép. au Conseil des Anciens en 1799.

DUCASTAING (*Raymond*), curé de Lanux, député du clergé de la Sénéch. d'Armagnac aux Etats-Génér. de 1789.

DUCASTEL, homme de loi et offic. municip. à Rouen. Il fut en 1791 député dn dép. de la Seine-Inférieure à la Législat. Le 3 août il demanda que la loi sur le divorce ne fût applicable qu'aux mariages futurs, mais cette proposition fut rejetée. Le 6 oct. il appuya avec force le rapport du décret qui portoit suppression des titres de Sire et de Majesté. Dans le courant du même mois il présida l'Ass.; et fidelle à ses principes de modération, il parla, le 8 nov., en faveur de la masse des émigrés, prétendant qu'on ne pouvoit regarder comme tels, que ceux qui s'étoient formés en rassemblement milit. sur la frontière.

DUCELLIER, avocat, député de la Prévôté et Vicomté de Paris aux Etats-Génér. de 1789.

DUCHARME (*Charles Alexis*), âgé de 19 ans, fils naturel de Brullard de Sillery, aide-de-camp du général Dampierre. Accusé en 1794 d'avoir fabriqué un faux cer-

tificat de ce général, pour se soustraire à la première réquisition, il fut coud. à 8 ans de fers et à 6 heures d'exposition publique.

DUCHASTEL - BERTHELIN (*Jacques-J. B.*), député du dép. de l'Aube au Cons. des 500 en sept. 1795.

DUCHÂTEL (*Gaspard*), cultivateur, député du dép. des Deux-Sèvres à la Conv. C'est de tous les députés de cette session un de ceux qui s'est montré la plus attaché à la constitution monarchienne de 1791. Dans le courant de décem. 1792, il défendit Louis XVI avec un courage qui étonna l'Ass., et il essaya de prouver qu'on ne pouvoit exiger de lui que l'abdication. Lors du jugement de ce prince il étoit malade chez lui; mais sachant la tournure que prenoit le procès, il se fit porter en bonnet de nuit à l'Ass. et y déclara que rien n'étant capable d'empêcher le cri de sa conscience, il votoit le bannissement de Louis XVI. Ce courage fut un crime impardonnable aux yeux des Jacobins: ayant été nommé le 28 mai commis. à l'armée du Nord, Danton l'accusa d'avoir voulu sauver le Roi; il répondit que tel avoit été son vœu et refusa la mission. Enfin le 14 juin 1793 Bourbotte et Choudieu le firent comprendre sur la liste de proscription dressée contre les *Girondins*, sous prétexte qu'il entretenoit correspondance avec les royalistes de la Vendée, et il fut exécuté le 9 brum. an 2, avec Brissot, Vergnianx et autres révolutionnaires dont il avoit toujours combattu les fureurs.

DUCHÂTEL (*Charles-Jacques-Nicolas*), député du dép. de la Gironde au Cons. des 500 en sept. 1795. Il s'y occupa particulièrement des opérations financières, et fut nommé en déc. 1799 membre du Cons. d'Etat dans la section des finances.

DUCHÂTELET - D'HARAUCOURT (*Louis - Marie - Florent Duc*), chev. des ordres du Roi, colonel du régt. des Gardes françoises, lieut.-général, député de la nobl. du Barrois aux Etats-Généx. de 1789. Lorsqu'il arriva au régt. des Gardes, il fit plusieurs innovations nécessaires dans un corps aussi peu militaire, mais qui devinrent funestes à raison du moment où il les exécuta. Les gens qui cherchent à tout des causes éloignées, ont attribué au mécontentement qu'il fit naître dans ce corps, sa prompte insurrection lors des troubles de la capitale; mais il est plus que prouvé, qu'à cette époque le chef le plus chéri n'auroit pu défendre de la contagion un corps de troupes au milieu de Paris. Avant de remplacer le maréchal de Biron aux Gardes-françoises, il avoit

avoit commandé le régt. du Roi infanterie, et s'étoit acquis dans ce corps l'amour du soldat et la réputation de bon officier. Au commencement des troubles de 1789 (en juin) il voulut donner sa démission, mais elle ne fut point acceptée, et il dut même être employé en juil., dans l'armée qu'on voulut rassembler près de Paris sous les ordres du maréchal de Broglie. Dans les premières séances des Etats-Génér. il fut un des commiss. chargés de rédiger un règlement de police pour son ordre; il devint ensuite membre du comité diplomatique à l'Ass. Nat., et signa la protestation du 12 sept. 1791, contre les innovations faites par cette assemblée. Emprisonné pendant la Législat., il fut cond. à mort, le 23 frim. an 2, comme ayant participé au massacre des patriotes le 10 août 1792 au château des Tuileries. Il étoit âgé de 66 ans, né à Semur, dép. de la Côte-d'Or.

DUCHÂTELET (*Duchesse*). Voy. ROCHECHOUART.

DUCHÂTELET (*Achille*), colon. de chasseurs. Il embrassa le parti révol. et fit paroître, sous son nom, une affiche qui avoit été composée par le docteur Payne. Il perdit un mollet d'un coup de feu à l'attaque de Gand, fut enfermé à la Force en sept. 1793, et s'y empoisonna.

DUCHESNE, député de la Drôme au Cons. des 500, en 1797. Le 28 sept. il combattit avec adresse la motion d'exclure les nobles de tous les emplois. Il passa en 1799 au Tribunat.

DUCHILLEAU (*Madame*). Voy. DEMESLE.

DUCHOZAL, épicier à Paris, président de la section des Amis de la Patrie, cond. à mort par contumace, le 2 brum. an 4, comme convaincu d'avoir voulu secourir la section Lepelletier, révoltée contre la Conv. le 13 vend. an 4: il s'est soustrait au jugement.

DUCIS, membre de l'Institut et auteur de plusieurs tragédies. Il fut nommé en déc. 1799 membre du Sénat-conservateur.

DUCLAUX, député du Cantal au Cons. des 500 en 1797.

DUCLOS (*Louis-Charles*), âgé de 11 ans, cond. à mort par le trib de Rouen, en 1797, pour avoir assassiné dans un bois un autre enfant, par esprit de vengeance. Ce n'étoit pas le premier crime de ce scélérat précoce, qui annonçoit depuis long-temps un caractère cruel; il se faisoit un jeu de mutiler les membres à ses camarades, et on le vit mettre des charbons ardens dans la chemise d'un petit enfant. Ce monstre avoit les formes les plus intéressantes; son visage, son ton, ses manières annonçoient la douceur. Il

montra durant la procédure la fermeté et la présence d'esprit d'un homme fait; cependant, vu son âge, on commua la peine de mort, en 20 années de détention et 6 heures d'exposition au carcan.

DUCOS (*Jean-François*), négt. et homme de lettres à Bordeaux, député du dép. de la Gironde à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota pour la mort de Louis XVI. Ce jeune homme plein de feu et pourvu de quelques talens, soutint avec une grande énergie le parti de la *Gironde*. Lorsque Robespierre et ses agens renversèrent cette faction, Ducos ne fut pas d'abord proscrit avec ses collégues, soit qu'il eût quelque protecteur parmi les *Montagnards*, soit que ces derniers voulussent l'attirer à eux à cause de son caractère ardent; mais ayant continué à se déclarer avec la même énergie le défenseur de ses amis persécutés, il fut enfin compris dans l'acte d'accusation, et cond. à mort, le 9 brum. an 2. Il étoit âgé de 38 ans. Pendant sa détention à la Conciergerie et peu de jours avant sa mort, il fit un pot-pourri sur sa fuite à Provins et son arrestation dans cette ville, au moment où il avoit été proscrit. La longueur de cette pièce, qui renferme 14 conplets, nous empêche de la rapporter: elle est pleine de gaieté et assez bien faite.

DUCOS (*Roger*). Voyez ROGER-Ducos, nom sous lequel il est plus connu.

DUCOS, admins. du dép. du Gers, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

DUCOU, l'un des agens les plus féroces du comité révol. de Nantes sous Carrier. C'est lui qui disoit en parlant des détenus: *Le temps de les déshabiller, le temps de les fusiller, le temps de les assommer*... C'EST BIEN DU TEMPS!

DUCOURNEAU (*Pierre*), homme de loi, habitant de Bordeaux. Enfermé à la Conciergerie pendant le régime de la terreur, il y fit plusieurs couplets, la veille et la surveille de son jugement; le jour même il adressa les vers suivans à un homme âgé, qui, conduit pour la première fois dans cette prison, témoignoit son étonnement à la vue du courage et de la gaieté de tant de victimes qui n'attendoient plus que l'heure du supplice.

„O toi, vieillard vénérable,
Quoique tu viennes trop tard,
Tu parais convive aimable,
A nos plaisirs prends donc part;
Et traîné dans cette école
D'un malheur trop solennel,
De notre ame qui s'envole
Reçois l'adieu fraternel.„

Après avoir entendu sa condamnation il composa encore trois cou-

plets, que les prisonniers chantèrent pendant long-temps tous les soirs: ils appeloient cela *dire leur office*. Il étoit âgé de 30 ans au moment de son supplice.

DUCREST (*le Marq.*), chancelier du duc d'Orléans, et l'un de ses agens les plus fidelles pendant la révolution. Il essaya à plusieurs reprises à cette époque de capter la confiance de Louis XVI et de se faire donner la place de surintendant des finances. Il n'est au reste pas de crime qu'il n'ait tenté pour procurer au duc d'Orléans une puissance qu'il espéroit partager. (Voyez l'article de l'abbé Dubois.) Il est frère de madame de Genlis.

DUCRET, curé de St. André de Tournus, député du clergé du Baillage de Mâcon aux Etats-Génér. de 1789.

DUCREUX, administrateur du dép. de l'Aisne, député de ce dép. à la Législat.

DUCROQUET (*Frédéric-Pierre*), âgé de 31 ans, né à Amiens, perruquier-parfumeur, commiss. aux accaparemens de la section Marat, cond. à mort, le 4 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme et complice d'un complot tendant à assassiner les membres de la Conv., etc. Il fut un des *Cordeliers* voués à Chaumette: il partagea tous ses projets et périt avec les autres *Hébertistes*. Voyez Chaumette et Hébert.

DUCROZSÉ (*Marie*), veuve VAUGIRARD, noble, âgée de 43 ans, née et dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, comme contre-révol. le 3 germ. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DUCROZET (*Jean-Bap.*), noble, offic au service de S. M. I., né à Riom dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort, le 2 vend. an 3, par le trib. de Valenciennes, comme émigré.

DUCRUY (ou DUTRUY,) grenadier au régt. de Bourgogne, et ensuite de la section de l'Oratoire à Paris. Il fut un des *massacreurs* en chef dans les prisons les 2, 3 et 4 sept. 1792; pour l'en récompenser, le ministre Servan le fit sous-lieutenant d'infanterie le 1er. oct. et aussitôt adjoint aux adjudans de l'armée du Midi. Le 12 nov. il se trouvoit à Perpignan, et ayant voulu se vanter des faits glorieux qui avoient signalé son séjour dans la capitale, et préconiser Marat, dont le parti, disoit-il, n'avoit besoin pour triompher que d'abattre 300 mille têtes, le peuple voulut le mettre en pièces, et on finit par l'emprisonner pour le sonstraire à sa fureur. Garat, ministre de la justice, ordonna de lui rendre la liberté: Lucia, procureur-syndic du dép. des Pyrénées s'y refusa d'abord; mais il y fut contraint par un décret exprès de l'assemblée. Il fut par la suite employé dans la Vendée.

DUDON, procureur génér. du parlem. de Bordeaux. Au mois de mars 1790 il présenta à la chambre des vacations de sa compagnie un réquisitoire, qui fut cause que l'Ass. Nat. le manda à sa barre; mais vu son grand âge on lui permit de se justifier par écrit, et son fils plaida sa cause devant l'Ass. Il avoit été membre de l'Ass. des Notables convoquée en fév. 1787.

DUDON, fils, (*Jean-Bap.-Pierre-Jules*), âgé de 43 ans, procureur-génér. en survivance du parlem. de Bordeaux, cond. à mort, le 2 frim. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux, comme ennemi déclaré des Maratistes, et pour avoir dit qu'il ne combattroit les ennemis extérieurs que sur ses foyers.

DUDOT, fils, (*Médard*), noble, dom. à Gorze, dép. de la Mozelle, cond. à mort, le 12 flor. an 2, par le trib. crim. de l'armée de la Moselle, comme émigré.

DUDOT, frère du précéd. (*Jean-Sébastien*), cond. à mort, le 12 flor. an 2, par le trib. crim. de l'armée de la Moselle, comme émigré.

DUFALGA (Caffarelli). Plusieurs offic. de ce nom ont été employés au service de la Rép. — L'un offic. de marine, devint en 1799 membre du cons. d'état dans la section de la marine. — De deux autres que nous avons confondus mal à propos à l'article Caffarelli, le premier, offic. supérieur du génie fut, comme nous l'avons dit, destitué en 1792; employé néanmoins dans le comité milit. sous la Conv., il commanda ensuite le génie dans l'expédition d'Egypte, et fut tué devant Acre: le second devint adjud.-génér. de l'armée de l'intérieur en nov. 1799, et en déc. chef de l'état-major de la garde consulaire.

DUFAU, député-suppléant du tiers-état de la Sénéch. de Mont-Marsan. Il remplaça M. Pérès d'Artasson à l'Ass. Nat.

DUFAURE DE LA JARTHE (*Elie Louis*), noble, avocat génér. au parlem. de Toulouse, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort le 22 mess. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux, comme s'étant toujours montré depuis la rév. ennemi de la liberté.

Un de ses parens, Louis Dufaure de la Jarthe, âgé de 59 ans, fut également cond. à mort, par la comm. milit. de Bordeaux, le 28 vent. an 2.

DUFAY, député de St. Domingue à la Conv. Pendant toute la session il s'occupa beaucoup des intérêts des colonies, et se prononça toujours fortement en faveur des gens de couleur. Le 7 mai 1794 il dénonça un libelle publié, dit-il, contre lui, par quelques-uns de ses compatriotes, et protesta qu'il n'avoit jamais été *Marquis*

comme on l'on accusoit, et qu'il résidoit depuis long-temps à Paris. Devenu membre du Cons. des 500, il fit en nov. 1797 un long rapport sur les moyens de *fructidoriser* (ce fut son expression) l'île de St. Domingue. Il sortit du Cons. en mai 1798.

DUFESTEL, député de la Somme à la Conv., où il vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix.

DUFFAU, député du Gers au Cons. des Anciens en mars 1797.

DUFLOS, adminis. du dép. du Pas-de-Calais, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1798. Il passa en 1799 au Corps-législ.

Un DUFLOS fut aussi envoyé en av. 1794 à Gênes, par le conseil exécutif de France, pour vérifier les assignats qui circuloient dans différentes villes d'Italie.

DUFORT, l'un des membres de la municipalité qui se forma à Paris le 10 août 1792, pour diriger les événemens de cette journée et porter les derniers coups à la monarchie. Il eut également part aux massacres des prisons en sept., et fut un des signataires de l'adresse envoyée par cette Commune à toutes celles de France pour les inviter à imiter cet exemple. (Voyez à ce sujet l'article Cailly.) Ayant volé quelque temps après une caisse de faux assignats, déposée à la Conciergerie, il fut dénoncé par le geolier de cette prison et mandé à la Commune le 13 nov.; mais il vint à bout de faire ajourner et ensuite écarter cette question.

DUFOUC-MAISONCELLE, député de la Manche au Cons. des Anciens en mars 1797. Son élection fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructidor an 5).

DUFOUR, génér. de division. Il servit d'abord contre la Vendée, et remporta plusieurs avantages sur Charette dans le Bocage. Employé quelque temps après à l'armée du Rhin, il fut fait prisonnier par les Autrichiens le 24 sept. 1795, et contribua ensuite à la défense de la tête de pont d'Huningue, qui fut rendue aux Impériaux le 4 fév. 1797. On le regardoit en 1799 comme très-attaché au parti jacobin. Il fut cependant employé en 1800 par Buonaparte.

DUFOUR, adminis. du dép. du Mont-Blanc, député de ce dép. au Cons. des Anciens en 1798.

DUFOUR DE BEAUMONT, député du dép. de la Sarthe au Cons. des 500 en 1799.

DUFOURNY DE VILLIERS, architecte Italien. Il fut un des étrangers qui se rassemblèrent sous les étendards de Pache et de Marat (tous deux Suisses) pour désoler la capitale. (Voyez à ce sujet l'article Gusman.) Dès le mois d'avril 1790 il présida le club des

Drolts-de-l'homme; il entra ensuite dans le départ. de Paris, devint membre du comité-central-révol. et du club des Jacobins. Malgré son violent patriotisme il se brouilla en 1794 avec Robespierrre; ce dernier le dénonça aussitôt comme complice de Danton, et le fit chasser du club sans lui accorder la parole pour se justifier. La chute du tyran le sauva de l'échafaud: il étoit déjà à cette époque accusé devant le comité de Sureté-générale.

DUFRAISSE DU CHEY, lieutenant-génér. de la Sénéch. d'Auvergne, député du tiers-état de Riom aux Etats-Génér. de 1789. Il siégea constamment dans le *côté droit* pendant toute la session, et y soutint les principes royalistes, avec beaucoup de fermeté. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

DUFRESNE, curé de Menil-Durand, député du clergé d'Alençon aux Etats-Géuér. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

DUFRESNE, député du dép. de la Seine au Cons. des 500 en 1797.

DUFRESNE ST. LÉON, commissaire du Roi à la liquidation des charges de sa maison. Il fut mis en état d'arrestation le 22 nov. 1792, comme compromis par les papiers trouvés dans une armoire murée aux Tuileries. Il survécut au régime de la terreur, et fut nommé en 1799 membre du cons. d'Etat dans la section des finances.

DUFRESNOY, député de l'Oise au Cons. des 500 en 1797.

DUFRESSE (*B. D.*), génér. de brigade. Il fut employé en 1793 à Lille sous Lavalette (Voyez ce nom) en qualité d'adjud. génér., et devint un des agens de ce scélérat: il avoit servi auparavant dans l'armée révolutionnaire. Le 23 juillet les représentans du peuple le suspendirent de ses fonctions, le firent arrêter et posèrent les scellés sur ses papiers: il portoit à cette époque une guillotine sur son cachet. Elargi par la suite, il servit avec zèle la Conv. le 6 oct. 1795 (15 vendémiaire an 4) contre les sections de Paris, et devint génér. de brigade. On prétend qu'il étoit perruquier avant la révolution, et qu'il avoit, en 1799, voiture, maison de campagne, etc.

DUFREXON, adminlst. du dép. de la Loire-Infér., député de ce dép. à la Législat. en 1791.

DUFRICHE-VALAZÉ. Voyez VALAZÉ.

DUGAZON, acteur des Variétés. Il embrassa la rév. avec fureur, et devint aide-de-camp de Santerre (Voyez ce nom). Il reprit ensuite son ancien métier.

DUGENNE, député du dép. du Cher à la Conv. Nat., où il vota la réclusion de Louis XVI.

DUGOMIER, génér. républ. Il naquit à la Martinique, et y possédoit, avant la révolution, pour deux millions de biens fonds. Au commencement des troubles il embrassa le parti révol., fut nommé colonel des gardes nationales de cette île, et défendit le fort St. Pierre contre M. de Béhague. (Voyez ce nom.) Quelque temps après il fut envoyé en France pour y solliciter des secours en faveur des patriotes qui avoient alors le dessous. Il y arriva en 1792 et refusa d'être député des colonies à la Conv. En sept. 1793 on l'employa comme génér. de brigade, puis comme génér. en chef à l'armée d'Italie, où il remporta plusieurs avantages sur les Austro-Sardes, et presque toujours avec des forces très-inférieures, notamment les 18 et 19 oct. à Gillette et le 22 à Hutel. Chargé ensuite du siége de Toulon, il se conduisit avec la plus grande bravoure devant cette place, et s'en empara après 5 jours et 5 nuits de combats et de fatigues. Il fut en 1794 nommé commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, et bientôt on le vit remporter sur les Espagnols des avantages aussi rapides que décisifs. Les 27 et 29 av. il les battit à Oms et les chassa de Céret; le 30 du même mois et le 1er. mai il gagna la bataille des Alberdes et enleva le poste de Montesquieu, avantage qui fit tomber entre ses mains près de 200 pièces de canon et 2000 prisonniers; le 4 il bloqua Collioure à la suite de deux affaires à Cap-Bearn et Puis-de-las-Doines. Blessé devant cette ville le 16, il s'en rendit maître le 26 après être entré dans les forts de St. Elme et Port-Vendre; le 13 août il défit à St. Laurent de la Mouga l'armée espagnole forte d'à-peu-près 50 mille hommes, et s'empara le 17 sept. de Bellegarde, dernière place françoise occupée par les ennemis. Il enleva de nouveau leur camp les 22 et 23 du même mois à Costonge; mais il ne survécut pas à ses victoires, car le 17 nov. 1794 il fut tué par un obus à l'affaire de St. Sébastien, au moment où il commençoit à mettre en déroute l'aile gauche des Espagnols, qui se défendoient vigoureusement. Il laissa trois fils: deux étoient adjudans généraux dans son armée, et l'autre périt en se rendant en Amérique. La Conv. décréta que le nom du Dugomier seroit inscrit sur une colonne au Panthéon.

DUGRAIL-LAVILETTE (*Charles*), noble, garde du corps de Louis XVI, âgé de 34 ans, né à Besançon, dom. Paris, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans les prisons

du Luxembourg où il étoit détenu.

DUGUA, génér. de division au service de la Rép. Il servit avec succès en 1793, 94 et 95 à l'armée des Pyrénées. Employé en 1796 dans le Calvados contre les Chouans, il s'y conduisit de manière à mériter les éloges du Directoire. Il passa en 1797 à l'armée d'Italie, se distingua le 13 mars au combat du Tagliamento, et se rendit maître, le 23, de la ville de Trieste. Il accompagna ensuite Buonaparte dans l'expédition d'Egypte, et commanda dans la place importante du Caire pendant que ce général se porta en Syrie. Quoique absent, le dép. du Calvados le nomma en mars 1798 au Cons. des 500.

DUGÉ-D'ASSÉ, député de l'Orne à la Conv. Nat., où il vota le bannissement de Louis XVI à la paix. Il fut un de 73 députés mis en état d'arrestation sous Robespierre, et innocentés après la chute du tyran. On le vit souvent parler avec chaleur contre les prêtres réfractaires. Devenu membre du Cons. des Anciens il en sortit en 1798.

DUGUET, député du dép. de la Loire au Cons. des 500 en 1797.

DUGUIGNY DUBELAIR (*Gabriel*), marquis, lieutenant de vaisseau, âgé de 30 ans, né à Nantes, dom. à Paris, cond. à mort, comme émigré, le 20 avril 1793, par le trib. révol. de Paris.

DUHART (*le Marq.*), capit. de dragons, député de la nobl. du pays de Soule aux Etats-Génér. de 1789.

DUHEM, médecin, juge et de paix à Lille, député du dép. du Nord à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il naquit en 1760 à Lille, et son père étoit tisserand dans cette ville, où il mourut insolvable. Duhem fit des études et devint maître de quartier au collége d'Anchin à Douai. Il fut ensuite reçu médecin, s'établit alors au village de Quesnoy près de Lille, et finit par être employé à l'hôpital de cette ville. Au moment de la révolution il embrassa le parti jacobin et fut nommé juge de paix. Devenu député à la Législat. il y déclama avec véhémence, le 18 nov. 1791, contre les prêtres. Le 31 mars 1793 et le 1er. avril, il parla avec tant de vivacité contre le ministre Narbonne et contre le décret qui l'innocentoit, qu'il fut rappelé à l'ordre et prêt à être envoyé à l'Abbaye. Le 24 juil. il attaqua Louis XVI avec la dernière fureur et l'appela *le plus grand des traîtres*. Nommé commiss. à Lille en av. 1793, il s'y conduisit en Jacobin outré, et revint ensuite proposer l'exclusion de tous les journalistes du sein du Corps-législatif. Il persécuta à cette époque les *Girondins* avec le dernier acharnement, et on le

vit organiser une troupe de Jacobins et de fédérés, pour aller, à la chute du jour, briser les presses des imprimeurs Garnery, Gorsas, etc., qui imprimoient les écrits des députés de cette faction. Pendant le procès du Roi il s'étoit conduit avec une rage inexprimable, se portant, dans l'Ass. même, aux plus grandes menaces contre ceux qu'il croyoit favorables à ce prince. Le 17 août il fit la motion de confisquer les biens de tous les étrangers dont le pays étoit en guerre avec la France. Quelque temps après il fut mis à l'Abbaye pour avoir, par des propos indécens, manqué à l'Ass. En 1794 il pressa, avec sa férocité ordinaire, l'exécution dans les 24 heures, de tous les émigrés faits prisonniers. Il fut dénoncé aux Jacobins par Robespierre pour avoir défendu Custine; mais il se réconcilia avec le tyran, et combattit même les *Thermidoriens* avec sa fougue accoutumée. Cependant il ne fut point compris dans la proscription du *9 thermidor* (27 juil.); et on le vit proposer, le 7 sept., la déportation des nobles et des prêtres; mais ayant participé à la révolte jacobine qui éclata le 12 germ. an 3 (1er. mai 1795) contre la Conv., il fut décrété d'arrestation dans la même séance. Amnistié par la suite, il rentra dans l'obscurité d'où son exagération et ses emportemens avoient pu seuls le tirer un instant.

DUHESME, génér. de div. au service de la Rép. Il servit en 1794 comme génér. de brigade à l'armée du Nord, et se distingua en oct. à l'investissement de Mastricht, où il commandoit en chef. En 1795 il fut employé contre les Vendéens, et les années suivantes à l'armée du Rhin sous Moreau. Il montra en général dans toutes ces campagnes de la bravoure, mais peu de talent.

DUHOT, dépnté du dép. du Nord au Cons. des 500 en sept. 1795. Dans le courant d'oct. il fit un rapport très-violent contre les émigrés et pressa la vente de leurs biens. Le 12 juil. 1797 il défendit vivement les clubs, et le 4 oct. il fit un long rapport sur les moyens de faire observer les *décadis*, et nourrit son discours de beaucoup d'injures contre J. C.

DUHOUX D'HAUTERIVE, l'un des chefs des Vendéens. Il avoit émigré et fait la campagne de 1792 dans l'armée de Condé. En mars 1793 il joignit Catineau à Beaupreau, devint général de division, et membre du conseil militaire de l'armée royaliste. Il fut ensuite fait prisonnier à Noirmoutier et fusillé le 7 janv. 1794.

DUHOUX, génér. répub. Il étoit maréchal-de-camp. avant la rév., et ayant suivi le parti démo-

cratique, il commanda le camp rassemblé en août 1792 vers Soissons. En sept. il défendit la place de Lille contre le duc Albert de Saxe, et en oct. il fut destitué et accusé; mais il vint à bout de se justifier. Employé dans la Vendée en 1793, il fut complétement battu le 19 sept. à Saint-Lambert par les Royalistes, et perdit en entier son artillerie et ses bagages. Il se trouvoit à Paris en 1795 lors de la révolte des Sections contre la Conv.; il se déclara en leur faveur, et commanda une partie de leurs forces.

DUHURDAZ, comte DAUTEVILLE, (*Char. Franç. René*), offic., dom. à Paris, cond. à mort, comme conspir. le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUJARDIN, député de Saône et Loire au Cons. des 500 en 1797.

DULAU (*Jean Marie*), archevêque d'Arles, député du clergé de la Sénéch. de cette ville aux Etats-Géner. de 1789. Emprisonné aux Carmes pendant la Législat., il y fut massacré le 3 sept. 1792. Il avoit été en 1787 membre de l'Ass. des Notables.

DULAURE, chirurgien, député du dép. du Puy-de-Dôme à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il étoit auteur de l'histoire critique de la noblesse. Il rédigea en 1793 le journal intitulé *Le thermomètre national*, sous la direction du ministre Roland, et il fut un des 73 députés dont Robespierre fit ordonner l'arrestation. Il vint à bout de s'échapper et écrivit, à la fin de nov. 1794, à l'Ass, pour la prier de faire faire un rapport sur sa conduite et pour demander justice. Il fut rappelé dans le sein de la Conv. en même-temps que les autres proscrits. Devenu membre du Cons. des 500 il en sortit en 1798, et y fut aussitôt réélu.

DULIERRE (*Anne-Françoise-Pélagie*), jeune fille à qui la Conv. accorda en déc. 1793 une gratification de 1200 livres, pour avoir servi dans les armées. Elle avoit commencé par être simple canonnier; elle devint bientôt offic. et ensuite adjointe aux adjudans-généraux de l'armée du Nord.

DULAC (*Madame*). Voy. LÉVIS.

DUMANS, député-suppléant de la Sénéch. du Maine aux Etats-Génér. Il remplaça M. de Tessé à l'Ass. Nat.

DUMANS DE CHALAIS (*Léon-Jos. Jac.*) noble, dom. à Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort, comme conspir. le 20 frim. an 2, par la comm. milit. séante à Doué.

DUMAS (*René-Franç.*), homme de loi, âgé de 37 ans, né à Lucy dép. de la Haute-Saône, administrateur du dép. du Doubs, et vice-président du trib. de Lons-

le-Saulnier en 1793. Il passa ensuite au trib. rév. de Paris, en fut nommé président le 10 juin 1794 et y seconda avec ardeur Fouquier-Tinville. (Voyez ce nom.) Membre des Jacobins, il s'y montra un des plus acharnés contre les honnêtes gens, et sembla ne respirer que sang et que destruction dans tous les discours qu'il prononça. Enfin le 9 thermidor an 3 (27 juil. 1794) fut le terme de ses crimes. Il périt avec le tyran qu'il servoit, et monta avec lui à l'échafaud.

DUMAS (*Auguste*), noble, dom. à Cairanne, dép. de Vaucluse, cond. à mort, comme émigré, le 23 germ. an 2, par le trib. crim. du dit dép.

DUMAS DE FONTBROGES (*Jac. Franç.*), noble et conseiller au parlem. de Bordeaux, âgé de 60 ans, cond. à mort, le 14 prair. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux, comme conspirateur.

DUMAS (*femme*). Voy. CHILLAU.

DUMAS DE LAROQUE (*Pierre-Henri*), noble, et conseiller au parlem. de Guienne, âgé de 58 ans, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort, le premier mess. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux, comme contre-révol.

DUMAS, génér. républ. Il fut employé en 1793 à l'armée des Pyrénées-Orientales, ensuite à celle des Alpes, et passa en oct. à celle des côtes de Brest. En 1795 il servit sous Jourdan à l'armée de Sambre et Meuse, et fut blessé le 5 sept au passage du Rhin vers Neuss. En 1796 il obtint le grade de général de division, et commanda dans le dép. du Haut-Rhin. En 1797 il fut envoyé en Italie et se distingua particulièrement à l'affaire de Brixen, dans laquelle il montra la plus étonnante valeur, et au combat de Neumark où il décida la victoire en emportant, à la tête d'un corps de cavalerie, le village de Tramin.

DUMAS, maréchal-de-camp, député de Seine et Oise à la Législat. et en ensuite au Cons. des Anciens. Il fut d'abord offic. au régt. de Languedoc infanterie, puis attaché au conseil de la guerre, et servit ensuite avec le grade de colonel en Amérique. (Voyez la Fayette.) An commencement de la révolution il embrassa le parti monarchien et fut employé sous la Fayette dans la Garde nat. parisienne. En mai 1791 il se rendit, en qualité de commiss., en Alsace, pour y diriger l'esprit public dans le nouveau sens. Lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il fut envoyé avec pleins pouvoirs pour requérir les troupes, afin de ramener ce prince à Paris; c'est à cette époque qu'on le fit maréchal-de-camp, et on l'employa alors en Lorraine. Nommé en sept. député du dép. de Seine et

Oise à la Législat., il devint un des principaux chefs du club des *Feuillans*. Il professa généralement des principes assez modérés, et pressa la punition de Jourdan coupe-tête et autres égorgeurs. Pendant le mois de janv. 1792, ainsi qu'en av., il fit tous ses efforts pour éloigner la déclaration de guerre qu'on méditoit contre l'Empereur. Il présida l'Ass. en fév. Le 11 mai il défendit avec assez d'éloquence les généraux qui avoient été battus dans les Pays-Bas et qu'on vouloit rendre responsables des non-succès. Le 28 il soutint que le pouvoir législatif n'avoit rien à prononcer sur la garde du Roi. Le 20 juin il s'éleva avec beaucoup de force contre les outrages faits à la personne de ce prince dans cette journée. Le 2 juillet il le défendit de nouveau, ainsi que les ministres et les généraux qu'on accusoit d'être coupables des échecs éprouvés en Brabant. Le 3 il parla sur le même sujet, et bravant les interrupteurs, il s'étendit sur la faute qu'on avoit commise en déclarant la guerre, et sur celles qu'on commettoit journellement dans la manière de la faire. Se trouvant présider l'Ass. le 11 juil., lorsqu'une députation vint réclamer contre le *Veto*, il interrompit et improuva vivement l'orateur. Quelques jours après il dénonça Dumouriez comme s'étant emparé d'un commandement qui ne lui avoit été donné ni par le Roi, ni par le général en chef Lukner. Le 27 du même mois il accusa tout le ministère jacobin, (qui avoit été composé à cette époque de Roland, du même Dumouriez, etc.) d'avoir compromis la sureté de l'Etat en faisant attaquer la Belgique. Malgré la modération de ses principes il échappa aux proscriptions des Terroristes, pendant le règne de la Conv., et devint membre du Conseil des Anciens en sept. 1795. Le 3 nov. 1796 il fit un rapport sur des conseils de guerre à établir dans l'armée, et il en prit occasion d'accorder un tribut d'éloges à la belle retraite du génér. Moreau. Il publia ensuite un ouvrage intitulé: *Résultat de la dernière campagne*, où son but étoit d'engager le Directoire à faire la paix avec l'Empereur, en retenant seulement Luxembourg, Tournay, Anvers et Mastricht pour couvrir la frontière. Le 28 juil. 1797 il parla avec assez de force contre l'approche des troupes que le Directoire appeloit vers la capitale; aussi fut-il cond. à la déportation par le Triumvirat victorieux, le 5 sept. (19 fructidor an 5). Il s'échappa de Paris dans la journée du 4, en ayant l'air de visiter les postes comme officier général de jour, et il se retira en Allemagne. Il pu-

blia en 1799 à Hambourg, sous le nom de *Précis des événemens militaires*, un journal très-bien fait, et où il déploya de grandes connoissances, au moins théoriques, de l'art de la guerre: le dernier numéro de cette année (sur l'Egypte) eut seulement trop l'air d'être le *prix* de son rappel, que Buonaparte prononça en effet à cette époque. On lui reprochera sans doute plus encore son espèce d'asservissement à un homme tel que la Fayette, dont il fut toujours la créature.

DUMAS-CHAMVALLIER (*Jean Louis*), homme de loi et juge de paix, député du dép. de la Charente à la Législat.

DUMAS-GONTHIER, député du tiers-état de la Sénéch. de Libourne aux Etats-Génér. de 1789.

DUMAS (*Jacques-Marie*), député du Mont-Blanc à la Conv. Il passa en 1795 au Cons. des 500, et en sortit en 1797. Il devint alors accusateur public près le trib. crim. de son dép., et fut nommé en 1799 membre du Corps-législ.

DUMAS, avocat, député de la principauté d'Orange aux Etats-Génér. de 1789.

DUMBROWSKY, génér. polonois. Il fut d'abord capitaine dans les gardes du corps de l'Electeur de Saxe. Revenu dans sa patrie, il servit en 1794 contre les Russes, et se distingua dans plusieurs occasions par son courage et son intelligence. Le général en chef Kosciuszko lui offrit des terres, mais il les refusa, et on lui fit alors cadeau d'une bague avec l'inscription: *Défenseur de la patrie.* Il commanda (à la place du jeune Poniatowski) un des quatre camps retranchés avec lesquels Kosciuszko défendit, en août, Varsovie contre les Prussiens. Chargé après ce siége de se porter dans la grande Pologne, il y obtint plusieurs avantages sur les troupes de la même nation; mais il se vit enveloppé par les armées russes après la prise de Varsovie, dans le commencement de nov., et bientôt obligé de se rendre prisonnier. On le conduisit alors à Varsovie, et en déc. on lui rendit la liberté; le général en chef Suworow le traita même avec beaucoup d'égards. En 1796 il se rendit à Cologne avec l'intention d'entrer au service de France, et y fut favorablement accueilli par Jourdan. On l'autorisa bientôt après à lever un corps formé de Polonois, et il adressa alors une espèce de proclamation à ses compatriotes, pour les engager à se réunir sous ses drapeaux. Il se trouva en effet en 1797 à la tête d'une légion considérable et servit utilement sous Buonaparte en Italie.

DUMENIL DE NAUX (*Joseph-*

Alex.). Il fut un des premiers émigrés guillotinés en France. Il étoit âgé de 27 ans et capit. au régt. d'Esterhazy hussards. Il fut fait prisonnier lors de la retraite de l'armée des princes frères de Louis XVI en 1792, et exécuté le 20 oct.

DUMENIL, vice-président de la section de l'Unité à Paris, cond. à mort par contumace, le 5 brum. an 4, comme un des chefs de la révolte des Sections contre la Conv. Nat. les 12, 13 et 14 vend. Il s'est soustrait au jugement.

DUMERI, député-suppléant du Baill. de Sarguemines aux Etats-Génér. Il remplaça le comte d'Helmstatt à l'Ass. Nat.

DUMESNE, l'un des 10 individus qui, le 10 août 1792, vinrent sommer l'Ass. de prononcer à l'instant même la déchéance du Roi.

DUMESNIL-DES PLANQUES, maire de Carentan, député du tiers-état du Baill. de Coutances aux Etats-Génér. de 1789.

DUMETS (Bouteville). Voy. ce dernier nom.

DUMOLARD *(Paul-Marie-Stanisl.-Louis-Alex.)*, noble, âgé de 21 ans, né à Strasbourg, cond. à mort, le 23 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DUMOLARD, homme de loi à Grenoble, né à Vizille en Dauphiné, député à la Législat. et ensuite au Cons. des 500. Il n'avoit que 25 ans lorsqu'en sept. 1791 il fut nommé par le dép. de l'Isère à la Législat. Le 15 fév. 1792 il parla en faveur du divorce, et fit une sortie contre la cour de Sardaigne. En mars il se prononça contre les émigrés, et on le vit pendant quelque temps afficher des sentimens beaucoup moins modérés que ceux qui l'ont distingué depuis. Le 11 mai il s'éleva contre l'esprit d'insubordination qui régnoit dans les armées, et celui de faction qui dominoit l'Assemblée. Le 16 et le 20 il fit d'inutiles efforts pour défendre la Reine, qu'on incnlpolt, et ensuite le juge de paix Larivière. (Voyez ce nom.) Le 8 août il faillit être assassiné au sortir de la séance, par les Jacobins unis aux Fédérés, pour ne s'être pas déclaré contre la Fayette. Il se sauva dans un corps de garde du Palais-Royal, et fut encore contraint d'en sortir par une fenêtre de derrière. Ces dangers n'abattirent point son courage, et on le vit toujours parler dans l'Ass. avec hardiesse. Elu en sept. 1795 au Cons. des 500, il y défendit plusieurs élections, entre autres celle de Job-Aimé, contre les Jacobins qui vouloient les faire casser. Le 9 janv. 1796, bravant les murmures et les cris du parti opposé, il soutint la cause des pa-

rens des émigrés, et essaya de prouver qu'on ne pouvoit les priver de leurs biens: Il fut censuré par le Conseil pour avoir prononcé ce discours, et on fut sur le point de l'envoyer à l'Abbaye. Le 31 août il fit un rapport sur les hôpitaux, et pressa l'Ass. de les doter. Le 6 sept. il repoussa les injures prodiguées à la ville de Lyon, que le Directoire avoit dénoncée comme un foyer de contre-révolution. Ce fut en 1797 que Dumolard déploya sur-tout son éloquence dans le Conseil. Il osa plaider en faveur de l'ordre de Malthe; et représenter comme une violation du droit des gens la conduite du Directoire, qui avoit fait jeter sur les côtes d'Angleterre une bande de galériens, et qui venoit d'attaquer Venise, sans que le Corps-législ., à qui seul appartenoit ce droit, lui eût déclaré la guerre. Le 12 juil. il dénonça le club des Jacobins, et peignit leurs crimes avec la dernière énergie. Il s'éleva avec vigueur le 18 contre le renvoi des ministres qui avoient la confiance de l'Ass. et contre l'approche des troupes que le Directoire appeloit vers la capitale. Le 25 août il combattit l'établissement du club Théophilantropique, proposé par Leclerc. Le 30 il prononça un discours de la plus grande force contre Bailleul, (voyez ce nom) contre les Terroristes et sur-tout la faction d'Orléans, qu'il accusa de faire mouvoir toutes les autres. Le 31 il parla en faveur des habitans de la Vendée et des fugitifs du Rhin. Depuis la lutte établie à cette époque entre la majorité du Directoire et celle des Conseils, il s'étoit montré constamment opposé aux Directeurs; aussi fut-il compris dans la proscription du 18 fructidor an 5 (4 sept. 1797) et cond. à la déportation. Il échappa aux premières recherches et ne fut point conduit à Cayenne. On accuse assez généralement Dumolard d'avoir moins suivi son amour pour la justice, que son goût pour la tribune, dans toute sa conduite politique; d'avoir embrassé le parti de l'opposition plutôt pour briller, pour *parler*, que pour défendre ses propres principes: et ce qui semble confirmer cette opinion, est l'espèce de lâcheté avec laquelle il se remit (en 1798, ainsi que plusieurs de ses collégues) sous le main du Directoire, qui leur fit la *grâce* de les déporter à Oieron. Comme la plupart des orateurs, il paroît aussi incapable de diriger des affaires que propre à les discuter, et aussi timide comme homme d'Etat que hardi à la tribune. Buonaparte le rappela à la fin de 1799.

DUMONÇEAU, génér. françois employé en 1794 dans les Pays-

Bas. Il passa en 1795 au service de la Rép. Batave, en qualité de lieutenant-génér.

DUMONCEAUX, de Douai, député du dép. du Nord au Cons. des 500 en 1799.

DUMONT *(T. F.)*, femme VANNOD, noble, âgée de 67 ans, née à Fribourg en Suisse, dom. à Pontarlier, coud. à mort, le 9 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

DUMONT, curé de Villers, député du clergé de Vitry-le-François aux Etats-Génér. de 1789. En 1791 il prêta le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics.

DUMONT *(Louis Philippe)*, député du dép. du Calvados à la Conv., où il vota pour la détention de Louis XVI et son exil à la paix générale. Il travailla long-temps dans le comité de législation, passa en 1795 au Cons. des 500 et en sortit en 1797.

DUMONT DE LA CHARNAY *(François)*, procureur-général-syndic du dép. du Cher. Il fut en sept. 1795 nommé député de ce dép. au Cons. des Anciens.

DUMONT (*André*), député du dép. de la Somme à la Conv. et ensuite au Cons. des 500. Il vota la mort de Louis XVI, et rivalisa long-temps de cruauté avec Carrier, Lebon, Collot, etc., etc. Le 24 mars 1793 il *dénonça* à la Conv. une adresse de la ville d'Amiens qui demandoit qu'on décrétât d'accusation Robespierre, Danton, etc., et qu'on portât *une loi contre les assassins, et promoteurs d'assassinats*. Il mit à cette époque le plus grand acharnement à poursuivre les *Girondins* déclarés hors de la loi. S'étant fait envoyer en mission, au mois de juil., dans le dép. de la Somme, il y commit les exactions et les cruautés les plus horribles, et n'épargna pas même les pauvres, auxquels il ordonna de porter pendu à leur cou leur nom et le lieu de leur domicile. Dans la seule journée du 9 sept. il fit jeter dans les fers 200 personnes, dont 64 prêtres: *„J'ai fait lier deux-à-deux ces cinq douzaines d'animaux, de bêtes noires*, mandoit-il à la Conv.; *elles ont été exposées à la risée publique sous la garde des comédiens, et ensuite incarcérées*. Ce rapport étoit terminé par des injures contre la mémoire de Louis XVI qu'il appeloit *Louis le raccourci*. S'il ne commit pas autant de crimes, s'il ne fit pas couler autant de sang que Carrier, sa correspondance avec les comités est plus affreuse encore que celle de ce monstre, et ses déprédations plus considérables. A la fin de son proconsulat il fit acheter un hôtel superbe à Abbeville et une terre située dans le même canton. Prudhomme a consacré 30 pages de son *Histoire des crimes*

crimes à rapporter ceux de Dumont : on ne peut les lire sans frémir. Nous en ferons grâce au lecteur, et nous nous contenterons de transcrire ce que Dumont a écrit lui-même sur la manière dont il s'étoit préparé au rôle important de législateur. „J'avois à peine „27 ans quand je fus nommé à la „représentation nationale. Je ne „m'étois jusques-là occupé que „fort légérement des affaires pu„bliques. Retiré à la campagne, „les plaisirs de la chasse avoient „employé une partie de mon temps „pendant les premières années de „la révolution.... „ Ne croiroit-on pas, dit Prudhomme, entendre parler un prince du sang: André du reste a prouvé sa passion pour la chasse; car, législateur, il chassoit les hommes comme les animaux.„ Revenu de sa mission il fut successivement en juill. 1794 secrétaire de l'Ass., en août membre du comité de Sureté-générale, en sept. président de la Convention, et en oct. membre du comité de Salut-public. On le vit vers la fin de cette année abandonner le parti des Jacobins qui foiblissoit, et devenir un de leurs ennemis les plus acharnés: il essaya même de se justifier des vexations qu'il avoit exercées pendant sa mission, en disant qu'il n'avoit dépouillé et fait incarcérer beaucoup de citoyens, qu'afin de les soustraire à la rage des Terroristes. En fév. 1795 il fit un rapport très-véhément pour engager le Corps-législat. à poursuivre les complices de Robespierre, et il parla de nouveau contre les Jacobins et en même-temps contre les Royalistes, dans le courant de mars. Il montra le plus grand courage au milieu de l'insurrection jacobine qui éclata le 12 germ. an 3 (1er. avril 1795) contre la Conv.; et se trouvant présider l'Ass., par intervalle avec Vernier et Boissy-d'Anglas, lors de celle qui éclata le 1er. prairial (20 mai) même année, et qui coûta la vie au représentant Férand, il se conduisit de nouveau avec beaucoup de fermeté. (Voyez à ce sujet Boissy-d'Anglas). Pour achever la métamorphose, il se prononça avec chaleur, le 10 janv. 1796 au Cons. des 500, en faveur des parens des émigrés, et parla une seconde fois sur le même sujet avec une grande hardiesse, à la séance du 7 avril. Il sortit du Cons. en mai 1797.

DUMORET, procur.-syndic du dép. des Hautes-Pyrénées, nommé en sept. 1791 député à la Législat.: il refusa sur-le-champ et fut remplacé par M. Dareau, premier suppléant.

DUMOUCHEL, recteur de l'université de Paris, fils d'un payaan de Picardie. Ayant obtenu une bourse au collége de Ste. Barbe à

Paris, Il y fit ses études, entra ensuite comme maître de quartier au collége de Louis-le-Grand, et alla quelque temps après professer la rhétorique à Rodez, d'où il fut rappelé dans la capitale pour occuper une chaire au collége de la Marche. L'abbé Royou l'employa quelque temps à rédiger certains articles peu importans de son journal. Une physionomie spirituelle, un caractère souple, du babil, un peu de littérature et beaucoup d'ambition, lui firent trouver le moyen d'obtenir la place de recteur de l'université, peu de temps avant les Etats-Génér., et de se faire élire ensuite à cette Ass. par le clergé de Paris. Il se réunit aux tiers-état dès les premières séances, et se lia bientôt avec le parti jacobin, qui le porta en 1791 à l'évêché de Nîmes. Il se rendit alors dans cette ville, et continua à se conduire d'après les principes de ceux auxquels il devoit son élévation.

DUMOULIN, juge au trib. civil du dép. du Nord, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1799.

DUMOURIEZ (*Charles-François*), né à Cambrai le 26 janv. 1739. Il descend, d'après ses mémoires, d'une famille parlementaire de Provence, appelée Duperrier. Son bisaïeul épousa une demoiselle de Mouriez, et prit son nom, qui fut ensuite, par corruption, changé en celui de Dumouriez. Il fut d'abord élevé au collége de Louis le Grand; mais comme il étoit de mauvaise santé, son père (auteur du joli poëme de Richardet) le retira de cette maison, acheva lui-même son éducation, et l'emmena en 1757 à l'armée de M. d'Etrées, où il venoit d'être nommé commissaire des guerres. Le jeune homme, placé l'année suivante en qualité de cornette au régt. d'Escars, cavalerie, reçut une blessure en 1759 au combat d'Emstetten. Blessé de nouveau la veille de la bataille de Klosterkam, il fut fait prisonnier; obtint en 1761 le grade de capitaine, fut réformé en 1763, et reçut alors la croix de St. Louis. Son esprit turbulent ne lui permettant pas de vivre en repos, il passa en Italie, offrit successivement ses services aux Génois et à Paoli, qui se disputoient à cette époque la domination de la Corse; et ayant été refusé par les deux partis, il passa dans cette île pour son propre compte, se joignit à un des ennemis du général Paoli, et alla se faire battre devant Bonifacio. Après avoir intrigué encore quelque temps en Corse, il revint en France, proposa des plans pour s'emparer de cette île, et fut traité par le gouvernement comme un aventurier. Il se rendit alors en Espagne,

visita les frontières de Portugal, et donna sur cet Etat, en 1766, un ouvrage intitulé : *Essai sur le Portugal*. En 1768, lorsque la conquête de la Corse fut résolue, il vint à bout de se faire employer en qualité d'aide-maréchal-général des logis dans la petite armée qu'on y envoya. Il fut fait alors colonel, et se brouilla plusieurs fois avec tous les généraux, et notamment avec M. de Marbœuf, à raison de sa manie de tout diriger, tout faire, ou tout improuver. Le gouvernement françois ayant voulu se mêler en 1770 des affaires de Pologne, le chargea d'aller intriguer près de la confédération de Bar, afin de l'exaspérer contre la Russie. Il fit contre cette puissance la campagne de 1771, revint ensuite en France, et y donna en 1772 un ouvrage sur le service des troupes légères. En 1773 on l'envoya à Hambourg pour une mission relative à la Suède; mais son esprit brouillon et son amour-propre lui ayant fait outrepasser ses instructions, il fut arrêté et mis à la Bastille. Il y composa un ouvrage sur la guerre, et quelques autres pamflets. Au bout de 6 mois on le transféra au château de Caen; il obtint presque aussitôt la ville entière pour prison, et à la mort de Louis XV la lettre de cachet fut levée. En sept. 1774 il épousa sa cousine, dont il avoit été amoureux dans sa jeunesse, et qu'il rendit ensuite très-malheureuse. Nommé en 1776 un des commiss. chargés d'examiner où on pourroit construire un port de guerre sur la Manche, il vint à bout de se faire donner en 1778 le commandement de Cherbourg; et sans se laisser décourager par les refus qu'il éprouva, il proposa alors dix plans différens pour attaquer les îles de Jersey, de Gernesey et de Wight. Lorsqu'on forma le projet d'une descente en Angleterre, il dut être employé dans la division de St. Malo; mais cette expédition n'ayant pas eu lieu, il retourna à Cherbourg et s'y occupa des travaux du port. Il est impossible d'imaginer rien de plus plaisant que l'inquiétude qui l'agita pendant toute la guerre d'Amérique : dévoré du désir de jouer un rôle, il ne rêvoit que descentes et attaques sur les côtes de France. En 1788 il fut fait brigadier des armées du Roi. Pendant l'hiver de 1789 il se rendit à Paris et y publia une petite brochure intitulée : *Cahiers d'un bailliage qui ne députera pas aux Etats-Généraux*. Quoiqu'il s'y prononçât pour les principes alors en faveur, il ne put réussir à être nommé député. Il retourna alors à Cherbourg, fut élu commandant de la milice nationale de cette ville et nommé gouverneur de la basse Nor-

mandie. A la fin de l'année il se rendit de nouveau dans la capitale, se fit recevoir aux Jacobins, et écrivit plusieurs pamflets, un entre autres contre les Amis des Noirs. Désespéré de ne pouvoir obtenir aucune place importante, et sur-tout de ne pouvoir *faire du bruit*, il se rapprocha des députés, accabla le Roi, la Reine et les ministres de projets, et finit par se rendre en Brabant; mais n'ayant pas été accuellli comme il l'espéroit par les chefs de l'insurrection brabançone, il revint intriguer à Paris près de la Cour, et chercha à se lier avec Mirabeau, qu'il avoit d'abord combattu dans ses brochures. Il fut employé à cette époque comme maréchal-de-camp dans la 12ème. division de l'armée; mais peu content d'une place qui ne lui fournissoit pas les moyens de remuer, il resta dans la capitale, et continua à assaillir le ministère de plans militaires et politiques. Toujours prompt à se mettre en avant, il écrivit à Barrère, lors du départ de Louis XVI pour Varennes, qu'il alloit rassembler le plus de troupes possibles dans son commandement pour défendre l'Assemblée. Il se lia dans la Vendée avec le député Gensonné et s'en fit un prôneur. De retour à Paris, il flatta plus que jamais les Jacobins, et fut nommé, sous Luckner, au commandement de l'Alsace. Mais il abandonna cette place pour celle de ministre des affaires étrangères, qu'il vint enfin à bout d'obtenir le 15 avril 1792. Pendant le peu de temps qu'il la remplit il s'attacha à inculper la maison d'Autriche, et parvint à lui faire déclarer la guerre. Il *troqua* bientôt ce ministère contre celui de la guerre, où il entra le 13 juin; mais il ne le garda que quatre jours, et donna sa démission au moment où la Fayette venoit, au nom de son armée, se plaindre de tous les ministres. Alors il alla servir en qualité de lieutenant-général dans l'armée aux ordres de Luckner. En juillet il passa à celle que commandoit en Flandre Arthur Dillon, et on le vit désobéir successivement à tous les généraux en chefs, employer toutes les menées et tous les moyens pour les renverser et s'élever à leur place. Il en trouva bientôt l'occasion. Dillon ayant fait après le 10 août, prêter de nouveau à ses troupes serment de fidélité à la nation, à la loi et *au Roi;* Dumouriez en profita pour le culbuter, et se saisir du commandement de son armée et de celle de la Fayette, qui venoit de fuir en Brabant. Se trouvant ainsi à la tête de toutes les forces de cette frontière, il songea à s'opposer aux Prussiens, Autrichiens et Emigrés réunis, qui venoient de se rendre maître de

Longwi, de Verdnn, et qui s'avançoient vers la Champagne. Il prit poste à Grandpré, et fit occuper les 5 défilés de la forêt d'Argonne ; mais celui de la Croix-anx-Bois ayant été forcé par les Autrichiens le 15 août, il se retira vers Ste. Menhoult, et assit son camp aux Ilettes. Là il amusa l'ennemi par des conférences : la politique des cabinets, les insinuations du gouvernement françois, les maladies, la saison, tout concourut bientôt à décider la retraite des Prussiens, et Dumouriez n'osa, ou ne voulut pas (on a crn qn'il avoit arrêté avec les Prussiens seuls une convention secrète à cet égard) les harceler, comme il l'anroit pn, pendant leur retraite jusqu'à la frontière. Dans le courant d'oct. il se rendit à Paris, et concerta avec le conseil exécutif un plan de campagne d'hiver. Le 15 il assista à la séance des Jacobins, harangua l'assemblée, reçut le bonnet ronge et l'accolade fraternelle. Voici comment Prudhomme rend compte des visites de Dumonriez aux Jacobins, visites dont il a vainement essayé de se justifier ensuite. „Dumouriez fut alors re„cherché par tous les partis. Ro„bespierre l'embrassa publique„ment aux Jacobins, dans une „séance qu'ils consacrèrent à eni„vrer ce général de l'encens im„pur de lenrs éloges : on le vit, à „son dernier voyage, tantôt aux „spectacles escorté de Danton et „de ses semblables, et tantôt fêté „chez le comédien Talma par les „*Girondins*. Sur la demande d'un „décret d'accusation contre lui, il „fut défendu par Danton, par La„croix et par Marat (qui le per„sécutèrent ensuite) ; et quelqne „temps après on lnt son éloge dans „les écrits de Brissot et de ses amis. „Il est certain qne chacun désiroit „faire son instrument de cet hom„me, qui n'attendoit que la mort du „Roi captif, pour venir, à la tête „de ses tronpes, offrir au peuple „le jeune d'Orléans, comme un „autre Germanicns.„ Qnoi qn'il en soit de ces inculpations où beaucoup de vérités sont mêlées à queiques mensonges, Dumonriez de retonr à son armée, adressa dès le 24 du même mois (octobre) une proclamation aux Belges, pour les inviter à se révolter contre leur souverain, remit ses troupes en mouvement le 28, et attaqua le 6 nov. les Autrichiens dans leur camp de Jemmappe. Malgré l'inégalité du nombre les Impériaux se défendirent avec la plus grande valeur, et ne cédèrent la victoire qu'après un combat long et sanglant. Dumouriez prouva dans cette occasion, ainsi que pendant toute la campagne, qu'il possédoit plutôt l'art d'exalter ses troupes, qne de grands talens militaires ;

on ne remarqua aucune manœuvre brillante dans cette journée : il eut seulement l'adresse de ménager ses soldats en sacrifiant les Brabançons qui s'étoient joints à lui. Le 13 il engagea assez imprudemment un combat à Anderlech, et finit par obtenir l'avantage, parce que le général Starai, qui commandoit les ennemis, y fut blessé. Le lendemain il entra dans Bruxelles; le 22 il battit les Autrichiens devant Tirlemont, après un combat long-temps disputé; le 27 il attaqua sans succès leur arrière-garde à Varroux, et fit prendre ensuite des quartiers d'hiver à ses troupes. Il s'occupa alors de ses griefs contre le ministre Pache, avec qui il avoit été pendant toute la campagne en querelle ouverte, parce qu'il laissoit, selon lui, manquer son armée de tous les objets nécessaires. En déc. il écrivit de Liège à Anacharsis Clotz, une lettre dans laquelle il le nommoit *l'orateur des Sans-culottes*, et se qualifioit lui-même de *général des Sans-culottes*. Il se rendit peu après dans la capitale pour combiner avec le conseil de la guerre un plan d'invasion en Hollande. En janv. 1793 il écrivit à Miranda, à qui il avoit laissé par *intérim* le commandement de son armée, de faire les préparatifs nécessaires pour l'expédition qu'il méditoit. Il lui ordonnoit entre autres de négocier à Anvers un emprunt de 8 millions de florins, et de le faire remplir de force, si cela étoit nécessaire, par les principaux négocians de la ville et par le clergé. Pendant tout le mois de janvier il entretint une correspondance suivie avec Miranda, à qui il communiquoit ses projets de campagne, qui varièrent plusieurs fois; et il lui annonça vouloir se rendre en Angleterre, afin de faire décider cette puissance pour la guerre ou pour la paix, et lui demander *un* OUI *ou un* NON *comme l'ambassadeur romain à Carthage*. Enfin, le 15 fév., il ordonna à ce général d'ouvrir la campagne par le bombardement de Mastricht; et il attaqua lui-même la Hollande par Bréda et Klundert dont il s'empara. Il s'étoit fait précéder dans ce pays par une proclamation, où il invitoit les Bataves à secouer le joug de la maison d'Orange, qui se servoit, disoit-il, de la Prusse pour les assujettir. Il se croyoit si certain de la conquête des Provinces-Unies qu'il mandoit le 6 fév. à Miranda qu'il *espéroit danser bientôt la Carmagnole à Nimègue, et jouer ensuite de nouvelles* SINGERIES *aux despotes*. Mais plusieurs revers vinrent l'arracher à ces douces idées. Lanoue fut battu le 1er. mars à Aldenhoven, Mastricht délivré, et lui-même trouva devant quelques places plus de resistance

qu'il ne l'avoit prévu. Il se replia alors sur Bruxelles; et voyant les dangers dont l'environnoient le brigandage des troupes et les dilapidations des employés, qui avoient aliéné l'esprit des Brabançons, il ordonna, le 11 mars, de rendre l'argenterie enlevée aux églises de Bruxelles, et fit plusieurs exemples parmi ses officiers. Le même jour il reprit le commandement de la grande armée, remporta le 16 un avantage vers Tirlemont, et n'en continua pas moins sa retraite. L'espoir qu'avoient conçu les différentes factions de se servir de Dumouriez, lui avoient valu des avances et des hommages; ses succès et sur-tout son amour propre démesuré lui avoient fait ensuite des ennemis; l'attachement qu'on lui croyoit pour la faction d'Orléans lui attira la haine de tous ceux qui vouloient la république, et ses revers devinrent enfin le signal auquel tout ce qui désiroit sa perte se déchaîna contre lui. Instruit du sort qu'on lui préparoit, il résolut de tout risquer pour imposer silence à ses dénonciateurs par une victoire; et ce motif politique, est le seul qui puisse excuser la manière dont il attaqua les Autrichiens à Nervinde. Cependant cette bataille, engagée contre toutes règles de l'art, fut sur le point de se décider en sa faveur, et il paroît certain qu'il l'eût gagnée, sans la conduite pusillanime ou perfide de Miranda, qui commandoit son aile gauche. Ce nouvel échec acheva le triomphe de ses ennemis, à la tête desquels étoient Robespierre, Marat et Camus; on fit partir de Paris des commissaires pour l'arrêter; mais il vit l'orage et sut le prévenir. Se croyant sûr de son armée, il conclut une trève avec le prince de Cobourg, (voyez ce nom) résolut de marcher sur Paris, publia le 1er. avril une proclamation contre les Terroristes, fit arrêter les commissaires de l'Assemblée, et les livra aux Autrichiens, qui devoient s'avancer avec lui sur la capitale. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui étoit impossible de se fier à ses troupes; quelques mots du général Dampierre suffirent pour le rendre odieux; les villes sur qui il comptoit lui fermèrent leurs portes, et ce ne fut qu'au milieu des plus grands dangers qu'il vint à bout de gagner les possessions autrichiennes, avec un petit corps qui le suivit et une partie du trésor de l'armée. Dès le 3 la Conv. l'avoit mis hors de la loi, et avoit promis une récompense de 300 mille livres à celui qui le ramèneroit mort ou vif. Il se retira d'abord à Bruxelles; mais son caractère brouillon ne lui permettant pas d'y rester tranquille, il

fut obligé d'en partir le 16, à raison de discours et d'écrits qu'il s'étoit déjà permis sur le gouvernement. Il se rendit alors en Suisse, passa dans le courant de juin en Angleterre, et se vit obligé de quitter presque aussitôt ce pays, d'après les injonctions du lord Grenville. Il erra pendant quelque temps incognito en Suisse, en Allemagne, et se fixa ensuite sur les terres danoises près de Hambourg. Ne pouvant plus occuper le monde de lui par ses exploits, il reprit la plume et donna l'histoire de sa vie, ouvrage remarquable par la vanité aussi maladroite qu'excessive qui y règne d'un bout à l'autre. Véritable protée politique, il n'est pas de faction, excepté la *Montagne*, pour laquelle il ne se soit tour-à-tour déclaré, dans les différens pamflets qu'il publia pendant son exil; et depuis le panégyrique de sa première idole, la constitution de 1791, jusqu'à la lettre imprimée en 1799 et dans laquelle il se déclare *royaliste* et sujet *de Louis XVIII*, il n'est pas une seule ligne de ses écrits qu'on ne puisse réfuter par une autre: on reconnoît par-tout l'homme ardent, pour qui l'obscurité est un supplice, et à qui rien au monde ne coûteroit pour rentrer en scène.

DUMOUSTIER DE LA FOND, avocat du Roi et subdélégué à Loudun, député du tiers-état de ce Baill. aux Etats-Génér. de 1789.

DUMOUTIER AUBIN, négociant à la Rochelle, député du dép. de la Charente-Infér. à la Législ.

DUMOUTIER, garde-du-corps du roi de France. Il étoit un de ceux qui accompagnèrent Louis XVI, lorsque ce prince fut arrêté à Varennes. Emprisonné alors à Paris, il fut élargi lors de l'amnistie accordée au moment de l'acceptation de la constitution par le Roi.

DUNCAN (*Lord*), amiral anglois. Il servit d'une manière distinguée pendant la guerre de la révolution contre la France, et on le vit en mai 1797 réprimer, avec une vigueur et une audace étonnante, une révolte qui se manifesta sur son escadre. (C'est vers cette époque qu'il en éclata dans presque toutes les divisions de la marine angloise.) Chargé de bloquer la flotte hollandoise dans le Texel, lord Duncan alla au commencement d'octobre de cette même année relâcher à Yarmouth, pour se rafraîchir et changer quelques bâtimens. Le 7 il apprit, par des frégates qu'il avoit stationnées, que les Hollandois, profitant de son éloignement, avoient mis à la voile. Il repartit dès le 9, et eut connoissance le 11 de la flotte ennemie, qui se trouvoit un peu inférieure à celle des Anglois. Il gagna alors le vent de

manière à l'empêcher de rentrer au Texel sans combattre ; et il engagea bientôt l'affaire en rompant la ligne hollandoise, dont il détacha 5 bâtimens. Après un combat opiniâtre et sanglant, il obtint une victoire complète, prit 10 vaisseaux et une frégate, et coula bas un brique et une gouëlette. (Voyez Winter). Son escadre souffrit beaucoup dans l'action. La nouvelle de cette victoire importante fut reçue en Angleterre avec enthousiasme.

DUNDAS (*Henri*), secrétaire d'état de S. M. B. Ce fut en mai 1791 qu'il remplaça lord Grenville au département de l'intérieur. En juill. 1794 il fut nommé chef de celui des colonies. Chargé, par sa place, de présenter les mesures du gouvernement à la chambre des Communes, il combattit toujours avec une grande logique et une grande force les membres de l'Opposition, dans toutes les discussions qui eurent lieu au sujet de la guerre contre la France.

DUNDAS, général anglois. Il servit quelque temps, en 1793, comme génér.-major sous le duc d'York dans les Pays-Bas ; et ayant pris ensuite le commandement en second du corps qui s'empara de Toulon, il se trouva le commander en chef lorsque le général Hoara eut été fait prisonnier par les Républ. Nommé lieutenant-général, il fut chargé de l'expédition que les Anglois firent alors contre la Corse. En mars 1794 il s'embarqua pour la Martinique, s'empara de cette île, et contribua beaucoup à la prise de celle de la Guadeloupe, que soumit le général Gray. Il fut ensuite employé au Cap de Bonne-Espérance.

DUNIVEAU, l'un des agens de Polverel et de Santonax à St. Domingue. En 1794 il fut chargé par eux du commandement de l'armée des Noirs, entre les quartiers de Léogane et de Jérémie.

DUPAT, ou DUPUT, chef de bataillon de grenadiers franç. Il se conduisit avec un courage héroïque le 10 mai 1796 au passage du pont de l'Adda, et contribua beaucoup au gain de la bataille. A l'attaque du 18 juill. devant Mantoue, il montra la même valeur, et mérita d'être cité comme un des braves de l'armée d'Italie.

DUPATY, petit-fils d'un barbier, et fils d'un anobli. Né avec quelque talent et un esprit remuant et inquiet, il parvint à se faire recevoir au parlement de Bordeaux, où il exerça les fonctions d'avocat génér. ; peu content de cette place, il obtint celle de président à mortier, malgré l'opposition de sa compagnie. Quelques affaires désagréables l'obligèrent bientôt à la quitter ; il alla alors à Paris, et s'y

rendit célèbre par la défense de trois scélérats qui avoient été condamnés à être rompus, qu'il vint à bout de sauver, et qui se firent pendre quelque temps après pour de nouveaux crimes.

DUPELOUX-ST.-ROMAIN, député de la Haute-Loire au Cons. des 500 en mars 1797. Sa nomination fut annullée par suite de la journée du 4 sept. (18 fructidor an 5).

DUPERRET (*Claude-Romain-Lause*), cultivateur, député du dép. des Bouches du-Rhône à la Conv., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Attaché au parti de la *Gironde*, il fut un de ceux qui se déclarèrent le plus hautement contre la *Montagne*; et on le vit notamment le 10 av. 1793, causer dans l'Ass. un vacarme épouvantable en résistant aux Terroristes: l'un d'eux l'ayant menacé d'un pistolet, il mit l'épée à la main, et brava la faction jacobine qui vouloit l'envoyer à l'Abbaye. Il ne fut cependant pas compris dans le décret lancé le 2 juin contre les *Girondins*. Le 12 juill. il reçut la visite de Charlotte Corday, la conduisit chez le ministre de l'intérieur, et fut le 14 impliqué dans l'assassinat de Marat, d'après une dénonciation de Chabot: (voyez à ce sujet l'article Corday) il vint aisément à bout de repousser cette accusation; mais à peine débarrassé de ce péril, il retomba dans un autre qui lui coûta la vie. Il avoit été le rédacteur de la fameuse protestation du 6 juin qui servit par la suite de prétexte à l'arrestation de 73 députés: on le décréta lui-même d'accusation; il fut traduit devant le trib. révol. et cond. à mort le 31 oct. 1793, comme opposant aux journées des 31 mai, 1er. et 2 juin. Il étoit alors âgé de 46 ans.

DUPERRET, fils du précédent. En 1795 il se mit à la solde des assassins de son père, et reçut du comité de Sureté-générale une somme très-considérable pour rédiger et publier des affiches incendiaires.

DUPERRON, l'un des chefs des patriotes liégeois en 1789. Il fut cond. à mort par le trib. de cette principauté, mais sa peine ayant été commuée en une prison perpétuelle, l'entrée des François dans les Pays-Bas lui rendit la liberté en 1792.

DUPERTUIS, adminis. du dép. de l'Indre, député de ce dép. à la Législat. en 1791.

DUPETITBOIS, colonel des dragons d'Orléans. Il embrassa le parti révolut., comme presque tous les chefs des corps à la nomination de la famille d'Orléans, et fut en 1791 nommé député du dép. de l'Ille et Vilaine à la Législat.

DUPHÉNIEUX, adminis. du dép. du Lot, député de ce dép. à la Législat. en 1791. Il s'occupa beaucoup de la partie financière, et fut souvent employé dans les comités des finances et des biens nationaux.

DUPHOT, adjudant-général chef de brigade au service de la Rép. franç. Il servit avec succès en 1794, 1795 et 1796 à l'armée d'Italie, et y montra à-la-fois beaucoup de valeur et d'intelligence: il s'étoit déjà fait remarquer à celle des Pyrénées. Ce fut lui que Buonaparte chargea en 1796 d'organiser l'armée de la Rép. cisalpine. S'étant rendu à Rome vers la fin de 1797 pour épouser la sœur de ce général, (celle qui fut mariée par la suite au général Murat) il y devint une des victimes de l'émeute qui éclata dans cette ville le 28 décembre. Cet événement a été rapporté de différentes manières par les différens partis; mais cependant, si on veut écarter toutes les conjectures de journalistes et s'en tenir aux dépêches mêmes du gouvernement romain, il paroît que l'ambassadeur de France, Joseph Buonaparte, n'eut aucune part à cette insurrection, et qu'il s'y opposa même: les principes françois l'avoient, il est vrai, préparée; quelques scélérats tant Romains qu'étrangers en furent les acteurs, et le Directoire en profita ensuite pour envahir les Etats de l'Eglise. Au reste, soit que le général Duphot ait dirigé ce soulèvement (ce qui paroît peu probable), soit qu'il ait voulu, comme l'annonça Joseph Buonaparte dans sa dépêche, dissiper un attroupement qui n'étoit, dit-il, *que ridicule*, il est certain qu'il fut tué par les troupes du Pape et non par les révoltés, qui venoient au contraire réclamer son appui: son corps fut ensuite insulté par la populace romaine; l'ambassadeur de France se retira aussitôt à Florence, et la conquête de Rome devint la suite de cet événement.

DUPIN (*Joseph*), âgé de 35 ans, noble, natif de Montségur, dom. à Bareysac, dép. de la Gironde, cond. à mort le 2 germ. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux; comme convaincu d'avoir appelé la Convention *un ramas de brigands qui vouloient s'enrichir aux dépens du peuple.*

DUPIN, homme de loi, et procur.-syndic du district de Clamecy, député du dép. de la Nièvre à la Législat. en 1791. Il devint ensuite commiss. près l'adminis. de ce dép., fut nommé en mars 1799 au Conseil des Anciens, et passa en décem. au Corps-législatif.

DUPIN, député de l'Aisne à la Conv. Nat. Il vota d'une manière

assez singulière dans le procès de Louis XVI : il demanda que ce prince subît la peine la plus forte que renfermât le code pénal, après celle de mort. Il se montra toujours ami de Barrère, et le conventionnel Mercier le nomme, dans son NOUVEAU PARIS, le *valet d'Amar*, dont il seconda les fureurs. On prétend qu'il avoit commencé par être domestique d'un fermier général; et c'est apparemment ce qui le porta à persécuter cette classe, à laquelle il devoit sa fortune. (Il étoit lui-même au moment de la rév. employé dans les fermes). Ce fut en effet lui qui fit, contre les fermiers généraux, le rapport à la suite duquel on les dépouilla tous et on en envoya 60 à l'échafaud. Le même Mercier rapporte que Dupin fut alors chargé de faire *l'inventaire de ses victimes*, qu'il *se gorgea de leurs dépouilles*, et qu'il avoit encore un *rapport prêt sur leurs adjoints*, lorsque le 9 thermidor le força à le supprimer. Enfin le 9 août 1795 il fut décrété d'arrestation comme convaincu de vols et dilapidations, et d'avoir enlevé à Mr. Cugnot de Lépinay seul, avant de le faire périr, 100 mille livres en assignats et 95 mille en or: il recouvra ensuite sa liberté.

DUPIRE, député du Nord au Cons. des 500 en sept. 1795. Il s'y montra partisan du Directoire.

DUPLAIN (*Pierre-J.*), l'un des membres de la municipalité qui s'instala elle-même à Paris le 10 août 1792, pour diriger l'insurrection de cette journée, et consommer la destruction de la monarchie. Il fut également un des auteurs des massacres des 2 et 3 sept., et signa la circulaire adressée aux départemens, pour leur annoncer ces massacres, les justifier, et inviter toutes les communes à les imiter. (Voyez à ce sujet Deforgues et Caily).

DUPLANTIER, habitant de Bordeaux. Il fut nommé en sept. 1791 député-suppléant de la Gironde à la Législat. et en sept. 1792 député à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Effrayé des suites qu'il imagina que devoient avoir les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin 1793, il écrivit le 7 juin pour donner sa démission, et la Convent. l'accepta.

DUPLANTIER (*Cécile-Marie-Valentin*), député du dép. de l'Ain au Cons. des 500 en sept. 1795. Il y embrassa le parti modéré, et se montra notamment favorable à l'admission de Job-Aimé, que les Jacobins vouloient faire exclure. En sept. 1796 il dénonça Réverchon, commissaire du Directoire, qui avoit outrepassé ses pouvoirs en nommant un administrateur de département. Le 12 juill. 1797 il fit un rapport

véhément contre les clubs, et les peignit comme l'arsenal du Jacobinisme. Le 19 il défendit très-vivement les fugitifs d'Alsace contre Bourdon de l'Oise, qui s'opposoit à leur rentrée. Le 21, (c'étoit au moment de la lutte entre la majorité du Directoire et celle des Conseils,) il annonça à l'Ass. que par une *nouvelle inadvertence*, de nouvelles troupes s'avançoient vers Paris, malgré les protestations du Directoire de n'en plus faire marcher. Cette remarque ne lui fut pas pardonnée par le Trinmvirat victorieux, et il fut compris dans la proscription qui suivit la journée du 4 sept. (18 fructidor an 5). Il échappa à la déportation à Cayenne, et fut rappelé en 1799 par Buonaparte.

DUPLANTIER (Fronton-), présid. de l'adminis. du dép. de la Gironde, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1798. Il fut un de ceux qui s'opposèrent à la rév. opérée en nov. 1799 par Buonaparte, et que le Consul fit en conséquence exclure aussitôt du Conseil.

DUPLAQUET, chapelain conventuel de l'ordre de Malthe, député du tiers-état du Baill. de St. Quentin aux Etats-Génér. de 1789. Il occupa ensuite la place de commiss. près l'adminis. du dép. de l'Aisne, fut nommé en mars 1799 député de ce dép. au Cons. des 500, et en décem. au Corps-législat.

DUPLAY, menuisier à Paris. Lors des Etats-Génér. Robespierre logea chez lui, et s'en fit un *zélé* partisan. Voici comment s'exprime au sujet de cette famille un détenu qui se trouva, après le 9 thermidor, enfermé avec elle à Ste. Pélagie. „Le père, „la mère, les fils, les filles, les „cousins, les cousines, etc., ne ju„roient que par Robespierre. Ce„lui-ci par reconnoissance fit le „père juré-assassin sous Fouquier„Tinville; ses deux fils furent „créés ses gardes-du-corps, sous „l'obédiance de Boulanger, capit. „de ses gardes; la mère devint „supérieure des dévotes de Ro„bespierre, et ses filles furent „choisies pour chefs de file dans ce „corps respectable. (Le tyran „avoit toujours à sa suite un ra„massis de femmes des halles qu'on „nommoit les *juppons gras*, et qui „soutenoient sa popularité). Enfin „le 9 thermidor (27 juill. 1794) „on amena à Pélagie toute la fa„mille. Un des prisonniers s'é„cria: je vous annonce le Gani„mède de Robespierre et son pre„mier ministre. Le 11 thermidor „le bruit se répandit que la mère „Duplay s'étoit pendue dans la „nuit, et un plaisant annonça „cette nouvelle en disant: *Ci„toyens, je vous annonce que la*

„*reine douairière vient de se por-*
„*ter à un excès un peu fâcheux;*
„*c'est un grand jour de deuil pour*
„*la France, nous n'avons plus de*
„*princesse!*"

Le reste de cette famille fut élargi par la suite.

DUPLEIX DE CHARLIEUX, habitant de Lyon, incarcéré en 1793 après la prise de cette ville par les répub. Il montra dans sa prison une gaieté étonnante, et porta toujours avec lui une orange, pour se rafraîchir, disoit-il, en allant à la guillotine. Quelques personnes ont cru qu'elle contenoit du poison. Il échappa à la mort.

Un de ses parens, Gabriel-Daniel Dupleix, prêtre et noble, âgé de 69 ans, fut cond. à mort le 29 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DUPLESIS DE LA MERLIÈRE (*C.*), fille, noble, âgée de 29 ans, née et démeurant à la Merlière, dép. de la Charente, cond. à mort le 28 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

DUPLESSIS - CHATILLON - NARBONNE - PELET, comtesse, âgée de 71 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DUPLESSIS-LARIDON (*Anne-Philippe-Louise*), femme de Camille Desmoulins, âgée de 23 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort le 24 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tendant à amener une guerre civile, dissoudre la Convent., assassiner ses membres, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple, et rétablir la monarchie. — Voyez Desmoulins.

DUPLESSIS (*Jean-Félicité*), noble, offic. de marine, dom. à Rennes, cond. à mort comme un des chefs de la Vendée, le 18 frim. an 2, par la comm. milit. séante à Rennes.

DUPLESSIS DE GRENEDANT (*Toussaints-Jean*), noble, capit. de Vaisseaux, dom. à la Roche-Sauveur, dép. du Morbihan, cond. à mort, comme conspir. le 18 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUPLESSIS D'ARGENTRÉ. Voyez Argentré.

DUPLEX DE BACQUENCOURT (*Guillaume-Joseph*), noble, conseiller d'Etat, âgé de 68 ans, né à Bordeaux, dom. à Paris, cond. à mort le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-rév. et complice d'une conspiration au Luxembourg, où il étoit détenu.

DUPLEX, prêtre. Voyez Dupleix.

DUPOMMIER (*François*), âgé de 35 ans, né à St. Pol, dép. du

Pas de Calais, ex-président du trib. révol. de Paris, commissaire des administrations civiles, de la police et des tribunaux de Paris, cond. à mort le 17 flor. an 3, par le trib. révol., comme complice de Fouquier-Tinville.

DUPONCHEL, ancien laquais, l'un des agens de Joseph-Lebon à Arras. Cet homme ignare, nommé alors maire de cette ville, proposa d'y faire périr les prisonniers en masse: „Qu'on me demande, „disoit-il, ma signature, pour les „faire fusiller, je suis prêt à la „donner, car c'est un tas de „gueux."

DUPONT-CHAUMONT, général de brigade. Il fut long-temps employé dans l'intérieur et quitta en déc. 1799 le commandement de la 14e div. milit. (Caen), qu'on lui avoit confié en nov., lors de la rév. opérée par Buonaparte, pour aller prendre la place d'inspecteur des troupes de l'armée du Rhin.

DUPONT-GRANDJARDIN, maire de Mayenne, député du dép. de la Mayenne à la Législat. en 1791. Il fut ensuite employé comme commiss. des guerres à l'armée du Nord, et bientôt suspendu de ses fonctions par le ministre de la guerre. Ayant été soupçonné en 1794 d'être de connivence avec les Chouans, il fut cond. à mort le 1er. fév. par la commiss. milit. de Laval.

DUPONT DE NEMOURS (*Pierre-Samuel*), conseiller d'Etat, chevalier de l'ordre de Vasa et propriétaire-cultivateur, député du tiers-état du Baill. de Nemours aux Etats-Génér. de 1789. Il passoit, avant la révolution, pour être très-versé dans la partie des finances, et il s'en occupa beaucoup dans l'Ass. Constituante. Il combattit fortement l'établissement des assignats, et fit tous ses efforts pour faire créer banque nationale, la caisse d'Escompte, dont il étoit lui-même actionnaire. Le 4 juill. 1789 il fit un rapport sur la disette des grains, et se déclara pour la liberté absolue dans cette branche de commerce. Le 28 il pressa vivement l'Ass. de ne point se mêler de la police, vu qu'elle appartenoit au pouvoir exécutif. Le 4 août il soutint qu'on devoit faire observer les anciennes lois, jusqu'à ce qu'on les eût remplacées par d'autres. Le 4 sept., dans la discussion sur le *veto*, il demanda qu'on accordât au Roi le *veto suspensif*, et qu'on formât le corps législatif de deux chambres, l'une des Représentans, l'autre des Anciens. Le 24 oct. il fit un discours fort adroit, pour prouver que les biens du clergé appartenoient à la Nation. Le 20 nov. il en prononça un très-profond en

faveur de l'établissement d'une banque nationale, et sollicita la préférence pour la caisse d'Escompte. En 1790 il fut nommé successivement, membre du comité des impositions, commissaire pour l'allénation des biens ecclésiastiques, et commissaire inspecteur de la caisse d'Escompte. En juill. il fut secrétaire de l'Ass., et en août son président. En sept. il s'éleva chaudement contre l'établissement du papier monnoie; mais il faillit être la victime de son zèle, car, le 25, au sortir de la séance, il fut environné par la populace que les *meneurs* avoient apostée, et il alloit être noyé, quand la garde nat. accourut et l'arracha des mains de ses assassins. Le 10 fév. 1791 il fit encore un rapport sur le nouveau mode d'impositions, fixé par le comité. Nommé en sept. 1795 député du Loiret au Conseil des Anciens, il s'y occupa de nouveau des finances. Il publia entre autre un aperçu très-lumineux sur la situation financière de la France, ouvrage dans lequel il dévoila et combattit les abus qui minoient le trésor de l'Etat. En janvier il parla en faveur des parens des émigrés, et ne contribua pas peu à faire rejeter la loi qu'on proposoit alors pour achever de les dépouiller de leurs fortunes. En fév. il plaida de même la cause des créanciers de l'Etat qu'on laissoit périr de misère. Il se trouvoit inscrit sur la liste des émigrés, et n'avoit pu obtenir encore sa radiation définitive; en août le Conseil nomma une commission pour y procéder. Quelque temps après il fut élu président, et il sortit du Corps-législat. en mai 1798.

DUPONT DE BIGORRE, avocat, assesseur de la ville de Barrèges, député du tiers-état de la Sénéch. de Bigorre aux Etats-Génér. de 1789, et des Hautes-Pyrénées, à la Convention, où il vota pour la réclusion de Louis XVI *jusqu'à ce que le territoire françois fût purgé des Bourbons, et ensuite pour sa mort.* Il mourut lui-même peu de temps après.

DUPONT (*Jacob-Louis*), maire de Pérusson, député du dép. d'Indre et Loire à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il rentra dans l'obscurité après la session. C'est lui qui se vanta publiquement à la tribune d'être athée. „C'est, dit „Mercier dans son NOUVEAU PA„RIS, un esprit démanché; tan„tôt il placarde sur les murs un „cours d'instruction publique; „tantôt il veut établir sa chaire „sur la place de la rév., tantôt „dans l'église Notre-Dame: il en„seigne tout, il est versé dans „toutes les sciences, il écrit aux „deux

„deux Conseils, il vent être pro-„fesseur public et universel; mais „il y a tant de jongleurs, qu'il „n'a pu obtenir encore la célébrité „même du ridicule.„

DUPONT de l'Eure, accusateur-public près le trib. crim. de ce dép., député au Cons. des 500 en mars 1798.

DUPORT *(François-Mathurin)*, conseiller au parlement de Paris, et député de la noblesse de cette ville aux Etats-Génér. de 1789. Il embrassa le parti révol., et fut un moment le chef de la Propagande: il prononça même à ce sujet un discours très-profond sur l'état des Cours de l'Europe, et sur les moyens d'y porter la révolution. C'est dans sa maison que se réunissoient en 1788 tous les ennemis de la Cour, et qu'ils formoient et combinoient leurs projets. C'est lui qui soufloit en 1789 et endoctrinoit les Lameth, les Castellane, les Liancourt, etc. etc., et tous les législateurs de cette force, voués au parti monarchien ou orléaniste, et aux principes Anglo-Américains. A la séance du 28 juil. 1789 il proposa un comité de 4 personnes pour prendre connoissance des affaires de haute trahison, ce qui enfanta le comité des recherches. Le 6 août il pressa vivement l'abolition des droits utiles de la noblesse. Le 27 il fit décréter la supression de la gabelle. Il connoissoit déjà à cette époque le projet de Robespierre, Camille, etc. d'établir en France le gouvernement républicain; car lorsqu'on vint, le 31, annoncer que des factieux assemblés au Palais-Royal menaçoient de massacrer une partie des députés, ils s'écria: Pourrions-nous craindre 15 ou 20 mille personnes, érigées en République, sans lois, sans constitution, même au sein de leur faction. Le 5 oct. il s'emporta contre les Gardes du corps qu'on massacra peu d'heures après, et contre les ministres du Roi. Le 23 déc. il parla en faveur de l'admission des protestans, des juifs, comédiens et bourreaux aux droits de citoyens actifs. M. de Digoine, dans sa déposition sur les événemens des 5 et 6 oct. 1789, dit avoir vu Duport accompagner le duc d'Orléans au milieu des cris d'alégresse des assassins, le tenir sous le bras, et causer avec lui *d'une manière libre et gaie*. En juin 1791 il fut un des trois commissaires nommés pour aller interroger le Roi et la Reine, lorsqu'on les ramena de Varennes. Il ne tarda pas à être culbuté avec la faction d'Orléans, à laquelle il s'étoit attaché; et les Jacobins le firent condmner à mort, et exécuter le 20 avril 1794 (1er. flor. an 2), comme conspirateur. Il étoit âgé de 76 ans.

DUPORT-DU-TERTRE *(Mar-*

guerite-Franç.), avocat à Paris, et ministre de la justice en 1791 et 92. Il étoit fils de Duport homme de lettres, connu par différens ouvrages et collaborateur de Fréron. Son père lui avoit laissé peu de fortune; il fit ses études au coliége de Louis le Grand, devint avocat, et acquit une certaine réputation, sur-tout de justice et de probité. Tous les partis se sont accordés à le peindre comme un homme spirituel, d'un caractère doux, ayant le ton modeste, et aimant le travail et la solitude. Des idées philosophiques le portèrent à embrasser le parti de la révolution, dans lequel il se montra toujours modéré. Il fut d'abord électeur en 1789, ensuite lieutenant de maire au moment de l'organisation de la première municipalité, et enfin substitut du procureur de la commune. La Fayette le désigna à Louis XVI, qui le nomma en 1791 ministre de la justice. Dans cette place, il essaya vainement de suivre la constitution qu'on venoit d'établir, et quoique moins persécuté que les autres ministres, il fut cependant dénoncé plusieurs fois. Après le départ de Louis XVI pour Varennes, il vint apporter à l'Ass. le sceau de l'Etat, ainsi que ce prince le lui avoit ordonné; l'Ass. lui enjoignit de le reprendre; il obéit, et scella l'ordre d'arrêter le Roi. Dénoncé de nouveau, il donna sa démission et vint à bout de se justifier; mais enveloppé dans la proscription du 10 août 1792, il fut envoyé à Orléans, échappa au massacre des prisonniers à Versailles, et fut ensuite cond. à mort, le 28 nov. 1793 (8 frim. an 2), comme ayant gêné la liberté de la presse, quoiqu'il apportât à sa décharge le témoignage même de Marat. En entendant lire son arrêt il s'écria: *Les révolutions tuent les hommes, la postérité les juge.* Il étoit né à Paris le 6 mai 1754. Quoiqu'il habitât pendant son ministère l'hôtel du Garde des sceaux, il avoit conservé son humble demeure et la visitoit souvent.

DUPORTAIL, ministre de la guerre en 1790. Il servoit dans le corps du génie avant la révolution, et y jouissoit de la réputation d'excellent officier. Etant encore élève à Mézières, il éprouva quelques désagrémens, et fut même enfermé par lettre de cachet, pour s'être montré un des chefs d'une cabale qui eut lieu dans cette école, afin d'empêcher d'y recevoir le neveu d'un commis des bureaux de la guerre. Employé ensuite en Amérique, il s'attacha à la Fayette, contribua beaucoup à ses succès, et revint en France avec le grade de brigadier des armées. Le roi de Naples ayant demandé des officiers françois pour

formerses troupes, on lui envoya Duportail pour la partie du génie; mais il y resta peu de temps, s'étant brouillé presqu'aussitôt avec M. de Salis-Marschlins, offic. génér. commandant à Naples les Gardes-Suisses. Il fut fait maréchal-de camp en 1788. Soutenu par la Fayette, il fut porté en sept. 1790 au ministère de la guerre, et acheva alors de désorganiser l'armée, en faisant admettre partout dans les clubs, les soldats des troupes de ligne. En janv. 1791 il écrivit aux administrateurs des dép. du Nord, pour les engager à s'opposer à l'émigration. Se voyant dénoncé à chaque instant et contrarié dans toutes ses opérations, il quitta le ministère le 3 déc. et fut employé militairement en Lorraine; mais sa retraite ne le mit pas à l'abri des persécutions; le 15 août 1792 Fauchet le dénonça et le fit décréter d'accusation. Il vint à bout de se justifier, et resta dans l'obscurité pendant le reste de la révolution.

DUPOY, député du dép. des Landes au Cons. des 500 en mars 1797. Il entra en déc. 1799 au Corps-législ.

DUPRAT (*Jean*), négociant, député des Bouches du Rhône à la Conv. Il avoit été un des complices de Jourdan-coupe-tête dans les massacres d'Avignon, un des héros de la Glacière, et avoit su se soustraire aux poursuites que l'on fit contre les auteurs de ces massacres. Après l'amnistie de nov. 1791 il rentra triomphant à Avignon, se vengea cruellement de tous ceux qui avoient témoigné contre lui; et pour prix de ses crimes les Jacobins le firent nommer député à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Ce monstre avoit un frère plus scélérat encore que lui, si on l'en croit. Ils s'accusèrent réciproquement en av. 1793 d'avoir voulu se faire assassiner: Duprat assura à la Conv. que ce frère, qui laissoit périr dans la misère ses propres enfans, le persécutoit parce qu'il avoit voté l'appel au peuple dans le procès du Roi, et qu'il prétendoit exiger de lui de l'argent, comme ayant dû s'enrichir à l'Ass. Il venoit (de son aveu même) de faire banqueroute au moment de la rév., et sa fortune étoit alors entièrement réparée. Juste pour la première fois, la faction de la *Montagne* l'enveloppa dans la proscription lancée contre les *Girondins*, et il fut traîné à l'échafaud le 10 brum. an 2.

Son père, Pierre Duprat, notaire à Bordeaux, âgé de 79 ans, fut également cond. à mort le 21 mess. an 2, comme royaliste, et en même-temps *pour avoir acquis des biens*, (ce sont les termes mêmes de son acte de condamnation) *par des*

moyens qu'un honnête homme ne peut se permettre, et comme étant connu, même avant la rév., pour un homme peu délicat.

DUPRAT, député des Landes au Cons. des 500 en sept. 1795. Il s'y montra toujours un des soutiens du parti modéré, et on le vit parler successivement, en 1795 et 1796, en faveur des citoyens dont les biens avoient été vendus sous prétexte d'émigration, des propriétaires fonciers, du clergé belge, des prêtres insermentés, et de ceux qui selon la loi pouvoient rentrer dans leurs biens et qui cependant s'en voyoient encore repoussés, enfin des administrateurs de Longwi, persécutés parce que leur ville s'étoit rendue en 1792 aux Prussiens. Le 13 mars 1797 il se plaignit de ce qu'un arrêté du Directoire excluoit des assemblées primaires les prévenus d'émigration, et représenta que cet arrêté étoit contraire à la constitution. Le 30 août il dénonça la fameuse déclaration de Bailleul à ses commettans, et s'écria: *Je ne puis croire qu'un de nos collégues soit assez lâche, assez pervers, pour sonner l'heure de l'anarchie.* Ces principes ne lui furent pas pardonnés, et le 4 sept. (18 fructidor an 5) il fut cond. à la déportation. Il échappa d'abord à l'exil de Cayenne, et eut ensuite la foiblesse de se rendre à Oleron, d'où Buonaparte le rappela en 1799.

DUPRATEAU (*Anne-Félicité-Jacqueline*), habitante de Paris. S'étant approchée pour voir Louis XVI, lorsque ce prince se rendit à Paris après l'insurrection du 14 juillet 1789, elle fut tuée d'un coup de fusil, qui paroissoit avoir été dirigé sur la voiture du Roi. Prudhomme (qui n'est pas suspect) rapporte deux faits semblables.

DUPRÉ-DE-BALLAY, procur. du Roi au Baill. du Clermontois, député du tiers-état du Baill. de Verdun et Clermont aux Etats-Génér. Il donna sa démission et fut remplacé à l'Ass. Nat. par M. George.

DUPRÉ, négociant, député du tiers-état de Carcassone aux Etats-Génér. de 1789.

DUPRÉ (*Lambert*), noble, âgé de 62 ans, né et dom. à Montcrabot, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort, le 23 prair. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux, comme convaincu d'avoir reçu des lettres de son fils émigré, et d'avoir soustrait une partie considérable de son argenterie armoriée, à la vigilance des corps constitués.

DUPRÉ de LONGUEVILLE (*François*), noble, dom. à Longneville, dép. du Calvados, cond. à mort comme Vendéen, le 17 niv. an 2, par la comm. milit. d'Angers.

DUPUCH, de la Guadeloupe,

député des Iles du Vent à la Conv. Il passa en sept. 1795 au Cons. des Anciens et en sortit en mai 1798.

DUPUGET (*Henry*), âgé de 53 ans, noble, mousquetaire, né à Aix, dom. à Paris, cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol., comme complice d'une conspir. dans la prison des Carmes où il étoit détenu.

DUPUIS, curé d'Allly le Haut-Clocher, député du clergé de la Sénéch. de Ponthieu aux Etats-Génér. de 1789. Il fut un des signataires de la protestation du 12 sept. 1791.

DUPUIS, jeune gentilhomme poitevin. Il avoit servi au régiment de Béarn, et devint aide-de-camp dans l'armée des Royalistes de la Vendée. Ayant été surpris par des hussards dans Argenton, il fut mené au général républ. Turreau. Sachant que Dupuis étoit souvent à l'état-major des Vendéens, Turreau, (c'est lui-même qui le rapporte ainsi dans l'ouvrage qu'il a publié sur la Vendée,) Turreau employa tout pour en tirer des renseignemens sur l'état des Royalistes; il alla jusqu'à lui promettre la vie, que des liaisons agréables devoient lui faire regretter; il ne put en tirer un seul mot. Dupuis fut guillotiné à Saumur et mourut avec un grand courage.

DUPUIS (*Charles-François*), député de Seine et Oise à la Conv., où il vota la détention de Louis XVI, disant qu'il ne vouloit pas priver l'Ass. d'un otage que le peuple auroit droit de lui demander un jour. En avril 1795 il fit, sur les finances, un rapport à la suite duquel en décréta plusieurs lois relatives à cet objet. Devenu membre du Cons. des 500, il parla, en fév. 1796, sur l'instruction publique, sur les écoles centrales, et fit le 17 mars une vive sortie contre la liberté de la presse. Il est l'auteur d'un projet de religion universelle. Il sortit du conseil en mai 1797, et fut nommé en déc. 1799 au Corps-législ.

DUPUIS (*Charles-Jean-Pierre*) DE MARCÉ, noble, conseiller de grand-chambre au parlem. de Paris, cond. à mort, le 1er. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot qui a existé depuis 1789, contre le peuple, en protestant contre la liberté.

DUPUY DE ROZIÈRES, fusillé à Lyon après le siége de cette ville en 1793.

DUPUY DE GRANGENEUVE, fusillé à Lyon après le siége de cette ville.

DUPUY DE CRÉZIEU, fusillé à Lyon après le siége de cette ville.

DUPUY-MONTBRUN, maré-

chal-de-camp, commandant de la Garde nat. de Montauban. Il étoit de la même famille que le grand-maître de Malthe Dupuy. Il embrassa avec zèle le parti révol.; et lors des troubles qu'occasionna en mai 1790 à Montauban la suppression des ordres religieux, le peuple, qui en désiroit la conservation, prit la cocarde blanche, et chassa momentanément M. Dupuy, après l'avoir maltraité. Il fut en 1791 nommé député du Lot à la Législat. et mourut en mars 1792.

DUPUY, homme de loi et juge de paix au trib. de Montbrison, député de Rhône et Loire à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il fut quelque temps en mission à Lyon en 1793; mais il y fut peu remarqué, après les Couthon et les Collot-d'Herbois.

DUPUY-DE-LAJAROUX (*Charles-Athanase*), noble, âgé de 62 ans, né à Marcilly, dép. de Seine et Oise, dom. à Montaigut les Bains, dép. de l'Allier, chevalier de St. Louis, cond. à mort, le 11 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

DUQUESNOY, avocat et syndic provincial de Lorraine et Barrois, député du tiers-état du Bailliage de Bar-le-Duc aux Etats-Généx. de 1789. Le 4 nov. il pressa la division de la France en départemens, afin d'éteindre tout esprit de province. Le 31 mai 1790 il fit un rapport sur l'insurrection de Nancy, et blâma la conduite de la garnison. Le 19 août il prononça un long discours sur l'état de l'armée, sur les insurrections qui y éclatoient, et parut vouloir inculper la faction d'Orléans, en disant que ces insurrections étoient alimentées avec de l'argent. Devenu maire de Nancy après la session, il ne tarda pas à être accusé. Son nom s'étant trouvé dans les papiers cachés dans un mur des Tuileries, il fut décrété d'accusation le 4 oct. 1792. On l'avoit vu cependant en juil. de la même année *dénoncer un projet de contre-révolution*. (Voyez à ce sujet Démorillon et Monnier-la-Carère.) Il finit par être acquitté.

DUQUESNOY (*Ernest-Domi.-Franç.-Joseph*), ex-moine, cultivateur à Boyeffles, député du Pas-de-Calais à la Législat. et ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI. Il se conduisit constamment pendant les deux sessions en Jacobin forcené. Le 30 mai 1792 il dénonça un dépôt de 6000 habits de Gardes du Roi, qu'il prétendoit être caché aux Invalides. Le 15 août il demanda qu'on enfermât jusqu'à la paix toutes les personnes soupçonnées d'incivisme, et fut ainsi un des provocateurs de *la loi des suspects*, que la

France dut ensuite au génie *philantropique* de Merlin de Douai. Lors du procès de Louis XVI il fut censuré par l'Ass., pour avoir insulté des membres qui réclamoient, en faveur de ce prince, le temps de préparer sa défense; pendant cette discussion il demanda que toutes les opinions relatives au Roi se donnassent par appel nominal, afin *de connoître les ennemis du peuple*. Envoyé en mission dans le dép. du Nord, en oct. 1793, il y commit des vexations et des cruautés qui peuvent le faire placer presque sur la même ligne que Carrier, Collot, etc. Pour le peindre d'un seul trait il suffit de dire qu'il fut l'émule et même quelquefois l'EXCITATEUR de Joseph-Lebon. „Courage! lui mandoit-il; va toujours ferme; nous reviendrons „St. Just et Lebas, et ça ira bien „plus roide.„ Des jurés ayant acquitté 4 accusés, il écrivit à Lebon: „Fais-moi mettre ces gre„dins-là dedans, ou je me brouille „avec toi. J'étois à dîner avec Ro„bespierre, lui disoit-il une autre „fois, quand il a reçu ta lettre; „va ton train, et ne t'inquiète „de rien; la guillotine doit mar„cher plus que jamais.„ Le récit de ses crimes et la notice de sa correspondance (toute écrite sur le même ton que ce que je viens de citer) contient près de 20 pages dans *l'Histoire des crimes* par Prudhomme. Voici comment cet ex-jacobin s'exprime sur son compte: „Duquesnoy trois fois „moine, autant de fois passant „de la sacristie au corps de garde, „montra toujours cet esprit tur„bulent qui lui fit abhorrer la vie „tranquille du cloître, et ce carac„tère grossier qui lui valut le „mépris de son corps. Son sang „s'allume par la quantité de bois„son dont il s'abreuve. Né de pa„rens violens (son père est noté „d'assassinat) il s'est déjà rendu „deux fois coupable d'un pareil „crime; et ce n'est qu'à la faveur „de la rév., qu'il ose reparoître dans „son pays d'où l'avoit chassé un „décret de prise de corps. Pen„dant les premiers troubles il „s'est distingué par une conduite „des plus dépravées; enfin dans „une orgie crapuleuse il a été „promu à la Législat., et son na„turel fanatique l'a fait réélire à „la Conv. par les meneurs, qui le „regardent comme un instrument „de leur sanglante politique.“

Il fut un instant sur le point d'être enveloppé dans la chute de Robespierre; mais ayant survécu au 9 thermidor, il continua à se montrer un des chefs des Jacobins, et on le vit se permettre même de donner des coups de bâton au député Geoffroy qui avoit écrit un pamflet contre les Terroristes. Aux séances des Jacobins du 8

mars et 20 avril 1794, il proposa de demander à la Convention de faire incarcérer tous les nobles sans exception, et vendre les biens d'émigrés par petits lots. Le 8 sept. il fit à la tribune de l'Ass. la motion d'assurer aux pauvres la facilité d'acquérir les biens nationaux, exclusivement aux riches. Enfin l'insurrection jacobine du 20 mai 1795 (1er. prairial an 3) qui coûta la vie au député Féraud, devint le terme de ses crimes. Il fut arrêté comme l'un des principaux chefs de cette révolte, et cond. à mort le 23 prairial (16 juin). Dès qu'il apprit son jugement il se poignarda et mourut dans sa prison. Il étoit âgé de 47 ans, et né à Bouvigny-Boyeffles.

Ce monstre n'avoit pas même épargné sa propre famille pendant son proconsulat, car il assomma et chassa de chez lui une de ses cousines, qui voulut demander grâce pour des détenus, et fit incarcérer un grand nombre de ses parens.

DUQUESNOY, génér. répub., frère du précédent. Il fut employé en 1793 sous Jourdan à l'armée de Sambre et Meuse, et s'y conduisit avec la plus grande valeur. Il se distingua notamment les 15 et 16 oct. à Vatigny, et contribua beaucoup au succès de ces journées. Il fut ensuite envoyé avec 20 mille hommes contre les Royalistes de la Vendée, et battit peu de tems après Charette au pont de James; mais il se conduisit avec une cruauté qui fit plus de tort aux républicains que ses victoires ne leur furent avantageuses. On l'accusa d'avoir fait noyer des femmes et des enfans à la mamelle; il s'instituoit lui-même *le boucher de la Convention.*

DURAND, avocat à Léobard près Gourdon, député du tiers-état de la Sénéch. de Quercy aux Etats-Génér. de 1789.

DURAND, négociant-tanneur à St.-Maurice-sur-Rivery, député du tiers-état de Lyon aux Etats-Génér. de 1789.

DURAND, commiss. près l'adminis. du dép. de Loir et Cher, député de ce dép. au Cons. des 500 en mars 1799. Il passa en déc. au Corps-législ.

DURAND, officier de santé, député du Lot au Cons. des Anciens en mars 1799.

DURAND, curé de Bourgneuf, membre du conseil civil de l'armée des Royalistes de la Vendée. C'est lui qui étoit chargé de signer les assignats au nom de Louis XVII, afin qu'ils eussent cours dans la Vendée. Il fut pris dans une affaire qui eut lieu le 3 janv. 1794, et fusillé deux jours après.

DURAND, l'un des rédacteurs du journal intitulé *Le Courrier Républicain.* Il fut cond. à mort par

contumace, le 5 brum. an 4, par le cons. milit. du Théâtre François, comme convaincu d'avoir, dans son journal, provoqué la révolte des Sections en vendémiaire an 4 (oct. 1795), l'assassinat des représentans du peuple, le rétablissement de la royauté, etc. (Voyez Poncelin.) Il s'est soustrait à l'exécution du jugement.

DURAND-MAILLANE, avocat, député du tiers-état de la Sénéch. d'Arles en Provence aux Etats-Génér., du dép. des Bouches du Rhône à la Conv., et ensuite membre du Cons. des Anciens. Il se montra peu exagéré pendant l'Ass. constituante; et à la Conv. Nat., il fut le seul de son dép. (avec Duperret) qui ne vota pas la mort de Louis XVI: il le cond. à la détention et au bannissement à la paix. Sa tête fut mise à prix à Marseille, ainsi que celle de Duperret et de 4 de leurs collégues, qui n'avoient voté la mort qu'après s'être déclarés pour l'appel au peuple. Le 21 août 1794 il proposa une loi contre tous ceux qui voudroient gêner la liberté des suffrages. Le 10 sept. il fit une vive sortie contre les Jacobins, et pressa l'Ass. de dissoudre ces sociétés dans toute l'étendue de la Rép. Devenu membre du Cons. des Anciens, il y parla en faveur de Job-Aimé que les Terroristes vouloient exclure du Corps-législatif. Il en sortit lui-même en mai 1797.

Les Jacobins lui reprochent, peut-être à tort, d'avoir souffert, pendant sa mission à Marseille en juil. 1795, les sanglantes représailles que se permit alors la jeunesse de cette contrée, en massacrant un assez grand nombre de Terroristes.

DURAND-DUBIGNON (*F. J.*), âgé de 74 ans, né à Paris, ex-major des Cent-Suisses, cond. à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg, où il étoit détenu.

DURANTON, avocat à Bordeaux. Il devint au commencement de la rév. procureur-syndic du dép. de cette ville, où il jouissoit d'une certaine réputation. En mai 1792 Louis XVI l'appela au ministère de la justice. (Prudhomme prétend que ce furent Vergoiaux et Gensonné qui, de leur aveu, traitèrent alors avec la Cour, pour faire accepter des ministres de leur choix.) On peint généralement Duranton comme un homme lourd, paresseux, vain, parleur, timide et borné. Il osa le 2 mai dénoncer Marat, comme prêchant l'anarchie dans son journal; mais persécuté lui-même par les Jacobins, il donna sa démission le 3 juil. et retourna dans le sein de

personnes, et ajoutoit, avec un air farouche qui lui étoit propre: „400 mille fédéralistes étoient en „ma puissance; si j'eusse été avide „de sang *j'aurois pu faire rouler* „*leur têtes; car, j'étois à-la-fois* „*dénonciateur, témoin, juge et* „*juré.*„ Emprisonné au Luxembourg, comme Hébertiste, il y devint *un des faiseurs de listes*, un des dénonciateurs des prisons, et les peupla de nouveaux détenus. Ayant appris que quelques-uns de ceux qu'il avoit fait arrêter venoient de mourir, il s'écria: *Tant pis!... C'est autant de moins pour la guillotine.* Comptant sur une liberté prochaine, il projetoit déjà de nouveaux massacres, lorsqu'il fut lui-même cond. à mort le 24 germ. an 2, comme complice de Chaumette.

DURET (*Pierre*) noble, âgé de 73 ans, colonel de dragons avant la révolut., né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 18 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DURFORT, (*G. F. A.*) noble, âgé de 35 ans, né à Toulouse, cond. à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DURGET, l'aîné, avocat à Vezoul, député du Bailliage d'Amont en Franche-Comté aux Etats-Génér. Il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791.

DURIN, juge du tribunal de Decize, député de la Nièvre à la Législat. en 1791.

DUROC, chef de brigade, aide de camp de Buonaparte. Il servit sous ce général en Italie, et se distingua particulièrement le 19 mars 1797 au passage du Lisonzo. Il accompagna ensuite ce général en Egypte, revint avec lui en France en 1799, et fut envoyé à la fin de nov. près de la Cour de Berlin, pour une mission particulière, relative à la neutralité de cette puissance, et à la rév. opérée à cette époque par Buonaparte. Il reçut du roi de Prusse un accueil distingué; ce prince lui fit même cadeau de deux écharpes, et chaque fois qu'il sortit le peuple s'assembla sur son passage, curieux de voir un compagnon de Buonaparte dans l'expédition d'Egypte. De retour en France à la fin de décem. il fut employé par le Consul dans différentes missions vers les frontières.

DUROCHER (GROSSE-) député de la Mayenne. (Voyez Grosse-Durocher.)

DUROSIER, gentilhomme du Forez. Il fut tué en défendant la ville de Lyon en 1793 contre les Républ. Il commandoit pendant le

siége une partie des gentilshommes de sa province.

DUROSOI (*Barnabé*) rédacteur de la *Gazette de Paris*, et d'une autre feuille intitulée *le Royalisme*. Ce chaud et violent défenseur de la royauté fut cond. à mort le 25 août 1792, par le trib. crim. de Paris, comme convaincu d'écrits, contre-révolut., et exécuté le 25 au soir, aux flambeaux. Il laissa une lettre cachetée dans laquelle il disoit qu'un Royaliste comme lui étoit digne de mourir pour son roi et sa religion le jour de St. Louis. Mr. de St. Méard raconte, dans son *Agonie*, que Durosoi emprisonné avec lui la veille de sa mort, lui fit voir une lettre dans laquelle une amie lui annonçoit son jugement, et qu'il s'écria avant de s'endormir : La malheureuse ! *Elle souffrira plus que moi !*

DUROUSSIN, juge au trib. de Louhans, député du dép. de Saône et Loire à la Législat. en 1791.

DUROY, juge au trib. de Bernay, député-suppléant du dép. de l'Eure à la Législat. et député à la Convent., où il vota la mort de Louis XVI. En juil. 1793 il fut envoyé à l'armée chargée de réprimer les Fédéralistes du Calvados. A son retour, au commencement de sept., il se plaignit du changement qu'il trouvoit dans les opinions de l'Assemblée, et s'éleva contre le luxe de plusieurs députés, entre autres de Merlin de Thionville. J'estime plus, dit-il, ceux qui n'ont pas voté la mort du tyran, que ceux qui l'ont condamné pour en mettre un autre à sa place. Cette sortie étoit dirigée contre la faction d'Orléans, qui avoit alors perdu toute son influence, mais aux dépens de laquelle beaucoup de députés s'étoient enrichis. Duroy resta attaché au parti *montagnard* après le 9 thermidor, et devint alors un des chefs des Jacobins. En sept. 1794 il accusa les procureurs-généraux et administrateurs de départemens et de districts de s'entourer d'aristocrates, provoqua des mesures de sévérité centre ces derniers, et se plaignit ensuite des persécutions qu'on faisoit endurer aux Jacobins. Il fut un des moteurs de l'insurrection qui éclata dans les premiers jours de prairial an 3 (20, 22 et 23 mai 1795) contre la Convent., et fut même nommé membre du comité de Sureté-générale par les factieux, pendant le court triomphe qu'ils obtinrent. Mais la Conv. ayant repris le dessus, il fut aussitôt décrété d'accusation et cond. à mort le 28 prair., par un conseil milit. Il se poignarda après avoir entendu la lecture de son jugement; mais n'étant pas mort sur-le-champ, on l'exécuta le même jour.

DURSERS, conseiller au présidial de Vannes, député du tiers-état de cette Sénéch. aux Etats-Généraux de 1789. Il fit en fév. 1791 un rapport sur une rixe survenue entre la ville de Vannes et les campagnes avoisinantes.

DUSAILLANT. Voyez Saillant.

DUSAUZAY (*Marie*). Voyez Blottefière.

DUSSAULX, (*Jean*) membre de l'académie des belles-lettres. Il fut, en sept. 1791, nommé suppléant de Paris à la Législat., et Boscari ayant donné sa démission, il le remplaça en juin 1792. Nommé à la Conv., il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il professoit des principes assez modérés, et ayant signé la protestation du 6 juin 1793 (contre la journée du 2) il fut d'abord compris parmi les députés décrétés d'arrestation; mais Couthon et Marat l'en firent excepter: le dernier, pour obtenir sa grâce, le représenta comme un vieillard radoteur, incapable d'être chef de parti. Après être venu témoigner à l'Ass. sa reconnoissance et son dévouement, il se suspendit lui-même de ses fonctions pendant quelque temps, et devint ensuite membre du Conseil des Anciens. En 1796 il ouvrit la première séance de l'Institut-national, comme président. En av. 1797 il fit un long rapport contre le rétablissement d'une lotterie nationale, et sortit du Cons. en mai 1798.

DUSSAUT (*Jean Maurice*) conseiller au parlement de Bordeaux, noble, âgé de 64 ans, cond. à mort le 22 mess. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme ennemi de la révolution.

DUSSIEUX, député d'Eure et Loire au Cons. des Anciens en sept. 1795.

DUTEIL, (*Jean Pierre*), off. d'Artillerie. Louis XVI l'éleva en juin 1791 au grade de maréchal de camp. Devenu général répub.; il fut cond. à mort comme traître à la patrie, le 3 ventôse an 2, par la comm. milit. de Lyon.

DUTEIL (*Mde*). Voyez Berbis.

DUTEIL, garde du corps. Voyez Deshuttes.

DUTERTRE, génér. répub. Il fut employé long-temps dans la Vendée et s'y conduisit avec assez de modération quoique attaché tement au parti terroriste. Dans un petit ouvrage imprimé en France en 1799, sous le titre de *Dictionnaire des Jacobins vivans*, on prétend qu'il fut ensuite mis aux galères pour vol, et que le Directoire l'en tira en 1797 pour s'en servir au *18 fructidor*. Quoi qu'il en soit de cette inculpation, il fut en effet employé dans cette journée, et ensuite chargé de garder au Temple les membres des

Conseils, que les trois Directeurs victorieux venoient de faire arrêter et condamner à la déportation. Il continua alors à demeurer à Paris, prit séance dans le club jacobin qui se réorganisa en 1799, et fut nn de ceux qu'on accusa en nov., d'avoir formé un complot avec les directeurs Gohier et Moulins, et les génér. Santerre et Jourdan, pour rétablir le régime de la terreur, et s'opposer à la rév. opérée à cette époque par Buonaparte.

DUTHIERS (*Joseph*) nobie, dom. à Buzet, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort comme contre-révol. le 21 frim. an 2, par le trib. révol. du dit départ.

DUTORDOIR, maître de poste à St. Amand. Il fut arrêté et détenn à Valenciennes comme suspect d'incivisme, et ensuite massacré par le peupie en sept. 1792.

DUTRÉAU (*Marie*), nobie, dom. à Mortagne, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspiratrice, le 7 piuv. an 2, par la comm. milit. séante à Angers.

DUTÉRAU, veuve CHABOT, (*Charlotte*) nobie, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir. le 8 pluv. an 2, par la comm. milit. d'Angers.

DUTRÔNE, médecin à Paris, cond. à mort, par contumace le 20 vendém. an 4, comme convaincu d'avoir écrit une circulaire aux habitans des communes avoisinant la capitale, pour les exciter à se joindre, les 12, 13 et 14 vendem. (3, 4 et 5 oct. 1795) à la révolte des Sections, dirigée contre la Convention Nationale. Il s'est soustrait à l'exécution du jugement.

DUTROU-BORNIER, conseil. à Montmorillon, député du tiers-état de Poitou aux Etats-Génér. de 1789. Il devint après la session membre du trib. de cassation, et fut nommé en sept. 1792 député du dép. de la Vienne à la Conv., où il vota la réclusion de Louis XVI et son exil à la paix. Devenu membre du Cons. des Anciens, il en sortit en 1797, fut aussitôt renommée à celui des 500, et entra en 1799 au Corps-législ.

DUTRUY. Voyez DUCRUY.

DUVAL, habitant de Plessis-Dorin, district de Mondonblean, député du dép. de Loire et Cher à la Législat. en 1791.

DUVAL (*Jean Pierre*), de Renou, député de la Seine-Inférieure à la Conv., où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. En août 1793 il fut décrété d'accusation et envoyé au trib. révol. par suite des événemens des 31 mai, 1er. et 2 juin. Il vint à bout de se soustraire au jugement, et rentra dans le sein de la Conv. après la chute de la *Montagne*. Devenu membre du

Cons. des 500, il en sortit en mai 1797, fut nommé ministre de la police le 29 oct. 1798, quitta cette place le 23 juin 1799, et entra au Corps-législ. dans le mois de décembre.

DUVAL, DE L'AUBE (*Claude*), député de ce dép. à la Conv., où il vota la détention de Louis XVI et son exil à la paix. Devenu membre du Cons. des 500, il en sortit en mai 1797.

DUVAL, DE THIEL-NOLLENT (*Jean-François*), vice-présid. de l'Eure, député de ce dép. à la Législ. Le 26 oct. il fit un discours contre les prêtres insermentés.

DUVAL (*Charles*) avocat et juge au trib. de la Guerche, député du dép. d'Ille et Vilaine à la Législat., ensuite à la Conv., où il vota la mort de Louis XVI, puis de celui du Nord au Cons. des 500. Voué au parti de la *Montagne*, il fut continuellement le plat valet des chefs de cette faction, et notamment l'admirateur de Robespierre. C'est sous son nom que paroissoit le *Journal des hommes libres* (qu'on surnomma le *Journal des tygres*, et auquel on prétend qu'Antonelle travailloit plus que lui) journal consacré exclusivement à la défense et à la propagation des principes des Jacobins. Duval présida cette société en mars 1794. On le vit en 1796 attaquer avec violence Merlin de Thionville, et l'accuser de s'être enrichi en trafiquant, avec les ennemis, de Manheim et de Mayence. Il sortit du Conseil en mai 1798.

DUVAL DE GRANDPRÉ, avocat et procureur du Roi, député du tiers-état de la Sénéch. de Ponthieu aux Etats-Génér. de 1789.

DUVAL DE GRÉVILLE, adminis. du dép. de la Manche, député de ce dép. à la Législat. en 1791.

DUVAL DE VILLEBOGARD, commis. près le trib. du dép. des Côtes du Nord, député de ce dép. au Cons. des 500 en 1798.

DUVAL, génér. républ. Il avoit fait la guerre de 7 ans dans la légion de Soubise. Dumouriez, qui l'y avoit connu, l'employa au commencement de 1792 comme colonel de dragons, et le fit faire maréchal-de-camp après la fuite de la Fayette. Il servit d'abord en cette qualité et ensuite comme lieutenant-général. Se trouvant commander à Douai lorsque Dumouriez se brouilla avec la Convention, il refusa de suivre son exemple et se prononça au contraire en faveur de l'Assemblée.

DUVAL (*Hugues Joseph*), noble, âgé de 49 ans, conseiller au parlement de Bordeaux, cond. à mort, le 7 pluv. an 2, par la

comm. milit. de la même ville, comme coupable de fédéralisme.

DUVAL, père, (*Joseph*), noble, âgé de 80 ans, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort, le 1er. therm. an 2, par la comm. milit. de la même ville, comme conspir.

DUVAL - D'ESPRÉMÉNIL. Voyez ESPRÉMÉNIL.

DUVANT, homme de loi à Néronde et adminis. du dép. de Rhône et Loire, député de ce dép. à la Législat. en 1791.

DUVERDIER (*Rosalie*), noble, dom. à Angers, cond. à mort, comme conspiratrice le 3 pluv. an 2, par la comm. milit. d'Angers.

DUVERNAY (*Auguste-Elisabeth*), noble, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 23 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DUVERNE (*Barthélemy*), âgé de 67 ans, né à Châteauneuf, dép. de la Nièvre, noble, maréchal-de-camp, dom. à Nevers, cond. à mort comme contre-révol. le 25 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUVERNE (*M. Joséphine-Thomasin-Pacôme*), fille, noble, âgée de 36 ans, née à Mingot, dom. à Cône, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme contre-révol. le 16 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUVERNE-DE-PRESLE (*Thomas-Laurent-Madelaine*), parent des précédens, offic. de la marine royale: dit THÉODORE DUNAN. En janv. 1797 il fut dénoncé, (sous ce dernier nom) par un nommé Malo, comme l'un des auteurs d'une conspiration royaliste, dans laquelle on avoit voulu attirer le même Malo. Duverne fut arrêté et conduit par ordre du Directoire devant un conseil de guerre chargé d'examiner cette conspiration, dont Lavilheurnois étoit regardé comme le chef. En mars il fut condamné à 10 années de fers, comme embaucheur. D'après un arrêté du Directoire il fut de nouveau mis en jugement pour fait de conspiration, et il alloit être compris dans la proscription du 18 fructid. an 5 (4 sept. 1797), lorsqu'il acheta sa grâce en devenant le dénonciateur de ses co-accusés.

DUVERNIER, habitant de Paris, intéressé au théâtre de la rue Faideau. Pendant que Bailly étoit maire, il alla lui adresser quelques réclamations au sujet de cet établissement. Comme il s'exprimoit un peu vivement, Bailly lui dit: Oubliez-vous que vous parlez au premier magistrat du royaume? Vous vous fâchez, Mr. le maire; que sera-ce donc quand je vous dénoncerai? lui répondit froidement Duvernier.

DUVERIER, avocat à Paris. En juil. 1789 il fut membre du Corps

corps des électeurs et ensuite du comité permanent de l'hôtel de ville, qui dirigèrent les mouvemens qui eurent lieu à cette époque et qui hâtèrent la révolution. En sept. 1790 il fut nommé, avec Cahier de Gerville, commiss. du Roi, pour informer sur l'affaire de Nancy; ils y rétablirent le club, firent réarmer la garde nat., élargir les séditieux arrêtés par ordre de M. de Bouillé, et dans leur rapport ils rejetèrent tout le tort de cette insurrection sur les officiers qui en avoient été les victimes. Accusé et incarcéré en déc. comme coupable d'incivisme, il obtint sa liberté en mai 1791 et fut employé en 1792 comme secrétaire général du ministère de la justice. En juin il fut chargé par le Garde des Sceaux d'aller à Worms, remettre au prince de Condé un décret du 11 du même mois et une lettre du Roi, dont le but étoit d'engager ce prince à rentrer en France. Il se plaignit à son retour d'avoir été mal reçu par les émigrés, et détenu quelque temps à Luxembourg, par les Autrichiens, en représailles de ce qu'on avoit arrêté en France des officiers de l'Empereur. Retombé ensuite dans l'obscurité, il en fut tiré en 1799 pour occuper une place au Tribunat.

DUVIGIER, garde-du-corps du roi de France. Il fut massacré le le 10 août 1792 dans la cour des Feuillans. On l'appeloit communement *le beau Vigier*; c'était un de ces modèles de beauté, de grâce et de force que la nature ne produit que rarement.

DUVIGNAU, génér. de brigade au serv. de la Rép. Lors de la révolte des Sections contre la Conv. Nat. en vendém. an 4 (oct. 1795), il commanda une partie des troupes conventionnelles, et contribua au triomphe de l'Ass. En 1796 il fut employé à l'armée du Nord. Il écrivit dans le courant de juin aux rédacteurs des gazettes de Cologne, qu'il étoit à la poursuite des scélérats qui faisoient courir le bruit que les Autrichiens s'étoient rendus maîtres de Trèves, que les François avoient été battus dans le Hundsruck; et il jura d'en faire un exemple éclatant, s'il parvenoit à les découvrir.

DUVIGNAU (*Pierre Hyacinthe*), greffier du trib. crim. de Bordeaux. En mai 1793 il parut à la barre de la Conv., à la tête d'une députation de cette ville, et annonça à l'Ass. qu'aussitôt que les Bordelais avoient appris qu'une partie de ses membres étoit menacée, ils avoient arrêté que la Garde-nat. de Bordeaux se tiendroit prête à marcher vers Paris, pour empêcher *le règne des brigands et des assassins*. Cette démarche ne lui fut point pardonnée par Robespierre

et par la *Montagne*; il fut bientôt après accusé par les Jacobins, et cond. à mort le jour même de la chute de ses ennemis, le 9 thermidor an 2, par la comm. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol.

DUVILLARD, du dép. du Léman, chef de bureau à la trésorerie nat., et membre associé de l'Institut. Il fut en déc. 1799 nommé au Corps-législ.

DUVIQUET, secrétaire en chef du ministre de la justice, député de la Nièvre au Cons. des 500 en 1798. Il fut long-temps propriétaire et l'un des rédacteurs du journal intitulé *l'Ami des Lois*. Il avoit été en 1793 secrétaire général de la commission temporaire de Lyon qui dévasta cette malheureuse ville, et il figura ensuite dans le club jacobin qui se réorganisa en 1799 dans la capitale. On l'accusa à cette époque, d'avoir fait porter pendant qu'il étoit à Lyon beaucoup de François, même patriotes, sur la liste des émigrés afin de s'approprier leurs biens: il ne possédoit absolument rien avant la rév. et jouissoit en 1799 d'une fortune considérable. Il vendit la propriété de son journal lors de la révolution qui eut lieu le 18 juin de cette année (30 prair. an 7), époque où Siéyès entra au Directoire. On lui reproche d'avoir, pendant qu'il rédigeoit *l'Ami des Lois*, vendu sa plume à Merlin de Douai.

DUVIVIER, cultivateur à Bonneuil dans l'Ile de France, député de la Prévôté et Vicomté de Paris aux Etats-Génér. de 1789.

DUVIVIER (*Nicolas-Joseph*), juge du trib. crim. du 3e. arrondissement de Paris, mis hors de la loi le 10 thermid. an 2. et exécuté le 11, comme traître à la patrie et s'étant déclaré le 9 en faveur de Robespierre.

DUVOISIN DE LA SERVE, procur.-syndic du district de St.-Gimieu, député du dép. de la Haute-Vienne à la Législat. en 1791.

DUWAES (*Anne*), veuve du marquis de l'Aigle, âgée de 55 ans, née à Kiniltz en Westphalie, dom à St. Germain en Laye, cond. à mort, le 21 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice des complots formés par Louis XVI et sa femme.

DYZÈS. Voyez Dizès.

DZIALINSKI, seigneur polonois, nonce de Posnanie et colonel d'un régt. au service de la République. Il fut nommé en sept. 1789 par la chambre de la diète de Pologne, membre de la députation chargée de faire un système de meilleure administration. En 1794 il contribua puissamment à organiser l'insurrection qui éclata le 17 avril à Varsovie contre les

Russes. Il fut lui-même emprisonné quelques jours avant par ces derniers, qui eurent quelques soupçons du complot; mais rendu à la liberté, lorsqu'ils eurent été chassés de la ville, (son régiment fut même un de ceux qui contribuèrent le plus à assurer la victoire au parti polonois,) il fut nommé en mai membre du conseil supérieur de Varsovie. Le roi de Prusse le fit par la suite arrêter dans ses terres, conduire dans la forteresse de Glogau, et l'Impératrice de Russie l'envoya en Sibérie dans le courant de mars 1795.

Fin du Tome premier,
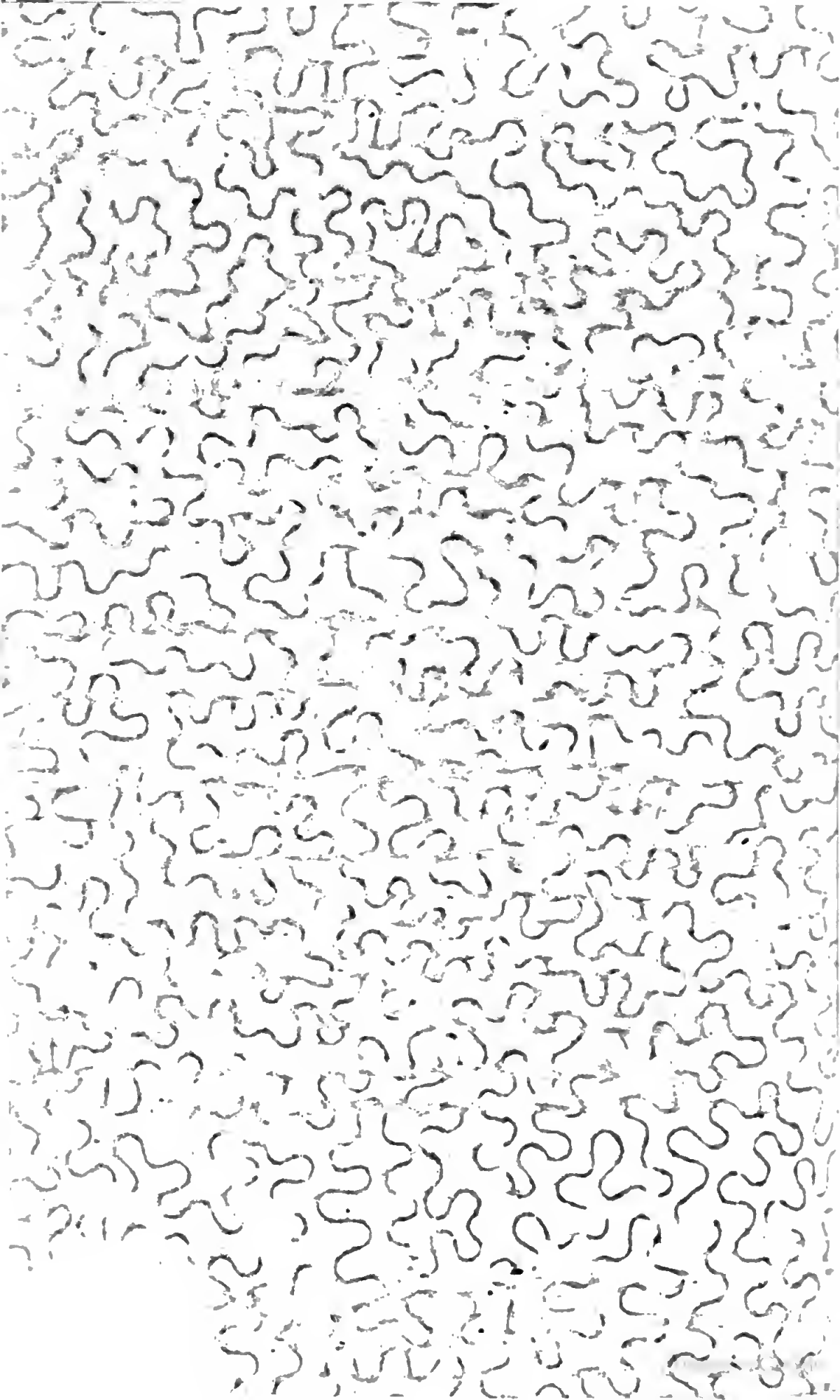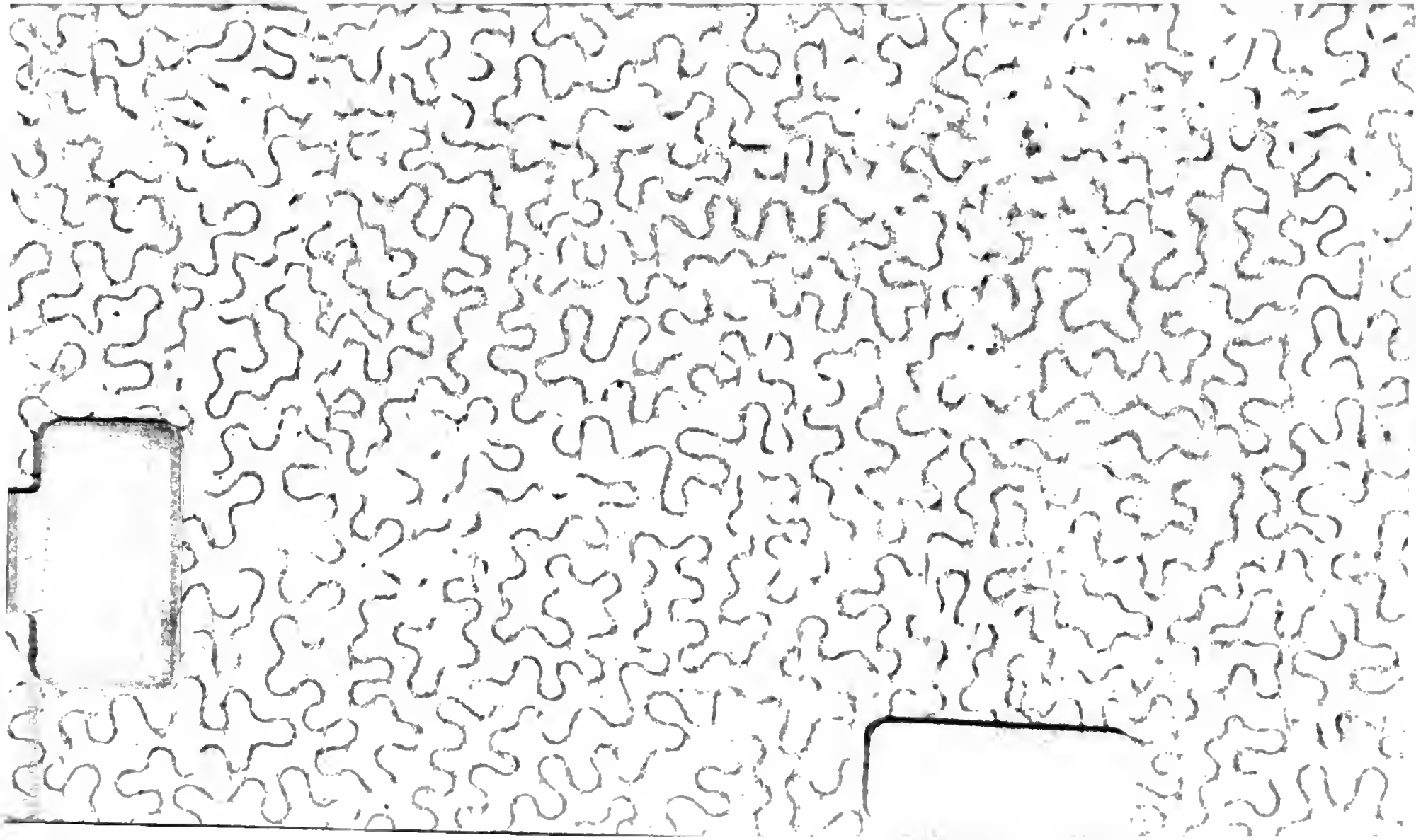
SBV